

Profil

Premier groupe mondial de concessions et de construction, VINCI emploie près de 180 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Son métier est de concevoir, construire, financer et gérer des équipements qui améliorent la vie de chacun : infrastructures de transport, bâtiments publics et privés, aménagements urbains, réseaux d'eau, d'énergie et de communication. VINCI met sa performance de groupe privé au service de l'aménagement de la ville et du développement des territoires. Son modèle intégré de concessionnaire-constructeur conjugue ainsi les enjeux de court terme de l'activité de ses entreprises et les enjeux de long terme de ses réalisations.

Dates clés

1891

Création des Grands Travaux de Marseille (GTM).

1899

Création de la société Girolou (centrales et réseaux électriques, concessions).

1908

Création, au sein de Girolou, de la Société Générale d'Entreprises (SGE).

1946

La SGE, très présente dans l'électricité jusqu'à la nationalisation de ce secteur, se redéploie dans le bâtiment et les travaux publics.

1966

La Compagnie Générale d'Électricité prend le contrôle de la SGE.

1970

La SGE participe à la création de Cofiroute, qui finance, construit et exploite les autoroutes A10 (Paris-Poitiers) et A11 (Paris-Le Mans).

1984

La Compagnie de Saint-Gobain devient l'actionnaire majoritaire de la SGE.

1988

Saint-Gobain cède la SGE à la Compagnie Générale des Eaux.

Années 1990

Plusieurs opérations de croissance externe donnent à la SGE une dimension européenne.

1996

La SGE se réorganise en quatre pôles de métiers : concessions, énergies, routes, construction.

2000

Vivendi (ex-Compagnie Générale des Eaux) achève son désengagement du capital de la SGE. OPA amicale sur GTM : la fusion SGE-GTM donne naissance à VINCI, premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés.

2002

VINCI entre au CAC 40.

2006

VINCI acquiert ASF, premier concessionnaire autoroutier français.

2010

Au cours de la dernière décennie, VINCI multiplie son chiffre d'affaires par 2,4, son résultat net par 5,9 et sa capitalisation boursière par 12.

Sommaire

02	Témoignages	40	Concessions	96	Informations générales et éléments financiers	179	Comptes consolidés
12	Message du P-DG / Gouvernance	42	Concessions dans le monde	98	Rapport de gestion du Conseil d'administration	271	Comptes sociaux
14	Instances de direction	44	VINCI Autoroutes	160	Rapport du président du Conseil d'administration	290	Responsables du document de référence
16	Stratégie et perspectives	54	VINCI Concessions	178	Rapport du vice-président administrateur référent	291	Table de concordance du document de référence
18	Développement durable	66	Contracting				
20	Responsabilité sociale et engagement citoyen	68	Pôle Energies				
24	Environnement	76	Eurovia				
25	R&D et innovation	84	VINCI Construction				
26	Bourse et actionnariat	94	VINCI Immobilier				
28	Album 2010						

33,4 Mds€

Chiffre d'affaires⁽¹⁾

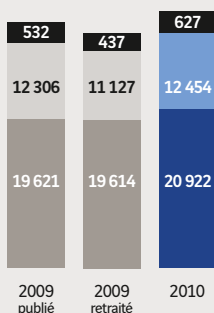
22,5 Mds€

Capitalisation boursière
au 31 décembre 2010

Chiffre d'affaires

(En M€)

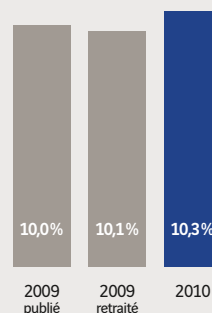
31 928⁽¹⁾ 30 741⁽¹⁾ **33 376⁽¹⁾**



Résultat opérationnel sur activité

(En M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)

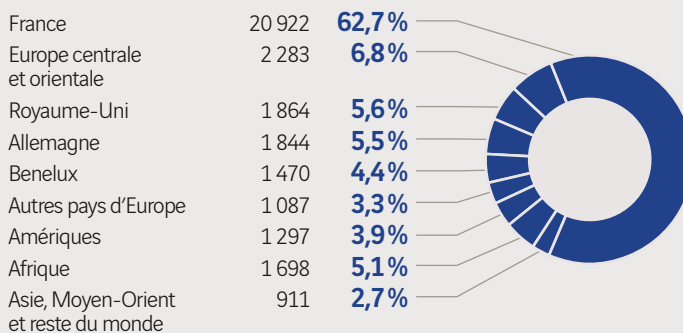
3 192 3 100 **3 434**



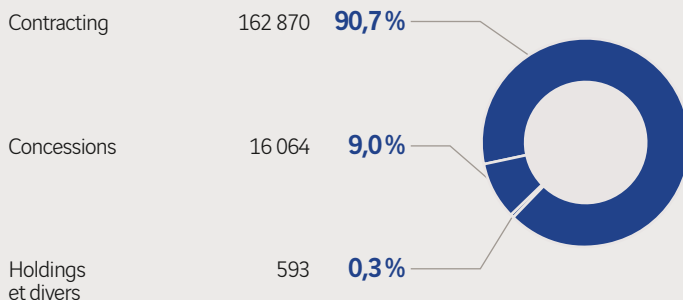
- France
- International
- Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces

Chiffre d'affaires par zone géographique⁽¹⁾

(En M€ et en %)



Effectifs au 31 décembre



1 776 M€

Résultat net part du Groupe

262 000

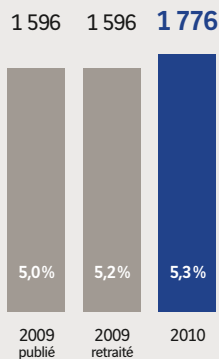
chantiers⁽²⁾

179 527

salariés dans le monde

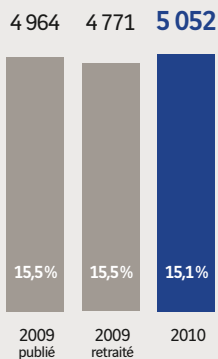
Résultat net part du Groupe

(En M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



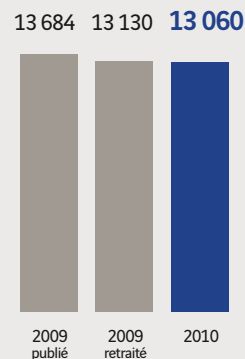
Capacité d'autofinancement⁽³⁾

(En M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



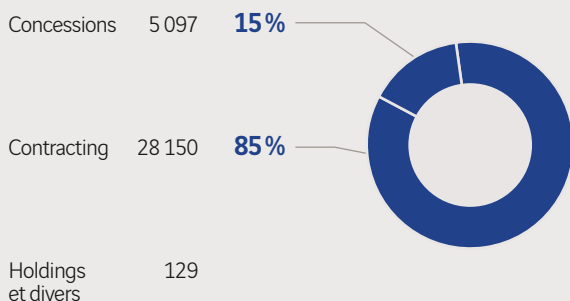
Endettement financier net au 31 décembre

(En M€)



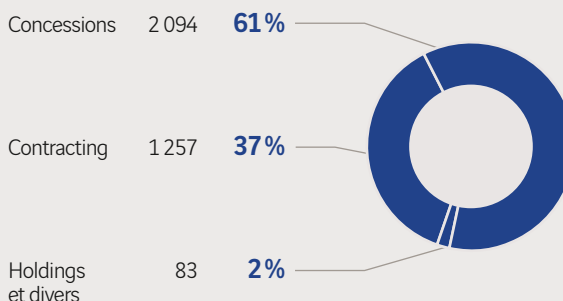
Chiffre d'affaires par branche⁽¹⁾

(En M€ et en %)



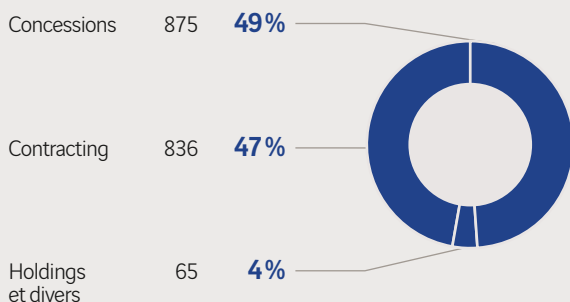
Résultat opérationnel sur activité par branche

(En M€ et en %)



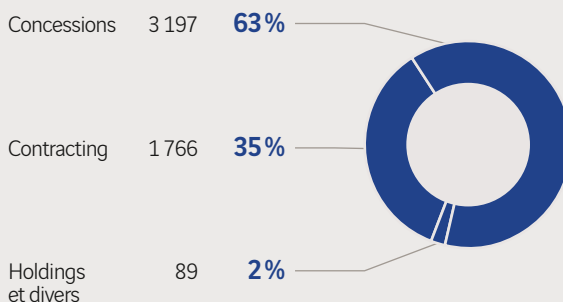
Résultat net part du Groupe par branche

(En M€ et en %)



Capacité d'autofinancement par branche⁽³⁾

(En M€ et en %)



Retraité : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des sociétés contrôlées conjointement. » Voir annexe aux comptes consolidés page 187.

(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

(2) Estimation.

(3) Avant impôt et coût de l'endettement.

Nos convictions

Notre objectif est la performance globale

Notre ambition est de créer de la valeur pour nos clients, nos actionnaires et pour la société. Notre réussite s'apprécie sur le long terme, et notre performance ne se limite pas à nos résultats économiques et financiers. Elle s'apprécie aussi en termes d'adéquation des projets aux attentes des utilisateurs et de la collectivité, de valeur environnementale et de contribution au développement social.

Notre modèle managérial est le moteur de notre développement

Le mode de management de VINCI repose à la fois sur la décentralisation de son organisation, l'autonomie des unités opérationnelles, la responsabilisation des managers et la mise en réseau des équipes et des compétences. Garant de la cohésion du Groupe, ce modèle favorise la performance des collaborateurs et la transversalité entre les métiers, permettant ainsi le développement d'offres globales.

Nous croyons aux valeurs humanistes

La confiance, le respect, la solidarité, la primauté donnée aux hommes sur les systèmes, la valorisation simultanée de l'initiative individuelle et de l'œuvre collective – principe fondateur du chantier – sont des valeurs ancrées dans notre histoire et notre culture de bâtisseurs. Elles guident nos actions et nos comportements.



« L'appui d'un groupe mondial permet de penser plus grand. »

Grzegorz Maj

Directeur des projets environnement – VINCI Construction – Pologne

En Pologne, VINCI Construction et Eurovia construisent ensemble des autoroutes et des ouvrages d'art. Partout dans le monde, les entreprises et les équipes de VINCI conjuguent leurs compétences pour réaliser des infrastructures, des équipements publics, des bâtiments, des réseaux d'eau ou d'énergie, etc. La diversité de leurs savoir-faire est une richesse ; leur culture partagée une force.



« Travailler chez VINCI,
c'est avoir le sens
de l'intérêt public. »

Stéphane Moulin

Responsable d'exploitation – VINCI Park – France

Avec VINCI Park, les métiers du stationnement sont devenus des métiers de service. Quand VINCI crée un parking, une autoroute, un stade, c'est en pensant d'abord à leurs utilisateurs. Parce que les plus belles réalisations sont celles qui améliorent la vie de chacun, VINCI n'oublie pas que dans « délégation de service public », il y a « service ».



« Le secteur vit
une vraie révolution
verte, je suis fière
d'y participer. »

Clémence Le Van

Ingénieur construction durable – VINCI Construction – France

Réaliser un bâtiment aujourd'hui, c'est d'abord écoconcevoir, puis écoconstruire. Les exigences de performance énergétique et de préservation de l'environnement transforment en profondeur les métiers de la construction. Ce n'est pas aux jeunes ingénieurs de VINCI qu'il faut l'expliquer : la révolution verte, ils la font tous les jours dans les bureaux d'études et sur les chantiers du Groupe.



« Être actionnaire
de son entreprise,
ça change tout. »

Eric Gervais

Maçon – Eurovia – France

Développer l'actionnariat salarié est l'un des principaux engagements de VINCI. Le nombre de salariés actionnaires est passé en 10 ans de 20 000 à près de 100 000, soit plus de 55 % des effectifs. Détenant 9 % du capital de VINCI, ils sont collectivement le premier actionnaire du Groupe.



« La solidarité,
ce n'est pas seulement
donner, c'est aussi
donner de soi. »

Nathalie Vogt

Responsable de la Fondation VINCI en Allemagne

Depuis sa création, en 2002, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité a soutenu près de 1 000 projets associatifs qui créent du lien social et favorisent l'insertion. Le soutien financier du Groupe va de pair avec l'engagement de ses collaborateurs : la solidarité selon VINCI a un visage, celui des 1 000 parrains qui ont donné de leur temps et de leurs compétences pour accompagner ceux qui luttent contre l'exclusion. De nouvelles fondations ont été créées en République tchèque et en Allemagne, et bientôt d'autres verront le jour dans les pays d'implantation du Groupe.

Message du président-directeur général /

Xavier Huillard



« Le profil de nos métiers est pleinement en phase avec les tendances de fond de nos marchés. Nous valoriserons cet atout en intensifiant nos synergies internes et en accélérant notre développement à l'international. »

En cette année 2010 qui était celle de son dixième anniversaire, VINCI a démontré une nouvelle fois la solidité et la fiabilité de son modèle. Dans un contexte économique demeuré globalement difficile, notre activité a montré les premiers signes de retour à une dynamique de croissance organique. Sur nos autoroutes, la reprise du trafic des poids lourds, après celle des véhicules légers amorcée l'année précédente, a permis de faire progresser de 4 % le chiffre d'affaires de la branche concessions. Dans le contracting, le rebond plus marqué que prévu de l'activité au second semestre et le développement international ont quasiment permis de stabiliser l'activité à structure comparable, après la contraction modérée enregistrée en 2009.

2010 a été synonyme de résilience mais aussi d'impulsion nouvelle. VINCI a conclu dans des conditions très favorables des acquisitions qui ont accéléré le retour à la croissance de son chiffre d'affaires – en progression de 9 % sur un an à périmètre réel – et qui complètent la couverture de nos marchés. L'intégration de Cegelec et de Faceo a démultiplié notre potentiel de développement sur les marchés porteurs de l'énergie et du facility management. Dans les travaux routiers, l'apport de Tarmac a fait progresser notre capacité de production de matériaux en Europe. Dans la construction, la stratégie d'acquisitions ciblées menée ces dernières années dans des métiers de spécialité à couverture mondiale – comme les technologies du sol, les infrastructures pétrolières et gazières ou l'ingénierie nucléaire – a montré sa pertinence en permettant de remporter de nouveaux contrats significatifs, notamment dans la région Asie-Pacifique.

2010 a été marqué aussi par d'importants succès associant les branches concessions et contracting. Les nouveaux projets que sont la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux, l'aéroport de Nantes et le Nice Stadium, en France, la première section de l'autoroute

Moscou – Saint-Petersbourg, en Russie, illustrent la dynamique de développement de notre modèle intégré dans un contexte où un nombre croissant de grandes infrastructures et d'équipements publics sont réalisés sous la forme de partenariats public-privé. Ces nouveaux projets, générateurs d'activité pour tous les métiers du Groupe durant plusieurs années, s'ajouteront à ceux déjà inscrits dans notre carnet de commandes. À 25,9 milliards d'euros en fin d'année, soit une hausse de près de 15 % sur un an, celui-ci confirme le rebond de l'exercice et nous permet d'aborder 2011 avec confiance.

À moyen et long terme, le profil de nos métiers est pleinement en phase avec les tendances de fond de nos marchés : l'urbanisation des territoires, le développement des infrastructures de mobilité et d'énergie, les enjeux croissants de performance environnementale. L'évolution de ces marchés vers des projets de plus en plus importants, globaux et complexes favorise aussi notre modèle et nos positions de leader. L'intensification de nos synergies internes et le renforcement de nos ressources en management de projet nous aideront à valoriser pleinement ces atouts. Simultanément, l'accélération de notre développement international, notamment dans les pays émergents, nous permettra d'investir de nouveaux territoires de croissance, complémentaires de nos marchés européens, sur lesquels nous poursuivrons nos efforts de rigueur, de créativité et de productivité, pour préserver nos positions et sortir renforcés de la période de croissance molle actuelle.

C'est ainsi, en nous transformant tout en restant fidèles à nous-mêmes, que nous abordons une décennie 2010 riche de challenges et d'opportunités.

Conseil d'administration /

Xavier Huillard,
président-directeur général
de VINCI

Yves-Thibault de Silguy,
vice-président administrateur
référént du Conseil
d'administration de VINCI

Dominique Bazy,
managing partner de
Barber Hauser Capital Advisers

Robert Castaigne⁽¹⁾,
ancien directeur financier et
ancien membre du comité
exécutif de Total

François David,
président de Coface SA

Patrick Faure,
président de Patrick Faure
et associés

Dominique Ferrero,
conseiller du président de Natixis

Jean-Pierre Lamoure,
président de Soletanche Freyssinet

Jean-Bernard Lévy⁽¹⁾,
président du directoire de Vivendi

Michael Pragnell,
président du conseil
d'administration de
Cancer Research UK

Henri Saint Olive,
président du conseil
d'administration de
la Banque Saint Olive

Pascale Sourisse⁽¹⁾,
directeur général de la division
des systèmes C4I de Défense
et Sécurité de Thales, membre
du comité exécutif de Thales

Denis Vernoux⁽²⁾,
ingénieur d'études, président du
conseil de surveillance des FCPE
Castor

**Qatari Diar Real Estate
Investment Company,**
société de droit qatari,
dont le représentant permanent
est M. Yousuf Ahmad Al
Hamadi⁽³⁾

(1) Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2011.

(2) Le mandat de Denis Vernoux prendra fin par démission à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires. En conséquence, la procédure prévue par les statuts de VINCI pour la nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires a été mise en œuvre. Pour qu'une personne puisse être candidate à ce poste, elle doit être salariée de l'une des sociétés du Groupe et être membre représentant les salariés au sein du conseil de surveillance d'un fonds commun de placement investi à hauteur de plus du tiers en actions VINCI. Le nom du ou des candidats à ce poste n'est pas connu à la date du dépôt du présent document de référence. Les candidats seront présentés au vote de l'assemblée générale des actionnaires de VINCI du 2 mai 2011.

(3) Depuis le 1^{er} mars 2011, en remplacement de M^{re} Alain Maillot.

Comité d'Audit

Il aide le Conseil à s'assurer de l'exactitude et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI ainsi que de la qualité de l'information financière.

Composition :

Henri Saint Olive (président)
Robert Castaigne
Michael Pragnell
Pascale Sourisse

Comité des Nominations et de la Gouvernance

Il examine toute candidature aux fonctions d'administrateur, prépare des recommandations sur la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux et veille au respect des règles de gouvernance.

Composition :

Yves-Thibault de Silguy (président)
Dominique Ferrero
Patrick Faure

Comité de la Stratégie et des Investissements

Il aide le Conseil à élaborer la stratégie du Groupe. Il examine les projets d'investissements et de désinvestissements susceptibles d'avoir une incidence significative sur le périmètre, l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière du Groupe.

Composition⁽⁴⁾ :

Yves-Thibault de Silguy (président)
Jean-Pierre Lamoure
**Le représentant permanent
de Qatari Diar Real Estate
Investment Company**
Denis Vernoux

Comité des Rémunérations

Il propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux.

Composition :

Jean-Bernard Lévy (président)
Dominique Bazy
François David

(4) Membres permanents.

Le comité de la Stratégie et des Investissements est également ouvert à tout membre du Conseil qui souhaite y participer.

Instances de direction



01



02



03



08



09

Comité Exécutif 2011 /

Le comité Exécutif assure la direction générale de la société. Il s'est réuni 25 fois en 2010.

01 Xavier Huillard,
président-directeur général
de VINCI

02 Christian Labeyrie,
directeur général adjoint et
directeur financier de VINCI

06 Louis-Roch Burgard,
directeur général
de VINCI Concessions

11 Franck Mougins,
directeur des ressources
humaines et du développement
durable de VINCI

03 Richard Francioli,
directeur général adjoint de
VINCI, en charge du contracting

07 Pierre Coppey,
président de VINCI Autoroutes

12 Pierre Duprat,
directeur de la communication
de VINCI

04 Jean-Yves Le Brouster,
président du pôle Energies

08 Jean Rossi,
président de VINCI Construction

05 Jacques Tavernier,
président-directeur général
d'Eurovia

09 Bruno Dupety,
directeur général délégué
de VINCI Construction

13 Patrick Richard,
directeur juridique
de VINCI, secrétaire du
Conseil d'administration

10 Jean-Luc Pommier,
directeur du développement
de VINCI



04



05



06



07



10



11



12



13

Comité d'Orientation et de Coordination /

Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble les membres du comité Exécutif ainsi que les principaux dirigeants du Groupe. Il a pour mission d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI. Il s'est réuni quatre fois en 2010.

Hervé Adam,
directeur général adjoint
du pôle Energies

Pierre Anjolas,
directeur général délégué
d'Eurovia

Renaud Bentegeat,
administrateur délégué de CFE

Alain Bellanger,
directeur général adjoint
du pôle Energies

Gérard Bienfait,
président de VINCI Construction
France

Alain Bonnot,
président de VINCI Construction
Grands Projets

Dominique Bouvier,
président-directeur général
d'Entrepose Contracting

Michel Cantet,
directeur général adjoint
du pôle Energies

José-Michaël Chenu,
directeur général délégué de VINCI
Construction France

Dominique Collomp,
directeur général adjoint d'Eurovia

Philippe-Emmanuel Daussy,
président-directeur général
d'Escota

Sébastien Fraisse,
directeur général adjoint
exploitation ASF

Denis Grand,
président-directeur général
de VINCI Park

Arnaud Grison,
directeur général de Cofiroute

Jean-Pierre Lamoure,
président de Soletanche Freyssinet

Olivier de la Roussière,
président de VINCI Immobilier

Patrick Lebrun,
directeur général adjoint
du pôle Energies

Bernard Lemoine,
directeur général adjoint
du pôle Energies

Yves Meignié,
directeur général adjoint
du pôle Energies

Christophe Pelissé du Rausas,
directeur maîtrise d'ouvrage
de VINCI Concessions

Fadi Selwan,
directeur du développement
de VINCI Concessions

John Stanion,
chairman & chief executive,
VINCI plc

Jérôme Stubler,
directeur général de Freyssinet

Guy Vacher,
directeur général délégué
d'Eurovia



01

Développer de façon équilibrée un modèle performant et résilient

— Le modèle de VINCI repose sur la triple complémentarité des activités de concessions et de contracting (énergies, travaux routiers, construction) :

- complémentarité des cycles d'exploitation, longs dans les concessions, de court et moyen termes dans le contracting ;
- complémentarité financière : intensité capitalistique forte et revenus récurrents dans les concessions, faible engagement de capitaux et trésorerie d'exploitation structurellement positive dans le contracting ;
- complémentarité des expertises : montage et financement de projets, maîtrise d'ouvrage et exploitation dans les concessions ; capacité à concevoir et réaliser clés en main des ouvrages complexes dans le contracting.

Moteur de développement dans les périodes de croissance économique, ce modèle est générateur de résilience dans les périodes de retournement de cycle économique, comme l'a montré la résistance de l'activité et des résultats au cours des trois derniers exercices.

Le projet stratégique de VINCI est d'approfondir son modèle en se développant de manière équilibrée dans les deux grandes branches de son activité, couvrant ainsi, grâce au large spectre de ses expertises, l'ensemble du cycle de ses activités, de l'ingénierie des projets à la maintenance.

Intensifier les synergies opérationnelles au service de grands projets complexes

— Dans les métiers du contracting, la stratégie de VINCI repose à la fois sur la densification des réseaux locaux, le développement des métiers de spécialité à fort contenu technique et à vocation mondiale, comme le génie civil spécialisé, les technologies du sol ou les infrastructures pétrolières et gazières, et sur le renforcement des ressources et compétences du Groupe en management de grands projets – en particulier les projets clés en main à forte dimension d'ingénierie systèmes. La stratégie de VINCI est aussi de renforcer la composante « temps long » des métiers de contracting en développant les activités de service : c'est notamment dans ce but que VINCI a acquis en 2010 la



02

société Faceo et a créé au sein du pôle Energies une division dédiée à la maintenance multitechnique et multiservice de bâtiments, VINCI Facilities.

Dans les métiers des concessions, la stratégie de VINCI repose à la fois sur la diversification des domaines d'intervention (infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires ; stationnement ; grands équipements publics ; stades), sur l'obtention de nouveaux projets et sur le développement de services optimisant la performance opérationnelle des infrastructures en exploitation.

L'efficacité de cette stratégie est attestée, notamment dans la période récente, par l'obtention de nouveaux projets de grande envergure mobilisant les compétences et les ressources complémentaires de l'ensemble des pôles de métiers du Groupe, parmi lesquels, en France, la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux, le futur aéroport de Nantes et le Nice Stadium.

L'accélération volontariste des synergies techniques et managériales entre les entités du Groupe accompagne ce mouvement et renforcera dans l'avenir la capacité de VINCI à prendre globalement en

charge le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'infrastructures de transport, d'équipements publics ou de bâtiments complexes.

Accélérer l'internationalisation de l'activité

— VINCI s'efforce de conforter ses positions dans les pays européens où il est déjà présent, en privilégiant les marchés les mieux orientés et en préservant ses capacités de production dans la perspective d'un retour à la croissance. Simultanément, le Groupe accélère son développement international au-delà de l'Europe, en particulier au Moyen-Orient, en Amérique du Nord et en Asie. Il s'appuie dans cette démarche sur la connaissance de nouveaux marchés acquise par ses équipes de grands projets et ses filiales spécialisées à couverture mondiale. Le Groupe aborde aussi de nouveaux territoires en nouant des partenariats avec des entreprises locales de référence, en particulier dans les pays émergents, à l'exemple de la stratégie déjà mise en œuvre au Qatar ou de celle en cours de déploiement en Inde. Le développement de nouvelles

01. VINCI prend en charge le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'infrastructures de transport et de bâtiments complexes. /

02. Le Groupe accélère son développement international au-delà de l'Europe, notamment en Asie. /

concessions à l'international, telle l'autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg, en démarrage en Russie, contribue également à élargir la couverture géographique des marchés du Groupe.

Comme dans le domaine des synergies opérationnelles, VINCI accélère le déploiement d'outils de management, de formation et d'incitation à la mobilité qui accompagneront cette dynamique d'internationalisation.

Accompagner la croissance de marchés porteurs à long terme

— Le profil des métiers et le modèle de VINCI sont totalement en phase avec les tendances profondes de ses marchés. Le développement urbain, la montée en puissance des questions de mobilité et les besoins croissants en infrastructures d'énergie généreront à long terme de très importants programmes d'investissements, en construction neuve comme en rénovation, dans les pays émergents comme dans ceux aux économies matures. Sur ces derniers marchés, les plans publics de soutien au développement économique et la montée en puissance des politiques d'écocoefficacité contribueront à stimuler l'activité, dans les projets d'infrastructures comme de bâtiments.

Dans le même temps, l'urgence des projets, leur dimension et leur complexité croissantes ainsi que l'importance des investissements en jeu se conjugueront pour accélérer le développement des partenariats public-privé, y compris dans des pays peu coutumiers de ce cadre contractuel, comme les États-Unis. Cette tendance favorisera les opérateurs de premier rang du marché, à même, comme VINCI, d'assumer l'intégralité de tels projets, depuis le financement et la conception-construction jusqu'à l'exploitation.

Vers la performance globale



01

— La démarche de développement durable de VINCI est inscrite depuis de nombreuses années dans les valeurs et la stratégie du Groupe. Passant de la maîtrise des risques à la création de valeur, elle s'oriente progressivement vers un modèle de performance globale adapté aux activités de court et long terme de VINCI et à son internationalisation croissante.

L'animation de la démarche est confiée à la délégation au Développement durable, structure légère travaillant en collaboration avec l'ensemble des directions, fonctionnelles ou opérationnelles, et placée sous l'autorité du directeur des ressources humaines et du développement durable, membre du comité Exécutif du Groupe. Une direction de la Diversité et de l'Innovation sociale a été créée en 2010 au sein de cette délégation afin de développer la politique sociétale du Groupe. La démarche de développement durable est mise en œuvre sous l'égide d'un comité international de 25 membres représentant l'ensemble des composantes du Groupe, chaque membre animant son propre réseau « développement durable ».

Expliciter les règles éthiques et les valeurs

— VINCI a formalisé en 2010, dans sa charte *Éthique et Comportements*, l'ensemble des règles de conduite qui s'imposent à toutes ses entreprises, à tous ses managers et à tous ses collaborateurs. En fin d'année, la charte avait été largement diffusée et explicitée aux managers du Groupe. Leur performance personnelle sera désormais appréciée en fonction du respect de ces règles. Sur l'intranet du Groupe, un outil dédié permet à la direction Générale de s'assurer de leur bonne diffusion.

La charte synthétise également les convictions et engagements qui constituent le socle culturel du Groupe. Prolongeant cette première formalisation, un travail de fond a été engagé en vue d'expliciter les valeurs qui rassemblent l'ensemble des collaborateurs de VINCI par-delà la diversité de leurs métiers et de leurs horizons géographiques. Une démarche du même type sera engagée pour faire évoluer les engagements sociaux contenus dans le Manifeste de VINCI, en adaptant celui-ci à la dimension internationale du Groupe.

01. VINCI a lancé l'élaboration d'un outil d'autodiagnostic qui permettra à ses entreprises de s'évaluer sur une quinzaine de thèmes prioritaires liés au développement durable. /

Autodiagnostic développement durable

— VINCI a lancé en 2010 l'élaboration d'un outil d'autodiagnostic qui permettra à ses entreprises de s'évaluer sur une quinzaine de thèmes prioritaires liés au développement durable. L'objectif est de mettre à la disposition des 3 500 dirigeants opérationnels du Groupe un support qui les aide, avec leur comité de direction, à hiérarchiser leurs enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, puis à identifier leurs priorités et mettre en place les plans d'actions appropriés. Après une série de tests réalisés en 2010, cet outil sera déployé en 2011 dans les entités opérationnelles du Groupe.

Indices extra-financiers

— VINCI répond régulièrement aux questionnaires des agences de notation et des investisseurs socialement responsables. En 2010, le groupe Alpha a particulièrement valorisé VINCI pour sa complète conformité avec la loi et pour avoir fourni l'ensemble des informations exigées. VINCI figure dans l'indice ASPI Eurozone® (Advanced Sustainable Performance Indices). Lors de l'enquête annuelle du Carbon Disclosure Project, le Groupe a obtenu la note 80/100 sur le critère de la transparence, soit deux points de plus qu'en 2009 (moyenne du secteur en France : 45/100), et la note B sur la performance. VINCI a également été classé en catégorie bronze par SAM (Sustainable Asset Management) sur ses aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Enfin, l'adhésion de VINCI, depuis 2003, au Pacte mondial (Global Compact) de l'ONU et à ses dix principes structure la réalisation de programmes dans un cadre international, neutre et reconnu.

Nos engagements

Performance

Résultats 2010

Perspectives

Gouvernance

S'assurer du respect de la charte *Éthique et Comportements*

- Actualisation de la charte *Éthique et Comportements*.
- Nomination d'un référent éthique.
- Diffusion de la charte à 4 779 responsables.

- Généraliser la diffusion de la charte.
- Veiller au respect de la charte.

Introduire des critères extra-financiers dans les rémunérations variables

- Conception de la méthodologie de prise en compte des critères extra-financiers dans les rémunérations variables.
- Conception de l'autodiagnostic de performance globale à destination des comités de direction de chaque entreprise.

- Intégrer les critères extra-financiers dans les rémunérations variables.
- Déployer l'autodiagnostic de développement durable.

Promouvoir des relations équilibrées avec les fournisseurs

- Intégration de critères d'évaluation extra-financiers dans le référencement des entreprises de travail temporaire.

- Intégrer les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans la sélection des fournisseurs, en particulier des sous-traitants.
- Associer les partenaires de la chaîne de valeur pour promouvoir une démarche d'achat responsable.

Ressources humaines

Favoriser la création d'emplois durables et développer la formation

- 16 783 créations d'emplois durables dans le monde, dont près de 7 000 en France.
- 88 % des effectifs en emplois durables (stables depuis 5 ans).
- 2,6 millions d'heures de formation.
- Plus de 102 000 stagiaires.

- Développer les profils internationaux dans les recrutements.
- Favoriser la mobilité internationale.
- Favoriser l'employabilité de tous les collaborateurs.
- Intensifier la politique d'alternance.

Veiller à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie au travail des salariés et des intervenants sur les chantiers

- Taux de fréquence VINCI : 10,98.
- Taux de gravité VINCI : 0,72.
- Taux de fréquence des intérimaires en France : 29,73.
- 58 % des entreprises sans accidents du travail.
- Création du groupe Santé au travail.

- Renforcer les pratiques managériales et les comportements individuels pour viser l'objectif du « zéro accident ».
- Revisiter l'ergonomie des postes de travail et l'organisation des tâches.
- Favoriser l'échange de bonnes pratiques.

Garantir l'égalité des chances

- Près de 8 800 heures de formation à la diversité.
- 15 % de femmes managers.
- 3 390 travailleurs en situation de handicap.
- 4,2 millions d'euros de chiffre d'affaires confié à des entreprises employant du personnel en situation de handicap.
- 29 suivis d'audit réalisés dans huit pays européens.
- 22 % des salariés ont plus de 50 ans.

- Mettre en place un réseau mondial d'animateurs diversité.
- Généraliser les formations diversité auprès des opérationnels.
- Lancer le programme « 20 % de femmes managers en 2014 ».
- Élargir les champs d'intervention.

Partager les fruits de la croissance

- Plus de 55 % des salariés dans le monde sont actionnaires.
- 9 % du capital est détenu par les salariés.
- Lancement du Perco (plan d'épargne retraite collectif).

- Associer les salariés aux résultats de l'entreprise plus largement dans le monde.
- Développer l'actionariat salarié hors de France.

Promouvoir le dialogue social

- 997 accords collectifs conclus.
- 7 860 représentants du personnel dans le monde.

- Intégrer les enjeux sociétaux et environnementaux dans les relations sociales.
- Ajuster les structures de représentation du personnel dans le Groupe.

Contribuer au développement durable des territoires

Développer les solidarités

- Montant des contributions au titre du mécénat : plus de 7 millions d'euros.
- Lancement du projet « un arbre, un salarié » : plantations dans cinq forêts au Pérou, en Indonésie, en Thaïlande et au Maroc.

- Apporter des solutions aux salariés en difficulté.
- Promouvoir la solidarité autour du projet « un arbre, un salarié ».

Favoriser l'engagement citoyen des collaborateurs

- 112 projets aidés par la Fondation VINCI.
- 167 salariés parrains.
- Création de Cité solidaire.
- Création de deux fondations en Allemagne et en République tchèque.

- Développer l'essaimage international pour favoriser l'ancrage territorial de la Fondation.
- Développer le programme Cité solidaire.

Environnement

Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement

- Taux de couverture du reporting environnemental (hors Cegelec et Faceo) : 92 % du chiffre d'affaires.
- Lancement des tableaux de bord trimestriels sur Ringway, ASF, VINCI plc, VINCI Energies France, Soletanche Bachy.
- Lancement des investissements du Paquet vert autoroutier.

- Intégrer les nouveaux entrants (Cegelec, Faceo, etc.) dans le périmètre du reporting environnemental.
- Généraliser les tableaux de bord environnementaux.
- Poursuivre les investissements au titre du Paquet vert autoroutier.
- Développer très en amont des grands projets les relations avec les associations environnementales.

Lutter contre les changements climatiques

- 4^e édition du bilan CO₂ VINCI : 2,15 millions de tonnes équivalent CO₂ émises (scopes 1 et 2).
- 7,04 millions de tonnes de produits recyclés.
- Déploiement de CO₂NCERNED : outil global d'éco-comparaison pour les ensembles complexes.

- Développer les analyses environnementales multicritères : CO₂, énergie, eau, déchets, etc.
- Quantifier les émissions en scopes 3 et 3+.

Développer la valeur ajoutée environnementale de nos offres

- 10 % du chiffre d'affaires directement concerné par la préservation de la biodiversité.

- Intensifier les travaux sur les offres vertes.
- Poursuivre les développements sur la mobilité électrique et la maîtrise de l'énergie.

R&D, innovation

Renforcer l'exigence technologique

- 57 programmes de recherche en cours.
- 40 millions d'euros de budget R&D.
- 239 chercheurs (équivalents temps plein).
- 1 500 brevets actifs.

- Poursuivre les programmes de recherche transversaux sur les bâtiments efficaces et les infrastructures de demain.
- Initier des travaux sur les comportements des usagers dans les ouvrages BBC, Bepos*.

Développer la R&D sur l'écoconception et la ville durable

- 13 programmes de recherche en cours au sein de la chaire d'écoconception VINCI-ParisTech.
- Plus d'une quinzaine de contributions au titre de la chaire d'écoconception.

- Développer les complémentarités entre les travaux de la chaire d'écoconception, la Fabrique de la Cité et le club pivot Ville et Territoires.

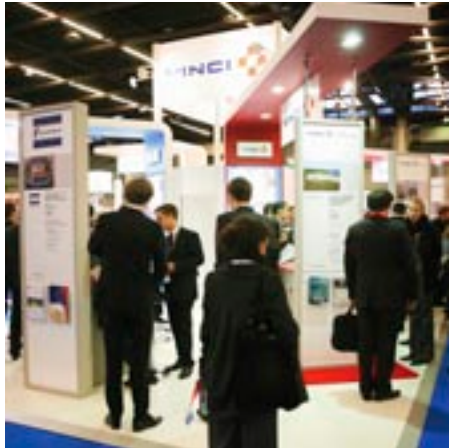
Promouvoir les innovations des collaborateurs

- 60 projets issus du Prix de l'Innovation VINCI 2009 en cours de valorisation et de diffusion.
- Préparation du Prix de l'Innovation VINCI 2011.

- Renouveler l'édition 2011 du Prix de l'Innovation VINCI en intégrant les nouvelles sociétés du Groupe.
- Renforcer la valorisation technologique des innovations et leur diffusion.

* BBC : bâtiment basse consommation ; Bepos : bâtiment à énergie positive.

Responsabilité sociale et engagement citoyen



01



02



Agir en employeur responsable

Le dixième anniversaire du Groupe a été l'occasion pour VINCI de réaffirmer les principes de responsabilité sociale et sociétale inscrits depuis 2006 dans son Manifeste. VINCI a initié simultanément une réflexion sur l'évolution de ces principes dans un contexte d'internationalisation croissante, et sur le développement d'un outil d'autodiagnostic favorisant l'appropriation des engagements du Groupe par ses entreprises.

Créer des emplois durables

— VINCI privilégie aussi souvent que possible la création d'emplois durables. Au 31 décembre 2010, le Groupe employait 179 527 salariés, dont 158 392 dans le cadre de contrats durables. VINCI a recruté dans l'année 16 783 collaborateurs dans le monde, dont près de 7 000 en France.

Anticiper les besoins d'évolution des compétences

— La politique de l'emploi du Groupe, conformément à son schéma de management décentralisé, relève de la responsabilité de ses entreprises. Celles-ci exerçant des métiers à fort taux de main-d'œuvre, l'objectif est de faire monter en compétences l'ensemble des collaborateurs pour développer la productivité et accompagner la technicité croissante des marchés. Cette politique se traduit notamment par l'intégration des centres de formation ; en 2010, la formation interne a représenté plus de 20 % du total des heures de formation. La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) accompagne cette démarche res-

ponsable. La politique de ressources humaines de VINCI vise également à internationaliser les recrutements afin d'accompagner l'internationalisation de l'activité elle-même, et à favoriser la mobilité et la transversalité des compétences.

En amont des recrutements, les entreprises de VINCI, en relation avec les écoles et les acteurs de l'emploi, agissent pour développer l'attractivité de leurs métiers, élaborer des parcours qualifiants, favoriser l'insertion professionnelle et contribuer au développement de l'emploi, en particulier auprès des jeunes sans qualification et des personnes éloignées du monde du travail.

En 2010, VINCI et ses filiales ont participé à une trentaine de salons, forums, etc. Plus de 8 000 étudiants ont été accueillis en stage dans les entreprises du Groupe (+ 13 % par rapport à 2009).

Assurer la santé et la sécurité de chaque collaborateur

— Veiller à la santé et à la sécurité au travail de ses collaborateurs est le premier devoir du Groupe. L'ob-



03

01. VINCI va à la rencontre des étudiants pour développer l'attractivité de ses métiers. /

02. Les formations à la sécurité sont suivies par l'ensemble des collaborateurs opérationnels du Groupe. /

03. En 2010 VINCI a recruté près de 17 000 collaborateurs. /

04. 7 860 salariés détiennent un mandat de représentant du personnel dans les entreprises du Groupe. /



04

bre, près de 100 000 collaborateurs, soit plus de 55 % des effectifs, détenaient, au travers des plans d'épargne du Groupe, 9 % de son capital. VINCI entend promouvoir l'accès au capital des salariés des principales filiales étrangères.

Promouvoir le dialogue social

— La démarche d'employeur responsable de VINCI s'exprime aussi dans le dialogue social actif avec les instances représentatives du personnel, dans le respect de l'indépendance et du pluralisme syndical. Partout dans le monde, les sociétés du Groupe sont encouragées à développer la concertation et la négociation collective, et à en assurer le fonctionnement. 7 860 salariés détiennent un mandat de représentant du personnel dans les entreprises du Groupe. En 2010, 997 accords ont été signés, dont 43 portant sur la diversité et l'égalité des chances.

Prévenir les discriminations et garantir l'égalité des chances pour tous

— VINCI a pour principe de n'opérer aucune discrimination, pour quelque cause que ce soit, à l'embauche et dans les relations de travail. La gestion des ressources humaines et plus généralement les relations entre les collaborateurs sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuels, et le souci de traiter chacun avec dignité.

Au-delà de leur rôle d'ascenseur social, les entreprises du Groupe poursuivent une politique volontariste de management de l'égalité des chances, en particulier en matière de mixité professionnelle, d'emploi des personnes handicapées, des personnes issues de l'immigration et des seniors. Elles font régulièrement auditer leurs pratiques dans ce domaine afin d'orienter leurs efforts d'amélioration. 120 sociétés du Groupe, dont 30 à l'international, ont été auditées par l'organisme indépendant Vigeo entre 2007 et 2009 ; des audits de suivi assurés par un corps d'auditeurs internes formés par Vigeo prolongent cette démarche. Les cadres dirigeants de VINCI sont les garants de la mise en œuvre de cette politique. Ils veillent à la

jectif visé par VINCI est le « zéro accident », tant sur les chantiers que sur les sites d'activité et lors des déplacements. Cet objectif s'applique aux collaborateurs de VINCI ainsi qu'aux intérimaires et aux salariés des sous-traitants.

En cinq ans, le nombre d'heures de formation dédiées à la sécurité a augmenté de 56 % et le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt a diminué de 34 %. Le nombre d'entreprises n'ayant enregistré aucun accident du travail avec arrêt est passé de 42 % en 2005 à 58 % en 2010. Les formations sécurité suivies par l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise ainsi que les quarts d'heure sécurité contribuent à ce que chacun devienne acteur de la prévention dans ses comportements quotidiens. Le management, à tous les niveaux hiérarchiques, s'implique fortement dans le pilotage, la mise en œuvre et le suivi des politiques sécurité. Les résultats dans ce domaine font partie des éléments d'appréciation de la performance des managers. En 2010, la coordination Santé-Sécurité s'est particulièrement attachée à la prévention des maladies professionnelles et des risques psychosociaux.

Partager les fruits de la croissance

— VINCI favorise la participation des salariés aux résultats de leur entreprise, au travers de dispositifs adaptés au contexte et à la législation de chaque pays. En France, cela se traduit par le développement de l'intéressement et de la participation. Le Groupe encourage l'amélioration des dispositifs de couverture sociale (prévoyance, retraite), l'actionnariat salarié et l'individualisation des salaires, en mettant l'accent sur les responsabilités et les performances de chaque collaborateur. Plus de 300 millions d'euros ont été distribués en 2010 au titre de l'intéressement, de la participation, de l'abondement et de la couverture sociale.

VINCI s'est doté en 2010 d'un plan d'épargne retraite collectif (Perco). Proposé à tous les collaborateurs des filiales françaises, il leur permet de bénéficier de conditions favorables pour se constituer une épargne retraite. VINCI s'est engagé par ailleurs, depuis de nombreuses années, à développer l'accès de ses salariés à son capital, au travers d'un plan d'épargne en actions intégrant une politique d'abondement favorisant l'épargne la plus modeste. En 2010, 87 millions d'euros d'abondement ont été versés. Au 31 décem-

Responsabilité sociale et engagement citoyen



01



02

diffusion de ces principes dans l'ensemble de la chaîne managériale. Des modules Diversité sont notamment intégrés dans ce but dans les cursus de formation de l'encadrement de chantier.

Fin 2010, VINCI comptait dans ses effectifs 23 478 femmes (+ 39 % en cinq ans), qui ont représenté 13 % des nouvelles embauches. Les collaborateurs en situation de handicap étaient au nombre de 3 390 ; l'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des collaborateurs en situation de handicap a progressé de 20 % en 2010, représentant un chiffre d'affaires de plus de 4 millions d'euros.

Intégrer les facteurs sociaux dans la chaîne de valeur

— Les achats représentent près de 60 % du chiffre d'affaires de VINCI. Le Groupe a poursuivi en 2010 sa politique visant à développer avec ses fournisseurs des relations équilibrées et en phase avec ses objectifs de développement durable. Ainsi, les nouveaux contrats-cadres établis avec les entreprises de travail temporaire (22 449 intérimaires en équivalent temps

plein en 2010) intègrent désormais cinq critères d'évaluation sociaux et sociétaux (santé-sécurité, égalité des chances, formation, fraudes sociales et commerciales). Le déploiement de cette stratégie s'étendra en 2011 à d'autres familles d'achats comme la location de véhicules et de matériels de chantier.

Contribuer au développement durable des territoires

— Par nature et par tradition, les entreprises de VINCI sont fortement ancrées dans les territoires. Par leur activité propre et au travers de prolongements comme la co-traitance et la sous-traitance, elles participent au premier plan à la création de richesses et d'emplois. Partenaires de développement local, elles contribuent aussi à la solidarité économique et sociale des territoires, en particulier dans les périodes de moindre croissance comme actuellement.

Cet esprit de responsabilité s'exprime aussi sur le terrain de l'innovation sociétale. Ainsi, pour prolonger et amplifier les démarches déjà engagées dans le cadre de groupements d'employeurs ou de structures d'insertion, le Groupe a pris l'initiative de créer une entreprise de « business hybride », qui développera, dans un premier temps en France, une offre globale d'insertion. Elle facilitera – et favorisera – l'emploi de personnes en insertion dans les entreprises du Groupe, en assurant à la fois leur recrutement, leur formation et leur accompagnement social. Associant les ressources d'ingénierie sociale appropriées et une organisation décentralisée, en phase avec le modèle de management du Groupe, cette entreprise pourrait assurer à terme l'insertion professionnelle d'un millier de personnes par an.

En 2010, VINCI a pris l'initiative de participer, au sein du collectif Pur Projet, à la lutte contre la déforestation et le réchauffement climatique par la création de cinq forêts dans quatre pays : le Maroc, l'Indonésie, la Thaïlande et le Pérou. 180 000 arbres – un pour chaque salarié de VINCI – seront plantés dans le cadre de ce projet. Ils contribueront à la fois à la reforestation,



03

01. Au Cambodge, VINCI est partenaire fondateur et actionnaire des Artisans d'Angkor. /

02. VINCI fait régulièrement auditer sa politique d'égalité des chances. /

03. Le programme Cité solidaire lancé par la Fondation VINCI vise à soutenir de très petites associations créant du lien social dans les quartiers défavorisés. /

à la préservation de la biodiversité et au développement économique des coopératives agricoles dans les pays concernés.

Par ailleurs, les sociétés de VINCI sont partout encouragées à prendre des initiatives sociétales de proximité, dans le prolongement de leur activité. C'est le cas, par exemple, au Cambodge, où la société gestionnaire de l'aéroport de Siem Reap soutient des missions d'archéologie sur le site des temples d'Angkor et participe au développement des Artisans d'Angkor, permettant à plus de 1 100 personnes d'avoir une activité économique et de bénéficier d'un revenu (voir p. 62). De même, en France, Escota finance des fouilles paléontologiques d'ampleur, qui ont permis d'exhumer, sur le tracé de l'autoroute A8, des espèces jusque-là inconnues de dinosaures.

Enfin, VINCI s'est engagé en 2010 dans une nouvelle opération de mécénat au château de Versailles. Après avoir pris en charge la restauration intégrale de la galerie des Glaces puis la construction du nouveau pavillon d'accueil du public dans la cour d'honneur, le Groupe finance, aux côtés du World Monuments Fund, la restauration du Belvédère de Marie-Antoinette, dans

le domaine du Petit Trianon, dont le coût est estimé à un million d'euros.

Encourager l'engagement citoyen des salariés

— En cohérence avec ses convictions humanistes et ses valeurs de solidarité, VINCI soutient des projets durables qui créent du lien social et accompagnent vers l'emploi les personnes qui en sont exclues. Ces initiatives sont portées principalement par la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité, qui conjugue soutien financier et mécénat de compétences, à travers le parrainage de projets par les salariés du Groupe. En 2010, 112 projets ont été aidés en France par la Fondation, pour un montant de 2 millions d'euros, accompagnés par 167 parrains qui transmettent leurs compétences professionnelles. Pour accroître son ancrage territorial, la Fondation a lancé le programme Cité solidaire, qui soutient de très petites associations créant du lien social dans

les quartiers défavorisés, avec l'appui des entreprises locales de VINCI. Deux initiatives ont été lancées en 2010 en Île-de-France ; quatre autres sont programmées pour 2011.

À l'international, la Fondation Nadace, en République tchèque, et la Fondation pour l'engagement citoyen, en Allemagne, créées sur le même principe que la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité en France, ont soutenu une vingtaine de projets, pour un montant total de 163 000 euros. Sur le continent africain, le programme Issa (Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique) soutient des actions de solidarité (construction d'écoles ou de bâtiments médicaux, travaux d'alimentation en eau potable, etc.) lancées et gérées localement par les agences et les équipes de chantier de Sogea-Satom. Six projets ont été soutenus dans ce cadre en 2010 – dont la construction d'un dispensaire dans la région de Bekodoka, à Madagascar. En 2011, Sogea-Satom envisage d'étendre son projet selon le principe « une agence, un projet ».

Environnement



01

01. Sur le chantier de l'A89, certifié ISO 14001, tous les intervenants suivent une formation à la préservation de l'environnement. /

Lutter contre les changements climatiques

— Depuis plusieurs années, VINCI a fait de la question climatique un axe majeur de sa politique environnementale. Le Groupe quantifie depuis 2007 ses émissions de gaz à effet de serre, selon la norme ISO 14064 et à l'échelle de son périmètre mondial. En 2010, ces émissions ont représenté au total 2,15 millions de tonnes équivalent CO₂ (périmètre scopes 1 et 2). Outre les efforts pour réduire les émissions liées à ses propres activités, VINCI associe à sa démarche ses partenaires, ses fournisseurs (matériaux entrants) et ses clients – notamment ceux des réseaux autoroutiers, régulièrement sensibilisés à l'éco-conduite.

Partenaire actif des débats publics, VINCI veille à réduire son niveau d'incertitude sur l'échéance prochaine du protocole de Kyoto et se félicite du développement de la réglementation sur les émissions de gaz à effet de serre en Europe et en France, qui donne une relative visibilité aux entreprises jusqu'en 2020. En phase avec l'objectif européen de 20 % d'énergies renouvelables dans les consommations d'énergie, VINCI développe ses savoir-faire et ses offres dans ce domaine. Ainsi, les entreprises du pôle Energies ont déjà réalisé une cinquantaine de projets photovoltaïques. DEME (VINCI Construction) a construit la première tranche du premier parc éolien offshore de Belgique (Thorntonbank, 30 MW), tandis qu'en Roumanie Eurovia a participé à la réalisation de l'un des plus importants parcs éoliens terrestres d'Europe (240 éoliennes, 600 MW).

Déployer la politique d'éco-efficacité

— Se situant dans la perspective d'une montée des exigences environnementales et d'un renforcement des régulations publiques en Europe, VINCI s'est fixé pour priorité de développer l'écoconception en intégrant l'analyse du cycle de vie (ACV) des bâtiments et des ouvrages. Dans le prolongement des outils développés par les pôles construction (logiciel Equer) et travaux routiers (écomparateur Gaïa.be®), VINCI s'est doté d'un outil intégré : CO₂NCERNED, qui s'applique à des projets complexes et permet de quantifier, tant pour le cadre bâti que pour les infrastructures, l'impact de variantes de projets en termes d'émissions de CO₂. Testé en 2009, CO₂NCERNED a déjà été utilisé sur plus de 80 projets, notamment d'infrastructures de transport. De nouveaux modules métiers sont en cours de développement pour améliorer la couverture de l'ensemble des activités de VINCI.

Par ailleurs, VINCI Construction France a lancé en 2010 Oxygen, une éco-offre couvrant toutes les étapes d'un projet de bâtiment (conception, construction, utilisation), assortie d'un dispositif innovant de garantie de performance énergétique.

Limiter l'impact des activités sur l'environnement

— En 2010, VINCI a poursuivi le déploiement de sa politique environnementale. Doté d'un dispositif de reporting couvrant la quasi-totalité de ses activités, le Groupe a fait appel à ses commissaires aux comptes, qui sont des experts indépendants, pour formuler un avis sur une sélection de données environnementales.

Dans tous leurs métiers, les sociétés de VINCI s'efforcent d'atteindre le niveau des meilleurs standards environnementaux. Le nouvel outil d'autodiagnostic en cours de déploiement dans le Groupe leur permettra d'évaluer, au plus près des activités et des chantiers, leurs performances environnementales (maîtrise des flux entrants, réduction au minimum des effets polluants, prévention des risques de pollution, etc.) et de guider leurs démarches de progrès. Leurs initiatives peuvent aller au-delà des exigences réglementaires, comme le montre l'exemple du Paquet vert autorou-

tier, programme de requalification environnementale des réseaux autoroutiers du Groupe en France, auquel VINCI Autoroutes consacre 750 millions d'euros sur trois ans (voir p. 48) en contrepartie de l'allongement des contrats de concession.

En 2010, VINCI a renforcé son expertise en matière de préservation de la biodiversité. Un groupe d'écologues internes (10 personnes) a expertisé les pratiques d'évitement, de préservation et de compensation de la biodiversité à partir d'exemples concrets. Leurs travaux sont régulièrement présentés dans des conférences ou des débats publics.

Le Groupe s'efforce aussi de développer, dès l'amont des projets, des relations étroites avec les associations environnementales de proximité. Le chantier de l'autoroute A89, en France, fait ainsi l'objet d'un ambitieux programme environnemental élaboré avec les associations de protection de la nature – charte Environnement, formation spécifique de l'ensemble des collaborateurs du chantier, programme de sauvegarde de l'écrevisse à pieds blancs mis en place avec le muséum d'histoire naturelle de Besançon, etc.

R&D et innovation



01

Renforcer l'exigence technologique

— VINCI a mené en 2010 une étude comparative sur les pratiques R&D d'une quinzaine d'entreprises de son secteur. Avec un budget annuel supérieur à 40 millions d'euros (+ 24 % en un an) et 239 chercheurs (équivalent temps plein) dans ses équipes, VINCI se situait en tête de l'échantillon. 31 inventions nouvelles ont été brevetées en 2010, portant le patrimoine à 1 499 brevets à travers le monde. 57 programmes de recherche étaient en cours dans les différentes entités du Groupe, dont une grande majorité traitent des problématiques environnementales : écoconception, construction durable, mobilité verte, péage du futur, etc.

La politique « recherche, développement et innovation » est animée par un comité qui réunit, sous l'autorité du comité Exécutif, les directeurs scientifiques et techniques des différents pôles, et qui couvre tout le périmètre du Groupe. Sa mission est de faciliter les échanges sur les programmes de recherche inter-

nes et de soutenir les travaux collaboratifs, tels ceux du groupe Infrastructures de demain, qui rassemble tous les pôles de VINCI, et du groupe de recherche et d'innovation pour un tertiaire efficient (Grite), qui associe VINCI Construction et le pôle Energies.

Favoriser la recherche sur l'écoconception et la ville durable

— En phase avec les perspectives de ses marchés, VINCI favorise la recherche sur l'écoconception et la ville durable à travers plusieurs instances complémentaires.

La Fabrique de la Cité, créée à l'initiative de VINCI, est une instance de réflexion prospective et d'échanges réunissant des acteurs publics et privés de tous horizons, impliqués à haut niveau dans les problématiques d'aménagement urbain et de mobilité. La Fabrique de la Cité constitue ainsi un creuset interdisciplinaire où se confrontent les points de vue,

01. Le procédé Geomix®, qui permet de réaliser des parois de soutènement en béton de sol (sans déblais) a été récompensé lors du Prix de l'Innovation VINCI 2009. /

les expériences et les visions. Deux séminaires ont été organisés dans ce cadre en 2010, l'un à Hambourg, en Allemagne, sur le thème de la ville vivante, l'autre à Lyon, sur celui de l'interaction entre développement urbain et politiques de transport (www.lafabriquedelacite.com). Une étude sur l'attractivité des villes a été réalisée par ailleurs en partenariat avec Sciences Po Paris. En 2011, la Fabrique de la Cité initiera un nouveau cycle de réflexion sur la place des espaces publics dans la ville de demain.

Le partenariat VINCI-ParisTech (Mines ParisTech, École des Ponts ParisTech et Agro ParisTech) institué en 2008 a donné naissance à la première chaire d'écoconception des ensembles bâtis et des infrastructures. VINCI favorise ainsi l'intégration des concepts d'écoconception dans la formation des nouvelles générations d'ingénieurs, et le développement d'outils d'aide à la décision pour les acteurs économiques. Treize projets de recherche ont déjà été engagés dans le cadre de ce partenariat. Leurs premiers résultats ont été présentés lors de trois conférences scientifiques en 2010 (www.chaire-eco-conception.org).

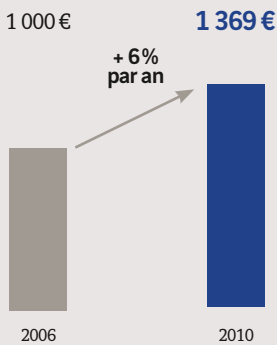
Le club Ville et Territoires réunit une vingtaine de chercheurs et dirigeants opérationnels du Groupe qui travaillent sur des problématiques territoriales avec les acteurs locaux concernés, en recherchant à partir de cas concrets les solutions techniques appropriées. Leurs travaux ont notamment abordé en 2010 les thèmes de la ville « bas carbone », de la mobilité et des aménités.

Développer l'innovation participative

— La culture d'innovation de VINCI se confond avec sa culture d'entrepreneur. En cohérence avec son modèle de management décentralisé, le Groupe développe son potentiel d'innovation en encourageant au plus près du terrain les initiatives concrètes de ses entreprises et de ses équipes. Englobant non seulement les aspects technologiques mais aussi toutes les innovations qui nourrissent la démarche de progrès du Groupe (méthodes, management, services, sécurité, développement durable, etc.), cette démarche participative s'illustre en particulier au travers du Prix de l'Innovation VINCI, organisé tous les deux ans et ouvert à l'ensemble des salariés. L'année 2010 a été consacrée à la valorisation technologique des quelque 1 500 projets issus de l'édition 2009 et à la préparation de l'édition 2011. La mise à disposition, sur le site intranet du Groupe, de l'ensemble des projets présentés et primés contribue à la diffusion de ces innovations, grâce à un moteur de recherche performant, dont la nouvelle version a été mise en ligne en 2010.

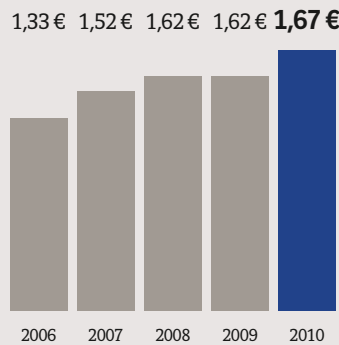
L'action VINCI

Rendement d'un investissement sur 5 ans en actions VINCI



Un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1^{er} janvier 2006 se retrouverait à la tête d'un capital de 1 369 euros au 31 décembre 2010, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés. Son investissement lui aurait rapporté un rendement de 6 % par an.

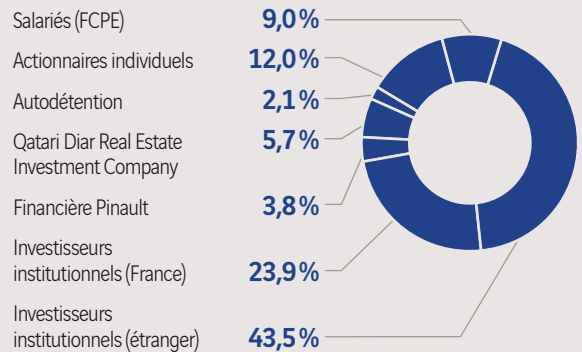
Un dividende par action en hausse^(*)



Le dividende proposé à l'assemblée générale du 2 mai 2011 au titre de l'exercice 2010 est de 1,67 euro par action, soit une progression de 25,6 % par rapport au dividende de l'exercice 2006.

^(*) Après retraitement de la division par deux du nominal intervenue en mai 2007.

Répartition de l'actionariat^(**)



^(**) Estimation réalisée sur la base d'un relevé des détenteurs de titres au porteur (TPI) au 31 décembre 2010 et d'une enquête d'actionariat.

VINCI surperforme le CAC 40 en 2010...

— Le cours de l'action VINCI a clôturé à 40,68 euros au 31 décembre 2010, soit une hausse de 3 % sur un an, alors que les indices CAC 40 et Euro Stoxx 50 ont affiché sur la même période des reculs de respectivement - 3 % et - 6 %.

... et dans la durée

— Entre le 1^{er} janvier 2000, année de la création de VINCI, et le 31 décembre 2010, le cours de l'action VINCI a connu une progression de + 257 %, tandis que le CAC 40 baissait de - 36 %. Ainsi, un actionnaire qui aurait investi l'équivalent de 1 000 euros le 1^{er} janvier 2000 détiendrait un capital de 5 425 euros au 31 décembre 2010, soit un rendement annuel moyen de près de 17 %. Durant la même période, la capitalisation boursière du Groupe a été multipliée par 12.

Dividende : 1,67 euro par action (+ 3,1 %)

— Depuis 2006, la politique de dividende de VINCI

consiste à distribuer 50 % du résultat net part du Groupe. Le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2011 a ainsi décidé de proposer à l'Assemblée générale du 2 mai 2011 un dividende total de 1,67 euro par action en hausse de 3,1 % par rapport à l'exercice précédent. Il représente un rendement de 4,1 % par rapport au cours du 31 décembre 2010. Déduction faite de l'acompte de 0,52 euro versé le 16 décembre 2010, le solde du dividende à régler le 9 juin 2011 ressort à 1,15 euro par action.

Un actionariat équilibré et diversifié

— L'année 2010 a été marquée par l'entrée au capital de VINCI de Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar), dans le cadre de l'opération d'apport de Cegelec. 31,5 millions d'actions, soit 21 millions d'actions nouvelles et 10,5 millions d'actions qui étaient autodétenues, ont été remises à Qatari Diar en rémunération de 100 % du capital de Cegelec. Au 31 décembre 2010, avec une participation de 5,7 % au capital de VINCI, Qatari Diar est le deuxième actionnaire du Groupe derrière les fonds d'épargne sa-

lariale, qui détiennent 9 % du capital et regroupent environ 100 000 collaborateurs.

Les autres actionnaires institutionnels, répartis dans près de 600 fonds d'investissements, essentiellement situés en France, en Europe et en Amérique du Nord, en détiennent 67,4 %.

Enfin les actionnaires individuels, au nombre de 294 000 (quasi stable sur un an), représentent 12 % de l'ensemble au 31 décembre 2010.

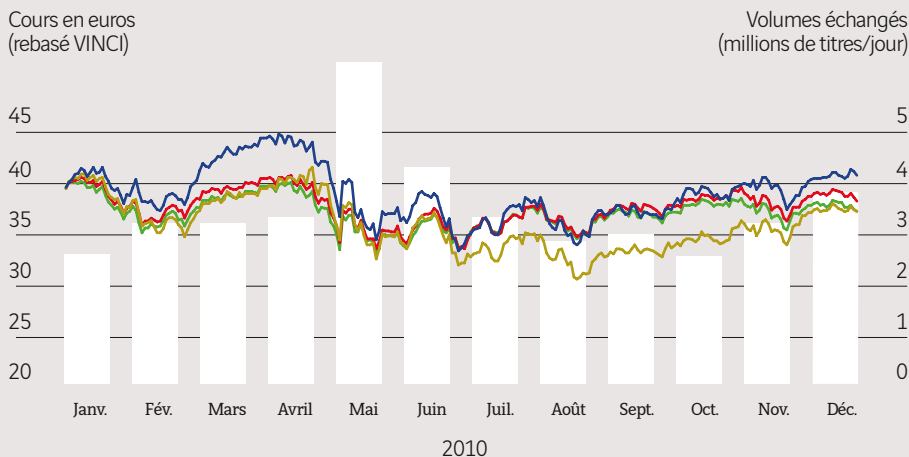
Actionnaires individuels

Une valeur plébiscitée

— Selon un sondage exclusif *Le Revenu*-Publicis Consultants, publié dans *Le Revenu* en juillet 2010, VINCI a conforté en 2010 sa position de troisième valeur préférée des actionnaires individuels. La même étude a souligné le fort attachement des actionnaires au club des Actionnaires de VINCI, qu'ils considèrent comme le deuxième meilleur club du CAC 40. VINCI s'est d'autre part classé septième au « prix du service

■ VINCI
■ CAC 40
■ Euro Stoxx 50
■ Euro Stoxx Construction & Materials
■ Volumes VINCI

Cours de l'action et volumes moyens de transactions



Capitalisation au 31 décembre 2010 : 22,5 milliards d'euros sur la base d'un cours de 40,68 euros par action, soit la 17^e capitalisation du CAC 40 et la 16^e en tenant compte de la pondération du flottant. Entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, l'action VINCI a enregistré une hausse de 3,1 % alors que les indices CAC 40, Euro Stoxx 50 et Euro Stoxx Construction & Materials reculaient respectivement de - 3,3 %, - 5,8 % et - 5,7 %.

En 2010, 3,5 millions de titres ont été échangés sur le marché (Euronext + MTFs) en moyenne chaque jour.

actionnaires » du *Journal des Finances* décerné en décembre 2010.

Une proximité unique au plus haut niveau

— Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI, et Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent du Groupe, ont poursuivi leurs actions d'information et d'échanges en direction des actionnaires. En 2010, ils sont allés à leur rencontre pour présenter le Groupe dans sept villes de France : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Marseille, Reims, Toulouse.

Xavier Huillard et Yves-Thibault de Silguy étaient également présents au salon Actionaria, qui s'est tenu à Paris les 19 et 20 novembre 2010.

Un club des Actionnaires en plein essor

— Le nombre de membres du club des Actionnaires de VINCI a presque doublé en 2010 pour dépasser 18 000 inscrits au 31 décembre 2010. Un espace sé-

curisé et personnalisé réservé aux membres du club a été créé sur le site Internet de VINCI, permettant désormais à ceux-ci de s'inscrire directement pour participer aux visites-découvertes ou de recevoir une information exclusive sur VINCI. Outre l'assemblée générale et le salon Actionaria, 17 manifestations ont été proposées au cours de l'année aux actionnaires du Groupe en France.

Investisseurs institutionnels et analystes financiers

— En 2010, les dirigeants de VINCI ont rencontré environ 1 000 investisseurs institutionnels et analystes financiers représentant près de 500 institutions financières. En plus des réunions et conférences téléphoniques organisées à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels et des publications trimestrielles, le Groupe a réalisé plus de 30 journées de road-shows en Europe et en Amérique du Nord, et

a participé à sept conférences globales ou sectorielles organisées à Paris, à Londres et aux États-Unis par de grandes institutions financières. Au travers de rendez-vous individuels ou en groupes restreints, organisés dans le cadre de ces événements ou au siège, le management de VINCI communique régulièrement en direction de la communauté financière sur les évolutions du Groupe, sa stratégie, sa gouvernance et son modèle de développement.

En octobre 2010, VINCI a organisé pour les investisseurs institutionnels et les analystes financiers *sell-side* couvrant le titre une journée de présentation sectorielle consacrée à VINCI Autoroutes. À cette occasion, ils ont pu rencontrer le management et les responsables opérationnels de ce pôle d'activité, et au travers de cet échange mieux appréhender ses enjeux, sa stratégie et sa gestion.

Site Internet de VINCI et publications actionnaires

Le site Internet de VINCI dispose d'espaces dédiés aux actionnaires individuels et aux investisseurs institutionnels au travers des rubriques « Actionnaires » et « Finances ».

Les actionnaires disposent d'une ligne de publications dédiées, accessible en format papier ou dans la rubrique « Actionnaires » du site Internet.

(www.vinci.com)

Service Actionnaires de VINCI

1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex

Actionnaires individuels

Numéro Vert : 0 800 015 025
Fax : 01 47 16 33 88

Investisseurs institutionnels

Tél. : 01 47 16 45 07 / 45 39
Fax : 01 47 16 36 23

Album 2010

L'année en faits et en images





Hong Kong

22° 39' N Lat.
114° 10' E Long.



Fondations complexes

Implantée de longue date à Hong Kong, Bachy Soletanche (VINCI Construction) y a connu une intense activité en 2010. Dans le cadre du projet Express Rail Link, ligne ferroviaire reliant Hong Kong (photo) à la ville chinoise de Guangzhou, l'entreprise a mis en chantier une partie des fondations de la future gare terminus de Kowloon (180 pieux de gros diamètre, 45 000 m² de parois moulées, déviations de réseaux et de routes) ainsi qu'un tunnel en tranchée couverte de 270 m de long. Bachy Soletanche participe par ailleurs aux travaux du Central Wanchai Bypass, voie rapide enterrée traversant l'île de Hong Kong d'ouest en est, en construisant notamment 37 000 m² de parois moulées sur le site même du port de plaisance, à partir d'îles artificielles temporaires remblayées sur la mer.

L'année en faits et en images



Plate-forme Girassol

07° 39' S Lat.
11° 44' E Long.

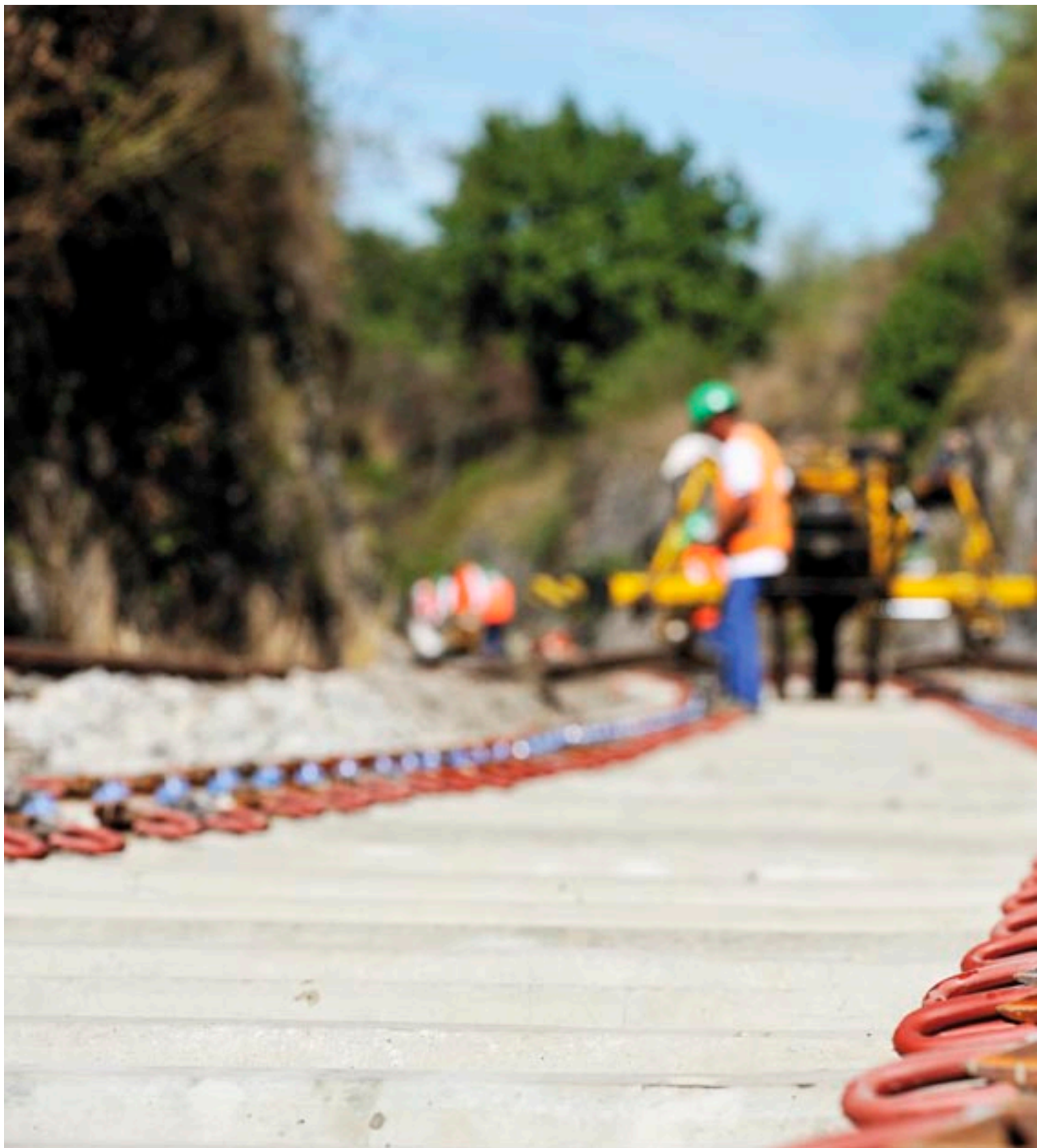


Maintenance en pleine mer

L'arrivée de Cegelec renforce les compétences du pôle Energies de VINCI sur les marchés porteurs des infrastructures pétrolières et gazières. Cegelec Oil & Gas, une des entités de la nouvelle division Global Systems & Services du pôle Energies, est ainsi présent depuis 2001 sur la plate-forme pétrolière Girassol, au large de l'Angola, où il assure toute la maintenance pour le compte de Total E&P. 90 collaborateurs de Cegelec – dont de nombreux Angolais ayant bénéficié d'ambitieux programmes de formation et de transfert de compétences – travaillent sur cette unité flottante de production, de stockage et de déchargement.



L'année en faits et en images





Capdenac

44° 58' N Lat.
2° 06' E Long.



Rénover 210 km de voies

Tout en se préparant au chantier de construction de la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux, ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires a achevé, fin 2010, via sa filiale l'Européenne de Travaux Ferroviaires, la rénovation des 210 km de voies de « l'étoile de Capdenac » dans le cadre du plan rail Midi-Pyrénées, le plus important programme de rénovation de lignes régionales réalisé en France. Pour mener à bien le projet dans un environnement technique particulièrement complexe – succession de tunnels, voies encaissées, accès routiers difficiles –, l'Européenne de Travaux Ferroviaires a combiné l'utilisation de matériel à haut rendement (train de substitution assurant en continu le renouvellement des traverses et des rails), la pose avec portiques et la pose manuelle. Le chantier a mobilisé 500 personnes. 384 000 t de ballast, 289 000 traverses en béton et 340 km de rails ont été posés.

L'année en faits et en images



Hallandsås

56° 38' N Lat.
13° 00' E Long.



Premier percement réussi

Le double tunnel ferroviaire d'Hallandsås, en Suède, est l'un des chantiers souterrains les plus difficiles de la période actuelle. Deux fois interrompu par le passé, le projet, repris depuis 2002 par un groupement associant VINCI Construction Grands Projets et Skanska, a franchi le 25 août 2010 une étape symbolique, avec le percement du premier des deux tubes. Pour réaliser ce tunnel de 8,6 km, il a fallu franchir notamment une faille de 320 m, qui a nécessité une congélation du terrain sur 130 m et sous 13 bars de pression. Un peu plus de deux ans et demi seront nécessaires pour creuser le second tube. Le projet aura mobilisé une centaine de collaborateurs de VINCI durant plus de dix ans.





L'année en faits et en images





Lyon

45° 71' N Lat.
4° 84' E Long.

Délais et confort garantis pour l'aéroport

Trajet garanti en moins de trente minutes entre le centre de Lyon et l'aéroport Saint-Exupéry, à raison d'une rame toutes les 15 minutes entre 6 h et 21 h, 365 jours par an : c'est le service assuré depuis le 9 août 2010 par la liaison Rhônexpress, réalisée en concession par un groupement piloté par VINCI.

La conception et la construction du projet, dont VINCI Concessions assurait le financement et la maîtrise d'ouvrage, ont mobilisé les trois pôles de la branche contracting du Groupe. Fiable et régulier, Rhônexpress offre de surcroît un haut niveau de service : présence permanente d'un agent d'accueil à bord, climatisation des voitures, écrans d'information annonçant les horaires des vols, prises de courant, espaces pour bagages. Le taux de satisfaction a atteint 94 % dès les premières enquêtes.

L'année en faits et en images



Tchernobyl

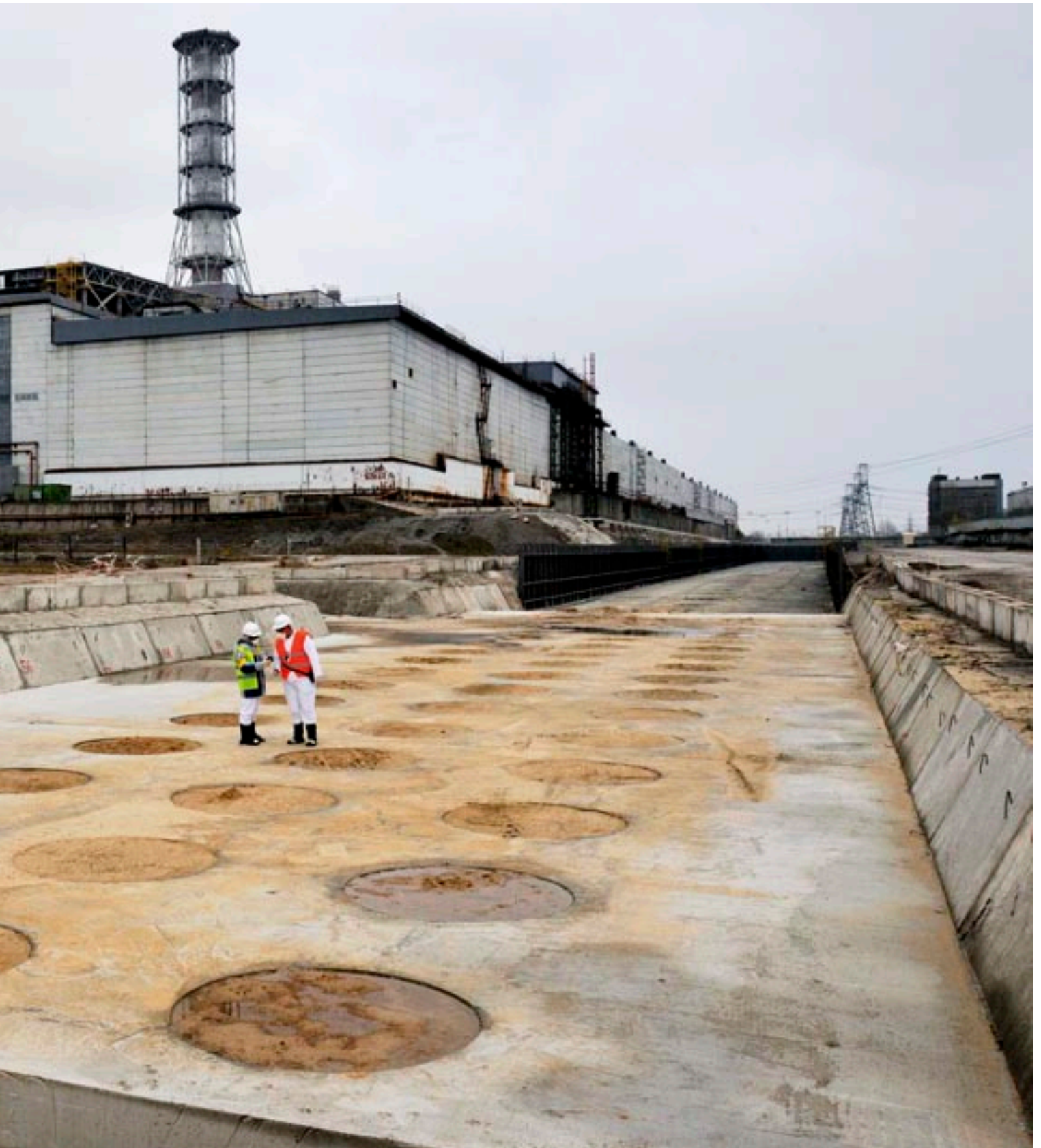
51° 26' N Lat.
30° 23' E Long.



Premiers travaux au pied du sarcophage

À Tchernobyl, le groupement Novarka, constitué de VINCI Construction Grands Projets (leader) et Bouygues Travaux Publics, construit l'enceinte de confinement qui coiffera le réacteur accidenté et son sarcophage puis servira d'outil de démantèlement. Le chantier est entré en phase opérationnelle en 2010, avec les premiers travaux. Près de 650 collaborateurs du groupement, dont 120 expatriés, étaient présents fin 2010 sur le site et dans les bureaux d'études ou les bases logistiques déployés dans la région. L'arche sera assemblée sur une zone en cours d'aménagement à l'ouest du sarcophage existant, puis déplacée sur des rails au-dessus de ce même sarcophage.

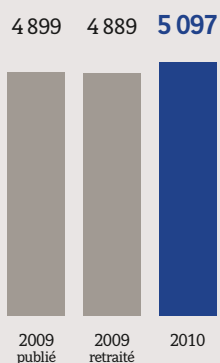




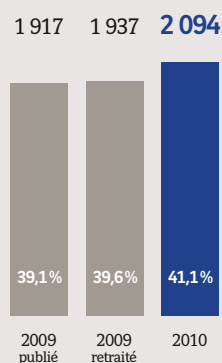
Concessions

— Avec un réseau de 4 385 km, VINCI Autoroutes est concessionnaire de la moitié du réseau autoroutier concédé français. VINCI Concessions développe et gère un portefeuille unique de concessions d'infrastructures de transport et d'équipements publics dans une vingtaine de pays.

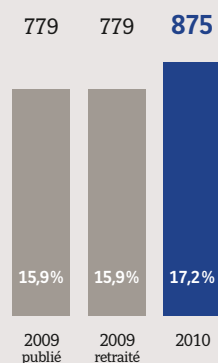
Chiffre d'affaires⁽¹⁾
(En M€)



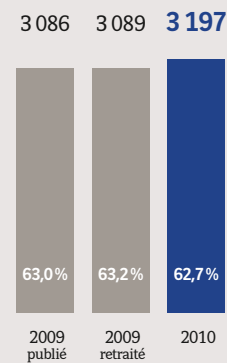
Résultat opérationnel sur activité
(En M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



Résultat net part du Groupe⁽²⁾
(En M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



Capacité d'autofinancement⁽³⁾
(En M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

(2) Intégrant l'incidence du reclassement hors des concessions d'ASF Holding et de Cofiroute Holding.

(3) Avant impôt et coût de l'endettement.

(4) Au 31 décembre.

Retraité : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des sociétés contrôlées conjointement. »

44
VINCI Autoroutes



54
VINCI Concessions



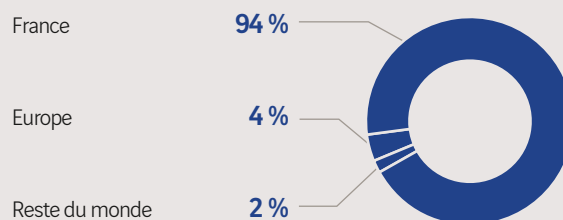
Endettement financier net⁽²⁾⁽⁴⁾

(En M€)



Chiffre d'affaires par zone géographique⁽¹⁾

(En %)



Ouvrages	Description	Pays	Taux de détention	Date de fin de contrat
Infrastructures autoroutières et routières		Réseau concédé		
Réseau ASF	2 714 km	France	100 %	2033
Réseau Cofiroute	1 100 km	France	83 %	2031
Réseau Escota	459 km	France	99 %	2027
Arcour (A19)	101 km	France	100 %	2070
Openly à Lyon	10 km	France	100 %	2013 ⁽¹⁾
Voie express R1 ⁽²⁾	52 km	Slovaquie	50 %	2041
Autoroute A4 (A Modell)	45 km	Allemagne	50 %	2037
Autoroute A5 (A Modell) ⁽²⁾	60 km	Allemagne	50 %	2039
Contournement de Newport	10 km	Royaume-Uni	50 %	2042
Autoroute Athènes-Tsakona ⁽²⁾	365 km	Grèce	30 %	2038
Autoroute Maliakos-Kleidi ⁽²⁾	240 km	Grèce	14 %	2038
Voie express Fredericton-Moncton	200 km	Canada	25 %	2028
Trans Jamaican Highway	34 km	Jamaïque	34 %	2030
Ouvrages routiers de franchissement				
Tunnel Duplex A86	Rueil-Malmaison – Jouy-en-Josas/Versailles	France	83 %	2086
Tunnel du Prado-Carénage	Tunnel à Marseille	France	33 %	2025
Tunnel du Prado-Sud ⁽²⁾	Tunnel à Marseille	France	59 %	2054
Pont Charilaos-Trikoupis	Péloponnèse-continent	Grèce	57 %	2039
Ponts sur le Tage	Deux ponts à Lisbonne	Portugal	37 %	2030
Ponts sur la Severn	Deux ponts sur la Severn	Royaume-Uni	35 %	2016 ⁽³⁾
Coentunne ⁽²⁾	Tunnel à Amsterdam	Pays-Bas	28 %	2037
Pont de la Confédération	Île du Prince-Édouard – continent	Canada	19 %	2032
Infrastructures ferroviaires				
Liefkenshoek ⁽²⁾	Liaison ferroviaire souterraine (16 km) à Anvers	Belgique	37 %	2050
Rhôneexpress	Ligne de tramway (23 km) à Lyon	France	35 %	2038
GSM-Rail ⁽²⁾	Système de radiocommunication sur 14 000 km de lignes ferroviaires	France	30 %	2025
Parkings				
VINCI Park	1,4 million de places dont 0,4 million en concession ou en pleine propriété	Monde	100 %	⁽⁴⁾
Centre d'activités des loueurs de voitures (aéroport Nice Côte d'Azur) ⁽²⁾	Bâtiment de 60 000 m ²	France	100 %	2040
Truck Étape	Deux centres routiers sécurisés pour poids lourds	France	100 %	
Aéroports				
France	Rennes, Dinard	France	49 %	2025 ⁽¹⁾
France	Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Quimper	France	99 %	de 2011 à 2023 ⁽¹⁾
France	Nantes Atlantique, Saint-Nazaire – Montoir	France	85 %	2066
France	Ancenis	France	100 %	2018 ⁽¹⁾
Cambodge	Phnom-Penh, Siem Reap, Sihanoukville	Cambodge	70 %	2040 ⁽³⁾
Stades et équipements publics				
Stade de France	80 000 places	France	67 %	2025 ⁽⁵⁾
Stade du Mans	25 000 places	France	100 %	2043
Stade de Nice ⁽²⁾	35 000 places	France	50 %	2041
Éclairage public de la ville de Rouen (Lucitea)		France	100 %	2027

(1) Contrats de service, de gestion ou de délégation de service public.

(2) En construction ou à construire.

(3) Date estimée de fin de contrat.

(4) 25 ans = durée résiduelle moyenne pour les 366 806 places en concession.

(5) Voir note J.35 de l'annexe aux comptes consolidés.

Europe

Luxembourg

47 000 places de parking

Belgique

Tunnel Liefkenshoek d'Anvers
45 000 places de parking

Royaume-Uni

Contournement de Newport
Ponts sur la Severn
124 000 places de parking

France

Réseau ASF
Réseau Cofiroute
Tunnel Duplex A86
Réseau Escota
Arcour (A19)
Openly à Lyon
Tunnel du Prado-Carénage
Tunnel du Prado-Sud
Truck Étape
Rhônexpress
462 000 places de parking
Stade de France
Stade du Mans
Stade de Nice
9 aéroports : Chambéry,
Clermont-Ferrand, Dinard,
Grenoble, Nantes (3),
Quimper, Rennes
Centre d'activités des loueurs
de voitures (Nice)
Lucitea (Rouen)
GSM-Rail

Portugal

Deux ponts sur le Tage

Espagne

60 000 places de parking

Russie

900 places de parking

Pays-Bas

Coentunnel

Allemagne

Toll Collect (péage autoroutier)
30 000 places de parking
A4 - Autoroute A-Modell
A5 - Autoroute A-Modell

République tchèque

39 000 places de parking

Slovaquie

3 000 places
de parking
Voie express R1

Suisse

6 000 places
de parking

Grèce

Pont Charilaos-Trikoupiís
Autoroute Athènes-Tsakoná
Autoroute Maliakos-Kleidi

Chypre

- ◆ Infrastructures ferroviaires, routières et autoroutières
- Stationnement
- ▲ Plates-formes aéroportuaires
- Projets d'infrastructures à l'étude

International

Canada

Autoroute Fredericton-Moncton
Pont de la Confédération
126 000 places de parking

États-Unis

445 000 places de parking

Jamaïque

Trans Jamaican Highway

Inde

Cambodge
3 aéroports

VINCI Autoroutes

Le réseau de VINCI Autoroutes

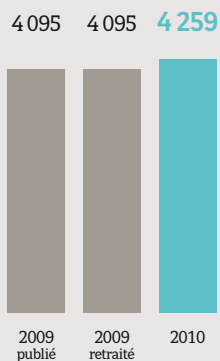


Réseaux autoroutiers concédés en Europe (En km)

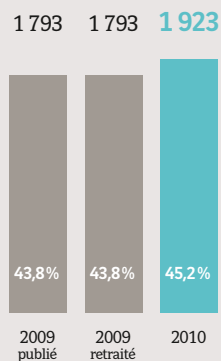


Sources : communication des sociétés.

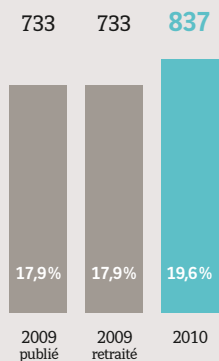
Chiffre d'affaires⁽¹⁾
(En M€)



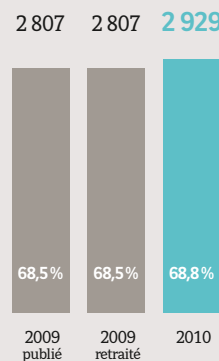
Résultat opérationnel sur activité
(En M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



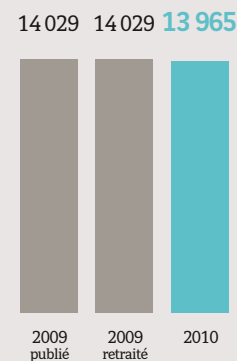
Résultat net part du Groupe⁽⁴⁾
(En M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



Capacité d'autofinancement⁽²⁾
(En M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



Endettement financier net⁽³⁾⁽⁴⁾
(En M€)



(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

(2) Avant impôt et coût de l'endettement.

(3) Au 31 décembre.

(4) Intégrant l'incidence du reclassement hors des concessions d'ASF holding et de Cofiroute holding.

Retraité : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des sociétés contrôlées conjointement. »

Avec un réseau de 4 385 km, soit la moitié du réseau concédé français, VINCI Autoroutes est le premier opérateur autoroutier en Europe.

VINCI Autoroutes réunit les réseaux de quatre sociétés concessionnaires :

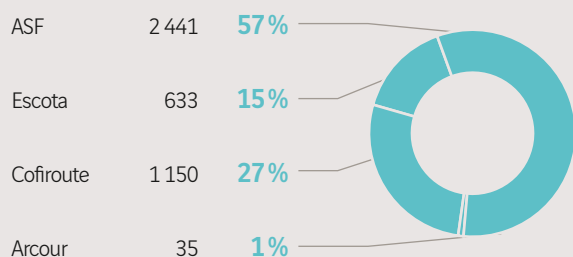
- ASF : 2 639 km d'autoroutes en service et 75 km en construction, couvrant la moitié sud de la France ;
- Cofiroute : réseau de 1 100 km desservant l'ouest de la France ; Duplex A86 en Île-de-France (tunnel de 11 km intégralement en service depuis le 9 janvier 2011) ;
- Escota : réseau de 459 km en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Arcour : A19 Artenay-Courtenay, section d'autoroute de 101 km assurant le contournement sud de l'Île-de-France, exploitée par Cofiroute.

Les réseaux de VINCI Autoroutes accueillent chaque jour 2,2 millions de clients et comptent 1,3 million d'abonnés au télépéage. 46,5 milliards de kilomètres sont parcourus chaque année sur les réseaux de VINCI Autoroutes, correspondant à près de 800 millions de transactions.

Mettant sa performance d'entreprise au service de sa mission d'utilité publique, VINCI Autoroutes agit pour rendre l'autoroute plus sûre, plus respectueuse de l'environnement et plus conviviale. Ses investissements dans la construction de sections nouvelles, l'élargissement et l'amélioration de sections anciennes et la requalification environnementale de l'ensemble de ses réseaux dans le cadre du « Paquet vert autoroutier » en font l'un des principaux maîtres d'ouvrage et investisseurs privés en France.

Chiffre d'affaires par réseau⁽¹⁾

(En M€ et en %)



Trafic sur réseau

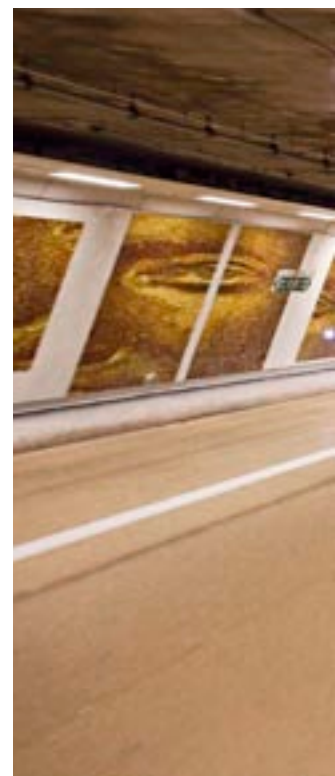
	En millions de kilomètres parcourus	Évolution à réseau stable en %
ASF	28 607	+ 2,0%
Escota	6 676	+ 1,8%
Cofiroute	10 981	+ 1,9%
Arcour	255	NS
Total	46 518	+ 2,0%

01. Le Duplex A86 en Île-de-France, tunnel interurbain de nouvelle génération, achève le bouclage du superpériphérique à l'ouest de Paris. /

02. Les travaux de prolongement de l'A89 vers Lyon englobent la réalisation de huit viaducs et de trois tunnels. /

Nouvelle année de croissance et investissements dans l'optimisation des réseaux

VINCI Autoroutes a confirmé sa bonne trajectoire en enregistrant une croissance du trafic supérieure à celle de l'économie. La performance de son modèle lui a permis d'engager les importants investissements du Paquet vert autoroutier et d'initier le déploiement d'une nouvelle génération de services.



01



02

Les performances de VINCI Autoroutes en 2010 ont confirmé la robustesse de son modèle. En dépit du contexte économique et de fortes perturbations climatiques en début et en fin d'exercice, le chiffre d'affaires a progressé de 4,0 % à 4,3 milliards d'euros.

Cette progression résulte pour 2,0 % de la croissance du trafic, pour 0,4 % de l'impact en année pleine de la mise en service en 2009 des nouvelles sections (A19 et première section du Duplex A86 en Île-de-France) et des hausses tarifaires prévues dans les contrats de plan. La croissance du trafic des véhicules légers à réseau constant (+1,8 %) prolonge la dynamique de reprise amorcée en 2009, permettant de renouer avec les niveaux antérieurs à la crise de 2008. Une tendance comparable s'est amorcée, avec un décalage de 18 mois environ, dans le domaine du trafic des poids lourds, fortement impacté par la crise : après quinze mois successifs de baisse, celui-ci s'est redressé à partir de février 2010, en corrélation avec la reprise de la croissance économique, sans pour autant revenir aux niveaux antérieurs à la crise ; la progression sur l'année a atteint 3,2 %. Tous véhicules confondus, 2,155 millions de clients ont emprunté chaque jour en

moyenne les réseaux de VINCI Autoroutes, soit 1,141 million sur le réseau ASF, 328 000 sur le réseau Cofiroute (y compris l'A19) et 686 000 sur le réseau Escota.

Le maintien d'un haut niveau de marge opérationnelle est un élément essentiel de l'équilibre financier des sociétés concessionnaires, qui se sont fortement endettées pour financer la construction et la modernisation de leurs réseaux. Les efforts de maîtrise des coûts, notamment par l'optimisation des achats, et les gains de productivité générés par l'automatisation croissante du péage ont permis d'atteindre un taux d'Ebitda/CA de 68,8 %, en progression de 0,3 % sur un an.

Simultanément, les investissements des sociétés de VINCI Autoroutes se sont maintenus à un niveau élevé. À ceux inscrits dans les contrats de plan d'ASF et d'Escota pour l'extension et la modernisation de leurs réseaux se sont ajoutés ceux consacrés au Paquet vert autoroutier (voir p. 48). VINCI Autoroutes a ainsi investi 876 millions d'euros en 2010 sur ses quatre réseaux (963 millions d'euros en 2009). Malgré le haut niveau des investissements et grâce à une poli-

tique de gestion rigoureuse de la dette, l'endettement net est demeuré stable : au 31 décembre 2010, il s'élevait à 13,965 milliards d'euros.

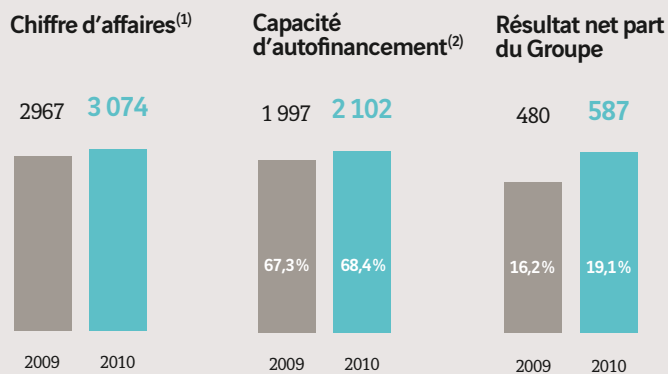
Infrastructure ASF

— Les investissements réalisés pendant l'année par ASF au titre de ses engagements contractuels ont été de 509 millions d'euros. 2010 a été une année d'intense activité sur le principal chantier inscrit à ce programme : le prolongement de l'A89 vers Lyon (Balbigny - La-Tour-de-Salvagny), section de 53 km en région Rhône-Alpes, incluant huit viaducs (2 150 m au total) et trois tunnels bitubes (deux fois 5 700 m). Les travaux ont progressé conformément au planning contractuel, qui prévoit une mise en service fin 2012. Certifié OHSAS 18001 (sécurité) et ISO 14001 (environnement), le chantier fait l'objet d'une charte prévention, « Vers le zéro accident », signée par toutes les entreprises engagées sur le chantier, et d'un programme environnemental particulière-



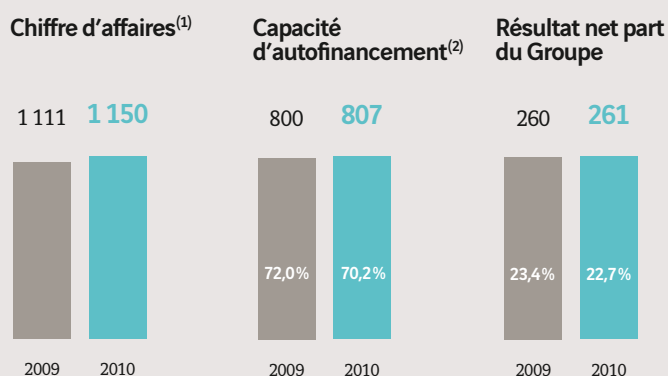
Groupe ASF

ASF et Escota
En M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾



Cofiroute

En M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾



(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisés auprès d'entreprises tierces.

(2) Avant impôt et coût de l'endettement.

ment ambitieux, élaboré dès l'amont du projet avec les associations locales de protection de la nature.

En région Aquitaine, sur l'autoroute de la Côte basque (A63), ASF a poursuivi l'élargissement à deux fois trois voies d'une section de 40 km à forte circulation entre Ondres (Landes) et Biarritz (Pyrénées-Atlantiques) – un investissement de 700 millions d'euros sur neuf ans. Ouvrage majeur améliorant les échanges locaux, le nouveau viaduc d'Ametzondo (250 m) a été mis en service dans l'agglomération de Bayonne.

Sur l'A87, ASF a poursuivi les travaux d'élargissement et de mise aux normes de la section Sorges – Mûrs-Erigné (Maine-et-Loire), récemment intégrée dans sa concession à la demande de l'État. L'année a vu par ailleurs l'achèvement de deux jonctions qui optimisent la continuité du réseau autoroutier français et la desserte des territoires : le raccordement A75-A9, qui achève la liaison autoroutière entre Clermont-Ferrand et Béziers ; l'échangeur de Lescar sur l'A64, qui contribuera au développement économique de l'agglomération de Pau et assure la jonction avec la nouvelle autoroute A65 entre Pau et Bordeaux. Enfin, ASF a lancé la construction du nouvel échangeur de Mont-

giscard (A61), les travaux de mise aux normes autoroutières de la rocade de Montauban, et a finalisé les acquisitions foncières qui permettront de réaliser l'élargissement de l'A9 sur 40 km entre Perpignan et la frontière espagnole.

Cofiroute

— **Duplex A86 en Île-de-France.** Après l'ouverture de la première section en 2009, Cofiroute a préparé en 2010 la mise en service intégrale du Duplex A86 en Île-de-France, inauguré dans les premiers jours de 2011. Aboutissement d'un projet de plus de deux décennies, dans lequel Cofiroute a investi 2,2 milliards d'euros, ce tunnel de 11 km assurant le bouclage de la deuxième rocade francilienne permet de parcourir en 10 minutes – au lieu de 45 par les voies de surface – le trajet entre Rueil-Malmaison, dans les Hauts-de-Seine, et Vélizy, dans les Yvelines.

Plus qu'un ouvrage de génie civil hors normes, le Duplex A86 est un « système de transport » complet, dont la réalisation a mobilisé les expertises complémentaires des différents pôles de métiers de VINCI.

Les équipements qui assurent le fonctionnement de l'ouvrage et la sécurité des automobilistes, gérés par un système de supervision connecté à 120 000 points de remontée d'information, ont représenté environ 20 % du coût total du projet. Le Duplex A86 a été classé tunnel le plus sûr d'Europe – parmi 26 tunnels routiers dans 13 pays – par l'enquête EuroTAP 2010, réalisée à l'initiative de grands clubs automobiles européens avec le soutien de la Commission européenne. Les auditeurs ont souligné à la fois les très bons résultats en matière de mesures préventives (trafic unidirectionnel, largeur des voies, qualité des axes d'évacuation et de la signalisation lumineuse) et la qualité des dispositifs d'alerte et d'intervention en cas d'incident (détection automatique, information et guidage des automobilistes, efficacité des équipements de lutte contre l'incendie et du dispositif d'intervention des secours, etc.).

Télépéage sans arrêt et réduction des émissions de CO₂

Le télépéage à 30 km/h contribue à fluidifier le trafic et à réduire les consommations de carburant ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. La création de voies dédiées dans les gares de péage implique d'importants travaux d'aménagement pour assurer une sécurité optimale pour les clients comme pour les personnels du péage. Les systèmes déployés effectuent la reconnaissance des badges de télépéage et l'enregistrement des transactions en moins de deux secondes, permettant ainsi d'éviter l'arrêt.



Référence majeure pour VINCI, le Duplex A86 est une illustration avancée des réponses que son modèle de concessionnaire-constructeur intégré permet d'apporter aux besoins publics de grands projets d'infrastructures complexes.

Sur son réseau interurbain, Cofiroute a achevé deux chantiers d'élargissement. Le premier concernait une section de 6 km de l'A71 au niveau d'Orléans et incluait le doublement d'un pont sur la Loire. Le second portait sur un tronçon de 3 km de l'A11 au nord d'Angers, dans le prolongement du contournement autoroutier de l'agglomération mis en service en 2008.

Escota

— Escota a poursuivi les travaux de mise aux nouvelles normes de sécurité de l'ensemble des tunnels de son réseau – soit 20 ouvrages totalisant 19 km de longueur. Ce programme, qui s'achèvera en 2013, représente un investissement total de près de 400 millions d'euros, dont 43 millions en 2010. Les travaux portent sur la mise en œuvre, dans chaque tunnel, de nouveaux dispositifs d'évacuation,

de détection incendie, de ventilation, de vidéosurveillance et de gestion technique centralisée.

Sur l'A8, d'importants travaux d'élargissement, représentant un investissement de 36 millions d'euros en 2010, se sont poursuivis sur une section de 27 km entre Châteauneuf-le-Rouge et Saint-Maximin ; des travaux similaires ont été lancés en janvier 2011 sur une section de 21 km de l'A50 entre La Ciotat et Bandol.

Paquet vert autoroutier

— Événement marquant du début de l'année, les sociétés de VINCI Autoroutes ont signé en janvier 2010, avec le gouvernement français, le Paquet vert autoroutier. Né d'une proposition de VINCI Autoroutes, le Paquet vert innove à la fois par son cadre contractuel – qui a donné lieu à deux textes législatifs en France et à deux avis favorables de la Commission de Bruxelles – et par son objet : engager un vaste programme de requalification environnementale sur l'ensemble des réseaux de VINCI Autoroutes. En contrepartie de l'allongement d'un an de leurs contrats de concession,

ASF, Cofiroute et Escota se sont engagés à réaliser des investissements évalués à 750 millions d'euros sur trois ans pour la rénovation environnementale des sections les plus anciennes de leurs réseaux. L'objectif est de rapprocher ces sections des normes environnementales appliquées aux sections les plus récentes, construites postérieurement à la promulgation de la loi sur l'eau de 1992.

Le Paquet vert se décline en cinq volets :

Protection de la ressource en eau : aménagement ou réaménagement d'ouvrages hydrauliques et de dispositifs de traitement des rejets d'eaux pluviales (bassins, fossés enherbés, sites de confinement, etc.), afin de prévenir les pollutions en eau et de préserver les zones de captage, rivières et cours d'eau situés à proximité des réseaux. 17 sections prioritaires et une centaine de sites sont concernés sur le réseau ASF, 172 points de rejet sur le réseau Cofiroute et 36 sites sur le réseau Escota.

Protection des riverains contre le bruit : traitement, par des travaux d'isolation de façade, de plus de 1 000 logements ou habitations identifiés comme « points noirs bruit » ; réalisation de pro-



01



02

tections à la source (écrans antibruit ou merlons végétalisés) ; mise en œuvre d'enrobés phoniques pour limiter le bruit autoroutier, notamment dans les traversées urbaines.

Protection de la biodiversité : identification des points de conflit entre les continuités naturelles (trame verte et bleue) et les infrastructures autoroutières, et réalisation des aménagements correctifs nécessaires (passages pour grande ou petite faune, aménagement des remblais, etc.) ; mise en œuvre de plans de gestion de la biodiversité sur des sites d'intérêt écologique spécifique (par exemple en Sologne et dans le Perche) ; travaux diffus de « couture écologique » (réaménagement de talus, reprofilage de mares, retrait de plantes invasives, etc.).

Éco-rénovation de près de 400 aires de repos et de services (sur un total de 450 que comptent les réseaux de VINCI Autoroutes) : réaménagement des bâtiments et des espaces verts ; harmonisation des flux de véhicules et des circulations piétonnes ; installation de stations d'épuration avec filtration par roseaux ; généralisation de la collecte sélective des déchets.

Réduction des consommations de carburant et des émissions de CO₂ : création de 172 voies dédiées au télépéage sans arrêt (30 km/h) sur 36 barrières à fort trafic (voir p. 48) ; réalisation, en propre ou en partenariat avec les collectivités locales, d'une quinzaine de parkings de covoiturage, représentant plus de 1 200 places de stationnement à proximité d'agglomérations desservies par l'autoroute ; déploiement de nouveaux équipements de gestion du trafic et d'information (panneaux à messages variables avec indication des temps de parcours) améliorant la fluidité et contribuant à réduire les émissions de CO₂.

Le Paquet vert autoroutier totalise 1 300 chantiers à réaliser dans des délais très serrés sur les réseaux de VINCI Autoroutes, se traduisant par la création de l'équivalent de 2 500 emplois pendant trois ans. Les études préalables aux différents projets ont toutes été engagées en 2010, et les premiers travaux lancés. La présentation du programme et de son avancement à l'échelle des territoires a fait l'objet de nombreuses réunions d'information, dont plusieurs en présence des préfets des régions et départements concernés.

01. La collecte sélective des déchets a été généralisée sur près de 400 aires d'autoroutes. /

02. L'installation de murs antibruit est une des mesures prévues par le Paquet vert autoroutier pour protéger les riverains contre le bruit. /

Exploitation

Péage

— Dans le double objectif de faciliter le passage des clients au péage – l'un des axes de sa charte d'engagements de services – et d'optimiser la performance opérationnelle de l'exploitation, VINCI Autoroutes a poursuivi son programme de modernisation du péage, articulé autour de deux axes.

Le premier concerne le développement du télépéage. Étape importante dans le déploiement d'une politique de services commune à ses réseaux, VINCI Autoroutes a lancé sous sa marque sa première offre unifiée de télépéage pour véhicules légers, avec trois formules répondant aux besoins des clients occasionnels (« Temps libre »), des clients réguliers (« Fréquence ») et des professionnels (« Télépéage pro »). L'émission des badges et la gestion du service est assurée par une société unique (EVA : Émetteur VINCI Autoroutes). Le service après-vente, également harmonisé, est assuré pour l'ensemble des abonnés par les espaces clients de l'ensemble de ses réseaux.

Appuyé par une campagne radio et relayé par le site www.vinci-autoroutes.com, le lancement de la nouvelle offre a généré une progression spectaculaire des abonnements au télépéage : 166 000 nouveaux badges ont été émis en 2010. Le parc de badges en service pour les véhicules légers a progressé ainsi de 15 %, atteignant 1,332 million d'unités. Concernant les poids lourds, le taux de transactions réalisées par télépéage – via le système TIS-PL déployé sur l'ensemble du réseau concédé français – s'est élevé à 81 %.

Outre le développement du télépéage, la modernisation du péage repose aussi sur l'automatisation partielle ou totale des gares – en particulier celles à faible trafic, où sont installées des bornes tous paiements (cartes et espèces). Le déploiement de nouveaux équipements va de pair avec le développement des services d'assistance à distance. Ceux-ci sont assurés par des téléopérateurs spécialement formés, intervenant depuis des sites dédiés et totalement intégrés dans l'organisation de l'exploitation de chaque réseau. Fin 2010, la proportion de gares automatisées ou semi-automatisées (fonctionnant en mode automatique la nuit, par exemple) atteignait 98 %.

Tous types de véhicules confondus, sur 100 transactions enregistrées sur les réseaux de VINCI Auto-

Étapes estivales et gilets jaunes

Pendant tout l'été, les équipes de VINCI Autoroutes se sont mobilisées pour accompagner plus de 20 millions de vacanciers, avec un programme d'animations placées sous le signe de la sécurité, de l'environnement, du sport et de la culture ; ces « étapes estivales » ont été déployées sur une trentaine d'aires de repos et de services. Ambassadeurs de la marque VINCI Autoroutes, les « gilets jaunes » sont allés au contact des vacanciers durant tous les week-ends d'été sur les aires, en les orientant notamment vers les espaces pique-nique aménagés dans des endroits ombragés.

routes, 39 ont été effectuées par télépéage, 49 sur les autres voies automatiques et 12 manuellement auprès des personnels du péage. Les effectifs assurant les missions d'assistance au péage depuis les centres de télé-opération s'élevaient à 155 personnes.

Viabilité hivernale

— Les premières et les dernières semaines de l'année 2010 ont été marquées par d'importants épisodes neigeux, qui ont fortement mobilisé les équipes de VINCI Autoroutes. 2 300 salariés formés à la viabilité hivernale et plus de 1 100 engins de déneigement et de salage sont intervenus tout au long de la saison froide pour maintenir les meilleures conditions de déplacement possibles. Des dispositifs complets d'information (radio, SMS, mails, cellule de renseignements téléphoniques, Internet) ont été mis en place pour les clients présents sur le réseau ou s'appêtant à prendre l'autoroute. Les équipes de VINCI Autoroutes, en coordination avec les services de l'État et la Croix-Rouge, sont rodées aux missions d'assistance aux clients pris par les intempéries ou aux poids lourds maintenus à l'arrêt sur les zones de stationnement par décision préfectorale. Ainsi, des milliers de sandwiches et boissons chaudes ont été distribués par les équipes de Cofiroute les 8 et 9 décembre 2010, journées durant lesquelles jusqu'à 7 000 poids lourds ont été immobilisés sur le réseau.

Pendant ces épisodes neigeux, les sociétés de VINCI Autoroutes ont aussi prêté main-forte à de nombreuses collectivités publiques ou privées pour viabiliser leurs voies de circulation ou d'accès.

Certification environnementale

— La démarche d'éco-autoroute développée par VINCI Autoroutes ne concerne pas seulement la construction ou la requalification environnementale de l'infrastructure autoroutière, mais aussi l'activité d'exploitation. Toutes les sociétés de VINCI Autoroutes sont engagées dans une démarche de certification ISO 14001. Depuis fin 2010, Cofiroute est certifiée sur tout le périmètre de son activité d'exploitation. Chez ASF, la direction de l'Infrastructure et une première direction régionale d'exploitation (Centre-Auvergne) ont également été certifiées dans l'année. Une démarche similaire est en cours chez Escota.



01



02

Services

Aires

— Le programme d'éco-rénovation engagé dans le cadre du Paquet vert autoroutier va de pair avec un effort d'amélioration de l'accueil sur les aires, en application des engagements de la charte VINCI Autoroutes. 215 aires de repos sur 279 seront ainsi équipées, d'ici à 2012, de nouveaux sanitaires automatiques ; le programme d'éco-rénovation en cours permet aussi d'optimiser l'accueil grâce au réaménagement des espaces de pique-nique et de détente, et à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Concernant les aires de services, afin d'enrichir les offres accessibles à ses clients, VINCI Autoroutes a engagé un programme de renouvellement des installations commerciales, au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des contrats d'exploitation de stations-service, restaurants et boutiques. De nouvelles enseignes de référence, connues au-delà de l'autoroute, contribueront à optimiser les services proposés. Le renouvellement des contrats est aussi l'occasion de moder-

niser les aires de services en améliorant la qualité architecturale et environnementale des bâtiments ainsi que la sécurité des espaces extérieurs (séparation des flux de véhicules légers et de poids lourds, éclairage, télésurveillance, etc.).

Poids lourds

— Les sociétés de VINCI Autoroutes développent leur capacité d'accueil des poids lourds sur leurs aires. Plus de 2 800 places supplémentaires ont été créées sur les cinq dernières années. Quatre parkings de nouvelle génération, sécurisés et proposant des services adaptés aux besoins des conducteurs, seront mis en service sous la bannière VINCI Autoroutes d'ici fin 2011 – le premier à Montélimar-Est, sur l'A7. VINCI Autoroutes a lancé par ailleurs l'expérimentation d'un dispositif de comptage des places disponibles sur ses aires, permettant d'informer les conducteurs circulant en amont sur les réseaux via les panneaux à messages variables. Plus généralement, VINCI Autoroutes a engagé, en liaison avec les instances professionnelles concernées, une réflexion sur le développement de



01. et 02. Animations estivales sur les aires de repos et de services. /

03. 2 300 salariés formés à la viabilité hivernale et 1 100 engins de déneigement et de salage sont mobilisés en période d'intempéries. /

04. Radio VINCI Autoroutes informe les automobilistes d'un événement survenu sur le réseau moins de quatre minutes après sa détection. /



03

04

nouveaux services répondant à la fois aux attentes des gestionnaires de flotte et des conducteurs.

Radios et information trafic

— Par la qualité de leurs programmes et de leur information trafic, les radios autoroutières contribuent au confort et à la sécurité des clients. Afin d'offrir un service homogène sur l'ensemble de ses réseaux, VINCI Autoroutes a accéléré en 2010 la convergence des radios Autoroute FM (réseau Cofiroute) et Radio Trafic FM (réseaux ASF et Escota), amenées à se rapprocher pour former Radio VINCI Autoroutes. Les deux radios harmonisent leurs lignes éditoriales et leurs programmes afin d'accompagner les clients d'un bout à l'autre des réseaux avec les mêmes repères et le même univers sonore. La mise en synergie des équipes et des ressources vise dans le même temps à densifier la couverture de proximité de chaque réseau, grâce notamment à la présence de journalistes se mêlant à la circulation, et à renforcer l'efficacité de l'information trafic – l'organisation actuelle permettant déjà d'annoncer un événement à l'antenne moins de quatre minutes

après sa détection par les équipes d'exploitation.

Par ailleurs, le savoir-faire de VINCI Autoroutes en matière de radios autoroutières a été retenu par la société concessionnaire formée par Sanef et Eiffage pour l'A65 Langon-Pau, qui relie les autoroutes A62 et A64 exploitées par ASF. Cette nouvelle autoroute de 150 km est couverte depuis sa mise en service, en décembre 2010, par une radio dont VINCI Autoroutes est l'opérateur. Ses auditeurs bénéficient de la même qualité de programmes et de services que ceux des réseaux de VINCI Autoroutes.

Les services d'information mis à la disposition des clients se sont enrichis également avec la mise en ligne du nouveau site Internet de VINCI Autoroutes (www.vinci-autoroutes.com) et avec le lancement de Copilote, application d'information trafic sur iPhone, s'appuyant sur la fonctionnalité GPS pour fournir à l'utilisateur une information en temps réel et personnalisée lors de ses trajets sur les réseaux de VINCI Autoroutes ; une application du même type a été créée pour les clients du Duplex A86 en Île-de-France. Par ailleurs, ASF et Orange Business Services se sont associés pour développer une solution d'information

trafic à destination des collectivités locales et des exploitants routiers, TraficZen, en cours d'expérimentation dans l'agglomération du Grand Toulouse.

Sécurité

Sécurité routière

— Au-delà de la mobilisation quotidienne de ses équipes et de ses organisations pour assurer la sécurité des déplacements de ses clients, VINCI Autoroutes agit dans deux directions complémentaires pour contribuer à renforcer la sécurité autoroutière.

La première concerne l'innovation. Avec l'appui de la Délégation à la sécurité et à la circulation routières, Cofiroute expérimente ainsi depuis 2009, sur tout le tracé de l'A19 et sur deux sections de l'A10, le marquage continu de la bande d'arrêt d'urgence ; l'efficacité des résultats obtenus (effet « anti-débordement ») a conduit les pouvoirs publics à accepter le principe de son extension à l'ensemble du réseau autoroutier français, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays d'Europe ; le contrat de plan 2010-2014 de Cofiroute



01

01. Des actions de sensibilisation à la sécurité routière sont menées sur le réseau en direction des clients. /

02. Toll Collect, système de péage satellitaire pour poids lourds de plus de 12 t, couvre 12 500 km d'autoroutes en Allemagne. /



02

le prévoit. Pour sa part, ASF expérimente depuis plusieurs années, sur 250 km de l'A7 et 85 km de l'A9, un dispositif de régulation dynamique de la vitesse en fonction du trafic qui permet d'améliorer la fluidité et de diminuer de 20 à 30 % le nombre d'accidents. ASF a noué par ailleurs en 2010 un partenariat avec l'Inrets (Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité) pour développer une balise radio permettant d'alerter les automobilistes à l'approche d'un accident ou d'un bouchon, via leur autoradio réglé sur 107.7 MHz.

Les sociétés de VINCI Autoroutes multiplient dans le même temps, en partenariat avec les services publics en charge de la sécurité routière, les actions de sensibilisation en direction de leurs clients, qu'il s'agisse d'initiatives nationales associant l'ensemble des réseaux, comme les journées annuelles d'échanges avec les professionnels du transport, ou de multiples opérations de proximité organisées tout au long de l'année : interventions en milieu scolaire, journées portes ouvertes dans les centres d'exploitation, partenariats avec les auto-écoles, les filières de formation des conducteurs professionnels, etc.

Sécurité des personnels

— Les sociétés de VINCI Autoroutes ont mis en place des plans de prévention des accidents du travail qui mobilisent l'ensemble des collaborateurs et du management. Outre les formations spécialisées (49 086 heures dispensées en 2010), ces plans mettent l'accent, au travers de « quarts d'heure sécurité » systématiques, sur la prise de conscience des situations à risques et l'identification concrète, par petits groupes opérationnels, des bons gestes de prévention individuels et collectifs.

Malgré ces efforts de prévention, les personnels autoroutiers, les « hommes en jaune », sont tributaires du comportement des conducteurs sur les réseaux. En 2009 et 2010, deux agents routiers de Cofiroute intervenant sur la bande d'arrêt d'urgence ont été tués par des conducteurs assoupis. En parallèle au travail de fond engagé pour analyser les procédures et rechercher les moyens de réduire l'exposition aux risques lors des interventions en voie, VINCI Autoroutes et l'Association des sociétés françaises d'autoroutes (Asfa) ont réitéré leur appel aux pouvoirs publics pour que la lutte contre l'hypovigilance soit reconnue comme une priorité de sécurité routière.

Par ailleurs, VINCI Autoroutes a créé en fin d'année 2010 la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, dont la mission sera à la fois de fédérer et d'amplifier les démarches de sensibilisation des clients, de faire progresser la connaissance des comportements routiers et des risques associés à l'autoroute, et de favoriser l'expérimentation de solutions contribuant à réduire ces risques.

International

Allemagne

— Actionnaire de la société Toll Collect, Cofiroute a déployé et exploite outre-Rhin le système de péage pour poids lourds de plus de 12 t couvrant l'ensemble du réseau autoroutier fédéral (12 500 km). Utilisant une technologie satellitaire couplée à des liaisons GSM, via des équipements embarqués à bord des poids lourds, le système atteint un taux de précision de 99,7 %. En 2010, les taxes prélevées pour le compte de l'État allemand se sont élevées à 4,5 milliards d'euros.

États-Unis

— Cofiroute déploie son expertise d'exploitant de systèmes de péage complexes dans le cadre de deux contrats. Le premier, renouvelé en 2009 pour une durée de dix ans, concerne la 91 Express Lanes à Los Angeles, autoroute à péage (construite sur le terre-plein central d'une autoroute gratuite) équipée d'un système de modulation tarifaire totalement automatisé et sans barrières ; les revenus du péage se sont élevés en 2010 à 37,9 millions de dollars pour un trafic moyen journalier de 34 896 véhicules.

Le second contrat concerne les autoroutes urbaines I-394 et W35, à Minneapolis, pour lesquelles Cofiroute exploite un système innovant de péage mis en œuvre sur les voies HOT (*high occupancy and toll*) : gratuites pour le covoiturage, à péage pour les autres véhicules. Ce système vise à maximiser le débit sur ces voies grâce à la modulation automatique (toutes les trois minutes) des tarifs de péage, qui varient de un à quatorze en fonction de la densité du trafic.

Perspectives

VINCI Autoroutes anticipe une nouvelle progression du trafic sur ses réseaux en 2011. Le trafic des véhicules légers, après avoir rejoint puis dépassé en 2010 les niveaux antérieurs à la crise, devrait demeurer en légère croissance. La progression devrait être plus marquée pour le trafic des poids lourds, dans la continuité du redressement observé en 2010. Dans ce contexte, et compte tenu de l'effet des mises en service récentes et de l'augmentation contractuelle des tarifs intervenue au 1^{er} février 2011, les recettes de péage devraient enregistrer une progression du même ordre de grandeur qu'en 2010.

Le taux d'Ebitda sur chiffre d'affaires devrait continuer à progresser légèrement, en dépit de la faible rentabilité dégagée en début de cycle concessif par le Duplex A86 en Île-de-France. La performance opérationnelle de VINCI Autoroutes devrait en effet bénéficier à la fois de la poursuite de l'automatisation du péage et de la dynamique d'intégration de ses sociétés autoroutières, source de synergies de compétences et de maîtrise des coûts, notamment dans le domaine des achats et du développement des systèmes.

Dans le même temps, VINCI Autoroutes va accélérer ses investissements. Le programme d'extension, de modernisation et de requalification environnementale de ses réseaux devrait représenter un investissement de l'ordre de 1,3 milliard d'euros en 2011, faisant de VINCI Autoroutes l'un des principaux investis-

seurs de la période actuelle. Créateurs de valeur sur le long terme, ces investissements, financés notamment par l'allongement de la durée des concessions, participent de la mission de concessionnaire de VINCI Autoroutes.

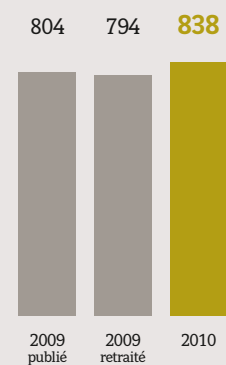
Une démarche répondant au même objectif est à l'œuvre dans le domaine des services et des relations avec les clients. Dans le prolongement de sa charte d'engagements et des premières offres lancées sous sa marque, VINCI Autoroutes déploiera de nouvelles offres de péage, de nouveaux services à la mobilité et de nouveaux standards de qualité d'accueil sur ses réseaux, afin de mieux répondre aux attentes de ses clientèles grand public et professionnelles.

« Le programme d'extension, de modernisation et de requalification environnementale des réseaux de VINCI Autoroutes devrait représenter un investissement de 1,3 milliard d'euros en 2011. »

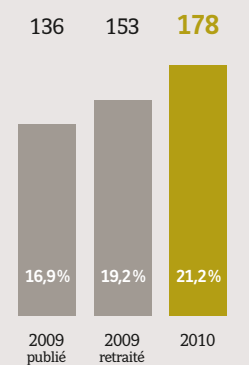


VINCI Concessions

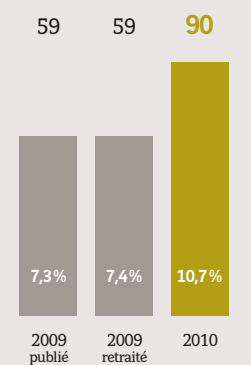
Chiffre d'affaires⁽¹⁾ (En M€)



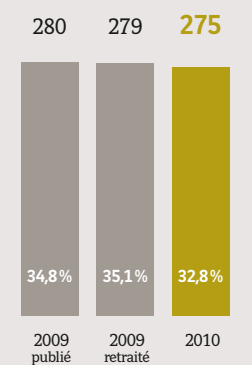
Résultat opérationnel sur activité (En M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



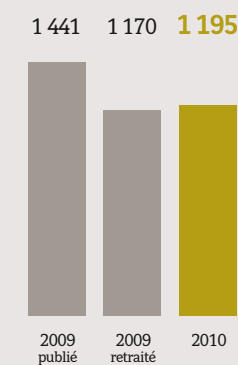
Résultat net part du Groupe (En M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



Capacité d'autofinancement⁽²⁾ (En M€ et pourcentage du CA⁽¹⁾)



Endettement financier net⁽³⁾ (En M€)



(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisés auprès d'entreprises tierces.

(2) Avant impôt et coût de l'endettement.

(3) Au 31 décembre.

Retraité : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des sociétés contrôlées conjointement. ».

Nota : les données financières correspondent à VINCI Park et aux autres infrastructures.

À la fois développeur de concessions nouvelles et gestionnaire d'un portefeuille unique de concessions en exploitation, VINCI Concessions joue un rôle moteur dans la mise en œuvre du modèle intégré de VINCI. Grâce à ses savoir-faire en matière de conception, financement, construction, exploitation et maintenance, VINCI Concessions est un partenaire privilégié des pouvoirs publics, en France et à l'étranger, pour le développement et l'exploitation de projets d'infrastructures de transport et d'équipements publics.

Infrastructures autoroutières et routières. VINCI Concessions construit et exploite de nouvelles concessions autoroutières en Grèce (605 km), en Allemagne (105 km), en Slovaquie (52 km), et réalise le nouveau Coentunnel à Amsterdam (Pays-Bas). VINCI Concessions exploite également, dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), une dizaine d'ouvrages routiers en France, au Royaume-Uni, au Portugal et au Canada.

Infrastructures ferroviaires. En France, VINCI Concessions a été désigné en 2010 concessionnaire de la LGV SEA Tours-Bordeaux (302 km) ; il est concessionnaire de la liaison express centre-ville – aéroport Rhônexpress à Lyon et réalise le réseau de communication ferroviaire GSM-Rail. En Belgique, VINCI Concessions est en charge de la liaison souterraine Liefkenshoek dans le port d'Anvers.

Stades. En France, VINCI Concessions est concessionnaire du Stade de France, à Saint-Denis, et du stade MMArena, au Mans, et exploite ces ouvrages. Il a été désigné début 2011 titulaire du futur Nice Stadium.

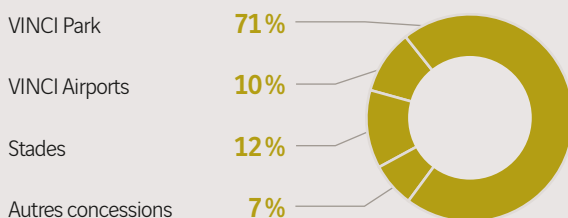
Aéroports. En France, VINCI Airports a signé fin 2010 le contrat de concession du futur aéroport du Grand Ouest à Nantes et gère ainsi neuf aéroports régionaux, dans le cadre de contrats de délégation de service public ou de concession. VINCI Airports est également concessionnaire des trois aéroports internationaux du Cambodge. Au total, ces 12 aéroports ont accueilli près de 8 millions de passagers en 2010.

Stationnement. Leader mondial du stationnement concédé, VINCI Park est présent en Europe et en Amérique du Nord avec 1 390 000 places en ouvrages (2 400 parcs) ou sur voirie, réparties dans 12 pays au travers de près de 2 500 contrats de concession ou de prestation de services.

Soucieux de répondre aux attentes de ses clients utilisateurs, VINCI Concessions innove en matière de services pour optimiser l'exploitation et la maintenance des infrastructures dont il est concessionnaire, dans une démarche responsable de délégataire de service public.

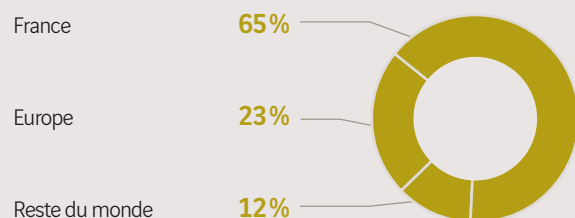
Chiffre d'affaires par domaine d'activité⁽¹⁾

(En %)



Chiffre d'affaires par zone géographique⁽¹⁾

(En %)



01. Un système de communication à la norme GSM-Rail va équiper 14 000 km de réseau ferroviaire en France. /

02. La ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux permettra d'effectuer le trajet Paris-Bordeaux en deux heures et cinq minutes contre trois heures aujourd'hui. /

L'efficacité confirmée d'un modèle

Les succès majeurs de l'année 2010 confirment la cohérence stratégique et le potentiel de développement du modèle intégré de concessionnaire-constructeur de VINCI, dans un contexte où la plupart des grands projets d'infrastructures de transport et d'équipements publics sont lancés sous la forme de partenariats public-privé (PPP).



01



02

Développement

Infrastructures ferroviaires

— **LGV Sud Europe Atlantique, France.** Après avoir été déclaré concessionnaire pressenti au mois de mars, le groupement Lisea, dont VINCI Concessions est le mandataire, s'est vu attribuer en juillet, par Réseau Ferré de France (RFF), la concession de la future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (SEA), qui reliera Tours à Bordeaux. Le contrat, d'une durée de cinquante ans, prévoit la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de 302 km de ligne à grande vitesse, ainsi que la réalisation de 40 km de raccordements entre la LGV et les lignes existantes. Alors que les TGV ne circulent actuellement à grande vitesse qu'entre Paris et Tours, le prolongement de la LGV jusqu'à Bordeaux mettra celle-ci à deux heures cinq de la capitale, au lieu de trois heures aujourd'hui ; la nouvelle ligne devrait générer, selon RFF, un trafic supplémentaire de trois millions de passagers par an sur l'axe Paris-Bordeaux.

Au cours du dernier trimestre 2010, le Conseil d'État

et l'Autorité de régulation de l'activité ferroviaire ont émis un avis positif sur le projet de contrat de concession, dont la signature est attendue courant 2011, après finalisation des engagements et mécanismes financiers. Dès le second semestre 2010, en coordination avec RFF, le groupement concessionnaire (Lisea) a engagé les démarches de concertation avec les 117 communes traversées par le tracé, afin de finaliser, à l'intérieur du fuseau adopté, la définition précise des emprises et des ouvrages de rétablissement de réseaux (routes, réseaux hydrauliques). Simultanément, le groupement constructeur Cosea, qui réunit VINCI Construction, Eurovia, le pôle Energies de VINCI et leurs partenaires spécialisés en ingénierie ferroviaire Inexia, Arcadis et Egis Rail, a engagé les premières phases d'études détaillées et d'organisation.

Les travaux devront être réalisés dans les 78 mois suivant l'entrée en vigueur du contrat, en vue d'une ouverture commerciale de la ligne en 2017. L'année 2011 sera consacrée principalement aux opérations foncières, aux diagnostics et fouilles archéologiques et aux sondages géotechniques. Le chantier mobilisera par la suite, en période de pointe, jusqu'à 4 500 per-

sonnes pour les terrassements et le génie civil (dont environ 10 % seront recrutées dans le cadre de démarches d'insertion), et 2 000 pour les équipements ferroviaires. À l'issue des travaux, l'exploitation et la maintenance de la ligne seront assurées par la société Mesea, constituée par VINCI Concessions et Inexia.

Le montant total du projet est estimé à plus de 7 milliards d'euros. La rémunération du concessionnaire sera assurée par les redevances que paieront les compagnies ferroviaires utilisant l'infrastructure.

— **Système de communication GSM-Rail, France.** Autre succès de l'exercice en matière de PPP ferroviaire, le contrat de partenariat de quinze ans signé en février par le groupement Synerail, dont VINCI détient 30 %, avec RFF, pour construire et exploiter un système de communication ferroviaire à la norme GSM-Rail (Global System for Mobiles-Railway). Remplaçant l'actuelle technologie analogique, le nouveau réseau, compatible avec les standards européens, équipera 14 000 km de voies. Assurant la liaison entre les conducteurs des trains et les régulateurs au sol, il fournira à RFF des services voix et données permettant d'optimiser l'exploitation ferroviaire en France. Les



03

03. Le futur aéroport du Grand Ouest, à Nantes, sera le premier aéroport français à énergie positive. /



04

04. Le futur Nice Stadium, l'un des premiers stades construits pour l'Euro 2016, sera doté d'une structure en bois d'une dimension exceptionnelle. /

travaux, réalisés par une société détenue à 60 % par le pôle Energies de VINCI (voir p. 74), représentent un investissement total d'environ 520 millions d'euros et dureront jusqu'en 2015. Ils ont débuté en 2010 avec la phase d'ingénierie et le câblage en fibre optique des premières sections du réseau. L'exploitation et la maintenance du système GSM-Rail, qui seront assurées notamment par le pôle Energies de VINCI, représentent un montant global de 450 millions d'euros.

Ce projet est une étape importante sur la voie de l'Europe ferroviaire : à terme, le déploiement d'un standard numérique commun pour gérer la circulation des trains dans tous les pays de l'Union européenne devrait permettre de tripler le trafic sur les lignes à grande vitesse.

Aéroports

— **Nantes – Aéroports du Grand Ouest, France.** Après avoir été désigné concessionnaire pressenti le 30 juillet 2010, la société Aéroports du Grand Ouest, dont VINCI Concessions détient 85 %, a signé en décembre le contrat de concession des deux aéroports

existants et du futur aéroport de la région nantaise. La durée du contrat est de cinquante-cinq ans. Premier aéroport clés en main réalisé par VINCI dans le cadre d'une concession greenfield, le projet représente un montant de travaux de 450 millions d'euros. La construction sera assurée principalement par VINCI Construction France et Eurovia.

Destinée à remplacer l'aéroport Nantes Atlantique, la nouvelle infrastructure s'inscrit dans une démarche d'aménagement équilibré du territoire, visant à conjuguer le développement économique du Grand Ouest – identifié comme l'un des six grands espaces régionaux français d'envergure internationale, avec le taux de croissance le plus élevé – et la préservation de l'environnement. Ce dernier objectif a structuré la conception du projet. Le futur aéroport du Grand Ouest sera ainsi le premier aéroport français à énergie positive ; la configuration des pistes et de l'aérogare permettront d'optimiser les temps de vol et de roulage, générant ainsi des économies de carburant.

À l'issue de la phase d'études et de démarches préalables, lancée en 2011, les travaux débuteront en 2014, en vue d'une mise en service en 2017. VINCI

Airports, qui assurera la gestion de la future plateforme, a repris dès le 1^{er} janvier 2011, l'exploitation des aéroports existants de Nantes Atlantique et Saint-Nazaire Montoir (voir p. 62).

Stades

— **Nice Stadium, France.** Le 10 février 2011, le groupement Nice Eco Stadium, conduit par VINCI Concessions, a été désigné par la ville de Nice titulaire du contrat de partenariat de trente ans pour la conception, le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance du futur Nice Stadium. Cette infrastructure multisports et spectacles d'une capacité de 35 000 places se distinguera par sa structure en bois d'une dimension inédite et sera l'un des quatre nouveaux stades construits en France – et l'un des premiers achevés – pour accueillir l'Euro 2016. L'enceinte abritera par ailleurs le musée national du Sport, actuellement localisé à Paris.

Réalisé en conception-construction par un groupement associant des entreprises de VINCI et des sociétés locales, avec la collaboration de l'agence d'ar-

01. Le premier PPP routier attribué en Slovaquie concerne la construction de la voie express R1, qui reliera les villes de Nitra et de Tekovske Nemce (52 km). /



01



02

chitecture Wilmotte & Associés, cet ouvrage sera exploité par Nice Eco Stadium, qui s'appuiera, pour les missions de maintenance, sur les compétences de VINCI Facilities (pôle Energies de VINCI). Le contrat de partenariat inclut également le développement et la commercialisation d'un programme immobilier de 29 000 m², qui sera confié à une société de valorisation regroupant VINCI Immobilier et VINCI Construction France. Le Nice Stadium sera le premier ouvrage structurant du projet Éco-vallée de la plaine du Var, vaste projet d'aménagement urbain et territorial classé en 2008 « opération d'intérêt national ».

Par ailleurs, plusieurs projets pour lesquels le Groupe a été déclaré attributaire ou concessionnaire pressenti sont demeurés en phase d'attente ou de négociation en 2010 (liaison CDG Express en France, périphérique d'Anvers en Belgique). VINCI Concessions était également, en fin d'exercice, en compétition dans le cadre de plus de 45 projets, en Europe mais également aux États-Unis et en Inde.

Infrastructures autoroutières et routières

Russie

— **Autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg.** Le groupement North-West Concession Company LLC, dont VINCI Concessions est le mandataire, est concessionnaire depuis juillet 2009 du premier tronçon de l'autoroute à péage Moscou – Saint-Pétersbourg. Le contrat porte sur la conception, le financement, la construction puis l'exploitation d'une section de 43 km, dont la première partie comportera deux fois cinq voies et permettra de décongestionner l'actuelle liaison M10 entre l'aéroport international de Cheremetievo, principal aéroport de Moscou, et le centre-ville. Le coût de construction est estimé à environ 1 milliard d'euros.

La réaction de groupes écologistes, relayée dans l'opinion suite aux premiers déboisements menés à partir de juin 2010 par les autorités russes, a conduit le président de la Fédération de Russie à suspendre le projet et à lancer une phase complémentaire d'études et de concertation publique sur le tracé de l'autoroute.

En décembre 2010, après plusieurs réunions avec les diverses parties prenantes, une commission gouvernementale a recommandé le maintien du tracé initial assorti de mesures spécifiques supplémentaires pour la protection de l'environnement. Cette position, entérinée depuis par le président de la Fédération de Russie, a permis d'engager la finalisation des éléments contractuels et financiers du projet, en fonction d'un nouveau planning de libération des terrains et de démarrage des travaux.

Allemagne

— **Autoroutes A4 et A5.** Dans le cadre du programme A-Modell, mis en place pour financer la rénovation et l'extension du réseau autoroutier allemand, VINCI Concessions est concessionnaire de deux sections autoroutières à travers les sociétés Via Solutions Thüringen et Via Solutions Südwest, toutes deux détenues à 50 %.

L'A4 a été mise en service en septembre 2010, avec un an d'avance. Il s'agit de la première concession autoroutière en Allemagne. Cette section de 45 km située



03

entre les villes de Gotha et d'Eisenach, en Thuringe, est l'une des plus importantes artères autoroutières traversant l'Allemagne d'ouest en est. Le contrat, signé en 2007 pour une durée de trente ans, comprenait la construction d'un nouveau tronçon de 23 km et la reprise de l'exploitation d'un tronçon existant de 22 km. Les travaux, réalisés notamment par Eurovia, ont permis l'ouverture, en janvier 2010, d'une section de 18,5 km à deux fois trois voies et d'une section de 6 km à deux fois deux voies correspondant au contournement de Hørselberg ; depuis septembre 2010, les 45 km de la section sont à deux fois trois voies. Le projet incluait aussi le démantèlement sur 10 km – réalisé en sept mois en 2010 – d'un tronçon de l'ancienne autoroute, dont les matériaux ont été réutilisés en sous-couche de protection contre le gel sur un nouveau tronçon.

La rémunération du concessionnaire est assise sur les péages acquittés par les poids lourds de plus de 12 t – péages perçus pour le compte de l'État allemand via le système Toll Collect, déployé et exploité en groupement par Cofiroute (VINCI Autoroutes). En 2010, le trafic poids lourds sur l'ensemble de la section s'est établi en moyenne à 6 700 véhicules par jour.

L'A5 est une section de 60 km entre les villes d'Offenburg et de Karlsruhe, dans le sud-ouest du pays. Le contrat, signé en 2009, incluait l'élargissement à deux fois trois voies de 42 km d'autoroute entre Offenburg et Baden-Baden, et l'exploitation de toute la section d'Offenburg à Karlsruhe pendant trente ans. Une première chaussée a été achevée en 2010 sur plusieurs tronçons totalisant 16 km. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2013. Le trafic poids lourds sur l'ensemble de la section a représenté en moyenne 9 500 véhicules par jour.

Slovaquie

— **Voie express R1.** Premier PPP routier attribué en Slovaquie, la R1 est une voie express de 52 km, à deux fois deux voies, à construire entre les villes de Nitra et Tekovske Nemce, soit trois sections totalisant 46 km, auxquelles s'ajoute le contournement autoroutier nord de la ville de Banska Bystrica. Le contrat, d'une durée de trente ans, a été signé en août 2009 par la société concessionnaire Granvia (détenue à 50 % par VINCI Concessions), dont la rémunération est assurée par

02. En Allemagne, le programme A-Modell, attribué à VINCI Concessions pour l'A4 et l'A5, recourt à l'investissement privé pour accélérer la rénovation du réseau autoroutier national. /

03. Constructeur et exploitant d'autoroutes en Grèce, VINCI Concessions y développe également des opérations de sensibilisation à la sécurité routière. /

des redevances versées par l'État slovaque. Les travaux, d'un montant de 900 millions d'euros environ, sont réalisés par Eurovia et VINCI Construction. Après l'achèvement des fouilles archéologiques, ils se sont principalement partagés, en 2010, entre les terrassements et l'avancement des ouvrages d'art, en vue de l'ouverture des premières sections en 2011. L'exploitation sera assurée par Granvia Operation (filiale à 100 % de VINCI Concessions), dont la mission principale sera d'assurer sur cet ouvrage le déploiement des standards de service du Groupe en matière d'infrastructures autoroutières.

Grèce

— **Autoroute Athènes-Tsakona.** Olympia Odos, société détenue par VINCI Concessions à hauteur de 30 %, est concessionnaire depuis 2008 et pour une durée de trente ans de l'autoroute reliant Athènes à Tsakona, dans le sud du Péloponnèse, via Corinthe et Patras. Les travaux, réalisés notamment par VINCI Construction, se sont poursuivis en 2010 sur les sections à rénover et élargir (120 km au total) ainsi que sur les sections à construire (163 km), où les opérations ont toutefois été retardées par des difficultés liées à la libération des terrains et aux fouilles archéologiques. Sur les 201 km du réseau existant, Olympia Odos a enregistré en moyenne 71 400 transactions par jour, dont 29 300 en périphérie d'Athènes et 42 100 sur les sections interurbaines.

— **Autoroute Maliakos-Kleidi.** VINCI Concessions participe à hauteur de 14 % à la société Aegean Motorway, concessionnaire depuis 2008 et pour une durée de trente ans de 240 km d'autoroute entre Maliakos et Kleidi, sur l'axe Athènes-Thessalonique. Les travaux de réhabilitation des sections existantes (210 km), réalisés notamment par VINCI Construction, ont été achevés fin 2010. Ceux concernant les 30 km de sections nouvelles se sont poursuivis ; ils incluent la réalisation de trois tunnels bitubes d'une longueur totale de 11 km, dont le futur plus long tunnel des Balkans (6 km). Sur le réseau existant, le trafic a généré en moyenne 75 500 transactions par jour, sur les six péages frontaux répartis sur le tracé.

01. La liaison ferroviaire Liefkenshoek, souterraine sur 6 km, contribuera à fluidifier la circulation des trains de marchandises dans le port d'Anvers. /

02. Dédié au football, aux grands spectacles, expositions, etc., le MMArena sera le nouveau moteur d'activité du pôle d'excellence sportive du Mans. /



01



02

— **Pont Charilaos-Trikoupis.** Construit par VINCI et exploité depuis 2004 par Gefyra, filiale de VINCI Concessions, le pont Charilaos-Trikoupis, qui relie le Péloponnèse à la Grèce continentale au-dessus du détroit de Corinthe, est l'un des plus grands ouvrages de franchissement maritime d'Europe. Le trafic journalier moyen a atteint 12 750 véhicules en 2010.

France

— **Tunnel du Prado-Sud, Marseille.** La société Prado-Sud, détenue à 58,5 % par VINCI Concessions, est concessionnaire depuis 2008 et pour une durée de quarante-six ans, du tunnel du Prado-Sud, à construire à Marseille. Cet ouvrage de 1 500 m à deux fois deux voies superposées, réservé aux véhicules légers, prolongera vers les quartiers sud de la ville l'actuel tunnel du Prado-Carénage, également réalisé et exploité en concession par VINCI. Après la phase préparatoire lancée en 2009, la construction du tunnel a débuté mi-2010, en vue d'une mise en service en 2014.

Pays-Bas

— **Coentunnel d'Amsterdam.** La société Coentunnel Company, détenue à 18 % par VINCI Concessions, 18 % par CFE (filiale de VINCI Construction) et 5 % par la filiale de celle-ci Dredging International, est concessionnaire depuis 2008, pour une durée de trente ans, du nouveau Coentunnel d'Amsterdam, qui vise à doubler la capacité d'un tunnel existant. Le contrat inclut la construction du nouvel ouvrage (tunnel routier immergé de 750 m, à cinq voies), la rénovation de l'actuel tunnel, l'élargissement des voies d'accès (autoroutes A5, A8 et A10) sur 10 km ainsi que la maintenance de l'infrastructure durant trente ans. Celle-ci contribuera à fluidifier le trafic sur le périphérique ouest d'Amsterdam et à faciliter l'accès au nord du pays.

Les travaux, réalisés notamment par VINCI Construction et CFE, se sont poursuivis simultanément en 2010 sur le site de préfabrication des caissons du tunnel immergé et sur le site du projet à Amsterdam (travaux routiers et fondations).

Infrastructures ferroviaires

Belgique

— **Liaison Liefkenshoek, Anvers.** Le consortium Locomorail, auquel participent VINCI Concessions (25 %) et CFE, filiale de VINCI Construction (25 %), est concessionnaire depuis 2008 de la nouvelle liaison ferroviaire souterraine Liefkenshoek, dans le port d'Anvers. Le contrat, d'une durée de quarante-deux ans, porte sur la conception, le financement, la construction et la maintenance d'une ligne de 16 km en double voie – liaison supplémentaire qui permettra de décongestionner l'intense trafic ferroviaire dans le port d'Anvers. Les travaux, réalisés notamment par VINCI Construction et CFE, incluent la réalisation d'un tunnel bitube de 6 km, d'un aqueduc et de 7 km d'ouvrages de génie civil. Ils sont entrés en phase de pleine production en 2010 avec la mise en place et le démarrage des deux tunneliers assurant le forage simultané des deux tubes, en vue d'une mise en service en 2014.



AEROPORT
Lyon-Saint Exupéry

03. À Lyon, la rapidité et la régularité de la liaison Rhônexpress sont les premiers motifs de satisfaction de ses utilisateurs. /

04. En 2010, le Stade de France a accueilli 1,7 million de spectateurs. /

03



04

Le consortium a signé avec la Fédération française de football une nouvelle convention qui lie les deux partenaires jusqu'à la fin de la concession, en 2025.

À l'international, Sail StadeFrance Operating Company, filiale du consortium, a contribué au bon déroulement de la Coupe du monde de football 2010 en Afrique du Sud, en assurant la mise en exploitation du Cape Town Stadium, élu meilleur stade de la compétition à l'issue de la Coupe. Par ailleurs, la filiale Stade-France Live Events a produit son premier grand spectacle vivant hors du Stade de France : Ben-Hur, au ANZ Stadium de Sydney, en Australie.

— **MMArena, Le Mans.** 2010 a été une année d'intense activité sur le chantier du MMArena, au Mans, qui a été inauguré le 29 janvier 2011. Moins de trois ans auront suffi, depuis la signature du contrat de concession par la société Le Mans Stadium, filiale de VINCI Concessions, pour construire ce stade de nouvelle génération – le premier en France à porter le nom d'une entreprise dans le cadre d'un contrat de *naming*. Conçu comme un centre multi-activité s'intégrant dans le pôle d'excellence sportive du Mans, le MMArena offre 25 000 places assises et dispose de toutes les installations permettant d'accueillir des événements sportifs et culturels mais aussi des congrès et manifestations professionnelles, grâce à 3 000 m² d'espaces de réception. Une dizaine d'entreprises de VINCI Construction, d'Eurovia et du pôle Energies de VINCI ont participé à la réalisation de cette structure légère et économe en matériaux, à l'architecture innovante.

France

— **Liaison Rhônexpress, Lyon.** Le 9 août 2010 a été mise en service la liaison Rhônexpress, première concession ferroviaire en France entre un centre-ville et un aéroport. Moins de quatre ans se sont écoulés entre l'attribution du contrat à un groupement piloté par VINCI Concessions (35,2 %) et l'ouverture commerciale de cette ligne de tramway de 23 km, qui relie désormais en moins de 30 minutes la gare de Lyon – Part-Dieu et l'aéroport Lyon – Saint-Exupéry. La conception et la construction du projet, dont VINCI Concessions assurait la maîtrise d'ouvrage, ont mobilisé les trois pôles de contracting de VINCI.

Fiable et régulier, Rhônexpress fonctionne 365 jours par an, de 5 h à minuit, à raison d'une rame toutes les 15 minutes entre 6 h et 21 h. Il offre un haut niveau de service : voiture climatisée, écrans d'information (annonce des horaires des vols), prises de courant, espaces pour bagages et présence permanente d'un agent d'accueil à bord.

Le trafic des premiers mois d'exploitation a été supérieur aux prévisions, avec près de 400 000 pas-

sagers entre le 9 août et la fin de l'année. La première enquête réalisée auprès de la clientèle, trois mois après la mise en service, a mis en évidence un taux de satisfaction de 94 %. Le premier motif de satisfaction invoqué est le confort – les premières motivations d'utilisation du service étant la vitesse et la régularité.

Stades

France

— **Stade de France, Saint-Denis.** Co-construit par VINCI et exploité par un consortium détenu à 67 % par VINCI Concessions, le Stade de France a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de plus 90 millions d'euros. 1,7 million de spectateurs au total ont été accueillis dans l'année, au cours de 16 rencontres sportives (dont les finales du Top 14, de la coupe d'Europe de rugby H-Cup et des coupes de France et de la Ligue de football) et 7 concerts ou spectacles (dont AC/DC, Indochine, U2, Yannick Noah et l'opéra de Verdi *Aïda*).

L'essor des Artisans d'Angkor

Via sa filiale SCA, VINCI Concessions est partenaire fondateur et actionnaire des Artisans d'Angkor. Créée pour favoriser le développement de l'artisanat khmer tout en offrant des perspectives d'insertion professionnelle aux populations défavorisées de la région de Siem Reap (où la SCA gère l'aéroport desservant les temples d'Angkor), cette entreprise à capitaux publics et privés employait, fin 2010, 1 160 personnes, dont 840 artisans, bénéficiant de la garantie d'un revenu contractuel et d'une couverture sociale complète. Répartis sur une vingtaine de villages où ils travaillent la soie, la sculpture sur pierre et sur bois, la laque ou encore le marbre et les métaux précieux, les Artisans d'Angkor font vivre environ 5 000 familles et préservent la vitalité du tissu rural, freinant ainsi l'exode des populations vers les villes. Quatre nouveaux ateliers de tissage ont été créés en 2010 ainsi qu'une boutique dans la capitale cambodgienne, contribuant au développement commercial de l'activité.



01

VINCI Airports

France

— Acteur significatif sur le marché des aéroports régionaux français, VINCI Airports a connu une nouvelle étape majeure dans sa dynamique de développement avec la signature, en décembre 2010, du contrat de concession du futur aéroport de la région nantaise et des deux aéroports existants (voir p. 57). VINCI Airports assurera l'exploitation de la nouvelle plate-forme à compter de sa mise en service, prévue en 2017, et a repris dès l'entrée en vigueur du contrat, le 1^{er} janvier 2011, l'exploitation des actuels aéroports de Nantes Atlantique (qui a franchi en 2010 le seuil des 3 millions de passagers annuels) et de Saint-Nazaire Montoir, plate-forme aéro-industrielle principalement dédiée à la desserte du site local d'Airbus.

Avant cela, l'exercice avait été marqué par la signature d'un autre nouveau contrat : la délégation de service public des aéroports de Rennes et Dinard – Saint-Malo, d'une durée de quatorze ans et dix mois, confiée par le conseil régional de Bretagne à un groupement détenu à 49 % par VINCI Airports. Le contrat est entré en vigueur le 1^{er} mars 2010. VINCI Airports gère quatre autres aéroports français dans le cadre de délégations de service public : Clermont-Ferrand – Auvergne, Grenoble-Isère, Chambéry-Savoie, Quimper-Cornouaille, via des sociétés d'exploitation dont le Groupe est actionnaire à près de 99 % depuis la reprise de l'essentiel des parts de Keolis, le 31 décembre 2009.

Enfin, VINCI Airports a été retenu en décembre

2010 comme gestionnaire de l'aérodrome d'Arcenis à partir du 1^{er} mai 2011, pour une durée de sept ans. Au total, les aéroports gérés par VINCI Airports en France (hors ceux de Nantes) ont généré en 2010 un trafic de 1,6 million de passagers.

VINCI Concessions est par ailleurs concessionnaire, via sa filiale Park Azur, du nouveau centre d'activités des loueurs de voitures de l'aéroport Nice Côte d'Azur, dans le cadre d'un PPP incluant la construction, l'exploitation et la maintenance du site jusqu'en 2040. Après la livraison de la première tranche en 2010, l'achèvement de la seconde devrait permettre la mise en service intégrale de ce centre, d'une capacité de 2 500 véhicules, à la mi-2011.

Cambodge

— La présence de VINCI Airports au Cambodge illustre, avec le recul d'une quinzaine d'années, l'esprit de développement partagé dans lequel le Groupe aborde les PPP. Concessionnaire depuis 1995, via sa filiale SCA, de l'aéroport de Phnom Penh, profondément modernisé depuis lors, VINCI Airports a élargi

son périmètre au début des années 2000 à la plate-forme de Siem Reap, elle-même rénovée et dotée d'un nouveau terminal international pour favoriser le développement touristique des sites d'Angkor, puis à celle de Sihanoukville, en 2006. Initialement de dimension modeste, cette dernière a été totalement réhabilitée et bénéficie aujourd'hui d'une capacité d'accueil comparable à celle de Siem Reap – l'enjeu à terme étant de faire émerger la région de Sihanoukville comme une nouvelle destination économique et touristique, en valorisant son environnement naturel exceptionnel et ses ressources pétrolières off-shore.

En 2010, l'activité a été très soutenue sur les aéroports de Phnom Penh et de Siem Reap, avec un trafic total de 3,2 millions de passagers, en forte progression (+ 17 %) sur un an. Le fret a connu une croissance encore plus marquée, de l'ordre de 50 %. SCA accompagne ainsi le développement du Cambodge, dans un contexte où la croissance en Asie du Sud-Est, tirée par l'économie chinoise, devrait susciter une progression continue des échanges au cours des prochaines années.



02 et 03. En application de ses standards exigeants de qualité de service, VINCI Park a adopté un nouveau concept décoratif qui fait une large place à la lumière et facilite le repérage. /

Anticiper le développement des véhicules électriques

VINCI Park a initié en 2010 une réflexion sur l'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans les parkings de son réseau, et sur la création de services associés. Afin de bénéficier de l'expérience d'un constructeur automobile fortement impliqué dans le développement de la voiture électrique, VINCI Park s'est associé dans cette démarche à Renault, et participe à l'expérimentation de mobilité électrique lancée par le constructeur en vallée de Seine.

02



03

En novembre 2010, Air France a décidé d'ouvrir une liaison entre Roissy-CDG et Phnom Penh à compter de mars 2011. Il s'agit de la première liaison du Cambodge avec la France et l'Europe depuis 1974.

VINCI Park

— L'activité de VINCI Park a progressé sur la plupart de ses marchés en 2010, générant une croissance de 3,5 % du chiffre d'affaires, à 596 millions d'euros (+0,7 % à structure comparable). L'obtention de nouveaux contrats et la poursuite d'une politique active de croissance externe à l'international ont permis de faire croître de 11,2 % le parc de places gérées, passé de 1 250 000 à 1 390 000.

France

— Le chiffre d'affaires réalisé en France a progressé de 0,8 %. La politique active de marketing de proximité a permis de recruter dans l'année plus de 10 000 nouveaux abonnés. La fréquentation horaire, qui avait

connu un léger infléchissement en 2009, s'est stabilisée au début de 2010 avant de se redresser dans la plupart des régions à partir de l'été. Les mouvements sociaux et les intempéries ont toutefois perturbé ponctuellement la fréquentation en fin d'année.

En terme de développement, VINCI Park a remporté d'importants nouveaux contrats de délégation de service public (DSP) pour le stationnement de Cergy-Pontoise (20 parcs, 5 250 places), pour un parc d'hôpital à Bordeaux (2 300 places) et plusieurs parkings à Arcachon (660 places) et Joué-lès-Tours (310 places). Un nouveau parc de 500 places a par ailleurs été acheté à Marseille en pleine propriété et VINCI Park a remporté de nouveaux contrats de prestations de services, notamment à Ivry, Saint-Nazaire et Paris.

VINCI Park a obtenu dans le même temps le renouvellement de nombreux contrats, qu'il s'agisse de DSP – stationnement sur voirie de Saint-Cloud (3 300 places), un parc à Hyères (600 places), sept autres à Grenoble (3 130 places), parc Concorde à Paris (860 places) – ou de contrats de prestations de services – un parc à Toulon (2 500 places), à Lyon

(9 300 places), à Marseille (340 places), plusieurs parcs à Grenoble (2 530 places), le parc de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac (6 800 places).

Enfin, plusieurs nouveaux parcs réalisés dans le cadre de DSP ont été mis en service dans l'année à Marseille (hôpital de la Conception, 930 places), à Neuilly-sur-Seine (Parmentier, 345 places) et à Metz (parkings Paixhans et Mazelle, 680 places).

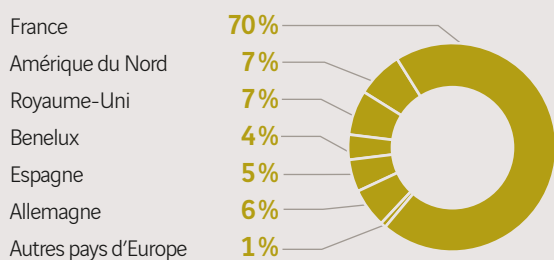
International

— Le chiffre d'affaires à l'international a progressé de 10,5 %, à 180 millions d'euros. La dynamique de croissance externe et l'obtention de nouveaux contrats ont permis de compenser largement l'atonie de la fréquentation observée sur certains marchés.

En Europe, VINCI Park a renforcé sensiblement ses positions au Royaume-Uni, où l'acquisition en septembre 2010 de la société Meteor lui a permis d'accéder au rang de quatrième opérateur du marché, avec un portefeuille de 125 000 places gérées. L'année a vu aussi l'obtention ou le renouvellement d'une dizaine de contrats, concernant à la fois des parcs

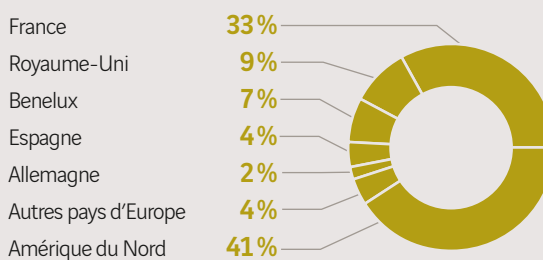
Chiffre d'affaires par zone géographique⁽¹⁾

(En %)



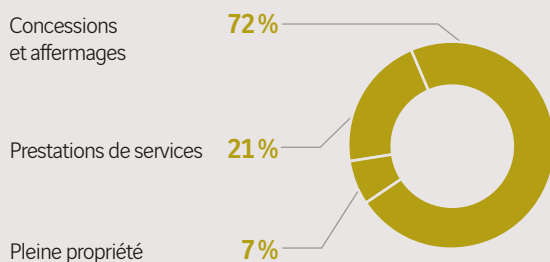
Répartition des places par zone géographique

(En %)



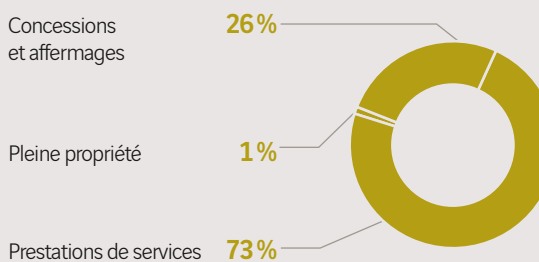
Chiffre d'affaires par type de contrat⁽¹⁾

(En %)



Répartition des places par type de contrat

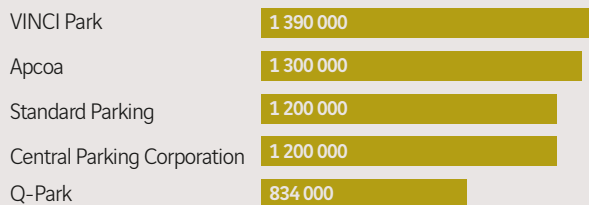
(En %)



⁽¹⁾ Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

Positionnement concurrentiel de VINCI Park*

(En nombre de places gérées)



* Sources : étude interne ; communication des sociétés.

(Wandsworth et Cardiff notamment) et la gestion de stationnement sur voirie (Calderdale, Slough, Bromley, Bracknell Forest). Le développement est demeuré soutenu sur le segment des parkings hospitaliers, avec les nouveaux contrats concernant les hôpitaux de Singleton, Morriston et Stevenage, et le lancement des travaux d'un parking hospitalier à Gloucester.

VINCI Park a poursuivi sa croissance en Belgique, où l'activité de gestion de stationnement sur voirie a été renforcée par plusieurs extensions de contrats et par l'apport de deux nouvelles villes, Zaventem et Mellebeke. Le périmètre de VINCI Park s'est étendu également à cinq nouveaux parcs à Anderlecht, Ixelles, Alost et Malines, totalisant plus de 1 000 places, ainsi qu'à un nouvel ouvrage au Luxembourg (150 places).

En Espagne, l'année a été marquée par plusieurs succès dans le secteur aéroportuaire, avec les nouveaux contrats des aéroports de Valladolid (385 places) et de La Palma (2 500 places), et le renouvellement de celui de l'aéroport de Grenade (555 places). VINCI Park

s'est développé aussi à Saragosse en y étendant son activité au stationnement sur voirie (6 700 places) et en y ouvrant un huitième parking.

De nouveaux contrats ont été obtenus enfin en Allemagne (Schweinfurt, 650 places), en Slovaquie (600 places) et en République tchèque, où VINCI Park a renforcé sa position de leader du marché avec un nouveau parc à Prague (160 places).

En Amérique du Nord, LAZ Parking, aux États-Unis, a poursuivi sa dynamique de développement avec l'acquisition de la société Interpark, qui lui permet de se développer dans des villes importantes comme Atlanta, Philadelphie et Washington. En conjuguant croissance externe et organique, le parc de places sous contrat est passé de 368 000 à 435 000. Au Canada, VINCI Park s'est renforcé dans les services de « valet de parking », avec la reprise de Northern Valet, et a légèrement fait progresser son parc de places gérées tout en sécurisant deux importants contrats à Calgary (1 200 places).

Au Qatar, VINCI Park a ouvert une nouvelle voie

dans sa stratégie de développement international en concluant un accord de partenariat avec Qatari Diar Real Estate Investment Company, prolongeant dans le domaine du stationnement les projets d'aménagement urbain déjà développés en commun par VINCI et le fonds qatari. La société créée par les deux partenaires (QDVP, détenue à 51 % par Qatari Diar Real Estate Investment Company et à 49 % par VINCI Park) a vocation à étudier et réaliser les infrastructures de stationnement qui accompagneront le développement du Qatar, puis à en assurer l'exploitation en bâtissant une politique de services haut de gamme adaptée au marché local. Un premier parc de 1 000 places devrait entrer en exploitation en 2011 à Doha, dans le cadre de ce partenariat. Plusieurs autres projets sont à l'étude, concernant notamment la gestion des parkings de la ville nouvelle de Lusail, qui sont en cours de construction par QDVC, société commune Qatari Diar Real Estate Investment Company-VINCI Construction Grands Projets.

Perspectives

Les succès majeurs de l'année 2010, s'ajoutant aux nombreux projets gagnés antérieurement et actuellement en phase de construction, feront de 2011 une année d'intense activité pour VINCI Concessions.

Dans un contexte où la plupart des très grands projets d'infrastructures de transport et d'équipements publics sont développés sous forme de PPP, VINCI Concessions continuera à porter les ambitions de VINCI dans ce domaine. Sa stratégie visera à la fois à renforcer ses positions sur les marchés européens où il est déjà présent et à élargir son horizon, en particulier en Amérique du Nord et dans les pays où le Groupe bénéficie de l'expérience acquise par ses divisions de contracting.

Selon la même démarche pragmatique et maîtrisée, VINCI Concessions poursuivra la stratégie de diversification de son portefeuille d'activités, en s'appuyant sur ses positions historiques dans les infrastructures routières et les parkings pour se développer dans les domaines ferroviaire, aéroportuaire et dans les grands équipements publics comme les stades. Les nouveaux projets développés au cours de la période récente sur chacun de ces segments – à une échelle qui est allée croissant – seront autant de jalons sur cette voie. Selon les opportunités, cette stratégie associera le développement de nouveaux projets (greenfield) et l'acquisition d'infrastructures existantes (brownfield).

Dans le même temps, VINCI Concessions poursuivra ses efforts pour optimiser les performances des infrastructures dont

il assure l'exploitation, par la recherche de gains de productivité, l'intensification des actions marketing et le développement de nouveaux services, à l'exemple de la politique menée par VINCI Park.

Sur le long terme, VINCI Concessions est pleinement en phase avec les évolutions lourdes de ses marchés. La montée en puissance des problématiques de mobilité et l'urbanisation croissante des territoires généreront en effet des besoins considérables en création et remise à niveau d'infrastructures, suscitant l'émergence de projets de plus en plus globaux et complexes. La capacité à intégrer les savoir-faire de concessionnaire, d'investisseur, de constructeur, d'exploitant et d'opérateur de services, associée à la dimension et à la solidité financière du Groupe, seront autant d'avantages compétitifs déterminants.

« VINCI Concessions élargira son horizon en Amérique du Nord et dans les pays où le Groupe bénéficie de l'expérience acquise par ses divisions de contracting. »



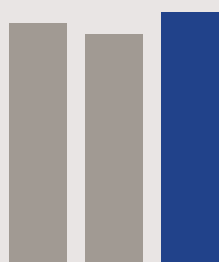
Contracting

— Au cœur du modèle intégré du Groupe, le pôle Energies, Eurovia et VINCI Construction forment un réseau de compétences et d'entreprises sans équivalent dans le monde. En 2010, leurs 163 000 collaborateurs sont intervenus sur 262 000 chantiers dans une centaine de pays.

Chiffre d'affaires

(En M€)

26 891 25 729 **28 150**

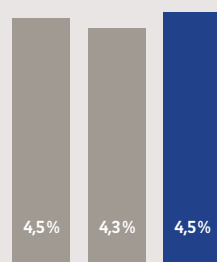


2009 publié 2009 retraité 2010

Résultat opérationnel sur activité

(En M€ et pourcentage du CA)

1 220 1 107 **1 257**

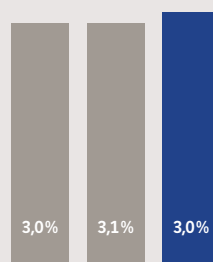


2009 publié 2009 retraité 2010

Résultat net part du Groupe

(En M€ et pourcentage du CA)

801 801 **836**

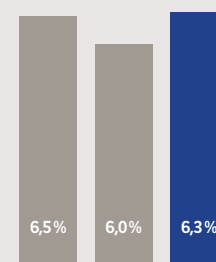


2009 publié 2009 retraité 2010

Capacité d'autofinancement ⁽¹⁾

(En M€ et pourcentage du CA)

1 737 1 541 **1 766**

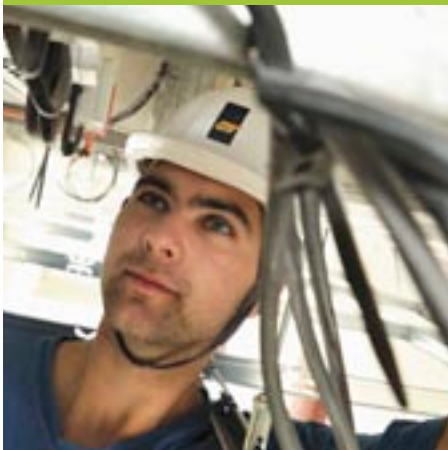


2009 publié 2009 retraité 2010

(1) Avant impôt et coût de l'endettement.
(2) Au 31 décembre.

Retraité : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des sociétés contrôlées conjointement. »

68
Pôle Energies



76
Eurovia

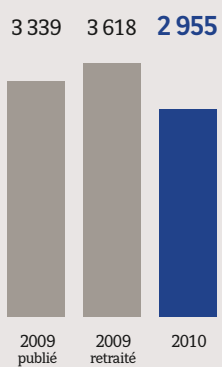


84
VINCI Construction



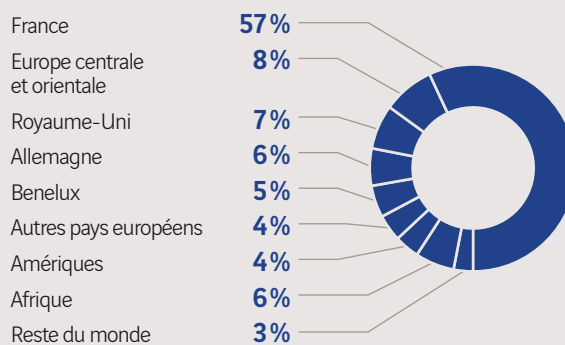
Excédent financier net ⁽²⁾

(En M€)



Chiffre d'affaires par zone géographique

(En %)



Pôle Energies

Positionnement concurrentiel du pôle Energies sur ses principaux marchés

FRANCE

L'acquisition de Cegelec et de Faceo en 2010 a permis d'accroître significativement la position du pôle Energies et d'étendre sa couverture géographique et ses expertises. Ses principaux concurrents sont Ineo et Cofely (GDF Suez), Spie, Eiffage Energie et ETDE (Bouygues).

ALLEMAGNE

Le pôle Energies est un acteur majeur des activités thermiques (isolation, protection incendie, génie climatique). Il a renforcé sa présence dans l'installation électrique avec l'acquisition de Cegelec, et dans le facility management avec celle de Faceo. Ses concurrents sont Bilfinger Berger Power Services, Thyssen Krupp Industrial Services pour l'isolation, Minimax pour la protection incendie, Imtech et Siemens pour l'installation électrique.

BENELUX

L'activité du pôle Energies a fortement augmenté dans cette zone géographique grâce à l'apport de Cegelec. Ses principaux concurrents sont GDF Suez Energie Services et Imtech.

SUISSE

Le pôle Energies exerce son activité dans les métiers de l'installation électrique et des télécommunications. Ses principaux concurrents sont Burkharter et Alpiq.

Sources : études internes et communication des sociétés.

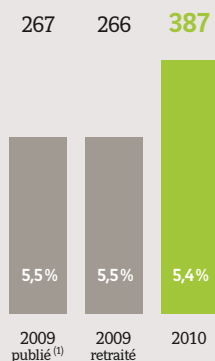
Chiffre d'affaires

(En M€)



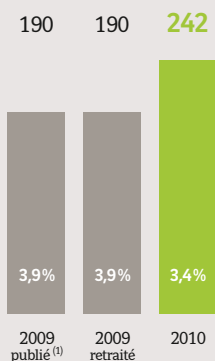
Résultat opérationnel sur activité

(En M€ et pourcentage du CA)



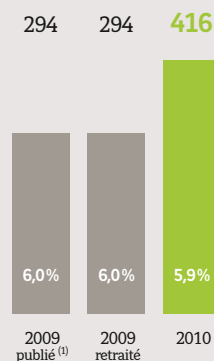
Résultat net part du Groupe

(En M€ et pourcentage du CA)



Capacité d'autofinancement⁽²⁾

(En M€ et pourcentage du CA)



Excédent financier net⁽³⁾

(En M€)



(1) Intégrant l'incidence de la création de VINCI Facilities.

(2) Avant impôt et coût de l'endettement.

(3) Au 31 décembre.

Retraité : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des sociétés contrôlées conjointement ».

Issu du rapprochement de VINCI Energies et de Cegelec en 2010, complété par la création de VINCI Facilities, le pôle Energies de VINCI rassemble 59 000 collaborateurs qui mettent leur savoir-faire au service des entreprises et des collectivités pour déployer, équiper, faire fonctionner et optimiser leurs infrastructures d'énergie, de transport et de communication, leurs sites industriels et leurs bâtiments.

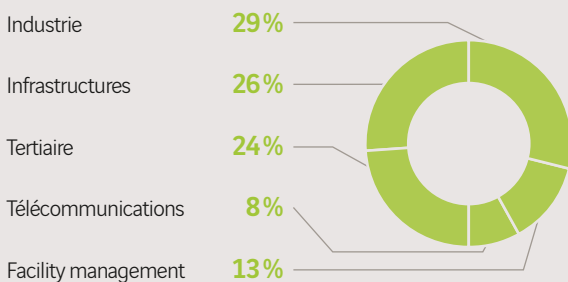
La vocation du pôle Energies de VINCI est d'être à la fois expert dans chacun de ses domaines technologiques – énergie électrique, génie climatique et thermique, mécanique, technologies de l'information et de la communication – et expert du métier de ses clients. Il peut ainsi bâtir, à partir de leurs besoins, des solutions à haute valeur ajoutée qui répondent à leurs enjeux de performances, de fiabilité et de sécurité.

Ces offres accompagnent les clients tout au long du cycle de leurs projets, depuis l'ingénierie et la réalisation des travaux jusqu'à la maintenance, l'exploitation et le facility management. Locales et globales, ces offres allient service de proximité et dynamique de réseau grâce à un maillage exceptionnellement dense de 1 500 entreprises dans 38 pays, dont 20 en Europe.

Acteur clé en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, le pôle Energies nourrit aussi l'offre globale du groupe VINCI de son expertise en intégration de systèmes complexes.

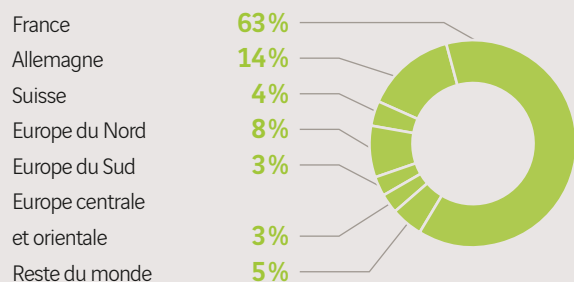
Chiffre d'affaires par domaine d'activité

(En %)



Chiffre d'affaires par zone géographique

(En %)



01. Renforcement de la ligne haute tension deux fois 400 kV de Tamareau-Tavel, en Languedoc-Roussillon. /

02. Maintenance multitechnique et multiservice de bâtiments. /

Stabilité des performances économiques et profil résilient renforcé

La grande diversité des domaines et territoires d'intervention du pôle Energies lui a permis de globalement bien résister sur des marchés aux évolutions contrastées. L'intégration de Cegelec et la création d'une division dédiée à la maintenance multitechnique et au facility management ont conforté son profil résilient.



01



02

Deux événements structurants ont marqué l'année 2010 pour le pôle Energies de VINCI : le rapprochement VINCI Energies-Cegelec, annoncé en août 2009 dans le cadre du partenariat stratégique VINCI-Qatari Diar Real Estate Investment Company, finalisé (closing) en avril 2010, et la création de VINCI Facilities. Ces deux opérations ont donné naissance à un nouvel acteur majeur des services à l'énergie et du facility management, leader sur la plupart de ses marchés en France et intervenant en position significative sur ses marchés européens et internationaux. À l'échelle de VINCI, le pôle Energies représente désormais 25 % de l'activité de la branche contracting (19 % en 2009).

Le rapprochement VINCI Energies-Cegelec a permis de densifier les réseaux européens du pôle Energies – notamment en France, en Allemagne, au Benelux, en Espagne et en Suisse. Il a ouvert aussi de nouvelles perspectives hors d'Europe, où Cegelec est implanté, en particulier au Moyen-Orient, en Afrique, en Indonésie et au Brésil. En termes d'expertises, le rapprochement optimise la couverture des principaux marchés du pôle – infrastructures d'énergie,

contrôle-commande, génie climatique et thermique, technologies de la communication – et renforce le spectre de ses expertises sur certains segments spécifiques comme le secteur pétrolier-gazier (oil & gas), le spatial ou le nucléaire. Le pôle Energies bénéficie également de la compétence historique de Cegelec en management de grands projets complexes, en particulier quand ils intègrent une forte composante « système », comme les infrastructures de production d'énergie ou de transport.

Dans le même temps, la création au sein du pôle Energies d'une division dédiée au facility management marque la volonté du Groupe de se développer dans cette activité qui ajoute une dimension de temps long et de récurrence aux métiers du contracting. VINCI Facilities est né d'un double mouvement : d'une part, le regroupement des entreprises de maintenance tertiaire de VINCI (Manei et SKE, issues de VINCI Construction, et Opteor tertiaire, issue de VINCI Energies) et des activités de maintenance tertiaire de Cegelec ; d'autre part, l'acquisition, en juillet 2010, auprès d'Apax Partners SA, de Faceo. Acteur de référence sur le marché du

facility management, développant une offre multitechnique et multipays, Faceo gérait en fin d'exercice 2 500 sites à travers le monde, soit 8 millions de mètres carrés pour 250 000 occupants. Avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,2 milliard d'euros en année pleine, 7 000 collaborateurs et une présence dans une vingtaine de pays, VINCI Facilities dispose de la dimension et des compétences requises pour développer, en Europe et au-delà, une activité de service aux bâtiments et à leurs occupants exercée par un prestataire unique, dans le cadre de contrats pluriannuels incluant une obligation de résultat et de reporting.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires du pôle Energies a progressé de 46,1 % en 2010. À structure comparable, il s'est quasi stabilisé (- 0,3 %) par rapport à 2009, après une contraction sensible (6,6 %) au cours de l'exercice précédent. La politique constante de sélectivité, conjuguée aux efforts d'adaptation des structures et de maîtrise des frais généraux, a permis de maintenir le taux de résultat opérationnel sur activité à un bon niveau (5,4 % du chiffre d'affaires).



03. Balisage des pistes et des parkings avions du nouvel aéroport international de Doha (Qatar). /

04. Raccordement de 42 000 panneaux et de tous les composants HTA-BT de la ferme solaire de Saint-Clar-de-Lomagne (8,9 MWc), dans le Gers. /



03

04

Infrastructures

Énergie

— L'activité de production, transport, distribution et transformation d'électricité est restée soutenue grâce aux investissements des acteurs publics et privés dans le développement et la modernisation de leurs infrastructures et équipements. En France, où RTE a doublé ses investissements en deux ans, les entreprises du pôle Energies participent aux programmes de renforcement de capacité et de sécurisation du réseau national de transport d'électricité, en valorisant à la fois leur forte capacité d'ingénierie et leurs importants moyens d'intervention ; leur expertise dans les équipements de contrôle-commande et supervision accompagne le développement de la « couche intelligente » des réseaux. À noter aussi, en France, l'attribution par EDF d'un important contrat sur sept ans pour la rénovation électrique de 16 tranches du parc électronucléaire national.

Le développement des énergies renouvelables est une tendance durablement porteuse pour les entreprises du pôle. Leur activité sur le segment de

la production solaire photovoltaïque a représenté un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 millions d'euros en 2010. Parmi les prises de commandes de l'exercice, on retiendra, en France métropolitaine, dans le département du Gers, la ferme solaire de Miradoux, réalisée dans le cadre d'un contrat de conception-construction clés en main, et celle de Saint-Clar-de-Lomagne, pour laquelle le groupe a assuré le raccordement de 42 000 panneaux photovoltaïques et de l'ensemble des équipements associés. Quatre fermes solaires sont en cours de construction par ailleurs dans la région Antilles-Guyane, dans le prolongement de celle livrée sur l'île de Marie-Galante, à la Guadeloupe.

L'activité est demeurée globalement stable sur le marché de l'électrification rurale, soutenu par les investissements des collectivités dans la modernisation et l'enfouissement de leurs réseaux. Dans le domaine de l'éclairage urbain, où les solutions du pôle Energies développées notamment sous la marque Citéos permettent aux collectivités de réaliser jusqu'à 60 % d'économies d'énergie grâce au déploiement d'équipements et de systèmes

de pilotage de nouvelle génération, l'année a vu la signature de trois nouveaux partenariats public-privé : Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), Aix-les-Bains (Savoie) et Sassenage (Isère), et le renouvellement de plusieurs contrats importants, dont celui concernant la gestion de l'éclairage public de la ville de Marseille.

À l'international, l'année a été marquée par le contrat majeur (quote-part VINCI : 96 millions d'euros) remporté au Maroc, dans le cadre d'un consortium mené par GE Energy, pour la réalisation de l'ensemble des équipements auxiliaires électriques et mécaniques (*balance of plant*) et du génie civil de la nouvelle centrale thermique de Kenitra (315 MW), au nord de Rabat. Cegelec construit aussi dans ce pays deux lignes à haute tension (400 kV) totalisant plus de 300 km. À Abidjan (Côte d'Ivoire), le pôle Energies a livré à la Compagnie ivoirienne de production d'électricité (Ciprel) une centrale thermique de 110 MW – un projet clés en main d'un montant de 55 millions d'euros.

Climatisation et équipement sécurisé high-tech pour la nouvelle salle des marchés de la Société Générale

Deux ans après la livraison de la tour Granite, VINCI poursuit les travaux de la nouvelle salle des marchés de la Société Générale, qui accueillera 3 500 opérateurs de marché à partir de 2012 et sera l'une des plus importantes d'Europe. Après l'exécution du gros œuvre, confiée à VINCI Construction, cette « tour couchée » de 160 m de long construite en couverture du Boulevard circulaire, à la Défense, mobilise fortement les équipes du pôle Energies. Cegelec France réalise l'infrastructure de climatisation, de ventilation et de chauffage, qui inclut notamment un système de détection du taux de gaz carbonique dégagé par les occupants afin de doser précisément la quantité d'air extérieur nécessaire à prélever et de maîtriser les dépenses d'énergie. VINCI Energies France déploie pour sa part les réseaux (3 700 km de câbles voix-données-images, 60 km de fibre optique) nécessaires au bon fonctionnement de la salle. Celle-ci sera en outre protégée par des systèmes de sécurité de dernière génération (3 500 détecteurs d'incendie, 520 systèmes de gestion des issues de secours, 350 lecteurs de badges, 200 caméras, 350 haut-parleurs).



01



02

Transport

— Renforcée par l'apport de Cegelec, l'expertise du pôle Energies dans les équipements et systèmes associés aux infrastructures de transport s'est illustrée dans de nombreux projets, souvent menés en synergie avec les autres divisions de VINCI. Références emblématiques du Groupe, deux systèmes de transport urbain ont été achevés dans l'année en France : la liaison Rhônexpress, reliant le centre-ville de Lyon à l'aéroport Saint-Exupéry, et le Duplex A86 en Île-de-France (voir p. 47), dont la deuxième section a été mise en service en janvier 2011. Doté d'un système d'exploitation connectant 120 000 points de contrôle, ce tunnel de 11 km constitue un nouveau référentiel en matière d'équipements de sécurité et de supervision. Toujours dans le cadre de synergies de groupe, les entreprises du pôle Energies participent au programme de rénovation des tunnels autoroutiers d'Escota, à la construction-rénovation des tunnels de la Croix-Rousse, à Lyon, et au projet de la future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Tours-Bordeaux (voir p. 56).

Le pôle Energies est intervenu, en France et à

l'international, sur de nombreux autres ouvrages souterrains (tunnels routiers d'Île-de-France, tunnel de l'Elbe à Hambourg, tunnel Lilienberg en Autriche). Ses entreprises ont aussi réalisé ou remporté une dizaine de projets de tramways, dont ceux du Havre et de Montpellier en France, en collaboration avec VINCI Construction et Eurovia, ainsi que ceux de Barcelone (Espagne), Bucarest (Roumanie), Rabat et Casablanca (Maroc).

Industrie

— Les entreprises du pôle Energies ont globalement fait preuve d'une bonne résistance sur un marché industriel demeuré très difficile. En dépit du gel ou du report de nombreux investissements, l'activité dans ce secteur est restée comparable à celle de 2009. La résilience du pôle Energies sur ce marché résulte d'une double caractéristique : d'une part, son ancrage de proximité sur de nombreux bassins industriels locaux, générant une multiplicité d'affaires réalisées auprès de clients souvent réguliers,

voire historiques ; d'autre part, sa capacité à concevoir des solutions adaptées aux spécificités de chaque secteur industriel – et à devenir ainsi « l'expert du process de ses clients ».

Appliqué à une grande diversité de secteurs industriels, ce profil a permis aux entreprises du pôle Energies de tirer parti des segments toujours porteurs, en particulier ceux des industries chimique, pharmaceutique, agroalimentaire, aéronautique, et des industries de l'environnement. Parmi les nombreuses références de l'exercice sur ces marchés, on citera : en France, le montage de l'une des lignes d'assemblage de l'A350 pour Airbus à Toulouse et le nouveau système de supervision de l'usine d'eau potable de Neuilly-sur-Marne, l'une des plus importantes au monde (capacité : 600 000 m³/jour) ; en Allemagne, les installations électriques et l'instrumentation du nouveau centre de valorisation énergétique des déchets de Francfort-Höchst, dont la capacité de production électrique atteindra 100 MW.

Le rapprochement avec Cegelec a renforcé par ailleurs les positions du pôle Energies sur le segment



03

01. Exécution des lots techniques (climatisation, chauffage et ventilation, câblage informatique, systèmes de sécurité) de la nouvelle salle des marchés de la Société Générale, à la Défense. /

02. Installation électrique et contrôle process au Biopole (centre de valorisation énergétique des déchets ménagers) d'Angers. /

03. Travaux d'équipement anti-incendie (installation de têtes de sprinklers) menés dans le cadre de la réfection de la gare centrale de Prague. /

Charleroi et Gand en Belgique, se sont ajoutés les nouveaux contrats concernant notamment, en France, la rénovation des centres hospitaliers du Vinatier à Lyon, de Rangueil-Toulouse et de Creil, et la construction des nouveaux hôpitaux de Göteborg en Suède, et de Loures au Portugal. Une tendance similaire est à l'œuvre pour les bâtiments privés à forts enjeux techniques et énergétiques que sont les centres commerciaux, les sites logistiques et les data center, dont les lots techniques peuvent représenter jusqu'à 70 % des investissements et qui sont autant de projets offrant aux entreprises du pôle l'opportunité d'une prise en charge globale valorisant la capacité de s'organiser en maillage.

Plus généralement, tous les marchés du bâtiment tertiaire intègrent de manière croissante les exigences de performance énergétique, en particulier en France, où la réglementation issue du Grenelle de l'Environnement va rendre obligatoire à partir de 2011 la construction de bâtiments basse consommation (BBC). Le marché de l'efficacité énergétique représente donc un relais de croissance majeur à court terme pour les bâtiments neufs comme à moyen terme pour le parc existant, qui devra faire l'objet d'importants programmes de rénovation thermique.

Maintenance

— L'optimisation énergétique est aussi un levier de développement pour les activités de services aux bâtiments et à leurs occupants. Les entités de VINCI Facilities développent dans ce domaine des offres intégrées qui permettent notamment à leurs clients de mieux piloter et maîtriser leurs consommations énergétiques.

Temps fort de la fin de l'exercice, Faceo a signé avec BASF un contrat couvrant les 60 sites immobiliers du groupe chimique en Europe de l'Ouest.

à haute technicité des infrastructures pétrolières et gazières. L'activité réalisée sur des sites d'exploration et de forage, principalement hors d'Europe, a représenté un chiffre d'affaires d'environ 300 millions d'euros en année pleine. Les entreprises du pôle participent aussi à d'importants projets d'infrastructures de transformation et de stockage, comme le nouveau terminal de regazéification de Rotterdam, aux Pays-Bas (projet piloté par VINCI Construction), ou le nouveau site de stockage souterrain de gaz naturel de GDF à Hauterives (Drôme), en France. Elles réalisent également la modernisation du système de conduite et la réinstrumentation de l'unique raffinerie de pétrole du Cameroun.

Tertiaire

— Dans le tertiaire comme dans l'industrie, la diversité des domaines d'intervention, des savoir-faire mis en œuvre et des affaires réalisées par les entreprises du pôle Energies a permis à celles-ci de résister dans de bonnes conditions dans une conjoncture écono-

mique restée difficile, en particulier dans l'immobilier de bureaux. Sur ce dernier segment, toutefois, et plus généralement sur celui des grands projets de bâtiment, les chantiers réalisés en synergie avec VINCI Construction ont contribué à soutenir l'activité et les prises de commandes. C'est le cas, par exemple, de la nouvelle salle des marchés de la Société Générale (voir p. 72) et de la tour Descartes à la Défense, de la Fondation Louis Vuitton pour la Création à Paris, de la tour CMA-CGM à Marseille ou encore du stade MMArena, au Mans, dont VINCI Energies France a réalisé l'ensemble des lots techniques. À Bruxelles, Cegelec Belgique participe à la construction du nouveau quartier général de l'Otan, et a obtenu une importante commande concernant la réalisation de l'ensemble des infrastructures électriques et climatiques du nouveau siège du Conseil de l'Union européenne.

L'activité s'est maintenue aussi dans le secteur hospitalier, où la complexité et les exigences de fiabilité des équipements valorisent les savoir-faire du pôle Energies. Aux importants projets en cours, Lagny - Marne-la-Vallée et Valenciennes en France,

01. Intervention sur le réseau de téléphonie fixe de Telekomunikacja Polska près de Varsovie. /

02. Réalisation des équipements audiovisuels du nouvel espace Terre du parc d'attraction Vulcania, en Auvergne. /



01



02

En déléguant à un prestataire unique la gestion de l'ensemble de ses services généraux (maintenance technique des bâtiments, nettoyage, sécurité, restauration, accueil, reprographie, archives, espaces verts, gestion des flottes de véhicules, etc.), BASF entend optimiser les coûts et rationaliser le fonctionnement de ses services supports.

Parmi les autres contrats remportés en 2010 par VINCI Facilities, on signalera celui concernant, en France, le siège de Dassault Systèmes, et, en Allemagne, celui portant sur la maintenance, pour les forces armées aériennes américaines, de 2 000 logements de la base militaire de Kaiserslautern (Rhénanie-Palatinat), la plus importante hors du territoire des États-Unis.

Communication

Infrastructures

— L'événement majeur de l'année a été l'attribution à un groupement piloté par VINCI du contrat de partenariat concernant le déploiement sur le réseau ferroviaire français du système GSM-Rail, technologie numérique de liaison sol-train compatible avec les standards européens (voir p. 56). La société concessionnaire a confié à la société Synerail Construction, détenue à 60% par VINCI Energies et 40% par SFR, la conception et la construction de ce système. À l'issue de la phase d'ingénierie engagée en 2010, la société va déployer 1 900 sites radios, des équipements de 12 à 35 m de hauteur ainsi que 1 700 km de fibre optique le long de 12 000 km de voies, et équiper 300 tunnels en couverture radio, soit un volume d'activité (ingénierie, études) sur cinq ans de 215 millions d'euros pour VINCI Energies.

Sur les autres marchés des radiocommunications, l'activité de Graniou a été soutenue par les investissements des opérateurs dans le renforcement des capacités de leurs réseaux et le déploiement de la technologie 3G. L'arrivée d'un quatrième opérateur

sur le marché français, Free Mobile, a contribué également à l'accroissement du volume.

Dans les télécommunications filaires, le déploiement des réseaux de fibres optiques FTTH (*fiber to the home*) a continué à tirer le marché français, Graniou collaborant avec tous les opérateurs du marché pour l'équipement des principales agglomérations françaises. Le pôle Energies est aussi le partenaire des collectivités locales pour la mise en œuvre de leurs réseaux à très haut débit. Des projets de ce type sont en cours dans le département de l'Ain et dans le nord-est de l'Île-de-France, où Graniou déploie un réseau de 120 km en synergie avec VINCI Construction.

À l'international, Graniou est également le partenaire régulier d'équipementiers comme Ericsson au Danemark, ou d'opérateurs comme SwissCom en Suisse et TPSA en Pologne, qui lui a confié la réalisation d'un réseau cuivre et fibre optique reliant sept de ses sites dans les régions de Poznan, d'Opole et de Katowice.

Communication d'entreprise

— Dans le domaine de la communication d'entreprise, le pôle Energies a enregistré une belle croissance en 2010, sur des marchés stimulés par l'avènement des réseaux IP et de nouvelles technologies synonymes à la fois de réduction des coûts et de nouveaux services – toutes tendances incitant au renouvellement des équipements. Dans ce contexte, les entreprises du réseau Axians ont tiré parti de leur positionnement sur des segments à fort potentiel comme la téléphonie sur IP, la sécurité des réseaux et systèmes d'information, la communication unifiée (convergence des technologies et des services fixes et mobiles), les services de communication collaborative (visioconférence, télétravail, partage de documents), en fort développement dans le contexte de crise économique et de réduction des déplacements, ou encore les solutions éco-responsables comme la virtualisation de parcs serveurs. Enfin, Axians collabore avec les autres entités du pôle Energies pour le développement de solutions de vidéoprotection urbaine.

Perspectives

Le pôle Energies de VINCI anticipe une croissance de son activité en 2011, résultant d'abord de l'impact en année pleine de l'intégration de Cegelec et de Faceo, mais aussi de sa bonne résistance globale sur ses marchés. Le nouveau profil du pôle, couvrant un spectre élargi d'expertises et de territoires d'intervention, conforte la résilience de ses performances économiques.

À moyen et long terme, tous les marchés sur lesquels intervient le pôle Energies de VINCI sont caractérisés par des tendances porteuses.

Infrastructures. Les marchés liés à l'énergie seront soutenus par de très importants programmes de construction-rénovation liés à l'augmentation de capacité et à la modernisation des réseaux, à l'exigence de performance énergétique et au développement des énergies renouvelables. De nombreuses opportunités devraient en outre se présenter dans le domaine de la production d'énergie, notamment dans les secteurs pétrolier, gazier et nucléaire. Dans les infrastructures de transport, le développement de projets globaux, notamment à l'échelle de VINCI, valorise la forte compétence du pôle Energies en intégration de systèmes.

Industrie. L'activité sera stimulée par les investissements dans l'optimisation des outils de production et par le développement de secteurs porteurs comme l'environnement. La montée en puissance des coûts de production dans les pays émergents et le bilan carbone des transports longue distance devraient, à terme, favoriser à nouveau l'industrie européenne.

Tertiaire. La recherche de la performance énergétique, souvent imposée par de nouvelles réglementations, générera des investissements considérables, à la fois dans la construction de nouveaux bâtiments basse consommation et dans la rénovation thermique

du parc existant. Ces investissements contribueront à accélérer les programmes de construction-modernisation d'équipements publics (santé, éducation, loisirs et culture). Dans le secteur privé, les investissements concerneront aussi les bâtiments à fort enjeu technique que sont les sites logistiques ou informatiques, ainsi que les immeubles de bureaux de nouvelle génération. Le développement d'offres intégrées de facility management représente également un relais de croissance.

Télécommunications. L'essor continu des usages et le développement de nouveaux services à très haut débit impliqueront pour les opérateurs des investissements continus dans l'extension et la modernisation de leurs infrastructures. Il en ira de même sur le marché des entreprises, dont les systèmes d'information et réseaux de communication deviennent un enjeu central de performance et de compétitivité.

Sur la plupart de ces marchés, l'intensification des synergies avec les autres pôles d'activité de VINCI constituera un vecteur de croissance essentiel.

« À moyen et long terme, tous les marchés sur lesquels interviennent les entreprises du pôle Energies de VINCI sont caractérisés par des tendances porteuses. »



Eurovia

Positionnement concurrentiel d'Eurovia sur ses principaux marchés

FRANCE

Sur le marché des travaux routiers et ferroviaires, Eurovia se place en deuxième position derrière Colas et devant Eiffage Travaux Publics. Ce marché éclaté se répartit par ailleurs entre environ 8 300 entreprises locales et régionales.

Grâce à l'acquisition des carrières de Tarmac en 2010, Eurovia est devenu le leader du marché des granulats où opèrent Colas et des groupes cimentiers comme Lafarge ou Ciments français ainsi que plus de 1 500 autres producteurs.

ALLEMAGNE

Eurovia GmbH est le deuxième acteur derrière Strabag, les autres sociétés étant de dimension régionale.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Eurovia CS est le leader dans les travaux routiers et ferroviaires. Ses principaux concurrents sont Skanska, Metrostav et Strabag.

ROYAUME-UNI

Ringway, filiale d'Eurovia, est un acteur majeur sur le marché des contrats de maintenance à long terme. Ses principaux concurrents sont Carillion, Amey et Jarvis.

AMÉRIQUE DU NORD

Hubbard Group (filiale d'Eurovia) est le deuxième acteur de la zone sud-est des États-Unis derrière Archer Western Contractors. Au Québec, la filiale DJL se positionne derrière Sintra, filiale de Colas.

Sources : études internes, Fédération Nationale des Travaux publics, Union Nationale des Producteurs de Granulats, communication des sociétés.

Chiffre d'affaires

(En M€)

8 003 7 851 **7 930**

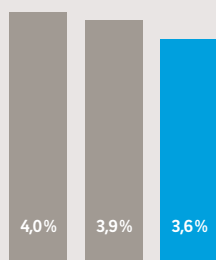


2009 publié 2009 retraité 2010

Résultat opérationnel sur activité

(En M€ et pourcentage du CA)

319 309 **285**

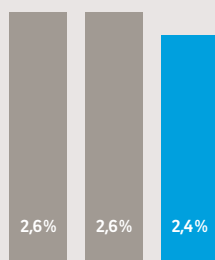


2009 publié 2009 retraité 2010

Résultat net part du Groupe

(En M€ et pourcentage du CA)

206 206 **187**

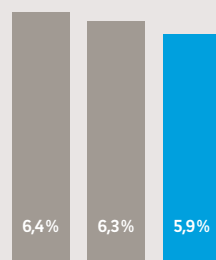


2009 publié 2009 retraité 2010

Capacité d'autofinancement⁽¹⁾

(En M€ et pourcentage du CA)

515 498 **470**



2009 publié 2009 retraité 2010

Excédent financier net⁽²⁾

(En M€)

427 426 **204**



2009 publié 2009 retraité 2010

(1) Avant impôt et coût de l'endettement.
(2) Au 31 décembre.

Retraité : données retraitées conformément au changement de méthode « AS 31 : option pour la mise en équivalence des sociétés contrôlées conjointement. »

Eurovia est l'un des leaders mondiaux des travaux d'infrastructures de transport et d'aménagement urbain. Disposant d'une forte présence historique en France, Eurovia réalise aujourd'hui près de 42 % de son chiffre d'affaires à l'international, principalement en Europe occidentale et centrale (Allemagne, Royaume-Uni, Espagne, République tchèque, Slovaquie et Pologne), aux États-Unis, au Canada et au Chili.

Eurovia se caractérise à la fois par l'intégration des filières de travaux et de production de matériaux, et par la diversité de ses expertises, qui font de lui un constructeur multimodal :

– **infrastructures de transport et aménagement urbain.** Eurovia construit des infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires, aéroportuaires, des lignes de tramway ainsi que des plates-formes industrielles et commerciales. Eurovia maîtrise également les savoir-faire associés aux aménagements connexes : rénovation urbaine, signalisation, amélioration du cadre de vie et préservation de l'environnement ;

– **production industrielle.** Eurovia gère un réseau de 430 carrières produisant 100 millions de tonnes de granulats par an (80 millions en quote-part Eurovia), 45 usines de liants, 400 postes d'enrobage, 150 installations de recyclage et 10 usines produisant des équipements pour les routes (signalisation, béton préfabriqué, murs antibruit, etc.). Ces activités contribuent à la croissance d'Eurovia et à ses résultats, tout en sécurisant l'approvisionnement de ses chantiers (réserves maîtrisées* : 3,1 milliards de tonnes de granulats en quote-part Eurovia, soit environ 35 ans de production) ;

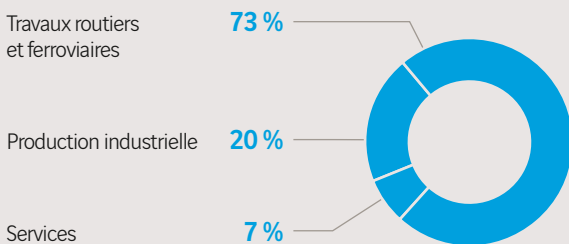
– **maintenance et services.** Eurovia assure l'entretien et la maintenance globale de réseaux routiers, autoroutiers et ferroviaires ainsi que d'infrastructures urbaines de transport (gestion de réseaux, entretien du patrimoine routier, viabilité hivernale, interventions d'urgence, signalisation temporaire, etc.). En amont des projets, Eurovia intervient également en conception-coordination, conseil et assistance technique.

Eurovia consacre des moyens importants à la recherche et au développement de produits et de procédés améliorant la sécurité routière, l'environnement (recyclage des matériaux, réduction des émissions de CO₂, etc.), la santé et la sécurité au travail.

* Réserves maîtrisées en propriété ou en forage.

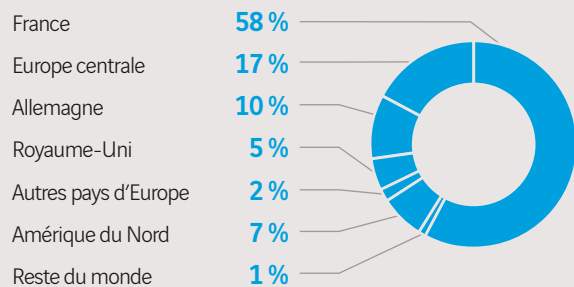
Chiffre d'affaires par métier

(En %)



Chiffre d'affaires par zone géographique

(En %)



01. L'utilisation du procédé Recyvia® (retraitement des matériaux de la chaussée) sur la voie lente du tronçon commun A10-A11 a permis d'atteindre un taux de recyclage de 71% /

02. L'acquisition de 88 carrières en France, en Allemagne, en République tchèque et en Pologne renforce la capacité industrielle d'Eurovia et positionne l'entreprise sur les grands projets à venir. /



01

Bonne résistance sur des marchés tendus

Eurovia a réalisé une bonne performance d'ensemble dans un contexte difficile.

Le développement à l'international, la réalisation de grands projets en partenariat public-privé (PPP) et la diversification dans le secteur ferroviaire ont en partie équilibré le fléchissement de ses marchés traditionnels.



02

Eurovia a été confronté en 2010 à une conjoncture économique difficile. La réduction des commandes publiques a pesé sur la plupart de ses marchés, exacerbant l'environnement concurrentiel et les tensions sur les prix. L'activité a été également affectée par des conditions climatiques défavorables, en Europe au début et à la fin de l'année, par d'importantes inondations survenues en Europe centrale. Dans ce contexte, Eurovia a cependant réalisé une bonne performance d'ensemble avec une croissance de son chiffre d'affaires de 1 % ; à périmètre et change comparables, Eurovia a enregistré une contraction limitée (- 1,7 %) de son activité.

La diversité des marchés et des métiers d'Eurovia a contribué à la bonne résistance de l'activité : le développement à l'international a en partie compensé la stagnation du marché français ; la réalisation de grands projets en partenariat public-privé (PPP) en Allemagne et en Slovaquie, et la croissance de l'activité ferroviaire, segment sur lequel Eurovia dispose de positions significatives depuis l'intégration d'ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires, ont partiellement équilibré la faiblesse des marchés traditionnels.

La solidité d'Eurovia est également attestée par la faible érosion de ses marges : le taux de résultat opérationnel rapporté au chiffre d'affaires atteint 3,6 % (3,9 % en 2009) et situe l'entreprise parmi les plus performantes de son secteur. Cette résilience, outre la large assise de l'activité, résulte d'un mode de management favorisant la réactivité des entreprises du pôle sur leurs marchés locaux et d'une anticipation engagée, dès les premiers signes de la crise économique, dans le cadre du plan stratégique Horizon 2012, visant à améliorer la performance opérationnelle des entités de travaux et des sites industriels.

Une importante opération de croissance externe a

été réalisée en 2010 avec la reprise, auprès du groupe minier Anglo American, d'une partie des carrières de la société Tarmac. Les 88 sites acquis représentent une production annuelle d'environ 27 millions de tonnes de granulats et font progresser de près de 40 % la capacité de production totale d'Eurovia. Ces carrières sont situées pour l'essentiel sur les trois principaux marchés européens d'Eurovia outre la France, soit l'Allemagne, la République tchèque et la Pologne, où les roches dures sont assez rares. En application de sa stratégie d'intégration de ses deux filières de métiers, Eurovia renforce ainsi la capacité de son outil industriel en même temps qu'il développe ses activités de travaux sur les marchés d'Europe centrale.

Eurovia a poursuivi sa politique d'innovation axée sur le développement de produits et de procédés à valeur ajoutée environnementale. L'année a vu notamment les premières applications de Sequoia®. Développé dans les laboratoires d'Eurovia, ce liant d'origine végétale dépourvu de tout dérivé pétrolier a été retenu parmi les lauréats de l'appel à projets 2010 pour l'innovation routière lancé en France par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Trans-



03. Réfection d'un sentier du parc national du Mercantour avec un liant sans bitume respectant la réglementation environnementale (Alpes-de-Haute-Provence). /

04. Des moyens importants sont investis en R&D, notamment sur des produits et procédés améliorant la sécurité routière et préservant l'environnement. /



03

04

430

carrières génèrent 100 millions de tonnes de granulats par an.

« En France, l'activité restée soutenue dans les grandes opérations et sur les grandes agglomérations urbaines a compensé la décroissance des marchés de proximité des zones rurales. »

ports et du Logement. Par ailleurs, Eurovia a équipé progressivement l'ensemble de ses centrales d'enrobage détenues en propre afin d'accroître la production d'enrobés tièdes – procédé permettant d'abaisser de 50 °C la température de fabrication par rapport à un enrobé traditionnel. 321 000 t d'enrobés tièdes ont été produites en 2010.

France

— Après une contraction marquée (- 5,4 %) en 2009, le chiffre d'affaires en France est demeuré quasi stable (- 0,4 %). L'activité restée soutenue dans les grandes opérations et sur les grandes agglomérations urbaines a compensé la décroissance des marchés de proximité des zones rurales, impactés par les réductions budgétaires des conseils généraux.

Parmi les principaux chantiers routiers, on peut signaler la mise à deux fois deux voies de la RN12 sur 10 km à l'est d'Alençon ; le premier tronçon de la liaison est-ouest (LEO) au sud d'Avignon ; l'aménagement de la RN104 (Francilienne) dans l'Essonne.

Dans le secteur autoroutier, Eurovia a poursuivi, souvent en collaboration avec les autres entités de la branche contracting de VINCI, d'importants chantiers pour les sociétés de VINCI Autoroutes. Eurovia est intervenu sur le prolongement de l'A89 vers Lyon (50 km) ; sur les élargissements de l'A63 à l'approche de la côte basque (première phase de 18 km) et de l'A87 au niveau d'Angers (5 km) ; sur le nouveau raccordement A75-A9 à Béziers. Eurovia a réalisé les élargissements de l'A11 dans l'agglomération d'Angers et de l'A71 dans celle d'Orléans. Par ailleurs, Eurovia a poursuivi les travaux de rénovation de l'ensemble des tunnels du réseau d'Escota. De nombreux chantiers de proximité ont aussi été engagés dans le cadre du Paquet vert autoroutier : murs antibruit ; travaux hydrauliques ; réaménagement de barrières de péage pour installer les nouvelles voies de télépéage sans arrêt (à 30 km/h) ; etc.

L'activité a été très soutenue dans le domaine des lignes de tramway. Eurovia développe sur ce marché des offres intégrées qui englobent travaux d'infrastructure, voirie, aménagement urbain et réalisation des voies, en conjuguant l'ancrage de proximité de ses

01. Eurovia réalise les travaux de voirie et de génie civil, les aménagements urbains, les voies ferrées et les infrastructures de la première ligne du futur tramway (14 km de long, 27 stations) de Brest métropole océane. /

Synergies ferroviaires

Tangentielle Nord en Île-de-France, extension de la ligne 1 du métro marseillais, première ligne du tramway du Havre, etc., autant de chantiers de lignes ferroviaires et d'infrastructures de transport urbain en site propre sur lesquels Eurovia est intervenu en synergie avec les autres entreprises de la branche contracting de VINCI. Souvent remportés en groupement ou en association avec ces entreprises, ces projets mobilisent les compétences complémentaires de VINCI Construction pour les phases de terrassement, d'Eurovia pour les aménagements de plates-formes et le rétablissement des voies secondaires, d'ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires pour la pose des voies et du pôle Energies pour les installations électriques et la mise en place des signalisations. Ces synergies seront également à l'œuvre, à très grande échelle, sur le chantier de la LGV Sud Europe Atlantique Tours-Bordeaux.



01



02

agences de travaux et l'expertise de sa division ferroviaire. Le chantier en cours du tramway de Brest (14 km) est une illustration de cette approche globale. Eurovia est intervenu également sur de nombreux projets de tramway en Île-de-France (T1, T2, T3, T6, soit 183 millions d'euros de contrats en cours jusqu'en 2012), à Marseille (extension de la ligne 2), Toulouse, Dijon, Strasbourg (ligne F), Montpellier (troisième ligne) ainsi qu'au Havre et à Orléans, où Eurovia s'est vu confier plusieurs marchés pour un montant total de 77 millions d'euros pour la construction de la ligne 2.

L'activité ferroviaire a de nouveau progressé sensiblement en 2010, le chiffre d'affaires d'ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires atteignant 314 millions d'euros (+ 21 %). Outre le chantier majeur de la LGV Rhin-Rhône branche Est, en voie d'achèvement, l'activité a été soutenue par la mise en œuvre du plan rail Midi-Pyrénées. Plus important programme de rénovation de lignes régionales lancé en France, ce chantier a mobilisé

500 personnes et l'une des deux « suites rapides » (train de substitution assurant en continu le renouvellement des traverses et des rails) d'ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires, pour la mise en œuvre de 384 000 t de ballast, 289 000 traverses béton et 340 km de rails.

L'attribution à un groupement piloté par VINCI de la concession de la future ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux (projet Sud Europe Atlantique) va générer un volume très significatif d'activité pour Eurovia au cours des prochaines années.

Europe occidentale

Allemagne

— Le chiffre d'affaires s'est contracté de 7,3 % à 764 millions d'euros, sur un marché où l'atonie de la commande publique a accru les tensions concurrentielles. L'activité générée par les projets autoroutiers concédés à VINCI dans le cadre du programme A-Modell a contribué toutefois à amortir les effets de la crise : l'achèvement des travaux réalisés sur l'A4 Eise-

nach-Gotha (45 km), mise en service en début d'année, a coïncidé avec la montée en puissance de ceux de l'A5 Malsch-Offenburg, d'un montant d'environ 170 millions d'euros (quote-part Eurovia), portant sur la rénovation de 60 km d'autoroute, dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies. Par ailleurs, Eurovia a signé un PPP d'une durée de seize ans pour l'entretien et la rénovation d'une centaine de kilomètres de routes dans le sud de la Westphalie : le contrat prévoit la réalisation de 600 000 m² de chaussées et la mise en œuvre de 150 000 t d'enrobés bitumineux.

Royaume-Uni

— Sur ce marché, fortement impacté par la crise économique, la filiale Ringway a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires (- 9,6 %, à 370 millions d'euros). Anticipant la décroissance, Ringway avait engagé dès 2009 et a poursuivi en 2010 les restructurations nécessaires pour préserver son niveau de résultat opérationnel. Parmi les contrats remportés dans l'année, on citera celui des nouvelles voies d'accès au quartier historique de Trafalgar



02. Travaux de fraisage de chaussée et mise en œuvre d'enrobés aux portes de Buckingham Palace, à Londres. /

03. La voie express R1 en Slovaquie de 52 km reliera les villes de Nitra et Tekovske Nemce. /

ainsi que la modernisation des caténaires et du système de sécurité. Eurovia CS déploie aussi ses offres globales sur le segment des infrastructures de tramway : plusieurs chantiers de rénovation de lignes ont été réalisés dans l'année à Prague.

Pologne

— Sur ce marché soutenu par d'importants programmes publics cofinancés par l'Union européenne, l'activité a progressé à nouveau très fortement (+ 49 %, à 234 millions d'euros). Pour accompagner le fort développement de son activité de travaux, Eurovia Polska s'appuie sur un outil industriel sensiblement étoffé grâce à la reprise, en 2010, des carrières de la société Tarmac. L'année a également vu l'acquisition d'un important site de production situé à Luban, dans le sud du pays, d'une capacité de 2 millions de tonnes de granulats par an.

Couvrant tout le territoire, disposant des ressources techniques, managériales et humaines lui permettant de prendre en charge d'importants projets, Eurovia a poursuivi son développement dans les grands chantiers routiers, en collaboration avec Warbud (VINCI Construction) quand les projets incluent une part significative de génie civil. Les deux partenaires ont poursuivi ainsi la construction d'une section de 17 km de la voie express S7 (Elblag-Kalsk) et démarré celle d'un tronçon de 20 km de la S5, entre Poznan et Gniezno, chantier comprenant la reconstruction d'une partie d'un oléoduc reliant la Russie à l'Europe de l'Ouest. Ils se sont vu confier aussi, au sein d'un groupement dont Eurovia Polska est le mandataire, la construction du contournement routier de Jaroslaw, dans le sud-est du pays (11 km de voies express incluant huit ouvrages d'art et la mise en œuvre de plus de 130 000 t d'enrobés). Le groupement Eurovia

Gate, à Portsmouth. Ringway s'est par ailleurs porté candidat, avec VINCI Concessions, pour deux importants projets en PFI (*private finance initiative*), la forme britannique des PPP.

Espagne

— L'exercice 2010 a également été difficile outre-Pyrénées, dans un contexte de forte crise économique, car les dispositifs de relance mis en place les années précédentes ont fini de produire leurs effets. Accompagnant le repli de l'activité (- 23 % à 114 millions d'euros), des mesures de restructuration ont été engagées, concernant en particulier les activités industrielles. Les activités de travaux, concentrées principalement en Andalousie, en Galice et dans l'agglomération madrilène, ont mieux résisté. Eurovia a obtenu du ministère des Transports le renouvellement pour trois ans du contrat de maintenance intégrale de plusieurs sections autoroutières (A7, A91) et routière (CN342), et a remporté un nouveau contrat du même type en Galice (section de 30 km de l'A52).

Europe centrale

République tchèque et Slovaquie

— L'activité a progressé de 19 % à 1 104 millions d'euros ; le niveau historique du carnet de commandes en fin d'année, supérieur à 1 milliard d'euros, augure un exercice 2011 à nouveau bien orienté.

Principal projet d'Eurovia dans la région, le chantier de la voie express R1, en Slovaquie, réalisée en PPP par VINCI (*voir p. 59*), est entré en phase de pleine production, mobilisant jusqu'à 3 500 personnes. La construction de cette infrastructure de 52 km à deux fois deux voies, reliant les villes de Nitra et Tekovske Nemce, et assurant le contournement autoroutier de Banska Bystrica, représente pour Eurovia CS un montant de travaux de près de 900 millions d'euros sur trois ans. L'activité a également été soutenue dans le domaine ferroviaire avec l'achèvement du nœud ferroviaire de Kolin et le lancement de la rénovation du corridor Votice-Benesov u Prahy : un chantier incluant la réhabilitation intégrale de la voirie, des quais et des ouvrages d'art sur 18 km,

01. Aménagement d'un échangeur à fort trafic (US29-NC49), en Caroline du Nord. /

02. Travaux d'entretien de la « route du cuivre » en direction de la mine d'El Teniente, au Chili. /



01



02

Polska-Warbud a également remporté le contrat de réalisation du tronçon Salomea-Wolica de la S8, voie express qui reliera à terme Varsovie à Cracovie. L'activité devrait demeurer intense au cours des prochaines années, les autorités polonaises ayant programmé la construction de 1 100 km d'autoroutes et 2 100 km de voies express, notamment dans la perspective de l'Euro 2012.

Sur les autres marchés d'Europe centrale et orientale (Croatie, Lituanie, Roumanie), Eurovia a réalisé un chiffre d'affaires total de 46 millions d'euros, en baisse. L'année a vu la livraison, en Roumanie, d'un parc de 139 éoliennes à proximité de la mer Noire, pour lequel Viarom, filiale locale d'Eurovia, a réalisé 110 km de voiries et la totalité des terrassements et des fondations en béton.

Amériques

États-Unis

— Eurovia est présent dans deux États (Floride, Caroline du Nord). L'activité s'est repliée de 9,6 % à 274 millions d'euros. La mise en œuvre de mesures d'adaptation des structures et la poursuite d'une politique de sélectivité dans la prise d'affaires ont cependant permis de préserver les marges.

Dans un contexte de concurrence très atomisée, les filiales d'Eurovia tirent parti de leur capacité à étudier et réaliser, en *design & build*, des projets de taille significative. Ainsi, en Floride, Hubbard est in-

tervenu sur le projet US 19 à Clearwater (transformation d'un tronçon urbain de 4,1 km en autopont à deux fois trois voies), et a remporté un contrat de 85 millions de dollars pour la construction d'un tronçon de l'autoroute I-95, dans le comté de Brevard. L'entreprise a aussi réalisé l'un des taxiways de l'aéroport international de Tampa. En Caroline du Nord, Blythe s'est vu confier la sécurisation d'un échangeur à fort trafic (US29-NC49) et a remporté un contrat de 140 millions de dollars pour réaliser le prolongement de la rocade de Charlotte – chantier incluant la construction d'un tronçon routier de 8 km et d'une vingtaine d'ouvrages d'art.

Canada

— L'activité a poursuivi sa dynamique de croissance (+ 6,2 % à 264 millions d'euros), stimulée notamment par l'intégration depuis 2009 de l'entreprise BA Blacktop. Celle-ci a étendu les positions d'Eurovia dans l'ouest du pays, dans la région de Vancouver, et complète les implantations historiques de la filiale DJL au Québec. Parmi les grandes réalisations

de DJL dans l'année, on retiendra la poursuite de la construction d'une section de 5 km de l'autoroute A50 reliant Gatineau à Montréal, ainsi que la rénovation du revêtement de plusieurs tronçons de l'autoroute 2, dans le Nouveau-Brunswick, à l'aide d'enrobés coulés à froid.

Chili

— L'activité s'est contractée de 6,6 %, au cours d'une année de transition politique marquée également par le tremblement de terre qui a frappé le centre du pays. De nombreux projets en commande ou en phase d'appel d'offres devraient permettre de renouer avec la croissance en 2011.

Dans ce pays comme aux États-Unis et au Canada, le développement attendu des PPP appliqués à des projets de construction et de rénovation d'infrastructures de transport, dans un contexte de réduction des investissements publics, représente pour les filiales d'Eurovia – avec l'appui de VINCI Concessions – un relais de croissance potentiel.

Perspectives

Dans la continuité de l'exercice 2010, Eurovia anticipe pour 2011 une quasi-stabilité de son activité, à périmètre comparable, soit une légère progression à périmètre réel grâce à l'effet en année pleine de l'intégration de Tarmac.

En France, le maintien d'un bon niveau d'activité dans les infrastructures de transport urbain et les travaux ferroviaires devrait équilibrer la décroissance attendue sur les marchés de proximité. À l'international, la progression attendue de l'activité en Europe centrale, au Chili et au Canada devrait compenser la stagnation ou le recul des autres marchés.

Eurovia a engagé un plan de progrès, Performance 2012-2015, qui vise à améliorer les marges opérationnelles, à poursuivre un développement ciblé (ferroviaire, Amérique du Nord, PPP) et l'investissement dans le capital humain, tout en mettant l'accent sur l'innovation au service du développement durable. Dans ce cadre, les mesures d'adaptation de structures engagées par Eurovia, l'accroissement de ses efforts de compétitivité et l'intégration verticale matériaux-travaux devraient permettre de réaliser en 2011 un niveau de marge opérationnelle proche de celui de 2010.

À moyen et long terme, plusieurs tendances de fond devraient se conjuguer pour soutenir l'activité : besoins importants en construction de nouvelles infrastructures de transport dans les pays émergents, et en rénovation des équipements existants dans les pays aux économies matures ; urbanisation croissante des territoires et déploiement de politiques de mobilité urbaine générant un flux permanent de nouveaux projets d'aménagement.

Dans ce contexte, Eurovia tirera parti de son positionnement de constructeur d'infrastructures multimodales – routes, chemins de fer, transports urbains en site propre, plates-formes aéroportuaires –, qui lui permet de s'adapter à l'évolution des politiques publiques à l'échelle des projets nationaux, régionaux et locaux. Sa diversification dans les travaux ferroviaires montre en particulier sa pertinence sur le marché français, où se conjureront dans les prochaines années les projets de lignes à grande vitesse, dont la LGV Sud Europe Atlantique concédée à VINCI, et les programmes de rénovation des réseaux ferrés régionaux.

Concomitamment, sur la plupart de ses marchés, Eurovia bénéficiera du développement des PPP appliqués à la construction-rénovation et à la maintenance d'infrastructures de transport, dans un contexte généralisé de réduction des budgets publics incitant à la recherche de nouveaux modes de financement. Le développement des synergies de groupe – déjà à l'œuvre sur de nombreux projets en cours – sera un accélérateur dans cette voie.

« Sur la plupart de ses marchés, Eurovia bénéficiera du développement des PPP appliqués à la construction-rénovation et à la maintenance d'infrastructures de transport. »



VINCI Construction

Positionnement concurrentiel de VINCI Construction sur ses principaux marchés

FRANCE

VINCI Construction est leader en France devant Bouygues Construction, Eiffage Construction, Fayat et Spie Batignolles, sur un marché estimé à plus de 190 milliards d'euros. Le reste du marché se répartit entre un grand nombre de moyennes entreprises et de petits entrepreneurs.

ROYAUME-UNI

VINCI Construction UK est un acteur de taille significative au Royaume-Uni, notamment dans les domaines des infrastructures et du facility management. Ses principaux concurrents sont les groupes Balfour Beatty, Carillion et Laing O'Rourke. Le marché britannique est estimé à plus de 150 milliards d'euros.

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

VINCI Construction est présent dans cette zone depuis plus de 10 ans, au travers de sociétés de taille moyenne implantées localement, notamment en Pologne et en République tchèque. Ses principaux concurrents dans cette zone sont Strabag, Skanska, auxquels s'ajoutent, Polimex Mostostal en Pologne et Metrostav en République tchèque.

MARCHÉS SPÉCIALISÉS

Soletanche Freyssinet, DEME et Entrepose Contracting, filiales de VINCI Construction, sont présents sur des marchés de génie civil spécialisé partout dans le monde.

BENELUX

CFE est un des leaders du marché belge, estimé à environ 35 milliards d'euros. Ses principaux concurrents sont les groupes Royal BAM, Besix et Eiffage.

Sources : Euroconstruct, décembre 2010 (taille des marchés); Le Moniteur; communication des sociétés.

Chiffre d'affaires

(En M€)

14 020 13 016 **13 118**

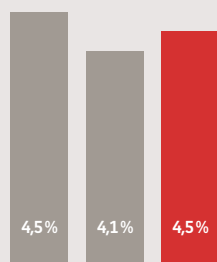


2009 publié⁽³⁾ 2009 retraité 2010

Résultat opérationnel sur activité

(En M€ et pourcentage du CA)

634 532 **584**

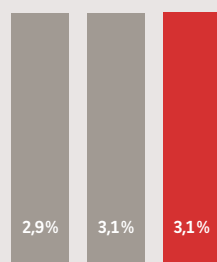


2009 publié⁽³⁾ 2009 retraité 2010

Résultat net part du Groupe

(En M€ et pourcentage du CA)

405 405 **407**

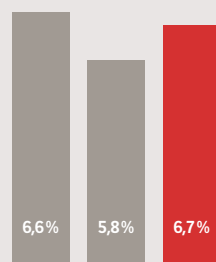


2009 publié⁽³⁾ 2009 retraité 2010

Capacité d'autofinancement⁽¹⁾

(En M€ et pourcentage du CA)

928 749 **880**

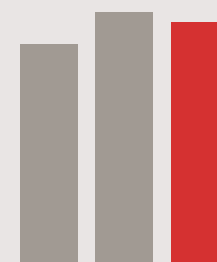


2009 publié⁽³⁾ 2009 retraité 2010

Excédent financier net⁽²⁾

(En M€)

1 946 2 228 **2 145**



2009 publié⁽³⁾ 2009 retraité 2010

(1) Avant impôt et coût de l'endettement.
(2) Au 31 décembre.

(3) Intégrant l'incidence de la création de VINCI Facilities.

Retraité : données retraitées conformément au changement de méthode « AS 31 : option pour la mise en équivalence des sociétés contrôlées conjointement. »

Leader en France et major mondial de la construction, VINCI Construction réunit un ensemble sans équivalent de compétences dans les domaines du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques et des métiers de spécialité associés à la construction.

Son activité se répartit en trois composantes complémentaires.

Un réseau de filiales locales :

— **en France**, avec VINCI Construction France, qui dispose en métropole d'un réseau solidement ancré régionalement de 440 centres de profit, et une trentaine de filiales locales dans les collectivités françaises d'outre-mer ;

— **à l'international**, avec VINCI Construction UK au Royaume-Uni ; CFE (détenu à 46,8 %), principalement actif au Benelux ; Warbud, Prumstav-FCC et SMP en Pologne et en République tchèque ; Sogea-Satom, en Afrique.

Des filiales exerçant des métiers du génie civil spécialisé sur des marchés mondiaux :

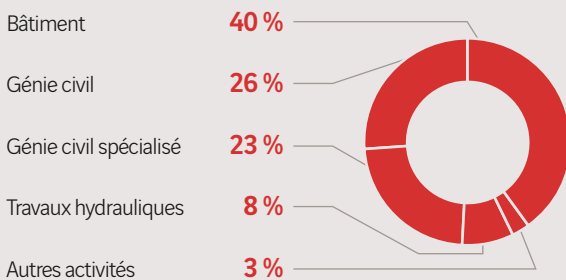
Soletanche Freyssinet (fondations profondes et technologies du sol, structures, nucléaire) ; Entrepose Contracting (infrastructures parapétrolières) ; DEME, détenu à 50 % par CFE (dragage, travaux maritimes et fluviaux, dépollution des sols).

Une division dédiée au management et à la réalisation de projets complexes, avec VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement et Dodin Campenon Bernard, qui interviennent sur le marché des grands ouvrages de génie civil et de bâtiment en France et à l'international.

VINCI Construction est le creuset de l'esprit d'entrepreneur du groupe VINCI et de son schéma de management, qui conjugue décentralisation, travail en réseau, autonomie et responsabilité individuelle de l'encadrement, valorisation des hommes et réactivité des organisations. Ce modèle a contribué à introduire de nouveaux standards de performance dans les métiers du bâtiment et des travaux publics.

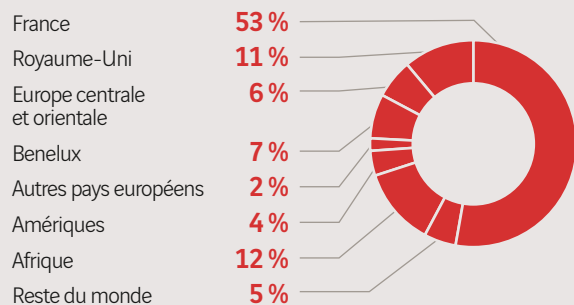
Chiffre d'affaires par métier

(En %)



Chiffre d'affaires par zone géographique

(En %)



01. Ouvrage phare de l'aménagement de la presqu'île entre Rhône et Saône, le pôle de loisirs et de commerces Lyon Confluences (150 000 m²) ouvrira ses portes en 2011. /

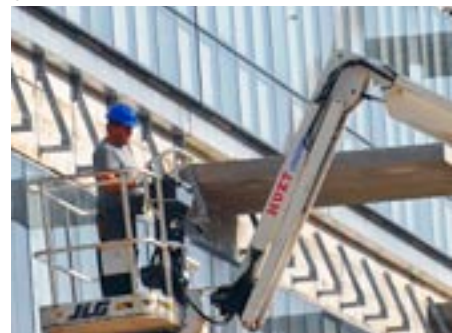
02. Mis en chantier en 2007, l'hôpital Sainte-Musse (640 lits), à Toulon, accueillera dès 2011 ses premiers patients en court séjour (médecine, chirurgie, gynéco-obstétrique). /

Rebond de l'activité et premiers signes de retour à la croissance

Le redressement observé en France au second semestre et la bonne tenue globale de l'activité à l'international semblent indiquer que VINCI Construction a dépassé en 2010 le point bas de la crise et renoué avec une trajectoire de croissance.



01



02

Après un repli de 7,5 % en 2009 et un premier trimestre 2010 en décroissance due en partie à des conditions climatiques difficiles, l'activité s'est redressée plus nettement que prévu au second semestre, et le chiffre d'affaires de VINCI Construction (13,1 milliards d'euros) s'est stabilisé (+ 0,8 % à structure réelle, - 2,2 % à structure comparable). Simultanément, les efforts constants de sélectivité, de productivité et de maîtrise des coûts, conjugués si nécessaire à des mesures d'adaptation des structures, se sont traduits par une augmentation du taux de marge opérationnelle, à 4,5 % du chiffre d'affaires (4,1 % en 2009).

Réseaux de filiales locales

France métropolitaine

— VINCI Construction France a enregistré une décroissance limitée (- 1,7 %) de son chiffre d'affaires (5,4 milliards d'euros), plus particulièrement marquée au premier semestre.

Bâtiment. Dans cette activité, qui représente 70 % de son chiffre d'affaires, VINCI Construction France a tiré parti de sa large couverture du marché, qui a permis d'équilibrer des tendances contrastées selon les secteurs. L'activité a été soutenue sur les deux segments du logement : tout d'abord le logement social, aussi bien en neuf qu'en réhabilitation, grâce au développement d'offres compétitives et de modes constructifs performants qui répondent aux attentes des bailleurs sociaux ; ensuite le logement privé, qui a renoué avec la croissance à la faveur de mesures fiscales incitatives et de taux d'intérêt historiquement bas. Sur ce dernier segment, on soulignera la collaboration régulière de VINCI Construction France avec VINCI Immobilier, par exemple dans le cadre des différents volets de l'opération Rives de Seine, pour le

réaménagement des anciens terrains de Renault à Boulogne-Billancourt.

L'activité de bâtiments publics – hôpitaux, universités, équipements culturels et de loisirs – a montré aussi une bonne résistance. VINCI Construction France valorise sur ce marché sa capacité à prendre en charge d'importants projets en entreprise générale, souvent en synergie avec les entreprises de second œuvre du pôle Energies de VINCI. Parmi les principaux chantiers lancés ou poursuivis durant l'exercice, on citera : dans le secteur de la santé, l'hôpital Ambroise Paré-Paul Desbief à Marseille, la clinique universitaire du Cancer à Toulouse, l'hôpital Sainte-Musse à Toulon, la plate-forme logistique hospitalière Polemed, à Marseille, réalisée dans le cadre d'un PPP, l'institut du Cerveau et de la Moelle épinière à Paris, sans oublier le contrat de conception-construction remporté en fin d'exercice pour le nouvel hôpital de Chambéry, dont les travaux ont débuté en 2011 ; dans le secteur de l'éducation, les bâtiments de l'université Paris-Diderot dans la zone d'aménagement Paris-Rive Gauche, et le campus de l'Ensta à Palaiseau, tous deux réalisés dans le cadre de PPP ; enfin, dans les grands bâtiments



03. À Bordeaux, le pont levant Bacalan-Bastide, en construction, ouvrira la voie au développement des quartiers de la rive droite sans compromettre la vocation portuaire de la ville. /

04. 64 000 collaborateurs de VINCI Construction œuvrent à l'ingénierie et à la réalisation des projets. /



03

04

fonctionnels, le site des archives départementales de l'Hérault à Montpellier (Pierre Vives). L'activité a été dense aussi dans le domaine des bâtiments à vocation culturelle et patrimoniale, avec des projets comme la cité du Cinéma à Saint-Denis, le musée des Confluences à Lyon, le musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) à Marseille, ainsi que la cité de l'Océan à Biarritz, réalisée dans le cadre d'un PPP. Dans le domaine des grands équipements sportifs, outre l'achèvement du stade MMArena du Mans, pour VINCI Concessions, VINCI Construction France réalise actuellement les nouveaux stades du Havre et de Valenciennes (25 000 places chacun). La construction du Nice Stadium (35 000 places), dans le cadre du contrat de partenariat remporté en fin d'année par VINCI Concessions et entré en vigueur en janvier 2011, devrait accélérer le développement de l'activité dans ce secteur.

Dans le bâtiment privé, outre le rebond du marché du logement, 2010 a vu les premiers signes de redressement de l'immobilier tertiaire, affecté depuis 2009 par un brutal retournement de cycle. Parmi les indicateurs de reprise : le lancement du chantier de la tour

Odéon à Monaco, un immeuble d'habitation qui sera la plus haute construction de la Principauté (170 m), la nouvelle commande concernant la réhabilitation de la tour Descartes, à Paris-la Défense, et le redémarrage de plusieurs projets ajournés lors de la survenue de la crise, telle l'opération Quais d'Arcs à Marseille.

La forte capacité d'ingénierie et de réalisation de VINCI Construction France s'est déployée également sur plusieurs grands projets hôteliers à Paris (Mandarin, Peninsula), ainsi que sur le chantier hors norme de la Fondation Louis Vuitton pour la création – bâtiment particulièrement innovant et complexe, dessiné par l'architecte Frank Gehry.

Travaux publics. Outre les nombreux chantiers réalisés par ses entreprises régionales et ses filiales spécialisées, VINCI Construction France est intervenu sur des ouvrages construits en synergie avec les entreprises de VINCI Construction spécialisées dans les grands projets (voir p. 92). Parmi les plus innovants, on citera le pont Bacalan-Bastide à Bordeaux, doté d'une travée centrale levante de 117 m (3 500 t), et le pont de Térénez en Bretagne, ouvrage courbe à haubans de 525 m de long. L'année a vu aussi la signature, par un

groupe piloté par VINCI Construction France, d'un PPP pour la réalisation et la maintenance pendant 25 ans d'un nouveau pont suspendu à Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne).

Travaux hydrauliques. La décroissance de l'activité de chantiers courants de canalisations a été en partie compensée par la demande toujours soutenue dans les grands équipements de traitement de l'eau. Une quinzaine de stations d'épuration étaient ainsi en construction ou en rénovation durant l'exercice – qui s'est achevé par l'obtention du contrat pour la reconstruction de l'unité de prétraitement de l'usine Seine Aval à Achères, en Île-de-France. L'activité a aussi été stimulée par les chantiers de déviation de réseaux associés à la construction de lignes de tramway et par la réalisation de grands ouvrages hydrauliques tels les bassins d'orage de Compiègne et ceux de la communauté de communes Sud Pays Basque.

01. Extension du Docklands Light Railway (DLR), réseau métropolitain aérien automatique, réalisée à Londres en vue des Jeux olympiques. /

02. Maillon clé du projet Diabolo, deux galeries creusées au tunnelier sous les pistes de l'aéroport Bruxelles National établissent une liaison ferroviaire directe vers le Nord et la ville d'Anvers. /



01



02



Collectivités françaises d'outre-mer

— Le chiffre d'affaires réalisé dans les départements, territoires et collectivités d'outre-mer a progressé de 8 % à 0,5 milliard d'euros – tiré notamment par les filiales des Antilles et de l'océan Indien. L'activité a été principalement soutenue par la demande publique, tant dans le domaine du bâtiment (santé, éducation, logement social), qui représente près de 40 % du chiffre d'affaires global, que des travaux publics. Parmi les principaux chantiers de l'exercice, on retiendra, à la Réunion, ceux du terminal céréalier du Port, du pont sur la rivière Saint-Étienne (en synergie avec VINCI Construction France), et de cinq stations d'épuration, dont celle du Grand Prado ; en Nouvelle-Calédonie, celui de l'usine de traitement de nickel de Koniambo ; en Martinique et en Guyane, ceux réalisés pour des centrales électriques d'EDF.

Royaume-Uni

— Le chiffre d'affaires de VINCI Construction UK s'est contracté de 8,4 % à 1,2 milliard d'euros. Les activités régionales de bâtiment ont été les plus touchées par

la crise économique. Le secteur du bâtiment public a mieux résisté, en particulier dans le domaine hospitalier, où VINCI Construction UK est l'une des six entreprises qualifiées dans le cadre du programme national ProCure 21+, et dans le secteur éducatif, où elle participe au programme Building Schools for the Future (BSF) dans les villes de Sheffield et de Liverpool.

Sur le marché du génie civil, VINCI Construction UK a poursuivi à Londres d'importants chantiers d'infrastructures de tramway (Docklands Light Railway) et de rénovation de stations de métro, et a obtenu de London Underground de nouvelles commandes significatives, dont la réhabilitation de la station Victoria. L'année a été dense également dans le génie civil nucléaire, domaine d'intervention historique de VINCI Construction UK, et dans la construction de stations de traitement des eaux. Sur l'ensemble des marchés du génie civil, l'activité devrait être stimulée au cours des prochains exercices par le plan global de développement des infrastructures (National Infrastructure Plan) lancé fin 2010 par le nouveau gouvernement britannique.

Benelux

— Détenu à 46,8 % par VINCI Construction, CFE a réalisé un chiffre d'affaires (hors DEME) en contraction de 2,5 % à 0,9 milliard d'euros. La conjoncture a été globalement difficile dans les métiers de la construction. L'activité de bâtiment privé s'est sensiblement contractée, en particulier au Luxembourg, où l'immobilier tertiaire est confronté à un brutal retournement de cycle, et dans les pays d'Europe centrale et orientale, où les filiales de CFE interviennent pour le compte d'investisseurs privés.

L'exercice a été mieux orienté dans le génie civil. Après une progression marquée en 2009, cette activité s'est maintenue à un niveau élevé, grâce notamment à deux grands chantiers d'infrastructures réalisés en concession par VINCI et CFE : la liaison ferroviaire souterraine Liefkenshoek dans le port d'Anvers, et le deuxième Coentunnel d'Amsterdam (voir p. 60). CFE a poursuivi également le chantier souterrain du projet ferroviaire Diabolo, dans la zone de l'aéroport de Bruxelles.

À noter enfin l'activité importante de promotion immobilière, avec notamment les projets Ronn-



03

03. Dans le port de Cotonou, l'extension de la darse a été livrée avec six mois d'avance. /

04. Près de Varsovie, la première phase de construction de la station d'épuration de Czajka, la plus grande du pays, est achevée. /

Extension du port de Cotonou, au Bénin

Plusieurs entreprises de VINCI Construction sont intervenues en synergie dans le cadre du projet d'extension du port de Cotonou, au Bénin. Trois lots sont concernés : l'extension de 300 m de la digue actuelle, à l'entrée du port, par apport de 300 000 t d'enrochements et de 4 100 éléments de béton, livrée avec six mois d'avance ; la réalisation d'un quai de 600 m en paroi moulée, pour un tirant d'eau de 12 m extensible à 15 m ; la création des terre-pleins et l'installation (par Eurovia) des rails des portiques de deux nouveaux postes à quai. L'objectif est d'augmenter les capacités d'accueil des navires, de manutention et de stockage des marchandises, afin de développer l'activité du port, qui est le poumon économique du pays.



04

Afrique

— **Sogea-Satom** a poursuivi sa trajectoire de forte croissance en faisant progresser son chiffre d'affaires de 17 % à 0,8 milliard d'euros. Sur des marchés bénéficiant de l'appui des grands bailleurs de fonds internationaux, Sogea-Satom tire parti de son ancrage historique, qui lui donne une bonne connaissance des marchés locaux, et de la qualité de ses expertises. L'entreprise a ainsi préservé sa compétitivité malgré un environnement de plus en plus concurrentiel. Au-delà de ses implantations traditionnelles, l'entreprise développe sa présence dans les pays disposant de ressources pétrolières, comme le Congo, répondant ainsi à la forte demande en infrastructures de ces marchés.

L'activité est demeurée très soutenue dans les terrassements et les travaux routiers, qui représentent près de 70 % du chiffre d'affaires, avec notamment les chantiers de la RN12 et de la RN9 au Burundi et de la RN5 au Burkina-Faso. Elle a été importante aussi dans les métiers du génie civil, avec de grands chantiers comme le port de Cotonou au Bénin (en partenariat avec VINCI Construction France et Soletanche Freyssinet). Dans les travaux hydrauliques, Sogea-Satom a débuté, au Gabon, un nouveau projet d'alimentation en eau potable de la capitale, Libreville, qui inclut la construction de deux réservoirs de stockage et la pose de 12 km de canalisations de 1 000 mm de diamètre.

À signaler enfin, au Maroc, le démarrage du chantier de la nouvelle usine Renault de Tanger, à réaliser dans des délais particulièrement serrés – moins de deux ans – pour répondre aux objectifs de production du client.

driesch et Green Hill, au Luxembourg, ainsi que l'obtention, en partenariat avec SKE (VINCI Facilities) d'un premier PPP dans le domaine du bâtiment, concernant les écoles de la Communauté germanophone de Belgique. Portant sur la construction et la rénovation de 64 000 m² de bâtiments et leur maintenance durant 25 années, ce PPP représente un investissement de 146 millions d'euros.

Europe centrale

— L'activité des filiales d'Europe centrale s'est établie à 0,5 milliard d'euros (- 9,7 %). La situation a été contrastée selon les pays et les domaines d'intervention.

Pologne. Après plusieurs années de très forte croissance, l'activité s'est repliée de - 14 % ; l'application des principes de sélectivité du Groupe a permis à Warbud de préserver ses marges dans un environnement de très forte concurrence. Contrastant avec l'atonie du marché du bâtiment privé, moins marquée toutefois qu'au cours de l'exercice précédent, l'activité est demeurée soutenue dans le génie civil. Warbud a achevé en 2010 la cité des Sciences Copernic, à Var-

sovie, et l'échangeur routier de Konotopa, dans le cadre d'un marché exécuté en collaboration avec Eurovia. Le chantier de la station d'épuration de Czajka, qui va devenir la plus importante du pays (capacité portée de 240 000 à 435 000 m³/jour, soit 2,1 millions d'équivalents-habitants), s'est poursuivi en vue d'une livraison en 2011.

République tchèque. L'activité de génie civil s'est maintenue à un haut niveau, sur un marché porté par la commande publique, qui a permis à SMP de valoriser son savoir-faire historique de constructeur d'ouvrages d'art. En revanche, l'activité de bâtiment s'est à nouveau contractée. Engagée au début de la crise et finalisée en 2010, la fusion des deux filiales intervenant sur ce segment a permis d'adapter les structures aux besoins actuels du marché.

Slovaquie. Le contexte de fort ralentissement économique a conduit à réorganiser en profondeur la filiale locale. L'activité dans ce pays a été alimentée toutefois par les commandes d'ouvrages d'art pour la nouvelle autoroute R1, concédée à un groupement piloté par VINCI.

01. 450 km de pipelines seront construits en deux ans en Papouasie-Nouvelle-Guinée, soit une moyenne de production de 500 à 600 m par jour. /

02. À Durban, en Afrique du Sud, plus de 10 millions de mètres cubes de dragages ont été réalisés pour élargir l'entrée du port et approfondir le chenal d'accès. /



01



02



Métiers du génie civil spécialisé

Soletanche Freyssinet

— Après un recul en 2009, le chiffre d'affaires de Soletanche Freyssinet a progressé de 5,1 % à 2 milliards d'euros. Réalisant 57 % de son chiffre d'affaires hors de l'Union européenne, Soletanche Freyssinet a notamment tiré parti de la bonne orientation de ses marchés en Asie (Hong Kong, Singapour principalement) et en Amérique (Canada, États-Unis, Mexique et Amérique du Sud), qui a compensé la stagnation de l'activité dans les pays européens les plus touchés par la crise économique (Royaume-Uni, Espagne, Europe centrale).

Fondations profondes et technologies du sol.

Après la contraction de son activité dans ce secteur en 2009, Soletanche Bachy a renoué avec une légère croissance. Les premiers signes de reprise se sont manifestés avec le lancement de nouveaux chantiers significatifs comme celui des fondations de la tour Odéon à Monaco. L'activité d'infrastructures d'ouvrages de génie civil, déployée sur tous les continents, a

été globalement bien orientée. L'année a été intense en particulier à Hong Kong, où Soletanche Bachy participe au projet de ligne ferroviaire vers Guangzhou en Chine (en réalisant notamment les fondations de la gare terminus de Kowloon), et a obtenu une commande concernant la voie rapide enterrée (Wanchai Bypass) traversant l'île de Hong Kong. D'importants chantiers se sont poursuivis aussi : à Singapour, sur la nouvelle ligne de métro ; au Bénin avec l'extension du port de Cotonou ; au Mexique avec les fondations des deux plus hautes tours du pays à Mexico.

Dans l'amélioration des sols, Menard a enregistré une forte progression de son activité notamment grâce à de grands projets d'aménagement lancés dans les pays du Golfe ainsi qu'en Allemagne et en Pologne (autoroutes), en Australie et au Canada.

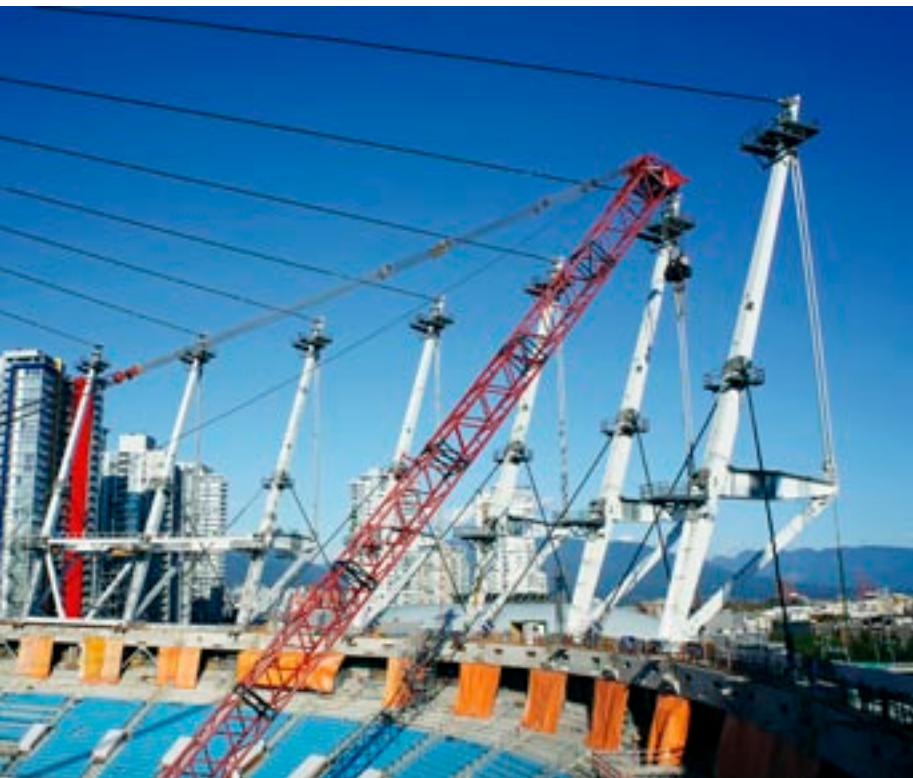
L'exercice a été bien orienté aussi pour Terre Armée (voûtes et murs de soutènement), notamment au Canada, aux États-Unis et en Inde.

Structures. Freyssinet a fait preuve d'une bonne résistance, y compris en France et en Europe centrale et orientale. Parmi les principaux chantiers achevés ou en cours dans l'année, on citera : la précontrainte des

enceintes de confinement des réacteurs de Kalinin 4 en Russie, et de l'EPR d'Olkiluoto pour Areva (livrée avec trois mois d'avance sur le planning), en Finlande ; le haubanage du pont Geoga (liaison Busan-île de Geoje), en Corée, et du nouveau pont Port Mann (Vancouver) au Canada, du pont de Térénez (France), la toiture du stade aquatique Dr SP Mukherjee en Inde, la reconstruction de ponts au Mexique ainsi que la poursuite de la pose du toit à câbles du stade BC Place de Vancouver, au Canada.

Nucléaire. Nuvia a consolidé ses positions sur ses deux principaux marchés, la France et le Royaume-Uni. Nuvia France a conduit plusieurs chantiers de démantèlement pour EDF, le CEA et Areva, et a terminé l'exercice avec la confirmation d'un contrat majeur portant sur la fourniture et la mise en œuvre des appuis parasismiques du réacteur Iter à Cadarache. Les produits de protection incendie développés par Nuvia ont été retenus pour équiper le réacteur EPR de Flamanville ainsi que plusieurs centrales nucléaires en Chine.

Au Royaume-Uni, Nuvia a développé son activité d'ingénierie sur le site de Sellafield, principal complexe de la filière électronucléaire britannique, et a



03. À Vancouver, au Canada, la toiture du grand stade BC Place a été remplacée par une couverture rétractable supportée par une structure câblée, ancrée à 36 mâts périphériques de 50 m de hauteur. /

04. En Australie, Menard Bachy propose toute la gamme des savoir-faire de Soletanche Freyssinet dans le domaine des fondations et de l'amélioration de sol. /

03



04

jets comme l'approfondissement et l'élargissement du canal de Panama, l'année a vu le lancement, au Royaume-Uni, du chantier du London Gateway Port – l'un des plus importants terminaux pour conteneurs d'Europe –, qui nécessitera l'approfondissement de la Tamise sur 100 km. Des contrats significatifs ont également été obtenus en Allemagne, pour la construction de parcs éoliens offshore, et surtout en Russie. DEME va y réaliser à la fois l'empierrement sur 1 220 km de deux gazoducs offshore (Nord Stream) reliant la Russie à l'Allemagne *via* la mer Baltique; la mise en place dans la mer de Kara d'un lit de graves de 100 000 t, destiné à supporter une plate-forme gazière; le remblaiement du site des Jeux olympiques d'hiver 2014, à Sochi, à l'aide de sable prélevé dans la mer Noire et transporté sur 120 km.

Renforçant les capacités et l'avance technologique de sa flotte, DEME a mis en service une nouvelle drague aspiratrice en marche de 5 000 m³ et a lancé la construction de deux autres navires. Le premier, d'une capacité de chargement de 19 000 t, est destiné à la pose de roches en grande profondeur (jusqu'à 2 000 m), notamment dans le cadre de projets oil & gas. Le second, une drague à désintégrateur acquise en partenariat avec la société qatarie UDC, est particulièrement adapté aux roches dures du golfe Persique et accompagnera le développement des grands projets d'infrastructures dans la région.

Enfin, DEME a ouvert deux nouvelles voies de diversification, d'une part en créant, avec deux partenaires, un Flamand et un Néerlandais, une entreprise de services dédiés aux terminaux maritimes (Ctow), d'autre part en investissant, aux côtés de l'Agence flamande pour l'innovation et de cinq autres entreprises, dans le projet expérimental FlanSea, qui vise à produire de l'électricité grâce à l'énergie des marées.

* Le groupe DEME, détenu à 50 % par CFE, lui-même détenu à 46,84 % par VINCI Construction, est désormais consolidé selon la méthode de mise en équivalence, en application de la norme IAS 31 relative aux participations dans des coentreprises.

conforté sa position sur le marché de la construction neuve, notamment avec la signature d'un contrat de partenariat avec Cammell Laird, acteur important de la construction navale britannique. Nuvia intervient en outre pour le compte de la Berd (Banque européenne de reconstruction et de développement) dans le cadre des travaux sur le déchargement de combustible des sous-marins nucléaires russes de classe Papa.

Infrastructures pétrolières et gazières

— **Entrepose Contracting** a enregistré à nouveau une forte progression de son chiffre d'affaires (+ 35 % à 0,8 milliard d'euros). Cette croissance a été tirée principalement par le développement de la construction de pipelines terrestres. Spiecapag, acteur de référence sur ce marché à fort potentiel, a poursuivi deux importants projets en Afrique du Sud (pipeline de 700 km entre Durban et Johannesburg) et en Angola (réseau de trois gazoducs), et a démarré en fin d'exercice le plus gros chantier de son histoire : la construction, pour Exxon Mobil, d'un pipeline de 450 km en Papouasie-Nouvelle-Guinée, un projet d'un montant supérieur à

800 millions de dollars, qui entrera en phase de pleine production en 2011.

L'activité a également été soutenue dans les opérations côtières (pose de pipelines en eaux peu profondes) avec plusieurs projets en Libye, au Cameroun et en Nouvelle-Calédonie, ainsi que dans la construction de réservoirs cryogéniques. Aux chantiers en cours dans ce domaine en Algérie et aux Pays-Bas, en partenariat avec VINCI Construction Grands Projets, s'est ajouté en fin d'exercice un contrat de 83 millions d'euros pour la construction d'un centre de stockage de GPL (gaz de pétrole liquéfié) à Gabès, en Tunisie.

Enfin, Entrepose Contracting a poursuivi l'élargissement de son spectre d'expertises en acquérant les sociétés HDI et Cofor, spécialisées respectivement dans les forages horizontaux et les forages profonds.

Dragage

— **DEME*** a connu un exercice de forte croissance, son chiffre d'affaires atteignant 1,8 milliard d'euros. Outre l'achèvement des travaux d'extension du port de Durban, en Afrique du Sud, et la poursuite de grands pro-

01. Le pont de Térénez, en Bretagne, permettra de relier la presqu'île de Crozon au nord du Finistère. /

02. Au nord de Doha, au Qatar, réalisation d'une station de pompage des eaux usées d'une capacité de 900 000 m³/jour ainsi que d'une conduite d'amenée de 45 km de long. /



01



02

Management et réalisation de projets complexes

— 2010 a vu la constitution d'une division rassemblant, aux côtés de VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement et Dodin Campenon Bernard. L'association de leurs compétences en management de projet, terrassement, ingénierie et réalisation de grands ouvrages accompagne l'évolution des marchés du Groupe vers des projets de plus en plus globaux et complexes.

VINCI Construction Grands Projets a enregistré une contraction de son activité (- 10 % à 0,6 milliard d'euros), dans une période de transition durant laquelle de nombreux projets en phase d'étude ou de lancement ont généré un chiffre d'affaires limité.

Dans les travaux souterrains, qui constituent son premier domaine d'activité, VINCI Construction Grands Projets a livré en France la seconde section du Duplex A86, pour VINCI Autoroutes, et les tunnels de rejet des eaux de refroidissement du réacteur EPR de Flamanville, pour EDF. L'entreprise a poursuivi les travaux des métros du Caire, en Égypte, et d'Athènes, en Grèce, ceux du Coentunnel à Amsterdam, aux Pays-Bas, et de la liaison ferroviaire Liefkenshoek à Anvers, en Belgique, tous deux pour VINCI Concessions, ainsi que le creusement des tunnels ferroviaires d'Hallandsås en Suède – un chantier géologiquement très complexe qui a franchi une étape majeure avec le percement d'un premier tube de 8,6 km. Deux nouvelles commandes ont été obtenues à Londres, au Royaume-Uni, en groupement avec Soletanche Bachy et d'autres partenaires : l'une, en 2010, pour la construction d'un tunnel de 7 km (Lee Tunnel) collectant les eaux pluviales et usées dans l'est de l'agglomération (montant total du marché, 476 millions d'euros ; quote-part VINCI, 50 %) ; l'autre, début 2011, pour réaliser les tunnels de deux stations de la future liaison express Crossrail (montant total 275 millions d'euros ; quote-part VINCI 37 %).

Dans le secteur nucléaire, le chantier de l'enceinte de confinement de Tchernobyl, en Ukraine – qui coif-

fera l'actuel sarcophage et permettra de démanteler le réacteur accidenté – est entré en phase opérationnelle avec le lancement des premiers travaux sur site. Au Qatar, VINCI Construction Grands Projets a poursuivi les projets développés avec Qatari Diar Real Estate Investment Company au sein de la société commune QDVC (parkings et métro léger de la ville nouvelle de Lusail ; station de pompage de Doha, en synergie avec Entrepouse Contracting), et a obtenu dans le cadre du même partenariat le contrat de construction d'un parking souterrain de 2 000 places et d'un parc paysager de 73 000 m² à Doha (Sheraton Park Project). Dans le secteur hydraulique, l'entreprise a obtenu en Jamaïque une nouvelle commande concernant l'amélioration du système d'approvisionnement en eau potable de Kingston, comprenant la pose de 19 km de canalisations et la réhabilitation de deux stations de traitement.

VINCI Construction Terrassement a réalisé un chiffre d'affaires de 0,3 milliard d'euros. L'entreprise a poursuivi, en synergie avec d'autres entreprises de travaux du Groupe, les importants chantiers confiés par VINCI Autoroutes (prolongement de l'A89 vers

Lyon, élargissement de l'A63). L'activité dans le secteur ferroviaire connaîtra une forte accélération à partir de 2012 avec la montée en régime du chantier de la future LGV Tours-Bordeaux.

Dodin Campenon Bernard a réalisé un chiffre d'affaires de 0,2 milliard d'euros. Son activité a été particulièrement soutenue dans le domaine des travaux souterrains. En synergie avec VINCI Construction France, l'entreprise est intervenue notamment sur le prolongement de la ligne 12 du métro de Paris, les tunnels de la Croix-Rousse et d'Oullins dans l'agglomération lyonnaise, et le tunnel de Violay sur l'A89. Elle a remporté aussi avec VINCI Construction Terrassement, le lot 47 de la LGV Est, comprenant notamment la réalisation du tunnel de Saverne. Dans le domaine des ouvrages d'art, Dodin Campenon Bernard a achevé la construction du viaduc de la Côtière (A432) dans la région lyonnaise, du pont de Térénez, en Bretagne, d'un nouveau pont autoroutier près d'Orléans (A71) pour VINCI Autoroutes, et a démarré à la Réunion, en collaboration avec deux autres filiales de VINCI Construction, le chantier du pont sur la rivière Saint-Étienne.

Perspectives

Les signes de redressement de l'activité observés à partir du second semestre 2010 semblent indiquer que VINCI Construction a dépassé le point bas de la crise économique. Cette tendance est corroborée par les carnets de commandes des entités du pôle, dont les niveaux à fin 2010 permettent d'anticiper un exercice 2011 renouant avec la croissance.

Le retour à la croissance devrait concerner en particulier le principal marché européen de VINCI Construction, la France, où des projets majeurs comme la LGV Tours-Bordeaux n'étaient pas encore pris en compte dans les carnets de commande en fin d'exercice, et où l'intense activité de développement commercial et d'études en cours laisse prévoir une relance de l'activité. Hors Union européenne, la croissance sera principalement le fait des pays émergents d'Afrique, du Proche-Orient et d'Asie, où VINCI Construction renforce sa présence en conjuguant, selon les opportunités, logique d'ancrage local et logique de grands projets. Le développement en cours des grandes opérations à l'international, dans des domaines tels que les infrastructures de transport urbain, les infrastructures pétrolières et gazières ou les travaux maritimes, confirme la cohérence de cette stratégie.

À plus long terme, l'activité de VINCI Construction sera soutenue par des besoins considérables, à la fois dans les pays aux économies matures, tenus d'engager d'importants efforts

de modernisation et d'optimisation environnementale de leurs équipements, et dans les pays émergents, où vont se multiplier les projets en construction neuve. La demande sera forte dans les principaux domaines d'intervention de VINCI Construction : infrastructures de transport et d'énergie, aménagements urbains, réseaux hydrauliques et systèmes de traitement de l'eau, bâtiments publics (santé, éducation, loisirs), bâtiments tertiaires, commerciaux et industriels de nouvelle génération.

VINCI Construction bénéficiera également de l'évolution du marché vers des projets de plus en plus globaux et complexes, incluant une forte composante « systèmes ». Dans ce contexte, l'expertise de VINCI Construction en management de grands projets et la capacité à mobiliser au sein du Groupe toutes les compétences techniques requises seront des avantages déterminants. L'accélération des synergies internes dans le cadre d'une organisation intégrée de la branche contracting renforcera cet atout concurrentiel.

« Le niveau du carnet de commandes à la fin 2010 permet d'anticiper un exercice 2011 renouant avec la croissance. »



VINCI Immobilier : une année de net rebond

2010 a été une année d'intense activité sur le marché résidentiel, stimulé par les incitations fiscales, tandis que l'immobilier d'entreprise montrait les premiers signes de reprise.

Le chiffre d'affaires de VINCI Immobilier a progressé en 2010 de 8 %, à 603 millions d'euros, dans un contexte de rebond confirmé du marché résidentiel et de légère amélioration de celui de l'immobilier d'entreprise. Le résultat opérationnel sur activité s'est fortement accru (+ 51 %), grâce à la bonne tenue des marges sur les opérations de logements et à l'achèvement de plusieurs opérations de bureaux.

Immobilier résidentiel

— Le rebond du marché résidentiel initié au 1^{er} trimestre 2009 s'est confirmé en 2010, favorisé par le niveau historiquement bas des taux d'intérêt et par les mesures gouvernementales en faveur de l'investissement locatif. L'annonce de la révision des avantages fiscaux à compter de 2011 a généré une forte accélération des ventes en fin d'exercice.

Dans ce contexte de croissance, VINCI Immobilier s'est attaché d'abord à accroître son portefeuille d'opérations à développer, afin de pouvoir répondre à la demande au cours des années à venir. 85 promesses de vente, représentant 6 531 logements, ont été signées en 2010. Le portefeuille de logements maîtrisés a progressé de 24 %, représentant en fin d'année 8 688 logements à développer. Simultanément, les réservations de logements et de lots de résidences gérées ont progressé de 6 % en nombre et de 26 % en valeur. 57 opérations ont été lancées en travaux au cours de l'exercice (contre 42 en 2009), soit un nombre record de plus de 4 048 lots mis en chantier, sensiblement supérieur au niveau de 2007, année antérieure à la crise.

VINCI Immobilier a anticipé l'évolution de la réglementation thermique (RT 2012, issue de la loi Grenelle II), qui prévoit la généralisation des bâtiments basse consommation (BBC) à partir de novembre 2011 pour les bâtiments tertiaires et de janvier 2013 pour les logements. Dès 2010, tous les permis de construire déposés (hors résidences services) étaient conformes à la norme BBC.

01. VINCI Immobilier propose des programmes de qualité, comme la résidence Carré d'Artois, à Versailles, qui comprend 49 appartements. /

02. Le Royal Mansour, palace situé au cœur de la médina, à Marrakech, a été conçu par VINCI Immobilier. /



01



02

Immobilier d'entreprise et commercial

— Sur un marché demeuré globalement peu dynamique, des signes d'amélioration ont été observés grâce au léger redémarrage de l'investissement, principalement de la part d'acteurs institutionnels. Leur politique d'allocation d'actifs a porté pour l'essentiel sur des immeubles de première catégorie et loués. Le marché des ventes en l'état futur d'achèvement (Vefa) est resté, en revanche, très limité.

VINCI Immobilier a traité dans ce contexte plusieurs grandes opérations de restructuration pour le compte de propriétaires utilisateurs ou investisseurs dans le cadre de contrats de promotion immobilière (CPI).

Trois projets majeurs en Île-de-France ont marqué l'année 2010 : la cité du Cinéma et le futur siège de SFR (130 000 m²) à Saint-Denis, et la tour Generali à la Défense, réalisée en co-promotion avec Nexity et VINCI Construction France. Les travaux de ces deux dernières opérations, réalisés dans le cadre de CPI, devraient être lancés en 2011.

VINCI Immobilier a par ailleurs livré deux opérations vendues en Vefa, l'une pour le compte de la Cipav et de la Semapa dans le 13^e arrondissement de Paris



03. La cité du Cinéma. /

La cité du Cinéma

À Saint-Denis, au nord de Paris, VINCI Immobilier réalise, pour EuropaCorp, la cité du Cinéma, dans le cadre d'un contrat de promotion immobilière.

Sur le site d'une ancienne centrale EDF appartenant au patrimoine industriel des années 1930, cette cité dédiée à la création et à l'industrie cinématographique abritera sur 62 000 m² des bureaux et locaux d'activité, neuf plateaux de tournage, un espace de projection et de réception ainsi que les locaux de l'école nationale supérieure Louis Lumière. Les travaux, qui ont débuté en mars 2010 pour une livraison prévue deux ans plus tard, sont réalisés principalement par des entreprises de VINCI Construction, pour le gros œuvre, et du pôle Energies, pour le génie climatique et électrique.

03



(13 500 m²), l'autre à Boulogne-Billancourt, La Factory (15 000 m²), réalisée en co-promotion avec Nexity.

En régions, le marché est demeuré actif sur le segment des immeubles de bureaux de taille moyenne. Deux opérations de ce type ont été vendues à Lyon, l'une à la Banque de France et l'autre à l'Union notariale financière. VINCI Immobilier s'est également fortement impliqué dans l'élaboration de l'offre du groupement conduit par VINCI Concessions et déclaré titulaire du contrat de partenariat début 2011 pour la réalisation du futur Nice Stadium. Le volet immobilier de l'offre, qui prévoit le développement d'un programme de 29 000 m² de commerces, a contribué à l'attribution du projet au groupement.

Services immobiliers

— VINCI Immobilier a achevé en 2010 la réorganisation de son activité de services immobiliers, désormais articulée autour de deux entités. VINCI Immobilier Property Management, orienté vers les entreprises et les grands comptes utilisateurs et investisseurs, gérât en fin d'exercice 350 000 m² de bureaux et d'activités.

VINCI Immobilier Gestion, tourné vers la gestion de biens pour les particuliers, a mis en place de nombreux contrats de syndic pour des opérations de VINCI Immobilier, et administrait en fin d'année environ 12 500 lots de copropriété.

Perspectives

— En 2011, l'activité de VINCI Immobilier devrait rester soutenue sur le marché résidentiel, stimulé par une demande structurellement supérieure à l'offre et par les dispositions fiscales favorisant l'investissement pour les logements basse consommation. Les programmes initiés en 2010 et en cours de montage devraient permettre à VINCI Immobilier de proposer au marché une offre variée et bien répartie, notamment à Paris et dans les grandes agglomérations.

Le marché de l'immobilier d'entreprise, corrélé à l'évolution de l'activité économique, pourrait voir se concrétiser les signaux de reprise perçus en 2010. VINCI Immobilier cherchera à tirer parti de cette orientation favorable en poursuivant ses efforts de

développement sur trois segments de ce marché :

- les grandes opérations d'immobilier d'entreprise à réaliser dans le cadre de CPI nécessitant une réelle capacité financière à s'engager vis-à-vis du client ;
- les opérations de réhabilitation et de mise aux normes d'immeubles existants pour le compte de grands propriétaires, à réaliser dans le cadre de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de contrats clés en main requérant une grande expertise technique et administrative ;
- les ventes en l'état futur d'achèvement d'immeubles de bureaux de moins de 15 000 m², pour lesquels une politique de recherche active et de maîtrise du foncier sera poursuivie.

VINCI Immobilier confirme ainsi sa stratégie de développement ciblée sur le cœur des bassins de population dans les grandes villes françaises.

Informations générales & éléments financiers

**98 Rapport de gestion
du Conseil d'administration**

158 — Rapport d'examen des commissaires
aux comptes

**160 Rapport du président
du Conseil d'administration
sur le gouvernement d'entreprise
et le contrôle interne**

177 — Rapport des commissaires aux comptes,
établi en application de l'article L. 225-235
du Code de commerce, sur le rapport
du président du Conseil d'administration
de la Société

**178 Rapport du vice-président
administrateur référent
du Conseil d'administration**

179 Comptes consolidés

181 — États financiers consolidés

186 — Annexe aux comptes consolidés

270 — Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

271 Comptes sociaux

272 — Comptes sociaux

275 — Annexe aux comptes sociaux

289 — Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

**290 Responsables du document
de référence**

**291 Table de concordance
du document de référence**

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Sommaire

A. Rapport sur les comptes de l'exercice	99
1. Comptes consolidés	99
2. Comptes sociaux	106
3. Dividendes	106
B. Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives	107
1. Événements significatifs postérieurs à la clôture	107
2. Informations sur les tendances	107
3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité	108
C. Facteurs de risques	108
1. Risques opérationnels	108
2. Risques financiers	111
3. Risques juridiques	112
4. Risques environnementaux, industriels et technologiques	112
5. Couverture des risques par les assurances	113
D. Mandataires sociaux et dirigeants	115
1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	115
2. Actions détenues par les mandataires sociaux	118
3. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	119
4. Options et actions de performance	122
E. Données sociales et environnementales	126
1. Responsabilité sociale	127
2. Environnement	137
3. Relations avec les parties prenantes	145
F. Renseignements généraux sur la Société et son capital	149
1. Identité de la Société	149
2. Relations entre la société et ses filiales	151
3. Renseignements sur le capital de VINCI	152
4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	155
5. Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du rapport de gestion	156

Rapport d'examen des commissaires aux comptes :

- de certains indicateurs environnementaux de VINCI Autoroutes, de VINCI Energies, de VINCI plc et d'Eurovia France
- de certains indicateurs sociaux au niveau du Groupe

A. Rapport sur les comptes de l'exercice

1. Comptes consolidés

Préambule

VINCI a décidé d'opter à compter de l'exercice 2010 pour la mise en équivalence des sociétés contrôlées conjointement, en conformité avec la norme IAS 31 relative aux « Participations dans des co-entreprises » (voir note B. de l'« Annexe aux comptes consolidés »). Déjà appliquée par d'autres acteurs européens du secteur de la construction et des concessions, cette option permet de mieux refléter le modèle économique de VINCI dans le domaine des concessions et des partenariats public-privé réalisés au travers de sociétés de projets, financées en large part au moyen de financements sans recours. Cette option est cohérente avec la décision récente de l'IASB de supprimer la méthode de l'intégration proportionnelle pour les entités contrôlées conjointement et notamment le projet de norme sur les accords conjoints attendu pour publication 2011.

Afin de permettre la comparabilité des exercices, les données 2009 ont été retraitées pour tenir compte du changement de méthode.

VINCI a réalisé une solide performance en 2010, marquée par une progression importante du chiffre d'affaires et des résultats.

Le chiffre d'affaires consolidé 2010 de VINCI s'établit à 33,4 milliards d'euros, en progression de 8,6 %, conséquence des effets de la croissance externe réalisée en 2010, de la bonne dynamique des concessions autoroutières et de la résistance des métiers du contracting.

La hausse du chiffre d'affaires des concessions de 4,3 % traduit notamment l'évolution positive du trafic de VINCI Autoroutes.

Dans le contracting (pôle Energies, Eurovia, VINCI Construction), la reprise de la croissance s'est confirmée au second semestre.

L'intégration de Cegelec et de Faceo accroît la dimension du pôle Energies, qui représentera près de 25 % de l'activité globale du Groupe. Celui-ci inclut une nouvelle division, VINCI Facilities, positionnée sur le marché porteur du facility management.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la stratégie, engagée par VINCI depuis plusieurs années, de développement à l'international, de renforcement de ses savoir-faire technologiques et de ses activités à plus forte récurrence.

Plus de 37 % du chiffre d'affaires est désormais réalisé hors de France (43 % dans le contracting).

La croissance du chiffre d'affaires s'est accompagnée d'une progression de 5,9 % de la capacité d'autofinancement (CAFICE/Ebitda), à près de 5,1 milliards d'euros. Elle représente 15,1 % du chiffre d'affaires. Le taux d'Ebitda/chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes a dépassé l'objectif de stabilité qui avait été fixé précédemment, passant de 68,5 % en 2009 à 68,8 % en 2010.

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) est en hausse de 10,8 %. Il s'établit à 3,4 milliards d'euros et représente 10,3 % du chiffre d'affaires (10,1 % en 2009). Dans le contracting, le taux de marge ROPA/chiffre d'affaires s'améliore, passant de 4,3 % en 2009 à 4,5 % en 2010.

Le résultat net part du Groupe progresse de 11,3 % à 1 776 millions d'euros. Il représente 5,3 % du chiffre d'affaires contre 5,2 % en 2009. Outre la bonne performance opérationnelle de l'ensemble des branches d'activité du Groupe, il faut souligner la diminution du coût de financement, conséquence de la maîtrise de l'endettement et de la baisse des taux d'intérêt.

L'endettement financier net s'élève à 13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Il est stable sur douze mois. Le cash-flow opérationnel (2,8 milliards d'euros) a permis de couvrir intégralement les investissements de développement et d'amélioration des concessions autoroutières, la croissance externe et les dividendes payés dans l'exercice, dont l'essentiel, contrairement à l'année précédente, a été payé en numéraire. La situation financière du Groupe a été renforcée avec un montant de fonds propres désormais équivalent à celui de l'endettement financier net.

L'année 2010 a été riche en succès commerciaux : les synergies entre les branches concessions et contracting de VINCI ont permis de remporter d'importants contrats : ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux (SEA), futur aéroport du Grand Ouest à Nantes, Nice Stadium, première section de l'autoroute Moscou-Saint-Petersbourg. De leur côté, grâce à leur redéploiement géographique dans des zones porteuses de croissance et à leurs expertises techniques, les filiales contracting ont su profiter de nouvelles opportunités de prises d'affaires tant en France qu'à l'international.

Le carnet de commandes du contracting (pôle Energies, Eurovia, VINCI Construction) s'établit au 31 décembre 2010 à 25,9 milliards d'euros, en hausse de près de 15 % sur un an (+ 3 % à périmètre constant). Ce montant ne comprend pas les grandes affaires en concession, mentionnées précédemment, dont le bouclage financier est en cours.

1.1 Faits marquants de la période

1.1.1 Principales acquisitions et cessions réalisées

Acquisition de Cegelec

Le 14 avril 2010, VINCI a acquis 100 % du capital du groupe Cegelec dans le cadre du partenariat stratégique conclu le 19 janvier 2010 avec Qatari Diar Real Estate Investment Company (« Qatari Diar »).

Cegelec est un acteur majeur dans quatre grands domaines : génie électrique, climatique et mécanique ; automatisme, instrumentation et contrôle ; technologies de l'information et de la communication ; maintenance et services. L'acquisition de Cegelec permet à VINCI de devenir l'un des leaders européens des services aux entreprises et aux collectivités publiques dans le domaine de l'énergie.

L'opération a consisté en l'apport de 100 % des actifs et passifs du groupe Cegelec en échange de 31,5 millions d'actions VINCI, dont 21 millions d'actions nouvelles et 10,5 millions d'actions prélevées sur l'autocontrôle. S'y ajoute le paiement par VINCI d'une soulte de 16 millions d'euros.

Qatari Diar est devenu, avec 5,78 % du capital, le premier actionnaire de VINCI après les fonds d'épargne des salariés du Groupe.

Cegelec est consolidé dans les comptes du Groupe depuis le 14 avril 2010 par intégration globale. Les apports ont été valorisés, conformément aux normes IFRS, au cours d'ouverture de l'action VINCI du jour de la transaction, soit 43,97 euros, et ressortent ainsi à 1 401 millions d'euros. Le goodwill provisoire, calculé sur la base d'une mise à la juste valeur des actifs et passifs de Cegelec, s'élève à 1 963 millions d'euros.

Réorganisation du pôle Energies

VINCI a regroupé l'essentiel de ses activités de facility management au sein d'une nouvelle division : VINCI Facilities, constituée au sein du pôle Energies. Ces activités étaient auparavant réparties entre VINCI Construction (en France et en Allemagne) et VINCI Energies. L'information sectorielle des comptes 2009 a été retraitée conformément à cette nouvelle organisation.

Acquisition de Faceo

Le 29 juillet 2010, VINCI a acquis 100 % du capital de la société Faceo, intervenant sur le marché français et européen du facility management, pour un montant de 280 millions d'euros entièrement réglé en numéraire.

Faceo a été intégré, à compter du 1^{er} août 2010, au sein de VINCI Facilities. Le goodwill provisoire comptabilisé au titre de cette acquisition s'élève à 443 millions d'euros.

Acquisition de Tarmac

Eurovia a réalisé l'acquisition de 97 carrières du groupe Tarmac en France, en Allemagne, en République tchèque et en Pologne, pour un montant de 231 millions d'euros.

Les autorités européennes de la concurrence ont donné leur autorisation à cette opération le 1^{er} septembre 2010, sous réserve de la cession de six carrières en France et de trois carrières en République tchèque. Depuis cette date, les entreprises concernées sont intégrées globalement dans les comptes consolidés de VINCI. La valorisation de l'écart d'acquisition, effectuée sur la base d'une mise à la juste valeur des actifs et des passifs des sociétés à la date de prise de contrôle, a conduit à la comptabilisation d'un goodwill provisoire de 25 millions d'euros.

Autres acquisitions réalisées par VINCI SA

Les autres prises de participation et de contrôle réalisées par VINCI SA sont mentionnées dans l'« Annexe aux comptes sociaux », page 275.

1.1.2 Opérations de financement

Émission d'un emprunt obligataire par ASF

ASF (Autoroutes du Sud de la France) a réalisé en 2010, dans le cadre de son programme EMTN, deux émissions obligataires à 10 ans pour un montant total de 650 millions d'euros, assorties d'un coupon annuel de 4,125 % : la première le 12 avril 2010 pour 500 millions d'euros, la seconde le 20 septembre 2010 pour 150 millions d'euros. Ces opérations, destinées à refinancer la dette existante d'ASF, lui permettent d'en allonger la maturité moyenne.

1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé 2010 de VINCI s'élève à 33,4 milliards d'euros⁽¹⁾, en progression de 8,6 % par rapport à 2009. Il bénéficie des effets positifs de la croissance externe (+ 8,2 %) et du change (+ 1,3 %). L'activité à structure comparable recule légèrement (- 0,9 %). Le chiffre d'affaires des concessions est en hausse de 4,3 % (+ 3,5 % à structure comparable) à 5,1 milliards d'euros, grâce notamment à VINCI Autoroutes (+ 4,0 %).

Le chiffre d'affaires des pôles contracting (pôle Energies, Eurovia, VINCI Construction), tiré par la croissance externe, s'accroît de 9,4 % à 28,2 milliards d'euros. À structure comparable, l'activité recule légèrement par rapport à 2009 (- 1,7 %).

En France, le chiffre d'affaires s'élève à 20,9 milliards d'euros, en hausse de 6,7 % (- 0,3 % à périmètre constant). Le chiffre d'affaires des concessions augmente de 3,8 %, celui du contracting de 7,2 %.

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 12,5 milliards d'euros, en progression de 11,9 % (- 1,8 % à périmètre et change constants). La part du chiffre d'affaires réalisée hors de France est de 37 % (43 % dans le contracting).

Concessions : 5 097 millions d'euros (+ 4,3 % à structure réelle ; + 3,5 % à structure comparable)

VINCI Autoroutes : le chiffre d'affaires annuel 2010 s'élève à 4 259 millions d'euros, en hausse de 4,0 %. Le trafic à réseau stable a progressé de 2,0 % (véhicules légers : + 1,8 % ; poids lourds : + 3,2 %). S'y ajoutent l'impact en année pleine des nouvelles sections ouvertes mi-2009 (+ 0,4 %) — autoroute A19 (Arcour) et première section du Duplex A86 (Cofiroute) — et les effets tarifaires. Globalement, la croissance des recettes de péage en 2010 ressort à 4,1 %.

(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires, en application de l'IFRIC 12 (prestations de travaux réalisées pour les filiales concessionnaires par des entreprises extérieures au Groupe).

Chiffre d'affaires par réseau

(en millions d'euros)	2010	2009	Variation 2010/2009
ASF	2 441	2 357	+ 3,6 %
Escota	633	610	+ 3,8 %
Cofiroute	1 150	1 111	+ 3,5 %
Arcour	35	18	-
VINCI Autoroutes	4 259	4 095	+ 4,0 %

VINCI Park : le chiffre d'affaires s'établit à 596 millions d'euros, en hausse de 3,5 % (+ 0,7 % à structure comparable). En France, l'activité progresse légèrement (+ 0,8 %) ; à l'international, la croissance (+ 10,5 %) est principalement tirée par le développement des activités au Royaume-Uni et au Canada.

Contracting : 28 150 millions d'euros (+ 9,4 % à structure réelle ; - 1,7 % à structure comparable)

Pôle Energies : 7 102 millions d'euros (+ 46,1 % à structure réelle ; - 0,3 % à structure comparable)

En France, grâce à une reprise de la croissance à compter du second semestre 2010, le chiffre d'affaires progresse de près de 43 % à structure réelle pour s'établir à 4 439 millions d'euros (dont Cegelec : 1 161 millions d'euros ; Faceo : 142 millions d'euros). Il est en légère progression à périmètre comparable (+ 0,6 %) chez VINCI Energies. Les métiers liés aux infrastructures d'énergie (production et transport) et aux télécommunications (communication d'entreprise notamment), ainsi que les activités de facility management affichent de bonnes performances. Le secteur de l'industrie renoue avec une légère croissance grâce à un bon quatrième trimestre, alors que la contraction de l'immobilier tertiaire se ralentit.

À l'international, le chiffre d'affaires de l'année ressort à 2 663 millions d'euros (dont Cegelec : 860 millions d'euros ; Faceo : 58 millions d'euros), en croissance de 52 % à structure réelle, mais en légère baisse (- 2,1 %) à structure comparable.

Eurovia : 7 930 millions d'euros (+ 1,0 % à structure réelle ; - 1,7 % à structure comparable)

En France, les conditions climatiques et les pénuries de carburant engendrées par les mouvements sociaux d'octobre ont pesé sur l'activité en début et en fin d'année. Sur l'ensemble de l'année, l'activité a cependant globalement bien résisté. Le chiffre d'affaires annuel 2010 n'affiche ainsi qu'une légère baisse (- 0,4 %) à 4 569 millions d'euros (- 0,7 % à structure comparable).

À l'international, le chiffre d'affaires 2010 s'établit à 3 362 millions d'euros, en hausse de 3,1 % à structure réelle (- 3,1 % à périmètre et change constants). La montée en puissance du projet de la voie express R1 en Slovaquie et la forte progression de la Pologne compensent partiellement les baisses d'activité enregistrées au Royaume-Uni, en Allemagne et aux États-Unis.

VINCI Construction : 13 118 millions d'euros (+ 0,8 % à structure réelle ; - 2,2 % à structure comparable)

En France, le redressement de l'activité initié au troisième trimestre s'est accéléré au quatrième trimestre. Sur l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires s'élève à 6 904 millions d'euros, en baisse de 3,4 % à structure réelle (- 3,8 % à périmètre constant). Les bonnes performances réalisées dans le bâtiment public (santé, sport...) et dans le secteur résidentiel (logement social notamment) ont permis d'atténuer le recul du secteur non résidentiel privé et des travaux publics.

À l'international, le chiffre d'affaires annuel ressort à 6 214 millions d'euros, en hausse de 5,8 % (- 0,4 % à périmètre et change constants). Les filiales de génie civil spécialisé — Entrepose Contracting (travaux pétroliers et gaziers) et Soletanche Freyssinet — ainsi que Sogea-Satcom en Afrique ont réalisé de très bonnes performances. En revanche, l'activité a baissé au Royaume-Uni et en Europe centrale.

Chiffre d'affaires par entité

(en millions d'euros)	2010	2009 retraité	Variation 2010/2009	
			Réelle	Comparable
Concessions	5 097	4 889	+ 4,3 %	+ 3,5 %
VINCI Autoroutes	4 259	4 095	+ 4,0 %	+ 4,0 %
VINCI Park	596	576	+ 3,5 %	+ 0,7 %
Autres concessions	242	218	+ 11,0 %	+ 3,0 %
Contracting	28 150	25 729	+ 9,4 %	(1,7 %)
Pôle Energies	7 102	4 862	+ 46,1 %	(0,3 %)
Eurovia	7 930	7 851	+ 1,0 %	(1,7 %)
VINCI Construction	13 118	13 016	+ 0,8 %	(2,2 %)
Immobilier	603	558	+ 8,0 %	+ 8,0 %
Éliminations internes	(475)	(435)	-	-
Total hors CA travaux des concessionnaires (IFRIC 12)	33 376	30 741	+ 8,6 %	(0,9 %)
CA travaux des filiales concessionnaires	913	813	+ 12,3 %	+ 12,3 %
Éliminations intra-groupe	(286)	(376)	-	-
CA travaux des filiales concessionnaires - hors activité Groupe	627	437	+ 43,6 %	+ 43,5 %
Chiffre d'affaires consolidé total	34 003	31 178	+ 9,1 %	(0,3 %)

Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	Variation 2010/2009				
	2010	% du total	2009 retraité	Réelle	À taux de change constant
France	20 922	62,7 %	19 614	+ 6,7 %	+ 6,7 %
Europe centrale et orientale	2 283	6,8 %	2 088	+ 9,4 %	+ 4,4 %
Royaume-Uni	1 864	5,6 %	2 043	(8,8 %)	(12,1 %)
Allemagne	1 844	5,5 %	1 747	+ 5,5 %	+ 5,5 %
Belgique	1 023	3,1 %	827	+ 23,7 %	+ 23,7 %
Autres pays d'Europe	1 534	4,6 %	1 359	+ 12,9 %	+ 10,6 %
Europe hors France	8 548	25,6 %	8 064	+ 6,0 %	+ 3,4 %
Amériques	1 297	3,9 %	1 162	+ 11,6 %	+ 2,4 %
Afrique	1 698	5,1 %	1 294	+ 31,2 %	+ 29,1 %
Moyen-Orient et reste du monde	911	2,7 %	608	+ 49,9 %	+ 38,3 %
International hors Europe	3 906	11,7 %	3 064	+ 27,5 %	+ 20,6 %
Chiffre d'affaires⁽¹⁾	33 376	100,0 %	30 741	+ 8,6 %	+ 7,3 %

1.3 Résultat opérationnel sur activité/résultat opérationnel

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) de l'exercice ressort à 3 434 millions d'euros, en hausse de 10,8 % par rapport à celui de l'exercice 2009 (3 100 millions d'euros).

Il représente 10,3 % du chiffre d'affaires, contre 10,1 % en 2009.

Résultat opérationnel sur activité par entité/résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2010	% CA ⁽¹⁾	2009 retraité	% CA ⁽¹⁾	Variation 2010/2009
Concessions	2 094	41,1 %	1 937	39,6 %	+ 8,1 %
VINCI Autoroutes	1 923	45,2 %	1 793	43,8 %	+ 7,3 %
VINCI Park	111	18,6 %	98	17,0 %	+ 13,6 %
Autres concessions & holdings	60	-	46	-	-
Contracting	1 257	4,5 %	1 107	4,3 %	+ 13,5 %
Pôle Energies	387	5,4 %	266	5,5 %	+ 45,3 %
Eurovia	285	3,6 %	309	3,9 %	(7,6 %)
VINCI Construction	584	4,5 %	532	4,1 %	+ 9,8 %
Immobilier	76	12,6 %	51	9,1 %	+ 50,8 %
Holdings	7	-	5	-	-
Résultat opérationnel sur activité (ROPA)	3 434	10,3 %	3 100	10,1 %	+ 10,8 %
Païement en actions (IFRS 2)	(71)	-	(63)	-	-
Dépréciations de goodwill	(2)	-	(12)	-	-
QP résultats sociétés mises en équivalence	68	-	85	-	-
Résultat opérationnel	3 429	10,3 %	3 110	10,1 %	+ 10,2 %

Nota : Le ROPA se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des dépréciations de goodwill et de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence.

Le ROPA des concessions s'établit à 2 094 millions d'euros et représente 41,1 % du chiffre d'affaires, contre 1 937 millions d'euros en 2009 (39,6 % du chiffre d'affaires).

La hausse de 8,1 % du ROPA des concessions provient essentiellement de l'amélioration du ROPA de VINCI Autoroutes, conséquence de la croissance des recettes de péage, de la maîtrise des charges d'exploitation et de l'impact positif de l'allongement d'un an de la durée des contrats de concessions sur la charge d'amortissement dans le cadre du programme d'investissements environnementaux (« paquet vert autoroutier ») conclu en début d'année.

Le ROPA des filiales autoroutières (ASF, Escota, Cofiroute et Arcour) progresse ainsi de 7,3 %, à 1 923 millions d'euros, avec un taux de marge opérationnelle de 45,2 % du chiffre d'affaires (43,8 % du CA en 2009).

De son côté, VINCI Park, qui avait été affecté en 2009 par des dépréciations exceptionnelles d'actifs en Allemagne, voit son ROPA progresser à 111 millions d'euros (+ 13,6 %), contre 98 millions d'euros en 2009.

Le ROPA des autres concessions et holdings concessions s'établit à 60 millions d'euros, contre 46 millions d'euros en 2009.

De leur côté, les métiers de contracting enregistrent en 2010 une hausse de leur ROPA de 13,5 % à 1 257 millions d'euros (1 107 millions d'euros en 2009) et une amélioration de leur taux de marge opérationnelle, qui s'établit à 4,5 % du chiffre d'affaires (4,3 % en 2009). Cette bonne performance confirme la pertinence de la stratégie de renforcement des activités spécialisées à plus forte valeur ajoutée technique. Les principales acquisitions de l'année (Cegelec, Faceo et Tarmac) contribuent à hauteur de 94 millions d'euros au résultat opérationnel sur activité 2010.

(1) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces (en application de l'IFRIC 12).

Le ROPA du pôle Energies progresse de 45 % à 387 millions d'euros (266 millions d'euros en 2009). Il inclut la contribution de Cegelec et de Faceo à hauteur de 88 millions d'euros. Globalement, la marge opérationnelle reste quasiment stable, à 5,4 % contre 5,5 % en 2009. En France, le ROPA de VINCI Energies progresse de 28 % à 191 millions d'euros, soit 6,3 % du chiffre d'affaires. À l'international, le ROPA réalisé par les filiales de VINCI Energies s'établit à 78 millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2009 (79 millions d'euros).

De leur côté, Cegelec contribue pour 71 millions d'euros au ROPA du pôle et VINCI Facilities, incluant Faceo, pour 47 millions d'euros.

Le ROPA d'Eurovia s'établit à 285 millions d'euros, en diminution de 7,6 % par rapport à 2009 (309 millions d'euros). Le recul du taux de marge opérationnel reste cependant limité : 3,6 % du CA en 2010 contre 3,9 % du CA en 2009.

En France, le ROPA des activités routières est en recul de 12,2 % à 173 millions d'euros (contre 197 millions d'euros en 2009). Il a été négativement affecté en début et en fin d'année par de difficiles conditions climatiques, ainsi que par les mouvements sociaux et pénuries de carburant d'octobre. En revanche, les activités d'ETF (travaux ferroviaires) et industrielles améliorent leurs marges opérationnelles.

À l'international, le ROPA baisse de 7,9 % malgré une bonne performance réalisée en République tchèque et en Slovaquie. Il ressort à 93 millions d'euros contre 101 millions d'euros en 2009.

Le ROPA de VINCI Construction s'élève à 584 millions d'euros (4,5 % du chiffre d'affaires), en hausse de près de 10 % par rapport à 2009 (532 millions d'euros, soit 4,1 % du chiffre d'affaires).

Les taux de marge opérationnelle restent élevés dans la plupart des divisions, tant en France qu'à l'international, ou s'améliorent notamment dans les filiales africaines de Sogea-Satom et chez Entrepose Contracting.

VINCI Construction France reste le premier contributeur du pôle, avec un ROPA de 210 millions d'euros, soit 3,9 % du chiffre d'affaires (contre 220 millions d'euros en 2009, soit 4,0 % du chiffre d'affaires).

Le ROPA de VINCI Immobilier s'établit à 76 millions d'euros (12,6 % du chiffre d'affaires), en hausse de près de 51 % par rapport à 2009. L'activité a été particulièrement soutenue dans l'immobilier résidentiel avec près de 4 200 ventes réalisées en 2010 (+ 34 %).

Après prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des dépréciations de survaleurs et de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence, **le résultat opérationnel** ressort à 3 429 millions d'euros en 2010, soit 10,3 % du chiffre d'affaires, en hausse de 10,2 % par rapport à celui de 2009 (3 110 millions d'euros).

La charge sur paiements en actions, traduisant les avantages consentis aux salariés au titre des plans d'actions de performance, de stock-options et du plan d'épargne groupe, s'élève à - 71 millions d'euros contre - 63 millions d'euros en 2009.

Les dépréciations de survaleurs de la période s'élèvent à - 2 millions d'euros.

La part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence ressort à + 68 millions d'euros (contre + 85 millions d'euros au 31 décembre 2009). Elle comprend, dans le contracting, la contribution des filiales mises en équivalence de CFE, dont Deme (49 millions d'euros en 2010 contre 54 millions d'euros en 2009).

1.4 Résultat net

Le résultat net consolidé part du Groupe de l'exercice 2010 s'élève à 1 776 millions d'euros, en progression de 11,3 % par rapport à celui de 2009 (1 596 millions d'euros).

Le résultat net dilué par action s'établit à 3,30 euros, en progression de 2,9 % (contre 3,21 euros par action en 2009).

Par pôle de métier, les évolutions traduisent les tendances constatées pour le résultat opérationnel sur activité (voir supra).

Analyse du résultat net part du Groupe par entité

(en millions d'euros)	2010	2009 retraité	Variation 2010/2009
Concessions	875	779	+ 12,4 %
VINCI Autoroutes	837	733	+ 14,1 %
VINCI Park	61	41	+ 47,3 %
Autres concessions & holdings concessions	(22)	5	-
Contracting	836	801	+ 4,4 %
Pôle Energies	242	190	+ 27,3 %
Eurovia	187	206	(9,0 %)
VINCI Construction	407	405	+ 0,4 %
Immobilier	48	34	+ 40,2 %
Holdings	17	(18)	-
Total	1 776	1 596	+ 11,3 %

Le coût de l'endettement financier net est en diminution de 78 millions d'euros, à - 636 millions d'euros (contre - 714 millions d'euros en 2009). Cette amélioration est due à la baisse des taux d'intérêt et à celle de l'encours moyen de la dette.

Les autres produits et charges financiers présentent un solde négatif de 45 millions d'euros, contre un solde positif de 34 millions d'euros en 2009.

Ils intègrent en 2010 les intérêts financiers intercalaires capitalisés sur les investissements en cours essentiellement chez ASF, Escota et Cofiroute pour 77 millions d'euros (contre 99 millions d'euros en 2009) et l'incidence négative du coût de l'actualisation des engagements de retraite et des provisions pour remise en état des actifs incorporels concédés pour - 74 millions d'euros (contre - 101 millions d'euros en 2009), en raison de la baisse des taux d'actualisation. Par ailleurs, il a été constaté en 2010 une provision pour risques financiers de 55 millions d'euros au titre des participations dans les sociétés autoroutières Aegean Motorway et Olympia Odos en Grèce.

Les plus-values de cession de titres ont représenté un montant de + 6 millions d'euros (contre + 30 millions d'euros en 2009).

Le charge d'impôt de l'exercice s'élève à – 847 millions d'euros, en hausse de 120 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (727 millions d'euros). Le taux effectif ressort à 30,8 %, en légère hausse par rapport à celui constaté en 2009 (30,0 %).

Les intérêts minoritaires (– 125 millions d'euros, contre – 107 millions d'euros en 2009) représentent essentiellement les parts non détenues par le Groupe dans les résultats de Cofiroute, de CFE et d'Entrepose Contracting.

1.5 Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt (CAF) progresse de 5,9 % en 2010, pour s'établir à 5 052 millions d'euros, contre 4 771 millions d'euros en 2009. Elle représente 15,1 % du chiffre d'affaires de la période contre 15,5 % en 2009.

Les concessions sont le principal contributeur du Groupe (63 % du total) et voient leur CAF augmenter de 3,5 %, à 3,2 milliards d'euros, soit 62,7 % du chiffre d'affaires (contre 3,1 milliards d'euros en 2009 et 63,2 % du chiffre d'affaires).

La CAF de VINCI Autoroutes progresse de 4,4 % à 2 929 millions d'euros (contre 2 807 millions d'euros en 2009) et représente 68,8 % du chiffre d'affaires (contre 68,5 % en 2009).

La CAF des pôles contracting progresse de 14,6 % à 1 766 millions d'euros (1 541 millions d'euros en 2009). Le taux de CAF s'établit à 6,3 % du chiffre d'affaires, en hausse par rapport à 2009 (6,0 % du chiffre d'affaires). Les principales acquisitions de 2010 (Cegelec, Faceo et Tarmac) contribuent à hauteur de 104 millions d'euros à la CAF 2010.

Capacité d'autofinancement par entité

(en millions d'euros)	2010	% CA ⁽²⁾	2009 retraité	% CA ⁽³⁾	Variation 2010/2009
Concessions	3 197	62,7 %	3 089	63,2 %	+ 3,5 %
VINCI Autoroutes	2 929	68,8 %	2 807	68,5 %	+ 4,4 %
VINCI Park	178	29,8 %	198	34,3 %	(10,1 %)
Autres concessions & holdings concessions	90	37,2 %	85	38,8 %	+ 6,5 %
Contracting	1 766	6,3 %	1 541	6,0 %	+ 14,6 %
Pôle Energies	416	5,9 %	294	6,0 %	+ 41,5 %
Eurovia	470	5,9 %	498	6,3 %	(5,6 %)
VINCI Construction	880	6,7 %	749	5,8 %	+ 17,5 %
Immobilier	72	11,9 %	50	9,0 %	+ 42,2 %
Holdings	17		90		
Total	5 052	15,1 %	4 771	15,5 %	+ 5,9 %

1.6 Autres flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés à l'activité⁽³⁾ ressortent à 3 385 millions d'euros, en diminution de 550 millions d'euros par rapport à 2009 (3 935 millions d'euros). Cette évolution traduit une forte augmentation des impôts payés et une légère dégradation du besoin en fonds de roulement.

La variation du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes s'établit à – 78 millions d'euros en 2010 contre une variation positive de 524 millions d'euros en 2009. Cette évolution concerne principalement VINCI Construction ; le pôle Energies et Eurovia améliorent ou stabilisent leur besoin en fonds de roulement. Elle est due notamment à une consommation d'avances sur les grands projets, à la poursuite de l'application de la LME en France (réduction des délais de paiement fournisseurs) et à l'augmentation des comptes clients résultant du bon niveau d'activité au quatrième trimestre.

Les impôts payés sont en augmentation de 306 millions d'euros par rapport à 2009 (950 millions d'euros contre 644 millions d'euros). En 2009, le Groupe avait bénéficié d'un remboursement d'impôts de l'ordre de 100 millions d'euros.

Les intérêts financiers nets payés s'élèvent à 693 millions d'euros en 2010, en baisse de 70 millions d'euros sur la période.

Les investissements d'exploitation nets de cessions sont en diminution de 3 % à 595 millions d'euros (616 millions d'euros en 2009), baisse en partie imputable à Eurovia.

Le cash-flow libre opérationnel⁽⁴⁾ s'établit ainsi à 2 790 millions d'euros (contre 3 320 millions d'euros en 2009).

Les investissements de développement dans les concessions (incluant l'augmentation nette des créances financières dans les projets de partenariat public-privé) se sont élevés à 871 millions d'euros sur la période (1 044 millions d'euros en 2009). Ils se composent de 655 millions d'euros d'investissements chez ASF et Escota (dont 248 millions d'euros au titre de la construction de la section Lyon-Balagny), 99 millions d'euros chez Cofiroute (après subvention) et 117 millions d'euros sur les autres projets en cours de construction (principalement le stade du Mans et le parking Loueurs de Nice). Ce total comprend l'encaissement d'une subvention de 100 millions d'euros reçue par Cofiroute au titre de l'application de la Directive Tunnels au Duplex A86. Les investissements réalisés en 2010 au titre du « paquet vert autoroutier » se sont élevés à 72 millions d'euros.

Le cash-flow libre avant investissements financiers s'élève à 1 919 millions d'euros (contre 2 276 millions d'euros en 2009).

(2) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures par des entreprises tierces (en application de l'IFRIC 12).

(3) Flux de trésorerie liés à l'activité : capacité d'autofinancement ajustée des variations du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes, des intérêts financiers payés, des impôts payés et des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

(4) Cash-flow libre opérationnel : flux de trésorerie liés à l'activité ajustés des investissements opérationnels nets (hors investissements de développement dans les immobilisations du domaine concédé).

Les investissements financiers (y compris l'endettement net des sociétés acquises à leur date d'acquisition) représentent un montant net de 2 425 millions d'euros (96 millions d'euros en 2009). Ils comprennent l'investissement total dans Cegelec pour 1 626 millions d'euros, incluant son endettement financier à la date d'acquisition pour 225 millions d'euros. S'y ajoutent l'investissement dans Faceo pour 392 millions d'euros (dont 112 millions d'euros au titre de l'endettement) et dans Tarmac pour 283 millions d'euros (dont 52 millions d'euros au titre de l'endettement).

Les cessions de titres ont représenté un montant total de 30 millions d'euros sur la période (60 millions d'euros en 2009).

Après prise en compte de ces éléments, il ressort un solde avant opérations sur le capital de - 575 millions d'euros en 2010 contre un excédent de 2 148 millions d'euros en 2009.

Les opérations en capital réalisées en 2010 représentent un montant total de 1 605 millions d'euros, dont 1 385 millions d'euros au titre de la rémunération des titres Cegelec, 40 millions d'euros liés au paiement partiel en actions du solde du dividende 2009 et 266 millions d'euros au titre du plan d'épargne et des levées d'options de souscription d'actions. Il faut aussi mentionner le rachat au cours du second semestre 2010 de 2,7 millions d'actions VINCI pour un montant total de 107 millions d'euros, dans le cadre du programme de rachats d'actions approuvé par l'assemblée générale du 6 mai 2010.

En 2009, les opérations sur le capital s'étaient traduites par une génération nette de trésorerie de 652 millions d'euros, dont 367 millions d'euros liés au paiement partiel en actions du solde du dividende 2008 et 230 millions d'euros au titre du plan d'épargne Groupe.

Les dividendes versés représentent au total 965 millions d'euros (876 millions d'euros en 2009), dont 903 millions au titre du dividende payé par VINCI SA, le solde correspondant principalement aux dividendes versés par Cofiroute à ses actionnaires minoritaires.

Les dividendes versés par VINCI SA en 2010 comprennent le solde du dividende pour l'exercice 2009 pour 590 millions d'euros, auquel s'est ajouté l'acompte sur le dividende 2010 de 282 millions d'euros versé en décembre 2010 ainsi que le coupon de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée, émis en 2006, pour 31 millions d'euros.

1.7 Bilan et endettement financier net

Les actifs non courants consolidés ressortent au 31 décembre 2010 à 34,2 milliards d'euros (30,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009). Ils sont constitués pour l'essentiel par les actifs des concessions (26,3 milliards d'euros, dont ceux du groupe ASF/Escota pour 17,5 milliards d'euros).

Après prise en compte d'un excédent de besoin en fonds de roulement de 6,5 milliards d'euros, en augmentation de 516 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009, compte tenu des effets de variations de périmètre, les capitaux engagés consolidés s'élèvent à 27,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en augmentation par rapport à fin 2009 (25,0 milliards d'euros).

Le branche concessions représente plus de 90 % du total des capitaux engagés consolidés.

Les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2010 s'établissent à 13,0 milliards d'euros contre 10,5 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Ils comprennent les intérêts minoritaires pour 721 millions d'euros (656 millions d'euros en 2009).

L'endettement financier net consolidé ressort à 13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Il est globalement stable sur l'ensemble de l'année. L'endettement des concessions est en augmentation de 0,1 milliard d'euros, à 15,6 milliards d'euros, tandis que les sociétés des pôles du contracting affichent un excédent de trésorerie nette de près de 3,0 milliards d'euros, en diminution de 0,7 milliard d'euros, compte tenu notamment des investissements financiers réalisés en 2010.

Les holdings (y compris holdings des sociétés autoroutières : ASF Holding et Cofiroute Holding) présentent, quant à elles, un endettement financier net de 0,5 milliard d'euros, en diminution de 0,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2009.

Excédent (endettement) financier net

(en millions d'euros)	2010	2009 retraité	Variation 2010/2009
Concessions	(15 599)	(15 688)	89
VINCI Autoroutes	(13 965)	(14 029)	64
VINCI Park	(787)	(819)	32
Autres concessions	(408)	(351)	(57)
Holdings Concessions	(439)	(489)	51
Contracting	2 955	3 618	(663)
Holdings & divers	(416)	(1 060)	644
Endettement financier net	(13 060)	(13 130)	70

1.8 Rentabilité des capitaux investis

Définitions :

- le ROE, retour sur capitaux propres (ou Return on Equity) est le résultat net part du Groupe de l'année N rapporté aux capitaux propres (hors intérêts minoritaires) au 31/12/N-1 ;
- le NOPAT (Net Operating Profit After Tax) est le résultat opérationnel sur activité retraité de divers éléments (part des résultats des sociétés mises en équivalence et dividendes perçus), diminué d'un impôt théorique ;
- le ROCE, retour sur capitaux engagés (ou Return on Capital Employed) est le NOPAT rapporté à la moyenne des capitaux engagés, déterminés à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice de référence.

Retour sur capitaux propres (ROE)

Le ROE ressort pour le Groupe à 18,1 % au titre de 2010, en légère diminution par rapport à celui de l'exercice précédent (18,9 %).

(en millions d'euros)	2010	2009 retraité
Capitaux propres au 31/12/N-1	9 811	8 424
Résultat net de l'année N	1 776	1 596
ROE	18,1 %	18,9 %

Retour sur capitaux engagés (ROCE)

Le ROCE progresse, passant de 9,0 % en 2009 à 9,3 % en 2010, grâce à la hausse du NOPAT (+ 8,2 % à 2 458 millions d'euros).

(en millions d'euros)	2010	2009 retraité
Capitaux engagés au 31/12/N-1	25 005	25 315
Capitaux engagés au 31/12/N	27 766	25 005
Moyenne des capitaux engagés	26 386	25 160
Résultat opérationnel sur activité	3 434	3 100
Autres éléments ^(*)	83	99
Impôt théorique ^(**)	(1 059)	(928)
NOPAT	2 458	2 271
ROCE	9,3 %	9,0 %

^(*) Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence et dividendes perçus.

^(**) Sur la base du taux effectif de la période par métier (30,8 % en 2010 et 30,0 % en 2009).

2. Comptes sociaux

Les comptes sociaux de VINCI font apparaître un chiffre d'affaires de 9,0 millions d'euros, contre 8,5 millions d'euros au 31 décembre 2009, essentiellement constitué de prestations facturées par le holding aux filiales.

Le résultat net de la société mère s'élevé à 1 849 millions d'euros en 2010, contre 1 641 millions d'euros en 2009.

Les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts se sont élevées à 96 065 euros en 2010.

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L441-6-1 du Code de commerce sont décrites à la note 10 de l'« Annexe aux comptes sociaux ».

3. Dividendes

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires d'arrêter le montant du dividende au titre de 2010 à 1,67 euro par action, en hausse de 3,1 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Compte tenu de l'acompte de 0,52 euro par action payé en décembre 2010, il resterait à verser un solde de 1,15 euro par action le 9 juin prochain.

Exercices	2007			2008			2009		
	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total
Montant par action	0,47 €	1,05 €	1,52 €	0,52 €	1,10 €	1,62 €	0,52 €	1,10 €	1,62 €
Nombre d'actions rémunérées	469 661 599	464 567 932	-	474 132 982	476 192 586	-	502 072 342	535 315 906	-
Somme globale répartie (en millions d'euros)	220,74	487,80	-	246,55	524,25	-	261,08	588,85	-
Abattement fiscal applicable aux personnes physiques	40 %	40 %	-	40 %	40 %	-	40 %	40 %	-

Pour mémoire, la valeur nominale de l'action VINCI a été divisée par deux en 2007.

B. Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives

1. Événements significatifs postérieurs à la clôture

1.1 Contrat de concession du Stade de France

Dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil Constitutionnel a décidé, le 11 février 2011, que la loi du 11 décembre 1996 qui avait pour objet de valider la concession du Stade de France n'est pas conforme à la constitution. Il appartient à l'État français et à la société Consortium Stade de France (dont le Groupe détient 66,6 %) d'examiner les conséquences de cette situation.

2. Informations sur les tendances

2.1 Réalisations 2010

À l'occasion de la publication de ses résultats annuels 2009, puis semestriels, VINCI avait annoncé, puis confirmé les objectifs suivants pour l'exercice 2010 :

- augmentation du chiffre d'affaires consolidé proche de 5 %, prenant en compte l'impact positif des opérations de croissance externe réalisées (notamment Cegelec et Faceo), une hausse des recettes des filiales autoroutières de l'ordre de 4 % et une baisse limitée à structure comparable des activités de contracting ;
- maintien du taux d'EBITDA/CA des concessions autoroutières par rapport à 2009 ;
- maintien de la marge globale ROPA/CA des activités de contracting par rapport à 2009 ;
- stabilisation en fin d'année de l'endettement financier net par rapport au niveau atteint fin juin 2010.

Ces objectifs ont été atteints ou dépassés et la situation financière du Groupe a été renforcée.

2.2 Tendances 2011

Le carnet de commandes des pôles du contracting (pôle Energies, Eurovia et VINCI Construction) s'établit à 25,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de près de 15 % sur douze mois. Il représente onze mois d'activité moyenne des métiers concernés.

Le carnet de commandes du pôle Energies au 31 décembre 2010 ressort à 6,3 milliards d'euros (dont Cegelec : 1,8 milliard d'euros ; Faceo : 0,8 milliard d'euros). Il est en progression de 108 % sur douze mois (+ 24 % hors Cegelec et Faceo) et représente plus de neuf mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes d'Eurovia au 31 décembre 2010 s'élève à 5,2 milliards d'euros, en baisse de 10 % par rapport au 31 décembre 2009. Cette évolution, qui affecte essentiellement les activités à l'international, s'explique en partie par la réalisation de grands projets remportés en 2009 (voie express R1 en Slovaquie, autoroutes en Allemagne). Il représente de l'ordre de huit mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes de VINCI Construction s'établit à 14,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de plus de 4 % sur douze mois. Il représente plus de treize mois d'activité moyenne du pôle. Environ les deux tiers du carnet sont exécutables en 2011.

Carnet de commandes^(*)

(en milliards d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 retraité
Pôle Energies	6,3	3,0
Eurovia	5,2	5,7
VINCI Construction	14,5	13,9
Contracting	25,9	22,6

(*) Données non auditées.

À la date de publication du présent document, aucun changement significatif de la situation financière et commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2010.

3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité

Le premier semestre de l'exercice est généralement marqué, dans la plupart des métiers du Groupe, et plus particulièrement dans les travaux routiers, le génie civil et certaines concessions, par un volume d'activité inférieur à celui de la seconde partie de l'année, en raison principalement de conditions climatiques moins favorables. En 2010, la différence entre les deux semestres a représenté un écart de chiffre d'affaires de l'ordre de 17 %.

La saisonnalité de l'activité se traduit, en outre, par une consommation de la trésorerie d'exploitation au cours du premier semestre, en raison du niveau plus faible des encaissements durant cette période et du profil de dégageant du cash-flow d'exploitation, dont la plus grande partie est réalisée au second semestre. Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Les charges et produits facturés sur une base annuelle (redevances de brevets, licences, etc.) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

C. Facteurs de risques

L'organisation décentralisée de VINCI permet, selon le principe de subsidiarité qui régit le Groupe, d'identifier, d'évaluer et de traiter les risques à différents niveaux de responsabilité (filiales, pôles, holdings) selon leur degré d'importance.

Les directives générales et le dispositif de contrôle interne du Groupe permettent une remontée d'informations sur les principaux risques et leur traitement. La démarche générale ainsi que les principales procédures afférentes sont décrites dans le « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne », page 160. Dans le cadre de ce processus, une cartographie des risques établie en 2009 par les principales entités du Groupe et mise à jour en 2010 a permis de préciser les facteurs de risques les plus importants propres à VINCI ou à son secteur d'activité.

Les risques probables, qui incluent en particulier les éventuelles pertes à terminaison des chantiers, font l'objet de provisions (voir chapitres 20, 21 et 24 de l'« Annexe aux comptes consolidés »).

Les métiers de VINCI sont, de façon générale, dépendants de la conjoncture économique et, en partie, de la commande publique, dont l'évolution, lorsqu'elle est négative, peut engendrer des pressions sur les volumes d'activité et sur les prix.

1. Risques opérationnels

1.1 Engagements

Les engagements, liés à la prise d'affaires ou à l'acquisition ou la cession d'activités, constituent le premier risque auquel sont confrontées les entreprises de VINCI dans les différents métiers du Groupe (concessions, énergies, routes, construction, immobilier).

Les risques sont intégrés dans les études de prix dès la phase d'engagement de chaque projet. Des budgets sont ensuite préparés puis actualisés lors de la phase de réalisation.

1.1.1 Prise d'affaires

Le Groupe a mis en place une politique de sélection des affaires et, pour ce faire, a instauré de longue date des procédures de contrôle préalable à la prise d'engagements. Les projets présentant des risques spécifiques, en particulier ceux dépassant les seuils mentionnés dans les directives générales, font l'objet d'un examen du comité des Risques préalablement à la remise d'offre.

Le risque pays éventuel est un des éléments du risque de la prise d'affaires. Il est analysé préalablement à l'offre (voir « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne », page 160).

Dans le contracting (énergies, routes, construction), les entreprises du Groupe veillent à se prémunir en amont des risques liés aux projets au travers des conditions et modalités de l'offre remise, relatives notamment aux engagements techniques, juridiques et financiers.

Généralement, ces risques se trouvent limités du fait de la taille modeste des contrats de travaux et de leur durée réduite à quelques mois. Par ailleurs, la grande diversité des expertises du Groupe, de ses implantations géographiques et de ses clients (dont environ 45 % du chiffre d'affaires réalisé auprès de clients publics) est un facteur de répartition des risques. Ainsi, chez VINCI Construction France, environ 45 % du chiffre d'affaires est réalisé au travers de contrats de montant unitaire inférieur à 5 millions d'euros. De son côté, VINCI Construction Grands Projets, qui réalise des ouvrages plus importants, ne représente environ que 4 % du chiffre d'affaires du pôle construction et moins de 2 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Dans ce domaine, la politique du Groupe est de privilégier les projets à forte valeur ajoutée technique, permettant la valorisation de ses savoir-faire, et cela dans des pays où l'environnement est connu ou maîtrisable. De plus, ces grands projets sont fréquemment réalisés dans le cadre de groupements avec des sociétés tierces, réduisant ainsi la part des risques auxquels le Groupe est exposé.

Les projets de nouvelles concessions sont systématiquement soumis à l'examen et à l'accord du comité des Risques de VINCI. En outre, afin de limiter les engagements et les montants investis par le Groupe dans les sociétés de projet, ces projets sont généralement développés en partenariat avec des entreprises tierces et financés majoritairement par endettement, lequel est, en règle générale, sans recours ou à recours limité contre VINCI.

1.1.2 Engagements immobiliers

L'activité de promotion immobilière du Groupe s'exerce pour l'essentiel au travers de sa filiale spécialisée VINCI Immobilier. Concentrée en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales en France, l'activité de VINCI Immobilier a représenté en 2010 moins de 2 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les engagements de VINCI Immobilier font l'objet d'un examen préalable par le comité des Risques, puis d'un reporting détaillé et d'un suivi régulier. Dans le cadre de leurs activités de construction, certaines filiales du Groupe peuvent être amenées, essentiellement en France, à participer à des opérations de promotion immobilière. Ces opérations sont systématiquement soumises à l'examen et à l'accord préalable du comité des Risques de VINCI, la politique du Groupe étant de ne lancer un nouveau projet que si les engagements liés au foncier et à la construction sont maîtrisés et que l'opération est suffisamment précommercialisée.

1.1.3 Acquisition et cession d'activité

Afin de limiter les risques liés à l'intégration des sociétés nouvellement acquises et de pouvoir y appliquer les principes de gestion du Groupe, la politique de VINCI en matière d'acquisitions est d'acquiescer le contrôle majoritaire du capital des cibles visées. L'essentiel des projets d'acquisition ou de cession d'activités sont soumis à l'accord du comité des Risques de VINCI et, pour les plus significatifs, à celui du Conseil d'administration après examen par le comité de la Stratégie et des Investissements (voir paragraphe 3.4.2 de la partie « Gouvernement d'entreprise » du « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne », page 164).

1.2 Exécution des contrats

1.2.1 Risques généraux d'exécution des contrats

Dans tous les pôles du Groupe, les entreprises de VINCI sont exposées à des risques communs pouvant affecter la bonne exécution des contrats. Il s'agit principalement des risques suivants :

Gestion des ressources humaines

Les succès de VINCI résident dans la qualité de son modèle managérial et sa capacité à attirer, former et motiver ses collaborateurs. Les entreprises du Groupe sont donc exposées à des risques liés à la gestion de cette ressource : départs, difficultés de recrutement et de formation dans les différentes spécialités, sécurité et santé des salariés, coûts salariaux, mouvements sociaux.

Dans ce cadre, VINCI considère la santé et la sécurité de son personnel ainsi que celles des tiers concernés par ses prestations comme une priorité majeure et a mis en place, à cet effet, une politique de prévention qui comprend en particulier des mesures en cas de pandémie.

Pour traiter les risques liés à la disponibilité et/ou d'adéquation à la fonction des personnels techniques, administratifs ou financiers, qu'ils soient d'encadrement ou d'exécution, VINCI a mis en place une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC). Elle vise à anticiper l'évolution du plan de charge et des ressources nécessaires.

Des informations détaillées sur la démarche de responsabilité sociale de VINCI sont fournies dans le « Rapport de gestion – E. Données sociales et environnementales », page 126.

Évolution des coûts

VINCI est potentiellement exposé à la hausse des coûts, en particulier du prix de certaines matières premières ou matériaux (produits pétroliers, acier, ciment, notamment). Ces sujets sont analysés en 1.2.2 pour chaque branche d'activité, le risque sur les matières premières étant également abordé en 2.3.

Sous-traitants, cotraitants et fournisseurs

Compte tenu de la diversité de ses activités et de son type d'organisation, qui découle du caractère essentiellement local de ses marchés, le Groupe considère qu'il n'est pas globalement dépendant d'un nombre réduit de fournisseurs, de cotraitants, ni de sous-traitants. Néanmoins, la qualité du travail et parfois la défaillance de ces partenaires de VINCI peuvent avoir un impact sur la bonne réalisation d'un projet donné.

Les entreprises de VINCI mettent le plus souvent en place une prévention en amont de ce type de risque en sélectionnant les partenaires, en assurant un suivi et éventuellement en prenant des mesures correctives en cours de projet.

Instabilité sociale ou politique

Compte tenu du nombre important de pays où VINCI est présent, certaines activités du Groupe peuvent être ponctuellement affectées par des mouvements sociaux (grèves), diverses formes d'instabilité politique (émeutes, actes de terrorisme, conflits armés) ainsi que des actes malveillants (tels que le vandalisme ou les vols sur chantier) ou criminels (tels que des enlèvements). La direction de la Sûreté-Sécurité de VINCI met régulièrement à disposition des pôles des informations « risques pays » destinées à préparer au mieux les interventions et émet des recommandations visant à réduire les risques. Elle peut également être amenée à effectuer des audits sur site et/ou à mettre en place des plans de sûreté qui sont régulièrement actualisés.

Dans les métiers du contracting (énergies, routes, construction), VINCI réalise plus de 55 % de son chiffre d'affaires en France, au total plus de 86 % en Europe et 3 % en Amérique du Nord.

Le portefeuille existant de concessions de VINCI est peu concerné par le risque pays : en 2010, 94 % du chiffre d'affaires est réalisé en France, 98 % en Europe, et donc seulement 2 % hors d'Europe, pour près de la moitié en Amérique du Nord. Le risque pays dans les appels d'offres concernant les nouveaux projets de concession ou de PPP est analysé préalablement à l'offre.

En ce qui concerne les différentes opérations immobilières de VINCI Immobilier ou de filiales de VINCI Construction, celles-ci ont lieu essentiellement en France.

Le risque de change, qui est un autre aspect du risque pays, est traité avec les risques financiers en 2.3.

Événements naturels

Comme pour toute société, l'activité de VINCI peut être perturbée par des phénomènes naturels tels que tremblements de terre, inondations, cyclones, tempêtes, foudre ou autres conditions climatiques exceptionnelles. Ceux-ci peuvent entraîner l'interruption des activités, l'effondrement ou la destruction accidentelle d'ouvrages en construction ou en exploitation. De tels événements peuvent se traduire, pour l'entité concernée, par une baisse partielle du chiffre d'affaires. Ils peuvent aussi entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état de ses installations. Une partie de ces dépenses peut cependant être prise en charge par les assurances.

Pour ces deux dernières familles de risques, les situations de crise nécessitent une gestion à laquelle VINCI s'est préparé par la mise en place d'une organisation opérationnelle adaptée.

Les actions menées ainsi que les formations concernent les dispositifs d'alerte, l'activation du dispositif de crise, la gestion et la sortie de crise. Le dispositif central est relayé au sein des sociétés de VINCI, qui ont également mis en place leur propre dispositif de gestion et de communication de crise pour gagner en réactivité si une crise survenait.

1.2.2 Risques spécifiques selon les métiers de VINCI

Les entreprises de VINCI au sein de chaque métier du Groupe sont exposées à des risques, dont la prévention, le contrôle et la gestion quotidienne constituent le cœur de métier.

Concessions et partenariats public-privé (PPP)

La première catégorie des risques liés aux activités de concessions et PPP concerne tout d'abord la phase de conception-construction. Certains risques restent souvent à la charge de l'autorité concédante (comme la mise à disposition des terrains), mais la défaillance de cette autorité ne peut cependant être exclue. Les risques liés à la conception-construction sont, en règle générale, transférés par les sociétés de projet titulaires du contrat de PPP aux entreprises en charge de la construction. Les risques de financement, quant à eux, restent traités par les sociétés de projet et leurs actionnaires.

Les principaux risques liés à l'exploitation de concessions tiennent en particulier au niveau et à l'évolution du trafic ou à la fréquentation de l'ouvrage et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, lorsque la quasi-totalité des revenus est constituée par les recettes de péage. Le trafic des concessions autoroutières est corrélé à l'activité économique pour le trafic poids lourds et peut être également affecté par le niveau de prix des carburants, notamment pour les véhicules légers.

S'agissant des risques liés à l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire pendant la durée des contrats, ils doivent être appréciés en fonction du cadre dans lequel s'exercent les relations contractuelles. Celui-ci peut ou non prévoir des mécanismes de compensation en cas de changement du cadre législatif, réglementaire ou fiscal.

Par ailleurs, les augmentations tarifaires des sociétés concessionnaires d'autoroutes sont généralement liées à l'inflation. Ces sociétés sont donc potentiellement exposées à une baisse du taux d'inflation.

L'image du Groupe pourrait être atteinte en cas de défaut de qualité dans les prestations fournies (dépannage des véhicules en panne, entretien du réseau, etc.).

La dégradation des infrastructures, notamment sous fort trafic, avec la nécessité de renouvellement de la couche de roulement, constitue un risque normalement couvert par des provisions. Celles-ci, intitulées « maintien en état des ouvrages concédés », figurent en 21 de l'« Annexe aux comptes consolidés ».

Les principaux risques financiers et juridiques sont décrits, respectivement, aux paragraphes 2 « Risques financiers » et 3 « Risques juridiques », ci-dessous.

Contracting (pôle Energies, Eurovia, VINCI Construction)

Si, dans l'exécution de leurs contrats de travaux, les entreprises du Groupe sont exposées aux risques généraux cités en 1.2.1, le poids de ceux-ci est variable d'une entité à l'autre et d'un chantier à l'autre.

L'obtention des autorisations administratives (en particulier le permis de construire), des constats de réception des ouvrages avant mise en service, s'ils font partie des obligations contractuelles, peut représenter un aléa qui est traité, projet par projet, par une planification claire des différentes étapes préalables à la construction et à la réception des ouvrages.

Comme toute entité contractante, VINCI reste soumis au risque de défaillance de ses clients, en particulier de leur insolvabilité. Le suivi de la trésorerie et des éléments constitutifs du besoin en fonds de roulement fait donc l'objet d'une attention particulière.

Le délai et/ou le coût de réalisation de l'objet à construire peuvent différer de ceux estimés dans l'offre. Ils dépendent, en effet, d'un grand nombre de paramètres, dont certains, difficiles à prévoir, tels que :

- les conditions climatiques (voir supra) ou
- l'évolution du prix de la main-d'œuvre, des coûts de sous-traitance, de matériaux ou matières premières ou de l'énergie (voir supra).

L'application de formules de révision des prix et la durée limitée de la plupart des contrats permettent de réduire ce risque sans toutefois l'éliminer.

Par ailleurs, si VINCI supporte directement le risque lié à ses coûts de personnel propres, le risque d'évolution du coût des prestations extérieures est fréquemment transféré aux sous-traitants et fournisseurs par un engagement forfaitaire de ceux-ci.

L'exposition au prix du pétrole concerne surtout Eurovia, dont les activités sont consommatrices de bitume pour la structure des chaussées, de fuel pour ses installations industrielles et de carburant pour son parc d'engins.

Pour les grands projets, la complexité technique de conception puis de réalisation d'ouvrages uniques, les sujétions liées au site (présence de réseaux enterrés, maintien de la circulation pendant les travaux, etc.) ainsi que les conditions géologiques sont des domaines où les aléas, qui peuvent être importants, font l'objet d'une analyse approfondie préalablement à la remise de l'offre.

Certaines activités du Groupe peuvent aussi être concernées par les risques environnementaux, industriels et technologiques décrits au paragraphe 4, page 112.

Immobilier

Les activités de promotion immobilière sont soumises à de nombreux aléas administratifs, techniques et commerciaux qui peuvent engendrer des retards de délais (voire l'abandon de certains projets), des dépassements de budgets et une incertitude sur le prix de vente des ouvrages.

2. Risques financiers

2.1 Risque de contrepartie et risque de crédit

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers souscrits par VINCI et ses filiales, dans l'hypothèse où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait dans l'impossibilité de le faire. Le risque de contrepartie peut se traduire par une perte de valeur ou par une perte de liquidité. Le Groupe est exposé à une perte de valeur dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, de créances financières, de produits dérivés, de garanties ou cautions reçues. Il est exposé à une perte de liquidité sur les encours de lignes de crédit confirmées non utilisées. La politique de gestion du risque de contrepartie dans le Groupe est décrite en note 24.4 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 252. VINCI est par ailleurs exposé au risque de crédit en cas de défaillance de ses clients. Ce risque est décrit en note 24.4 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 252.

2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de sa dette existante (exposées en note 23.2.1 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 244), au financement de ses besoins futurs liés notamment aux programmes d'investissements des sociétés concessionnaires (voir note 9 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 219) et aux besoins généraux du Groupe. Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédents de trésorerie, lignes de crédit confirmées non utilisées, etc.) figure en note 23 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 241. Le Groupe cherche à diversifier ses sources de financement en faisant appel aux marchés obligataires, au marché bancaire et aux organismes bancaires supranationaux, dont la Banque européenne d'investissement (BEI). Les différentes lignes d'endettement sont détaillées en note 23 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 241. Les supports d'investissements utilisés pour la gestion des excédents de trésorerie sont essentiellement des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables ainsi que des dépôts bancaires. Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios et covenants financiers. Ceux-ci sont décrits en note 23.2.5 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 246.

2.3 Risques de marché (taux, change, matières premières)

Du fait de son niveau d'endettement net, VINCI est exposé à l'évolution des taux d'intérêt (de la zone euro principalement) sur la partie de son endettement à taux variable ainsi qu'à l'évolution des marges de crédit (*spreads*) appliquées par les prêteurs. VINCI est également exposé aux risques de change pour ses activités réalisées à l'international. Toutefois, celles-ci sont réalisées à plus de 75 % par des filiales opérant dans la zone euro. L'exposition de VINCI aux risques de change reste donc limitée. La gestion des risques de taux et de change est exposée en note 24.1 et 24.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », pages 247 et 250. Le Groupe réalise une grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Aussi, le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières peut être considéré, en règle générale, comme faible. En revanche, pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et gérés selon des méthodes adaptées : négociations d'accords de prix fermes avec les fournisseurs, d'avances matières, d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières, etc.

2.4 Impact des partenariats public-privé (PPP) et des contrats de concession sur la situation financière du Groupe

L'impact de tels projets (PPP ou concessions) sur la situation financière du Groupe, notamment par son exposition aux risques de taux et de liquidité, est un élément pris en compte dès la préparation de l'offre. Les projets sont, selon leur importance, soumis à l'examen et à l'accord du comité des Risques du holding ou des pôles concernés. Les projets sont généralement logés dans des sociétés dédiées à la réalisation du projet. Le financement de ces structures se fait par l'intermédiaire de prêts octroyés directement à la société projet, sans recours ou à recours limité sur les actionnaires de celle-ci, adossés aux créances à recevoir avec l'objectif de réduire au minimum la mise en capital. Ces dernières sont limitées, généralement entre 5 et 20 % maximum des capitaux investis en fonction de la nature des risques encourus (trafic, pays, etc.) et de la part du financement essentiellement assurée par l'autorité concédante. L'impact sur la liquidité du Groupe est donc relativement faible. La dette à taux variable levée par les sociétés de projets fait, en règle générale, l'objet de couvertures de taux à taux fixe pour une quote-part élevée, le plus souvent supérieure à 90 %, en conformité avec les engagements souscrits auprès des prêteurs.

3. Risques juridiques

3.1 Conformité législative et réglementaire

Compte tenu de la diversité de leurs activités et de leurs implantations géographiques, les sociétés du Groupe sont soumises à un environnement législatif et réglementaire complexe et différent selon le lieu d'exécution des prestations et les métiers concernés.

Les sociétés du Groupe doivent notamment respecter les règles relatives :

- aux modalités de passation et d'exécution des contrats et marchés de droit public ou privé ;
- au droit de la construction (notamment les règles techniques régissant les prestations de services, de fournitures et de travaux applicables) ;
- au droit de l'environnement, au droit économique, au droit du travail, au droit de la concurrence, au droit financier et boursier.

Il est à noter que, dans le domaine des concessions, le Groupe se trouve dans une situation de dépendance à l'égard des pouvoirs publics, qui peuvent disposer, comme en France, du pouvoir de modifier unilatéralement, moyennant une indemnisation, les termes et conditions des contrats en cours d'exécution (contrats de délégation de service public, de partenariats public-privé et de concession) ou de les résilier.

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés du Groupe sont susceptibles d'engager leur responsabilité civile contractuelle, délictuelle ou pénale, tant en France qu'à l'étranger, et ainsi de devoir en assumer les conséquences pécuniaires ou administratives. De la même manière, une mise en cause de la responsabilité pénale des dirigeants ou des collaborateurs du Groupe est possible.

Une large part des risques de non-conformité est ainsi susceptible de peser en premier lieu sur la personne des dirigeants et/ou des mandataires sociaux ainsi que sur les collaborateurs titulaires d'une délégation de responsabilité.

Les risques financiers afférents à la mise en jeu éventuelle de la responsabilité civile des sociétés du Groupe sont couverts par des polices d'assurance décrites en note 5 « Couverture des risques par les assurances » (voir infra).

Le « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » consacre un paragraphe à la conformité avec les lois et règlements en vigueur.

3.2 Litiges et arbitrages

Une information détaillée sur les principaux litiges et arbitrages dans lesquels le Groupe est impliqué est fournie en section I de l'« Annexe aux comptes consolidés », pages 261-262. La méthode de provisionnement fait l'objet d'un paragraphe dans l'« Annexe aux comptes consolidés », page 196.

4. Risques environnementaux, industriels et technologiques

4.1 Risques économiques et opportunités liés au changement climatique

Chez VINCI, les risques liés au changement climatique sont regroupés en quatre catégories, chacune faisant l'objet d'une approche spécifique en termes de risques et d'opportunités économiques :

- les risques physiques tels que les dommages ou les retards dans les projets, en raison du nombre croissant d'événements climatiques ;
- les risques réglementaires découlant du durcissement des réglementations internationales, européennes et nationales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- les risques de compétitivité générés par une éventuelle augmentation de la demande des clients pour des produits et des processus moins consommateurs d'énergies ;
- les risques d'inaction face au changement climatique.

VINCI n'est concerné par le plan national d'allocation des quotas d'émissions de gaz à effet de serre (PNAQ II) qu'au titre d'une seule installation, l'usine CIFC (Eurovia) à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) pour 190 085 t. Les émissions sont validées conformément à la loi par un vérificateur agréé, au plus tard le 15 février de chaque année. Les émissions de l'usine CIFC ont été de 162 658 t de CO₂ en 2008, 121 480 t de CO₂ en 2009 et 127 454 t de CO₂ en 2010. 18 000 t de CO₂ ont été vendues en 2008, 51 000 en 2009 et 20 000 en 2010.

4.2 Risques industriels et environnementaux

VINCI est faiblement exposé aux risques industriels et environnementaux.

Certaines activités d'Eurovia, particulièrement réglementées, présentent des caractéristiques proches de l'industrie et peuvent ainsi se trouver exposées à ces risques. Ces activités présentent des risques limités et bien identifiés.

- Usines de liants : l'utilisation ou la production de produits potentiellement dangereux pour l'environnement fait l'objet d'une surveillance permanente et d'évaluations par les responsables qualité-sécurité-environnement d'Eurovia.
- Production et application d'enrobés : la mise en place d'une cellule de veille réglementaire environnementale pour les usines d'enrobage permet aux exploitants de déployer les actions nécessaires au maintien de la conformité réglementaire. Les audits externes complémentaires, réguliers ou impromptus, portant notamment sur l'analyse des produits et la mesure des quantités stockées, permettent de vérifier la conformité des sites. Depuis de nombreuses années, les conditions de mise en œuvre des enrobés sur les chantiers font l'objet d'un suivi régulier, en liaison étroite avec les administrations et les organismes de santé concernés.

- Carrières : les risques identifiés ont trait au bruit, aux vibrations et aux rejets de poussières. Des audits externes y sont réalisés chaque année par des organismes certifiés. Le contrôle des rejets de poussières, effectué dans le respect des normes par un organisme extérieur, fait l'objet d'une transmission annuelle aux directions régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (Drire).

Du fait du caractère limité de ces différents risques, il n'est pas effectué de suivi particulier des coûts et investissements liés aux actions de prévention. Toutefois, les risques identifiés sont analysés au cas par cas et donnent lieu, le cas échéant, à la constitution de provisions. Au 31 décembre 2010, les provisions localisées chez Eurovia, qui concentre l'essentiel des risques dans ce domaine, représentaient un montant de 28 millions d'euros pour l'activité, dont 16,9 en France. Les provisions identifiées dans les autres filiales de VINCI s'élèvent à environ 2 millions d'euros.

VINCI est potentiellement exposé aux risques liés à une pollution accidentelle, notamment par la dispersion fortuite de matières dangereuses sur son réseau routier et sur ses chantiers. Sans même que la responsabilité de VINCI soit engagée, un tel événement pourrait perturber l'activité du site, pouvant nécessiter la mise en place d'un dispositif de crise (voir paragraphe 1.2.1. « Exposition aux événements naturels »).

4.3 Risques technologiques spécifiques

Ne disposant d'aucune installation classée figurant sur la liste prévue au paragraphe IV de l'article L. 515-8 du Code de l'environnement (« Seveso seuil haut »), les sociétés de VINCI ne sont pas directement concernées par les risques technologiques. Néanmoins, elles peuvent y être indirectement exposées dans les cas suivants :

- certaines activités du Groupe peuvent s'exercer, ponctuellement ou de façon permanente, à proximité d'installations classées à risque technologique. Les sociétés concernées respectent alors les législations en vigueur ;
- certaines activités des sociétés du pôle Energies, d'Eurovia et de VINCI Construction (Freyssinet, VINCI Construction France, Soletanche Bachy, CFE, VINCI Construction Grands Projets) se pratiquent au sein d'installations classées (notamment nucléaires). Les responsables de ces installations sont soumis à un certain nombre d'obligations et doivent prendre toutes les initiatives nécessaires, notamment pour les évacuations de personnes.

5. Couverture des risques par les assurances

5.1 Politique d'ensemble

La politique d'assurance du groupe VINCI se définit, compte tenu de sa structure décentralisée, à plusieurs niveaux de responsabilité :

- la direction Générale du Groupe fixe les orientations générales et notamment les standards applicables à toutes les filiales ;
- les responsables de pôles ou de grandes filiales définissent dans ce cadre, à partir d'une identification et d'une analyse des risques afférents à leurs activités (cartographie des risques), le meilleur équilibre entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties disponibles sur le marché et, d'autre part, le niveau de coût (primes et charges de sinistres conservées) permettant aux entités opérationnelles de rester concurrentielles. Dans une optique de prévention et d'optimisation économique, les franchises sont définies filiale par filiale. Par ailleurs, des budgets d'auto-assurance ont été mis en place, en matière de responsabilité civile (RC), risque automobile ou en dommages, chez Eurovia, VINCI Construction France et VINCI Energies.

Aux garanties propres aux filiales et souscrites par elles s'ajoutent les garanties souscrites par VINCI pour l'ensemble du Groupe, notamment dans les domaines suivants :

- protection complémentaire de la responsabilité civile au-delà des premiers niveaux de garanties souscrits par les filiales ;
- protection de la responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- protection de la responsabilité environnementale.

VINCI dispose également de sa propre société de courtage, VINCI Assurances, chargée de la consolidation des souscriptions et de l'harmonisation des garanties au sein du Groupe. VINCI Assurances intervient comme courtier pour le compte de la plupart des filiales françaises et, en tant qu'intermédiaire, ne porte aucun risque financier d'assureur.

5.2 Prévention des risques et sinistralité

Des dispositions de prévention sont systématiquement adoptées, tant sur les sites d'exploitation que sur les chantiers. Cette politique, qui donne une place importante à la formation, participe aux efforts accomplis par les entreprises de VINCI en matière d'assurance-qualité et de prévention des accidents du travail.

En responsabilité civile, la sinistralité dans le Groupe, sur la base des statistiques disponibles et sans préjuger de la responsabilité réellement encourue dans les affaires concernées, se caractérise par un petit nombre de sinistres d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros, quelques sinistres moyens compris entre 100 000 euros et 1 million d'euros et, enfin, par un nombre relativement incompressible, de l'ordre de plusieurs milliers, de petits sinistres de valeur unitaire inférieure à 100 000 euros, en grande partie supportés par les filiales au travers des franchises d'assurance ou de budgets d'auto-assurance.

5.3 L'assurance dans les métiers de la construction, de la route et de l'énergie

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les filiales concernées peuvent voir leur responsabilité mise en cause à la suite de dommages corporels, matériels ou immatériels subis par des tiers, y compris les clients ou maîtres d'ouvrage.

Les garanties RC souscrites par le Groupe comprennent, d'une part, des premières lignes mises en place au niveau des filiales, destinées à absorber la sinistralité courante, et, d'autre part, un ensemble de lignes complémentaires souscrites pour compte commun par VINCI.

À ces garanties de base peuvent s'ajouter des couvertures spécifiques, en vertu de la loi, des contrats ou d'une décision managériale, dans des domaines tels que :

- la responsabilité civile décennale, en France ;
- la responsabilité civile automobile ;
- les transports.

Les garanties de dommages

Les immeubles de bureaux et ateliers fixes sont couverts pour une valeur contractuelle de reconstruction, correspondant à la valeur à neuf ou à une estimation du sinistre maximum indemnisable. Les matériels de chantier sont traités au cas par cas et selon l'intérêt économique d'une couverture, fonction de leur valeur, de leur type et de leur ancienneté. Les véhicules, regroupés pour une large part en flottes par filiales, ne sont pas en règle générale garantis sur une base tous risques. Les grands chantiers font généralement l'objet de garanties « tous risques chantiers » couvrant notamment les conséquences matérielles d'accidents ou d'événements naturels à concurrence maximale de la valeur du chantier.

5.4 L'assurance dans les métiers de concession et de services

Les garanties de dommages

Le métier d'exploitant de concession expose potentiellement le Groupe aux dommages, accidentels ou non, pouvant être causés aux ouvrages concédés et susceptibles d'entraîner à la fois l'obligation de reconstruction, y compris les coûts attachés à celle-ci, et les conséquences financières de l'interruption d'exploitation, auxquelles s'ajoutent le cas échéant les contraintes du service de la dette à l'égard des organismes de financement. En règle générale, les ouvrages d'art (ponts et tunnels) et les parcs de stationnement sont garantis en cas de destruction accidentelle. Tel n'est pas le cas en revanche pour les autoroutes ou les voies ferrées de grande longueur, dont la destruction complète n'est pas envisagée.

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les ouvrages concédés à des filiales de VINCI en France ou à l'étranger disposent de leur propre programme d'assurance RC, lequel est coordonné avec les lignes complémentaires souscrites au niveau du Groupe. Aucun sinistre n'a, à ce jour, été indemnisé au titre de ces lignes complémentaires dans les métiers de concession et de services. Ces programmes sont conçus pour répondre spécifiquement aux exigences légales locales et à celles du cahier des charges de chaque opération. Les concessions dans lesquelles VINCI détient une participation minoritaire ne bénéficient pas en règle générale des protections complémentaires RC souscrites pour compte commun.

Les garanties de pertes d'exploitation

L'assurance des pertes d'exploitation est destinée à permettre au concessionnaire de restaurer les recettes interrompues par un événement accidentel atteignant l'ouvrage dans son fonctionnement normal et ainsi de faire face aux engagements financiers éventuellement pris à l'égard des bailleurs de fonds et aux charges de son fonctionnement courant pendant la période de reconstruction.

Les pertes d'exploitation sont garanties moyennant des franchises variables en valeur absolue ou en nombre de jours d'interruption. Les exploitations peu exposées à ce risque (autoroutes notamment) ne bénéficient pas systématiquement de telles garanties, l'arrêt prolongé et complet d'exploitation n'étant pas pris en considération. Les franchises précitées sont déterminées au cas par cas de façon que les résultats de la concession considérée ne soient pas significativement affectés par l'interruption accidentelle de la fréquentation.

D. Mandataires sociaux et dirigeants

1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats et fonctions exercés par les 14 administrateurs composant le Conseil d'administration.

<p>Xavier Huillard Administrateur depuis : 2006</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2014</p> <p>Âge : 56 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison</p>	<p>Président-directeur général de VINCI</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : président de VINCI Concessions SAS et de VINCI Concessions Management SAS, administrateur de Soletanche Freyssinet, VINCI plc (Royaume-Uni) et VINCI Investments Ltd (Royaume-Uni), membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH (Allemagne), représentant permanent de VINCI aux conseils d'administration de VINCI Energies et d'Eurovia, de Snel au conseil d'administration d'ASF, de VINCI Concessions aux conseils d'administration de Cofiroute et d'ASF Holding, président de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.</p> <p>Principaux mandats au sein du Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de VINCI Concessions SA, président du conseil d'administration de VINCI Concessions SA, administrateur de Cofiroute, VINCI Energies et VINCI Park, membre du conseil de surveillance de VINCI Energies Deutschland GmbH, président de VINCI Construction, administrateur de VINCI Construction Grands Projets.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Huillard est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Il a fait l'essentiel de sa carrière dans les métiers de la construction en France et à l'étranger. Il rejoint Sogea en décembre 1996, en tant que directeur général adjoint chargé de l'international et des travaux spécifiques, puis en devient président-directeur général en 1998. Nommé directeur général adjoint de VINCI en mars 1998, il est président de VINCI Construction de 2000 à 2002. Il est nommé directeur général délégué de VINCI et exerce les fonctions de président-directeur général de VINCI Energies de 2002 à 2004, puis de président de cette société de 2004 à 2005. Il devient administrateur-directeur général de VINCI en 2006 et président-directeur général de VINCI le 6 mai 2010. Il est nommé président de l'Institut de l'entreprise le 18 janvier 2011.</p>
<p>Yves-Thibault de Silguy Président du comité de la Stratégie et des Investissements et du comité des Nominations et de la Gouvernance</p> <p>Administrateur depuis : 2000</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2014</p> <p>Âge : 62 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison</p>	<p>Vice-président administrateur référent du Conseil d'administration</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'ASF.</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI dans des sociétés cotées en France : administrateur de LVMH.</p> <p>Autres mandats extérieurs au groupe VINCI : administrateur de Solvay (Belgique), de la VTB (France) et de la SMEG (Monaco), président du conseil de surveillance de Sofisport (France), président de YTSuropaconsultants.</p> <p>M. de Silguy est également membre du conseil d'administration de la Fondation du Collège de France et <i>trustee</i> à l'IFRS Foundation. Il exerce en outre la présidence du comité France-Qatar du Medef international et la présidence du conseil d'administration d'Agro Paris Tech. Il est membre du Conseil des affaires étrangères.</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI expirés au cours des cinq derniers exercices : président du Conseil d'administration de VINCI.</p> <p>Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : président du conseil d'administration d'Agua Argentinas et de Sino French Holdings, administrateur de Lyonnaise Europe, Ondéo-Degrémont, Ondéo Services, Société générale de Belgique, Sita, CDE, EEC, Marama Nui, Socif 4, Unelco Vanuatu, Fabricom, Degrémont, Suez Environnement, Suez Energies Services et Swire Sita Waste Services Ltd (Chine), président du conseil d'administration ou administrateur de filiales du groupe Suez en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et au Vanuatu, membre du conseil de surveillance d'Elyo et de Métropole Télévision-M6, représentant permanent de Lyonnaise Satellite au conseil d'administration de TPS Gestion, représentant permanent de TPS au conseil d'administration de TPS Motivation, administrateur de la VTB (Russie), administrateur de Suez Tractebel (Belgique), membre de l'Advisory Group d'ING Direct (France), vice-président du comité France-Chine et président du comité France-Algérie du Medef, président du conseil d'administration de l'Université française d'Égypte, membre du Conseil économique de défense.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. de Silguy est licencié en droit de l'université de Rennes, il est diplômé d'études supérieures de droit public, de l'IEP de Paris section service public et de l'École nationale d'administration. De 1976 à 1981, il travaille au ministère des Affaires étrangères, puis de 1981 à 1985 pour la commission des Communautés européennes. Il travaille ensuite à l'ambassade de France à Washington en qualité de conseiller chargé des affaires économiques de 1985 à 1986. De 1986 à 1988, il est conseiller technique chargé des affaires européennes et des affaires économiques et financières internationales au cabinet du Premier ministre. De 1988 à 1993, il est nommé directeur à la direction des affaires internationales puis directeur des affaires internationales du groupe Usinor Sacilor. De 1993 à 1995, il est secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne et, simultanément, conseiller pour les affaires européennes et vice-sherpa (préparation des sommets des pays industrialisés) au cabinet du Premier ministre. De 1995 à 1999, il est membre de la commission européenne en charge des affaires économiques, monétaires et financières. De 2000 à 2005, il est président du comité Politique européenne du Medef. En janvier 2000, M. de Silguy devient membre du directoire de Suez Lyonnaise des Eaux puis est nommé directeur général de Suez de 2001 à 2003. Ensuite, il exerce les fonctions de délégué général de Suez de 2003 à juin 2006. Il est nommé président du Conseil d'administration de VINCI le 1^{er} juin 2006 et démissionne de ses fonctions chez Suez. Depuis le 6 mai 2010, il est vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI.</p>
<p>Dominique Bazy Membre du comité des Rémunérations</p> <p>Administrateur depuis : 1996</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2012</p> <p>Âge : 59 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : Barber Hauler Capital Advisers 19, rue des Capucines 75001 Paris</p>	<p>Managing Partner de Barber Hauler Capital Advisers</p> <p>Autres mandats : administrateur de Pierre Fabre SA.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : vice-chairman Europe d'UBS Investment Bank, président-directeur général d'UBS Holding France SA, président du conseil d'administration d'UBS Securities France SA, administrateur de GrandVision et de Pierre Fabre Participations, membre du conseil de surveillance d'Atos Origin, administrateur d'Atos Origin.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Bazy est licencié en droit, diplômé de l'IEP de Paris et de l'École nationale d'administration. Il est également diplômé d'études supérieures de sciences économiques. Après avoir occupé différents postes dans des ministères, il entre chez Athéna en 1984 et devient directeur général d'Athéna Banque en 1985, puis directeur général adjoint d'Athéna de 1986 à 1988. Il est nommé président de la Sicav Haussmann France en 1987. De 1990 à 1992, il occupe différents postes à l'UAP. Il est membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais en 1993 et président de Clinvest de 1993 à 1994, président du conseil de surveillance d'Altus Finance en 1993, directeur général délégué à la Compagnie de l'UAP de 1995 à 1996, président d'Allianz Assurances France de 1997 à 2000, directeur général chargé du pôle agents généraux des AGF de 1998 à 2000, membre du comité exécutif international d'Allianz AG de 1997 à 2000, président-directeur général d'UBS Warburg (devenu UBS) Holding France de 2000 à 2003, président d'UBS Securities France SA de 2003 à 2004. De 2004 à 2009, il est <i>vice-chairman</i> Europe d'UBS Investment Bank. Depuis le 1^{er} septembre 2009, il exerce les fonctions de <i>managing partner</i> de Barber Hauler Capital Advisers.</p>

<p>Robert Castaigne Membre du comité d'Audit</p> <p>Administrateur depuis : 2007</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2011⁽¹⁾</p> <p>Âge : 65 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : Total 12, rue Christophe Colomb 75008 Paris</p>	<p>Ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total</p> <p>Mandats dans des sociétés cotées : administrateur et membre du comité d'audit de Sanofi Aventis, administrateur et membre du comité d'audit, du contrôle interne et des risques de la Société Générale.</p> <p>Autres mandats : administrateur et membre du comité des comptes de la Compagnie nationale à Portefeuille (Belgique).</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Total Nucléaire et Total Chimie, administrateur d'Arkema, Elf Aquitaine, Total Gestion Filiales, Hutchinson, Total Gabon, Petrofina (Belgique), Alpeha (Bermudes), Omnium Insurance & Reinsurance Company Ltd (Bermudes) et Total Upstream UK Ltd (Royaume-Uni).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Castaigne est diplômé de l'École centrale de Lille et de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs. Il est également docteur en sciences économiques (université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne). Ingénieur chez Total depuis le 1^{er} janvier 1972, il a été directeur financier et membre du comité exécutif de Total de juin 1994 à mai 2008.</p>
<p>François David Membre du comité des Rémunérations</p> <p>Administrateur depuis : 2003</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2013</p> <p>Âge : 69 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : Coface 12, cours Michelet La Défense 10 92065 Paris La Défense</p>	<p>Président de Coface SA</p> <p>Mandats dans des sociétés cotées : administrateur de Rexel et membre des conseils de surveillance d'Areva et Lagardère SCA.</p> <p>Autres mandats : président de Coface Services, de Coface Deutschland et de Coface Assicurazioni (Italie), membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Coface SCRL Participations et de Coface SCRL, président du conseil d'administration de Coface Expert, président du conseil de surveillance d'AKC (Allgemeine Kreditversicherung Aktiengesellschaft Coface), administrateur d'EADS, président de l'ICISA (International Credit Insurance and Surety Association).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. David est licencié en sociologie, diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration. Après avoir occupé différents postes dans des ministères de 1969 à 1990, il devient directeur général des affaires internationales de la société Aérospatiale de 1990 à 1994. Il est président du conseil d'administration de Coface depuis 1994, président du conseil de surveillance de Coface Deutschland depuis 1996, président du conseil d'administration de Coface Assicurazioni depuis 1997. Il a été nommé en 2008 membre des conseils de surveillance d'Areva et Lagardère SCA. M. David est également l'auteur de nombreux ouvrages.</p>
<p>Patrick Faure Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance</p> <p>Administrateur depuis : 1993</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2013</p> <p>Âge : 65 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : Patrick Faure et Associés 18, quai de Béthune 75004 Paris</p>	<p>Président de Patrick Faure et Associés</p> <p>Autres mandats : administrateur de Cofiroute, d'ESL & Network et de Waterslim (Luxembourg).</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Renault Sport, président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd et de Benetton Formula, administrateur de la compagnie financière Renault, Compagnie d'affrètement et de transport, ESL & Network, Giat Industries, AB Volvo, Renault Agriculture, Grigny UK Ltd, directeur général adjoint et membre du comité exécutif de Renault, président du conseil d'administration d'Ertico, président de l'Association France-Amériques.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Faure est diplômé de l'IEP Paris et de l'École nationale d'administration. Il a exercé depuis 1979 différentes fonctions au sein du groupe Renault, et notamment, de 1981 à 1982, celle de directeur de Renault Autriche puis, de 1982 à 1984, celle de directeur de Renault Grande-Bretagne. En 1984, il est nommé directeur central des affaires publiques de Renault jusqu'en juillet 1985, date à laquelle il devient directeur des affaires publiques et de la communication. En janvier 1986, il devient délégué général de Renault puis, en janvier 1988, secrétaire général du groupe Renault. En janvier 1991, il est nommé directeur général adjoint et directeur commercial, ainsi que président de Renault Sport. M. Faure a exercé les fonctions de directeur général adjoint et de membre du comité exécutif de Renault jusqu'au 1^{er} janvier 2005. Il a par ailleurs occupé les fonctions de président-directeur général de Renault Sport et de président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd jusqu'en 2006. Il est conseiller auprès d'Areva depuis 2006.</p>
<p>Dominique Ferrero Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance</p> <p>Administrateur depuis : 2000</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2014</p> <p>Âge : 64 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : Natixis 5-7, rue de Monttessuy 75007 Paris</p>	<p>Conseiller du président de Natixis</p> <p>Mandats : représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Private Equity.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : membre du directoire et directeur général de Natixis, représentant permanent de Natixis aux conseils d'administration de Natixis Global Asset Management et de Coface, président du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : ancien élève de l'École normale supérieure, M. Ferrero est entré à la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE) en 1978. Détaché de la BFCE de 1981 à 1986, il occupe différents postes à la direction du Trésor, puis au ministère du Commerce extérieur et du Tourisme et au ministère du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur. De 1988 à 1991, il occupe les fonctions de directeur du développement de la BFCE, membre du comité de direction générale, responsable de la création et du développement des activités de haut de bilan et de banque d'affaires. Il est nommé directeur général de la Société financière de la BFCE puis directeur général adjoint et membre de la direction générale en 1991, et directeur général de la BFCE en 1994. Il devient directeur général du groupe Natexis (résultant de la fusion de la BFCE et du Crédit National) en 1996, puis directeur général de Natexis Banques Populaires (résultant de la fusion de Natexis et de la Caisse Centrale des Banques Populaires) en 1999, directeur général du Crédit Lyonnais de 1999 à 2003. Il est de 2004 à 2006 <i>senior adviser</i> et <i>vice-chairman</i> de Merrill Lynch Europe et, de 2006 à 2008, directeur général de Natixis. Il est actuellement conseiller du président de Natixis.</p>

<p>Jean-Pierre Lamoure Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Administrateur depuis : 2008</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2012</p> <p>Âge : 62 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : Soletanche Freyssinet 133, boulevard National 92500 Rueil-Malmaison</p>	<p>Président du conseil d'administration de Soletanche Freyssinet Principaux mandats au sein du groupe VINCI : administrateur de Bachy Soletanche Holdings Ltd (Royaume-Uni). Autres mandats extérieurs au groupe VINCI : président de Psila, gérant de Comemi, président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT, président du directoire de Sedeco, administrateur et secrétaire de la Fédération nationale des travaux publics. Mandats au sein du Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Soletanche, président de Soletanche Bachy Entreprise et de Soletanche Bachy, gérant de Compagnie du Sol et de Solval (société absorbée). Mandats extérieurs au groupe VINCI dans des sociétés cotées expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de Technip. Autres mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : cogérant de HIGB, gérant de Promocalor et de Clamar, membre du conseil de surveillance de Fortis Banque France. Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Lamoure est ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur en chef du corps des Mines. Il a occupé les fonctions de chef du service techniques pétrolières et économies d'énergie au Service des mines de Bordeaux (ministère de l'Industrie) et de chargé de mission auprès du préfet de la région Aquitaine de 1975 à 1978, puis de chef du service prospection-production et du service conservation des gisements à la direction des hydrocarbures du ministère de l'Industrie de 1978 à 1981. De 1981 à 1983, il est directeur du contrôle de gestion et du plan de la branche isolation du groupe Saint-Gobain. Il rejoint en 1983 le groupe Soletanche en tant que directeur général (1983-1987), avant d'être nommé président du directoire (1987-1989) de Soletanche Entreprise puis président-directeur général (depuis 1989) de Soletanche SA et de Soletanche Bachy (1997-2008), devenue en 2007 filiale de VINCI Construction. Au sein du groupe Soletanche, il a aussi été le vice-président (1983-1988), le président-directeur général (1988-1994) et le président du conseil de surveillance (1994-1997) de Forasol-Foramer. Depuis 1998, M. Lamoure est également président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT. Par ailleurs, de 1998 à 2007, M. Lamoure a été vice-président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), puis secrétaire depuis 2007. De 1995 à 1999 et de 2004 à 2009, il a également été président de la commission technique et innovation au sein de cette Fédération.</p>
<p>Jean-Bernard Lévy Président du comité des Remunérations</p> <p>Administrateur depuis : 2007</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2011⁽¹⁾</p> <p>Âge : 56 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : Vivendi 42, avenue de Friedland 75008 Paris</p>	<p>Président du directoire de Vivendi Mandats dans des sociétés cotées : président du conseil d'administration d'Activision Blizzard Inc. (États-Unis), vice-président du conseil de surveillance de Maroc Telecom (Maroc) et administrateur de la Société Générale. Autres mandats : président du conseil de surveillance de Canal + France, président du conseil d'administration de GVT Holding SA (Brésil), vice-président du conseil de surveillance de Groupe Canal +, administrateur de SFR et de NBC Universal Inc. (États-Unis). M. Lévy est par ailleurs administrateur de l'Institut Pasteur, président du conseil de surveillance de Virox, président du conseil d'administration de l'Institut Télécom et membre du conseil d'orientation de Paris Europlace. Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : néant Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Lévy est ancien élève de l'École polytechnique et de Telecom Paris Tech. Ingénieur à France Télécom de 1978 à 1986, il devient conseiller technique au cabinet de Gérard Longuet, ministre délégué aux Postes et Télécommunications de 1986 à 1988, directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space de 1988 à 1993, directeur du cabinet de Gérard Longuet, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur de 1993 à 1994. De 1995 à 1998, il est président-directeur général de Matra Communication, puis associé gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo Pinatton de 1998 à 2002. Il rejoint Vivendi Universal en août 2002 à la fonction de directeur général et est nommé président du directoire de Vivendi le 28 avril 2005.</p>
<p>Michael Pragnell Membre du comité d'Audit</p> <p>Administrateur depuis : 2009</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2013</p> <p>Âge : 64 ans</p> <p>Nationalité : britannique</p> <p>Adresse : Pound Cottage RG72 LR Silchester Royaume-Uni</p>	<p>Président du conseil d'administration de Cancer Research UK Autres mandats : membre du conseil d'administration de l'INSEAD. Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : directeur général et administrateur de Syngenta AG. Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Pragnell est diplômé de St John's College, d'Oxford et de l'INSEAD. Il entre en 1968 chez Courtaulds Ltd, où il occupe des postes en marketing et ventes. En 1974, il rejoint la First National Bank of Chicago au département international. De 1975 à 1995, il occupe diverses fonctions au sein du groupe Courtaulds : postes en marketing chez International Paint plc (1975-1985), directeur général de National Plastics (1985-1986), directeur général de International Paint plc (1986-1992) et directeur financier (1992-1994) de Courtaulds plc, où il est nommé au conseil d'administration en 1990. De 1995 à 2000, il est directeur général de Zeneca Agrochemicals, membre du comité exécutif de Zeneca plc (devenue AstraZeneca plc) et nommé membre du conseil d'administration en 1997. En 2000, il est nommé directeur général fondateur et président du comité exécutif de Syngenta AG, dont il est aussi membre fondateur du conseil d'administration. Par ailleurs, de 2002 à 2005, il a été président de l'association CropLife International.</p>
<p>Henri Saint Olive Président du comité d'Audit</p> <p>Administrateur depuis : 2000 jusqu'au 9 janvier 2006 puis à compter du 16 mai 2006</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2014</p> <p>Âge : 67 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : Banque Saint Olive 84, rue Duguesclin 69458 Lyon Cedex 06</p>	<p>Président du conseil d'administration de Banque Saint Olive Mandats dans des sociétés cotées : membre du conseil de surveillance d'ANF. Autres mandats : président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie et de Saint Olive Gestion, président du conseil d'administration d'Enyo, gérant de CF Participations et de Segipa, membre des conseils de surveillance de Prodiath, de Monceau Générale Assurance, administrateur de la Mutuelle centrale de réassurance, de la Compagnie industrielle d'assurance mutuelle, du Centre hospitalier Saint-Joseph-et-Saint-Luc et de l'Association de l'hôpital Saint-Joseph à Lyon. Mandats dans des sociétés cotées expirés au cours des cinq derniers exercices : membre du conseil de surveillance d'Eurazeo. Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président du conseil d'administration de Ciarl, administrateur de Rue Impériale de Lyon, Monceau Assurance Mutuelles Associées et Groupe Monceau-Mutuelles Associées, gérant de LP Participation. Expertise et expérience professionnelle complémentaires : diplômé de HEC, M. Saint Olive est entré à la Banque Saint Olive en 1969 et y a effectué toute sa carrière. Il est nommé président du directoire de cette banque en 1987, puis président du conseil d'administration en 1997.</p>
<p>Pascale Sourisse Membre du comité d'Audit</p> <p>Administrateur depuis : 2007</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2011⁽¹⁾</p> <p>Âge : 49 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : Thales 160, boulevard de Valmy BP 82 92704 Colombes Cedex</p>	<p>Directeur général de la division des systèmes C4I de défense et sécurité de Thales, membre du comité exécutif de Thales Mandats dans des sociétés cotées : administrateur et membre du comité des comptes et de l'audit de Renault. Autres mandats : président-directeur général de Thales Communications SA, présidente de Thales Security & Solutions SAS et de Thales Services SAS, administrateur de Thales North America Inc. (États-Unis), présidente de 181 Centelec SAS, membre du conseil de surveillance de Thales Alenia Space SAS, administrateur de DCNS, membre du conseil d'administration de l'Institut Télécom (Mines) et présidente du conseil d'école de Telecom Paris Tech, membre du conseil du Gifas. Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général d'Alcatel Cyber Satellite, présidente d'Eurospace, administrateur et <i>chairman</i> de Skybridge Satellite Operations, administrateur de Skybridge LLC, Skybridge 2LLC, Skybridge Operations France, Skybridge Communications par Satellites, Satlynx, présidente de Thales Alenia Space France SAS, Alcatel Spacecom, Skybridge GP Inc., administrateur de Thales Alenia Space Italia SPA, Telespazio Holding SRL, Galileo Industries SA, Galileo Industries SPA et EuropeStar Ltd. Expertise et expérience professionnelle complémentaires : Mme Sourisse est diplômée de l'École polytechnique et ingénieur des télécommunications. Elle a occupé les fonctions d'ingénieur à la Compagnie Générale des Eaux de 1984 à 1985, puis d'ingénieur au sein de la division télécommunication de Jeumont-Schneider de 1985 à 1986 et de chef du service réseaux d'entreprise de France Télécom de 1987 à 1990. De 1990 à 1994, elle a été successivement, au ministère de l'Industrie, adjointe au sous-directeur puis sous-directeur de la communication audiovisuelle et de l'électronique grand public. Elle a travaillé pour le groupe Alcatel, où elle a exercé les fonctions de directeur du plan et de la stratégie de 1995 à 1997, de président-directeur général de Skybridge de 1997 à 2001, de directeur général puis de président-directeur général d'Alcatel Space de 2001 à 2005. De 2005 à 2008, elle a été présidente d'Alcatel Alenia Space, devenue Thales Alenia Space. Depuis avril 2007, elle est membre du comité exécutif de Thales. De mai 2008 au début de 2010, elle a été directeur général de la division des systèmes terre et interarmées. Depuis début 2010, elle est directeur général de la division des systèmes C4I de défense et sécurité de Thales.</p>

<p>Qatari Diar Real Estate Investment Company</p> <p>Siège social : Lusail Visitor Center Lusail Street PO Box 23175 Doha, Qatar</p> <p>Administrateur depuis : 2010</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2014</p> <p>Nationalité : qatari</p> <p>Représentant permanent : M. Yousuf Ahmad Al Hammadi Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p>	<p>La société Qatari Diar Real Estate Investment Company (« Qatari Diar »), constituée en 2005, est détenue à 100 % par la Qatar Investment Authority (QIA), elle-même propriété de l'État du Qatar.</p> <p>Qatari Diar est le principal acteur des projets urbanistiques du Qatar et des opérations de développement immobilier conduites pour le compte de l'État du Qatar à l'étranger. Qatari Diar est présent dans plus de 20 pays répartis sur les continents asiatique, africain, européen et sud-américain. En 2008, Qatari Diar a acquis le contrôle de Cegelec. En 2010, le groupe Qatari Diar a transféré à VINCI le contrôle de Cegelec par voie d'apport en nature rémunéré par l'émission d'actions nouvelles VINCI et par voie d'échange avec des actions VINCI autodétenues. Depuis cette opération, le groupe Qatari Diar détient 31 500 000 actions VINCI.</p> <p>Le conseil d'administration de Qatari Diar est placé sous la présidence du Premier ministre, Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabor Al Thani. Son dirigeant exécutif est M. Ghanim bin Saad al-Saad, par ailleurs président de Barwa, une société cotée dans laquelle Qatari Diar détient une participation substantielle et qui est l'un des principaux promoteurs immobiliers du pays.</p> <p>Mandats dans des sociétés cotées : Qatari Diar est administrateur de Veolia.</p> <p>Jusqu'au 1^{er} mars 2011 : M^e Alain Maillot, avocat associé du cabinet Darrois Villey Maillot Brochier, a été le représentant permanent de Qatari Diar au Conseil d'administration de VINCI.</p> <p>Mandats dans des sociétés cotées : Me Maillot est également administrateur de PCB SA (Belgique).</p> <p>Depuis le 1^{er} mars 2011 : M. Yousuf Ahmad Al Hammadi, directeur régional Europe de Qatari Diar, est le représentant permanent de cette société au Conseil d'administration de VINCI.</p>
<p>Denis Vernoux Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Administrateur depuis : 2002</p> <p>Expiration du mandat en cours : AG 2012^(*)</p> <p>Âge : 64 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Adresse : VINCI Construction Grands Projets 5, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison</p>	<p>Administrateur représentant les salariés actionnaires</p> <p>Ingénieur de la filiale VINCI Construction Grands Projets, M. Vernoux est président du conseil de surveillance commun aux fonds communs de placement d'entreprise du groupe VINCI Castor et Castor Relais et président des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise Castor Équilibre et Castor Rebond.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : ingénieur de formation (EIM-Chebap), M. Vernoux a effectué la totalité de sa carrière depuis 1973 au sein du groupe VINCI. Il a notamment rempli les fonctions d'ingénieur en chef au sein de la direction technique de Campenon Bernard. Il est actuellement ingénieur en chef au sein de la direction Ingénierie et Moyens techniques de la filiale VINCI Construction Grands Projets. Parallèlement, M. Vernoux a successivement rempli les fonctions de membre et de secrétaire du comité d'établissement du siège de Campenon Bernard puis de VINCI Construction Grands Projets. M. Vernoux a donné sa démission de son mandat d'administrateur représentant les salariés actionnaires de VINCI, cette démission prenant effet à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes de l'exercice 2010.</p>

(*) Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale des actionnaires.

(**) Le mandat de M. Vernoux prendra fin par démission à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires. En conséquence, la procédure prévue par les statuts de VINCI pour la nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires a été mise en œuvre. Pour qu'une personne puisse être candidate à ce poste, elle doit être salariée de l'une des sociétés du Groupe et être membre représentant les salariés au sein du conseil de surveillance d'un fonds commun de placement investi à hauteur de plus du tiers en actions VINCI. Les candidats seront présentés au vote de l'assemblée générale des actionnaires de VINCI.

2. Actions détenues par les mandataires sociaux

2.1 Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions VINCI que doit détenir chaque administrateur (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires) est de 1 000, ce qui correspond, sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2010 (40,68 euros), à un actif de 40 680 euros investis en actions VINCI.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2010 tel que déclaré à la Société :

Mandataire social	Nombre d'actions VINCI
Xavier Huillard	441 134
Yves-Thibault de Silguy	45 678
Dominique Bazy	1 400
Robert Castaigne	1 038
François David	1 184
Patrick Faure	5 103
Dominique Ferrero	2 229
Jean-Pierre Lamoure	2 000
Jean-Bernard Lévy	2 400
Michael Pragnell	1 000
Henri Saint Olive ^(*)	48 843
Pascale Sourisse	1 000
Qatari Diar Real Estate Investment Company ^(**)	1 000
Denis Vernoux	22

(*) Dont 38 875 actions détenues indirectement au travers de sociétés.

(**) Le groupe Qatari Diar détient au total 31 500 000 (1 000 actions en direct et 31 499 000 au travers de sa filiale Comet Luxembourg).

2.2 Opérations sur titres des mandataires sociaux et dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Les mandataires sociaux et les dirigeants du Groupe soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres ont déclaré avoir effectué en 2010 les opérations suivantes :

(en nombre de titres)	Acquisitions ^(*)	Cessions ^(**)
Xavier Huillard	229 600	189 752
Christian Labeyrie	236 288	99 475
Henri Saint Olive ⁽¹⁾	5 000	-

(*) Hors attribution d'actions de performance.

(**) Hors donations et cessions de parts de fonds communs de placement d'entreprise.

(1) ces actions ont été acquises au travers de la société Somart, personne morale liée à M. Saint Olive.

3. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux

3.1 Jetons de présence et autres rémunérations

Le montant total des jetons de présence versés en 2010 par la Société (au titre du deuxième semestre 2009 et du premier semestre 2010) s'est élevé à 787 500 euros. Par ailleurs, certains mandataires sociaux ont perçu, au cours de l'exercice 2010, des jetons de présence de la part de sociétés contrôlées par VINCI. Le montant total des jetons de présence dus par VINCI au titre de l'exercice 2010 s'est élevé à 820 000 euros.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus en 2009 et en 2010 par les administrateurs de VINCI non dirigeants.

Tableau des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants ⁽¹⁾	Montants versés en 2009		Montants versés en 2010	
	Par VINCI	Par les sociétés contrôlées par VINCI	Par VINCI	Par les sociétés contrôlées par VINCI
Administrateurs en fonction				
Yves-Thibault de Silguy ⁽²⁾	-	-	278 667	-
Dominique Bazy	60 000	-	58 333	-
Robert Castaigne	61 250	-	63 333	-
François David	45 000	-	45 000	-
Patrick Faure	50 000	7 500	45 000	10 000
Dominique Ferrero	32 500	-	58 333	-
Jean-Pierre Lamoure ⁽³⁾	23 334	216 060	50 000	216 060
Jean-Bernard Lévy	59 375	-	60 000	-
Henri Saint Olive	75 000	-	73 333	-
Michael Pragnell ⁽⁴⁾	9 167	-	47 500	-
Pascale Sourisse	54 375	-	63 333	-
Denis Vernoux ⁽⁵⁾	50 000	-	50 000	-
Alain Maillot ⁽⁶⁾	-	-	8 333	-
Anciens administrateurs				
Quentin Davies ⁽⁷⁾	23 333	-	-	-
Bernard Huvelin ⁽⁸⁾	45 833	38 842	-	-
Total jetons de présence et autres rémunérations	589 167	262 402	901 165	226 060

(1) Ces administrateurs n'ont reçu aucune autre rémunération de la part de VINCI et des sociétés contrôlées par VINCI que des jetons de présence, à l'exception de MM. de Silguy, Lamoure et Vernoux.

(2) À compter de sa nomination en qualité de vice-président administrateur référent intervenue le 6 mai 2010. Sur la période du 6 mai 2010 au 31 décembre 2010, M. de Silguy a perçu une rémunération de 278 667 euros, dont 31 667 euros au titre de jetons de présence versés par VINCI et 247 000 euros au titre de sa pension de retraite complémentaire. M. de Silguy a également bénéficié d'avantages en nature à hauteur de 3 010 euros (véhicule de fonction). Par ailleurs, la société YTSuropaconsultants, dont M. de Silguy est associé unique, a perçu de VINCI 220 000 euros HT sur la période du 6 mai au 31 décembre 2010 au titre d'une convention de prestations de services conclue entre VINCI et YTSuropaconsultants (voir « Rapport du président », page 160).

(3) En 2009, M. Lamoure a perçu une rémunération de 216 060 euros au titre de son mandat de président du conseil d'administration de Soletanche Freyssinet (composée d'une partie fixe uniquement) et a bénéficié d'avantages en nature à hauteur de 3 326 euros (véhicule de fonction). En 2010, M. Lamoure a perçu une rémunération de 216 060 euros au titre de son mandat de président du conseil d'administration de Soletanche Freyssinet (composée d'une partie fixe uniquement) et a bénéficié d'avantages en nature à hauteur de 3 326 euros (véhicule de fonction).

(4) Sommes versées en 2009 pour la période du 14 mai 2009 au 31 décembre 2009.

(5) Dans la mesure où M. Vernoux est administrateur représentant les salariés actionnaires, il n'est pas fait mention de ses autres rémunérations.

(6) À compter de sa nomination en qualité de représentant permanent de Qatari Diar Real Investment Company intervenue le 6 mai 2010.

(7) Sommes versées en 2009 pour la période du 1^{er} juillet 2008 jusqu'à sa démission intervenue le 6 octobre 2008.

(8) Sommes versées en 2009 pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la fin de son mandat, le 14 mai 2009.

Nota : la retenue à la source est déduite des montants correspondant aux jetons reçus des filiales étrangères.

3.2 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux recommandations de l'Afep et du Medef d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des rémunérations et des options et actions de performance attribuées au dirigeant mandataire social actuel et à l'ancien dirigeant mandataire social, au cours des deux derniers exercices.

Tableau de synthèse des rémunérations dues au titre de l'exercice et des options et actions attribuées

Dirigeant mandataire social	Exercice 2009	Exercice 2010 ^(*)
Xavier Huillard, président-directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 626 397	1 614 846
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	1 626 397	1 614 846
Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent, ancien président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 666 902	511 486
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	1 666 902	511 486

(*) Période du 1^{er} janvier 2010 au 6 mai 2010 pour M. de Silguy (soit jusqu'à la date de fin de mandat de président du Conseil d'administration).

a) Rémunération de M. Xavier Huillard

VINCI communique ci-après les rémunérations versées au cours des deux derniers exercices par VINCI et les sociétés du Groupe à M. Huillard, président-directeur général, ainsi que celles fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du comité des Rémunérations, qui sont dues au titre de chacun des deux exercices, indépendamment de l'année de perception des rémunérations considérées.

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Xavier Huillard

Dirigeant mandataire social	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Xavier Huillard, président-directeur général				
Rémunération fixe brute	700 000	700 000	700 000	700 000
Rémunération variable brute	868 612	791 389	883 728	868 612
Rémunération différée et conditionnelle	-	-	⁽¹⁾	-
Jetons de présence	53 670	47 980	27 003	47 003
Avantages en nature	4 115	4 115	4 115	4 115
Total	1 626 397	1 543 484	1 614 846	1 619 730

Nota : les jetons de présence perçus par les dirigeants mandataires sociaux au sein du groupe VINCI s'imputent sur la rémunération globale qui leur est due par la Société.

(1) Dans le cadre du programme d'incitation à long terme dont bénéficie M. Huillard, une dotation calculée dans les conditions mentionnées au § 4.1 du « Rapport du président » (page 168) sera déterminée à la date anniversaire du mandat de ce dernier (6 mai 2011) par le Conseil d'administration et inscrite en compte au profit de M. Huillard. Ce dernier n'en aura la jouissance que pour autant qu'il achève son mandat (sauf cas particuliers). À fin 2010, la Société a provisionné une somme de 660 575 € correspondant à la valorisation du droit probable estimé aux conditions de marché prévalant au 31 décembre 2010. Le montant définitif sera déterminé et acquis à la date anniversaire du mandat, soit le 6 mai de chaque année.

Les modalités de la rémunération de M. Huillard sont décrites pages 167-168. Celle-ci comprend une partie fixe de 700 000 euros et une partie variable, qui peut atteindre 1 440 000 euros (base annuelle). La partie variable comprend une partie révisable par application de l'indice de performance mentionné en page 168 et une partie liée à l'appréciation discrétionnaire du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 1^{er} mars 2011, a décidé, sur proposition du comité des Rémunérations, de fixer la partie variable de la rémunération de M. Huillard, au titre de 2010, à 570 731 euros pour la partie économique après calcul de l'indice de performance et à 360 000 euros le montant de la partie managériale, soit une part variable totale de 930 731 euros, avant imputation des jetons de présence versés en 2010.

M. Huillard était éligible en 2010 au régime sur-complémentaire de retraite institué au profit d'un certain nombre de cadres dirigeants de VINCI SA et décrit au premier paragraphe du point d) ci-après.

Sont récapitulés dans le tableau ci-dessous les différents éléments relatifs à l'existence, au bénéfice du dirigeant mandataire social, s'il y a lieu (I) d'un contrat de travail en sus du mandat social, (II) de régimes de retraite complémentaires, (III) d'engagements pris par la Société correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions du dirigeant mandataire social ou postérieurement à ceux-ci et (IV) d'indemnités de non-concurrence.

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Xavier Huillard, président-directeur général								
Date de début de mandat : 06/05/2010								
Date de fin de mandat : AG 2014		X ^(*)	X		X ^(**)			X

(*) M. Huillard avait un contrat de travail suspendu qui a pris fin par démission le 6 mai 2010 lors de sa nomination en tant que président-directeur général.

(**) M. Huillard bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant l'expiration prévue de son mandat d'administrateur, décrite page 168.

b) Rémunération de M. Yves-Thibault de Silguy jusqu'au 6 mai 2010

VINCI communique ci-après les rémunérations versées au cours des deux derniers exercices par VINCI et les sociétés du Groupe à M. de Silguy dans le cadre de son mandat de dirigeant mandataire social de VINCI jusqu'au 6 mai 2010, ainsi que celles fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du comité des Rémunérations, qui sont dues au titre de chacun des deux exercices, indépendamment de l'année de perception des rémunérations considérées. La formule servant au calcul de la part variable de la rémunération en fonction de performances intrinsèques et de l'évolution du cours de bourse conduit à un pourcentage d'évolution de 3,13 % pour 2010.

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Yves-Thibault de Silguy au titre de son mandat de dirigeant mandataire social jusqu'au 6 mai 2010

Ancien dirigeant mandataire social	Exercice 2009		Exercice 2010 ^(*)	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent, ancien président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe brute	750 000	750 000	250 000	250 000
Rémunération variable brute	792 387	741 556	213 648	792 387
Rémunération exceptionnelle	-	-	6 333 ^(**)	-
Jetons de présence	120 000	120 000	40 000	100 000
Avantages en nature	4 515	4 515	1 505	1 505
Total	1 666 902	1 616 071	511 486	1 143 892

(*) Les montants indiqués correspondent à la période du 1^{er} janvier 2010 au 6 mai 2010.

(**) Montant correspondant à la retraite complémentaire due pour la période du 1^{er} au 6 mai 2010 (montant versé le 30 juin 2010).

Nota : les jetons de présence perçus par les dirigeants mandataires sociaux au sein du groupe VINCI s'imputent sur la rémunération globale qui leur est due par la Société.

Les modalités de la rémunération de M. Yves-Thibault de Silguy sont décrites page 167. Ce dernier bénéficie, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2010, d'une rémunération fixe de 250 000 euros (soit 750 000 euros en base annuelle) et d'une rémunération variable. Cette rémunération variable, initialement fixée à 750 000 euros lorsqu'il a été nommé président du Conseil d'administration le 1^{er} juin 2006, est révisable en fonction d'un indice de performance (mentionné page 167). Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 1^{er} mars 2011, sur proposition du comité des Rémunérations, de fixer la partie variable de la rémunération de M. de Silguy à 313 648 euros au titre de la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2010. Cette somme correspond à quatre douzièmes de la partie variable déterminée par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2009, augmentée de 3,13 % découlant de la formule de calcul de l'indice de performance, avant imputation des jetons de présence versés en 2010 au titre de la période d'exercice du mandat de président.

M. de Silguy, qui n'est pas titulaire d'un contrat de travail et n'a droit à aucune indemnité de départ, a fait valoir ses droits à la retraite au 30 avril 2010. Il bénéficiait en effet d'un engagement de retraite complémentaire d'un montant de 380 000 euros par an, qui avait fait l'objet d'une approbation expresse par les assemblées générales ordinaires de VINCI le 10 mai 2007, puis le 15 mai 2008, afin de l'assortir de conditions de performance conformément à la loi. Le Conseil d'administration a vérifié, lors de sa réunion du 6 mai 2010, l'obtention des conditions de performance à l'expiration de son mandat. Il est rappelé que cette pension de retraite est acquise s'il est constaté une évolution majoritairement positive d'indicateurs tant quantitatifs (résultat net, capacité d'autofinancement, ROCE, cours de l'action VINCI, surperformance de l'action VINCI par rapport à un échantillon de sociétés comparables et dividendes) que qualitatifs (liés à sa performance personnelle), ces indicateurs faisant l'objet d'un suivi annuel par le Conseil pendant la durée du mandat de l'intéressé. Ce régime avait pour objet de remplacer le régime de retraite dont M. de Silguy a perdu le bénéfice, lorsqu'il avait accepté, en juin 2006, le mandat de président du Conseil d'administration de VINCI, il a quitté le groupe Suez. Dans le cadre du suivi des critères de performance institués en conformité avec la loi, le Conseil d'administration a considéré que les performances de M. de Silguy ont été positives en 2006, 2007, 2008 et 2009 sur chacun des points considérés, sauf le ROCE en 2006, la surperformance de l'action VINCI en 2007, l'évolution du cours de l'action VINCI en 2008, le résultat net, la capacité d'autofinancement, le ROCE et la progression du dividende en 2009. Le Conseil d'administration a considéré, le 6 mai 2010, sur proposition du comité des Rémunérations, que l'évolution des indicateurs de performance retenus pour les besoins de l'application de l'engagement de retraite concernant M. de Silguy traduit, sur la durée de son mandat de président du Conseil d'administration, une évolution majoritairement positive.

c) Avantages en nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux

MM. de Silguy et Huillard ont bénéficié en 2010 de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

d) Engagements de retraite complémentaires

Un nouveau régime de retraite collectif a été mis en place en 2010 au bénéfice des cadres dirigeants de VINCI SA ayant une ancienneté au moins égale à 10 ans, lequel a pour objet de leur garantir, sous certaines conditions notamment de présence, lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite, une pension complémentaire annuelle comprise entre 20 % et 40 % de la rémunération annuelle moyenne perçue au cours des 36 derniers mois précédant leur départ et assortie d'un plafond qui sera augmenté progressivement pour atteindre un maximum de huit fois le plafond de la sécurité sociale au 1^{er} janvier 2019.

L'assimilation de M. Xavier Huillard à un cadre dirigeant afin qu'il puisse, malgré la rupture de son contrat de travail, bénéficier également de ce régime collectif constitue un engagement relevant de la procédure d'autorisation des conventions réglementées conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce et qui a fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale du 6 mai 2010.

M. de Silguy bénéficie d'un régime de retraite particulier décrit au paragraphe b) ci-dessus.

Au 31 décembre 2010, les engagements de VINCI au titre de la retraite dont bénéficient M. Huillard et M. de Silguy représentaient un montant total de 10 082 milliers d'euros, réparti comme suit :

Bénéficiaire	Engagement au 31/12/2010 en K€
Xavier Huillard	3 211
Yves-Thibault de Silguy	6 871

Les engagements de retraite sont également décrits en page 259 de l'« Annexe aux comptes consolidés ».

4. Options et actions de performance

4.1 Politique d'attribution d'options ou d'actions de performance

Le Conseil d'administration de VINCI dispose d'une autorisation de l'assemblée du 14 mai 2009 pour procéder à l'attribution d'options de souscription d'actions et d'une autorisation de l'assemblée du 15 mai 2008 pour procéder à l'attribution d'actions de performance. Il a été mis en place en 2010 un plan d'incitation reposant sur l'attribution d'options de souscription et d'actions de performance.

La politique de VINCI consiste à attribuer des actions de performance et des options à un nombre significatif de dirigeants et collaborateurs du Groupe, afin de les associer à ses bonnes performances et de les fidéliser à long terme.

4.2 Plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

4.2.1 Plans d'options existants

a) Informations générales

Dans le cadre des autorisations données par l'assemblée générale, le Conseil d'administration de VINCI a décidé la mise en place de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Plan	Date		Nombre à l'origine		Dont actions attribuées à l'origine aux		Dates		Sur 2010		Au 31/12/2010		Prix d'exercice
	Assemblée	Conseil	Bénéficiaires	Options ⁽¹⁾	Mandataires sociaux ⁽¹⁾⁽³⁾	10 premiers attributaires salariés du Groupe ⁽¹⁾⁽²⁾	Départ des levées	Expiration des levées	Nombre d'options levées en 2010	Nombre d'options annulées ou devenues caduques en 2010	Options restant à lever au 31/12/2010	Nombre de bénéficiaires résiduels au 31/12/2010	Prix d'exercice ajusté (euros)
VINCI 2000 n° 1	25/10/99	11/01/00	40	3 900 000	1 000 000	1 360 000	11/01/02	10/01/10	27 224	-	-	-	12,25
VINCI 2000 n° 2	25/10/99	03/10/00	999	7 070 000	180 000	531 200	03/10/02	02/10/10	633 181	-	-	-	13,96
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	930 000	930 000	-	08/03/03	07/03/11	24 333	130 640	-	-	13,96
VINCI 2002 n° 1	25/10/99	17/12/02	287	9 802 000	2 620 000	1 212 000	25/01/04	17/12/12	488 820	-	1 137 175	78	15,59
VINCI 2002 n° 2	25/10/99	17/12/02	409	10 000 000	2 760 000	1 020 000	17/12/04	17/12/12	416 806	-	974 279	107	12,96
VINCI 2003	14/05/03	11/09/03	126	5 608 000	1 400 000	1 296 000	11/09/05	11/09/13	420 393	-	821 782	49	15,04
VINCI 2004	14/05/03	07/09/04	142	6 344 000	1 640 000	1 420 000	07/09/06	07/09/14	842 954	-	2 452 795	97	20,18
VINCI 2005	14/05/03	01/03/05	158	5 081 136	2 268 000	1 176 000	16/03/07	16/03/12	724 747	-	1 884 258	111	24,20
VINCI 2006 n° 1	14/05/03	09/01/06	8	2 630 000	1 850 000	780 000	09/01/08	09/01/13	-	-	1 071 950	6	35,58
VINCI 2006 n° 2	14/05/03	16/05/06	1 352	3 383 606	50 000	242 000	16/05/08	16/05/12	3 800	5 800	3 319 355	1 334	40,32
VINCI 2009 ⁽⁴⁾	14/05/09	31/08/09	1 582	3 865 000	-	228 180	15/09/12	15/09/16	-	20 667	3 828 503	1 569	38,37
VINCI 2010 ⁽⁴⁾	14/05/09	09/07/10	1 735	4 234 595	-	243 348	09/07/13	09/07/17	-	39 631	4 194 964	1 723	36,70
Total plans de souscription			3 227	62 848 337	14 698 000	9 508 728			3 582 258	196 738	19 685 061	2 718	31,02
VINCI 2000	25/10/99	03/10/00	999	7 070 000	180 000	531 200	03/10/02	02/10/10	627 139	130 640	-	-	11,77
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	930 000	930 000	-	08/03/03	07/03/11	24 333	-	-	-	13,96
VINCI 2002	25/10/99	25/01/02	7	198 000	-	198 000	25/01/04	24/01/12	-	-	6 263	1	15,59
VINCI 2006 n° 2	14/05/03	16/05/06	1 352	3 383 606	50 000	242 000	16/05/08	16/05/12	3 800	5 800	3 319 355	1 334	40,32
Total plans d'achat			1 885	11 581 606	1 160 000	971 200			655 272	136 440	3 325 618	1 335	40,27
Total options			3 231	74 429 943	15 858 000	10 479 928			4 237 530	333 178	23 010 679	2 719	32,36

(1) Nombre à l'origine ajusté de la division du nominal de l'action par 2 en mai 2007 et non ajusté suite à l'augmentation de capital intervenue en avril 2006 (excepté pour le plan 2006 n° 2).

(2) Non mandataires sociaux.

(3) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(4) Le nombre définitif d'actions attribuées sera fixé en fonction de critères de performance.

Nota : une option donne droit à la souscription et/ou à l'achat d'une action ; les plans d'options comportent une période d'acquisition définitive annuelle par tiers sur une période de trois ans à compter de la date d'attribution des options (à l'exception du plan VINCI 2009 et du plan VINCI 2010).

b) Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux

Seul un mandataire social, M. Xavier Huillard, peut encore souscrire ou acheter des actions par exercice de ses options.

Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux au 31/12/2010

Mandataire social	Plan	Type	Nombre d'actions
Xavier Huillard	VINCI 2003	souscription	580
	VINCI 2004	souscription	180 016
	VINCI 2005	souscription	77 016
	VINCI 2006 n° 1	souscription	265 434
Total			523 046

4.2.2 Options consenties en 2010

a) Informations générales

Le Conseil d'administration a décidé, le 9 juillet 2010, d'utiliser la délégation qui lui a été donnée par l'assemblée générale du 14 mai 2009 pour mettre en place, à effet du 9 juillet 2010, un plan d'attribution d'options de souscription d'actions de la Société. Ce plan prévoit l'attribution de 4 234 595 options de souscription d'actions de la Société à 1 735 dirigeants et collaborateurs du Groupe. Aucune option n'a été attribuée aux mandataires sociaux dans le cadre de ce plan.

Chaque option donne droit à la souscription d'une action nouvelle VINCI, au prix de souscription de 36,70 euros. L'attribution définitive des options est soumise à la condition de performance déterminée par l'assemblée générale, à savoir que le Conseil d'administration constatera, à l'issue d'une période de deux ans suivant le 9 juillet 2010, l'évolution du cours de bourse de VINCI et déterminera le pourcentage d'options finalement attribuées au regard de la performance de cette action comparée à celle d'un indice initialement composé de 13 sociétés européennes du secteur de la construction et des concessions d'infrastructures.

Le Conseil se réserve le droit de procéder à toutes pondérations reflétant notamment la capitalisation boursière des sociétés et d'exclure de la liste certaines sociétés qui, au cours de la période de référence, auraient fait l'objet d'opérations exceptionnelles, d'un retrait de la cote ou auraient connu un parcours atypique, et d'y substituer, le cas échéant, un indice tel que l'Eurostoxx.

Le nombre d'options finalement attribuées sera fonction de ce taux reflétant la performance de l'action VINCI par rapport à l'indice, 100 % des options étant attribuées s'il est supérieur à 5 % et 0 % s'il est inférieur à - 5 %, le pourcentage étant déterminé par interpolation linéaire entre ces deux bornes de + 5 % et - 5 %.

Les options ayant fait l'objet d'une attribution définitive au regard de la condition de performance ne peuvent être exercées par les bénéficiaires qu'à partir du 9 juillet 2013 sous condition de présence. Les actions issues de levées d'options sont assorties d'une interdiction de cession avant l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale de quatre ans, sauf en cas de décès, d'invalidité ou de mise à la retraite.

Les bénéficiaires disposent également d'un droit d'exercice anticipé des options ayant fait l'objet d'une attribution définitive suite à la vérification de la condition de performance dans le cas où les titres de la Société feraient l'objet d'une offre publique.

Les options ont une validité de sept ans et expirent le 9 juillet 2017.

Aucune filiale contrôlée par VINCI n'a attribué d'options de souscription ou d'achat d'actions.

b) Attribution d'options aux dirigeants mandataires sociaux

Aucune option n'a été consentie en 2010 aux dirigeants mandataires sociaux.

c) Attribution d'options aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux

243 348 options ont été consenties durant l'exercice, par VINCI et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés du groupe VINCI dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.

4.2.3 Options exercées en 2010

a) Informations générales

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, 4 237 530 options ont été exercées, dont 3 582 258 options de souscription et 655 272 options d'achat. Pendant cette même période, 333 178 options ont été annulées ou sont devenues caduques, dont 196 738 options de souscription et 136 440 options d'achat.

Compte tenu de ces éléments, le nombre d'options restant à lever s'établissait au 31 décembre 2010 à 23 010 679 options, au prix d'exercice moyen de 32,36 euros (dont 19 685 061 options de souscription au prix moyen de 31,02 euros et 3 325 618 options d'achat au prix moyen de 40,27 euros).

b) Exercices d'options par les dirigeants mandataires sociaux

En 2010, M. Huillard, président-directeur général, a exercé les options suivantes :

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Dirigeant mandataire social	Plan	Date du Conseil d'administration correspondant	Type	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (euros)
Xavier Huillard	Plan 2003	11/09/03	souscription	36 600	15,04
	Plan 2004	07/09/04	souscription	25 000	20,18
	Plan 2005	01/03/05	souscription	168 000	24,20
Total/moyenne pondérée				229 600	22,30

Nota : M. de Silguy, ancien dirigeant mandataire social, ne bénéficie d'aucune option.

c) Exercices d'options par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux du Groupe

En 2010, les 10 premiers salariés non mandataires sociaux du groupe VINCI ont exercé les options suivantes :

Plan	Type	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (euros)
VINCI 2000 n°2	souscription	20 418	13,96
VINCI 2000	achat	20 418	11,77
VINCI 2002 n° 2	souscription	20 836	12,96
VINCI 2003	souscription	73 593	15,04
VINCI 2004	souscription	360 719	20,18
VINCI 2005	souscription	172 316	24,20
Total /moyenne pondérée		668 300	19,98

4.3 Plans d'attribution d'actions de performance

4.3.1 Plans d'attribution d'actions de performance existants

a) Informations générales

Historique des attributions d'actions de performance

Plan	Date		Nombre à l'origine		Dont actions attribuées à l'origine aux		Nombre définitif	Date			Au 31/12/2010	
	Assemblée	Conseil	Bénéficiaires	Actions de performance	Mandataires sociaux ⁽¹⁾	10 premiers salariés ⁽²⁾		Déterminé à l'issue de la période d'acquisition	Départ de période d'acquisition	Fin de période d'acquisition	Fin de période de conservation	Nombre d'actions au 31/12/2010
VINCI 2007 ⁽³⁾⁽⁴⁾	16/05/06	12/12/06	1 434	2 200 000	55 000	139 000	2 053 980	02/01/07	02/01/09	02/11/11	-	-
VINCI 2008 ⁽⁵⁾	16/05/06	11/12/07	1 570	2 165 700	72 000	130 000	1 582 325	02/01/08	02/01/10	02/01/12	-	-
VINCI 2009 ⁽⁶⁾	15/05/08	31/08/09	1 582	1 545 999	-	91 272	non connu	15/09/09	15/09/11	15/09/13	1 526 347	1 563
VINCI 2010 ⁽⁶⁾	15/05/08	09/07/10	1 813	1 726 138	-	97 339	non connu	09/07/10	09/07/12	09/07/14	1 709 036	1 798
Total				7 637 837	127 000	457 611					3 235 383	2 214

(1) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(2) Non mandataires sociaux.

(3) Le nombre d'actions attribué à l'origine tient compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue en mai 2007.

(4) Ces actions ont été attribuées de façon définitive aux bénéficiaires le 2 janvier 2009, suite à la décision du Conseil d'administration du 16 décembre 2008, qui a constaté que les conditions de performance prévues par le plan décidé en décembre 2006 ont été atteintes.

(5) 76,70 % des actions de performance qui ont été attribuées à l'origine ont été attribuées de façon définitive aux bénéficiaires le 2 janvier 2010, suite à la décision du Conseil d'administration du 15 décembre 2009, par application de l'indicateur de performance décrit ci-dessous au paragraphe 4.3.3.

(6) Le nombre d'actions attribué de façon définitive à l'issue de la période d'acquisition est susceptible de varier à la baisse selon un indicateur de performance.

b) Nombre d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Les mandataires sociaux ont bénéficié de deux attributions d'actions de performance dans le cadre de décisions prises par le Conseil d'administration en décembre 2006 et en décembre 2007, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Mandataire social	Plan	Date du Conseil d'administration correspondant	Nombre d'actions attribuées à l'origine ^(*)	Nombre définitif déterminé à l'issue de la période d'acquisition	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ^(**)	Date d'acquisition définitive	Date de disponibilité	Conditions de performance
Xavier Huillard	Plan 2007	12/12/06	24 000	24 000	588 000	02/01/09	02/01/11	oui
	Plan 2008	11/12/07	22 000	16 874	475 847	02/01/10	02/01/12	oui
	Plan 2009	31/08/09	-	-	-	15/09/11	15/09/13	oui
	Plan 2010	09/07/10	-	-	-	09/07/12	09/07/14	oui
Yves-Thibault de Silguy	Plan 2007	12/12/06	30 000	30 000	735 000	02/01/09	02/01/11	oui
	Plan 2008	11/12/07	18 000	13 806	389 329	02/01/10	02/01/12	oui
	Plan 2009	31/08/09	-	-	-	15/09/11	15/09/13	oui
	Plan 2010	09/07/10	-	-	-	09/07/12	09/07/14	oui
Total			94 000	84 680	2 188 176			

(*) Ce nombre tient compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue en mai 2007.

(**) Cette valorisation est déterminée à partir du nombre définitif d'actions attribuées.

Il est rappelé que ces actions de performance sont assorties d'une période de conservation de deux ans et que les mandataires sociaux sont tenus d'en conserver *a minima* un quart pendant la durée de leur mandat.

Aucune action de performance n'est devenue disponible durant l'exercice 2010 pour les mandataires sociaux.

4.3.2 Mise en place du plan 2010

Le Conseil d'administration a décidé, le 9 juillet 2010, d'utiliser la délégation qui lui a été donnée par l'assemblée générale du 15 mai 2008 pour mettre en place, à effet du 9 juillet 2010, un plan d'attribution d'actions de performance de la Société. Ce plan prévoit l'attribution de 1 726 138 actions existantes à 1 813 attributaires, à hauteur de 1 693 838 actions à 1 735 dirigeants et collaborateurs, et à hauteur de 32 300 actions à 78 cadres à potentiel/méritants. Aucune action de performance n'a été attribuée aux mandataires sociaux dans le cadre de ce plan.

Le plan prévoit que les actions ne sont attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans. Le nombre d'actions attribuées de manière définitive aux bénéficiaires est fonction d'un indicateur de performance. Ainsi, l'attribution définitive est soumise à la condition qu'au cours des exercices 2010 et 2011, le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE), retraité des intérêts minoritaires lorsqu'ils excèdent 33,33 %, soit supérieur à 5 %. Le nombre d'actions de performance finalement attribuées sera fonction de ce taux, 100 % des actions étant attribuées s'il est supérieur à 6 % et la quantité étant fixée par interpolation linéaire si ce taux est compris entre 5 % et 6 %.

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, soit jusqu'au 9 juillet 2014, pendant laquelle elles ne peuvent pas être cédées, sauf en cas d'invalidité ou de décès.

Le nombre d'actions attribuées à l'origine par le Conseil d'administration du 9 juillet 2010 aux 10 salariés non mandataires sociaux ayant bénéficié des attributions les plus importantes s'élevait à 97 339.

4.3.3 Attribution définitive d'actions le 2 janvier 2010 dans le cadre du plan 2008

Le Conseil d'administration a constaté, le 15 décembre 2009, que l'indice de performance prévu par le plan décidé en décembre 2007 s'est établi à 76,70 % en croissance annuelle moyenne depuis le 2 janvier 2008.

Cet indicateur de performance fait intervenir : I) la surperformance de l'action VINCI par rapport à un échantillon de valeurs européennes comparables du secteur de la construction et des concessions d'infrastructures (pour 50 %) ; II) la progression du résultat net part du Groupe par action (pour 12,5 %) ; III) la progression de la capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement (pour 12,5 %) ; IV) la progression du résultat opérationnel (pour 12,5 %) ; V) la progression du ROCE (pour 12,5 %).

L'évolution de l'indice obtenu par combinaison des paramètres énoncés ci-dessus doit refléter, à l'issue de la période d'acquisition, une progression annuelle moyenne de 10 %, afin que les bénéficiaires se voient attribuer de façon définitive le nombre maximum d'actions, attribué à l'origine. Dans le cas où l'évolution de l'indice est inférieure à 10 % par an et supérieure à zéro, il est appliqué une réduction proportionnelle du nombre d'actions de performance faisant l'objet d'une acquisition définitive.

En conséquence, le Conseil, au cours de sa réunion du 15 décembre 2009, a décidé d'attribuer de façon définitive, à la date du 2 janvier 2010, aux bénéficiaires (soit 1 488 personnes, dont le dirigeant mandataire social et l'ancien dirigeant mandataire social) 76,70% des actions de performance qui leur ont été attribuées à l'origine, soit 1 582 325 actions.

E. Données sociales et environnementales

Ce rapport est l'application des articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce. Il s'inspire des référentiels internationaux comme la Global Reporting Initiative et la norme ISO 26000.

Il se compose de trois parties distinctes :

- responsabilité sociale ;
- environnement ;
- relations avec les parties prenantes.

La politique et la stratégie de développement durable sont situées en pages 18-25 du présent rapport d'activité. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.vinci.com, qui présente également nombre d'initiatives illustrant les démarches innovantes des entités du Groupe par thématique et par enjeu. Depuis 2002, VINCI fait appel à ses commissaires aux comptes pour émettre un avis sur les procédures de remontée d'informations sociales et environnementales et une sélection d'indicateurs. Cette vérification ainsi que la note méthodologique se situent en pages 147-149 et 158-159. Au-delà du respect strict de la législation, VINCI s'est engagé, sur la base d'une démarche volontaire, à respecter les dix principes du Global Compact, initiative de l'ONU, et à communiquer chaque année les initiatives prises.

Mise en œuvre du Global Compact

Engagements/Principes	Initiatives 2010
Droits de l'homme	
1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans la sphère d'influence du Groupe.	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa) à différents projets sociaux, sanitaires et éducatifs. - Poursuite des programmes de prévention sida.
2. S'assurer que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.	<ul style="list-style-type: none"> - Conception d'un dispositif d'autodiagnostic comportant notamment un volet d'évaluation sur les droits humains fondamentaux ; premiers tests.
Normes du travail	
3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives.	<ul style="list-style-type: none"> - Négociation d'un nouvel accord avec les partenaires sociaux sur l'amélioration du dialogue social.
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de critères sociaux dans la sélection des fournisseurs et sous-traitants ainsi que dans les relations commerciales avec les filiales de VINCI au travers des contrats-cadres. - Audit et suivi de ces critères sociaux.
5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration dans les contrats-cadres de dispositifs visant à prohiber le travail des enfants.
6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions.	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation pour la quatrième année consécutive d'un audit « diversité » auprès de dix filiales à l'international. - Poursuite des suivis d'audit auprès de 29 filiales européennes auditées en 2008. - Poursuite des formations « diversité » à l'attention des opérationnels, initiées par le pôle construction et développées dans les autres pôles du Groupe. - Lancement d'auto-évaluations « diversité ». - Soutien aux acteurs de l'insertion par l'activité économique sur les territoires d'implantation du Groupe, via notamment la Fondation VINCI pour la Cité.
Respect de l'environnement	
7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Systématisation de la prise en compte de critères environnementaux dans les analyses de risques des activités, du risque produit (REACH) à la prévention des pollutions. - Systématisation des approches projets par l'analyse de cycle de vie (ACV) lors des phases d'offre et de conception : analyse multicritère sur les différentes phases de vie du projet.
8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande.	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du reporting environnemental, notamment à l'international. 92 % du périmètre couvert en termes de chiffre d'affaires. - Poursuite des travaux pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur les sites d'exploitation et les chantiers.
9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les travaux de recherche et d'enseignement de la chaire Éco-conception des ensembles bâtis et infrastructures avec ParisTech : 13 sujets de recherche associant des référents VINCI et 4 conférences par an. - Réalisation de séminaires de la Fabrique de la Cité sur l'aménagement urbain et les nouvelles technologies « bas carbone » dans la ville. - Intégration des énergies renouvelables et des systèmes plus efficaces en énergie sur les activités du Groupe et dans les offres commerciales. - Soutien de la Fondation VINCI au développement des métiers verts au service de l'insertion.
Lutte contre la corruption	
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du renforcement du contrôle interne. - Diffusion de la charte <i>Éthique et Comportements</i>. - Intégration de critères sociétaux dans la sélection des fournisseurs et sous-traitants ainsi que dans les relations commerciales avec les filiales VINCI au travers des contrats-cadres.

1. Responsabilité sociale

1.1 Politique générale des ressources humaines

La politique décentralisée de gestion des ressources humaines vise à agir en employeur responsable, en créant des emplois durables, en organisant le partage des fruits de la croissance, en favorisant un dialogue social de qualité, en préservant la santé et la sécurité de chaque collaborateur, en prévenant les discriminations, en anticipant les besoins d'évolution des compétences. La politique d'innovation sociale et sociétale a vocation à contribuer au développement des territoires et à favoriser l'engagement citoyen des collaborateurs.

Acteur majeur d'un secteur très atomisé, fortement concurrentiel malgré une attractivité faible, le Groupe renouvelle ses effectifs pour équilibrer sa structure démographique et faire face au développement de son activité à l'international. En 2010, VINCI a mis en œuvre sa nouvelle politique de ressources humaines, orientée vers l'internationalisation des activités, la demande d'une synergie plus forte entre ses métiers et la nécessité de mieux partager sa culture.

Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre pour accentuer l'ancrage des valeurs du Groupe, qui donnent la priorité à l'homme dans l'entreprise, en particulier la politique de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), mise en œuvre il y a maintenant trois ans, et qui se poursuit. VINCI entend ainsi promouvoir les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le cycle de gestion des ressources humaines de VINCI est réalisé notamment au travers d'évaluations de la performance et du potentiel sur la base de critères partagés, de revues annuelles des talents dans chaque entité, ainsi que de revues des ressources par fonction et en transversal. VINCI encourage également les synergies, notamment au travers des mobilités. En 2010, plus de 500 offres ont été publiées sur l'intranet Groupe, contribuant à 2 380 mobilités dans le monde, soit 10 % de plus en cinq ans. Le développement passe également par les pépinières, qui développent l'attractivité des métiers auprès des managers.

1.2 Politique de l'emploi

1.2.1 Les effectifs

Présent dans une centaine de pays, VINCI employait 179 527 salariés à la fin de 2010, soit 16 % de plus qu'en 2009, augmentation principalement due aux intégrations de Cegelec et de Faceo. Conformément à son engagement à recruter en contrats durables, VINCI a embauché durant l'année 16 783 personnes en emplois durables dans le monde, dont près de 7 000 en France.

1.2.2 Le recrutement

Au cours des cinq dernières années, grâce à une politique dynamique de recrutement et de croissance externe, les effectifs du Groupe ont progressé de plus de 34 %, la part des entités européennes dans l'emploi total représentant 85 %. L'objectif de VINCI est d'accélérer le mouvement d'internationalisation du recrutement en exploitant de nouveaux leviers. En 2010, et ce malgré la crise, VINCI a poursuivi sa politique active de recrutement, notamment auprès des jeunes diplômés, qui ont représenté 10 % des recrutements de l'année, soit près de 1 700 personnes.

Répartition de l'effectif par zone géographique et par métier au 31 décembre 2010

Effectif	2010							2009 ^(*)		2010/2009 ^(*)	
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	Pôle Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holdings et divers	Total		Total	Évolution	
France	8 413	2 766	36 620	24 213	33 348	583	105 943	59 %	91 397	16 %	
Royaume-Uni	7	1 234	1 155	1 765	5 241	0	9 402	5 %	8 511	10 %	
Allemagne	0	202	6 245	4 007	44	10	10 508	6 %	8 683	21 %	
Benelux	0	97	3 310	666	3 442	0	7 515	4 %	5 348	41 %	
Espagne	0	293	1 503	574	81	0	2 451	2 %	2 095	17 %	
Europe centrale et orientale	0	136	2 190	6 166	4 563	0	13 055	7 %	12 309	6 %	
Autres pays d'Europe	0	101	3 290	0	610	0	4 001	2 %	3 573	12 %	
Europe hors France	7	2 063	17 693	13 178	13 981	10	46 932	26 %	40 519	16 %	
Amériques	73	1 509	2 288	2 363	2 704	0	8 937	5 %	6 594	36 %	
Afrique	0	0	1 038	0	9 687	0	10 725	6 %	11 454	(6 %)	
Reste du monde	0	1 233	1 139	0	4 618	0	6 990	4 %	4 497	55 %	
Total ☑	8 493	7 571	58 778	39 754	64 338	593	179 527	100 %	154 461	16 %	

☑ Indicateurs examinés (voir pages 158-159).

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2. de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

1.2.3 Effectif par catégorie, par sexe, par métier

Fin 2010, l'effectif global de VINCI se compose de 17 % de managers (15 % en 2009) et 83 % de non-managers (85 % en 2009). La part des femmes est restée stable, à 13 % des effectifs du Groupe, représentant 15 % des managers et 13 % des non-managers. En cinq ans, le nombre de femmes managers a plus que doublé dans le Groupe.

Répartition de l'effectif par catégorie, par sexe et par métier au 31 décembre 2010

Effectif	2010							2009 ^(*)		2010/2009 ^(*)	
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	Pôle Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holdings et divers	Total		Total	Évolution	
Managers	978	720	10 269	4 472	13 639	351	30 429	17 %	23 668	29 %	
Hommes	690	525	8 946	3 912	11 535	234	25 842	85 %	20 052	29 %	
Femmes	288	195	1 323	560	2 104	117	4 587	15 %	3 616	27 %	
Non-managers	7 515	6 851	48 509	35 282	50 699	242	149 098	83 %	130 793	14 %	
Hommes	4 258	5 272	42 999	31 965	45 636	77	130 207	87 %	114 121	14 %	
Femmes	3 257	1 579	5 510	3 317	5 063	165	18 891	13 %	16 672	13 %	
Total ☑	8 493	7 571	58 778	39 754	64 338	593	179 527	100 %	154 461	16 %	
Hommes ☑	4 948	5 797	51 945	35 877	57 171	311	156 049	87 %	134 173	16 %	
Femmes ☑	3 545	1 774	6 833	3 877	7 167	282	23 478	13 %	20 288	16 %	

☑ Indicateurs examinés (voir pages 158-159).

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2. de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

1.2.4 Nature des contrats de travail et évolution

La part des emplois durables est restée stable sur les cinq dernières années, aux alentours de 88 % des effectifs. Sur un effectif total de 179 527 salariés dans le monde, 158 392 personnes disposent de contrats durables, soit plus de 88 % des effectifs. En France, particulièrement dans le secteur de la construction, les contrats à durée de chantier sont considérés comme des emplois durables. Au 31 décembre 2010, 17 216 personnes disposaient d'un contrat à durée déterminée. Le recours à l'intérim, en France, a concerné 13 152 personnes (en équivalents temps plein) en 2010.

Répartition de l'effectif par nature de contrat et par métier au 31 décembre 2010

Effectif	2010						2009 ^(*)		2010/2009 ^(*)	
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	Pôle Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holdings et divers	Total		Total	Évolution
Contrats à durée indéterminée	8 094	7 118	53 916	37 183	50 463	553	157 327	88 %	133 856	18 %
Contrats à durée de chantier	7	0	191	104	763	0	1 065	1 %	954	12 %
Contrats à durée déterminée	334	436	2 775	1 571	12 079	21	17 216	9 %	16 358	5 %
Alternance	58	17	1 896	896	1 033	19	3 919	2 %	3 293	19 %
Total effectifs propres	8 493	7 571	58 778	39 754	64 338	593	179 527	100 %	154 461	16 %
Travailleurs intérimaires en équivalents temps plein	75	288	7 250	3 240	11 570	26	22 449	13 %	16 963	32 %

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

1.2.5 Motifs de départ

Les métiers du contracting (énergies, routes, construction) exercent leur activité dans le cadre de chantiers mobiles et d'une durée relativement limitée. Ils mobilisent traditionnellement de nombreux collaborateurs, dont les contrats arrivent à échéance à la fin du chantier ou qui souhaitent partir dans d'autres entreprises de proximité pour limiter leurs déplacements. Dans les activités de concessions, notamment autoroutières, les variations saisonnières d'activité expliquent également la part relativement importante des fins normales de contrats.

Départs par métier⁽¹⁾

Effectif	2010						2009 ⁽²⁾		2010/2009 ⁽²⁾	
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	Pôle Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holdings et divers	Total		Total	Évolution
Fin normale de contrat ⁽³⁾	9 155	1 668	2 454	2 737	12 292	23	28 329	58 %	26 272	8 %
Démission	69	759	2 624	1 225	3 485	28	8 190	17 %	6 561	25 %
Licenciement économique	0	83	2 001	664	1 775	6	4 529	9 %	3 207	41 %
Autres licenciements	114	293	874	808	1 640	10	3 739	8 %	4 838	(23 %)
Autres motifs ⁽⁴⁾	66	360	730	1 522	1 024	19	3 721	8 %	5 421	(31 %)
Total	9 404	3 163	8 683	6 956	20 216	86	48 508	100 %	46 299	5 %

(1) Hors variation de périmètre.

(2) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

(3) Fin de CDD, fin de chantier, retraite, fin de contrat en alternance.

(4) Dont rupture de période d'essai, perte partielle d'activité, rupture conventionnelle de contrat (pour la France).

1.2.6 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Après une période de forts recrutements, certaines activités se sont trouvées, dans un contexte de crise financière et économique, confrontées à des opérations de restructurations. Dans ces cas, avec des activités de VINCI par nature non délocalisables, les dirigeants et les responsables des ressources humaines se mobilisent pour organiser au mieux la solidarité économique et sociale, via notamment les dispositifs de mobilité et de reclassement, possibles grâce au fort maillage du Groupe. De même, lors des opérations de croissance externe, le Groupe s'efforce de maintenir en place les équipes, gardiennes des compétences et du savoir-faire, pour développer l'activité tout en bénéficiant des effets de Groupe, pour mutualiser les outils et impulser le fonctionnement en réseau. 2 380 mobilités ont été enregistrées en 2010 dans l'ensemble du Groupe. En 2010, compte tenu du contexte économique et financier mondial, certaines sociétés du Groupe ont été amenées, conjonctuellement, à organiser des reclassements internes et à mettre en œuvre des plans de licenciements.

La direction des Ressources humaines de VINCI effectue régulièrement, avec les directions des ressources humaines opérationnelles, une revue des sites sensibles en termes d'activités et d'emplois, en France et à l'international.

1.3 Organisation du temps de travail

1.3.1 Heures travaillées et heures supplémentaires

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. En 2010, le nombre total d'heures travaillées a été de plus de 289 millions. Les heures supplémentaires ont été de 15,8 millions, soit 5,5 % des heures travaillées.

Organisation du temps de travail

	2010			2009 ^(*)	2010/2009 ^(*)
	Managers	Non-managers	Total	Total	Évolution
Heures totales travaillées	47 325 983	241 675 058	289 001 041	270 441 934	7 %
Dont heures supplémentaires	161 915	15 595 449	15 757 364	15 239 773	3 %
Salariés à temps partiel	615	4 514	5 129	3 659	40 %

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

1.3.2 Absentéisme

3,3 millions de journées calendaires ont été comptabilisées en jours d'absence en 2010, dont 56 % pour des maladies non professionnelles. L'absentéisme représente 8,6 % des jours travaillés (38 millions de journées travaillées dans le monde, dont 21 millions en France).

Répartition des jours d'absence par motif

(en nombre de jours calendaires)	2010							2009 ^(*)	2010/2009 ^(*)	
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	Pôle Energies	Eurovia	VINCI Construction	Holdings et divers	Total	Total	Évolution	
Maladie non professionnelle	110 055	42 375	610 551	528 708	555 102	4 462	1 851 253	56 %	1 628 915	14 %
Accident du travail	8 353	5 176	57 252	46 366	89 003	552	206 702	6 %	188 072	10 %
Accident de trajet	1 262	655	7 703	10 054	11 522	401	31 597	1 %	30 147	5 %
Maladie professionnelle	3 720	38	9 637	22 935	19 342	195	55 867	2 %	71 085	(21 %)
Maternité/paternité	13 383	12 544	65 704	45 749	57 478	1 451	196 309	6 %	153 253	28 %
Chômage partiel	0	0	64 689	12 713	62 147	0	139 549	4 %	67 133	108 %
Autres causes	47 918	4 014	143 524	394 942	217 833	223	808 454	25 %	570 893	42 %
Total	184 691	64 802	959 060	1 061 467	1 012 427	7 284	3 289 731	100 %	2 709 498	21 %

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

1.4 Rémunérations, charges sociales, épargne salariale

1.4.1 Politique générale

La politique de rémunération s'inscrit dans le schéma de management décentralisé du Groupe. Elle est guidée par des principes communs de partage des fruits de la croissance, d'individualisation des rémunérations et d'intéressement du personnel à la marche de l'entreprise. Ces principes sont mis en œuvre notamment au travers de dispositifs adaptés au contexte et à la législation de chaque pays où le Groupe est actif. La rémunération des collaborateurs s'analyse au regard des différents instruments du Groupe : salaires, primes, intéressement, participation, actionnariat salarié, œuvres sociales, système de prévoyance, retraite, etc. – dispositifs dont VINCI encourage l'amélioration. L'individualisation des salaires met l'accent sur les responsabilités individuelles et les performances de chaque collaborateur à tous les niveaux de la hiérarchie. En France, 94 % des salariés sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement. Au total, VINCI a distribué en intéressement et participation en France 173,5 millions d'euros au titre du partage des fruits de la croissance, soit 5,8 millions d'euros de plus qu'en 2009 et 75 millions de plus qu'il y a cinq ans.

Rémunération et actionnariat salarié

(en millions d'euros)	2010	2009 ^(*)	2010/2009 ^(*) Évolution	Dont France 2010	Dont France 2009 ^(*)	2010/2009 ^(*) Évolution
Intéressement	82,0	89,2	(8 %)	75,4	76,1	(1 %)
Participation	99,4	92,8	7 %	98,1	91,6	7 %
Oeuvres sociales	32,7	43,5	(25 %)	28,3	26,3	8 %
Sous-total	214,1	225,5	(5 %)	201,8	194,0	4 %
Abondement	87,3	92,6	(6 %)	87,3	89,4	(2 %)
Total	301,4	318,2	(5 %)	289,1	283,4	2 %

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

1.4.2 Rémunérations et charges sociales

Rémunérations et charges sociales en France

	Total		Cadres		Étam		Ouvriers	
(en milliers d'euros)	2010	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)
Salaires moyens VINCI	34	33	59	59	31	30	25	25
Hommes	34	34	62	62	32	32	25	25
Femmes	31	31	46	46	27	27	22	23
Charges sociales	48 %	49 %	51 %	51 %	46 %	50 %	47 %	47 %

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

Rémunérations et charges sociales dans le monde

	Total			Managers			Non-managers		
(en milliers d'euros)	2010	2009 ^(*)	2010/2009 ^(*) Évolution	2010	2009 ^(*)	2010/2009 ^(*) Évolution	2010	2009 ^(*)	2010/2009 ^(*) Évolution
Salaires moyens VINCI	30	29	3 %	54	58	(7 %)	25	24	4 %
Hommes	30	29	3 %	56	61	(8 %)	25	24	4 %
Femmes	28	28	0 %	42	43	(2 %)	25	24	4 %
Charges sociales	39 %	41 %	(5 %)	43 %	44 %	(2 %)	37 %	39 %	(5 %)

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

1.4.3 Épargne salariale

VINCI a maintenu son effort pour développer l'accès de ses salariés à son capital. Ainsi, et dans la continuité des actions menées jusqu'à présent en matière d'épargne salariale, VINCI a poursuivi le principe des trois augmentations de capital par an proposées dans le cadre de son plan d'épargne en France. Ce produit – ouvert aux salariés depuis 1995 – puise effectivement sa légitimité et sa force dans la récurrence de ses opérations et la permanence de son fonctionnement.

En France, le nombre d'épargnants a progressé de 17 % par rapport à 2009 et se maintient à 60 % de l'effectif. L'effort d'épargne des salariés qui investissent dans le fonds Castor, constitué d'actions VINCI, est encouragé par une décote de 10 % sur le cours de l'action VINCI et un abondement par tranche, favorisant l'épargne la plus modeste, soit :

- 100 % jusqu'à 1 000 euros ;
- 70 % au-delà et jusqu'à 3 000 euros ;
- 25 % au-delà et jusqu'à 5 000 euros ;
- 10 % au-delà et jusqu'à 11 000 euros.

La contribution maximum annuelle de l'entreprise peut s'élever à 3 500 euros par salarié, niveau similaire à celui offert en 2007 et 2008.

Le montant global de l'abondement, qui a plus que doublé en cinq ans, s'est élevé à plus de 87 millions d'euros en 2010. Le taux d'actionnariat salarié s'est maintenu à plus de 9 % du capital du Groupe à la fin de 2010. Cette confiance des salariés dans l'avenir du Groupe les maintient collectivement au premier rang des actionnaires de VINCI. Au 31 décembre 2010, au travers des différents fonds communs de placement investis en titres VINCI, plus de 55 % des salariés étaient actionnaires du Groupe et détenaient un portefeuille moyen d'environ 19 500 euros.

Dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie, un nouveau fonds commun de placement solidaire a été intégré au plan d'épargne en janvier 2010, pour accueillir les versements des salariés. Le fonds choisi, Amundi Label Équilibre Solidaire, investi en actions et obligations, vient ainsi compléter la gamme des produits proposés dans le cadre du plan d'épargne à côté du fonds d'actionnariat Castor et du fonds Castor Équilibre composé d'obligations et de produits monétaires. Ce fonds, qui allie investissement socialement responsable (ISR) et actions de solidarité, permet ainsi d'investir dans des entreprises s'inscrivant dans une démarche de développement durable en prenant en compte des facteurs humains, environnementaux et sociétaux tout en renforçant les fonds propres des entreprises favorisant l'accès à l'emploi des personnes en situation d'exclusion professionnelle.

Ce dispositif, dont la composition cible est de 55 % en actions ISR, 35 % en produits de taux et 10 % maximum en titres solidaires, vise à tirer parti à long terme de la performance du marché actions et des rendements obligataires de la zone euro, cet investissement étant soumis aux risques des marchés concernés.

Par ailleurs, pour tenir compte de l'arrivée à échéance du fonds Castor Rebond, formule protégée permettant notamment de garantir l'investissement initial et considérant l'importance des avoirs disponibles, qui représentaient environ 40 % de l'actif du plan d'épargne Groupe, VINCI a proposé, au premier semestre 2010, une nouvelle formule de placement, Castor Rebond 2014, permettant aux salariés de sécuriser leur épargne investie à l'échéance du 30 juin 2014, tout en bénéficiant d'une participation à la hausse de l'action VINCI. Ce dispositif était ouvert à tous les porteurs de parts disposant d'avoirs disponibles dans le PEG VINCI (y compris du fonds Castor Rebond) et dans les autres dispositifs d'épargne salariale des sociétés du Groupe. Au total, cette opération a permis de collecter plus de 105 millions d'euros, soit l'équivalent de 0,5 % d'actionnariat salarié.

Enfin, dans le contexte économique et social actuel marqué par une diminution des revenus des régimes de retraites obligatoires, VINCI a souhaité accompagner ses collaborateurs en mettant en place un dispositif dédié. Le Perco (plan d'épargne retraite collectif) répond à cette volonté partagée avec les partenaires sociaux signataires au niveau du Groupe (CFDT, CFE-CGC et CFTC). Il a fait l'objet d'un accord conclu le 25 juin 2010 et permet de proposer aux salariés un cadre de retraite à des conditions privilégiées, plus favorables que celles auxquelles ils auraient accès au travers de démarches individuelles. VINCI s'est notamment engagé à abonder les versements volontaires à hauteur de 50 % dans la limite de 200 euros par an pour 400 euros de versements. Depuis décembre 2010, la mise en place de ce Perco, dénommé Archimède, complète ainsi l'offre d'épargne du plan Castor (PEG VINCI) et permet à tout salarié de filiales françaises du Groupe :

- une sortie souple au choix, tant en capital qu'en rente ;
- une gestion libre et/ou pilotée ;
- une large gamme de supports d'investissements afin de faire des choix cohérents par rapport à son profil d'épargnant.

1.5 Relations sociales et accords collectifs

1.5.1 Dialogue social

Le dialogue social de VINCI repose sur plusieurs principes fondateurs : l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe et au droit des salariés d'adhérer à une organisation syndicale ; la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ; la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ; la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, politique handicap, etc.) ; la volonté de développer la concertation et la négociation collective partout dans le monde. Le dialogue social de VINCI est actif au plus près du terrain, en cohérence avec le fonctionnement décentralisé du Groupe.

En 2010, 7 860 salariés dans le monde détiennent un mandat de représentant du personnel dans l'entreprise (dont 7 177 en France), soit 24 % de plus qu'en 2009. Dans les pays où les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les libertés syndicales n'ont pas été ratifiées, les sociétés de VINCI s'efforcent de construire des dispositifs permettant aux salariés de s'exprimer. Par exemple, QDVC, implanté au Qatar, a mis en place un forum expérimental permettant aux ouvriers de s'exprimer au travers de représentants identifiés.

1.5.2 Instances représentatives du personnel

Localement, les instances représentatives du personnel contribuent, notamment avec les instances en charge d'hygiène, de santé-sécurité et des conditions de travail, à la qualité du dialogue social.

En complément des instances représentatives du personnel relevant des entreprises, certaines instances spécifiques, en fonction des cas et des spécificités nationales, ont été créées. En France par exemple, le comité de Groupe est constitué de représentants issus de plus de 50 entités et se réunit au minimum deux fois par an. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions de l'emploi, ainsi que sur les actions de prévention concernant le Groupe et ses entreprises. Tenu informé des perspectives économiques de VINCI pour l'année à venir, il dispose des comptes et du bilan consolidé du Groupe ainsi que des rapports des commissaires aux comptes correspondants. Il est informé, avant toute décision, des projets d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe – et de leurs éventuelles conséquences sur l'emploi. En 2010, la consultation des représentants du personnel de Cegelec, qui a été menée dans le cadre du processus d'acquisition par VINCI, a reçu un avis favorable.

Les échanges au sein de ces différentes instances locales ou nationales sont relayés, du niveau national à l'échelle européenne, par le comité d'entreprise européen. Ce dernier, renouvelé en 2010 dans le cadre d'un accord signé à l'unanimité avec les organisations syndicales, est constitué de représentants issus de 17 pays dans lesquels le Groupe est implanté : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse. Il se réunit une fois par an. Ce comité est destiné à développer l'information et la consultation des représentants des salariés des filiales du Groupe implantées à l'intérieur de l'espace économique européen et de la Suisse.

1.5.3 Libertés syndicales

Les sociétés du Groupe respectent les législations en vigueur dans les pays où elles interviennent. Les dirigeants opérationnels sont accompagnés par les responsables des ressources humaines, qui leur proposent les solutions les plus adaptées aux contextes locaux et aux exigences de VINCI en matière de respect des libertés syndicales. L'activité du Groupe s'exerçant à 88 % en Europe, le comité d'entreprise européen est le principal garant de l'expression de la liberté syndicale et d'association des salariés.

1.5.4 Négociations collectives

Les accords collectifs négociés et signés au sein des entreprises qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte la réalité du terrain et visant notamment à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité ainsi que l'organisation du temps de travail. En 2010, 997 accords collectifs ont été conclus. Les principaux thèmes ont été : les rémunérations et périphérie avec 565 accords (57 % des accords) ; la diversité et l'égalité des chances avec 43 accords (4 %) ; la santé-sécurité avec 63 accords (6 %) ; l'aménagement et l'organisation du travail avec 92 accords (9 %).

En 2010 a commencé la négociation avec les partenaires sociaux sur un nouvel accord élargissant et réaffirmant le champ de concertation, intitulé Accord en faveur de la promotion du dialogue social au sein du groupe VINCI.

1.5.5 Conflits collectifs

En France, en 2010, les absences pour grève ont représenté 21 788 journées, soit moins de 0,1 % du nombre de jours travaillés. Le principal motif concernait la réforme des retraites.

1.6 Conditions de santé, d'hygiène et de sécurité

1.6.1 Politique générale de prévention

L'objectif d'atteindre le « zéro accident » reste la première priorité du Groupe, qui mobilise tous les collaborateurs de VINCI. Cet objectif s'applique aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux intérimaires et aux personnels extérieurs intervenant sur les chantiers (salariés des cotraitants ou des sous-traitants par exemple). VINCI agit sur l'incitation et l'accompagnement de ses sous-traitants et de ses fournisseurs, mais également par la mise à disposition de moyens communs et la définition d'actions phares. En cinq ans, cette politique active s'est traduite par une baisse significative de 34 % du taux de fréquence, et de 21 % pour le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt.

1.6.1.1 Salariés VINCI

Accidents du travail avec arrêt des salariés VINCI

Taux de fréquence, taux de gravité et pourcentage d'entreprises de VINCI sans accident du travail avec arrêt

	Groupe			Dont France		
	2010	2009 ^(*)	2010/2009 ^(*) Évolution	2010	2009 ^(*)	2010/2009 ^(*) Évolution
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	10,98 <input checked="" type="checkbox"/>	10,53	4 %	13,81	13,22	4 %
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt	0,72 <input checked="" type="checkbox"/>	0,70	3 %	1,1	1,05	5 %
Pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt	58 %	54 %	7 %	57 %	50 %	14 %

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

Indicateurs examinés (voir pages 158-159).

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées.

Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt : (nombre de jours d'absence pour accident du travail x 1 000)/nombre d'heures travaillées.

Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt des entreprises de VINCI par pôle

	Taux de fréquence		Taux de gravité	
	2010	2009 ^(*)	2010	2009 ^(*)
Concessions	13,62	9,68	0,58	0,49
VINCI Autoroutes	12,36	10,08	0,71	0,56
VINCI Concessions	14,89	9,24	0,44	0,42
Contracting	10,77	10,64	0,73	0,71
Pôle Energies	10,61	10,09	0,72	0,54
Eurovia	8,53	9,96	0,72	0,71
VINCI Construction	12,08	11,27	0,74	0,80
Groupe	10,98	10,53	0,72	0,70

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

La politique de santé-sécurité a pour objectif d'anticiper et de prévenir les risques liés à la sécurité et à la santé au travail (y compris les risques psychosociaux et le harcèlement) ; d'assurer la qualité des conditions d'hygiène, de sécurité, de santé et des conditions de vie au travail ; d'assurer le reclassement des salariés victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Les campagnes de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des salariés, pour combattre les addictions, ou encore des études ergonomiques des postes de travail, l'adaptation et la mécanisation des équipements, l'organisation des chantiers, la formation des collaborateurs, pour lutter contre les maladies professionnelles, notamment les troubles musculo-squelettiques, font partie des différents dispositifs de prévention.

En 2010, le nombre de jours pour maladies professionnelles dans le Groupe a représenté 2 % du nombre de jours total d'absence (3 % en 2009), soit 55 867 jours à rapprocher des 38 millions de jours travaillés.

Nombre de jours pour maladies professionnelles et taux de gravité des maladies professionnelles des entreprises de VINCI

	Groupe			Dont France		
	2010	2009 ^(*)	2010/2009 ^(*) Évolution	2010	2009 ^(*)	2010/2009 ^(*) Évolution
Nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles	55 867	71 085	(21 %)	52 266	45 184	16 %
Taux de gravité des maladies professionnelles ^(**)	0,19	0,26	(27 %)	0,35	0,33	6 %

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

(**) Taux de gravité des maladies professionnelles : (nombre de jours d'absence maladies professionnelles x 1 000) / heures travaillées.

La démarche de prévention est animée, au niveau Groupe, par une coordination santé-sécurité VINCI. Cette coordination mondiale réunit les animateurs des réseaux santé-sécurité des différents pôles et divisions du Groupe. Elle a pour objectif de faciliter l'échange des bonnes pratiques, de fiabiliser les indicateurs et d'envisager de nouvelles voies de progrès. Elle a initié en 2010 une démarche collaborative, nommée Safe Together, visant à améliorer le partage des bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité au travail afin de capitaliser sur celles-ci et de permettre aux différentes sociétés de VINCI de progresser sur ces sujets.

1.6.1.2 Personnel intérimaire

Accidents du travail avec arrêt des salariés intérimaires par pôle

Taux de fréquence en France

	2010	2009 ^(*)	2010/2009 ^(*) Évolution
Concessions	4,26	6,16	(31 %)
VINCI Autoroutes	7,40	6,56	13 %
VINCI Concessions	2,99	6,01	(50 %)
Contracting	30,32	33,94	(11 %)
Pôle Energies	23,02	22,66	2 %
Eurovia	25,46	26,68	(5 %)
VINCI Construction	36,9	40,78	(10 %)
Total	29,73	33,00	(10 %)

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

Les contrats-cadres signés avec les entreprises de travail temporaire les associent à la politique de prévention du Groupe. L'écart constaté entre les taux de fréquence des collaborateurs intérimaires et les collaborateurs de VINCI s'analyse au regard des postes occupés, des expériences et savoir-faire techniques et des acquis sécurité. Le reporting des accidents du travail des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI permet de mettre en œuvre des actions concrètes afin de lutter contre ces accidents. Ces actions ont permis de faire baisser, en France, le taux de fréquence des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI de 10 % entre 2009 et 2010.

1.6.1.3 Sous-traitants

De nombreuses sociétés du Groupe ont mis en œuvre des contrats-cadres spécifiques pour leurs sous-traitants. Des clauses particulières intègrent la prévention, expressément sur le port des équipements de protection individuelle, la déclaration des accidents du travail et l'information permanente sur l'évolution des risques chantier. Cofiroute a par exemple édité un livret d'accueil à destination des entreprises extérieures intervenant sur son réseau, dans le but de les sensibiliser sur les bonnes pratiques à adopter en matière de sécurité.

1.6.2 Maîtrise du risque routier

Le risque routier concerne les collaborateurs du Groupe (plus de 30 000 véhicules de service et plus de 10 000 engins de chantier), ainsi que les 600 millions de clients qui parcourent et utilisent chaque année les routes, autoroutes, parkings et ouvrages en concession partout dans le monde. Les campagnes de sensibilisation, d'information sont récurrentes, ainsi que les formations spécifiques pour les personnels les plus exposés. Un des groupes de travail créés, dans le cadre de la démarche collaborative Safe Together, a pour objectif d'optimiser le partage des bonnes pratiques sur les risques routiers.

1.7 Formation

Le dispositif de formation de VINCI conjugue une organisation décentralisée et une volonté forte de développer les synergies au sein du Groupe. Chaque pôle a développé ses centres de formation interne, proposant des programmes adaptés à ses métiers et à ses besoins.

En 2010, en moyenne, quinze heures de formation par salarié ont été dispensées au sein des différentes filiales, dont en moyenne dix-neuf heures par manager et quatorze heures par non-manager. L'investissement en formation a représenté en 2010 plus de 141 millions d'euros, prioritairement orientés vers les formations techniques et la sécurité/environnement. L'ambition de VINCI de favoriser le développement professionnel de chaque collaborateur en proposant à chacun un projet de formation personnalisé s'est confirmée, avec 102 280 collaborateurs formés en 2010, soit 7 % de plus sur ces deux dernières années.

En 2010, VINCI a réaffirmé sa volonté de développer les synergies, notamment via l'internationalisation des formations internes. L'Académie VINCI Energies, par exemple, poursuit sa politique de développement de formations sur mesure pour ses collaborateurs européens. Afin de faciliter les échanges et d'accroître les synergies, VINCI a décidé de mettre en place une plate-forme d'e-learning commune à tous les centres de formation du Groupe.

Développement des centres de formation interne

Centre de formation	Pôle	Nombre d'heures de formation en 2010	2010/2009 ^(*) Évolution	Nombre de stagiaires en formation en 2010	2010/2009 ^(*) Évolution
Cesame/VINCI Construction France	VINCI Construction	330 649	(7 %)	17 270	(3 %)
Centre Eugène-Freyssinet	VINCI Construction	4 802	40 %	214	30 %
École VINCI Park	VINCI Concessions	17 269	(27 %)	1 410	(25 %)
Parcours ASF	VINCI Autoroutes	59 382	(15 %)	8 140	(14 %)
Campus Cofiroute	VINCI Autoroutes	53 000	48 %	5 000	53 %
Centre de formation aux techniques routières/Eurovia	Eurovia	102 046	(13 %)	2 543	(16 %)
Académie VINCI Energies	Pôle Energies	92 907	19 %	4 367	0 %
Cegelec Groupe University	Pôle Energies	27 600	NC	1 103	0 %
Total		687 655	1 %	40 047	0 %

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

Évolution et répartition des heures de formation

	2010					Total	Dont France	2009 ^(*)	2010/2009 ^(*)
	Managers	Non-managers	Hommes	Femmes	Total			Total	Évolution
Formation métier	181 466	989 891	1 064 618	106 739	1 171 357	44 %	795 054	1 360 746	(14 %)
Sécurité-environnement	101 499	710 057	755 237	56 319	811 556	31 %	551 371	845 189	(4 %)
Management	90 542	80 886	145 110	26 318	171 428	6 %	108 445	183 197	(6 %)
Informatique	52 617	82 653	89 803	45 467	135 270	5 %	87 418	147 152	(8 %)
Administration/Comptabilité/Gestion/Juridique/RH	67 342	89 388	93 935	62 795	156 730	6 %	95 124	150 866	4 %
Langues	52 163	64 868	78 096	38 935	117 031	4 %	36 646	120 277	(3 %)
Formation diversité	2 447	6 351	7 446	1 352	8 798	1 %	5 747	10 364	(15 %)
Autres	18 066	56 742	58 374	16 434	74 808	3 %	38 142	121 946	(39 %)
Total	566 142	2 080 836	2 292 619	354 359	2 646 978	100 %	1 717 947	2 939 737	(10 %)
Nombre d'heures de formation par salarié	19	14	15	15	15		17	19	(21 %)

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

☑ Indicateurs examinés (voir pages 158-159).

VINCI poursuit sa politique volontariste de formation en alternance, en accueillant 4 965 jeunes en 2010. Le Groupe encourage le tutorat et en fait un instrument privilégié de la transmission des savoir-faire entre générations. Des formations sont organisées sur ce thème à l'attention des responsables de chantier et des chefs d'équipe. Chez VINCI Construction France, par exemple, les Maîtres Bâisseurs rassemblent aujourd'hui 235 compagnons, chefs de chantier et ingénieurs expérimentés, fidèles à leur vocation de « passeurs de savoir » et de tuteurs auprès des jeunes embauchés. Le tutorat est également développé dans le cadre du plan Seniors, qui permet d'accompagner les collaborateurs dans leur progression professionnelle et de construire des perspectives pour la seconde partie de leur carrière.

1.8 Diversité et égalité des chances

1.8.1 Politique générale

Animée par le comité Égalité des chances, créé en 2004, la politique de diversité de VINCI consiste à lutter contre les discriminations et garantir l'égalité des chances. À l'issue d'un processus de consultation interne et d'un benchmark externe qui a permis de réaliser un bilan d'étape et d'identifier de nouvelles perspectives, VINCI a réaffirmé son engagement à prévenir toute forme de discrimination dans les recrutements, l'accès à la formation, les évolutions professionnelles, la rémunération et les conditions de travail, ainsi qu'à promouvoir l'égalité des chances, en particulier en matière de mixité professionnelle, d'emploi des personnes handicapées, des personnes issues de l'immigration et des seniors.

1.8.2 Promouvoir la diversité

En 2010, VINCI a poursuivi ses audits « diversité et égalité des chances » en élargissant le périmètre des filiales auditées hors Europe, notamment aux États-Unis. Le suivi d'audit effectué sur les 29 filiales européennes auditées en 2008 (implantées dans 8 pays) a révélé des évolutions positives dans les entreprises auditées sur les différentes thématiques abordées.

En deux ans, 81 % des sociétés auditées ont progressé sur la thématique mixité professionnelle. 77 % des sociétés ont progressé sur la prévention des discriminations et 69 % des sociétés sur l'emploi des seniors. Plus de la moitié ont également progressé sur les personnes handicapées et une entreprise sur deux pour les personnes issues de l'immigration. Ces évolutions se sont traduites, par exemple, par une augmentation de 25 % des effectifs féminins chez EMCC (VINCI Construction) ; l'insertion d'une clause « diversité » dans les contrats de travail de la société Hallé (VINCI Construction) ; la mise en place d'une cellule d'écoute contre les discriminations chez GTM (VINCI Construction) ; des actions de sensibilisation sur les chantiers sur la thématique handicap, chez Petit (VINCI Construction) ; une étude sur les risques d'accidents liés à l'âge chez Eurovia Espagne, etc.

Le Guide pour l'action diversité initié en 2009 a été publié en 2010 en versions française et anglaise et mis à disposition sur l'intranet du Groupe. Il permet aux managers opérationnels d'identifier les différentes étapes à suivre pour la mise en place d'un management réussi en termes de diversité. Ce guide est illustré de plus de 250 bonnes pratiques identifiées dans le Groupe, en Europe et aux États-Unis.

Les formations « diversité » intégrées dans les parcours de formation des managers opérationnels du Groupe se sont poursuivies. Précédemment dispensées aux managers des postes de direction jusqu'aux conducteurs de travaux, ces formations ont été étendues en 2010 aux chefs de chantier. En 2010, près de 8 800 heures de formation « diversité » ont été dispensées. VINCI s'est attaché à mesurer l'impact de ces formations, par le biais d'enquêtes menées auprès des managers, avant et après avoir suivi la formation. Le bilan 2010 fait ressortir par exemple qu'après avoir suivi la formation 88 % des managers prennent conscience d'avoir des préjugés contre 48 % avant, ou encore que 79 % d'entre eux considèrent qu'ils ont un rôle important à jouer dans la promotion de la diversité contre 56 % avant.

Un dispositif d'auto-évaluation « diversité » a également été mis en place. À l'attention des comités de Direction, des managers opérationnels et des comités Ressources humaines, il a vocation à permettre à chacun d'identifier les points à améliorer et de définir les plans d'actions à mettre en œuvre pour progresser sur la thématique de la diversité.

Pour améliorer sa performance en matière de diversité, VINCI est membre actif de l'Association française des managers pour la diversité, de l'Observatoire de la responsabilité sociale d'entreprise et de l'Institut du mécénat de solidarité (IMS) et participe par exemple à l'étude « Diversité et performance économique ».

Part des femmes par pôle

	2010				2009 ^(*)		2010-2009 ^(*)
	Managers		Non-managers		Total	Part des femmes	Évolution
Cessions	483	28,0 %	4 836	34 %	5 319	33,1 %	34,0 % (2,6 %)
VINCI Autoroutes	288	29,4 %	3 257	43 %	3 545	41,7 %	42,3 % (1,4 %)
VINCI Cessions	195	27,0 %	1 579	23 %	1 774	23,4 %	23,1 % (1,3 %)
Contracting	3 987	14,0 %	13 890	10 %	17 877	11,0 %	10,7 % (2,8 %)
Pôle Energies	1 323	12,8 %	5 510	11 %	6 833	11,6 %	12,1 % (4,1 %)
Eurovia	560	12,5 %	3 317	9 %	3 877	9,8 %	9,5 % (3,2 %)
VINCI Construction	2 104	15,4 %	5 063	10 %	7 167	11,1 %	10,7 % (3,7 %)
Holdings et divers	117	33,3 %	165	68 %	282	47,6 %	48,3 % (1,4 %)
Total	4 587	15,0 %	18 891	13 %	23 478	13,1 %	13,1 % (0,0 %)

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

Part des collaborateurs en situation de handicap par pôle

	2010				2009 ^(*)		2010-2009 ^(*)
	Managers		Non-managers		Total	Part des collaborateurs en situation de handicap	Évolution
Cessions	14	0,8 %	440	3,1 %	454	2,8 %	2,9 % (3,4 %)
VINCI Autoroutes	13	1,3 %	364	4,8 %	377	4,4 %	4,4 % (0 %)
VINCI Cessions	1	0,1 %	76	1,1 %	77	1,0 %	1,1 % (9,1 %)
Contracting	246	0,9 %	2 679	2,0 %	2 925	1,8 %	1,7 % (5,9 %)
Pôle Energies	88	0,9 %	1 261	2,6 %	1 349	2,3 %	2,1 % (9,5 %)
Eurovia	24	0,5 %	642	1,8 %	666	1,7 %	1,9 % (10,5 %)
VINCI Construction	134	1 %	776	1,5 %	910	1,4 %	1,3 % (7,7 %)
Holdings et divers	2	0,6 %	9	3,7 %	11	1,9 %	1,6 % (18,8 %)
Total	262	0,9 %	3 128	2,1 %	3 390	1,9 %	1,8 % (5,6 %)

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

En 2010, l'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des collaborateurs en situation de handicap a progressé de 20 %, représentant un chiffre d'affaires de 4,2 millions d'euros.

Part des personnes âgées de plus de 50 ans par pôle

	2010				2009 ^(*)		2010-2009 ^(*)
	Managers		Non-managers		Total	Part des plus de 50 ans	Évolution
Cessions	359	21,4 %	3 373	23,5 %	3 732	23,2 %	22,7 % (2,2 %)
VINCI Autoroutes	227	23,2 %	2 061	27,4 %	2 288	26,9 %	25,7 % (4,7 %)
VINCI Cessions	132	18,3 %	1 312	19,1 %	1 444	19,1 %	18,7 % (2,1 %)
Contracting	6 811	24,0 %	29 638	22,0 %	36 449	22,4 %	21,8 % (2,8 %)
Pôle Energies	2 421	23,5 %	11 554	23,8 %	13 975	23,8 %	21,2 % (12,3 %)
Eurovia	1 082	24,2 %	8 943	25,3 %	10 025	25,2 %	26,1 % (3,4 %)
VINCI Construction	3 308	24,2 %	9 141	18,0 %	12 449	19,3 %	19,4 % (0,5 %)
Holdings et divers	95	27,0 %	44	18,2 %	139	23,4 %	23,8 % (1,7 %)
Total	7 265	23,9 %	33 055	22,2 %	40 320	22,5 %	21,9 % (2,7 %)

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

2. Environnement

2.1 Politique générale de l'environnement

La politique environnementale de VINCI vise à intégrer les aspects environnementaux à tous les niveaux de l'entreprise et à toutes les étapes de son activité. Au-delà du respect de la réglementation et de l'anticipation de ses évolutions, les sociétés du Groupe considèrent l'environnement comme une réelle opportunité croissante de développer leurs activités. Les efforts de R&D portent de manière très importante sur la prise en compte de l'environnement dans le cadre de vie, les infrastructures et la mobilité.

La stratégie environnementale de VINCI se décline sur deux axes :

- préserver les ressources naturelles : connaître et maîtriser les impacts environnementaux, éviter les pollutions, préserver la biodiversité et la nature pour les générations futures. Les critères environnementaux sont inclus dans les analyses de risques en amont des projets ;
- lutter contre les changements climatiques en appliquant systématiquement une démarche d'éco-conception : mieux maîtriser les aspects environnementaux des produits et services en amont et aval de la chaîne de valeur grâce à l'analyse de cycle de vie, concevoir et proposer des offres vertes. Initiée historiquement dans le secteur du bâtiment, la démarche progresse dans les autres activités pour s'étendre au génie civil, aux transports, à la mobilité, aux éco-quartiers et éco-territoires.

En pratique, les sociétés du Groupe agissent en concertation, au plus près de leurs activités, avec les associations environnementales, afin de les associer le plus en amont des projets. Dans certains cas, celles-ci participent à la sensibilisation, à la formation des collaborateurs sur les chantiers et à l'accompagnement et au suivi environnemental des chantiers.

Le projet environnemental de VINCI a été marqué en 2010 par :

- l'intégration de nouvelles filiales, notamment Cegelec et Faceo ;
- la mise en place des premiers outils pour garantir la performance environnementale des projets. Ainsi, Oxygen, l'éco-engagement de VINCI Construction France, assure la mise en place d'actions responsables, conduites depuis l'esquisse du projet jusqu'à la maîtrise du bâtiment par ses occupants ;
- la montée en puissance des 13 projets de recherche de la chaire Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures, partenariat engagé entre VINCI et ParisTech sur cinq ans (www.chaire-eco-conception.com).

2.1.1 Organisation environnementale

La mise en œuvre de la politique environnementale repose sur des engagements de la direction du Groupe, sur la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans les entreprises et sur un dialogue permanent avec les parties prenantes. Concernant la maîtrise des risques environnementaux, les directions opérationnelles s'appuient sur un réseau de plus de 500 correspondants actifs qui opèrent dans les directions de l'environnement ou du développement durable ou dans les directions techniques et font vivre au quotidien la politique environnementale de VINCI au cœur de l'activité. Le comité Développement durable du Groupe anime ce réseau, organise des groupes de travail techniques associant des experts de chaque pôle d'activité et coordonne l'action environnementale du Groupe.

2.1.2 Reporting environnemental : couverture et périmètre

Le reporting environnemental de VINCI couvre la grande majorité des sociétés du Groupe. Il utilise le logiciel commun au reporting financier et social et s'appuie sur un référentiel inspiré des lignes directrices du GRI (Global Reporting Initiative) et de l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE), qui sont déclinées pour les activités des sociétés de VINCI. Il comprend une soixantaine d'indicateurs quantitatifs portant sur les aspects environnementaux majeurs pour le Groupe : la consommation des ressources et des énergies, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et le recyclage, la certification, la formation, les incidents et les provisions pour risques environnementaux. Il est établi à partir des guides méthodologiques réactualisés et des procédures accessibles sur l'intranet du Groupe. La « note méthodologique », pages 147-149, en présente un résumé.

En 2010, la vérification des données environnementales réalisée par le collège des commissaires aux comptes concerne : Eurovia, VINCI Autoroutes, VINCI Construction France (sites fixes), VINCI Energies, VINCI Park en France et VINCI plc, soit au moins une entité de chacun des pôles de VINCI. Davantage de sociétés ont été auditées cette année par rapport à 2009. La présentation des données environnementales se base sur l'article 116-b de la loi sur les nouvelles régulations économiques de 2001, tout en veillant à anticiper le projet de décret de la loi dite Grenelle de l'Environnement de 2010.

Taux de couverture du reporting environnemental

(en pourcentage)	Pourcentage du chiffre d'affaires 2010 couvert par le reporting	Pourcentage du chiffre d'affaires mondial 2009	Pourcentage du chiffre d'affaires mondial 2008
Concessions	93	93	93
Contracting			
VINCI Energies	100	100	100
Eurovia	97	95	90
VINCI Construction	85	85	76
VINCI Immobilier	100	100	100
Total	92	91	85

Le périmètre retenu exclut les entités ayant rejoint le périmètre financier de VINCI en 2010, notamment Faceo et Cegelec, qui seront inclus en 2011 conformément à la procédure de mise à jour du périmètre (présentée dans la note méthodologique, pages 147-149). Le périmètre de reporting environnemental 2010 a légèrement progressé et couvre ainsi 92 % du chiffre d'affaires du périmètre retenu, grâce notamment à l'intégration des filiales internationales d'Eurovia et d'ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires. Les activités internationales sont inégalement couvertes parmi les différentes sociétés de VINCI Construction et de VINCI Concessions.

En 2010, les indicateurs environnementaux qui ont fait l'objet d'une vérification externe par le collège des commissaires aux comptes sont identifiés par le caractère « ☑ » dans les tableaux. Les chiffres présentés dans ce rapport sont consolidés selon la quote-part VINCI, la méthodologie de consolidation retenue pour le reporting environnemental 2010, car il représente de manière plus fidèle l'impact réel de VINCI.

2.1.3 Formations à l'environnement

Les sensibilisations à l'environnement sont présentes sur tous les projets VINCI. 36 % de l'effectif de VINCI Construction en France a été formé ou sensibilisé à l'environnement dans l'année. À l'international, plus de la moitié (56 %) des chantiers de VINCI Construction Grands Projets effectuent une sensibilisation approfondie à l'environnement lors de l'accueil des salariés.

En 2010, les formations à l'environnement ont mis l'accent sur le respect et l'évolution de la réglementation environnementale, la montée en puissance des problématiques biodiversité et agroforesterie. Les collaborateurs de VINCI sont régulièrement sensibilisés en interne sur les impacts de leurs métiers sur l'environnement ainsi que sur les moyens de les réduire (quart d'heure environnement sur les chantiers, informations sur le changement climatique, etc.).

Formations et sensibilisations à l'environnement

	Nombre d'heures de formation		Sensibilisations en interne
	2010	2009 (*)	
Cessions	5 662	3 318	Mise en place du « paquet vert autoroutier ». Déploiement de la démarche ISO 14001 sur les autoroutes en exploitation.
VINCI Autoroutes	5 048	2 907	
VINCI Cessions	614	411	
Contracting	29 344	36 181	
Pôle Energies	5 318	4 189	La formation interne « efficacité énergétique », déclinée en modules « découverte » et « perfectionnement », a accueilli plus de 160 stagiaires en 2010.
Eurovia	17 374	19 452	Formation « réglementation et environnement », à tous les niveaux de l'entreprise.
VINCI Construction	6 652	12 540	Renforcement des quarts d'heure environnement en parallèle des quarts d'heure sécurité sur chantier. Focus sur l'eau et les déchets.
Holdings et divers	4	0	Chez VINCI Immobilier : formation bâtiment basse consommation (BBC), référentiels éco-quartier, sensibilisation aux sujets CO ₂ et biodiversité.
Total	35 010	39 499	

(*) 2009 : données retraitées conformément au changement de méthode « IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » (voir note A.1.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 187).

2.1.4 Prévention des incidents environnementaux

La mise en place et l'actualisation des plans de prévention des incidents environnementaux est sous la responsabilité de chaque entité du Groupe en fonction des risques à prévenir. Chaque projet donne lieu à une analyse préalable de risques environnementaux, qui se traduit par la définition des moyens techniques et organisationnels pour prévenir les éventuels risques d'incidents environnementaux. Des documents et équipements permettent de se préparer et de remédier aux situations d'urgence.

Au travers des clubs et comités transverses au Groupe, les responsables environnement échangent sur leurs pratiques et effectuent les retours d'expérience indispensables pour minimiser les risques résiduels. En 2010, six incidents environnementaux associant VINCI ou ses sous-traitants, concentrés sur la France et sur le contracting, ont été identifiés et considérés comme majeurs, c'est-à-dire ayant entraîné une pollution nécessitant l'intervention d'un expert externe et dont les conséquences s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité. Quatre ont concerné des pollutions d'eau et deux des pollutions d'air. Ils ont tous été traités conformément à la réglementation en vigueur. À cela s'ajoutent deux déversements de produits dangereux sur le réseau autoroutier en France, dus à des accidents de la route.

2.1.5 Certifications environnementales

VINCI propose aux sociétés du Groupe de s'inscrire dans la démarche de certification environnementale de type ISO 14001 afin de valider le bon fonctionnement de leur système de management environnemental et leur processus d'amélioration continue. En 2010, les sociétés du contracting ont poursuivi le processus engagé. En parallèle, la certification ISO 14001 gagne significativement les activités d'exploitation, notamment chez VINCI Autoroutes, dans le cadre de la démarche d'éco-autoroute et chez VINCI Facilities dans le cadre du facility management écologique.

Évaluation et certification environnementale

(en pourcentage du chiffre d'affaires)	ISO 14001			Périmètre
	2010	2009	2008	
VINCI Autoroutes				France
Pourcentage autoroutes en exploitation	26	4	Non disponible	
Pourcentage autoroutes en construction	100	77	25	
VINCI Energies ☒	24	21	17	France et International
Eurovia				France et International
Pourcentage de la production des carrières en propre	☒ 62,5	☒ 54	40	
Pourcentage de la production des postes d'enrobage en propre	39	37	29	
Pourcentage de la production des usines de liant en propre	75	68	38	
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'activité travaux	37	37	32	
VINCI Construction	59	57	48	
Dont VINCI plc	☒ 98	☒ 94	81	Royaume-Uni
Dont VINCI Construction France	☒ 56	☒ 55 (*)	Non disponible	France

☒ Indicateurs examinés (voir pages 158-159).

(*) Valeur corrigée des variations de périmètre.

Point fort de l'année 2010 chez VINCI Immobilier, tous les nouveaux projets de promotion (logement et tertiaire) sont prévus en bâtiment basse consommation (BBC), en avance sur la nouvelle réglementation thermique. Les entreprises de VINCI ont un solide savoir-faire sur les projets labellisés (type HQE, Breeam, Leed, etc.). En 2010, ils représentaient 42 % du chiffre d'affaires de VINCI Immobilier (43 % en 2009) et environ 10 % de celui de VINCI Construction à travers le monde (10 % en 2009). Pour leur part, les entreprises du pôle Energies ont développé une offre HQE Exploitation, déjà mise en œuvre sur une dizaine de bâtiments dont elles assurent la gestion.

2.2 Préservation des ressources

2.2.1 Protection de la ressource en eau

Bien que les chantiers mettent en place de nombreux systèmes pour recycler l'eau, l'impact des activités de VINCI sur l'eau ne se situe pas tant dans l'épuisement de la ressource en eau que dans la maîtrise des eaux de rejet, en France comme à l'international. Les chantiers du contracting mettent en place un suivi des eaux de process pour ne pas laisser d'empreinte dans le bassin versant.

L'enjeu de la protection de la ressource en eau est particulièrement important sur les autoroutes où 68 % du linéaire en service est équipé de dispositifs de protection. L'effort de modernisation des équipements pour les sections les plus anciennes a été amplifié par la signature du Paquet vert autoroutier, l'aménagement ou le réaménagement d'ouvrages hydrauliques et de dispositifs de traitements des eaux de rejet pluviales s'applique à plus de 200 sites.

Concernant la consommation d'eau, des programmes de pistage des fuites et de réduction des consommations sont mis en place sur le réseau autoroutier, notamment dans les régions sèches comme le sud de la France, où le programme d'Escota a permis de réduire de 40 % l'eau consommée en cinq ans.

Consommation d'eau (mètres cubes d'eau achetée)

	2010	2009	Périmètre
Concessions	1 054 778	1 088 264	ASF, Cofiroute, Escota, Consortium Stade de France, VINCI Park France
VINCI Autoroutes	☒ 936 576	☒ 939 281	ASF, Cofiroute, Escota
VINCI Concessions	118 202	148 983	Consortium Stade de France, VINCI Park France
VINCI Park	☒ 91 407	104 775	France
Autres concessions	26 795	44 208	
Contracting	4 417 200	4 623 654	
VINCI Energies	☒ 169 261	☒ 168 065	Toutes les entreprises de VINCI Energies en France et à l'international
Eurovia	64 677	Non disponible	Eurovia International
VINCI Construction	4 183 262	4 455 589	86 % de l'activité de VINCI Construction, incluant totalement ou partiellement VINCI Construction France, VINCI Construction Grands Projets, Entrepouse Contracting, Soletanche Bachy, CFE, Freyssinet, VINCI plc
Dont VINCI Construction France sites fixes	☒ 105 071	173 311	
Dont VINCI plc	☒ 102 903	147 062	
Holdings et divers	2 000	1 460	VINCI Immobilier
Total	5 473 978	5 713 378	-

☒ Indicateurs examinés (voir pages 158-159).

En absolu, les consommations d'eau ont diminué de plus de 4 %. En relatif, compte tenu de la croissance des activités, cette diminution est bien supérieure, proche dans certains cas des 10 %, résultat d'une politique volontariste.

2.2.2 Matières premières

Les matières premières utilisées par VINCI dans les activités de contracting sont suivies projet par projet et ne sont pas consolidées en volume au niveau central. Les achats de matières premières sont décentralisés, à l'image du système de management de VINCI. Les efforts portent sur l'achat de matériaux recyclés à performance égale et le recyclage des déchets produits par les activités (voir paragraphe 2.2.8) et sur l'approvisionnement local.

L'activité de concessions suit et consolide ses principales consommations de matières premières, à savoir 751 555 t d'enrobés consommés en 2010 (722 855 t en 2009) et 74 499 t de sel de déverglaçage (45 169 t en 2009, augmentation significative due à un hiver 2010 exceptionnellement rigoureux).

VINCI contribue aux débats publics sur l'évaluation de l'impact environnemental des matières premières en s'impliquant avec les associations professionnelles pour produire les inventaires de cycle de vie (ICV) des matériaux (notamment les granulats, enrobés, bétons) et en participant aux groupes de travail interprofessionnels tels que la commission « infrastructure » de l'Observatoire énergie environnement transport (OEET).

2.2.3 Consommations énergétiques

En 2010, les consommations d'énergie se sont élevées à 603 GWh d'électricité (619 GWh en 2009, 646 GWh en 2008) en France. L'expertise de VINCI Energies, avec le groupe de travail « Maîtrise de l'énergie », permet aux entités du Groupe d'augmenter leurs performances énergétiques, allant du diagnostic de performance énergétique aux préconisations, aux installations et à la maintenance. Dans l'application aux bâtiments tertiaires, celle-ci passe par la réalisation de diagnostics, la mise en place des outils d'optimisation des consommations et aussi par la sensibilisation des utilisateurs pour un comportement moins énergivore (gain supérieur à 15 %).

VINCI agit également vis-à-vis de ses clients par la mise en place systématique de solution éco-efficaces (voir www.vinci.com, rubrique « Développement durable »). En 2010, VINCI a présidé le groupe de travail « Efficacité énergétique du bâtiment tertiaire » de l'association française pour l'environnement (EpE), dont les résultats ont été rendus publics devant Jean-Louis Borloo, alors ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement et de l'Aménagement durable.

Consommations de gaz naturel, fuel domestique et électricité des activités de VINCI en 2010

	Gaz naturel (MWh)	Fuel domestique (litres)	Électricité (MWh)
	2010	2010	2010
Concessions	14 852	1 692 915	255 841
VINCI Autoroutes ☑	7 915	1 664 248	126 599
VINCI Park (France)	0	0	☑ 120 076
Consortium Stade de France	6 937	28 667	9 166
Contracting	691 714	135 526 928	540 073
VINCI Energies	34 422	☑ 1 995 717	☑ 53 181
Eurovia France	☑ 349 746	☑ 67 811 263	138 149
Eurovia International	☑ 274 903	☑ 18 375 457	88 380
Total Eurovia	☑ 624 649	☑ 86 186 720	226 529
VINCI plc	1 668	☑ 7 118 949	☑ 8 146
VINCI Construction France sites fixes ☑	8 712	335 771	32 769
Autres VINCI Construction	22 263	39 889 771	219 448
Total VINCI Construction	32 643	47 344 491	260 363
VINCI Immobilier	0	0	1 650
Total	706 566	137 219 843	797 564

☑ Indicateurs examinés (voir pages 158-159).

Les consommations énergétiques d'Eurovia, directement liées à son activité, restent prépondérantes dans les consommations énergétiques du Groupe. Elles diminuent de 9 % pour les consommations de gaz, et de 4 % sur l'électricité par rapport à 2009 (changement de définition du fuel domestique entre 2009 et 2010). Eurovia a été, en effet, le premier pôle du Groupe à mettre en place un plan de réduction énergie-CO₂ ambitieux, incluant des actions de formation à l'éco-conduite et l'éco-pilotage (plus de 3 300 personnes formées), ainsi que des améliorations énergétiques sur les postes d'enrobage, les matériels de carrières et les bâtiments d'exploitation.

Chez VINCI Construction, l'utilisation de bungalows de chantier de nouvelle génération se traduit par une réduction de consommation énergétique de 50 %.

Consommations de carburants, essence et diesel (quote-part VINCI)

(en litres)	2 010	2009	Variation (corrigée de la variation de périmètre)	Périmètre et/ou explication de la variation
Concessions	9 750 004	9 452 053	3 %	ASF, Cofiroute, Escota, VINCI Park en France en 2008. Consortium Stade de France ajouté en 2009
VINCI Autoroutes	9 443 219	9 152 852	3 %	ASF, Cofiroute, Escota
VINCI Park (France)	298 381	291 658	2 %	France
Consortium Stade de France	8 404	7 543	11 %	
Contracting	288 953 961	265 485 892		
VINCI Energies	33 484 646	34 359 170	(3 %)	France et international
Eurovia France	54 221 171	52 757 000	(3 %)	Essence + diesel (essence = 2 % du total)
Eurovia International	60 268 355	71 551 000	(13 %)	La consommation d'essence à l'international est non négligeable
Total Eurovia	114 489 526	124 308 000	(11 %)	Plan de réduction d'énergie et baisse de l'activité
VINCI Construction	140 979 789	106 818 722	34 %	
Total	298 703 965	274 937 945	9 %	

Indicateurs examinés (voir pages 158-159).

L'augmentation de 9 % de la consommation globale de carburants s'explique par la forte croissance de l'activité de VINCI Construction, notamment Sogea-Satcom en Afrique. Le total des autres activités du Groupe présente une baisse de 6 % des consommations de carburants. Les politiques d'éco-conduite (conducteurs de poids lourds et de véhicules légers) et d'éco-pilotage (pour les engins) se sont poursuivies dans l'ensemble des filiales du Groupe. Parallèlement à ces formations internes, des sensibilisations à l'éco-conduite sont proposées par VINCI Autoroutes à ses clients sur les aires d'autoroutes.

2.2.4 Recours aux énergies renouvelables (EnR)

Les sociétés de VINCI ont acheté 4 293 MWh d'électricité d'origine renouvelable avec des contrats dédiés en 2010 (3 748 MWh en 2009). Au Royaume-Uni, la totalité de la fourniture d'électricité des sites fixes de VINCI plc (VINCI Construction) est assurée au travers des contrats de ce type.

Les entreprises de VINCI Construction et de VINCI Energies ont développé une expertise dans la conception, la fourniture et l'installation de panneaux photovoltaïques, aussi bien pour des projets de bâtiments que pour des fermes photovoltaïques. VINCI Energies a réalisé ainsi l'équipement de la plus importante ferme solaire de la zone Antilles-Guyane, à Marie-Galante (Guadeloupe), en réalisant clés en main l'ensemble du projet, d'une puissance de 2 MWc. CFE (VINCI Construction) a conçu et installé le plus grand champ photovoltaïque de Belgique.

Les concessions autoroutières de VINCI (Cofiroute, ASF, Escota) disposent de 3 183 équipements de production d'énergies renouvelables (solaire, thermique et éolien inclus, pompes à chaleur exclues), contre 3 040 en 2009. Elles ont réalisé une importante campagne de mesure de l'efficacité énergétique de leurs installations et étudient le recours aux EnR à grande échelle.

Concernant la flotte de véhicules, des solutions alternatives – voitures hybrides, électriques – sont en cours de test dans les filiales. VINCI fait par ailleurs partie du groupe d'entreprises engagées auprès des pouvoirs publics pour favoriser l'émergence d'une offre industrielle massive en véhicules décarbonés.

2.2.5 Condition d'utilisation des sols

Les activités des sociétés de VINCI ont une incidence significative sur l'environnement, les paysages et l'habitat, car elles contribuent à l'apparition des territoires « artificialisés » que sont les espaces bâtis, les routes et les parkings ainsi que les autres sols artificiels non bâtis (chantiers, décharges, carrières).

L'intégration dans l'environnement et les conditions d'utilisation des sols sont suivies, particulièrement dans les concessions autoroutières, qui comptent 19 259 ha de patrimoine vert en 2010 (18 245 ha en 2009) et chez Eurovia (carrières). Ces entités interviennent sur les sites pour reconstituer le cadre de vie local et ont développé un savoir-faire en génie écologique afin de leur donner une seconde vie, riche du point de vue de la biodiversité.

2.2.6 Rejets dans l'air

Les activités concernées par la prévention et la maîtrise des rejets dans l'air sont principalement concentrées chez VINCI Concessions, Eurovia et VINCI Construction. Dans la branche concessions, notamment sur l'échantillon des 70 parkings suivis chez VINCI Park, VINCI Airports et VINCI Autoroutes, les rejets dans l'air sont ceux des utilisateurs (véhicules automobiles, avions, etc.). En 2010, sur l'échantillon représentatif suivi chez VINCI Park, 90 % des sites disposent de détecteurs de CO (88 % en 2009) et 46 % de détecteurs de NO_x dans l'air (35 % en 2009).

2.2.7 Nuisances sonores

Afin de limiter les nuisances sonores (chantiers urbains, circulation sur les autoroutes, etc.), les entreprises de VINCI associent des études de bruit à la phase conception de chaque grand projet. Elles se concrétisent au travers de mesures spécifiques en phase de construction (adaptation du tracé autoroutier, aménagement de merlons, installation de protections antibruit, utilisation d'enrobés phoniques tels que le Viaphone®, développé par Eurovia).

Les autoroutes en exploitation font l'objet de mesures régulières de bruit visant à identifier et à réduire les « points noirs bruit ». Les logements ou habitations concernés font l'objet de travaux d'isolation de façade, ou bénéficient de l'installation d'écrans antibruit ou de merlons végétalisés.

Nombre de nouveaux logements protégés contre les nuisances sonores

	2010	2009
Sur nouvelles sections autoroutières	1	31
Sur autoroutes existantes	157	118
Sur élargissement d'autoroutes	0	4
Dans le cadre de partenariats	10	1
Total	168	154

VINCI Autoroutes s'est engagé, dans le cadre du Paquet vert autoroutier, à traiter 1 000 logements identifiés comme « points noirs bruit » entre 2010 et 2012. Les études et démarches administratives ont été effectuées en 2010. Le programme a été engagé en 2010, la plupart des travaux seront réalisés en 2011 et 2012.

2.2.8 Gestion des déchets et recyclage

La politique générale tient en trois points précis : limiter la production de déchets à la source, trier les déchets et en assurer la traçabilité ultime, enfin les valoriser pour en faire des ressources. Cette politique s'intègre dans la stratégie d'éco-conception des produits. La problématique des déchets touche particulièrement les entités de la branche contracting pour leurs propres activités (déchets de chantier principalement), et les concessions pour la gestion des déchets des clients (parkings, autoroutes, etc.).

Les entreprises du contracting mettent en place sur leurs chantiers des plans de gestion des déchets en conformité avec les schémas de gestion locaux des déchets. Au Royaume-Uni, les sociétés de VINCI se sont associées à l'engagement national visant à réduire de moitié les déchets envoyés en décharge entre 2005 et 2012. En 2010, VINCI plc a produit 313 659 m³ ☑ de déchets, dont plus de 59% ont été recyclés (57 % en 2009).

Le recyclage, priorité d'Eurovia depuis une vingtaine d'années, et le développement de produits et procédés innovants utilisant moins de ressources naturelles et d'énergies, connaissent un véritable essor. Eurovia dispose de 130 installations permettant de recycler la plupart des déchets issus de chantiers de construction. En 2010, la part des matériaux valorisés ou recyclés représente 13 % de la production totale de matériaux (à comparer à 5 % pour la production nationale), positionnant Eurovia comme le leader européen dans ce domaine.

Recyclage et valorisation chez Eurovia

	2010		2010		2009	2009
	Monde	Variation 2009-2010	France	Variation 2009-2010	Monde	France
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés dans les enrobés	8,3	1 %	6,4	19 %	8,2	5,4
Production de matériaux recyclés (en tonnes)	7 042 851	(5 %)	5 954 529	7 %	7 430 978	5 558 704
Pourcentage de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats	12,4	(5 %)	13,6	5 %	12,9	13,0
Pourcentage de la production de recyclage de déblais de chantier par rapport à la production totale de granulats	☑9,0	☑2 %	☑9,2	☑18 %	8,7	☑7,8

☑ Indicateurs examinés (voir pages 158-159).

La collecte sélective de déchets sur les aires d'autoroutes équipées pour le tri a progressé en 2010, passant de 14 % à 21 % dans le cadre du Paquet vert autoroutier. VINCI Autoroutes incite également ses clients à adopter les bons gestes en faveur du tri des déchets par des campagnes de sensibilisation régulières. Les déchets sont triés et dirigés vers les filières externes de traitement et valorisation. Les déchets dangereux tels que les huiles de vidange sont systématiquement tracés.

Répartition des déchets sur les réseaux de VINCI Autoroutes

(en tonnes)	2010	2009
Déchets de type ordures ménagères ☑	7 664	7 843
Emballages triés sur les aires et valorisés	59	49
Verre trié sur les aires et valorisé	19	11
Déchets non dangereux collectés et triés, ordures ménagères incluses (clients + exploitation)	10 377	10 693
Déchets dangereux collectés et triés (clients + exploitation)	1 934	156
Dont huiles usagées ☑	35,4	35,3
Aires équipées pour le tri	21 %	14 %

☑ Indicateurs examinés (voir pages 158-159).

La modernisation des systèmes d'interopérabilité des péages du télépéage (Openly) s'est traduite par la production exceptionnelle de déchets électriques et électroniques (D3E).

2.4 Lutte contre les changements climatiques

La lutte contre les dérèglements du climat passe par la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2007, VINCI a initié une démarche proactive sur ce sujet et veille à suivre et à respecter la législation dans les pays les plus avancés sur ce sujet. L'impact des régulations carbone en cours sur les activités de VINCI est principalement indirect. VINCI compte une seule installation soumise au Plan national d'allocation des quotas (PNAQ) du mécanisme européen d'échange de quotas (voir page 112) et doit répondre au Carbon Reduction Commitment (CRC) au Royaume-Uni. VINCI Autoroutes a engagé une étude sur la sensibilité de ses activités au CO₂. Ces nouvelles réglementations créent des opportunités pour VINCI, dont les sociétés proposent désormais des solutions « climat » permettant à leurs clients de réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre.

2.4.1 Émissions de gaz à effet de serre (GES)

VINCI a adopté dès 2007 une méthodologie commune de quantification des émissions de gaz à effet de serre de ses activités. La quantification s'appuie sur les données issues du reporting environnemental et reprend les périmètres ISO scopes 1 et 2 de la norme internationale ISO 14064. Le scope 1 intègre les émissions résultant de l'utilisation des combustibles fossiles sur les sites fixes, les chantiers et par la flotte de véhicules, ainsi que les émissions non énergétiques (principalement décarbonation du calcaire dans l'usine de chaux d'Eurovia). Le scope 2 intègre les émissions résultant de l'achat d'énergie, principalement électricité, sur les sites fixes et les chantiers. 2,15 millions de tonnes ont été émises en 2010.

Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2)

	Tonnes équ. CO ₂ 2010	Tonnes équ. CO ₂ 2009	Variation
Concessions	56 915	56 218	1,2 %
VINCI Autoroutes	42 755	42 722	0,1 %
VINCI Concessions	14 160	13 496	4,9 %
Contracting	2 089 956	2 098 212	(0,4 %)
VINCI Energies	111 066	112 512	(1,3 %)
Eurovia	1 064 603	1 068 804	(0,4 %)
VINCI Construction	914 287	916 896	(0,3 %)
Holdings et divers	153	130	18 %
Total	2 147 024	2 154 560	(0,3 %)

Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI.

Les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre se sont traduits par un maintien autour des 2,15 millions de tonnes de CO₂ entre 2010 et 2009, malgré l'augmentation des activités du Groupe.

VINCI poursuit la réalisation d'études et la mise au point d'outils spécifiques pour mieux quantifier et maîtriser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité (ISO scopes 1 + 2 + 3). En 2010, un séminaire technique interne a rassemblé plus de 70 personnes pour échanger sur les initiatives majeures et les outils. Sur les chantiers de VINCI Construction Grands Projets, la « CO₂ attitude » a permis d'identifier et de mettre en place de nombreuses actions de réduction des émissions scope 3, permettant d'atteindre l'objectif 2010 de 7 % de réduction globale des émissions. VINCI est actif dans les groupes de travail nationaux et internationaux pour définir les standards de quantification scope 3 des données des entreprises du secteur.

Les leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre résident pour la plus grande part dans l'utilisation des ouvrages par les clients et les utilisateurs finaux, qui représente plus de 50 % des émissions sur le cycle de vie d'une ligne ferroviaire, 90 % pour un bâtiment et plus de 95 % pour une autoroute. La méthodologie CO₂NCERNED, développée par VINCI pour réaliser les bilans CO₂ des projets, prend en compte la phase d'utilisation afin de comparer, dès le stade de la conception, les variantes techniques permettant de réduire les émissions lors de l'utilisation. Dans cette approche, la relation avec le client final est primordiale : VINCI Autoroutes incite ainsi les conducteurs à « rouler plus cool » et calcule leur gain CO₂ avec l'éco-comparateur sur son site Internet. VINCI Construction, pour sa part, accompagne les occupants des bâtiments à travers l'éco-engagement Oxygen ; VINCI Facilities (pôle Energies) met en place pour ses clients des solutions innovantes pour réduire drastiquement les émissions des bâtiments qu'il gère.

Émissions de CO₂ des sociétés de VINCI Autoroutes

(en tonnes équ. CO ₂)	2010	2009
Émissions ISO scopes 1 + 2 <input checked="" type="checkbox"/>	42 755	42 722
Émissions des clients de l'autoroute	12 862 206	12 633 257 (*)

Indicateurs examinés (voir pages 158-159).

(*) Donnée 2009 reprise selon la méthode de calcul 2010, incluant une évolution du parc automobile.

Malgré les 115 km d'autoroutes exploitées (couverts par le reporting) en plus entre 2009 et 2010, les émissions propres des sociétés de VINCI Autoroutes sont restées stables en 2010, voisines de 42 700 t de CO₂, signe d'une meilleure performance énergétique au kilomètre exploité. Les émissions des clients sont en légère augmentation (+ 1,8 %) en raison notamment de l'augmentation du trafic sur les réseaux de VINCI Autoroutes entre 2009 et 2010.

La mesure des émissions de gaz à effet de serre et les actions entreprises pour les limiter ont été favorablement appréciées par les investisseurs. VINCI a confirmé en 2010 pour la quatrième année consécutive sa place de leader en stratégie climat en obtenant la note la plus élevée du groupe « construction et travaux publics » au Carbon Disclosure Project (CDP) – 80 sur 100, contre 45 sur 100 pour la moyenne du secteur. Réalisé pour le compte de 475 investisseurs auprès des 500 plus grandes capitalisations boursières dans le monde, le CDP évalue la réactivité des grandes entreprises face à l'enjeu du changement climatique. VINCI a confirmé en 2010 sa place dans le Carbone Disclosure Leadership Index français, qui regroupe les 20 entreprises françaises en tête du classement.

2.4.2 Adaptation au changement climatique

VINCI anticipe les conséquences des changements climatiques dans ses réflexions sur l'évolution de ses métiers et sur l'adaptation nécessaire des villes et du cadre bâti. Ce nouveau paradigme implique un reengineering des métiers pour :

- renforcer les structures face aux événements climatiques majeurs, assurer leur durabilité, innover pour réaliser ces projets à des coûts raisonnables pour la société ;
- mieux maîtriser les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie, aussi bien dans les métiers du contracting que dans ceux des concessions. Les travaux de recherche menés dans le cadre de la chaire d'éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures ParisTech en partenariat avec VINCI apportent des éléments de réponse sur ce point.

Les réflexions sur les enjeux urbains sont portées par la Fabrique de la Cité, dont l'objectif est de valoriser les initiatives pionnières en suscitant l'échange entre acteurs publics et privés (www.lafabriquedelacite.com).

2.5 Biodiversité et atteinte à l'équilibre biologique

La politique et la stratégie de VINCI en matière de biodiversité sont portées par un groupe de travail dédié qui assure la veille réglementaire, l'expertise scientifique, la revue des risques et la mise en valeur des initiatives. En 2010, les échanges de ce groupe de travail avec les spécialistes renommés (AgroParisTech, Inra, Muséum national d'histoire naturelle, etc.) se sont poursuivis à l'occasion de recherches portant sur les terrains d'expérimentation de VINCI et la participation aux débats pour l'évolution de la réglementation sur la biodiversité. VINCI participe à plusieurs instances de concertation telles que l'Association française des entreprises pour l'environnement ou la Fondation pour la recherche sur la biodiversité.

Pour le monde scientifique, la durée des activités de VINCI et la dimension des exploitations placent VINCI en position très favorable pour observer les évolutions de la nature, sa préservation, sa régénération. Ce positionnement confère aux entreprises du Groupe la responsabilité d'agir en amont (études d'impacts, démarches de prévention) afin de limiter les risques de fragilisation des milieux pendant l'exploitation. Sur l'ensemble de ses projets (contracting et concessions, tant en France qu'en Europe ou à l'international), des études d'impact sont menées aux différents stades du projet : détermination de l'état d'un milieu à l'instant T0 (avant le projet), projection des impacts possibles (simulation, comparaison par analogie des effets du projet), suivi de l'état d'un milieu à l'instant T1 (après la construction du projet). Avec l'aide d'experts internes et externes, VINCI œuvre de manière permanente pour limiter et atténuer l'impact des activités sur la biodiversité. En dernière mesure, quand des mesures préventives ne peuvent vraiment pas être mises en place, des mécanismes de compensation sont envisagés.

Dans le cadre du Paquet vert autoroutier, le nombre de passages pour animaux sauvages chez VINCI Autoroutes a augmenté de 23 %, passant de 529 en 2009 à 652 en 2010. Le nombre de kilomètres de clôtures pour la protection de la faune a été porté à 8 654, soit 241 km de plus qu'en 2009.

Dans le cadre de l'année de la Biodiversité (2010) et en préparation de l'année de la Forêt (2011), VINCI a initié le programme « Un arbre, un salarié », par la plantation de cinq forêts (190 000 arbres) au Pérou, en Indonésie, en Thaïlande et au Maroc. En association avec Pur Projet, ce programme expérimental a vocation à favoriser la biodiversité, la reforestation et l'agroforesterie pour les communautés locales.

2.6 Prévention et réparation

2.6.1 Conformité législative et réglementaire

La conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires en termes d'environnement des projets est suivie par les directions juridiques et les directions QSE (qualité-sécurité-environnement) des filiales. Des outils informatiques spécifiques pour la maîtrise des risques réglementaires et des risques en QSE sont également en place, à l'instar de Préventéo® chez VINCI Energies, qui assure la veille réglementaire et permet de normaliser l'audit réglementaire demandé par le Groupe. Ces expertises et la veille juridique environnementale sont mises en synergie par des groupes de travail transverses.

2.6.2 Prévention des conséquences de l'activité sur l'environnement et dépenses associées

Généralement, les dépenses engagées pour la prévention de l'environnement sont intégrées dans la gestion de l'activité (exemple : dépollution des sols chez Soletanche Bachy, assainissement et décontamination de structures chez Freyssinet, valorisation des matières organiques chez VINCI Environnement, etc.) et ne font pas l'objet d'une consolidation finale, tant par entité que par pôle.

Chez Eurovia, le montant des investissements consacrés aux achats de matériels liés à la prévention des nuisances environnementales représente 16 % du montant global des investissements en matériel.

Pour le Service de l'observation et des statistiques (SOES) du commissariat général au Développement durable (France), les sociétés de VINCI Autoroutes effectuent la consolidation de leurs dépenses en environnement. Entre 2009 et 2010, les dépenses annuelles d'investissement en environnement ont progressé de près de 44 %.

Dépenses engagées pour l'environnement en 2010 par les sociétés de VINCI Autoroutes

(en millions d'euros)	2010	2009
Dépenses annuelles d'investissement en environnement	83	58
Dépenses annuelles d'entretien du patrimoine vert	30	31
Montants de primes d'assurance couvrant les risques environnementaux	0,34	0,32

2.6.3 Provisions et garanties en matière d'environnement

Voir le chapitre « Facteurs de risques » (risques industriels, risques technologiques et environnementaux) : pages 112-113.

2.6.4 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation des dommages causés à celui-ci

Il n'apparaît pas que les sociétés de VINCI ont versé des indemnités au cours de l'exercice 2010 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement. Les éventuelles décisions judiciaires en matière d'environnement sont traitées au niveau des entités opérationnelles et le montant n'est pas consolidé en central.

2.7 Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Les programmes, moyens et résultats des filiales étrangères sont inclus dans le présent rapport au même titre que les filiales françaises. (Voir « Nos engagements » : page 19).

2.8 Recherche et développement, innovation

Les informations relatives à la recherche et développement et à l'innovation sont décrites dans la partie « Développement durable » page 25.

3. Relations avec les parties prenantes

3.1 Impact territorial en matière d'emploi, d'insertion et de développement local

Actif dans des secteurs très souvent organisés en partenariat sous forme de groupements, de sous- et de cotraitance, et avec un recours parfois important à l'intérim, la sphère d'influence du Groupe est importante et ses sociétés sont des acteurs locaux majeurs. Au nombre d'environ 2 200, ces entités sont implantées dans une centaine de pays et contribuent à la solidarité économique et sociale des territoires. Elles sont présentes dans les réseaux d'entreprises, dans le soutien au tissu économique, social et associatif.

Dans un contexte socio-économique dégradé, VINCI porte ses efforts sur le développement des solidarités et sur l'engagement citoyen des collaborateurs. Au niveau central, VINCI répond favorablement aux sollicitations des pouvoirs publics, des institutions nationales, européennes et internationales ainsi qu'à celles des fédérations professionnelles pour faire état de ses initiatives sociales et sociétales et les promouvoir. En 2010, VINCI a initié un nouveau programme destiné à proposer une réponse globale d'insertion sociale et professionnelle au plus près des activités du Groupe. Une structure commerciale *ad hoc*, créée début 2011, apporte des solutions innovantes et efficaces aux entreprises du Groupe désireuses de répondre au mieux aux nouvelles exigences sociales. Elle permet aux publics éloignés de l'emploi de suivre un parcours d'insertion professionnelle cohérent, axé sur l'intégration par le travail, l'accès à la formation, la prise en compte de leurs problématiques sociales. Cette démarche a vocation à être internationalisée à moyen terme, en tenant compte particulièrement du contexte économique et social local. Elle s'appuie sur différents dispositifs reconnus.

Le Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) est un outil au service de cette démarche, que les entreprises du Groupe utilisent depuis plusieurs années. En France, les entreprises de VINCI sont actives dans 35 des 53 GEIQ BTP existants. VINCI a facilité la création du GEIQ Île-de-France dès 2006, sous l'impulsion de 11 filiales du Groupe. Depuis sa création, 345 embauches ont été réalisées, dont 89 embauches en 2010. Malgré une conjoncture difficile, le niveau de 2009 a été maintenu, traduisant le maintien des engagements des entreprises du Groupe. Cette expérimentation associe plus de 45 filiales de VINCI. Trajeo'h, initié dans un premier temps en région Rhône-Alpes, a pour mission principale l'accompagnement de collaborateurs en situation de handicap. Étendu à l'Île-de-France en 2010, ce dispositif compte à ce jour 20 entreprises adhérentes et devrait associer, en 2011, 25 filiales franciliennes.

De très nombreux projets d'ordre social sont menés chaque année. Dans trois pays d'Afrique (Sénégal, Burkina Faso et Cameroun), Sogea-Satom structure par exemple des parcours de formation qualifiante pour des futurs cadres africains. La Fondation Eurovia verse chaque année des bourses d'études à des enfants de salariés poursuivant des études supérieures. En 2010, 424 bourses ont été attribuées pour un montant de près de 377 700 euros.

Outre les initiatives d'ordre social ou sociétal, les sociétés du Groupe sont incitées à agir pour la préservation de l'environnement, en apportant par exemple leur soutien à la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme. En 2010, VINCI a pris l'initiative originale de participer, aux côtés de l'association Pur Projet à la lutte contre la déforestation et le réchauffement climatique par la création de cinq forêts dans quatre pays : Maroc, Indonésie, Thaïlande et Pérou. Sous la symbolique d'« Un arbre, un salarié », les 190 000 arbres plantés participent à la fois à la reforestation, à la préservation de la biodiversité et au développement économique de coopératives agricoles locales. Cette initiative se veut aussi un soutien à l'année internationale de la Forêt 2011.

D'une façon générale, les sociétés de VINCI sont partout encouragées à prendre des initiatives sociétales à l'échelle de leurs territoires et en lien avec leur activité. La société SCA, qui gère l'aéroport de Siem Reap, au Cambodge, soutient ainsi des campagnes archéologiques dans les temples d'Angkor et les Artisans d'Angkor, qui permet à plus de 1 000 personnes de bénéficier d'une activité économique et un revenu. En France, Escota finance des fouilles paléontologiques d'ampleur qui ont permis, sur l'autoroute A8, de mettre au jour des espèces, jusque-là inconnues, de dinosaures. De même, VINCI soutient depuis plusieurs années la restauration du château de Versailles.

La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité, trait d'union entre les compétences des collaborateurs du Groupe et les acteurs à vocation sociale, agit contre toutes les formes d'exclusion. Elle accompagne vers l'emploi ceux qui en sont exclus, développe la solidarité dans la cité et encourage l'engagement citoyen des collaborateurs de VINCI. Les 112 projets soutenus en 2010 (861 depuis 2002) pour plus de 2 millions d'euros et l'appui de 167 parrainages (plus de 1 000 depuis 2002) ont permis à de nombreuses associations et entreprises d'insertion de professionnaliser, développer et pérenniser leurs activités. 75 % des projets soutenus ont été proposés par des collaborateurs du Groupe. En 2010, le programme « Cité solidaire », qui vise à soutenir de très petites associations agissant au cœur des quartiers défavorisés, a été lancé. Cité Solidaire repose sur trois principes : un appel à projet ciblé sur des zones urbaines sensibles ; un soutien aux petites associations

de quartier qui agissent localement ; une mobilisation des entreprises du Groupe pour parrainer les projets et apporter les compétences de leurs collaborateurs. En 2010, 13 associations dans les villes d'Argenteuil et de Saint-Denis ont ainsi été soutenues, pour un montant total de 182 000 euros. En 2011, Cité solidaire sera étendu à quatre autres villes françaises.

VINCI encourage la création d'autres fondations dans les pays où le Groupe est implanté, pour lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes. La Fondation Nadace VINCI, créée il y a deux ans en République tchèque, a soutenu neuf projets en 2010, impliquant dix parrains, pour un montant de 73 000 euros. La Fondation VINCI pour la responsabilité sociale, créée en 2010 en Allemagne, a soutenu huit projets, avec l'aide de huit parrains, pour un montant de 100 000 euros.

Au total, le montant des sommes versées au titre du mécénat (insertion-emploi, environnement, patrimoine culturel et scientifique) s'élève à plus de 7 millions d'euros en 2010.

3.2 Relations clients

Les entreprises du Groupe intègrent de plus en plus fréquemment dans leurs réponses aux appels d'offres les analyses de cycle de vie des ouvrages, prenant en compte les éléments sociaux et environnementaux, associant ainsi le donneur d'ordre public ou privé et les utilisateurs finaux. Déjà très présentes dans les offres internationales, ces nouvelles approches commerciales se développent notamment dans le cadre des partenariats public-privé (PPP). En complément, les filiales de VINCI développent des outils de mesure de la qualité sur leurs sites intranet et mettent en commun les données recueillies : évaluation de la satisfaction des clients, retours d'expérience, analyse des écarts, etc.

Les entreprises de VINCI sont incitées à maintenir et à optimiser la qualité de leurs produits et services. Ce processus d'amélioration continu passe par l'obtention et le renouvellement de certifications qualité pour l'ensemble des sociétés. Chez Eurovia, la certification ISO 9001 des activités de travaux est passée à 98 % en France (97 % en 2009) et à 88 % à l'international (85 % en 2009). Cette proportion est de près de 70 % pour les activités industrielles (postes d'enrobage, usines de liants) en France et à l'international. 57 % des carrières d'Eurovia en France sont certifiées ISO 9001 et, désormais, toutes le sont à l'international (98 % en 2009). Chez VINCI Energies, 67 % de l'activité est certifiée ISO 9001, contre 63 % en 2009. Les entreprises exerçant des activités en milieu industriel disposent de certifications et d'habilitations spécifiques : ILO OSH/OHSAS pour 22 % de l'activité ; Mase (Manuel d'amélioration de la sécurité des entreprises) pour 7 % ; VCA (certification sécurité contractants) pour 11 %. Toutes les divisions de VINCI Construction sont dotées d'une direction QSE (qualité-sécurité-environnement). 77 % de l'activité de VINCI Construction est certifiée ISO 9001 (74 % en 2009) et 53 % ILO OSH/OHSAS (56 % en 2009). Chez VINCI Autoroutes, Cofiroute est la première société d'autoroutes française à avoir obtenu, en 2004, la certification ISO 9001 pour son activité d'exploitation. Cette certification a été renouvelée pour une période de trois ans fin 2009. Les activités de concepteur-constructeur et d'aménageur d'autoroutes d'ASF sont certifiées ISO 9001.

3.3 Sous-traitance et fournisseurs

3.3.1 Politique générale

Les achats représentent, comme en 2009, 58 % du chiffre d'affaires du Groupe, et se décomposent en 8 milliards d'euros d'achats de matières et 11,5 milliards d'euros d'achats de services extérieurs (dont les prestations de sous-traitance). VINCI poursuit sa politique de développement des relations durables et de promotion de relations équilibrées avec ses fournisseurs et ses sous-traitants. En 2010, VINCI a réaffirmé sa volonté de mesurer et de prendre en compte les facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux dans la chaîne de valeur.

Cette politique est animée conjointement, au niveau central, par la direction de la Coordination achats Groupe et, au niveau opérationnel, par les organisations achats des pôles de métiers et des filiales. Elle est mise en œuvre par le réseau achats, notamment au travers des clubs achats décentralisés dans les régions françaises et les pays d'implantation de VINCI. En 2010, en complément des contrats-cadres spécifiques aux pôles et aux filiales, plus de 400 contrats-cadres transversaux couvrant des périmètres nationaux, européens ou mondiaux ont été mis à disposition des sociétés du Groupe.

3.3.2 Management des relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

Cette politique se traduit notamment par l'intégration croissante de critères de développement durable dans le choix des fournisseurs et des produits, ainsi que dans la rédaction des cahiers des charges et contrats-cadres à l'échelle du Groupe et des métiers. Ces critères prennent en considération l'impact environnemental du produit ou du service ainsi que les conditions sociales de leur production. VINCI Construction France, par exemple, tend à développer les « achats verts » avec les fournisseurs qui s'engagent dans des démarches environnementales ; ASF est engagé depuis trois ans dans une démarche d'achats éco-responsables pragmatique qui s'organise autour des trois axes : produits, fournisseurs et comportements. Au Royaume-Uni, Eurovia sélectionne ses fournisseurs en tenant compte de l'empreinte carbone de leur activité.

En 2010, plusieurs outils, dont les formations achats, ont été développés ou réactualisés pour contribuer au développement de relations durables avec les fournisseurs et les sous-traitants. VINCI a revu sa démarche achats en analysant et en prenant en compte les risques sociaux, sociétaux et environnementaux que représentent les grandes familles de produits et de services. Les principes de l'achat responsable sont inscrits dans le Guide des achats d'ASF, qui souligne le principe fondamental d'« intégrité » de tous les acteurs de la filière achats et l'importance des notions de courtoisie, de respect, de transparence et d'équité. Lancée par ASF, une plate-forme en ligne a été développée au niveau central pour identifier les risques éventuels liés aux produits d'entretien, échanger et apprécier le niveau d'engagement du fournisseur en matière de développement durable. Dans le prolongement de cette initiative, une autre plate-forme a été conçue et expérimentée en 2010 auprès des entreprises de travail temporaire en France. Elle évalue les fournisseurs selon cinq critères : santé et sécurité au travail, promotion de la diversité et lutte contre les discriminations, formation et développement des compétences, lutte contre le travail illégal et lutte contre la fraude et la corruption. La démarche d'amélioration continue consiste à associer les fournisseurs aux valeurs et engagements du Groupe et à les aider à progresser sous la forme d'un plan de progrès.

Cette stratégie d'achats se traduit aussi par une plus grande ouverture aux entreprises d'insertion professionnelle, aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (Esat). Le recours d'ASF au secteur adapté pour des opérations sous-traitées a été

multiplié par plus de trois en trois ans. De même, VINCI souhaite étendre son contrat actuel avec l'Association des paralysés de France à d'autres partenaires, afin d'élargir la couverture du contrat « déchets d'équipements électriques et électroniques » avec des points de collecte plus proches des entreprises et nécessitant moins de transport. En 2010, les relations du Groupe avec les EA et Esat de l'Association des paralysés de France a augmenté de 16 % par rapport à 2009. VINCI travaille également avec l'association Ateliers sans frontières, pour la récupération de matériel informatique ré-employable, remis en état et revendu à tarif préférentiel à des associations. En 2010, 8 t de matériel ont ainsi pu être récupérées et plus de 19 t en trois ans.

Importance de la sous-traitance

La sous-traitance est contractualisée localement au plus près des activités et des chantiers, majoritairement auprès de petites et moyennes entreprises, favorisant ainsi le développement économique local. Ces partenaires sont par ailleurs de plus en plus associés aux réflexions préalables sur l'organisation des chantiers. Enfin, les contrats de sous-traitance intègrent progressivement les facteurs sociaux et environnementaux. La politique générale consiste à conforter la relation dans la durée. Les entreprises sous- ou co-contractantes sont associées historiquement à l'engagement du Groupe sur la sécurité, ainsi qu'au respect des dix principes du Global Compact. Dans la pratique, les fréquentes relations directes sur les chantiers permettent de s'assurer du respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Des dispositifs de communication interne sont établis chaque année à destination des dirigeants opérationnels et des réseaux ressources humaines.

Note méthodologique du reporting social et environnemental

La démarche de reporting social et environnemental de VINCI se base sur les articles L. 225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce français et sur les principes de transparence de la Global Reporting Initiative (GRI).

1. Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

- pour les indicateurs sociaux :
 - d'un guide de définition des indicateurs sociaux en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
 - d'un guide méthodologique du reporting social Groupe, intégrant le manuel d'utilisation de l'outil informatique en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
 - d'un guide de contrôle de cohérence en deux langues (français, anglais) ;
- pour les indicateurs environnementaux :
 - d'un guide méthodologique de reporting environnemental Groupe, intégrant un guide de définition des indicateurs communs VINCI et déclinable par les entités en procédures de reporting environnemental, en deux langues (français et anglais) ;
 - d'un manuel d'utilisation de l'outil informatique en deux langues (français, anglais).

Tous ces guides sont consultables sur l'intranet du Groupe.

En 2010, le Groupe a initié un processus d'accélération du reporting social et environnemental. Cela a pour conséquence :

- la mise en place de nouvelles méthodes d'anticipation sur l'ensemble des indicateurs RH, applicables en 2010 aux entités suivantes : VINCI Construction Grands Projets, Soletanche Freyssinet, Entrepouse Contracting et VINCI Holding ;
- un décalage de la période de référence du reporting environnemental d'un trimestre (la période de référence de l'année N étant dorénavant du 1^{er} octobre N-1 au 30 septembre N), applicable dès 2010 à l'ensemble des entités.

2. Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe.

- Le reporting social couvre, depuis 2002, la totalité du chiffre d'affaires mondial consolidé. Sur le périmètre susvisé, les données sociales sont consolidées d'une manière similaire aux données financières.
- Le reporting environnemental, en 2010, couvre 86 % du chiffre d'affaires mondial économique. Sur le périmètre susvisé, les données environnementales sont consolidées par le groupe VINCI à hauteur de sa quote-part de détention dans chaque entité.

Variation de périmètre

- Périmètre social : la mise à jour des variations de périmètre survenues au cours de l'année N s'effectue en année N.
- Périmètre environnemental : une entité acquise l'année N (entre le 1/1/N et le 31/12/N) doit participer au reporting environnemental en fournissant ses données de l'année N + 1.

3. Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Le socle commun des indicateurs sociaux se compose de trois niveaux d'indicateurs :

- les indicateurs des articles R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce français ;
- les indicateurs du bilan social tels que prévus par la législation française ;
- les indicateurs spécifiques de la politique des ressources humaines du Groupe.

La complémentarité de ces trois niveaux d'indicateurs permet de mesurer les résultats de la politique de ressources humaines et les engagements du Groupe en matière sociale.

Le socle commun des indicateurs environnementaux comporte cinq familles :

- les indicateurs consommation de ressources – énergie, CO₂ et eau ;
- la gestion et la valorisation des déchets ;
- les certifications et les projets labellisés ;
- la formation et la sensibilisation à l'environnement ;
- les incidents environnementaux et les provisions sur les risques environnementaux.

Chaque pôle continue cependant, en fonction de ses enjeux environnementaux, à suivre ses propres indicateurs supplémentaires.

4. Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international. Un travail d'harmonisation a lieu continuellement chez VINCI ;
- des particularités des lois sociales de certains pays ;
- de la représentativité de certaines estimations effectuées, de la disponibilité limitée de certaines données externes nécessaires aux calculs, notamment pour les indicateurs environnementaux chez VINCI Construction, où une approche statistique est en cours de déploiement ;
- de changements de définition pouvant affecter leur comptabilité ;
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre ;
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Les consommations énergétiques d'Eurovia France sont calculées au niveau du palier de consolidation sur la base des montants financiers saisis par les entités dans l'outil de reporting financier et des prix moyens du diesel, du fioul domestique et du gaz naturel pour la période de référence du reporting environnemental de l'année 2010. Une démarche est engagée afin de reporter directement les consommations d'énergie dans l'outil de reporting financier.

Les consommations d'eau de VINCI Park en France sont calculées à partir du coût d'achat de l'eau divisé par un prix moyen de l'eau en France, à l'exception des parkings disposant d'équipements anti-incendie supportant une charge forfaitaire d'abonnement nettement plus significative que les parkings standards. Pour ce cas particulier, le volume d'eau consommé a été calculé selon un prix moyen corrigé à partir d'une estimation du coût de l'abonnement sur un échantillon de parkings. Cette extrapolation présente une marge d'incertitude associée à la représentativité de l'échantillon retenu. Cette incertitude est limitée par rapport à la consommation d'eau du Groupe.

Le rapport annuel fait état des données connues par le Groupe à la date de fin d'exercice. Ces données pourraient toutefois faire l'objet de corrections au cours de l'année suivante si une anomalie significative était avérée et sous réserve d'une justification détaillée.

Il est à noter que les données publiées dans le rapport annuel 2009 du groupe VINCI n'ont fait l'objet d'aucune correction au cours de l'exercice 2010.

5. Consolidation et contrôle interne

Les données sociales sont collectées auprès de chaque entité opérationnelle grâce à une liasse spécifique du système de consolidation Vision II. Un certain nombre de contrôles automatiques sont effectués lors des opérations de saisie et la cohérence des données est ensuite validée par les différents pôles/sous-pôles du Groupe, aux bornes de leur périmètre.

La consolidation des données sociales est alors réalisée en deux phases :

- Première phase : les paliers (directions des pôles/sous-pôles)

Chaque palier consolide ses données, sur l'intégralité de son périmètre, et en contrôle la cohérence. Une fois ces opérations terminées, il met ces données à la disposition de la direction des Ressources humaines (DRH) du Groupe ;

- Deuxième phase : DRH du Groupe

La DRH du Groupe consolide ensuite les données des différents paliers qui composent le Groupe et effectue des contrôles de cohérence à ce niveau.

Les données environnementales sont collectées, contrôlées et consolidées au niveau de chaque pôle/sous-pôle du Groupe, par les responsables environnementaux qui disposent de leurs propres outils informatiques de collecte et de consolidation sur leur périmètre. Les données de chacun de ces « paliers » sont ensuite consolidées en central *via* le système de consolidation Vision II. Des contrôles de cohérence des données sont alors effectués au niveau du Groupe par la délégation du Développement durable et des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont réalisées. Les écarts jugés significatifs font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi.

6. Contrôles externes

Soucieux de fournir une information fiable, VINCI demande chaque année depuis 2003 un avis à ses commissaires aux comptes sur la qualité des procédures de remontée des informations sociales et environnementales et la fiabilité des données sélectionnées par VINCI. En 2010, l'audit a été mené par les deux commissaires aux comptes. Les indicateurs sociaux et environnementaux qui ont fait l'objet d'une vérification externe sont identifiés par le caractère « » dans les tableaux (voir pages 126-147). La nature des travaux réalisés et les conclusions y afférentes sont présentées pages 158-159.

F. Renseignements généraux sur la Société et son capital

1. Identité de la Société

Dénomination sociale : VINCI.

Siège : 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison, France.

Téléphone : + 33 1 47 16 35 00 ; **Télécopie :** + 33 1 47 51 91 02.

Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.

Législation : française.

Constitution : 1^{er} juillet 1908.

Durée : durée initiale de 99 années, prorogée de 99 années le 21 décembre 1979, soit une expiration le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Registre du commerce : 552 037 806 RCS Nanterre – Siret 552 037 806 00585 – Code NAF : 7010Z.

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de VINCI, au greffe du tribunal de commerce de Nanterre et sur le site Internet de la Société www.vinci.com.

Objet social (article 2 des statuts)

« La Société a pour objet :

- l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers ; notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originellement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société pourra faire lesdites opérations tant en France et dans les départements et territoires français d'outre-mer qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances. »

Répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 19 des statuts)

« Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :

- les sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;
- le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'assemblée générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. »

Assemblées d'actionnaires (article 17 et extrait de l'article 8 des statuts)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation.

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;
- soit de l'inscription ou de l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, par télétransmission, y compris par Internet. Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du code civil et aux articles R.225-77, 2°, et R.225-79 du Code de commerce et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique ainsi que l'accusé de réception qui en est donné seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du Conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

« Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. »

Franchissements de seuils (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« En complément des obligations prévues à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 % , ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la Société, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils ou, au plus tard, lorsqu'une assemblée générale a été convoquée, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

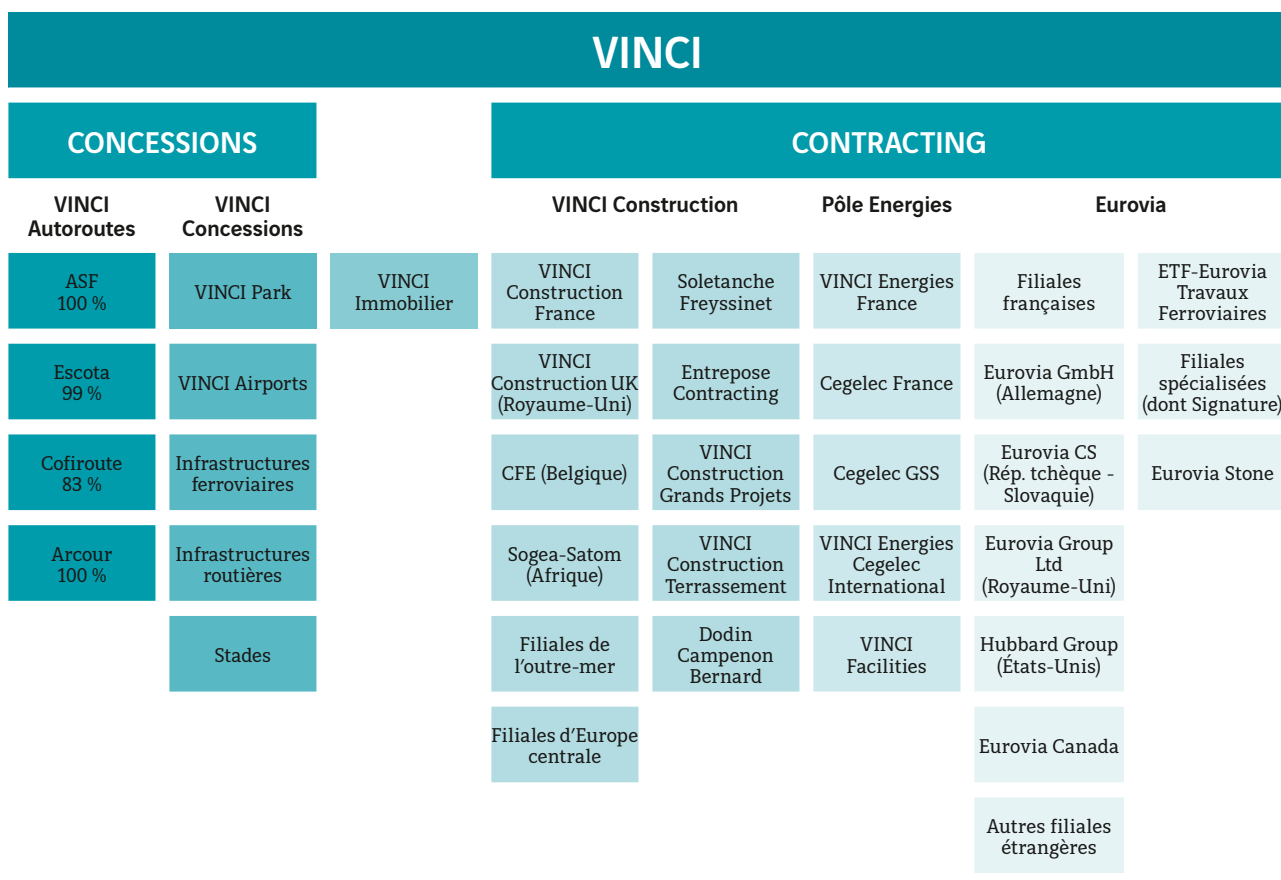
La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. »

Identification des actionnaires (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« La Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité des titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. »

2. Relations entre la Société et ses filiales

2.1 Organigramme^(*)



^(*) Organigramme opérationnel simplifié du Groupe au 31 décembre 2010 (les pourcentages indiquent la part du capital détenue directement ou indirectement par VINCI).

Les filiales et participations directes de VINCI sont décrites page 287. La liste des principales sociétés consolidées (pages 263-269) donne un aperçu des différentes filiales qui composent le Groupe et du pourcentage d'intérêt de VINCI (direct et indirect) dans les entités.

2.2 Rôle du holding VINCI vis-à-vis de ses filiales

Le holding VINCI n'exerce pas d'activité opérationnelle propre. Les activités opérationnelles du Groupe sont assurées par ses filiales (2 197 sociétés consolidées au 31 décembre 2010), regroupées en cinq pôles de management au sein de deux branches : concessions (VINCI Autoroutes et VINCI Concessions) et contracting (Pôle Energies, Eurovia et VINCI Construction). VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière, est directement rattaché au holding VINCI.

Le holding assure une fonction d'animation et de contrôle des entités opérationnelles. Dans ce cadre, il fournit à ses filiales des prestations d'assistance qui recouvrent les domaines suivants :

- élaboration et exécution de la stratégie, opérations d'acquisition ou de cession patrimoniales, étude et mise en œuvre de synergies industrielles et commerciales à l'intérieur du Groupe ;
- apport d'expertises dans les domaines administratif, juridique, financier, des ressources humaines, de la communication et du développement durable.

Par ailleurs, VINCI fait bénéficier à ses filiales des avantages liés à la dimension et à la notoriété du Groupe : accès à des partenaires de référence mondiale et optimisation des conditions de financement, d'achat et d'assurance ; accès facilité aux autorités réglementaires ; relations publiques.

2.3 Flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales

Outre les remontées de dividendes, les principaux flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales concernent les domaines suivants :

Rémunération de l'assistance rendue par le holding aux filiales

En contrepartie de l'assistance fournie aux filiales, le holding perçoit une rémunération en fonction des prestations effectuées. Pour l'exercice 2010, les rémunérations d'assistance perçues par VINCI auprès de ses filiales ont représenté un montant total de 84,6 millions d'euros.

Centralisation de la trésorerie

La trésorerie excédentaire en euros des filiales du Groupe est, en règle générale, placée auprès du holding VINCI dans le cadre d'un système de cash-pooling. En contrepartie, le holding assure le financement des besoins de trésorerie des filiales. Il intervient, pour son compte et celui des filiales, sur les marchés financiers pour réaliser les placements et les emprunts nécessaires. Sauf exception (dont la principale à ce jour est ASF et ses filiales, en conformité avec les contrats conclus avec la Caisse nationale des autoroutes), ce système s'applique à l'ensemble des filiales françaises détenues à 100 % directement ou indirectement par VINCI. La centralisation de la trésorerie des filiales allemandes est assurée par VINCI Finance International (VFI), filiale à 100 % de VINCI. VFI est destinée à centraliser la trésorerie des filiales étrangères opérant sur les principaux marchés du Groupe en Europe et en Amérique du Nord. Cette société propose également aux filiales du Groupe des prêts à moyen et long terme pour le financement d'acquisitions d'actifs, de BFR ou d'investissements.

VINCI et VFI peuvent être amenés à consentir des prêts à moyen terme à certaines filiales et à recevoir des fonds d'autres filiales dans le cadre de placements à court et moyen terme. Au 31 décembre 2010, ces opérations représentaient pour VINCI un encours de 997 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et de 1 281 millions d'euros pour les dépôts à terme, et pour VFI un encours de 1 624 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et de 145 millions d'euros pour les dépôts à terme.

Conventions réglementées

Il existe des conventions réglementées entre VINCI et ses filiales, qui ont fait ou font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration, de rapports spéciaux des commissaires aux comptes et d'une approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

3. Renseignements sur le capital de VINCI

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques (à l'exception des franchissements de seuils ; voir paragraphe 1 « Franchissements de seuils »). Au 31 décembre 2010, le capital social de VINCI s'élevait à 1 381 551 117,5 euros. Il était divisé en 552 620 447 actions d'une valeur nominale de 2,5 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et sont librement cessibles.

3.1 Évolution du capital sur cinq ans

	Augmentation (réduction) du capital (en euros)	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées ^(*)	Nombre d'actions composant le capital social ^(*)	Montant du capital social (en euros)
Situation au 31/12/2005				393 272 548	983 181 370
Réduction du capital	(34 875 000)	(445 071 106)	(13 950 000)	379 322 548	948 306 370
Plan d'épargne Groupe	23 938 315	236 775 085	9 575 326	388 897 874	972 244 685
Levées d'options de souscription	23 880 620	111 025 993	9 552 248	398 450 122	996 125 305
Augmentation du capital	180 432 020	2 325 239 176	72 172 808	470 622 930	1 176 557 325
Situation au 31/12/2006				470 622 930	1 176 557 325
Réduction du capital	(9 500 000)	(113 364 800)	(3 800 000)	466 822 930	1 167 057 325
Plan d'épargne Groupe	21 693 128	310 020 226	8 677 251	475 500 181	1 188 750 453
Levées d'options de souscription	26 191 518	134 657 853	10 476 607	485 976 788	1 214 941 970
Situation au 31/12/2007				485 976 788	1 214 941 970
Plan d'épargne Groupe	8 476 643	139 104 535	3 390 657	489 367 445	1 223 418 613
Levées d'options de souscription	5 887 258	31 048 028	2 354 903	491 722 348	1 229 305 870
Paiement du dividende en actions	11 100 330	185 751 933	4 440 132	496 162 480	1 240 406 200
Situation au 31/12/2008				496 162 480	1 240 406 200
Plan d'épargne Groupe	22 671 710	207 017 588	9 068 684	505 231 164	1 263 077 910
Levées d'options de souscription	7 355 790	44 962 646	2 942 316	508 173 480	1 270 433 700
Paiement du dividende en actions	31 960 175	334 842 687	12 784 070	520 957 550	1 302 393 875
Situation au 31/12/2009				520 957 550	1 302 393 875
Plan d'épargne Groupe	15 091 573	187 374 980	6 036 629	526 994 179	1 317 485 448
Levées d'options de souscription	8 955 645	54 594 480	3 582 258	530 576 437	1 326 441 093
Paiement du dividende en actions	2 610 025	36 999 714	1 044 010	531 620 447	1 329 051 118
Apport Gegelec	52 500 000	792 067 549	21 000 000	552 620 447	1 381 551 118
Situation au 31/12/2010				552 620 447	1 381 551 118

(*) Ajusté de la division par 2 du nominal de l'action intervenue en mai 2007.

3.2 Capital potentiel

Les seuls instruments financiers existants pouvant engendrer la création d'actions nouvelles sont les options de souscription d'actions consenties à certains mandataires sociaux et salariés du Groupe (voir section D, paragraphe 4.2, page 123, pour les caractéristiques de ces options). Les options de souscription et d'achat deviendraient exerçables en cas d'offre publique.

3.3 Répartition et évolution du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices

Répartition du capital au 31 décembre 2010

	Décembre 2010 ⁽²⁾			Décembre 2009			Décembre 2008		
	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote
Autodétention ⁽¹⁾	11 360 406	2,1 %	-	21 083 639	4,0 %	-	22 919 652	4,6 %	-
Salariés (FCPE)	49 904 956	9,0 %	9,2 %	47 809 964	9,2 %	9,6 %	40 915 658	8,2 %	8,6 %
Total non flottant	61 265 362	11,1 %	9,2 %	68 893 603	13,2 %	9,6 %	63 835 310	12,9 %	8,6 %
Dirigeants et administrateurs	2 507 943	0,5 %	0,5 %	2 177 357	0,4 %	0,4 %	2 327 737	0,5 %	0,5 %
Autres actionnaires individuels	63 845 270	11,6 %	11,8 %	62 103 977	11,9 %	12,4 %	59 780 117	12,0 %	12,6 %
Actionnaires individuels	66 353 213	12,0 %	12,3 %	64 281 334	12,3 %	12,9 %	62 107 854	12,5 %	13,1 %
Qatari Diar	31 500 000	5,7 %	5,8 %	-	-	-	-	-	-
Financière Pinault	20 987 172	3,8 %	3,9 %	20 987 172	4,0 %	4,2 %	20 987 172	4,2 %	4,4 %
Autres investisseurs institutionnels	372 514 700	67,4 %	68,8 %	366 795 441	70,5 %	73,3 %	349 232 144	70,4 %	73,8 %
Investisseurs institutionnels	425 001 872	76,9 %	78,5 %	387 782 613	74,5 %	77,5 %	370 219 316	74,6 %	78,2 %
Total	552 620 447	100,0 %	100,0 %	520 957 550	100,0 %	100,0 %	496 162 480	100,0 %	100,0 %

(1) Actions propres détenues par VINCI SA.

(2) Estimation au 31 décembre 2010, sur la base de l'actionariat nominatif, du relevé des titres au porteur identifiables (TPI) et d'une enquête d'actionariat réalisée auprès des investisseurs institutionnels.

Actionariat salarié

Les caractéristiques du plan d'épargne du Groupe sont décrites dans les « Données sociales et environnementales » du rapport de gestion, page 131, et dans l'« Annexe aux comptes consolidés » aux notes F.18 et F.19.3.

Droits de vote

La différence entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote est due à l'absence de droits de vote attachés aux actions autodétenues. Il n'existe, par ailleurs, pas de droit de vote double.

Franchissements de seuil

Aux termes des déclarations de franchissement du seuil légal de 5 % ou du seuil statutaire de 1 % du capital ou des droits de vote, reçues par la Société, les actionnaires identifiés au 31 décembre 2010 comme détenant plus de 1 % du capital ou des droits de vote, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, sont les suivants :

- Amundi : trois déclarations en 2010 ; la dernière, en date du 29 novembre 2010, mentionne une participation de 3,9 % au capital de VINCI ;
- Crédit agricole : trois déclarations en 2010 ; la dernière, en date du 7 décembre 2010, mentionne une participation de 1,0 % de Prédica et de 1,9 % de Crédit agricole SA au capital de VINCI ;
- Crédit suisse : sept déclarations en 2010 ; la dernière, en date du 31 décembre 2010, mentionne une participation de 1,5 % au capital de VINCI ;
- BNP Paribas : 1,1 % du capital, déclaration du 22 décembre 2010.
- Comet Luxembourg, société détenue par Qatari Diar : 5,8 % du capital le 16 avril 2010.

Pactes d'actionnaires

Dans le cadre de l'accord de partenariat stratégique signé le 19 janvier 2010 entre Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) et VINCI, et à la suite de l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence européenne, le Conseil d'administration de VINCI, réuni le 14 avril 2010, a réalisé l'opération de transfert de Cegelec par voie d'apport contre des actions VINCI nouvelles et par voie d'échange contre des actions VINCI autodétenues. À l'issue de cette opération, Qatari Diar est entré au capital de VINCI avec un accord d'actionariat stable. Ce dernier prévoit que VINCI accueille à son Conseil d'administration un administrateur proposé par Qatari Diar : Qatari Diar a été nommé par l'assemblée générale des actionnaires le 6 mai 2010 et a désigné Me Maillot en qualité de représentant permanent. Me Maillot est devenu membre du comité de la Stratégie et des Investissements. À compter du 1^{er} mars 2011, Me Maillot est remplacé par M. Yousuf Ahmad Al Hammadi dans ses fonctions de représentant permanent de Qatari Diar et de membre du comité de la Stratégie et des Investissements. L'accord prévoit que pendant une durée de trois ans, à compter de 14 avril 2010, Qatari Diar maintiendra une participation au capital de VINCI pouvant évoluer entre 5 % et 8 %, sous réserve de certaines exceptions. VINCI bénéficiera d'un droit de première offre (ou d'un droit de préemption dans certains cas) sur les cessions par Qatari Diar de blocs de titres représentant plus de 1,0 % du capital.

À l'exception de cet accord et de l'action de concert de Financière Pinault avec les sociétés Artémis, Artémis 12 et Victoris, qu'elle contrôle, déclarée le 8 juin 2007, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires ou groupe d'actionnaires partenaires.

Actionariat au nominatif

Au 31 décembre 2010, la Société comptait 3 354 actionnaires au nominatif pur et 1 478 actionnaires au nominatif administré. À cette date, les nantisements d'actions représentaient un total de 346 218 actions inscrites au nominatif pur et 316 185 actions inscrites au nominatif administré.

3.4 Actions propres

Les informations requises au titre de l'article L. 225-211 du Code de commerce figurent à la note C.3 de l'« Annexe aux comptes sociaux », en page 278.

3.5 Pacte d'actionnaires relatif aux actions ASF

En décembre 2006, dans le cadre du financement du reclassement par VINCI Concessions auprès de sa filiale ASF Holding de sa participation de 22,99 % dans ASF, VINCI a conclu avec ASF Holding, cessionnaire de cette participation, un pacte d'actionnaires par lequel les deux sociétés organisent leurs rapports vis-à-vis d'ASF.

Par cette convention, les parties s'engagent, en leur qualité d'actionnaires majoritaires d'ASF, à faire en sorte que les décisions prises par les organes sociaux compétents d'ASF respectent :

- le principe de mise en œuvre et de maintien d'une politique de distribution de dividendes maximisée en fonction des résultats et des réserves distribuables d'ASF, sous réserve du respect par ASF de ses engagements souscrits au titre du financement de 3,5 milliards d'euros le 18 décembre 2006 avec un syndicat de 23 banques, et notamment du respect des ratios financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés d'ASF : dette nette/CAF^(*) ≤ 7 et CAF^(*)/frais financiers nets ≥ 2,2 ;
- les conditions préalables à une éventuelle cession par ASF des titres que cette société détient dans Escota, définies dans les conventions de crédit signées le 18 décembre 2006 avec un syndicat bancaire, respectivement par ASF et ASF Holding, pour des montants de 3,5 milliards et 1,2 milliard d'euros.

VINCI s'engage en outre :

- à ce que VINCI Concessions restitue à ASF Holding les sommes que cette dernière aurait le cas échéant mises à sa disposition dans le cadre des accords de centralisation de trésorerie du Groupe, dans l'hypothèse où surviendrait un cas d'exigibilité anticipée du crédit syndiqué ASF Holding de 1,2 milliard d'euros ;
- à maintenir directement ou indirectement une participation dans ASF lui donnant accès à la majorité du capital et des droits de vote. Cet engagement a pris fin lorsque ASF Holding a augmenté sa participation dans ASF de manière à détenir en direct cette double majorité.

Ce pacte d'actionnaires demeurera en vigueur aussi longtemps qu'une somme quelconque restera due aux banques au titre de la convention de crédit syndiqué conclue par ASF Holding et qui expire en décembre 2013, étant entendu que VINCI et/ou ASF Holding auront la faculté de céder tout ou partie de leur participation respective dans ASF, sous réserve qu'un tiers devenant détenteur d'au moins une minorité de blocage ait adhéré préalablement audit pacte.

En dehors de ce pacte, VINCI n'a pas conclu de convention ou de pacte dont la teneur serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre. Il convient toutefois de mentionner que la constitution par VINCI de sociétés conjointement avec des tiers a pu donner lieu à la conclusion de conventions. C'est notamment le cas de Cofiroute, du Consortium Stade de France et des sociétés constituées spécifiquement pour l'obtention et la gestion de contrats de concession d'infrastructures. Ces conventions ont principalement pour objet d'aménager les droits respectifs des actionnaires en cas de cession de titres et, le cas échéant, de fixer certains principes de fonctionnement des organes de gestion.

3.6 Marché du titre VINCI

L'action VINCI est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment A) mais également sur plusieurs systèmes multilatéraux de négociation également appelés MTF (Multilateral Trading Facilities), dont les principaux sont Chi-X, Turquoise et BATS. Sur l'ensemble de l'année 2010, 72 % des volumes de transactions ont été effectués sur Euronext et 28 % sur les MTF.

L'action VINCI fait notamment partie des valeurs composant les indices CAC 40, CAC Industrials, CAC Construction et Materials, Euronext 100, Euronext FAS IAS, FTSEurofirst 80, Eurostoxx 50, Eurostoxx Construction et Materials et Aspi Eurozone.

(*) Avant coût de financement et impôt.

Le cours de Bourse et le volume des transactions réalisées sur l'action VINCI ont évolué de la manière suivante au cours des dix-huit derniers mois (sources : Euronext Paris et Bloomberg).

		Cours moyen ^(*) (en euros)	Cours le plus haut ^(**) (en euros)	Cours le plus bas ^(**) (en euros)	Transactions ^(***) (en millions de titres)	Capitaux échangés (en millions d'euros)	
2009	Juin	32,8	36,2	30,4	66,3	2 175,7	
	Juillet	32,8	35,8	30,0	55,2	1 812,4	
	Août	36,4	38,3	34,2	52,0	1 895,8	
	Septembre	38,9	40,5	36,1	67,1	2 611,0	
	Octobre	38,2	39,9	35,5	60,1	2 295,0	
	Novembre	37,8	39,5	34,9	52,4	1 983,6	
	Décembre	39,3	40,2	37,2	62,4	2 453,0	
	2010	Janvier	40,3	42,2	37,9	52,5	2 115,1
		Février	38,4	40,6	36,8	64,0	2 457,6
		Mars	42,4	44,3	38,8	72,6	3 077,8
		Avril	43,7	45,0	40,5	65,1	2 841,4
		Mai	37,6	42,3	33,9	144,1	5 425,0
Juin		37,2	39,3	33,9	94,6	3 520,5	
Juillet		35,8	38,5	33,0	72,5	2 593,3	
Août		36,1	38,6	33,4	61,4	2 216,4	
Septembre		37,0	38,0	35,0	65,5	2 425,6	
Octobre		38,4	39,8	35,9	54,5	2 096,1	
Novembre		39,4	40,9	37,0	70,1	2 762,3	
Décembre		40,1	41,5	37,0	87,5	3 510,1	

(*) Moyenne des cours de clôture (Euronext Paris).

(**) Cours de séance (Euronext Paris).

(***) Volumes de transactions Euronext Paris + MTF.

4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

a) La structure du capital de la Société.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2010 ».
b) Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 1 « Franchissements de seuils (extraits de l'article 10 bis des statuts) ».
c) Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Franchissements de seuils ».
d) La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Actionnariat au nominatif ».
e) Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Actionnariat salarié ».
f) Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.	F. Renseignements généraux > Paragraphes 3.3 « Pactes d'actionnaires » et 3.5 « Pacte d'actionnaires relatif aux actions ASF ».
g) Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.	Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, dispositions légales et statutaires.
h) Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital joint au rapport de gestion.
i) Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porte gravement atteinte à ses intérêts.	F. Renseignements généraux > 3.5 « Pacte d'actionnaires relatif aux actions ASF ». « Annexe aux comptes consolidés » note 23.2.5.
j) Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.	D. Mandataires sociaux et dirigeants > 3.2 « Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ». Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

5. Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du rapport de gestion

Les parties « Bourse et actionnariat » (pages 26-27), « Comptes sociaux » (pages 271-288) ainsi que les « Comptes consolidés » (pages 179-269) font partie intégrante du rapport de gestion.

Sont joints au rapport de gestion les documents suivants :

- le rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (pages 160-176) ;
- le tableau des « Résultats financiers des cinq derniers exercices » (page 288) ;
- le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital (pages 156-157).

Autorisations d'augmenter le capital et autres autorisations données au Conseil d'administration

Les autorisations actuellement en vigueur sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres	06/05/10 (11 ^e résolution)	05/11/11	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	06/05/10 (20 ^e résolution)	05/11/11	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission	14/05/09 (18 ^e résolution)	13/07/11	(1)
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou de ses filiales	14/05/09 (19 ^e résolution)	13/07/11	300 millions d'euros (actions) ⁽²⁾ 5 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾
Émissions d'Oceane, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de la Société et/ou de ses filiales	14/05/09 (20 ^e résolution)	13/07/11	150 millions d'euros (actions) ⁽²⁾⁽⁴⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾⁽⁵⁾
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital autres que des Oceane	14/05/09 (21 ^e résolution)	13/07/11	150 millions d'euros (actions) ⁽²⁾⁽⁴⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾⁽⁵⁾
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	14/05/09 (22 ^e résolution)	13/07/11	15 % de l'émission initiale ⁽²⁾⁽⁵⁾
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ⁽⁶⁾	14/05/09 (23 ^e résolution)	13/07/11	10 % du capital social
Émission d'actions de la Société à la suite de l'émission par une ou des filiales de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	06/05/10 (21 ^e résolution)	05/07/12	150 millions d'euros ⁽⁷⁾ 300 millions d'euros ^(7b)
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	06/05/10 (22 ^e résolution)	05/07/12	2 % du capital social ⁽⁸⁾
Augmentations de capital réservées à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement dans le cadre de plans d'épargne au bénéfice des salariés de certaines filiales étrangères de VINCI	06/05/10 (23 ^e résolution)	05/11/11	2 % du capital social ⁽⁸⁾
Autorisation d'attribuer des actions de performance existantes	15/05/08 (20 ^e résolution)	14/07/11	1 % du capital ⁽⁹⁾
Émission d'options de souscription d'actions	14/05/09 (26 ^e résolution)	13/07/12	1,5 % du capital ⁽¹⁰⁾ Nombre de bénéficiaires supérieur à 1 500 Autres conditions ⁽¹¹⁾

(1) Montant total des réserves, bénéfiques ou primes d'émission capitalisables.

(2) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 et de la 19^e résolution de l'assemblée générale du 15 mai 2008 ne peut excéder 300 millions d'euros.

(3) Le montant cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 ne peut excéder 5 000 millions d'euros.

(4) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 20^e et 21^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 et de la 19^e résolution de l'assemblée générale du 15 mai 2008 ne peut excéder 150 millions d'euros.

(5) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 20^e et 21^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 ne peut excéder 3 000 millions d'euros.

(6) Au titre de cette autorisation, dans le cadre de l'opération d'acquisition du groupe Cegelec, VINCI a émis, le 14 avril 2010, 21 000 000 d'actions nouvelles en vue de rémunérer l'apport en nature par Comet Luxembourg, filiale de Qatari Diar Real Estate Investment Company, d'actions et autres valeurs mobilières de Cegelec Entreprise.

(7) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 20^e et 21^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 et de la 21^e résolution de l'assemblée générale du 6 mai 2010 ne peut excéder 150 millions d'euros.

(7b) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 et de la 21^e résolution de l'assemblée générale du 6 mai 2010 ne peut excéder 300 millions d'euros.

(8) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement des 22^e et 23^e résolutions de l'assemblée générale du 6 mai 2010 ne peut excéder 2 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(9) Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées sur le fondement de la 20^e résolution de l'assemblée générale du 15 mai 2008 ne peut excéder 1 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(10) Le nombre total des options susceptibles d'être attribuées en vertu de la 26^e résolution de l'assemblée générale du 14 mai 2009 ne peut porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 1,5 % du nombre des actions composant le capital social.

(11) Les attributions doivent concerner au moins 1 500 bénéficiaires ; les options consenties aux membres du comité Exécutif ne peuvent pas excéder 10 % de chaque attribution, chaque attributaire ne peut être attributaire de plus de 1 % de chaque attribution ; le prix d'émission des actions ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés pendant les 20 séances de Bourse précédant le jour de la réunion du Conseil au cours de laquelle sont consenties les options.

Les autorisations proposées à l'assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2011 sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres	02/05/11 (17 ^e résolution)	01/11/12	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	02/05/11 (19 ^e résolution)	01/11/12	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	02/05/11 (20 ^e résolution)	01/07/13	(1)
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou de ses filiales	02/05/11 (21 ^e résolution)	01/07/13	300 millions d'euros (actions) ⁽²⁾ 5 000 millions d'euros (titres de créances) ⁽³⁾
Émissions d'Océane, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de la Société et/ou de ses filiales	02/05/11 (22 ^e résolution)	01/07/13	150 millions d'euros (actions) ⁽²⁾⁽⁴⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créances) ⁽³⁾⁽⁵⁾
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital autres que des Océane	02/05/11 (23 ^e résolution)	01/07/13	150 millions d'euros (actions) ⁽²⁾⁽⁴⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créances) ⁽³⁾⁽⁵⁾
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	02/05/11 (24 ^e résolution)	01/07/13	15 % de l'émission initiale ⁽²⁾⁽⁴⁾
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	02/05/11 (25 ^e résolution)	01/07/13	10 % du capital social
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	02/05/11 (26 ^e résolution)	01/07/13	2 % du capital social ⁽⁶⁾
Augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés à l'étranger des avantages comparables à ceux offerts dans le cadre d'une opération réalisée dans le cadre d'un plan d'épargne	02/05/11 (27 ^e résolution)	01/11/12	2 % du capital social ⁽⁶⁾
Émission d'options de souscription d'actions	02/05/11 (28 ^e résolution)	01/07/13	0,9 % du capital ⁽⁷⁾ Autres conditions ⁽⁸⁾

(1) Montant total des réserves, bénéfices ou primes d'émission capitalisables.

(2) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la 21^e résolution de l'assemblée générale du 6 mai 2010 et des 21^e, 22^e, 23^e et 24^e résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut excéder 300 millions d'euros.

(3) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 21^e, 22^e, 23^e et 24^e résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut excéder 5 000 millions d'euros.

(4) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la 21^e résolution de l'assemblée générale du 6 mai 2010 et des 22^e et 23^e résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut excéder 150 millions d'euros.

(5) Le montant cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 22^e et 23^e résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut excéder 3 000 millions d'euros.

(6) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement des 26^e et 27^e résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut excéder 2 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(7) Le nombre total des options susceptibles d'être attribuées en vertu de la 28^e résolution de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 0,9 % du nombre des actions composant le capital social.

(8) Le prix d'émission des actions ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés pendant les 20 séances de bourse précédant le jour de la réunion du Conseil au cours de laquelle sont consenties les options ; les conditions de performance des options devront comporter un mécanisme conditionnant le nombre d'options attribuées définitivement à la performance économique intrinsèque du Groupe, reflétée par l'obtention d'un taux de retour sur capitaux investis (ROCE) au moins égal à 5 %.

Rapport des commissaires aux comptes exprimant une assurance modérée sur :

- certains indicateurs environnementaux d'Eurovia, VINCI Autoroutes, VINCI Construction France (sites fixes), VINCI Energies, VINCI Park en France, VINCI plc
- certains indicateurs sociaux au niveau du Groupe publiés dans le rapport annuel 2010 du groupe VINCI

Exercice clos le 31 décembre 2010

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes du groupe VINCI, nous avons effectué un examen visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur les indicateurs environnementaux et sociaux⁽¹⁾ (« les données ») sélectionnés par le groupe VINCI et identifiés par le symbole ☒ dans les tableaux présentés aux pages 126-147 du rapport annuel pour l'exercice 2010 (période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 pour les indicateurs sociaux et période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010 pour les indicateurs environnementaux).

Les conclusions formulées ci-après portent sur ces seules données et non sur l'ensemble des indicateurs présentés.

Ces données ont été préparées sous la responsabilité de la direction des Ressources humaines pour les données sociales du groupe VINCI et de la délégation au Développement durable pour les données environnementales, conformément au manuel de procédure utilisateur pour la collecte des données sociales du Groupe et au guide méthodologique de l'organisation du reporting environnemental et au guide des définitions et méthodes des indicateurs communs pour le reporting environnemental de VINCI (ci-après « le référentiel »). La note méthodologique figurant en pages 147-149 du rapport annuel 2010 apporte des précisions sur les méthodologies de collecte ou de calcul des indicateurs publiés. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur les données sélectionnées.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon la norme ISAE 3000, en conformité avec la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre des diligences limitées conduisant à exprimer une assurance modérée sur le fait que les données sélectionnées ne comportent pas d'anomalies significatives. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Nous avons, pour les données sélectionnées :

- apprécié le référentiel au regard de sa pertinence, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible et son exhaustivité ;
- mené des entretiens et réalisé des sondages sur l'application du référentiel auprès de :
 - dix entités sélectionnées⁽²⁾ pour les données sociales, représentant 21 % des effectifs consolidés du Groupe ;
 - trois entités sélectionnées⁽³⁾ pour les données environnementales d'Eurovia, représentant entre 15 et 64 % des données consolidées ;
 - cinq sites sélectionnés⁽⁴⁾ pour les données environnementales de VINCI Autoroutes, représentant entre 18 et 33 % des données consolidées ;
 - cinq sous-pôles sélectionnés⁽⁵⁾ pour les données environnementales de VINCI Energies, représentant entre 19 et 42 % des données consolidées ;
 - cinq sites sélectionnés⁽⁶⁾ pour les données environnementales de certaines sociétés de VINCI plc, représentant entre 13 et 61 % des données consolidées ;
 - deux directions régionales et quatre parkings sélectionnés⁽⁷⁾ pour les données environnementales de VINCI Park en France, représentant entre 38 et 42 % des données consolidées ;
 - et trois directions déléguées sélectionnées⁽⁸⁾ pour les données environnementales de VINCI Construction France, représentant entre 14 et 27 % des données consolidées ;
- et mené des tests de cohérence sur la consolidation de ces données.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, aux experts environnement et développement durable de nos cabinets.

Commentaires sur les procédures

Le processus de reporting appelle de notre part les commentaires suivants :

Reporting environnemental d'Eurovia, de VINCI Autoroutes, de VINCI Construction France (sites fixes), de VINCI Energies, de VINCI Park en France et de VINCI plc

- Chez VINCI Park en France, la méthodologie de conversion du montant en euros d'eau achetée en volume d'eau consommée intègre une part d'estimation qui devrait être affinée. La méthode retenue pour l'estimation de la consommation d'eau est communiquée dans la note méthodologique figurant en pages 147-149 du rapport annuel.
- Chez VINCI Autoroutes, la définition des indicateurs de suivi des déchets devrait être harmonisée pour l'ensemble des sociétés afin de renforcer l'homogénéité des données collectées.
- Chez Eurovia, la fiche de définition de l'indicateur « Pourcentage de la vente de recyclage de déblais de chantier par rapport à la vente totale de granulats » devrait être encore précisée pour éviter des pratiques non homogènes.

- Les contrôles de consolidation devraient être renforcés sur un sous-pôle de VINCI Energies à l'international.
- En l'absence de justificatifs tels que des factures, les méthodes d'estimation des données divergent entre les implantations pour les indicateurs d'eau et d'énergie, et les données ne sont pas systématiquement remontées. Il conviendrait de préciser les procédures de reporting en conséquence et de sensibiliser les pôles.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les données examinées, figurant pages 126-147 du rapport annuel 2010, identifiées par le symbole ☒, ont été établies dans tous leurs aspects significatifs conformément au référentiel mentionné.

(1) Indicateurs sociaux : effectifs au 31/12, effectifs par sexe, nombre d'heures de formation, taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt, taux de gravité des accidents du travail. Indicateurs environnementaux d'Eurovia : consommation de gaz naturel, consommation de fioul domestique, consommation de fioul lourd, consommation de diesel, part des déchets de déblais recyclés, pourcentage du tonnage des carrières en propre certifié ISO 14001.

Indicateurs environnementaux de VINCI Autoroutes : consommation d'électricité, consommation de gaz naturel, consommation de fioul domestique, consommation de carburants, émissions de CO₂ scope 2, consommation d'eau, quantité de déchets assimilables aux ordures ménagères, quantité d'huiles usagées.

Indicateurs environnementaux de VINCI Construction France (sites fixes) : consommation d'électricité, consommation de gaz naturel, consommation de fioul domestique, consommation d'eau, pourcentage du chiffre d'affaires certifié ISO 14001.

Indicateurs environnementaux de VINCI Energies : consommation d'électricité, consommation de fioul domestique, consommation de carburants, consommation d'eau, pourcentage du chiffre d'affaires certifié ISO 14001.

Indicateurs environnementaux de VINCI Park en France : consommation d'électricité, consommation de carburants, consommation d'eau.

Indicateurs environnementaux de VINCI plc : consommation d'électricité, consommation de fioul domestique, consommation d'eau, quantité de déchets générés, pourcentage du chiffre d'affaires certifié ISO 14001.

(2) VINCI Park : VINCI Park Canada (Canada) et pôle entier ; Eurovia : Eurovia Services CS (République tchèque) ; VINCI Construction : VCF Rhône-Alpes Sud et VCF Rhône-Alpes-Nord et VINCI Construction France en entier, VINCI plc (Royaume-Uni), Freyssinet (Canada) et Sogea Satom (Tchad) ; VINCI Energies : Atem (Pologne).

(3) CSP Centre-Ouest, Ringway (Royaume-Uni) et DJL (Canada).

(4) Cofiroute : centres de Ponthévrard et Vivy ; ASF : DCE, DRE Niort et DRE Narbonne.

(5) VE Production et Transport d'Energie, VE Ouest-Atlantique, VE Sécurité Incendie France, VE IDF Contracting, VE Switzerland.

(6) King's Cross Package 6, A46 Newark, Gatwick Pier 2, Sandwell Homes, Cynon Valley (Royaume-Uni).

(7) Direction régionale Paris, direction régionale La Défense, Parking Hausmann-Printemps, Bercy Saint-Émilien, La Défense Parc Centre, Neuilly Voirie.

(8) Directions déléguées Normandie Centre, Rhône-Alpes Nord et Rhône-Alpes Sud.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2011

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Philippe Arnaud
Associé
Responsable du département
Développement durable
& changement climatique

Patrick-Hubert Petit
Associé

Éric Dugelay
Associé
Responsable du pôle
risk management &
développement durable

Jean-Paul Picard
Associé

Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Le présent rapport, établi par le président du Conseil d'administration de VINCI, a pour objet de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a été établi par le président en coordination avec le vice-président administrateur référent et en liaison avec les directions Financière (cette dernière incluant la direction de l'Audit) et Juridique de la Société.

La partie « Gouvernement d'entreprise » a été soumise au comité des Nominations et de la Gouvernance.

Pour la partie « Procédures de contrôle interne et de gestion des risques », il a également été fait appel à la contribution des pôles et divisions du groupe VINCI. Les informations nécessaires ont été recueillies auprès des principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques. Cette partie a été soumise au comité d'Audit.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 1^{er} mars 2011.

A. Gouvernement d'entreprise

1. Adhésion au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef

Il est rappelé que le Conseil d'administration de la société VINCI a décidé, au cours de sa réunion du 13 novembre 2008, que le code Afep-Medef est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce code de gouvernement d'entreprise peut être consulté *in extenso* sur le site Internet du Medef (www.medef.fr). Les dispositions de ce code qui ont été écartées sont, le cas échéant, mentionnées dans le présent rapport.

2. Modalités d'exercice de la direction Générale

Décision

Le 6 mai 2010, le Conseil d'administration a décidé de réunifier les mandats de président du Conseil et de directeur général et a nommé M. Xavier Huillard président-directeur général.

Il est rappelé que depuis 2006 ces fonctions étaient dissociées, la présidence du Conseil et la direction Générale de la Société étant respectivement assumées entre le 1^{er} juin 2006 et le 6 mai 2010 par MM. Yves-Thibault de Silguy et Xavier Huillard.

Motivation

Ce choix a été opéré par le Conseil après une réflexion menée au second semestre de l'année 2009. Après avoir évalué toutes les possibilités d'organisation, le Conseil a conclu à l'unanimité que, étant donné les circonstances, eu égard à l'organisation intrinsèque du groupe VINCI, qui se caractérise par une très forte intensité managériale dans le cadre de structures fortement décentralisées, ainsi qu'à une conjoncture économique mondiale tendue rendant nécessaire une structure de commandement lisible et adaptée, la réunification de ces mandats était la décision la plus appropriée pour le Groupe.

Le Conseil a cependant été particulièrement attentif à ce qu'une concentration de pouvoirs ne se traduise pas par un risque d'affaiblissement des dispositifs de contrôle du Conseil et il a adopté un nouveau règlement intérieur comportant les mécanismes aptes à garantir cet équilibre. Il a ainsi décidé de confier à M. Yves-Thibault de Silguy une mission assortie de pouvoirs inédits. Ce dernier est l'administrateur ayant, à ce stade, la connaissance la plus approfondie du Groupe ainsi que la disponibilité lui permettant de demeurer en permanence parfaitement informé de l'actualité, de l'organisation opérationnelle et du fonctionnement de ce dernier. Le nouveau règlement intérieur détaillant les modalités de cette organisation est devenu applicable à compter du 6 mai 2010.

La nomination par VINCI d'un vice-président administrateur référent, annoncée dès le 19 novembre 2009 en vue d'une mise en œuvre à l'issue de son assemblée générale de 2010, constitue une innovation de place. Il s'agit pour le Conseil de disposer en son sein d'un membre particulièrement bien informé en raison de sa participation physique à de multiples travaux et de ses nombreux contacts avec le management de l'entreprise, et doté du pouvoir de convoquer le Conseil de sa propre initiative en tant que de besoin.

Au cours de la période qui s'est écoulée depuis la mise en place de cette nouvelle organisation, le vice-président administrateur référent a pu se consacrer pleinement à la mission qui lui était impartie et jouer le rôle qui lui était dévolu, ainsi qu'il en est rendu compte dans le rapport joint.

Lors de l'enquête d'auto-évaluation conduite par le Conseil avec l'aide d'un cabinet extérieur à la fin de 2010, dont il sera rendu compte au paragraphe 3.5 ci-après, les administrateurs ont, pour leur part, confirmé leur satisfaction quant à l'efficacité de ce dispositif.

VINCI constate que l'Autorité des marchés financiers considère ce dispositif comme une piste de réflexion intéressante dans ses rapports du 8 décembre 2009 et du 12 juillet 2010 sur le gouvernement d'entreprise.

Président-directeur général

M. Xavier Huillard, président-directeur général depuis le 6 mai 2010 :

- organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et assure le pilotage opérationnel du Groupe.

Il fournit au Conseil et à ses comités les informations dont ils ont besoin, il rend compte des faits marquants de la vie du Groupe et met en œuvre les décisions prises par le Conseil.

Les opérations significatives de la Société, mentionnées au paragraphe 3.3, sont soumises à l'approbation préalable du Conseil. Par ailleurs, le président-directeur général présente à intervalles réguliers l'activité, les perspectives et la stratégie du Groupe à la communauté financière, notamment au cours de road-shows.

M. Huillard préside le comité Exécutif et le comité d'Orientation et de Coordination. Le comité Exécutif est composé de 13 membres à la date du présent rapport. Il s'est réuni à 25 reprises en 2010, soit deux réunions par mois en moyenne. Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble, aux côtés des membres du comité Exécutif, les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe et a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation de VINCI ainsi que sur les politiques transverses au sein du Groupe. Ce comité se compose de 37 membres et s'est réuni quatre fois en 2010.

M. Huillard préside également le comité des Risques mentionné au paragraphe 4.3 de la partie B.

Vice-président administrateur référent

M. Yves-Thibault de Silguy a assuré la présidence du Conseil jusqu'au 6 mai 2010, date à laquelle il a été nommé vice-président administrateur référent.

Depuis cette date, sa mission est double :

- il assiste le président-directeur général dans le cadre de la gouvernance en matière d'organisation des travaux du Conseil et de ses comités ;
- il apporte au Conseil un éclairage sur les opérations sur lesquelles ce dernier sera appelé à délibérer en complément de l'activité des comités spécialisés et s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance pour le compte du Conseil. En particulier, le vice-président administrateur référent a le pouvoir de convoquer le Conseil d'administration et de faire inscrire tout sujet à l'ordre du jour.

M. de Silguy préside par ailleurs le comité des Nominations et de la Gouvernance ainsi que le comité de la Stratégie et des Investissements. Il participe aussi à de nombreuses réunions d'actionnaires individuels.

Enfin, M. de Silguy assiste et conseille le président-directeur général dans le cadre de missions spécifiques, notamment en matière de représentation de haut niveau auprès des pouvoirs publics et des grands partenaires du Groupe en France et à l'étranger. Il consacre une grande partie de son temps à rencontrer les dirigeants des nombreuses filiales du Groupe et à leur apporter, en tant que de besoin, son assistance dans leurs relations avec leurs grands clients. Cette assistance s'inscrit dans le cadre d'une convention de prestations de services dont la conclusion a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires le 6 mai 2010.

3. Le Conseil d'administration

3.1 Composition du Conseil d'administration – Indépendance des membres

À la date du présent document, le Conseil d'administration comprend 14 membres, dont un membre représentant les salariés actionnaires.

Le taux de féminisation du Conseil est actuellement de 7 %, et le Conseil a pour objectif de se conformer aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle dans les délais prescrits.

En 2010, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé le renouvellement des mandats d'administrateur de MM. Yves-Thibault de Silguy, Xavier Huillard, Dominique Ferrero et Henri Saint Olive. Elle a par ailleurs approuvé la nomination de la société Qatari Diar Real Estate Investment Company en qualité de nouvel administrateur à la suite de l'entrée de ce groupe au capital de VINCI concomitamment à l'acquisition par le Groupe de la société Cegelec.

Lors de sa réunion du 2 mai 2011, l'assemblée générale des actionnaires aura à se prononcer sur le renouvellement des mandats d'administrateur de Mme Pascale Sourisse et de MM. Robert Castaigne et Jean-Bernard Lévy ainsi que sur la nomination d'un nouvel administrateur représentant les salariés actionnaires en raison de la démission de M. Denis Vernoux, qui exercera son mandat jusqu'à la prochaine assemblée générale.

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Leurs mandats viennent à échéance de manière échelonnée dans le temps, ce qui permet de renouveler tous les ans environ un quart des administrateurs.

Les statuts de la Société stipulent que nul ne peut être nommé administrateur ou reconduit dans cette fonction s'il a atteint l'âge de 75 ans et, par ailleurs, que le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans à la date de clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'assemblée des actionnaires ne peut être supérieur au tiers du nombre total des administrateurs en fonction.

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2011, le Conseil a, conformément au code Afep-Medef, procédé à l'évaluation de l'indépendance des administrateurs actuellement membres du Conseil au regard des critères dudit code.

Le Conseil a considéré qu'il convient, comme par le passé, d'exclure le critère d'ancienneté de douze ans prévu par le code. Le Conseil a en effet estimé que dans le cas de VINCI le fait pour un administrateur de siéger au Conseil depuis plus de douze ans ne l'empêche pas d'exercer ses fonctions avec indépendance et que dans les métiers du Groupe qui se caractérisent par une composante de temps long (concessions) il est important pour le Conseil de disposer en son sein de personnes ayant un recul suffisant sur les activités pluriannuelles du Groupe.

Après avoir entendu le compte rendu du comité des Nominations et de la Gouvernance, le Conseil a examiné la situation de chacun de ses membres et il a porté les appréciations suivantes :

Administrateurs ne pouvant pas être considérés comme indépendants

- M. Xavier Huillard, président-directeur général ;
- M. Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent. L'appréciation est motivée par les fonctions qu'il a précédemment exercées dans le Groupe et par l'existence d'une convention d'assistance qui le lie à la Société ;
- M. Jean-Pierre Lamoure. L'appréciation est motivée par le fait que M. Lamoure a été salarié du Groupe et qu'il exerce actuellement le mandat de président dissocié de Soletanche Freyssinet, une filiale à 100 % de VINCI ;
- M. Denis Vernoux, administrateur représentant les salariés actionnaires. L'appréciation est motivée par le fait que M. Vernoux est salarié d'une filiale de VINCI (VINCI Construction Grands Projets). Le Conseil a cependant relevé que M. Vernoux est élu au sein d'une instance représentative du personnel, ce qui lui confère une protection qui pourrait conduire à le considérer comme indépendant au sens de la recommandation n° 2005/162/CE de la Commission européenne du 5 février 2005. Le Conseil a considéré par ailleurs que la personne appelée à remplacer M. Denis Vernoux en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires n'aurait pas non plus, pour les mêmes raisons, la qualité d'administrateur indépendant.

Administrateurs que le Conseil considère comme indépendants

Le Conseil d'administration a considéré que les membres suivants du Conseil doivent être considérés comme indépendants. Il estime que, même si certains d'entre eux ne remplissent pas certains critères fixés par le code Afep-Medef, ils disposent d'une complète autonomie de jugement garantissant le bon exercice de leur mandat dans des conditions d'indépendance totale.

- M. Dominique Bazy. Le Conseil a constaté qu'il n'existe pas de liens d'affaires entre VINCI et Barber Hauler Capital Advisers, dont M. Bazy est actuellement *managing partner*. Dans son appréciation, le Conseil a relevé que M. Bazy avait exercé des fonctions au sein d'une banque d'affaires (UBS) il y a moins de cinq ans et qu'il est administrateur de VINCI depuis 1996, soit plus de douze ans, mais il a estimé que ces circonstances ne sont pas de nature à altérer son indépendance de jugement ;
- M. Robert Castaigne. Le Conseil a considéré que les liens pouvant exister entre le groupe Total, dont M. Castaigne a été directeur financier et membre du comité exécutif jusqu'en mai 2008, et le groupe VINCI (liens susceptibles de s'exprimer au travers de marchés de travaux et fournitures conclus entre les filiales des deux groupes) ne sont pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de M. Castaigne ;
- M. François David. Le Conseil a considéré que les liens pouvant exister entre le groupe Coface, dont M. David est le président, et le groupe VINCI (qui s'expriment au travers de polices d'assurance dans le cadre de marchés conclus par les filiales de VINCI à l'étranger) ne sont pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de M. David ;
- M. Dominique Ferrero. L'appréciation est motivée par le fait qu'il n'exerce plus de fonctions opérationnelles au sein du groupe Natixis. Le Conseil a pris en compte les déclarations de M. Ferrero selon lesquelles ses fonctions n'ont donné lieu, en 2010, à aucun conflit d'intérêt ;
- M. Patrick Faure. Le Conseil a relevé que M. Faure est administrateur de VINCI depuis 1993, soit plus de douze ans, et qu'il siège au conseil d'administration de Cofiroute, une société contrôlée par VINCI, mais il a estimé que ces circonstances ne sont pas de nature à altérer son indépendance de jugement ;
- M. Jean-Bernard Lévy. Le Conseil a considéré que les relations commerciales normales existant entre VINCI et certaines filiales du groupe Vivendi, dont M. Lévy est président du directoire, ne sont pas suffisamment significatives pour altérer l'indépendance de jugement de M. Lévy ;
- M. Henri Saint Olive. Le Conseil a relevé que la banque Saint Olive, dont M. Saint Olive est le président, est susceptible d'intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société, ses filiales ou à titre personnel par certains membres de sa direction, mais il a considéré que ces opérations ne sont pas suffisamment significatives pour altérer l'indépendance de jugement de M. Saint Olive ;
- M. Michael Pragnell. Celui-ci a exercé jusqu'en 2007 des fonctions de direction au sein de Syngenta AG, société n'ayant aucune relation d'affaires avec le groupe VINCI ;
- Mme Pascale Sourisse. Le Conseil a considéré que les liens pouvant exister entre le groupe Thales, dans lequel Mme Sourisse exerce des fonctions de direction, et le groupe VINCI ne sont pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de Mme Sourisse ;
- Qatari Diar Real Estate Investment Company. Le Conseil a relevé que le groupe Qatari Diar détient moins de 6 % du capital et des droits de vote de VINCI et que le Groupe et Qatari Diar sont associés au sein d'une société dénommée Qatari Diar VINCI Construction (QDVC), dont l'activité consiste à développer des activités de construction au Qatar et au Moyen-Orient. Son représentant permanent jusqu'au 1^{er} mars 2011, Me Alain Maillot, avocat, n'exerce pas à titre personnel d'activité professionnelle au bénéfice du Groupe, ce qui lui confère une indépendance de jugement. Par ailleurs, le Conseil a estimé que les relations entre le cabinet Darrois Villey Maillot Brochier, dont Me Maillot est associé, et le groupe VINCI ne sont pas suffisamment significatives pour altérer l'indépendance de jugement de Me Maillot. À compter du 1^{er} mars 2011, Me Maillot est remplacé par M. Yousuf Ahmad Al Hammadi dans la fonction de représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company.

À l'issue de cet examen, le Conseil d'administration a considéré en conséquence que 10 administrateurs sur 14, soit plus de la moitié, doivent être qualifiés d'indépendants.

3.2 Situation personnelle des mandataires sociaux

À la date d'établissement du présent rapport et à la connaissance du président :

- il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de VINCI ;
- aucun mandataire social de VINCI n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- aucun mandataire de VINCI n'a déclaré être en situation de conflit d'intérêt à l'occasion des décisions prises par le Conseil d'administration en 2010.

3.3 Le règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a adopté en mai 2003 un règlement intérieur qui fait l'objet de mises à jour périodiques, dont la dernière est entrée en vigueur le 6 mai 2010 lors du changement de gouvernance. Ce règlement précise les règles applicables tant au fonctionnement du Conseil qu'à ses comités et comporte une charte de déontologie exposant le comportement attendu de chacun des membres le composant. Ce règlement peut être consulté dans son intégralité sur le site Internet de la Société (www.vinci.com).

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit notamment que celui-ci examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs susceptibles de modifier la structure du bilan et, en tout état de cause, les acquisitions et cessions de participations et d'actifs d'un montant supérieur ou égal à 200 millions d'euros, ainsi que les opérations se situant en dehors de la stratégie annoncée de la Société et que toute opération dont il pourrait être saisi à l'initiative de son comité de la Stratégie et des Investissements.

3.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.4.1 Activité et fonctionnement du Conseil d'administration en 2010

En 2010, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois et le taux moyen de participation a atteint 96 %. Il a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe et les orientations de l'activité. Le directeur général adjoint et directeur financier assiste aux travaux du Conseil et le secrétariat du Conseil est assuré par le directeur juridique.

Lors de sa réunion du **3 mars 2010**, le Conseil a notamment :

- examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux annuels au 31 décembre 2009 ;
- pris connaissance des travaux du comité des Comptes, du comité de la Stratégie et des Investissements, du comité des Rémunérations et du comité des Nominations ;
- fixé la rémunération variable des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2009 ;
- fixé les règles de la rémunération et autres avantages du futur président-directeur général ;
- fixé les règles de rémunération des mandats et missions de M. Yves-Thibault de Silguy à partir de mai 2010, notamment dans le cadre d'une convention entre VINCI et la société YTSuropaconsultants, et procédé au suivi (notamment à l'examen des critères de performance effectué par le comité des Rémunérations) de l'engagement de retraite complémentaire accordé par la Société à ce dernier ;
- arrêté les termes de ses différents rapports à l'assemblée, évalué l'indépendance de ses membres au regard des critères du code Afep-Medef, proposé le renouvellement des mandats de quatre administrateurs et la nomination d'un nouvel administrateur, préparé et convoqué l'assemblée générale mixte des actionnaires du 6 mai 2010, arrêté les termes de l'ordre du jour et des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires ;
- décidé de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010 une option pour le paiement du solde du dividende de l'exercice 2009 en actions nouvelles ;
- fixé le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre du plan d'épargne France pour la période du 3 mai au 31 août 2010 ;
- approuvé le renouvellement des pouvoirs du directeur général en matière de cautions, avals et garanties, approuvé une garantie ainsi qu'une opération de mécénat relative au belvédère du domaine de Marie-Antoinette au château de Versailles.

Lors de sa réunion extraordinaire du **14 avril 2010**, le Conseil a notamment :

- approuvé les modalités du transfert à VINCI par le groupe Qatari Diar de sa participation dans le groupe Cegelec en échange d'une prise de participation dans le capital de VINCI, approuvé un apport en nature à VINCI des titres de la société Cegelec Entreprise, approuvé un échange de titres du groupe Cegelec contre des actions VINCI autodétenues et constaté la réalisation de l'augmentation de capital consécutive à l'apport ;
- approuvé l'acquisition de la société Faceo.

Lors de sa réunion du **6 mai 2010**, le Conseil a notamment :

- décidé la réunification des mandats de président du Conseil et de directeur général ;
- nommé M. Xavier Huillard président-directeur général, et M. Yves-Thibault de Silguy vice-président administrateur référent ;
- constaté la réalisation des conditions requises à la jouissance de la pension de retraite complémentaire de M. de Silguy ;
- modifié la composition des comités du Conseil ;
- examiné l'activité du premier trimestre, la situation financière et l'endettement du Groupe ;
- examiné le budget recadré de l'exercice 2010 ;
- donné pouvoir au président-directeur général de tirer les conséquences de l'option pour le paiement du dividende en actions ;
- examiné l'évolution du capital social et le programme de rachat d'actions ;
- délégué ses pouvoirs au président-directeur général en matière de cautions, avals et garanties et à l'effet de constater les augmentations de capital réalisées consécutivement à la création de titres par l'exercice de droits et dans le cadre de levées d'options sur actions et du plan d'épargne du Groupe ;
- nommé son secrétaire.

Lors de sa réunion du **9 juillet 2010**, le Conseil a notamment :

- examiné la politique de ressources humaines du Groupe ;
- examiné l'activité du Groupe et les développements en cours ;
- examiné le premier recalage du budget 2010, la situation financière du Groupe et son endettement ;
- pris connaissance des travaux du comité d'Audit, du comité de la Stratégie et des Investissements, du comité des Nominations et de la Gouvernance et du comité des Rémunérations ;
- décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions de performance et d'un plan d'options de souscription d'actions ;
- examiné l'évolution du capital social et le programme de rachat d'actions ;
- fixé le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre du plan d'épargne France pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2010 ;
- approuvé la création d'une structure destinée à abriter la Fabrique de la Cité et approuvé la mise en place d'une garantie.

Lors de sa réunion du **31 août 2010**, le Conseil a notamment :

- examiné l'organisation et l'activité de VINCI Autoroutes ;
- examiné l'activité du Groupe et les développements en cours ;
- examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux semestriels au 30 juin 2010 ;
- examiné le deuxième recalage budgétaire ainsi que la situation financière et celle de l'endettement ;
- décidé le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2010 ;
- examiné l'évolution du capital social et le programme de rachat d'actions ;
- approuvé la mise en place d'une garantie.

Lors de sa réunion extraordinaire du **21 septembre 2010**, le Conseil a :

- été informé et a examiné la situation du Groupe et de ses salariés au Niger.

Lors de sa réunion du **19 octobre 2010**, le Conseil a notamment :

- examiné l'activité, les développements en cours, les données commerciales et la situation financière et celle de l'endettement ;
- examiné l'évolution du capital social et le programme de rachat d'actions ;
- examiné l'activité du Groupe au Qatar ;
- fixé le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre du plan d'épargne France pour la période du 3 janvier 2011 au 29 avril 2011.

Lors de sa réunion du **14 décembre 2010**, le Conseil a notamment :

- examiné la stratégie du Groupe, l'activité du Groupe et les développements en cours ;
- examiné le troisième recalage budgétaire, le budget 2011, ainsi que la situation financière et celle de l'endettement ;
- pris connaissance des travaux du comité d'Audit et du comité des Rémunérations ;
- délégué au président-directeur général le pouvoir de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire ;
- arrêté le programme prévisionnel des travaux du Conseil pour 2011 ;
- examiné l'évolution du capital social et le programme de rachat d'actions ;
- approuvé la mise en place d'une garantie.

Une des réunions du Conseil d'administration s'est tenue à Doha au Qatar. Une visite des chantiers du Groupe dans ce pays a été organisée à cette occasion.

3.4.2 Les comités du Conseil d'administration

Les attributions et les modalités de fonctionnement des comités sont régies par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Chaque comité a un rôle d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil relevant de sa compétence et d'étude des sujets et/ou projets que le Conseil ou son président peuvent renvoyer à son examen. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du Conseil, dont il est l'émanation et à qui il rend compte régulièrement. Chaque réunion d'un comité fait l'objet d'un compte rendu, qui est communiqué aux membres du Conseil d'administration.

Le comité d'Audit

Attributions

Le comité d'Audit aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI, ainsi qu'à la qualité de l'information délivrée.

Il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière : examiner les projets de comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés du Groupe avant leur soumission au Conseil, s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, prévenir tout manquement éventuel à ces règles et veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : (a) en ce qui concerne le contrôle interne, évaluer, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne des filiales, examiner, avec ces responsables, les plans d'intervention et d'action dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et les recommandations et suites qui leur sont données ; (b) en ce qui concerne les risques, passer en revue régulièrement la situation financière et les principaux risques financiers du Groupe et notamment les engagements hors bilan ;
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes : examiner avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données, examiner le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, évaluer les propositions de nomination ou de renouvellement des commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération, et émettre une recommandation à ce sujet ;
- de l'examen de la politique du Groupe en matière d'assurances ;

- de la mise en place de procédures en matière d'éthique et de concurrence et de s'assurer de l'existence d'un système de contrôle de leur application.

Composition

Le comité d'Audit comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe et les commissaires aux comptes assistent aux réunions du comité d'Audit. Ce comité est présidé depuis le 14 mai 2009 par M. Henri Saint Olive et composé de MM. Robert Castaigne et Michael Pragnell et de Mme Pascale Sourisse.

Tous quatre sont considérés comme des administrateurs indépendants. Par leur expérience professionnelle ou leur formation, les membres du comité d'Audit disposent des compétences nécessaires ; celles-ci sont décrites dans leur curriculum vitae, figurant dans le rapport de gestion en pages 115-118.

Activité en 2010

Le comité d'Audit s'est réuni cinq fois en 2010, avec un taux de participation de 100 %.

Il a notamment examiné, outre les comptes arrêtés durant l'exercice :

- en matière de contrôle interne : l'organisation du contrôle interne chez VINCI Concessions, le rapport du président relatif au contrôle interne, l'enquête annuelle d'auto-évaluation, la mission des auditeurs ;
- en matière financière et comptable : les différents recalages budgétaires, la situation de la trésorerie et l'endettement financier de la Société, la politique financière du Groupe et les opérations financières en cours, un projet d'accélération des délais de production et de publication des comptes consolidés, les engagements hors bilan, la situation fiscale du Groupe, l'évolution des normes IFRS ;
- le suivi de la gestion des risques (avec notamment un point sur les litiges en cours et sur le programme d'assurances du Groupe) ;
- la charte *Éthique et Comportements* ;
- les prestations accomplies dans le cadre de la convention de mission d'assistance conclue avec la société YTSuropaconsultants.

Le comité de la Stratégie et des Investissements

Attributions

Ce comité aide le Conseil à élaborer la stratégie du Groupe et il examine, avant leur présentation au Conseil, les projets d'investissements stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'avoir une incidence significative sur le périmètre, les activités, le profil de risque, les résultats, la structure du bilan du Groupe ainsi que sur l'appréciation boursière de la Société.

Il a notamment pour mission :

- d'examiner le plan à trois ans du Groupe ;
- de préparer les délibérations du Conseil relatives à la stratégie du Groupe ;
- de formuler un avis, au bénéfice de la direction Générale, sur les projets d'acquisition ou de cession de participations dont la valeur excède 50 millions d'euros et qui n'entrent pas dans le champ des attributions directes du Conseil ;
- de donner son avis à la direction Générale sur les projets de modification significative des structures juridiques ou opérationnelles du Groupe.

Par ailleurs, le comité est informé par la direction Générale de l'état d'avancement des projets de contrats pluriannuels impliquant, pour la part incombant au groupe VINCI, un investissement total (fonds propres et dettes) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

Composition

Le comité de la Stratégie et des Investissements comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Au 1^{er} janvier 2010, ce comité était composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président), Mme Pascale Sourisse et MM. François David, Patrick Faure, Dominique Ferrero, Jean-Pierre Lamoure et Denis Vernoux. Depuis le 6 mai 2010, ce comité a pour membres permanents M. Yves-Thibault de Silguy (président), M. Jean-Pierre Lamoure, le représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company et M. Denis Vernoux. Il est ouvert à tout membre du Conseil qui souhaite y participer.

Le président-directeur général, le directeur financier et le directeur du développement de VINCI assistent aux réunions du comité de la Stratégie et des Investissements, dont le secrétaire du Conseil assure le secrétariat.

Activité en 2010

Le comité de la Stratégie et des Investissements s'est réuni six fois en 2010, avec un taux moyen de participation de 94 %.

Il a notamment examiné durant l'exercice :

- un projet de participation dans une société concessionnaire d'autoroutes à l'étranger ;
- un projet de prise de participation dans le secteur du facility management ;
- de nombreux projets de nouvelles concessions d'infrastructures ;
- la stratégie du Groupe dans le secteur aéroportuaire.

Le comité des Rémunérations

Attributions

Le comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux.

Il a pour mission :

- de faire au Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris, le cas échéant, les attributions d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société concernant les mandataires sociaux, ainsi que les éventuels membres du Conseil salariés ;
- de proposer au Conseil la détermination d'une enveloppe globale d'attribution d'actions de performance et/ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les conditions générales et particulières applicables à ces attributions ;

- de formuler un avis sur les propositions de la direction Générale concernant le nombre des attributaires ;
- de proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence ainsi que les modalités de leur répartition.

Par ailleurs, le comité des Rémunérations est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants.

Composition

Le comité des Rémunérations comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Au 1^{er} janvier 2010, il était composé de MM. Jean-Bernard Lévy (président), Dominique Bazy et Robert Castaigne. Depuis le 6 mai 2010, il est composé de MM. Jean-Bernard Lévy (président), Dominique Bazy et François David. Tous les membres du comité sont de l'avis du Conseil indépendants.

Le président-directeur général assiste aux réunions du comité lorsque celui-ci examine les propositions de la direction Générale relatives au plan d'épargne Groupe et aux systèmes d'incitation à long terme. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Activité en 2010

Le comité des Rémunérations s'est réuni trois fois en 2010, avec un taux de participation de 89 %.

Le comité a examiné et fait des propositions au Conseil s'agissant notamment de :

- la détermination de la part variable pour 2009 de la rémunération des mandataires sociaux ;
- la situation de M. Xavier Huillard en qualité de président-directeur général à partir de mai 2010 ;
- le régime de retraite complémentaire des cadres dirigeants ;
- la rémunération des mandats et missions de M. Yves-Thibault de Silguy à partir de mai 2010 en qualité de vice-président administrateur référent ;
- le suivi de l'engagement de retraite consenti à M. de Silguy ;
- le plan d'épargne Groupe ;
- l'enveloppe des jetons de présence ;
- la mise en œuvre d'un plan d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription.

Le comité des Nominations et de la Gouvernance

Attributions

Ce comité :

- veille au respect des règles de gouvernance ;
- prépare les délibérations du Conseil relatives à l'évaluation de la direction Générale de la Société ;
- examine, à titre consultatif, les propositions de la direction Générale relatives à la nomination et à la révocation des principaux dirigeants du Groupe ;
- est informé de la politique élaborée par la direction Générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe et, à ce titre, examine les procédures concernant les plans de succession ;
- formule des propositions sur la sélection des administrateurs ;
- examine toute candidature aux fonctions d'administrateur et formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au Conseil ;
- débat chaque année de la qualification de membre du Conseil indépendant ;
- prépare en temps utile des recommandations et avis concernant la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux.

Composition

Le comité des Nominations et de la Gouvernance comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Au 1^{er} janvier 2010, ce comité était composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président) et de MM. Dominique Bazy, Dominique Ferrero et Henri Saint Olive. Depuis le 6 mai 2010 il est composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président) et de MM. Patrick Faure et Dominique Ferrero.

Le président-directeur général assiste aux réunions du comité lorsque celui-ci examine les propositions de la direction Générale relatives à la nomination et à la révocation des principaux dirigeants du Groupe et lorsqu'il est informé de la politique élaborée par la direction Générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Activité en 2010

Le comité s'est réuni quatre fois en 2010 et le taux de participation a atteint 100 %.

Le comité a notamment :

- examiné et proposé le renouvellement des mandats d'administrateurs venant à échéance ;
- proposé la nomination d'un nouvel administrateur ;
- examiné l'opportunité et décidé l'organisation d'un processus d'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil ;
- examiné la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance du code Afep-Medef et fait des propositions au Conseil ;
- examiné le projet de convention entre la Société et la société YTSeuropaconsultants ;
- proposé au Conseil la nouvelle composition des comités postérieurement à l'assemblée générale du 6 mai 2010 ;
- examiné une modification de l'organisation opérationnelle du Groupe ;
- entendu le directeur des ressources humaines dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion des ressources humaines du Groupe ;
- entendu le président-directeur général dans le cadre d'une présentation du comité Exécutif du Groupe ;
- examiné les conséquences du départ d'un dirigeant du Groupe.

3.5 Évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit que, chaque année, le Conseil consacre un point de l'ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité et qu'une évaluation formalisée soit réalisée tous les trois ans, éventuellement sous la direction d'un administrateur, le cas échéant avec l'aide d'un consultant extérieur.

Le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 3 mars 2010, décidé de procéder à une évaluation formelle du Conseil et de ses comités lorsque la nouvelle gouvernance aura été mise en place et aura produit ses pleins effets avec l'aide d'un cabinet extérieur.

Il est ressorti de cet exercice, conduit en octobre et novembre 2010, que, de l'avis des membres du Conseil, la gouvernance de VINCI s'est renforcée depuis la dernière évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, qui avait eu lieu en 2008, sur les points suivants :

- le Conseil a amélioré ses méthodes de travail. 93 % des administrateurs considèrent que la méthode de travail et la capacité de prise de décision du Conseil sont tout à fait satisfaisantes. Le Conseil a montré dans le passé qu'il savait faire preuve de maturité et d'indépendance, et cette confiance lui permet d'avoir une relation équilibrée et mûre avec la direction Générale ;
- le Conseil a une pleine confiance dans le président-directeur général et considère son positionnement par rapport au Conseil tout à fait adapté ;
- l'équilibre des pouvoirs a été conforté par la dernière évolution de la gouvernance conduite en 2010 et qui a fait de VINCI l'un des précurseurs français en matière d'administrateur référent. Le succès de la formule, tel qu'il est apprécié par les administrateurs, a été de :
 - confier la fonction de président au directeur général et donc de conforter l'exécutif ;
 - tout en maintenant un équilibre des pouvoirs avec le Conseil d'administration par l'institution de la fonction de vice-président administrateur référent, qui a trouvé sa place originale au sein du conseil et auprès des administrateurs.

Les administrateurs se sont félicités de la façon harmonieuse dont les deux intéressés ont géré cette transformation et dont ils la font vivre aujourd'hui dans le respect des rôles de chacun. Ils constatent par ailleurs avec intérêt la réalité et l'utilité de la fonction du vice-président ;

- le Conseil d'administration a renforcé son rôle en matière de participation au débat stratégique grâce au nouveau positionnement du comité de la Stratégie et des Investissements, qui, étant ouvert à tous les administrateurs, est désormais un organe efficace d'analyse et de revue des grands projets ;
- le voyage annuel du Conseil d'administration sur un des grands chantiers de VINCI est particulièrement apprécié par les administrateurs, car il concourt très efficacement pour les administrateurs à :
 - une meilleure connaissance des activités du Groupe ;
 - une découverte des équipes opérationnelles de VINCI ; et
 - un renforcement de la cohésion du Conseil.

Les administrateurs considèrent que le Conseil traite de tous les sujets qui sont de son ressort et a accès à l'information dont il a besoin pour exercer sa mission.

Les administrateurs ont également fait des recommandations à la direction Générale en vue d'améliorer encore les processus.

L'évaluation décrite ci-dessus se conforme aux recommandations du code Afep-Medef en la matière, excepté sur le point suivant : elle ne mesure pas la performance effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil. Le taux individuel de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration en 2010 a été de 100 %, excepté en ce qui concerne MM. Dominique Bazy (87,5 %), François David (87,5 %) et Jean-Bernard Lévy (75 %).

4. Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

4.1 Rémunérations et avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Situation antérieure au 6 mai 2010

Jusqu'au 6 mai 2010, la rémunération du président et du directeur général était constituée d'une partie fixe, déterminée au moment de la nomination des dirigeants mandataires sociaux et faisant l'objet d'une revue chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations, et d'une partie variable correspondant au montant de la partie variable accordée au titre de l'année précédente multiplié par un indice de performance relevant d'une formule combinant les indicateurs suivants : (a) résultat net par action ; (b) capacité d'autofinancement par action ; (c) rentabilité des capitaux engagés ; (d) variation du cours de l'action VINCI ; (e) performance relative de l'action VINCI par rapport à l'indice CAC 40 ; (f) performance relative de l'action VINCI par rapport à un panier de sociétés européennes du secteur ; et (g) évolution du dividende.

S'agissant du directeur général, la partie variable comportait également une partie laissée à l'appréciation discrétionnaire du Conseil.

Pour la période du 1^{er} janvier au 6 mai 2010, le Conseil a décidé (i) de maintenir la rémunération fixe due à M. Yves-Thibault de Silguy au titre de l'exécution de son mandat de président entre le 1^{er} janvier 2010 et le 30 avril 2010 à une somme de 62 500 euros bruts par mois (soit 750 000 euros en base annuelle) et (ii) que la rémunération variable de M. de Silguy au titre de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2010 et l'expiration de son mandat le 6 mai 2010 sera déterminée *pro rata temporis* en 2011 au vu de l'indice de performance susmentionné.

M. de Silguy bénéficiait par ailleurs d'un engagement de retraite, d'un montant de 380 000 euros par an, soumis à conditions de performance, qui avait pour objet de remplacer le régime de retraite dont il a perdu le bénéfice en quittant le groupe Suez pour rejoindre VINCI. Dans la mesure où ce régime bénéficiait à une seule personne, il n'était pas conforme au code Afep-Medef.

Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 3 mars 2010, de fixer la rémunération fixe due à M. Xavier Huillard à une rémunération égale à une base annuelle de 700 000 euros pour l'exercice 2010 et de fixer de nouvelles modalités pour le calcul de la part variable qui lui sera due en sa qualité de président-directeur général, et qui se substituent à l'ancienne formule précitée pour l'ensemble de l'exercice 2010.

M. Huillard bénéficiait, en qualité de salarié, au même titre qu'un certain nombre de cadres dirigeants du Groupe, d'un régime complémentaire de retraite lui garantissant une pension complémentaire annuelle, plafonnée jusqu'en 2009 à 86 712 euros par an.

Politique de rémunération à compter du 6 mai 2010

Le Conseil a arrêté comme suit les dispositions concernant la rémunération du président-directeur général et du vice-président administrateur référent à compter du 6 mai 2010 :

M. Xavier Huillard

Le Conseil a confirmé le 6 mai 2010 les décisions prises le 3 mars 2010 relatives aux modalités de rémunération et avantages divers dont bénéficie M. Huillard depuis sa nomination en qualité de président-directeur général et ce pendant la durée de ce mandat. Ces modalités s'établissent comme suit :

- une rémunération fixe de 700 000 euros en base annuelle pour l'exercice 2010 ;
- une rémunération fixe de 900 000 euros en base annuelle à partir du 1^{er} janvier 2011 ;
- une rémunération variable applicable à compter de l'exercice 2010, pouvant varier dans une fourchette de 0 à 1 440 000 euros en fonction des performances constatées, composée d'une partie économique avec trois critères (résultat net par action, ROPA et free cash-flow) et d'une partie managériale liée à la satisfaction de critères qualitatifs ;
- un programme d'incitation à long terme ayant pour objet la constitution d'un capital dont l'acquisition, au terme du mandat, sera aléatoire, progressive, variable et fonction de conditions particulières de performance, et dont le bénéfice ne sera acquis que pour autant que l'intéressé achève son mandat (sauf cas particuliers). Ce programme consiste à accorder à l'intéressé, au titre de chacune des quatre années de son mandat, une somme correspondant (a) à 16 600 fois la valeur de l'action VINCI pour autant que le ROCE excède 6 % et (b) à 41 500 fois la hausse de l'action VINCI constatée sur une période d'un an pour autant que la performance de l'action VINCI par rapport à celle d'un panel d'au moins dix sociétés européennes du secteur de la construction et des concessions d'infrastructures soit au moins égale à + 5 %. En cas de performance moindre, le montant de la dotation annuelle au titre du (a) sera réduit et sera égal à zéro si le ROCE est inférieur à 5 % et celle au titre du (b) sera réduite et sera égale à zéro si la performance relative de l'action VINCI est inférieure à - 5 % par rapport à celle du panel.
- M. Huillard est assimilé à un cadre dirigeant afin de pouvoir bénéficier du régime de retraite collectif sur-complémentaire institué au bénéfice des cadres dirigeants de VINCI SA et mentionné au paragraphe D.3.2 d) du rapport de gestion page 122, ainsi que des régimes de prévoyance collectifs du Groupe.
- M. Huillard bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant l'expiration prévue de son mandat d'administrateur (lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013), plafonné à 24 mois de rémunération et assorti de conditions de performance s'inspirant des mêmes critères que ceux retenus pour le calcul de la partie économique de sa rémunération variable. L'indemnité sera de 24 mois en cas de performance moyenne au moins égale à 130 % de l'objectif et nulle si la performance moyenne est égale ou inférieure à 70 % de l'objectif.

Les deux derniers engagements ci-dessus ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires le 6 mai 2010.

Le contrat de travail dont M. Huillard était titulaire depuis 1996 a pris fin le 6 mai 2010 par démission, sans indemnité, conformément aux recommandations du code Afep-Medef.

M. Huillard n'a pas bénéficié du plan d'incitation mixte reposant sur l'attribution d'options de souscription et d'actions de performance décidé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 juillet 2010.

M. Yves-Thibault de Silguy

Depuis le 6 mai 2010, M. de Silguy, qui a fait valoir ses droits à la retraite au 30 avril 2010, bénéficie dans le cadre de son mandat de vice-président administrateur référent de jetons de présence calculés comme indiqué au paragraphe 4.2.

Par ailleurs, le 3 mars 2010, la Société a conclu avec la société YTSEuropaconsultants, dont M. de Silguy est l'associé unique, une convention de prestations de services autorisée par le Conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale le 6 mai 2010. Cette convention prévoit l'exécution de missions décrites au paragraphe A.2 ci-dessus, sous le contrôle du comité d'Audit, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 330 000 euros hors taxes et d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

4.2 Jetons de présence

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 6 mai 2010 a fixé l'enveloppe maximale des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'administration à 920 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010.

La répartition des jetons de présence, telle que fixée par le Conseil d'administration au cours de ses réunions des 27 février 2008 et 3 mars 2010, est la suivante :

- depuis le 6 mai 2010, le président-directeur général ne perçoit aucun jeton de présence de la Société ;
- depuis le 6 mai 2010, le vice-président du Conseil perçoit un jeton de 140 000 euros (en base annuelle), dont 30 000 euros ont un caractère variable ;
- chaque administrateur perçoit 40 000 euros, dont 20 000 euros ont un caractère variable ;
- le président de chaque comité perçoit 25 000 euros, les membres du comité d'Audit perçoivent 15 000 euros et les membres des autres comités perçoivent 10 000 euros en complément des jetons de présence mentionnés ci-dessus.

Le versement du jeton variable dépend de l'assiduité du bénéficiaire aux réunions du Conseil. En cas d'absence à deux réunions ou plus, une somme de 2 500 euros par réunion à laquelle l'administrateur a été absent vient en déduction du jeton variable.

5. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites à l'article 17 des statuts reproduit ci-après :

Article 17 – Assemblées d'actionnaires

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation.

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;
- soit de l'inscription ou de l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris. Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, par télétransmission, y compris par Internet. Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil et aux articles R. 225-77, 2°, et R. 225-79 du Code de commerce et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique ainsi que l'accusé de réception qui en est donné seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président administrateur référent du Conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

6. Publication des informations exigées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées dans le rapport de gestion en page 155.

B. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1. Introduction

1.1 Définitions/référentiel

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié, en juillet 2010, les résultats des travaux du groupe de travail, établi sous son égide, dans un document intitulé *Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence*.

Ce document constitue le référentiel appliqué par le Groupe.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne, dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les objectifs du Groupe et notamment sa situation financière et sa réputation.

Le dispositif de gestion des risques vise à identifier et à analyser les principaux risques des entités du Groupe. Les contrôles à mettre en place pour traiter au mieux ces risques relèvent du contrôle interne.

La gestion des risques comprend ainsi un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe, qui permet à ses dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable.

Le dispositif de gestion des risques de VINCI est un outil de management de chaque société du Groupe qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des principaux risques.

Le dispositif de **contrôle interne** vise plus particulièrement à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction Générale ;
- la conformité aux lois et règlements des activités du Groupe ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Le dispositif de contrôle interne comprend un ensemble de moyens, comportements, procédures et actions adaptés aux caractéristiques propres au Groupe qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doit permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe.

1.2 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Outre la mise en place d'un dispositif propre à VINCI holding, le Groupe veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne au sein de ses filiales entrant dans le périmètre de consolidation, dont la liste est donnée dans le chapitre K de l'« Annexe aux comptes consolidés », pages 263-269.

En ce qui concerne le cas spécifique de la société cotée de droit belge CFE – dont VINCI détient 46,84 % du capital – et de ses filiales, les dispositions sont adaptées aux particularités de la loi belge, qui attribue la responsabilité de la gestion des risques et du contrôle interne au conseil d'administration des sociétés cotées en bourse.

Par ailleurs, Entrepose Contracting, société cotée à Paris, tout en rentrant dans le périmètre consolidé de VINCI, publie son propre rapport du président sur la gestion des risques et le contrôle interne.

2. Environnement et organisation

2.1 Principes d'action et de comportement

Les métiers de VINCI nécessitent que les équipes qui les exercent soient géographiquement proches de leurs clients pour leur apporter dans des délais rapides des solutions adaptées à leurs demandes. Afin de permettre à chaque responsable de centre de profit – dont le nombre est estimé à environ 3 000 – de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires, une organisation décentralisée a été mise en place au sein de chacun des quatre grands métiers (concessions, énergies, routes, construction) ainsi qu'au sein de VINCI Immobilier.

Cette organisation implique une délégation de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs opérationnels et fonctionnels aux différents niveaux de l'organisation. Les délégations de pouvoirs données aux responsables opérationnels et fonctionnels s'exercent dans le cadre de directives générales (voir paragraphe 4.2) et dans le respect des principes d'action et de comportement de VINCI :

- respect rigoureux des règles communes au Groupe en matière d'engagements, de prise de risques (voir paragraphe 4.3), de prise d'affaires (voir paragraphes 4.3 et 4.4) et de remontée d'informations financières, comptables et de gestion (voir paragraphe 4.5). Ces règles communes, dont le nombre est volontairement limité compte tenu de la diversité des activités du Groupe, doivent être appliquées strictement ;
- transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels centraux des pôles et du holding. Chaque responsable doit notamment informer sa hiérarchie des difficultés significatives rencontrées dans l'exercice de ses fonctions (réalisation des chantiers, relations avec les clients, les administrations, les fournisseurs, les partenaires financiers, relations internes, gestion du personnel, sécurité, etc.). S'il fait partie intégrante des missions des responsables opérationnels de prendre seuls, dans le cadre des directives générales qu'ils ont reçues et acceptées, les décisions relevant de leur champ de compétence, les difficultés significatives éventuellement rencontrées doivent être traitées avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles des pôles ou du holding VINCI ;
- respect des lois et des règlements en vigueur dans les pays où le Groupe opère ;
- respect de la charte *Éthique et Comportements* ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action et de comportement du Groupe à leurs collaborateurs par les moyens adaptés et de montrer l'exemple. Cette responsabilité ne peut être déléguée ;
- santé et sécurité des personnes (collaborateurs, prestataires externes, sous-traitants, etc.) ;
- recherche de la performance financière.

2.2 Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de chacune des filiales du Groupe.

Le **Conseil d'administration** de VINCI est un organe collégial chargé de contrôler la gestion de la direction, de fixer les orientations stratégiques de la Société et de veiller à la bonne marche de celle-ci. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Le Conseil rend compte dans son rapport de gestion des principaux risques et d'incertitudes auxquels la Société est confrontée avec notamment des indications sur l'utilisation des instruments financiers par le Groupe.

Le Conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur, en 2003, et de comités spécialisés pour l'audit, la stratégie et les investissements, les rémunérations, les nominations et la gouvernance. Il a ainsi confié au **comité d'Audit** certaines missions spécifiques en matière de règles et de procédures comptables, de suivi et d'analyse des comptes et prévisions. Le comité d'Audit prend connaissance des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques mis en place dans les entités du Groupe. Il acquiert ainsi une bonne connaissance des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le **comité Exécutif** est composé de 13 membres à la date du présent rapport :

- le président-directeur général ;
- le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe ;
- le directeur général adjoint en charge du contracting ;
- le président-directeur général d'Eurovia ;
- le président de VINCI Construction ;
- le directeur général délégué de VINCI Construction ;
- le président du pôle Énergies ;
- le directeur général délégué de VINCI Concessions ;
- le président de VINCI Autoroutes ;
- le directeur du développement ;
- le directeur des ressources humaines et du développement durable ;
- le directeur de la communication ;
- le directeur juridique.

Le comité Exécutif est en charge de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, de l'élaboration de ses politiques (gestion des risques, finances, ressources humaines, sécurité, assurances, etc.) et du suivi de leur application.

Le **holding** dispose d'un effectif relativement limité (171 personnes au 31 décembre 2010), adapté à l'organisation décentralisée du Groupe. Les services fonctionnels du holding ont notamment pour mission d'établir et de veiller à la bonne application des règles et procédures du Groupe ainsi que des décisions prises par la direction Générale. En outre, en fonction des demandes exprimées, ils conseillent les différents pôles sur des sujets techniques, mais n'interfèrent pas dans les prises de décisions opérationnelles qui relèvent de la responsabilité des pôles.

Le rôle de la **direction de l'Audit du holding** est triple :

- En matière de gestion des risques : à partir des orientations de la direction Générale, elle a pour rôle d'animer le déploiement et la mise en œuvre d'un dispositif structuré, permanent et adaptable permettant l'identification, l'analyse et le traitement des principaux risques. La direction de l'Audit coordonne le dispositif de gestion des risques en apportant un support méthodologique aux directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Elle organise et assure le suivi des réunions du comité des Risques de VINCI, chargé d'examiner et d'autoriser les prises d'affaires dépassant les seuils fixés par la direction Générale.
- En ce qui concerne le contrôle interne : le rôle de la direction de l'Audit est de rédiger et de diffuser les procédures générales relatives au contrôle interne définies par le holding, en veillant notamment à leur bonne adaptation à la situation et à l'organisation du Groupe, dans le respect des exigences de la loi. Dans ce cadre, elle organise l'enquête annuelle d'auto-évaluation du contrôle interne des diverses composantes du Groupe.
- Concernant l'audit, elle s'appuie essentiellement sur les missions réalisées par les équipes des pôles, ainsi que sur celles effectuées par le personnel des directions fonctionnelles du holding selon leur domaine d'expertise.

Les **pôles** exercent leurs activités selon les principes d'action et de comportement décrits au paragraphe 2.1 ; à ce titre, ils mettent en place les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne adaptés à leur métier.

3. Dispositif de gestion des risques

Les risques sont définis comme les obstacles pouvant empêcher l'entreprise d'atteindre ses objectifs. Ces objectifs sont d'ordre stratégique (engagements), opérationnel (communs ou propres à un métier), financier et de conformité aux lois et règlements.

La démarche du Groupe applique la politique définie par le comité Exécutif, qui, par le renforcement des processus de gestion des risques au niveau Groupe, vise à la fois à satisfaire les nouvelles exigences légales et à assurer un suivi plus homogène, systématique et mieux formalisé des risques encourus. Cette démarche associe, sans alourdir les modes de fonctionnement, les responsables opérationnels. Le suivi des risques s'inscrit donc dans le cadre des rendez-vous fixés par les procédures existantes relatives aux prises d'engagements et au suivi des opérations.

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe, initiée en 2008, a été établie en 2009 puis mise à jour en 2010 selon les étapes suivantes, conformément aux recommandations de l'AMF (cadre de référence 2010) :

- le recensement des principaux risques identifiables, internes ou externes, constituant des obstacles à l'atteinte des objectifs de la Société ;
- une évaluation selon une échelle qualitative de la criticité du risque en prenant en compte l'impact, la probabilité d'occurrence et le degré de maîtrise des risques élémentaires.

La mise en œuvre de cette procédure par métier au sein du holding, des pôles et des divisions (soit 15 entités au total) permet ainsi l'identification, l'évaluation et la sélection des risques majeurs pour les différentes composantes du Groupe : holding, concessions, contracting et immobilier. Ces risques sont décrits dans le chapitre « Facteurs de risque » du rapport de gestion, page 108.

En 2010, à partir des cartographies propres à chaque branche (concessions, contracting), ont été mises au point des grilles de risques permettant une présentation et une évaluation homogènes des événements les plus significatifs lors des comités des risques.

La mise à jour de la cartographie des risques est réalisée annuellement.

4. Dispositif de contrôle interne

Les principales procédures décrites ci-après sont communes à l'ensemble du Groupe. Au sein de chaque pôle, des procédures spécifiques existent en particulier pour le suivi des affaires et des prévisions de résultats, notamment s'agissant des contrats pluriannuels.

4.1 Conformité aux lois et règlements

Les lois et règlements en vigueur fixent des normes de comportement que le Groupe intègre à ses objectifs de conformité.

La direction Juridique du holding assure :

- une veille juridique afin de connaître les diverses règles qui sont applicables au Groupe ;
- une information aux collaborateurs des règles qui les concernent spécifiquement ;
- un suivi des grands dossiers d'acquisition ou de contentieux pouvant avoir un impact sur le Groupe.

Ces dispositions sont relayées par un système adapté aux pôles et aux filiales, en particulier pour celles établies à l'étranger. Des actions de formation ou de sensibilisation sont organisées dans ce cadre.

Comme indiqué dans la partie « Développement durable », un accent particulier est mis :

- sur la sécurité des personnels sur les chantiers par une poursuite active de la politique du Groupe en matière de prévention des accidents ;
- sur les achats et la sous-traitance.

4.2 Application des orientations et instructions de la direction Générale

Les présidents du pôle Energies, d'Eurovia, de VINCI Construction et de VINCI Autoroutes, le directeur général délégué de VINCI Concessions et le président de VINCI Immobilier exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi.

Dans le cadre de l'organisation interne du Groupe, ils sont par ailleurs tenus de se conformer aux directives générales émises à leur attention par le président-directeur général de VINCI.

Celles-ci s'appliquent en particulier aux domaines suivants :

- prises d'engagements et, en particulier, prises d'affaires significatives par leur taille, leur complexité ou les risques potentiellement encourus, acquisition ou cession d'activité, affaires immobilières et engagements hors bilan significatifs ;
- remontée d'informations au holding en matière comptable et financière ou relatives à des événements significatifs pour le Groupe en matière de sécurité, litiges, contentieux, polices et sinistres d'assurance en particulier.

Ces directives générales obligent notamment au respect des procédures du holding en matière de prises d'affaires ou d'investissements, procédures qui elles-mêmes définissent des seuils à partir desquels une autorisation spécifique doit être obtenue de la part de comités dédiés – comité des Risques (voir paragraphe 4.3), comité de la Stratégie et des Investissements du Conseil d'administration – ou une information préalable communiquée au président-directeur général et/ou à certaines directions fonctionnelles du holding.

Ces directives sont répercutées par les dirigeants des pôles :

- dans le cadre de délégations consenties aux collaborateurs opérationnels et fonctionnels pour les dispositions les concernant ;
- aux responsables exerçant un mandat social dans une société relevant de leur secteur d'activité.

Les responsables hiérarchiques opérationnels et fonctionnels effectuent des visites de terrain régulières et des missions ponctuelles, afin notamment de s'assurer du respect de ces directives et de l'application des principes d'action et de comportement détaillés en 2.1.

4.3 Procédures relatives aux engagements/le comité des Risques de VINCI

Des procédures strictes de contrôle en amont des engagements sont en vigueur.

Le comité des Risques de VINCI a pour mission d'apprécier :

- les opérations de croissance externe et les cessions d'activités ;
- les conditions et modalités de remise des offres de travaux qui, du fait notamment de leur taille, de la particularité de leur montage financier, de leur localisation ou de leur spécificité technique, comportent un risque particulier, qu'il soit d'ordre technique, juridique, financier ou autre. Les seuils entraînant un passage automatique et préalable à la remise d'offre sont définis dans les directives générales et visent l'ensemble de l'opération concernée, tous lots confondus, quelle que soit la part du Groupe dans l'affaire et quel que soit le mode d'attribution du contrat (appel d'offres, gré à gré, etc.) ;
- toutes les opérations de promotion immobilière, de partenariats public-privé (PPP) et de concessions, ainsi que les engagements de longue durée, en cela comprises les opérations de financement liées, tant en France qu'à l'étranger.

S'agissant des contrats de travaux, d'autres seuils, inférieurs au niveau requis pour le passage devant le comité des Risques, déclenchent l'obligation de donner une information préalable à la direction Générale de VINCI au moyen d'une fiche d'alerte.

Le passage devant le comité des Risques constitue la formalisation de l'engagement pris par le responsable de la filiale concernée vis-à-vis de sa hiérarchie quant à la qualité et au résultat attendu.

Le comité des Risques, dans sa composition la plus courante, comprend les membres suivants :

- le président-directeur général et/ou le directeur général adjoint en charge du contracting ;
- le président (ou directeur général) du pôle concerné ;
- le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe ;
- le directeur de l'audit interne ;
- les représentants opérationnels de la société (ou des sociétés) qui présente l'affaire (directeur général, responsable de l'affaire, du bureau d'études, etc.) ;
- les représentants fonctionnels de cette société ou du pôle concerné (service juridique, assurances, financier, etc.).

La composition du comité des Risques peut être adaptée en fonction de son objet : examen des opérations immobilières, des acquisitions de sociétés, des contrats de concessions et de PPP.

Le comité des Risques Groupe, sous ses différentes déclinaisons, s'est réuni 235 fois en 2010 pour examiner 317 projets.

4.4 Procédures relatives au suivi des opérations

Les pôles disposent de systèmes de contrôle des opérations qui leur sont propres et adaptés à leur activité. Ainsi, des outils spécifiques de contrôle budgétaire sont en place dans les pôles Energies, Eurovia et VINCI Construction et pour chacune des activités de concessions (autoroutes, parkings, etc.). Ils permettent le suivi régulier de l'avancement des chantiers et des contrats. Ces systèmes sont compatibles avec ceux permettant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable décrits ci-après.

Un tableau de bord de l'activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et un suivi de l'endettement net consolidé du Groupe sont établis mensuellement par la direction Financière à partir de données détaillées communiquées par les pôles.

Une lettre mensuelle d'information sur les faits marquants du mois est établie par les dirigeants des principales entités.

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du Groupe et à leurs filiales. Elle comporte cinq rendez-vous annuels : budget de l'année N+1 à la fin de l'année N, puis quatre recalages budgétaires en mars, mai, septembre et novembre. À l'occasion de ces rendez-vous, des comités de gestion sont organisés pour examiner, en présence du président-directeur général et du directeur général adjoint, directeur financier du Groupe, la marche de chacun des pôles et leurs données financières.

En outre, les pôles participent au suivi régulier des engagements de VINCI en matière sociétale et environnementale, tels que décrits dans la partie « Développement durable », avec un effort particulier sur la sécurité.

4.5 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

La direction des Budgets et de la Consolidation, rattachée à la direction Financière du Groupe, est responsable de la production et de l'analyse des informations financières de VINCI (comptes sociaux et consolidés) qui sont diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe, et doit s'assurer de leur fiabilité. Elle a en particulier en charge :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de VINCI et des données prévisionnelles (consolidation des budgets, recalages budgétaires et prévisions triennales) ;
- la définition et le suivi des procédures comptables au sein du Groupe ainsi que l'application des normes IFRS ;
- le pilotage du système d'information financière du Groupe, Vision, qui intègre le processus de consolidation et unifie les différents reportings de VINCI (informations comptables et financières, données commerciales, endettement, ressources humaines).

La direction des Budgets et de la Consolidation fixe un calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels. Ces instructions sont diffusées auprès des directions financières des pôles et font l'objet de présentations détaillées aux responsables de la consolidation des entités concernées.

Les règles et méthodes comptables du Groupe, incluant la définition des états du reporting et des liasses de consolidation, sont précisées sous forme de procédures accessibles sur l'intranet VINCI. Lors de chaque arrêté des comptes, les pôles transmettent à la direction des Budgets et de la Consolidation un dossier d'analyse commenté des données consolidées communiquées. Les traitements comptables des opérations complexes font l'objet d'analyses spécifiques et sont validés par les commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes font part au comité d'Audit de leurs observations éventuelles sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction du Groupe et des directions de pôle. Dans ces déclarations, la direction du Groupe et les directions de pôle confirment notamment que, selon leur appréciation, l'ensemble des éléments à leur disposition a bien été transmis aux commissaires aux comptes afin de leur permettre l'exercice de leur mission et que les éventuelles anomalies relevées par les commissaires aux comptes, et non corrigées à la date d'établissement de ces lettres, n'ont pas, tant individuellement que globalement, d'impacts significatifs sur les comptes pris dans leur ensemble.

5. Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et de la gestion des risques

5.1 Les travaux effectués antérieurement à 2010 (rappel)

VINCI a initié dès 2003 une série d'actions destinées à renforcer la qualité du contrôle interne et la gestion des risques du Groupe, sans remettre en cause les principes et caractéristiques de son organisation managériale, laquelle conjugue, dans un cadre décentralisé, culture d'entrepreneurs, autonomie des responsables opérationnels, transparence, loyauté et fonctionnement en réseau. Ces actions se sont partagées en deux volets principaux :

Évaluation du contrôle interne

Les enquêtes annuelles d'auto-évaluation visant à apprécier la qualité du contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière ont porté sur un nombre croissant d'entités du Groupe (193 entités en 2005 ; 257 en 2009).

Systèmes d'information

Des campagnes d'évaluation du fonctionnement des systèmes d'information ont été menées en 2006, 2008 (13 entités situées en France métropolitaine, formant un échantillon représentatif) ainsi qu'en 2009 (33 filiales basées hors de France métropolitaine).

5.2 Les travaux effectués en 2010

L'enquête annuelle d'auto-évaluation de la qualité du contrôle interne dans le Groupe en 2010 a porté sur 310 entités (dont 66 à l'international) représentant 77 % de l'activité consolidée du Groupe. Le questionnaire comportait 50 questions pour les entités opérationnelles (301 entités interrogées) et 26 questions pour les holdings (9 entités consultées). La synthèse effectuée par la direction de l'Audit du holding a été présentée au comité d'Audit en novembre.

Comme en 2009, un questionnaire spécifique a été adressé au président-directeur général pour les sujets relevant de sa fonction.

La **gestion des risques** a constitué un axe de travail important pour l'ensemble du Groupe en 2010 :

- mise à jour des cartographies établies en 2009 intégrant en particulier des entretiens entre la direction de l'Audit et les dirigeants des principales composantes du Groupe ;
- mise en œuvre de grilles de risques permettant une présentation et une évaluation homogènes lors des comités des risques ainsi que leur suivi lors des comités financiers et recalages budgétaires.

La **diffusion de la charte Éthique et Comportements** a été effectuée dans un premier temps suivant la chaîne hiérarchique. Cette charte a été mise à disposition de l'ensemble du personnel sur l'intranet VINCI le 1^{er} février 2011.

En complément à ces dispositions communes, des actions spécifiques ont été menées dans les différentes composantes du Groupe.

Chez **VINCI Construction**, compte tenu de sa taille et de la diversité de ses métiers, les fonctions de contrôle de gestion et d'audit interne sont exercées au niveau des différentes divisions. Le holding du pôle construction, qui dispose d'équipes réduites, a pour mission de définir les règles communes, dérivées de celles du Groupe mais adaptées aux spécificités des métiers, de suivre les programmes relatifs au contrôle interne (y compris la mise en place de nouveaux outils informatiques ou de nouvelles procédures) établis par les divisions, de s'assurer de leur cohérence et de leur avancement et, enfin, de déclencher des audits.

Les divisions du pôle construction sont à la fin de 2010 : VINCI Construction France, Filiales de l'outre-mer, Sogea-Satom (filiales en Afrique), CFE (Belgique), VINCI Construction Grands Projets, Filiales d'Europe Centrale, VINCI Construction Terrassement, Dodin Campenon Bernard, Entrepose Contracting, Soletanche Freyssinet, VINCI Construction UK (Royaume-Uni).

Chez **VINCI Construction France**, l'harmonisation des outils de gestion a été réalisée sur les logiciels de comptabilité, trésorerie, paye, juridique et tableaux de bord. En parallèle, des missions d'audit ont été menées dans les entités de deux directions déléguées : Sud-Ouest et Rhône-Alpes Sud ainsi que deux audits du contrôle de gestion de chantiers d'affaires significatives : le tunnel de Violay et le prolongement de la ligne 12 RATP.

Chez **Sogea-Satom** (filiales en Afrique), six missions d'audit ont été conduites et ont principalement concerné la fiscalité, la comptabilité et le contrôle de gestion. Parallèlement à ces audits, un programme d'harmonisation de pratiques différentes selon les pays a été initié pour les processus comptables, le suivi de chantier et la gestion du matériel.

Soletanche Freyssinet étant constitué de deux groupes disposant antérieurement de systèmes propres, l'harmonisation entamée en 2009 s'est poursuivie avec la mise en place de la procédure de délégations et donc la matrice d'autorisation sur l'ensemble du périmètre, la généralisation de l'outil de prévision de trésorerie, la mise en place progressive des couvertures de change ainsi que les procédures de sauvegarde des configurations réseaux et des serveurs en France. De plus, un audit des systèmes d'information a été mené à Dubaï.

VINCI Construction UK (Royaume-Uni) a mis en ligne sur son intranet le manuel des politiques et procédures destiné aux cadres dirigeants (VINCI plc Directors' and Senior Executives' Policies and Procedures Manual). À partir de la cartographie des risques, des actions spécifiques ont été entreprises afin de réduire les risques les plus significatifs. En 2010, VINCI plc a poursuivi dans le cadre du Finance Leadership Team la mise en place de son système de gestion Coins commencé en 2009, qui couvre maintenant la majorité des activités.

VINCI Construction Grands Projets a établi et mis en ligne sur son intranet un nouveau manuel d'entreprise, dans lequel la gestion des risques constitue un volet important. Le programme de formation Team Grands Projets, qui intègre ces éléments, se poursuit avec un accent mis en 2010 sur la synthèse méthodologique d'analyse des risques et opportunités. D'autres actions de formation ou de sensibilisation sur les thèmes qualité, sécurité, environnement ainsi que l'éthique ont également été organisées. Enfin, neuf missions de revue de projet ont été menées en 2010.

VINCI Construction Terrassement a continué à appliquer en 2010 les règles du contrôle interne de VINCI Construction France. Les actions spécifiques menées concernent, outre la mise en place de l'outil comptable unique Magellan en 2010, la poursuite de la revue détaillée trimestrielle des comptes des centres de profit, des contrôles effectués par la DRH et la direction Financière et des visites en matière de qualité prévention et environnement.

Dodin Campenon Bernard a mené deux importants chantiers en matière d'outils informatiques avec la mise en place de l'outil comptable unique Magellan en 2010 et le remplacement de l'outil de règlement des fournisseurs pour une meilleure sécurisation des transactions. En outre, des actions spécifiques ont été menées, elles concernent essentiellement la mise à jour de procédures en matière d'achat et de circulation et de validation des factures.

Filiales d'Europe Centrale a mené, à la suite du déploiement du système de management (les *rules*) et d'un logiciel d'études de prix (Lauréat), des contrôles sur l'application des procédures. En particulier, 11 missions d'audit ont été réalisées, principalement en Pologne et en République tchèque.

Entrepose Contracting a diffusé en 2010 un manuel de contrôle interne fixant les règles fondamentales, chaque filiale étant en charge de compléter ce socle général en fonction de ses spécificités. Parallèlement à ces travaux, des audits ont été réalisés au siège (département trésorerie) ainsi que dans une filiale roumaine (Ixis). Par ailleurs, un audit des systèmes d'information a été diligenté sur l'ensemble du périmètre.

De son côté, **le pôle Energies** a poursuivi les actions entamées lors des exercices précédents ; ainsi, une campagne d'auto-évaluation centrée sur les processus liés aux ressources humaines (56 questions) a été réalisée dans 705 centres de profit en activité, complétant ainsi la campagne générale de VINCI. Par ailleurs, un questionnaire complet d'auto-évaluation (223 questions) a été rempli par les entreprises nouvellement acquises par VINCI Energies ou celles intégrant un nouveau dirigeant (119 en tout). En outre en 2010, 198 actions de revue de contrôle interne et d'audit comptable ont été menées.

En 2010, conformément au programme, **Eurovia** a déployé son système de management dans les entités étrangères aux États-Unis, en Allemagne et en Espagne. Dans le cadre de l'intégration de Tarmac, des groupes de travail ont été mis en place pour homogénéiser les procédures liées à la gestion des carrières de matériaux, notamment pour les inventaires, la valorisation des stocks et le recensement des réserves. En ce qui concerne les systèmes d'information, des travaux ont été menés pour la gestion des politiques de sécurité, la revue des procédures d'exploitation informatique et le renforcement de la sécurité des infrastructures Kheops ainsi que les contrôles d'accès au réseau. Le service d'audit interne du pôle a réalisé 24 missions en 2010 en France et à l'étranger.

VINCI Concessions a lancé sa démarche APMO (amélioration des pratiques de maîtrise d'ouvrage) en phase de construction. Cette démarche de réflexion porte sur « les hommes, les procédures, l'organisation et les réflexes. » Cinquante documents ont été établis en 2010, dont huit concernent les processus internes relatifs à trois objectifs prioritaires : compréhension commune autour d'un vocabulaire commun, outils communs de gestion des risques, vade-mecum du concessionnaire.

En 2010, une centaine de missions ont été réalisées chez **VINCI Park** afin de s'assurer du respect des procédures d'exploitation. Parmi celles-ci, en France, un accent a été mis sur le contrôle de contrats de stationnement en voirie. L'analyse des plans de continuité d'activité a fait apparaître une bonne résilience liée à la forte dispersion des sites.

Cofiroute a poursuivi en 2010 ses efforts de réduction des risques en matière de lutte contre la fraude, aide au recouvrement, mise en œuvre du plan de reprise d'activités, sécurité informatique et sécurité des salariés sur le réseau. Par ailleurs, 15 audits de processus ont été réalisés dans le cadre du système de management QSE (qualité, sécurité, environnement).

ASF a renforcé ses moyens de lutte contre la fraude au péage avec la nomination d'un responsable central. En matière de ressources humaines, s'inscrivant dans la politique de santé au travail initiée depuis de nombreuses années chez ASF, un accord-cadre sur la prévention des risques psychosociaux a été signé par la direction et l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Dans le cadre de la politique commune de VINCI Autoroutes pour la prévention, les actions de sensibilisation des salariés aux risques routiers se sont poursuivies.

La démarche de maîtrise des risques d'**Escota**, commencée à la fin de 2007, est entrée dans une nouvelle phase opérationnelle au début de 2010 avec l'utilisation d'un progiciel dédié à la gestion des risques. De plus, deux missions d'audit ont été menées, concernant la conformité Cnil et les procédures liées aux opérations de mise en sécurité des tunnels.

VINCI Immobilier a poursuivi sa démarche de maîtrise des risques. Dans ce cadre, après une actualisation de la cartographie, une procédure relative à l'analyse de l'exposition aux risques en phase lancement des travaux a été mise en place. Dans le prolongement de cette action, une réflexion sur la procédure d'audit « Qualité des programmes » est en cours. Par ailleurs, pour garantir la sécurité et la disponibilité de l'ensemble des outils de gestion, l'infrastructure du système informatique a été recalibrée afin de réduire le risque de panne et d'indisponibilité. Les procédures de recalage budgétaire ont été aussi réorganisées et passent de trois revues d'affaires annuelles à quatre.

5.3 Travaux à effectuer en 2011 et au-delà

VINCI s'efforce de continuer à améliorer l'organisation du contrôle interne au sein du Groupe, tout en maintenant des structures de commandement légères, tant au niveau du holding que des pôles.

Parmi les axes prioritaires d'améliorations identifiés par l'ensemble des pôles figurent :

- la poursuite du déploiement à l'intérieur de chaque pôle des outils de gestion communs, et notamment dans les filiales étrangères ;
- l'intégration des entités acquises en 2010 (Cegelec, Faceo, Tarmac), c'est-à-dire le déploiement des procédures et moyens communs au Groupe et de ceux du pôle de rattachement, afin d'y diffuser la culture du contrôle interne du Groupe avec ses outils et pratiques ;
- poursuivre la réflexion sur les possibilités d'avancer les dates de production et de publication de l'information financière et comptable.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la Société

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2011
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Patrick-Hubert Petit

Philippe Bourhis

Jean-Paul Picard

Mansour Belhiba

Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration

Le vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI rend compte, par le présent rapport, des missions qui lui ont été confiées au titre de ses attributions de vice-président et administrateur référent.

Ce rapport, établi par le vice-président administrateur référent en liaison avec la direction Juridique de la Société, a été soumis au comité des Nominations et de la Gouvernance avant transmission au Conseil d'administration de VINCI lors de sa réunion du 1^{er} mars 2011.

1. Attributions du vice-président

Les attributions du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration sont décrites comme suit à l'article 2.3.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, consultable sur le site Internet de la Société, www.vinci.com :

« Le vice-président est administrateur référent. Il assiste le président-directeur général dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités et la supervision du gouvernement d'entreprise et du contrôle interne.

Il a par ailleurs pour mission d'apporter au Conseil une assistance consistant à s'assurer du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société et à lui apporter son éclairage sur les opérations sur lesquelles le Conseil est appelé à délibérer.

Il réunit une fois par an les administrateurs, hors la présence des dirigeants mandataires sociaux.

Il est tenu régulièrement informé par le président-directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation et le reporting financier, les grands projets d'investissements et de désinvestissements et les grandes opérations financières, les mouvements sur le capital de la société et les contacts avec les principaux actionnaires actuels ou potentiels.

Afin de pouvoir remplir sa mission, le vice-président a accès directement aux membres du comité Exécutif du Groupe et pourra, en concertation avec le président-directeur général, organiser toutes réunions qu'il jugera opportunes ou utiles à l'accomplissement de sa mission avec ces dirigeants et les collaborateurs qu'ils auront désignés. Il peut entendre les cadres responsables du contrôle interne, des risques, du contrôle de conformité ainsi que les commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et à toute l'information qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le président-directeur général facilite l'exercice de cette mission en donnant les instructions requises. »

Le vice-président administrateur référent remplit donc la double mission :

- d'assister le président-directeur général dans le cadre de la gouvernance en matière d'organisation des travaux du Conseil et de ses comités ;
- d'apporter au Conseil un éclairage sur les opérations sur lesquelles ce dernier est appelé à délibérer en complément de l'activité des comités spécialisés et de s'assurer du bon fonctionnement des organes de gouvernance pour le compte du Conseil. En particulier, le vice-président administrateur référent a le pouvoir de convoquer le Conseil d'administration et de faire inscrire tout sujet à l'ordre du jour.

2. Activité du vice-président au titre de la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'administration

Entre le 6 mai 2010 et le 31 décembre 2010, le vice-président administrateur référent a consacré environ 25 jours ouvrés à la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'administration.

Il a rencontré le président-directeur général au rythme minimal d'une réunion par semaine. Des réunions très régulières ont aussi été organisées avec le directeur général adjoint et directeur financier, les présidents des pôles d'activité et les autres membres du comité Exécutif. Des contacts ont également fréquemment été pris avec les administrateurs de VINCI et en particulier avec le président du comité d'Audit. Une réunion a été organisée avec les commissaires aux comptes. Il a rencontré individuellement tous les administrateurs à plusieurs reprises au cours de l'année.

Il a, par ailleurs, présidé toutes les réunions du comité des Nominations et de la Gouvernance et du comité de la Stratégie et des Investissements.

Dans le cadre de ces diligences, le vice-président administrateur référent a considéré que les organes de gouvernance fonctionnaient normalement. Les ordres du jour des réunions du Conseil d'administration lui ont été transmis pour avis avant l'envoi des convocations aux administrateurs et il n'a pas demandé l'inscription de points supplémentaires. Dans ces conditions, il n'a pas jugé nécessaire de convoquer le Conseil d'administration.

Comptes consolidés

Sommaire comptes consolidés

Chiffres clés	181
Compte de résultat de la période	181
État du résultat global de la période	182
Bilan consolidé	183
Tableau des flux de trésorerie consolidés	184
Variation des capitaux propres consolidés	185

Annexe aux comptes consolidés

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation	186
1. Principes généraux	186
2. Méthodes de consolidation	188
3. Règles et méthodes d'évaluation	190
B. Impact du changement de méthode : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement	198
1. Compte de résultat	198
2. État du résultat global	199
3. Bilan	200
4. Tableau de flux de trésorerie	202
C. Acquisitions d'entreprises	203
1. Acquisitions du pôle Energies	203
2. Acquisition d'Eurovia	206
D. Informations sectorielles	207
1. Chiffre d'affaires	207
2. Autres informations sectorielles par pôle de métier	209
3. Répartition des données de la branche concessions	212
4. Informations sectorielles par zone géographique	213
E. Notes relatives au compte de résultat	214
5. Résultat opérationnel	214
6. Charges et produits financiers	215
7. Impôts sur les bénéficiaires	216
8. Résultat par action	218
F. Notes relatives au bilan	219
9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	219
10. Goodwill	220
11. Autres immobilisations incorporelles	221
12. Immobilisations corporelles	222
13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers	222
14. Immeubles de placement	224
15. Participations dans les sociétés mises en équivalence	224
16. Autres actifs financiers non courants	226
17. Contrats de construction (pôle Energies, Eurovia, VINCI Construction)	227
18. Capitaux propres	228
19. Paiements en actions	230
20. Provisions non courantes	234
21. Provisions courantes	239
22. Actifs et passifs courants d'exploitation	239
23. Informations relatives à l'endettement financier net	241
24. Informations relatives à la gestion des risques financiers	247
25. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	253

G.	Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP	255
	26. Contrats de concession des filiales contrôlées – Modèle de l'actif incorporel	255
	27. Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées – Modèle de la créance financière et modèle mixte	257
	28. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence	258
H.	Autres notes	258
	29. Transactions avec les parties liées	258
	30. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	259
	31. Honoraires des commissaires aux comptes	261
I.	Litiges et arbitrages	261
J.	Événements postérieurs à la clôture	262
	32. Affectation du résultat 2010	262
	33. Actualités des sociétés autoroutières	262
	34. Développements de projets en cours	263
	35. Contrat de concession du Stade de France	263
K.	Listes des principales sociétés consolidées et mises en équivalence au 31 décembre 2010	263
	Sociétés contrôlées	263
	Sociétés mises en équivalence	268

États financiers

Chiffres clés

(en millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009 retraité ^(*)	Exercice 2009 publié
Chiffre d'affaires^(**)	33 375,8	30 740,9	31 927,6
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces	627,0	436,7	532,0
Total chiffre d'affaires	34 002,8	31 177,7	32 459,6
Chiffre d'affaires réalisé à l'étranger ^(***)	12 454,0	11 127,4	12 306,2
% du chiffre d'affaires ^(****)	37,3 %	36,2 %	38,5 %
Résultat opérationnel sur activité	3 433,9	3 100,1	3 192,5
% du chiffre d'affaires ^(****)	10,3 %	10,1 %	10,0 %
Résultat opérationnel	3 429,1	3 110,4	3 144,8
Résultat net part du Groupe	1 775,9	1 596,0	1 596,0
Résultat net dilué par action (en euros)	3,30	3,21	3,21
Dividende par action (en euros)	1,67	1,62	1,62
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	13 024,7	10 467,1	10 439,9
Endettement financier net	(13 059,7)	(13 129,7)	(13 684,1)
Capacité d'autofinancement	5 052,0	4 770,7	4 964,2
Investissements opérationnels nets	(595,4)	(615,5)	(797,7)
Cash-flow opérationnel	2 789,8	3 319,6	3 301,9
Investissements de développement concessions et PPP	(871,1)	(1 043,9)	(1 227,0)
Cash-flow libre	1 918,7	2 275,8	2 074,9

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

(***) Part calculée sur le chiffre d'affaires hors travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

(****) Pourcentage calculé sur le chiffre d'affaires hors travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

Compte de résultat de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009 ^(*)
Chiffre d'affaires^(**)	1-2-3	33 375,8	30 740,9
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces		627,0	436,7
Total chiffre d'affaires		34 002,8	31 177,7
Produits des activités annexes	5	166,1	192,8
Charges opérationnelles	5	(30 735,1)	(28 270,4)
Résultat opérationnel sur activité	2-3-5	3 433,9	3 100,1
Paiements en actions (IFRS 2)	19	(71,2)	(62,9)
Perte de valeur des goodwill	5-10-13	(1,8)	(11,8)
Résultat des sociétés mises en équivalence	5-15	68,2	84,9
Résultat opérationnel	5	3 429,1	3 110,4
Coût de l'endettement financier brut		(711,1)	(797,2)
Produits financiers des placements de trésorerie		75,2	83,4
Coût de l'endettement financier net	6	(635,9)	(713,8)
Autres produits financiers	6	109,7	157,5
Autres charges financières	6	(154,9)	(123,4)
Impôts sur les bénéfices	7	(847,4)	(727,3)
Résultat net des activités poursuivies		1 900,6	1 703,3
Résultat net d'impôt des activités abandonnées (arrêtées, cédées)			
Résultat net de la période		1 900,6	1 703,3
Résultat net de la période – part des intérêts minoritaires		124,7	107,3
Résultat net de la période – part du Groupe		1 775,9	1 596,0
Résultat net par action des activités poursuivies – part du Groupe			
Résultat net par action (en euros)	8	3,35	3,27
Résultat net dilué par action (en euros)	8	3,30	3,21
Résultat net par action part du Groupe			
Résultat net par action (en euros)	8	3,35	3,27
Résultat net dilué par action (en euros)	8	3,30	3,21

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

État du résultat global de la période

(en millions d'euros)	Exercice 2010			Exercice 2009 ^(*)		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net de la période	1 775,9	124,7	1 900,6	1 596,0	107,3	1 703,3
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur	(45,9)	(0,2)	(46,1)	(40,2)	(1,3)	(41,5)
dont :						
Actifs financiers disponibles à la vente	5,6		5,6	14,4		14,4
Couverture de flux de trésorerie ^(**)	(51,5)	(0,2)	(51,7)	(54,6)	(1,3)	(55,9)
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variations de juste valeur	(76,6)	(5,8)	(82,4)	(21,1)	0,6	(20,5)
Écarts de conversion	103,9	8,6	112,5	36,6	2,4	39,0
Impôt ^(***)	36,4	1,9	38,3	11,7	0,3	12,1
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres	17,7	4,5	22,3	(13,0)	2,1	(10,9)
dont :						
Sociétés contrôlées	66,5	5,1	71,6	2,1	1,2	3,4
Sociétés mises en équivalence	(48,7)	(0,6)	(49,3)	(15,1)	0,9	(14,3)
Résultat global de la période	1 793,6	129,2	1 922,9	1 583,0	109,4	1 692,5

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(***) + 38,3 millions d'euros d'effets impôts rattachés aux variations de juste valeur des instruments financiers (contre + 12,1 millions d'euros au 31 décembre 2009), dont - 1,9 million d'euros relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente (contre - 10 millions d'euros au 31 décembre 2009) et + 40,2 millions d'euros relatifs aux couvertures de flux de trésorerie (part efficace) (contre + 22,1 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	23 771,6	23 932,2
Goodwill net	10-13	6 103,1	3 598,6
Autres immobilisations incorporelles	11	354,9	168,3
Immobilisations corporelles	12	4 411,5	3 990,5
Immeubles de placement	14	40,9	41,7
Participations dans les sociétés mises en équivalence	15	713,5	640,3
Autres actifs financiers non courants	16	869,5	650,5
Impôts différés actifs	7	144,9	117,7
Total actifs non courants		36 409,8	33 139,7
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	22	843,8	667,3
Clients et autres créances d'exploitation	22	11 978,9	9 969,5
Autres actifs courants	22	330,7	355,2
Actifs d'impôt exigible	7	76,1	52,0
Autres actifs financiers courants		292,8	243,6
Actifs financiers de gestion de trésorerie	23	733,2	1 137,3
Disponibilités et équivalents de trésorerie	23	5 747,9	5 413,7
Total actifs courants (avant actifs en cours de cession)		20 003,4	17 838,6
Total actifs courants		20 003,4	17 838,6
Total actifs		56 413,2	50 978,3

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Capitaux propres			
Capital social	18.1	1 381,6	1 302,4
Primes liées au capital	18.1	6 820,6	5 749,6
Titres autodétenus	18.2	(552,2)	(1 108,2)
Autres instruments de capitaux propres		490,6	490,6
Réserves consolidées		2 629,8	2 040,9
Réserves de conversion		28,5	(75,8)
Résultat net – part du Groupe		1 775,9	1 596,0
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	18.4	(270,7)	(184,8)
Capitaux propres – part du Groupe		12 304,0	9 810,7
Intérêts minoritaires	18.6	720,6	656,4
Total capitaux propres		13 024,7	10 467,1
Passifs non courants			
Provisions non courantes	20	1 314,1	1 031,6
Emprunts obligataires	23	6 020,5	5 318,7
Autres emprunts et dettes financières	23	11 676,2	12 337,7
Autres passifs non courants		65,4	121,6
Impôts différés passifs	7	2 355,1	2 357,1
Total passifs non courants		21 431,2	21 166,7
Passifs courants			
Provisions courantes	21	3 235,0	2 823,0
Fournisseurs	22	6 692,2	5 876,1
Autres passifs courants	22	9 571,7	8 071,9
Passifs d'impôt exigible	7	183,1	209,1
Dettes financières courantes	23	2 275,3	2 364,3
Total passifs courants (avant passifs en cours de cession)		21 957,3	19 344,5
Total passifs courants		21 957,3	19 344,5
Total passifs et capitaux propres		56 413,2	50 978,3

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009 ^(*)
Résultat net consolidé de la période (y compris les intérêts minoritaires)		1 900,6	1 703,3
Dotations nettes aux amortissements	5.2	1 730,7	1 728,5
Dotations (reprises) nettes aux provisions		135,0	145,2
Paievements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		(17,7)	(30,6)
Résultat sur cessions		(20,4)	(29,2)
Variation de juste valeur des instruments financiers		0,3	10,4
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession		(82,8)	(98,8)
Coûts d'emprunt immobilisés		(77,2)	(99,2)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	6	635,9	713,8
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7.1	847,4	727,3
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2-3	5 052,0	4 770,7
Variations du BFR et des provisions courantes		(78,3)	523,8
Impôts payés		(949,9)	(643,8)
Intérêts financiers nets payés		(692,8)	(762,3)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		54,2	46,7
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	3 385,3	3 935,1
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(694,7)	(705,5)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles		99,3	90,0
Investissements opérationnels nets	2	(595,4)	(615,5)
Cash-flow opérationnel	2	2 789,8	3 319,6
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)		(836,2)	(997,8)
Créances financières (contrats de PPP et autres)		(34,9)	(46,0)
Investissements de développement concessions et PPP	2	(871,1)	(1 043,9)
Cash-flow libre	2	1 918,7	2 275,8
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)		(690,8) ^(**)	(156,5)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)		29,5	58,8
Incidence nette des variations de périmètre		(378,7) ^(***)	1,4
Investissements financiers nets		(1 040,0)	(96,4)
Autres		(68,4)	(31,3)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(2 575,0)	(1 787,1)
Augmentation et réduction de capital		305,3 ^(**)	648,8
Opérations sur actions propres		(86,4)	(2,5)
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers		1,0	5,1
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)		(54,4)	(30,6)
Dividendes payés			
– aux actionnaires de VINCI SA		(902,9)	(816,0)
– aux minoritaires des sociétés intégrées		(61,9)	(59,5)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		721,0	1 449,7
Remboursements d'emprunts et variation des autres dettes financières courantes		(1 303,1)	(2 128,4)
Variation des actifs de gestion de trésorerie		371,4	(816,2)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(1 009,9)	(1 749,6)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	(199,6)	398,5
Trésorerie nette à l'ouverture		4 821,7	4 396,1
Autres variations		449,0 ^(***)	27,0
Trésorerie nette à la clôture	23	5 071,1	4 821,7
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		(371,4)	816,2
(Émission) remboursement des emprunts		582,1	678,7
Autres variations		(390,0)	(49,8)
Variation de l'endettement net		70,0	1 870,6
Endettement net en début de période		(13 129,7)	(15 000,3)
Endettement net en fin de période	23	(13 059,7)	(13 129,7)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Hors acquisition des titres Cegelec rémunérée en actions VINCI (1 385 millions d'euros).

(***) Dont 334 millions d'euros relatifs à l'endettement financier net des sociétés acquises sur la période.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres part du Groupe

(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2009^(*)	1 240,4	5 162,7	(1 247,5)	490,6	1 436,1	1 591,4	(114,3)	(135,4)	8 424,1	628,6	9 052,7
Résultat net de la période						1 596,0			1 596,0	107,3	1 703,3
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées							33,9	(31,8)	2,1	1,2	3,4
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence							2,6	(17,8)	(15,1)	0,9	(14,3)
Résultat global de la période						1 596,0	36,6	(49,6)	1 583,0	109,4	1 692,5
Augmentation de capital	62,0	586,8							648,8	5,1	653,9
Diminution de capital											
Opérations sur actions propres			139,3		(141,8)				(2,5)		(2,5)
Affectation de résultat et dividendes distribués					775,4	(1 591,4)			(816,0)	(59,5)	(875,5)
Paiements en actions (IFRS 2)					43,3				43,3	0,5	43,8
Incidence des acquisitions ou des cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle					(23,2)		2,0		(21,1)	(25,1)	(46,3)
Variations de périmètre					0,1		(0,1)		0,0	(1,8)	(1,8)
Divers					(49,2)		0,0	0,1	(49,0)	(0,7)	(49,7)
Capitaux propres 31/12/2009^(*)	1 302,4	5 749,6	(1 108,2)	490,6	2 040,9	1 596,0	(75,8)	(184,8)	9 810,7	656,4	10 467,1
Résultat net de la période						1 775,9			1 775,9	124,7	1 900,6
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées							96,6	(30,2)	66,5	5,1	71,6
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence							7,3	(56,0)	(48,7)	(0,6)	(49,3)
Résultat global de la période						1 775,9	103,9	(86,2)	1 793,6	129,2	1 922,9
Augmentation de capital	79,2	1 071,0			78,5				1 228,7	1,0	1 229,7
Diminution de capital											
Opérations sur actions propres			555,9		(180,7)				375,3		375,3
Affectation de résultat et dividendes distribués					693,1	(1 596,0)			(902,9)	(61,9)	(964,7)
Paiements en actions (IFRS 2)					49,7				49,7	0,4	50,0
Incidence des acquisitions ou des cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle					(21,3)		0,0		(21,3)	(8,0)	(29,3)
Variations de périmètre					(1,5)		1,6	(0,2)	0,0	3,8	3,8
Divers					(29,1)		(1,2)	0,5	(29,8)	(0,3)	(30,2)
Capitaux propres 31/12/2010	1 381,6	6 820,6	(552,2)	490,6	2 629,8	1 775,9	28,5	(270,7)	12 304,0	720,6	13 024,7

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2010 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010⁽¹⁾. Il est rappelé que le Groupe avait choisi d'appliquer par anticipation, dès sa clôture au 31 décembre 2008, l'interprétation IFRIC 12 « Traitement comptable des contrats de concession », dont l'application est devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2010.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2010 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2009, à l'exception :

- des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2010 (voir note A.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 ») ;
- du changement de méthode IAS 31 « Participations dans les co-entreprises », le Groupe ayant opté pour la comptabilisation des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence (voir note A.1.2 « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement »).

Les informations relatives à l'exercice 2008, présentées dans le document de référence 2009 D.10-0177 déposé à l'AMF le 26 mars 2010, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2011 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2011.

1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2010

1.1.1 Application des normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels »

Ces normes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, soit pour VINCI à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » s'appuient sur deux concepts fondamentaux :

- l'obtention du contrôle, événement majeur constituant un changement dans la nature de l'investissement ;
- la mise à la juste valeur, à la date de la prise de contrôle, non seulement des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, mais aussi du montant de l'investissement réalisé pour obtenir le contrôle.

La norme IFRS 3 révisée introduit des modifications à la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 avant révision, dont notamment :

- La constatation en charges de la période des coûts directs liés à l'acquisition.
- L'option d'évaluer les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.
- La valorisation à la juste valeur à la date d'acquisition des ajustements de prix éventuels. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat si la clause d'ajustement de prix est génératrice d'un passif financier.
- Dans le cas d'un regroupement réalisé par étape, la valorisation à la juste valeur à la date de prise de contrôle de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

La norme IFRS 3 révisée est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010. Sur la période, son application concerne notamment les acquisitions de Cegelec et Faceo dans le pôle Energies et de carrières du groupe Tarmac dans le pôle Eurovia. Les changements induits par la nouvelle version de la norme sont sans impact significatif sur l'exercice.

Les autres principes sont définis dans la note A.2.5 « Regroupement d'entreprises ».

Par ailleurs, la norme IAS 27 révisée introduit plusieurs modifications, notamment :

- Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat. Il est rappelé que VINCI applique déjà ces principes, relatifs aux transactions avec les minoritaires, depuis le 31 décembre 2007 (voir note A.2.6 « Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle »).

(1) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

- Les cessions de titres avec perte de contrôle donnent lieu à la constatation en résultat de cession de la variation de juste valeur calculée sur la totalité de la participation à la date de l'opération. La participation résiduelle conservée, le cas échéant, sera ainsi évaluée à sa juste valeur au moment de la perte de contrôle.

La norme IAS 27 révisée est sans effet majeur sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2010.

1.1.2 Autres normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2010

Les autres nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 sont sans impact significatif sur les comptes de VINCI au 31 décembre 2010. Elles concernent principalement :

- IFRS 2 amendée « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » (incorporation d'IFRIC 8 et IFRIC 11), publiée en juin 2009 ;
- IFRS 5 – Amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, publiée en mai 2008 ;
- IAS 39 « Éléments éligibles à la couverture » (partiellement adoptée par l'UE) ;
- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires » ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs des clients » ;
- les amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiés en avril 2009.

1.2 Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement

1.2.1 Méthode de consolidation applicable aux entités contrôlées conjointement selon l'option d'IAS 31

Afin d'améliorer son information financière, le groupe VINCI a choisi d'appliquer, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'option offerte par la norme IAS 31 « Participations dans des co-entreprises », qui permet de consolider les entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence. Cette option, déjà utilisée par d'autres groupes européens du secteur de la construction et des concessions, permet de mieux refléter le modèle économique de VINCI dans le domaine des projets en concession ou en partenariat public-privé réalisés au travers de sociétés en partenariat et financés au moyen de financements sans recours. Elle est cohérente avec la décision récente de l'IASB de supprimer la méthode de l'intégration proportionnelle pour les entités contrôlées conjointement et notamment le projet de norme sur les accords conjoints attendu pour publication en 2011.

1.2.2 Conséquences du changement de méthode sur les comptes consolidés du Groupe

IAS 31 distingue trois catégories d'opérations conjointes :

- les activités contrôlées conjointement
- les actifs contrôlés conjointement
- les entités contrôlées conjointement (pour lesquelles la norme propose l'option de consolidation par mise en équivalence).

Les deux premières catégories d'opérations conjointes sont comptabilisées sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs contrôlés, les passifs encourus, les produits et les charges. Elles concernent majoritairement les activités réalisées en groupement ou au travers de sociétés en participation dans les métiers du Contracting.

Les entités contrôlées conjointement, jusqu'alors consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle, sont désormais comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Elles sont consolidées sur la ligne « Participations dans les sociétés mises en équivalence » à l'actif du bilan, sur la ligne « Résultat des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat et sur la rubrique « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession » du tableau des flux de trésorerie.

Les principales entités concernées par ce changement sont les sociétés de projet en partenariat de la branche concessions et Deme dans la branche contracting.

Au 31 décembre 2009, la ventilation par pôle des entités ayant changé de méthode de consolidation est la suivante :

(en nombre de sociétés)	Total	France	Étranger
Concessions	33	10	23
Contracting	193	26	167
Pôle Energies	4	3	1
Eurovia	18	11	7
VINCI Construction	171	12	159
VINCI Immobilier	1	1	0
Total	227	37	190

Les impacts chiffrés du changement de méthode sur les états financiers du Groupe sont présentés dans la note B « Impact du changement de méthode ».

1.3 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2010

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2010 :

- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées » ;
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
- IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres » ;
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis » ;
- certains amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2010.

VINCI mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

2. Méthodes de consolidation

2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne principalement CFE, groupe de construction belge coté à la bourse de Bruxelles, détenu à 46,84 % par VINCI, qui exerce un contrôle de fait au regard notamment de la dispersion de l'actionariat de la société.

Les activités et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Cela concerne principalement les activités de travaux réalisées en partenariat, sous forme de groupements ou de sociétés en participation, dans les métiers du Contracting.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ainsi que les entités contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/2010			31/12/2009 ^(*)		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	1 865	1 177	688	1 743	1 113	630
Mise en équivalence	332	80	252	313	76	237
Total	2 197	1 257	940	2 056	1 189	867

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Les principaux mouvements de l'exercice concernent les acquisitions du groupe Cegelec (74 entités) et du groupe Faceo (26 entités) dans le pôle Energies, et de carrières du groupe Tarmac (17 entités) pour Eurovia. Elles sont décrites en note C « Acquisitions d'entreprises ».

Les autres variations de périmètre proviennent de l'acquisition de 22 sociétés dans le pôle VINCI Construction, 5 sociétés chez Eurovia, de 3 sociétés chez VINCI Immobilier et de 2 sociétés chez VINCI Park.

2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de financement à long terme (dont le remboursement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) ou de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les principes de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée. En application de cette nouvelle norme, le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêt. Au-delà d'une période de douze mois à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur est constaté en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de VINCI dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables est comptabilisée en goodwill.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

2.7 Activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession et actifs en cours de cession

Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- soit un pôle d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession ;
- soit une filiale acquise uniquement dans un but de revente ;

sont présentées sur une ligne séparée du bilan consolidé à la clôture de l'exercice présenté.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

Actifs en cours de cession

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Contrairement aux activités abandonnées, les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie ne sont pas présentés sur une ligne séparée.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les exercices 2009 et 2010 ont été marqués par une crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2010 ne peuvent être anticipées avec précision. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et de la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note F.13 « Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers ».

3.1.3 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité attendue, rendement attendu de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note F.19 « Paiements en actions ».

3.1.4 Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note F.20.1 « Provisions pour retraite ». Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

3.1.5 Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09) ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note A.3.4 « Contrats de construction ») ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.6 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir de trois modèles ou niveaux qui sont :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif : lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la juste valeur. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calculs mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet chaque trimestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.

- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique pour VINCI uniquement pour les titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche contracting (pôle Energies, Eurovia et VINCI Construction) est comptabilisé conformément à la norme IAS 11. Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction réalisés sur les ouvrages en concession. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note A.3.4 « Contrats de construction », présentée ci-dessous.

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche concessions est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 et IAS 11. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.5 « Contrats de concession », présentée ci-dessous. Il comprend :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, les revenus des parcs de stationnement et des concessions aéroportuaires ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires ;
- et, d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégage à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Dans le secteur de l'immobilier, le chiffre d'affaires des lots vendus est en général comptabilisé à l'avancement de la prestation (conformément à l'interprétation IFRIC 15).

3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le pôle VINCI Construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (Eurovia et pôle Energies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 Contrats de concession

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12, le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- **Soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »), le modèle de « l'actif incorporel » s'applique également. Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage. Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, en particulier aux concessions des réseaux autoroutiers (ASF, Escota, Cofiroute, A19, A4 et A5 Modell en Allemagne, autoroutes grecques concédées), des ouvrages de franchissement (pont de Rion-Antirion en Grèce ou ponts sur le Tage à Lisbonne) et à la plupart des parkings gérés en concession par VINCI Park.
- **Soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers. Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, exploitation ou maintenance) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « prêts et créances » qui, lors de leur comptabilisation initiale, sont comptabilisés à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et remboursées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels. Ce modèle s'applique aux contrats de partenariat public-privé en France ainsi qu'à l'international : contrats de PFI (Private Finance Initiative) développés en Angleterre, contournement de Newport au Royaume-Uni, Liefkenshoek Tunnel en Belgique, construction ou rénovation d'écoles en Allemagne, Coentunnel aux Pays-Bas, Granvia (voie Express R1) en Slovaquie et quelques contrats de VINCI Park.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient, d'une part, des usagers et, d'autre part, du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements du concédant est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en immobilisation incorporelle. Sur la base de l'analyse des contrats existants chez VINCI, ce modèle s'applique à quelques contrats de VINCI Park et au contrat du stade du Mans.

3.6 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de « stock-options », d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués. Le modèle binomial Monte-Carlo est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur, car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

3.6.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché.

3.6.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et/ou de critères financiers, la juste valeur des actions a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle d'évaluation Monte-Carlo afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché et en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers, tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.6.3 Plan d'épargne Groupe

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe, VINCI procède en France, trois fois par an, à des augmentations de capital réservées à ses salariés, avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés, dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant cinq ans des actions acquises. Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA), qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles, et de le présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel.

3.7 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique « produits financiers des placements » qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

3.8 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note A.3.20.2 « Prêts et créances au coût amorti »).

3.9 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.10 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, en particulier les options de souscription et d'achat d'actions, ainsi que les actions de performance.

3.11 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation.

3.12 Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exercable lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.13 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation, des droits de foretage de carrières à durée définie et des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Les droits de foretage des carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation), afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.15 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre. Au cas particulier des terrains de carrières, ils sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation), afin de refléter la consommation des avantages économiques.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantier et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.16 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.17 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

3.18 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.19 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.18 « Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

3.20 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances financières relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note A.3.29.2 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

3.20.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable

de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :
 - la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre ;
 - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

3.20.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés et les autres prêts et créances financières. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concession et de partenariat public-privé, dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de loyers) de la part du concédant.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Dans le cas particulier des créances relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine), est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.21 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.22 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.23 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture, la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants (voir note A.3.29.2 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

3.24 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note A.3.25 « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retient la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.25 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.26 Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 32, les capitaux propres intègrent les titres subordonnés à durée perpétuelle répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

3.27 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et, d'autre part, les autres provisions non courantes.

3.27.1 Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés, soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont rapportés au résultat, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

3.27.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions, non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

3.28 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP 09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en autres charges financières.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.29 Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

3.29.1 Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument.

La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

3.29.2 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
 - « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.
- La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières » (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

Instrument financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1.6 « Valorisation des instruments financiers à la juste valeur »). Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique « écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » étant enregistrée en « résultat ». La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en écarts de conversion est reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

3.29.3 Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en dettes financières pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

3.30 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés, selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

B. Impact du changement de méthode : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement

Conformément aux dispositions d'IAS 8, ce changement de méthode comptable a été appliqué de façon rétrospective au 1^{er} janvier 2009. Les capitaux propres d'ouverture ainsi que les données annuelles comparatives présentées ont été retraitées.

1. Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009 Publié	Impact du changement de méthode	Exercice 2009 Retraité
Chiffre d'affaires (*)	31 927,6	(1 186,7)	30 740,9
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces	532,0	(95,3)	436,7
Total chiffre d'affaires	32 459,6	(1 282,0)	31 177,7
Produits des activités annexes	201,5	(8,6)	192,8
Charges opérationnelles	(29 468,6)	1 198,2	(28 270,4)
Résultat opérationnel sur activité	3 192,5	(92,3)	3 100,1
Paiements en actions (IFRS 2)	(62,9)		(62,9)
Perte de valeur des goodwill	(11,8)		(11,8)
Résultat des sociétés mises en équivalence	27,1	57,8	84,9
Résultat opérationnel	3 144,8	(34,5)	3 110,4
Coût de l'endettement financier brut	(829,6)	32,4	(797,2)
Produits financiers des placements de trésorerie	86,2	(2,8)	83,4
Coût de l'endettement financier net	(743,4)	29,6	(713,8)
Autres produits financiers	164,8	(7,3)	157,5
Autres charges financières	(123,4)	(0,0)	(123,4)
Impôts sur les bénéfices	(744,7)	17,4	(727,3)
Résultat net des activités poursuivies	1 698,2	5,1	1 703,3
Résultat net d'impôt des activités abandonnées (arrêtées, cédées)	-	-	
Résultat net de la période	1 698,2	5,1	1 703,3
Résultat net de la période - part des intérêts minoritaires	102,2	5,1	107,3
Résultat net de la période - part du Groupe	1 596,0	(0,0)	1 596,0
Résultat net par action part du Groupe			
Résultat net par action (en euros)	3,27		3,27
Résultat net dilué par action (en euros)	3,21		3,21

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

Les principaux impacts liés au changement de méthode sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009			
	Total chiffre d'affaires	Résultat opérationnel sur activité	Résultat des sociétés mises en équivalence	Coût de l'endettement financier net
Données publiées	32 459,6	3 192,5	27,1	(743,4)
Concessions	I (104,7)	20,2	(18,5)	13,5
Contracting	II (1 162,2)	(112,6)	76,4	16,1
Pôle Energies	(7,0)	(0,8)	0,6	(0,0)
Eurovia	(151,8)	(9,9)	6,5	0,5
VINCI Construction	(1 003,4)	(101,8)	69,2	15,5
Holdings et autres activités	III (15,0)	0,0	0,0	0,0
Total impact du changement de méthode	I + II + III (1 282,0)	(92,3)	57,8	29,6
Données retraitées	31 177,7	3 100,1	84,9	(713,8)

2. État du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2009 Publié	Impact du changement de méthode	Exercice 2009 Retraité
Résultat net de la période (y compris part des minoritaires)	1 698,2	5,1	1 703,3
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur	(52,1)	10,6	(41,5)
<i>dont :</i>			
Actifs financiers disponibles à la vente	14,4		14,4
Couverture de flux de trésorerie	(66,5)	10,6	(55,9)
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variations de juste valeur	(7,7)	(12,7)	(20,5)
Écarts de conversion	39,4	(0,4)	39,0
Impôt	11,5	0,6	12,1
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres	(9,0)	(1,9)	(10,9)
Résultat global de la période	1 689,3	3,2	1 692,5
<i>dont :</i>			
Part du Groupe	1 584,3	(1,3)	1 583,0
Part des intérêts minoritaires	104,9	4,5	109,4

3. Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009			01/01/2009		
	Publié	Impact du changement de méthode	Retraité	Publié	Impact du changement de méthode	Retraité
Actif						
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	24 223,8	(291,5)	23 932,2	24 059,2	(62,1)	23 997,1
Goodwill net	3 638,2	(39,6)	3 598,6	3 578,9	(46,3)	3 532,6
Autres immobilisations incorporelles	184,3	(16,0)	168,3	177,3	(9,4)	167,9
Immobilisations corporelles	4 614,0	(623,4)	3 990,5	4 582,9	(536,1)	4 046,7
Immeubles de placement	49,9	(8,2)	41,7	42,8	(0,1)	42,6
Participations dans les sociétés mises en équivalence	214,1	426,2	640,3	165,9	347,3	513,3
Autres actifs financiers non courants	892,6	(242,2)	650,5	622,4	(81,7)	540,7
Impôts différés actifs	144,6	(26,9)	117,7	143,8	(15,9)	127,9
Actifs non courants	33 961,4	(821,7)	33 139,7	33 373,2	(404,4)	32 968,8
Stocks et travaux en cours	755,7	(88,4)	667,3	786,4	(60,5)	725,8
Clients et autres créances d'exploitation	10 369,9	(400,3)	9 969,5	11 561,5	(463,0)	11 098,5
Autres actifs courants	368,1	(12,9)	355,2	325,6	(36,4)	289,2
Actifs d'impôt exigible	64,6	(12,6)	52,0	91,5	(0,2)	91,3
Autres actifs financiers courants	242,9	0,7	243,6	246,9	(16,5)	230,3
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 116,7	20,7	1 137,3	338,6	17,6	356,2
Disponibilités et équivalents de trésorerie	5 556,9	(143,3)	5 413,7	5 068,5	(124,6)	4 943,9
Actifs courants	18 474,8	(636,2)	17 838,6	18 419,0	(683,7)	17 735,3
Total actifs	52 436,1	(1 457,8)	50 978,3	51 792,2	(1 088,1)	50 704,1
Passif						
Capital social	1 302,4	0,0	1 302,4	1 240,4	0,0	1 240,4
Primes liées au capital	5 749,6	0,0	5 749,6	5 162,7	0,0	5 162,7
Titres autodétenus	(1 108,2)	0,0	(1 108,2)	(1 247,5)	0,0	(1 247,5)
Autres instruments de capitaux propres	490,6	0,0	490,6	490,6	0,0	490,6
Réserves consolidées	2 040,9	(0,0)	2 040,9	1 436,1	0,3	1 436,4
Réserves de conversion	(75,4)	(0,4)	(75,8)	(113,6)	(0,5)	(114,2)
Résultat net – part du Groupe	1 596,0	(0,0)	1 596,0	1 591,4	(0,4)	1 591,0
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	(187,6)	2,7	(184,8)	(139,7)	4,3	(135,4)
Intérêts minoritaires	631,5	24,9	656,4	605,3	23,2	628,6
Capitaux propres	10 439,9	27,2	10 467,1	9 025,8	26,9	9 052,7
Provisions non courantes	994,8	36,8	1 031,6	905,3	1,1	906,5
Emprunts obligataires	5 318,7	0,0	5 318,7	3 958,7	0,0	3 958,7
Autres emprunts et dettes financières	12 895,9	(558,1)	12 337,7	13 813,6	(352,6)	13 461,0
Autres passifs non courants	133,6	(12,0)	121,6	114,2	(15,1)	99,1
Impôts différés passifs	2 364,6	(7,5)	2 357,1	2 478,5	(3,8)	2 474,7
Passifs non courants	21 707,6	(540,9)	21 166,7	21 270,4	(370,3)	20 900,1
Provisions courantes	2 842,2	(19,2)	2 823,0	2 672,4	(14,3)	2 658,1
Fournisseurs	6 233,6	(357,6)	5 876,1	6 803,8	(376,1)	6 427,7
Autres passifs courants	8 507,8	(435,8)	8 071,9	8 574,0	(188,6)	8 385,3
Passifs d'impôt exigible	222,2	(13,1)	209,1	123,7	(25,7)	98,0
Dettes financières courantes	2 482,8	(118,4)	2 364,3	3 322,0	(139,9)	3 182,1
Passifs courants	20 288,6	(944,2)	19 344,5	21 495,9	(744,6)	20 751,3
Total passif	52 436,1	(1 457,8)	50 978,3	51 792,2	(1 088,1)	50 704,1

Les principaux impacts liés au changement de méthode sont détaillés ci-dessous :

		31/12/2009			
<i>(en millions d'euros)</i>		Immobilisations incorporelles du domaine concédé	Immobilisations corporelles	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Endettement financier net
Données publiées		24 223,8	4 614,0	214,1	(13 684,1)
Concessions	I	(291,5)	1,8	31,1	271,8
Contracting	II	(0,1)	(625,3)	395,2	278,8
Pôle Energies			(0,3)	0,8	(1,5)
Eurovia			(40,6)	39,8	(1,4)
VINCI Construction		(0,1)	(584,4)	354,6	281,7
Holdings et autres activités	III			0,0	3,8
Total impact du changement de méthode	I + II + III	(291,5)	(623,4)	426,2	554,4
Données retraitées		23 932,2	3 990,5	640,3	(13 129,7)

4. Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Exercice 2009 Publié	Impact du changement de méthode	Exercice 2009 Retraité	
Résultat net consolidé de la période (y compris les intérêts minoritaires)	1 698,2	5,1	1 703,3	
Dotations nettes aux amortissements	1 814,0	(85,5)	1 728,5	
Dotations (reprises) nettes aux provisions	163,4	(18,1)	145,2	
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	(30,6)	(0,0)	(30,6)	
Résultat sur cessions	(29,5)	0,3	(29,2)	
Variation de juste valeur des instruments financiers	7,3	3,1	10,4	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession	(41,2)	(57,6)	(98,8)	
Coûts d'emprunt immobilisés	(105,4)	6,2	(99,2)	
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	743,4	(29,6)	713,8	
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	744,7	(17,4)	727,3	
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	4 964,2	(193,5)	4 770,7	
Variations du BFR et des provisions courantes	608,8	(85,0)	523,8	
Impôts payés	(689,6)	45,8	(643,8)	
Intérêts financiers nets payés	(783,8)	21,5	(762,3)	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0,0	46,7	46,7	
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	4 099,6	(164,5)	3 935,2
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>(893,0)</i>	<i>187,5</i>	<i>(705,5)</i>	
<i>Cession des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>95,3</i>	<i>(5,3)</i>	<i>90,0</i>	
Investissements opérationnels nets	(797,7)	182,2	(615,5)	
Cash-flow opérationnel	3 301,9	17,7	3 319,6	
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)</i>	<i>(1 051,8)</i>	<i>54,0</i>	<i>(997,8)</i>	
<i>Créances financières (contrats de PPP et autres)</i>	<i>(175,2)</i>	<i>129,2</i>	<i>(46,0)</i>	
Investissements de développement concessions et PPP	(1 227,0)	183,1	(1 043,9)	
Cash-flow libre	2 074,9	200,8	2 275,8	
<i>Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>	<i>(185,5)</i>	<i>(2,8)</i>	<i>(188,4)</i>	
<i>Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>	<i>69,5</i>	<i>(9,5)</i>	<i>60,0</i>	
<i>Incidence nette des variations de périmètre</i>	<i>5,7</i>	<i>(4,3)</i>	<i>1,4</i>	
Investissements financiers nets	(110,3)	(16,7)	(127,0)	
Autres	(6,6)	(24,8)	(31,3)	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(2 141,6)	323,8	(1 817,7)
Augmentation et réduction de capital	648,8	0,0	648,8	
Opérations sur actions propres	(2,5)	0,0	(2,5)	
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers	5,1	(0,0)	5,1	
Dividendes payés :				
- aux actionnaires de VINCI SA	(816,0)	0,0	(816,0)	
- aux minoritaires des sociétés intégrées	(57,0)	(2,6)	(59,5)	
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 489,5	(39,8)	1 449,7	
Remboursements d'emprunts et variation des autres dettes financières courantes	(1 996,5)	(131,9)	(2 128,4)	
Variation des actifs de gestion de trésorerie	(813,7)	(2,5)	(816,2)	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(1 542,2)	(176,7)	(1 718,9)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	415,9	(17,4)	398,5
Trésorerie nette à l'ouverture	4 513,4	(117,3)	4 396,1	
Autres variations	26,9	0,1	27,0	
Trésorerie nette à la clôture	4 956,3	(134,6)	4 821,7	
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie	813,7	2,5	816,2	
(Émission) remboursement des emprunts	507,0	171,6	678,7	
Autres variations	(76,9)	27,1	(49,8)	
Variation de l'endettement net	1 686,7	183,9	1 870,6	
Endettement net en début de période	(15 370,8)	370,5	(15 000,3)	
Endettement net en fin de période	(13 684,1)	554,4	(13 129,7)	

Les principaux impacts liés au changement de méthode sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Exercice 2009		
	Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	Investissements opérationnels nets	Investissements du domaine concédé et PPP
Données publiées	4 964,2	(797,7)	(1 227,0)
Concessions	I	2,6	138,6
Contracting	II	(196,1)	44,5
Pôle Energies		(0,6)	(0,2)
Eurovia		(16,4)	0,0
VINCI Construction		(179,1)	44,5
Holdings et autres activités	III	0,0	0,0
Total impact du changement de méthode	I + II + III	(193,5)	183,1
Données retraitées	4 770,7	(615,5)	(1 043,9)

C. Acquisitions d'entreprises

1. Acquisitions du pôle Energies

1.1 Acquisition de Cegelec

Dans le cadre d'un projet de partenariat stratégique, Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) et VINCI étaient entrés en négociation exclusive le 31 août 2009. À la suite de l'obtention de l'avis des instances représentatives du personnel de VINCI et du groupe Cegelec, un contrat a été signé le 19 janvier 2010.

En vertu de ce contrat, Qatari Diar apporte à VINCI 100 % des actifs et passifs du groupe Cegelec, en contrepartie de la remise de 31,5 millions d'actions VINCI, soit 21 millions d'actions nouvelles et 10,5 millions d'actions autodétenues. Suite à l'approbation des autorités de la concurrence, Qatari Diar a procédé à cet apport le 14 avril 2010 en échange de 5,78 % du capital représentant 5,88 % des droits de vote de VINCI.

Le groupe Cegelec est un acteur majeur des services aux entreprises et aux collectivités publiques, intervenant principalement dans quatre grands domaines : génie électrique, climatique et mécanique ; automatisme, instrumentation et contrôle ; technologies de l'information et de la communication ; maintenance et services.

Par cette acquisition, VINCI renforce ses compétences :

- dans la gestion de grands projets complexes, dont la part dans les activités du Groupe est appelée à croître, en France et à l'international ;
- dans le facility management⁽¹⁾, activités de nature récurrente ;
- à l'international, tant en Europe que dans les pays émergents ;
- en France, grâce à une bonne complémentarité des implantations ;
- dans des secteurs porteurs tels que les systèmes de transport, « l'oil and gas » et le nucléaire.

L'entrée de Qatari Diar au capital de VINCI est assortie d'un accord d'actionariat stable. Conformément à cet accord, la nomination de Qatari Diar en qualité d'administrateur de VINCI a été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires de VINCI du 6 mai 2010. L'accord prévoit que, pendant une durée de trois ans, Qatari Diar maintiendra une participation au capital de VINCI pouvant évoluer entre 5 % et 8 % (sous réserve de certaines exceptions).

Les actions VINCI remises à Qatari Diar en contrepartie de cette acquisition ont été valorisées au cours du jour de la transaction conformément aux normes IFRS (43,97 € le 14 avril 2010), soit un montant global de 1 385 millions d'euros. Il s'y ajoute une soulte versée à Qatari Diar d'un montant de 16,4 millions d'euros correspondant à l'acompte sur dividende versé par VINCI en décembre 2009 (0,52 € par action) relatif aux actions remises à Qatari Diar. Au global, la juste valeur des actifs remis pour obtenir le contrôle de Cegelec s'élève à 1 401,4 millions d'euros. Il n'est pas prévu de clause d'ajustement de prix.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, VINCI procède actuellement à l'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. Les valeurs attribuées aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ont été déterminées au 14 avril 2010 de façon provisoire, en fonction des éléments disponibles. Elles sont susceptibles d'évoluer dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition, en fonction des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances, qui prévalaient à la date d'acquisition.

(1) Le « facility management » recouvre l'exercice de services relatifs à la gestion et à l'entretien d'immeubles et groupés pour le compte d'un client ; on parle de multiservice (services généraux) ou de services multitechniques (gestion des lots techniques : électricité, communication, génie climatique...).

Détermination provisoire des actifs identifiables, passifs et passifs éventuels à la date d'acquisition

(en millions d'euros)

Justes valeurs

Actifs et passifs acquis au 14 avril 2010

Actifs non courants

Immobilisations incorporelles ^(*)	173,0
Immobilisations corporelles	58,0
Actifs financiers non courants	18,3
Impôts différés actifs	31,5
Total actifs non courants	280,8

Actifs courants

Stocks et travaux en cours	100,7
Clients et autres créances d'exploitation	845,5
Autres actifs courants	97,5
Actifs d'impôt exigible	11,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	104,5
Total actifs courants	1 159,2

Passifs non courants

Autres passifs non courants	189,0
Impôts différés passifs	81,0
Total passifs non courants	270,0

Passifs courants

Provisions courantes	223,5
Fournisseurs	519,6
Autres passifs courants	662,1
Passifs d'impôt exigible	4,5
Dettes financières courantes	322,3
Total passifs courants	1 732,0

Actifs nets acquis à 100 % (562,0)

Prix d'acquisition 1 401,4

Goodwill provisoire 1 963,4

(*) Des travaux d'évaluation de la marque Cegelec ont été menés en 2010 dans le cadre du processus de mise à la juste valeur des actifs et passifs acquis. Celle-ci a été évaluée à 170 millions d'euros.

Le goodwill provisoire a été affecté aux unités génératrices de trésorerie du pôle Energies par pays. Il correspond aux avantages économiques futurs supplémentaires que VINCI estime pouvoir dégager à la suite de l'acquisition de Cegelec et du rapprochement de ses activités dans les services à l'énergie.

Contribution de Cegelec au résultat 2010 de VINCI

(en millions d'euros)

14/04/2010 - 31/12/2010

Chiffre d'affaires consolidé	2 021,0
Résultat opérationnel sur activité	70,7
Résultat net de la période	37,3

Sur la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net, selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, s'élèveraient respectivement à environ 2 770 millions d'euros, 100 millions d'euros et 50 millions d'euros.

1.2 Acquisition de Faceo

Après consultation des instances sociales respectives des deux sociétés et obtention de l'accord des autorités de la concurrence, VINCI Energies a conclu, le 29 juillet 2010, l'acquisition auprès d'APAX Partners de 100 % du capital social de la société Faceo.

Faceo est un grand acteur européen du facility management⁽¹⁾, « ensemble » de la maintenance tertiaire. Ses domaines d'intervention recouvrent des prestations d'ingénierie, d'intégration et de fourniture de services et de maintenance multitechnique dans le cadre de contrats pluriannuels. Faceo, qui emploie 2 500 collaborateurs, a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 430 millions d'euros, dont 30 % à l'international.

(1) Voir note page 203.

Cette acquisition est réalisée au travers de VINCI Facilities, société nouvellement créée au sein du pôle Energies de VINCI pour regrouper l'essentiel des activités de facility management du Groupe. Dans ce cadre, Faceo apportera son expertise unique d'intégrateur multi-sites et multi-pays pour le compte de grands groupes internationaux. VINCI Facilities permet également au Groupe d'enrichir son offre de services sur les grands projets de PPP dans le domaine tertiaire.

Le prix d'acquisition a été réglé en numéraire pour un montant de 279,8 millions d'euros. Il n'est pas prévu dans le contrat d'achat de clause d'ajustement de prix.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, VINCI procède actuellement à l'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. Les valeurs attribuées aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ont été déterminées au 29 juillet 2010 de façon provisoire, en fonction des éléments disponibles. Elles sont susceptibles d'évoluer dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition, en fonction des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances, qui prévalaient à la date d'acquisition.

Détermination provisoire des actifs identifiables, passifs et passifs éventuels à la date d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	Justes valeurs
Actifs et passifs acquis au 29 juillet 2010	
Actifs non courants	
Immobilisations incorporelles	0,8
Immobilisations corporelles	5,4
Actifs financiers non courants	2,2
Impôts différés actifs	9,1
Total actifs non courants	17,5
Actifs courants	
Stocks et travaux en cours	17,8
Clients et autres créances d'exploitation	150,6
Autres actifs courants	4,1
Actifs d'impôt exigible	1,2
Disponibilités et équivalents de trésorerie	77,2
Total actifs courants	250,9
Passifs non courants	
Autres passifs non courants	197,6
Impôts différés passifs	0,1
Total passifs non courants	197,7
Passifs courants	
Provisions courantes	8,7
Fournisseurs	140,4
Autres passifs courants	79,8
Passifs d'impôt exigible	1,8
Dettes financières courantes	3,7
Total passifs courants	234,4
Actifs nets acquis à 100 %	(163,7)
Prix d'acquisition	279,8
Goodwill provisoire	443,5

Le goodwill provisoire correspond aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir dégager à la suite de l'acquisition de Faceo et du rapprochement de ses activités dans les services du facility management. Il a été affecté à l'unité génératrice de trésorerie « VINCI Facilities » du pôle Energies.

Contribution de Faceo au résultat 2010 de VINCI

<i>(en millions d'euros)</i>	01/08/2010 - 31/12/2010
Chiffre d'affaires consolidé	200,3
Résultat opérationnel sur activité	17,1
Résultat net de la période	10,0

Sur la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net, à hypothèses comparables à celles retenues à la date d'acquisition, s'élèveraient respectivement à environ 480 millions d'euros, 30 millions d'euros et 0 million d'euro.

2. Acquisition d'Eurovia

2.1 Acquisition de carrières du groupe Tarmac

Le 1^{er} septembre 2010, Eurovia a finalisé l'acquisition de carrières situées en France, en Allemagne, en Pologne et en République tchèque auprès de la société Tarmac (filiale du groupe minier Anglo American PLC). Les actifs comprennent 88 sites d'extraction de roches dures, sable et graviers représentant une production annuelle de 27 millions de tonnes. Eurovia augmentera ainsi sa production annuelle d'agrégats d'environ 40 %.

Cette opération permet à Eurovia de compléter son dispositif géographique en Europe et de renforcer sa capacité industrielle dans des pays où l'activité routière est dynamique.

Cette acquisition a été réglée en numéraire pour un montant de 231,2 millions d'euros après ajustement du prix.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, VINCI procède actuellement à l'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. Les valeurs attribuées aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ont été déterminées au 1^{er} septembre 2010 de façon provisoire, en fonction des éléments disponibles. Elles sont susceptibles d'évoluer dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition, en fonction des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances, qui prévalaient à la date d'acquisition.

Détermination provisoire des actifs identifiables, passifs et passifs éventuels à la date d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	Justes valeurs
Actifs et passifs acquis au 1^{er} septembre 2010	
Actifs non courants	
Immobilisations incorporelles	1,6
Immobilisations corporelles	295,6
Actifs financiers non courants	12,8
Impôts différés actifs	10,4
Total actifs non courants	320,4
Actifs courants	
Stocks et travaux en cours	17,2
Clients et autres créances d'exploitation	47,7
Autres actifs courants	4,0
Actifs d'impôt exigible	2,4
Disponibilités et équivalents de trésorerie	61,3
Total actifs courants	132,5
Passifs non courants	
Autres passifs non courants	15,4
Impôts différés passifs	40,3
Total passifs non courants	55,7
Passifs courants	
Provisions courantes	35,4
Fournisseurs	19,0
Autres passifs courants	26,3
Passifs d'impôt	2,3
Dettes financières courantes	108,0
Total passifs courants	190,9
Actifs nets acquis	206,2
Prix d'acquisition	231,2
Goodwill provisoire	25,0

Les travaux d'évaluation à la juste valeur des actifs identifiables, des passifs et des passifs éventuels, réalisés sur des bases provisoires, portent principalement sur les terrains de gisements.

Le goodwill provisoire correspond aux synergies qu'Eurovia estime pouvoir dégager à la suite de cette opération.

Contribution des carrières du groupe Tarmac au résultat 2010 de VINCI

(en millions d'euros)

01/09/2010 – 31/12/2010

Chiffre d'affaires consolidé	78,7
Résultat opérationnel sur activité	6,0
Résultat net de la période (part du Groupe)	3,9

Sur la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net, à hypothèses comparables à celles retenues à la date d'acquisition, s'élèveraient respectivement à environ 220 millions d'euros, 15 millions d'euros et 10 millions d'euros.

D. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par pôle de métier, conformément à l'organisation du Groupe. Suite à l'acquisition des groupes Cegelec et Faceo (voir note C « Acquisitions de la période »), le Groupe a procédé au cours de l'exercice 2010 à une réorganisation interne de ses activités : les activités de « facility management⁽¹⁾ » (France et Allemagne) du pôle VINCI Construction (248 millions d'euros de chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2009) ont été reclassées dans une nouvelle division, VINCI Facilities, créée au sein du pôle Energies.

Afin d'assurer la comparabilité de l'information sectorielle, les données de 2009 ont été retraitées pour tenir compte de cette nouvelle organisation.

Les principaux pôles de métiers sont les suivants :

– branche concessions

- VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF/Escota, Cofiroute, Arcour) ;
- VINCI Park et autres concessions : gestion, dans le cadre de contrats de concession, d'affermage ou de services, d'infrastructures autoroutières à l'étranger, de grands ouvrages (ponts, tunnels), de parcs de stationnement, d'aéroports et d'équipements publics ;

– branche contracting

- Pôle Energies : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation et facility management⁽¹⁾. Ce pôle comprend l'activité réalisée par Cegelec depuis le 14 avril 2010 et par Faceo depuis le 29 juillet 2010 ;
- Eurovia : construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagements urbains, travaux pour l'environnement, production de matériaux, démolition, recyclage, signalisation.
- VINCI Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment et d'infrastructures de génie civil, travaux hydrauliques, fondations, traitement des sols.

1. Chiffre d'affaires

1.1 Répartition du chiffre d'affaires par pôle de métier

(en millions d'euros)

	Exercice 2010	Exercice 2009 ^(*)	Variation 2010/2009
Concessions	5 097,1	4 889,1	4,3 %
VINCI Autoroutes	4 258,7	4 095,0	4,0 %
VINCI Park et autres concessions	838,4	794,0	5,6 %
Contracting	28 150,4	25 728,8	9,4 %
Pôle Energies	7 102,0	4 861,7	46,1 %
Eurovia	7 930,2	7 851,1	1,0 %
VINCI Construction	13 118,2	13 016,0	0,8 %
Éliminations et divers	128,4	123,0	4,3 %
Chiffre d'affaires^(**)	33 375,8	30 740,9	8,6 %
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces ^(***)	627,0	436,7	43,6 %
Total chiffre d'affaires	34 002,8	31 177,7	9,1 %

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » et à la réorganisation interne de l'activité de facility management (France et Allemagne) reclassée de VINCI Construction vers le pôle Energies.

(**) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

(***) Dont chiffre d'affaires intragroupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires (285,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 376,1 millions d'euros au 31 décembre 2009).

(1) Voir note page 203.

1.2 Répartition du chiffre d'affaires par pays de destination

(en millions d'euros)	Exercice 2010	%	Exercice 2009 ^(*)	%
France	20 921,8	62,7 %	19 613,6	63,8 %
Royaume-Uni	1 863,6	5,6 %	2 043,4	6,6 %
Allemagne	1 843,7	5,5 %	1 747,2	5,7 %
Europe centrale et orientale ^(**)	2 283,4	6,8 %	2 087,8	6,8 %
Benelux	1 470,2	4,4 %	1 253,8	4,1 %
Autres pays d'Europe	1 087,3	3,3 %	931,9	3,0 %
Europe^(***)	29 470,0	88,3 %	27 677,6	90,0 %
dont Union européenne	29 039,9	87,0 %	27 310,3	88,8 %
Amérique du Nord	943,7	2,8 %	869,7	2,8 %
Afrique	1 698,2	5,1 %	1 293,9	4,2 %
Asie-Pacifique	910,8	2,7 %	607,5	2,0 %
Amérique latine	353,2	1,1 %	292,3	1,0 %
Chiffre d'affaires^(****)	33 375,8	100,0 %	30 740,9	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces	627,0		436,7	
Total chiffre d'affaires	34 002,8		31 177,7	

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Albanie, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(***) Dont zone euro : 25 222 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 23 302 millions d'euros au 31 décembre 2009.

(****) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'établit à 12 454 millions d'euros sur l'exercice 2010, en augmentation de 11,9 % par rapport à l'exercice 2009. Il représente 37,3 % du chiffre d'affaires hors travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces (contre 36,2 % en 2009).

2. Autres informations sectorielles par pôle de métier

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque pôle de métier, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles.

Exercice 2010

(en millions d'euros)	Contracting				Total	Holdings et autres activités	Éliminations	Total
	Concessions	Pôle Energies	Eurovia	VINCI Construction				
31 décembre 2010								
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires^(*)	5 097,1	7 102,0	7 930,2	13 118,2	28 150,4	603,3	(475,0)	33 375,8
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces	912,9						(285,9) ^(**)	627,0
Total chiffre d'affaires	6 009,9	7 102,0	7 930,2	13 118,2	28 150,4	603,3	(760,8)	34 002,8
Résultat opérationnel sur activité	2 093,5	386,7	285,5	584,4	1 256,6	83,8		3 433,9
% du chiffre d'affaires ^(***)	41,1 %	5,4 %	3,6 %	4,5 %	4,5 %			10,3 %
Résultat opérationnel	2 084,7	366,7	278,6	619,4	1 264,7	79,8		3 429,1
% du chiffre d'affaires ^(***)	40,9 %	5,2 %	3,5 %	4,7 %	4,5 %			10,3 %
Tableau de flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 196,8	415,8	470,5	879,9	1 766,2	88,9		5 052,0
% du chiffre d'affaires ^(***)	62,7 %	5,9 %	5,9 %	6,7 %	6,3 %			15,1 %
dont dotations nettes aux amortissements	1 129,4	74,6	233,0	287,6	595,2	6,0		1 730,7
dont dotations nettes aux provisions	78,3	1,3	4,1	81,9	87,3	(30,6)		135,0
Investissements opérationnels nets	(42,4)	(63,7)	(187,4)	(301,9)	(553,0)	(0,1)		(595,4)
Cash flow opérationnel	1 797,0	412,9	254,2	255,5	922,7	70,1		2 789,8
Investissements de développement concessions et PPP	(851,5)	(0,1)		(19,6)	(19,7)	0,0		(871,1)
Cash flow libre	945,6	412,8	254,2	235,9	903,0	70,1		1 918,7
Bilan								
Capitaux engagés	25 121,0	1 852,7	1 160,1	(433,1)	2 579,7	65,4		27 766,1
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	119,0	2,5	136,3	451,2	589,9	4,6		713,5
Excédent (endettement) financier net	(15 599,2)	606,4	204,3	2 144,5	2 955,3	(415,7)		(13 059,7)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

(**) Chiffre d'affaires intragroupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(***) Pourcentage calculé sur chiffre d'affaires hors travaux des filiales concessionnaires réalisés auprès d'entreprises tierces.

Exercice 2009 (*)

(en millions d'euros)	Contracting				Total	Holdings et autres activités	Éliminations	Total
	Concessions	Pôle Energies	Eurovia	VINCI Construction				
31 décembre 2009**								
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires***	4 889,1	4 861,7	7 851,1	13 016,0	25 728,8	558,5	(435,4)	30 740,9
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces	812,8						(376,1)****	436,7
Total chiffre d'affaires	5 701,9	4 861,7	7 851,1	13 016,0	25 728,8	558,5	(811,5)	31 177,7
Résultat opérationnel sur activité	1 937,0	266,1	308,9	532,1	1 107,1	56,0		3 100,1
% du chiffre d'affaires****	39,6 %	5,5 %	3,9 %	4,1 %	4,3 %			10,1 %
Résultat opérationnel	1 929,2	250,3	302,6	576,0	1 129,0	52,2		3 110,4
% du chiffre d'affaires****	39,5 %	5,1 %	3,9 %	4,4 %	4,4 %			10,1 %
Tableau de flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 089,0	293,7	498,4	748,8	1 540,9	140,8		4 770,7
% du chiffre d'affaires****	63,2 %	6,0 %	6,3 %	5,8 %	6,0 %			15,5 %
dont dotations nettes aux amortissements	1 140,4	62,6	228,0	290,8	581,4	6,7		1 728,5
dont dotations nettes aux provisions	93,5	19,9	36,6	17,7	74,3	(22,6)		145,2
Investissements opérationnels nets	(46,6)	(64,7)	(209,9)	(291,3)	(565,8)	(3,1)		(615,5)
Cash flow opérationnel	1 949,7	325,5	313,3	409,2	1 048,1	321,9		3 319,6
Investissements de développement concessions et PPP	(1 028,6)	(1,9)		(13,4)	(15,3)	0,0		(1 043,9)
Cash flow libre	921,1	323,7	313,3	395,8	1 032,8	321,9		2 275,8
Bilan								
Capitaux engagés	25 065,5	(141,5)	850,8	(739,7)	(30,4)	(30,1)		25 005,0
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	107,6	0,8	139,0	392,7	532,5	0,3		640,3
Excédent (endettement) financier net	(15 688,2)	963,8	425,6	2 228,2	3 617,6	(1 059,1)		(13 129,7)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement » et à la réorganisation interne de l'activité de « facility management » (France et Allemagne) reclassée de VINCI Construction vers le pôle Energies.

(**) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

(***) Chiffre d'affaires intragroupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(****) Pourcentage calculé sur chiffre d'affaires hors travaux des filiales concessionnaires réalisés auprès d'entreprises tierces.

Réconciliation des capitaux engagés avec les états financiers

Les capitaux engagés, utilisés par VINCI pour mesurer la création de valeur, correspondent aux actifs immobilisés non courants diminués du besoin en fonds de roulement, y compris provisions courantes (voir note F.21 « Besoin en fonds de roulement et provisions courantes »), et de l'impôt exigible.

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Capitaux engagés - actifs			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé		23 771,6	23 932,2
- Impôt différé sur écart d'évaluation ASF		(1 931,3)	(2 019,6)
Goodwill brut		6 174,2	3 668,3
Autres immobilisations incorporelles		354,9	168,3
Immobilisations corporelles		4 411,5	3 990,5
Immeubles de placement		40,9	41,7
Participations dans les sociétés mises en équivalence		713,5	640,3
Autres actifs financiers non courants		869,5	650,5
- Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)	16	0,0	(0,4)
- Dérivés actifs non courants	16	(186,1)	(130,6)
Stocks et travaux en cours		843,8	667,3
Clients et autres créances d'exploitation		11 978,9	9 969,5
Autres actifs courants		330,7	355,2
Actifs d'impôts exigibles		76,1	52,0
Total capitaux engagés - actifs		47 448,1	41 985,1
Capitaux engagés - passifs			
Provisions courantes		(3 235,0)	(2 823,0)
Fournisseurs		(6 692,2)	(5 876,1)
Autres passifs courants		(9 571,7)	(8 071,9)
Passifs d'impôt exigible		(183,1)	(209,1)
Total capitaux engagés - passifs		(19 682,0)	(16 980,1)
Total capitaux engagés		27 766,1	25 005,0

() Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».*

La variation de 11 % des capitaux engagés résulte principalement des acquisitions d'entreprises réalisées sur l'exercice et décrites en note C « Acquisitions d'entreprises ».

3. Répartition des données de la branche concessions

Exercice 2010

(en millions d'euros)	dont						Total
	VINCI Autoroutes ^(*)	ASF/Escota	Cofiroute	VINCI Park	Autres concessions	Holdings	
31 décembre 2010							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires^(**)	4 258,7	3 074,1	1 149,8	596,0	242,4	0,0	5 097,1
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces	823,5	676,2	142,4	32,2	57,1	0,0	912,9
Total chiffre d'affaires	5 082,2	3 750,3	1 292,2	628,2	299,5		6 009,9
Résultat opérationnel sur activité	1 922,9	1 318,2	590,8	110,9	66,7	(7,0)	2 093,5
% du chiffre d'affaires ^(***)	45,2 %	42,9 %	51,4 %	18,6 %	27,5 %		41,1 %
Résultat opérationnel	1 916,8	1 313,7	589,2	113,5	67,7	(13,3)	2 084,7
% du chiffre d'affaires ^(***)	45,0 %	42,7 %	51,2 %	19,0 %	27,9 %		40,9 %
Tableau de flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 929,1	2 102,1	806,8	177,5	97,5	(7,3)	3 196,8
% du chiffre d'affaires ^(***)	68,8 %	68,4 %	70,2 %	29,8 %	40,2 %		62,7 %
dont dotations nettes aux amortissements	1 025,8	798,3	221,1	72,9	30,6	0,1	1 129,4
dont dotations nettes aux provisions	25,3	15,3	9,9	1,0	(0,6)	52,6	78,3
Investissements opérationnels nets	(12,9)	(11,5)	(1,4)	(24,4)	(5,0)	(0,1)	(42,4)
Cash flow opérationnel	1 635,1	1 197,5	455,4	107,0	73,1	(18,2)	1 797,0
Investissements de développement concessions et PPP	(758,7)	(655,0)	(98,5)	(32,9)	(59,9)	0,0	(851,5)
Cash flow libre	876,4	542,6	357,0	74,2	13,2	(18,2)	945,6
Bilan							
Capitaux engagés	22 954,1	16 796,1	5 472,3	1 227,3	666,7	272,9	25 121,0
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	10,4	10,4		40,1	68,5	(0,0)	119,0
Excédent (endettement) financier net	(13 965,4)	(10 294,9)	(3 045,3)	(787,4)	(407,9)	(438,6)	(15 599,2)

(*) Concessions autoroutières en France (ASF/Escota, Cofiroute, Arcour).

(**) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

(***) Pourcentage déterminé uniquement sur la part du chiffre d'affaires hors travaux des filiales concessionnaires réalisés auprès d'entreprises tierces.

Exercice 2009 (*)

(en millions d'euros)	dont						Total
	VINCI Autoroutes (*)	ASF/Escota	Cofiroute	VINCI Park	Autres concessions	Holdings	
31 décembre 2009 (**)							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires (***)	4 095,0	2 966,9	1 110,5	575,7	218,4	0,0	4 889,1
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces	692,2	427,2	175,2	33,3	87,3	0,0	812,8
Total chiffre d'affaires	4 787,3	3 394,2	1 285,7	608,9	305,7		5 701,9
Résultat opérationnel sur activité	1 792,9	1 189,1	596,8	97,7	54,8	(8,3)	1 937,0
% du chiffre d'affaires (***)	43,8 %	40,1 %	53,7 %	17,0 %	25,1 %		39,6 %
Résultat opérationnel	1 788,9	1 186,2	595,7	98,8	54,2	(12,6)	1 929,2
% du chiffre d'affaires (***)	43,7 %	40,0 %	53,6 %	17,2 %	24,8 %		39,5 %
Tableau de flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 806,9	1 996,7	799,9	197,5	81,1	3,6	3 089,0
% du chiffre d'affaires (***)	68,5 %	67,3 %	72,0 %	34,3 %	37,1 %		63,2 %
dont dotations nettes aux amortissements	1 039,3	826,4	209,6	73,1	26,3	1,6	1 140,4
dont dotations nettes aux provisions	54,4	35,8	18,5	28,9	(0,0)	10,3	93,5
Investissements opérationnels nets	(15,7)	(10,3)	(5,4)	(26,8)	(3,9)	(0,2)	(46,6)
Cash flow opérationnel	1 772,0	1 229,4	529,9	97,6	78,8	1,2	1 949,7
Investissements de développement concessions et PPP	(944,6)	(523,7)	(315,0)	(43,9)	(40,1)	0,0	(1 028,6)
Cash flow libre	827,4	705,7	214,8	53,8	38,7	1,2	921,1
Bilan							
Capitaux engagés	22 987,3	16 786,9	5 519,7	1 248,6	594,5	235,1	25 065,5
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	10,7	10,7		31,1	65,9	0,0	107,6
Excédent (endettement) financier net	(14 028,9)	(10 211,8)	(3 227,0)	(819,5)	(350,6)	(489,2)	(15 688,2)

(*) Concessions autoroutières en France (ASF/Escota, Cofiroute, Arcour).

(**) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(***) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces.

(****) Pourcentage déterminé uniquement sur la part du chiffre d'affaires hors travaux des filiales concessionnaires réalisés auprès d'entreprises tierces.

4. Informations sectorielles par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Europe centrale et orientale (*)	Benelux	Autres pays d'Europe	Europe	Amérique du Nord	Afrique	Asie-Pacifique	Amérique latine	Total
31 décembre 2010												
Capitaux engagés	25 572,8	114,3	216,4	(97,9)	762,6	586,6	27 154,8	329,3	238,4	(31,5)	75,1	27 766,1
31 décembre 2009 (**)												
Capitaux engagés	23 511,7	(21,4)	149,7	(214,6)	576,1	640,0	24 641,5	244,4	60,1	24,8	34,2	25 005,0

(*) Albanie, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(**) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

E. Notes relatives au compte de résultat

5. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)

	Exercice 2010	Exercice 2009 ^(*)
Chiffre d'affaires^(**)	33 375,8	30 740,9
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires réalisé auprès d'entreprises tierces	627,0	436,7
Total chiffre d'affaires	34 002,8	31 177,7
Produits des activités annexes	166,1	192,8
Achats consommés	(8 047,2)	(6 881,4)
Services extérieurs	(4 234,7)	(3 545,1)
Personnel intérimaire	(874,1)	(819,8)
Sous-traitance et charges de construction des sociétés concessionnaires ^(***)	(7 069,3)	(7 114,4)
Impôts et taxes	(911,6)	(914,2)
Charges de personnel	(7 885,6)	(7 115,2)
Autres produits et charges opérationnels	51,6	38,9
Amortissements ^(****)	(1 730,7)	(1 728,5)
Dotations nettes aux provisions ^(****)	(33,4)	(190,7)
Charges opérationnelles	(30 735,1)	(28 270,4)
Résultat opérationnel sur activité	3 433,9	3 100,1
% du chiffre d'affaires ^(****)	10,3 %	10,1 %
Paievements en actions (IFRS 2)	(71,2)	(62,9)
Pertes de valeur des goodwill	(1,8)	(11,8)
Résultats des sociétés mises en équivalence	68,2	84,9
Résultat opérationnel	3 429,1	3 110,4
% du chiffre d'affaires ^(****)	10,3 %	10,1 %

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Y compris reprises d'amortissements rattachées aux subventions d'investissement.

(***) Y compris travaux des filiales concessionnaires réalisés auprès d'entreprises tierces.

(****) Constituées des dotations et reprises au titre des provisions non courantes (voir note F.20.2 « Autres provisions non courantes ») et des provisions courantes (voir note F.21 « Provisions courantes »).

(*****) Pourcentage calculé sur chiffre d'affaires hors travaux des filiales concessionnaires réalisés auprès d'entreprises tierces.

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant effets des paiements en actions (IFRS 2), des pertes de valeur des goodwill et du résultat des sociétés mises en équivalence.

5.1 Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	27,8	25,7
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	30,0	23,7
Autres	(6,3)	(10,5)
Total	51,6	38,9

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

5.2 Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(943,1)	(960,0)
Immobilisations incorporelles	(35,2)	(35,6)
Immobilisations corporelles	(748,9)	(729,4)
Immeubles de placement	(3,5)	(3,5)
Amortissements	(1 730,7)	(1 728,5)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

6. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se répartissent par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	(705,2)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	75,1		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	(4,3) ^(*)		(128,2)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(1,5)		
Prêts et créances		(1,2)	
Actifs disponibles à la vente		13,6	5,9
Résultat de change		(2,5)	
Coûts d'actualisation		(74,3)	
Coûts d'emprunts immobilisés et stockés		77,2	
Provisions et divers		(58,0)	
Total résultat financier	(635,9)	(45,2)	(122,3)
<i>dont :</i>			
Concessions	(639,5)	43,8	(124,0)
Contracting	10,9	(38,2)	(15,2)
Holdings (y compris holdings concessions) et immobilier	(7,4)	(50,8)	17,0

(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté ci-après dans le tableau de la page 216.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009 ^(*)		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	(769,5)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	83,3		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	(25,2) ^(**)		(75,4)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(2,4)		
Prêts et créances		2,5	
Actifs disponibles à la vente		35,9	14,4
Résultat de change		(3,0)	
Coûts d'actualisation		(100,5)	
Coûts d'emprunts immobilisés et stockés		99,2	
Total résultat financier	(713,8)	34,1	(61,1)
<i>dont :</i>			
Concessions	(675,4)	34,2	(72,5)
Contracting	23,3	(22,2)	(15,5)
Holdings (y compris holdings concessions) et immobilier	(61,7)	22,1	27,0

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté ci-après dans le tableau de la page 216.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 635,9 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 713,8 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une amélioration de 77,9 millions d'euros qui résulte principalement :

- de la baisse des taux courts sur le coût des dettes à taux variables et à taux variables capés ;
- des taux appliqués aux nouvelles émissions obligataires effectuées sur 2010 globalement inférieurs au taux moyen des dettes remboursées sur la période ;
- de la réduction de l'encours moyen de la dette entre 2009 et 2010.

Les autres produits financiers intègrent notamment les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages du domaine concédé en cours de construction pour 76,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 (dont 33,5 millions d'euros pour Cofiroute et 40,8 millions d'euros pour le groupe ASF), contre 97,5 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les autres charges financières comprennent notamment les coûts d'actualisation relatifs aux actifs et passifs à plus d'un an pour un montant de 74,3 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 100,5 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Ces coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour retraites à hauteur de 45 millions d'euros au 31 décembre 2010 (39,3 millions d'euros au 31 décembre 2009) et les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés à hauteur de 26,8 millions d'euros au 31 décembre 2010 (56,6 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Par ailleurs, des provisions à hauteur de 55 millions d'euros ont été constituées en 2010 pour couvrir les engagements pris par le Groupe sur certains projets en concession en Grèce.

Le résultat des instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	76,5	59,7
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	47,2	(1,1)
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(47,7)	1,4
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(78,4)	(84,8)
<i>dont variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie</i>	(6,3)	(1,3)
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(1,9)	(0,5)
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	(4,3)	(25,2)
<i>dont :</i>		
<i>concessions</i>	3,8	(16,2)
<i>contracting</i>	(1,6)	(3,7)
<i>holdings (y compris holdings concessions) et immobilier</i>	(6,5)	(5,4)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

7. Impôts sur les bénéficiaires

7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Impôts courants	(938,3)	(811,0)
Impôts différés	90,9	83,7
<i>dont différences temporelles</i>	98,0	92,9
<i>dont déficits et crédits d'impôt</i>	(7,0)	(9,2)
Total	(847,4)	(727,3)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

La charge d'impôts de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé par les filiales françaises pour – 732,2 millions d'euros (contre – 629,6 millions d'euros en 2009), dont – 164,9 millions d'euros chez Cofiroute (contre – 171,7 millions d'euros en 2009) et – 520,2 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 915 filiales françaises (contre – 413,4 millions d'euros en 2009).
- l'impôt comptabilisé par les filiales étrangères pour – 115,2 millions d'euros (contre – 97,7 millions d'euros en 2009).

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt est de 31,6 % sur l'exercice 2010, contre 31 % en 2009.

Ce taux est inférieur au taux d'impôt théorique de 34,43 % (taux d'imposition de droit commun en vigueur en France), du fait principalement de l'imposition à un taux inférieur des résultats de certaines filiales à l'étranger. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Résultat avant impôt, résultats des sociétés mises en équivalence et des activités abandonnées (arrêtées, cédées)	2 679,8	2 345,7
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique attendu	(922,6)	(807,6)
Pertes de valeur des goodwill	(0,8)	(1,7)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à taux réduit	6,1	2,5
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	8,9 ^(**)	2,2
Différentiel de taux sur résultat étranger	53,8	54,7
Différences permanentes et divers écarts	7,2	22,5
Impôt effectivement constaté	(847,4)	(727,3)
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	31,62 %	31,01 %
Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions, pertes de valeur des goodwill et des résultats des sociétés mises en équivalence	30,78 %	30,05 %

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Dont un produit d'impôt différé actif de + 19,9 millions d'euros, non reconnu lors des exercices précédents, relatif à des déficits reportables et des crédits d'impôts antérieurs, et une charge d'impôt différé de – 11 millions d'euros au titre des limitations sur les déficits reportables et des limitations nettes sur les autres différences temporelles.

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent les effets associés à la non-déductibilité de certains éléments de la charge relative aux paiements en actions à hauteur de – 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 (– 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2009).

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variations			31/12/2009 ^(*)
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables et crédits d'impôts	267,6	(7,3)		8,7	266,3
Engagements de retraites	181,1	(17,8)		19,8	179,1
Différences temporelles sur provisions	335,7	(19,1)		34,2	320,5
Mise à la juste valeur des instruments financiers	86,6	(1,0)	14,6	(0,9)	73,9
Locations financements	24,1	(3,6)		0,1	27,6
Autres	305,3	9,3	2,7	15,7	277,6
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(744,1)			(29,7)	(714,5)
Total	456,3	(39,4)	17,3	48,0	430,4
Impôts différés passifs					
Réévaluation d'actifs ^(**)	(2 789,9)	97,9		(111,0)	(2 776,8)
Locations financements	(34,8)	3,7		0,8	(39,4)
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(1,8)	(0,0)	1,4	(1,7)	(1,5)
Autres	(272,7)	19,8	(2,9)	(35,7)	(253,9)
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	744,1			29,7	714,5
Total	(2 355,1)	121,4	(1,5)	(117,9)	(2 357,1)
Solde net des impôts différés actifs et passifs avant dépréciation	(1 898,8)	82,0	15,8	(70,0)	(1 926,6)
Écrêtement	(311,4)	8,9		(7,6)	(312,7)
Impôts différés nets	(2 210,2)	90,9	15,8	(77,5)	(2 239,4)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs d'ASF à sa date d'intégration : - 1 931,3 millions d'euros à la clôture, dont incidence résultat dans l'exercice de + 88,4 millions d'euros.

7.4 Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 311,4 millions d'euros au 31 décembre 2010.

8. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance notamment). Par ailleurs, le résultat est corrigé le cas échéant des variations de produits et charges résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription et d'achat d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33.

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action :

31/12/2010	Résultat net <i>(en millions d'euros)</i>	Nombre moyen d'actions	Résultat par action <i>(en euros)</i>
Total actions		542 122 459	
Actions d'autocontrôle		(12 178 127)	
Résultat net par action avant dilution	1 775,9	529 944 332	3,35
Options de souscription		4 808 278	
Options d'achat d'actions		341 467	
Plan d'épargne Groupe		288 131	
Actions de performance		1 965 432	
Résultat net dilué par action	1 775,9	537 347 640	3,30

31/12/2009	Résultat net <i>(en millions d'euros)</i>	Nombre moyen d'actions	Résultat par action <i>(en euros)</i>
Total actions		508 632 766	
Actions d'autocontrôle		(20 965 758)	
Résultat net par action avant dilution	1 596,0	487 667 008	3,27
Options de souscription		5 882 191	
Options d'achat d'actions		727 689	
Plan d'épargne Groupe		628 628	
Actions de performance		2 010 041	
Résultat net dilué par action	1 596,0	496 915 556	3,21

F. Notes relatives au bilan

9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Autoroutes ^(*)	Parkings	Autres infrastructures	Total Concessions	Autres Concessions ^(**)	Total
Valeur brute						
Au 01/01/2009^(***)	25 462,8	1 164,1	801,7	27 428,6	10,9	27 439,5
Acquisitions de la période	784,2	24,3	60,1	868,6	0,0	868,6
Sorties de la période	(1,0)	(21,9)	(0,2)	(23,1)	(2,0)	(25,1)
Écarts de conversion	0,0	2,2	(4,3)	(2,2)	1,3	(0,9)
Autres mouvements	127,9	(1,1)	(0,0)	126,8	(1,4)	125,4
	26 374,0	1 167,5	857,2	28 398,7	8,7	28 407,5
Subventions reçues	(33,0)	(9,1)	(39,2)	(81,3)	0,0	(81,3)
Au 31/12/2009^(***)	26 341,0	1 158,4	818,0	28 317,4	8,7	28 326,1
Acquisitions de la période	897,8	23,3	44,4	965,5	0,0	965,5
Sorties de la période	(2,5)	(53,0)	(1,7)	(57,2)	(2,2)	(59,5)
Écarts de conversion	0,0	3,1	9,6	12,7	0,0	12,7
Autres mouvements	(1,3)	0,1	(0,2)	(1,4)	(2,5)	(3,9)
	27 235,0	1 131,8	870,1	29 237,0	4,0	29 240,9
Subventions reçues	(147,0)	0,0	0,0	(147,0)	0,0	(147,0)
Au 31/12/2010	27 088,0	1 131,8	870,1	29 090,0	4,0	29 094,0
Amortissements et pertes de valeur						
Au 01/01/2009^(***)	(2 716,5)	(510,8)	(210,0)	(3 437,2)	(5,2)	(3 442,4)
Amortissements de la période	(907,1)	(36,5)	(25,3)	(968,9)	(0,2)	(969,1)
Pertes de valeur	0,0	(6,0)	0,0	(6,0)	0,0	(6,0)
Reprises de pertes de valeur	0,0	2,1	0,0	2,1	0,0	2,1
Sorties de la période	0,0	21,0	0,2	21,2	0,0	21,2
Écarts de conversion	0,0	(0,8)	1,4	0,6	(0,4)	0,2
Autres mouvements	0,0	(0,3)	0,0	(0,3)	0,4	0,1
Au 31/12/2009^(***)	(3 623,6)	(531,2)	(233,6)	(4 388,5)	(5,4)	(4 393,9)
Amortissements de la période	(888,6)	(36,6)	(27,1)	(952,3)	(0,2)	(952,5)
Pertes de valeur	0,0	(2,5)	0,0	(2,5)	0,0	(2,5)
Reprises de pertes de valeur	0,0	2,0	0,0	2,0	0,0	2,0
Sorties de la période	1,8	25,4	1,3	28,6	2,2	30,8
Écarts de conversion	0,0	(1,0)	(3,2)	(4,1)	0,0	(4,1)
Autres mouvements	(0,9)	(1,5)	0,0	(2,4)	0,2	(2,1)
Au 31/12/2010	(4 511,3)	(545,4)	(262,5)	(5 319,2)	(3,1)	(5 322,3)
Valeur nette						
Au 01/01/2009^(***)	22 746,3	653,3	591,7	23 991,4	5,7	23 997,1
Au 31/12/2009^(***)	22 717,4	627,1	584,4	23 928,9	3,3	23 932,2
Au 31/12/2010	22 576,7	586,5	607,6	23 770,8	0,8	23 771,6

(*) VINCI Autoroutes et concessions d'autoroutes à l'étranger.

(**) Principalement contrats de concession de réseaux de communication gérés par VINCI Construction.

(***) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Les investissements de l'exercice s'élèvent, hors frais financiers immobilisés, à 889,1 millions d'euros (contre 771 millions d'euros en 2009). Ils comprennent les investissements réalisés par Cofiroute pour un montant de 142,4 millions d'euros (contre 171,5 millions d'euros en 2009) et par le groupe ASF pour un montant de 676,2 millions d'euros (contre 427,3 millions d'euros en 2009). Les coûts d'emprunts incorporés en 2010 dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 76,7 millions d'euros (dont 33,5 millions d'euros concernent Cofiroute et 40,8 millions d'euros le groupe ASF).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 2 338,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre 1 667,5 millions d'euros au 31 décembre 2009), dont 806,1 millions d'euros pour Cofiroute (dont 737,6 millions d'euros au titre de la seconde partie du Duplex A86), 917,9 millions d'euros pour ASF et 480,9 millions d'euros pour Escota.

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP relevant du modèle incorporel et du modèle mixte (voir note A.3.5 « Contrats de concession ») sont décrites en note G « Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP ». Les engagements rattachés à ces contrats sont mentionnés en note G.26.2 « Engagements donnés au titre des contrats de concessions – Modèle de l'actif incorporel ».

10. Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Valeur nette à l'ouverture	3 598,6	3 532,6
Goodwill constatés dans l'exercice ^(**)	2 468,9	61,4
Pertes de valeur	(1,8)	(11,8)
Écarts de conversion	38,4	22,6
Sortie de périmètre	(1,7)	(3,4)
Autres mouvements	0,8	(2,9)
Valeur nette à la clôture	6 103,1	3 598,6

^(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

^(**) Estimés sur des bases provisoires, les Goodwill comptabilisés à la suite des acquisitions de Cegelec, le 14 avril 2010, et de Faceo, le 29 juillet 2010, s'élèvent respectivement à 1 963,4 millions d'euros et à 443,5 millions d'euros (voir note C « Acquisitions d'entreprises »).

Les goodwill constatés dans l'exercice ont été comptabilisés sur la base de la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et concernent principalement les acquisitions de Cegelec, Faceo et Tarmac.

Les principaux goodwill au 31 décembre 2010 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009 ^(*)	
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
ASF/Escota	1 934,7		1 934,7	1 934,7
Energies France ^(**)	1 741,7		1 741,7	0,0
VINCI Facilities ^(***)	528,5		528,5	0,0
VINCI Park (ex-Sogeparc et Finec)	343,3		343,3	343,3
Entrepose Contracting	200,9		200,9	200,9
Soletanche Bachy	170,7		170,7	170,7
Energies Allemagne ^(**)	158,8		158,8	0,0
Nuvia	131,9		131,9	127,9
Energies Benelux ^(**)	130,9		130,9	0,0
ETF	107,6		107,6	107,6
Energies Suisse	98,6		98,6	76,0
Taylor Woodrow Construction UK	88,8		88,8	86,1
Autres goodwill de montants unitaires inférieurs à 50 millions d'euros ^(****)	537,8	(71,1)	466,7	551,5
Total	6 174,2	(71,1)	6 103,1	3 598,6

^(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

^(**) Intégrant une partie du goodwill de Cegelec estimé sur des bases provisoires (voir note C.1.1 « Acquisition de Cegelec »).

^(***) Estimé sur des bases provisoires (voir note C.1.2 « Acquisition de Faceo »).

^(****) En valeur unitaire nette pour chacune des deux périodes.

11. Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Logiciels	Brevets, licences et autres	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2009^(*)	229,3	204,2	433,5
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,3	10,2	10,5
Autres acquisitions de l'exercice	15,2	12,8	28,0
Sorties de l'exercice	(7,7)	(3,4)	(11,2)
Écarts de conversion	0,4	3,1	3,4
Autres mouvements	21,3	(22,3)	(1,0)
Au 31/12/2009^(*)	258,7	204,6	463,2
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	23,6	317,0 ^(**)	340,6
Autres acquisitions de l'exercice	14,6	21,2	35,8
Sorties de l'exercice	(4,3)	(1,9)	(6,2)
Écarts de conversion	0,6	3,1	3,7
Autres mouvements	13,0	(119,0)	(106,0)
Au 31/12/2010	306,1	425,0	731,1
Amortissements et pertes de valeur			
Au 01/01/2009^(*)	(182,7)	(82,9)	(265,6)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	(0,2)	(0,3)	(0,5)
Amortissements de la période	(25,8)	(9,8)	(35,6)
Pertes de valeur	(0,0)	(2,5)	(2,5)
Reprises de perte de valeur	0,0	0,2	0,2
Sorties de l'exercice	7,5	1,8	9,3
Écarts de conversion	(0,2)	(0,2)	(0,5)
Autres mouvements	(1,5)	1,8	0,3
Au 31/12/2009^(*)	(203,0)	(92,0)	(294,9)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	(13,4)	(13,1)	(26,5)
Amortissements de la période	(25,1)	(10,0)	(35,2)
Pertes de valeur	0,0	(0,3)	(0,3)
Reprises de perte de valeur	0,0	0,8	0,8
Sorties de l'exercice	4,0	1,5	5,5
Écarts de conversion	(0,5)	(0,6)	(1,1)
Autres mouvements	(21,3)	(3,3)	(24,6)
Au 31/12/2010	(259,3)	(117,0)	(376,3)
Valeur nette			
Au 01/01/2009^(*)	46,6	121,3	167,9
Au 31/12/2009^(*)	55,7	112,6	168,3
Au 31/12/2010	46,8	308,0	354,9

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Dont 170 millions d'euros liés à la valorisation de la marque Cegelec (voir note C.1.1 « Acquisition de Cegelec »).

12. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions	Matériels, installations techniques et agencements	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2009^(*)	2 883,5	419,8	995,7	4 869,9	9 168,9
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,0	24,0	5,5	36,1	65,7
Autres acquisitions de l'exercice	204,5	16,6	152,8	456,4	830,3
Sorties de l'exercice	(31,3)	(8,0)	(26,8)	(352,6)	(418,8)
Écarts de conversion	0,0	4,4	3,8	28,8	36,9
Autres mouvements	(123,7)	6,9	(93,1)	54,2	(155,7)
Au 31/12/2009^(*)	2 932,9	463,7	1 037,9	5 092,8	9 527,3
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,0	366,0 ^(**)	77,6	355,9	799,5
Autres acquisitions de l'exercice	185,1	21,4	156,4	483,5	846,5
Sorties de l'exercice	(50,0)	(17,1)	(34,2)	(348,3)	(449,7)
Écarts de conversion	0,2	7,1	9,0	84,5	100,8
Autres mouvements	11,1	3,0	(52,2)	48,1	9,9
Au 31/12/2010	3 079,3	844,1	1 194,5	5 716,4	10 834,3
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2009^(*)	(1 458,7)	(74,5)	(405,3)	(3 183,7)	(5 122,1)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	0,0	(0,1)	(1,7)	(21,3)	(23,1)
Autres amortissements de la période	(151,1)	(8,7)	(41,1)	(529,3)	(730,2)
Pertes de valeur	(0,0)	(5,7)	(2,0)	(24,8)	(32,5)
Reprises de pertes de valeur	0,2	1,3	0,5	7,7	9,7
Sorties de l'exercice	29,3	3,1	15,7	310,0	358,1
Écarts de conversion	(0,0)	(1,0)	(1,4)	(18,6)	(21,0)
Autres mouvements	2,0	(0,6)	0,3	22,6	24,3
Au 31/12/2009^(*)	(1 578,3)	(86,1)	(435,0)	(3 437,4)	(5 536,8)
Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises	0,0	(98,8)	(36,3)	(240,7)	(375,7)
Autres amortissements de la période	(155,3)	(12,0)	(48,1)	(534,6)	(750,0)
Pertes de valeur	(0,5)	(2,9)	(2,2)	(56,8)	(62,5)
Reprises de pertes de valeur	0,0	3,2	1,5	4,7	9,4
Sorties de l'exercice	40,6	2,5	15,3	312,9	371,3
Écarts de conversion	(0,1)	(1,5)	(3,7)	(53,0)	(58,4)
Autres mouvements	0,0	(0,2)	(7,1)	(13,0)	(20,2)
Au 31/12/2010	(1 693,5)	(195,8)	(515,6)	(4 017,9)	(6 422,8)
Valeur nette					
Au 01/01/2009^(*)	1 424,8	345,3	590,4	1 686,2	4 046,7
Au 31/12/2009^(*)	1 354,6	377,6	602,9	1 655,4	3 990,5
Au 31/12/2010	1 385,7	648,3	678,9	1 698,5	4 411,5

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Principalement lié à l'acquisition de terrains de gisement des carrières du groupe Tarmac (voir note C.2.1 « Acquisition de carrières du groupe Tarmac »).

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 484,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre 375,2 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Les immobilisations en location financement s'élèvent à 145,3 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 167,9 millions d'euros au 31 décembre 2009. Elles concernent principalement des immeubles destinés à l'exploitation. Les dettes rattachées aux paiements relatifs à ces immobilisations sont présentées dans la note F.23.1 « Détail des dettes financières à long terme ».

13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2010.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel. La valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôt (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

En ce qui concerne les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable (déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée).

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des dernières prévisions triennales disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant – jusqu'à la cinquième année – un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

13.1 Tests de valeur sur goodwill

Les goodwill ont donné lieu à des tests de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2010	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n + 1 à n + 5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation avant impôts		31/12/2010	31/12/2009
				31/12/2010	31/12/2009		
Groupe ASF	1 934,7	(**)	(**)	9,68 %	9,59 %	-	-
Energies France ^(*)	1 741,7	3,3 %	1,0 %	8,13 %	-	-	-
VINCI Facilities ^(***)	528,5	4,9 %	1,0 %	8,13 %	-	-	-
VINCI Park	343,3	(**)	(**)	9,89 %	9,75 %	-	-
Entrepose Contracting	200,9	5,0 %	2,0 %	8,13 %	8,71 %	-	-
Soletanche Bachy	170,7	2,6 % à 6,0 %	1,0 %	8,13 %	8,71 %	-	-
Energies Allemagne ^(*)	158,8	3,0 %	1,0 %	8,13 %	-	-	-
Autres goodwill	1 095,7	0 à 3 %	0 à 3 %	6,11 % à 17,21 %	6,94 % à 16,69 %	(1,8)	(11,8)
Total	6 174,2					(1,8)	(11,8)

(*) Estimés sur des bases provisoires (voir note C.1.1 « Acquisition de Cegelec »).

(**) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats de concession, en retenant un taux de croissance moyen du chiffre d'affaires de 1,9 % pour ASF et de 3 % pour VINCI Park.

(***) Estimé sur des bases provisoires (voir note C.1.2 « Acquisition de Faceo »).

Les tests effectués au 31 décembre 2010 ont entraîné la comptabilisation de pertes de valeur à hauteur de 1,8 million d'euros contre 11,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

Sensibilité aux taux

(en millions d'euros)	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	
	0,50 %	- 0,50 %	0,50 %	- 0,50 %
Groupe ASF	(1 077,9)	1 159,1	(*)	(*)
Energies France	(174,8)	201,3	158,8	(137,9)
VINCI Facilities	(45,2)	52,0	41,1	(35,7)
VINCI Park	(76,5)	65,3	(*)	(*)
Entrepose Contracting	(39,2)	46,2	37,7	(32,0)
Soletanche Bachy	(84,0)	97,0	76,0	(66,0)
Energies Allemagne	(33,8)	38,9	30,7	(26,7)

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats de concession.

Au 31 décembre 2010, une hausse (ou une baisse) de 50 points de base des hypothèses retenues n'entraînerait pas de dépréciation significative dans les comptes consolidés du Groupe.

Sensibilité aux flux

(en millions d'euros)	Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts	
	5,00 %	- 5,00 %
Groupe ASF	998,8	(998,7)
Energies France	135,3	(135,3)
VINCI Facilities	34,6	(34,6)
VINCI Park	55,3	(55,3)
Entrepose Contracting	26,1	(26,1)
Soletanche Bachy	65,0	(65,0)
Energies Allemagne	26,1	(26,1)

Au 31 décembre 2010, une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de plus (ou moins) 5 % n'entraînerait pas de dépréciation significative dans les comptes consolidés du Groupe.

13.2 Pertes de valeur sur autres actifs immobilisés

Au 31 décembre 2010, le Groupe a enregistré des pertes de valeur sur les autres actifs immobilisés pour 50,3 millions d'euros, qui concernent principalement le groupe Soletanche Freyssinet.

14. Immeubles de placement

Au 31 décembre 2010, les immeubles de placement présentent une juste valeur estimée à 54,5 millions d'euros, pour une valeur comptable inscrite au bilan de 40,9 millions d'euros (contre 41,7 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Les immeubles de placement ont généré au cours de la période 3,4 millions d'euros de produits locatifs et 3 millions d'euros de charges opérationnelles directes.

15. Participations dans les sociétés mises en équivalence

15.1 Variation au cours de la période

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Valeur des titres en début d'exercice	640,3	513,3
dont contracting	532,5	465,5
dont concessions	107,6	47,8
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	27,2	11,0
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	68,2	84,9
dont contracting	70,0	86,2
dont concessions	(1,3)	(1,2)
Dividendes distribués	(54,2)	(46,7)
Variations de périmètre et écarts de conversion	11,2	28,6
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers	(59,9)	(17,3)
Reclassements ^(**)	80,7	66,5
Valeur des titres en fin d'exercice	713,5	640,3
dont contracting	589,9	532,5
dont concessions	119,0	107,6

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Principalement titres mis en équivalence présentant une situation nette négative.

Les variations nettes de juste valeur sur instruments financiers concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de taux d'intérêt sur les projets en concession ou en partenariat public-privé (dont le projet de la voie express R1 en Slovaquie [Granvia]).

15.2 Informations financières sur les entreprises mises en équivalence

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	% de participation	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Deme (filiale de CFE en Belgique)	50 %	318,0	270,0
Signature Vertical Holding (France)	35 %	30,0	36,9
Lusoponte (ponts sur le Tage au Portugal)	37 %	32,9	34,6
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage en France) ^(**)	33 %	30,2	30,4
Laz Parking (États-Unis)	50 %	30,2	25,0
Autres sociétés mises en équivalence de montants unitaires inférieurs à 20 millions d'euros		272,2	243,4
Participations dans des sociétés mises en équivalence		713,5	640,3

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) La juste valeur des titres SMTPC s'élève à 48,2 millions d'euros au 31 décembre 2010.

La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les pourcentages détenus par le Groupe sont présentés en note K « Liste des principales sociétés consolidées et mises en équivalence au 31 décembre 2010 ».

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part du Groupe) :

(en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 ^(*)		
	Concessions	Contracting et immobilier	Total	Concessions	Contracting	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	191,2	1 573,1	1 764,3	174,6	1 326,2	1 500,8
Résultat opérationnel	56,6	125,4	182,1	32,9	124,0	156,9
Résultat net	(1,3)	69,6	68,2	(1,2)	86,2	84,9
Bilan						
Actifs non courants	1 498,8	1 259,3	2 758,1	1 018,8	1 001,5	2 020,3
Actifs courants	232,3	963,6	1 195,8	228,4	875,7	1 104,1
Capitaux propres	19,3	(564,6)	(545,4)	(38,5)	(517,4)	(555,9)
Passifs non courants	(1 264,3)	(633,0)	(1 897,4)	(656,9)	(467,9)	(1 124,8)
Passifs courants	(486,0)	(1 025,2)	(1 511,2)	(551,8)	(892,0)	(1 443,8)
Endettement financier net	(1 121,8)	(508,9)	(1 630,7)	(555,6)	(381,4)	(937,0)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Les actifs non courants comprennent pour l'essentiel les immobilisations du domaine concédé pour les sociétés concessionnaires et les créances financières pour les partenariats public-privé.

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP (voir note A.3.5 « Contrats de concession ») des sociétés mises en équivalence sont décrites en note G.28 « Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence ».

15.3 Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence

Engagements d'investissement pris par les sociétés

(en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 ^(*)		
	Concessions	Contracting	Total	Concessions	Contracting	Total
Engagements d'investissement (en quote-part du Groupe)	789,0	272,5	1 061,5	1 052,5	344,6	1 397,1

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Engagements de mises de fonds pris par le Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Engagements de mises de fonds pris par le Groupe (capital et/ou dette subordonnée)	467,9	268,1

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Ces engagements concernent principalement les sociétés de projet de la branche concessions.

15.4 Transactions avec les parties liées

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre le Groupe et des sociétés mises en équivalence. Les principales transactions se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Chiffres d'affaires	586,3	227,9
Créances clients	124,4	146,4
Achats	56,6	62,2
Dettes fournisseurs	23,5	22,1

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

16. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Actifs disponibles à la vente	316,9	292,3
Prêts et créances au coût amorti	366,5	227,6
dont créances financières (PPP)	117,9	84,3
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants ^(**)	186,1	130,6
Autres actifs financiers non courants	869,5	650,5

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Voir note F.24 « Informations relatives à la gestion des risques financiers ».

Les actifs disponibles à la vente s'élevaient à 316,9 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 292,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ils comprennent des titres de participation cotés pour 202,3 millions d'euros (dont 193,3 millions d'euros représentant la participation de 3,3 % dans ADP) et des titres de participation non cotés pour 114,6 millions d'euros dans des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

Les prêts et créances, évalués au coût amorti, s'élevaient à 366,5 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 227,6 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ils comprennent, outre les créances rattachées à des participations et des dépôts de garantie pour 204,8 millions d'euros, les créances financières rattachées aux contrats de concession et aux contrats de partenariat public-privé gérés par les filiales du Groupe pour 117,9 millions d'euros.

La juste valeur des produits dérivés actifs courants fait partie intégrante de l'endettement financier net (voir note F.23 « Informations relatives à l'endettement financier net »).

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs financiers courants pour 49,5 millions d'euros.

Les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances au coût amorti s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti			Total
	Titres de participation évalués à la juste valeur	Titres de participation non cotés	Créances financières (PPP)	Prêts et créances collatéralisés	Autres prêts et créances	
Au 01/01/2009^(*)	181,7	119,3	38,0	0,5	91,5	430,9
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		0,1	1,1		0,3	1,5
Autres acquisitions de la période	0,3	13,2	50,6	0,0	28,4	92,5
Variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres	37,1	(14,6)				22,5
Pertes de valeur	(0,0)	(7,4)			(0,9)	(8,3)
Sorties de la période	(16,4)	(6,1)	(5,7)	(0,1)	(8,9)	(37,3)
Écarts de conversion	0,4	1,0	0,0		1,9	3,4
Autres mouvements	0,2	(16,4)	0,3	0,0	30,5	14,6
Au 31/12/2009^(*)	203,2	89,0	84,3	0,4	142,8	519,8
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	0,0	12,4			18,2	30,6
Autres acquisitions de la période	0,1	20,9	39,2		70,2	130,5
Variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres	9,0					9,0
Pertes de valeur	(0,1)	(6,6)			(2,6)	(9,3)
Sorties de la période	(10,2)	(2,5)	(5,7)	(0,4)	(25,6)	(44,4)
Écarts de conversion	0,3	0,4	0,0		1,5	2,2
Autres mouvements	(0,0)	0,8	(0,0)		44,1	44,9
Au 31/12/2010	202,3	114,6	117,9	0,0	248,6	683,4

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Les mouvements de la période concernant les actifs disponibles à la vente comprennent principalement la variation à la hausse de la juste valeur des titres ADP pour + 9 millions d'euros et l'impact des cessions de titres.

L'augmentation sur la période des créances financières (PPP) pour 39,2 millions d'euros concerne pour l'essentiel les projets Biarritz Océan pour 15,3 millions d'euros et Parking des Loueurs de Nice pour 14,2 millions d'euros.

Les principaux contrats de concession relevant du modèle financier ainsi que les engagements rattachés sont décrits en note G « Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP ».

La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP/concessions	117,9	65,4	52,5
Autres prêts et créances	248,6	159,6	89,0
Prêts et créances au coût amorti	366,5	225,0	141,5

(en millions d'euros)	31/12/2009 ^(*)	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP/concessions	84,3	17,0	67,3
Prêts et créances collatéralisés	0,4		0,4
Autres prêts et créances	142,8	91,4	51,4
Prêts et créances au coût amorti	227,6	108,4	119,1

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

17. Contrats de construction (pôle Energies, Eurovia, VINCI Construction)

17.1 Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus, augmenté des profits, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, passifs ».

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Données bilantielles		
Avances et acomptes reçus	(708,7)	(648,7)
Contrats de construction en cours, actifs	1 444,4	838,2
Contrats de construction en cours, passifs	(1 990,6)	(1 871,2)
Contrats de construction en cours, nets	(546,2)	(1 033,0)
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	39 208,8	34 196,1
Moins factures émises	(39 754,9)	(35 229,1)
Contrats de construction en cours, nets	(546,2)	(1 033,0)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

17.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Dans le cadre des marchés de travaux conclus par ses filiales, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles), qui s'analysent selon leur objet de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009 ^(*)	
	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues
Bonne exécution et performance bonds	5 412,8	475,9	4 775,7	456,9
Retenue de garantie	2 689,4	524,6	2 364,9	522,3
Soumission	167,1	0,1	134,8	1,0
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs	1 218,3	382,4	1 196,1	260,0
Total	9 487,6	1 383,0	8 471,5	1 240,3

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

L'augmentation en 2010 du total des garanties données (+ 12 %) s'explique notamment par la prise en compte des garanties du Groupe Cegelec (+ 418 millions d'euros) et par les garanties liées à l'obtention en 2010 d'importants contrats de travaux dont Crossrail Tunnel (+ 377 millions d'euros) et Lee Tunnel (+ 250 millions d'euros).

Les garanties données comprennent principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution. En contrepartie des engagements donnés, le Groupe gère un carnet de commandes fermes et acceptées par les clients, lesquels s'engagent, en vertu des conditions contractuelles, à régler les travaux en fonction de leur réalisation. Dans le cadre de son activité de travaux, les sociétés du Groupe bénéficient de cautions données par des établissements financiers sur instructions de leur co-traitant ou de leur sous-traitant ou par leur société mère.

Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la constitution d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Compte tenu de ces éléments, VINCI estime que les engagements hors bilan ci-dessus détaillés ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation patrimoniale du Groupe.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service après vente pluriannuelles. Ces garanties, lorsqu'elles sont mises en œuvre, donnent lieu à la constitution de provisions évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.

18. Capitaux propres

Politique de gestion du capital

Le programme de rachat d'actions qui avait été approuvé par l'assemblée générale du 14 mai 2009 pour une durée de dix-huit mois n'a donné lieu à aucune acquisition d'actions VINCI au premier semestre 2010. Un nouveau programme a été approuvé par l'assemblée générale du 6 mai 2010, d'une durée de 18 mois et portant sur un montant maximal d'achats de 2 milliards d'euros au cours plafond de 60 euros. Dans le cadre de ce programme, 2 698 055 titres ont été rachetés au cours du quatrième trimestre 2010, au cours moyen de 39,48 euros.

Par ailleurs, 604 000 calls sur action VINCI ont été exercés en 2010 en couverture des plans d'options d'achat.

L'essentiel des actions autodétenues (voir note F.18.2 « Actions autodétenues ») a été affecté soit au financement d'opérations de croissance externe (dont 10,5 millions d'actions ont été utilisées pour l'acquisition de Cegelec), soit à la couverture des plans d'options et d'actions de performance.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2010, plus de 55 % des salariés du groupe sont actionnaires de VINCI, au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI. Détenant ensemble 9,03 % du capital de la Société, ils en sont les premiers actionnaires.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ni les capitaux propres de la société mère.

18.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2010 est composé de 552 620 447 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2010	31/12/2009
Nombre d'actions en début de période	520 957 550	496 162 480
Augmentations de capital	31 662 897	24 795 070
Nombre d'actions en fin de période	552 620 447	520 957 550
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	552 620 447	520 957 550
Valeur nominale de l'action (en euro)	2,5	2,5
Actions autodétenues en direct par VINCI	11 360 406	21 083 639
<i>dont actions affectées à la couverture des plans d'option d'achat et aux plans d'attribution d'actions de performance</i>	<i>6 616 939</i>	<i>6 667 659</i>

Les augmentations de capital réalisées dans l'exercice résultent principalement de l'apport de Cegelec pour 850,1 millions d'euros (voir note C.1.1 « Acquisition de Cegelec »). Les mouvements du capital en 2010 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social en euros
Situation au 1^{er} janvier 2009				496 162 480	1 240 406 200
Réduction du capital					
Plan d'épargne du Groupe	22 671 710	207 017 588	9 068 684	505 231 164	1 263 077 910
Levées d'options de souscription	7 355 790	44 962 646	2 942 316	508 173 480	1 270 433 700
Paiement des dividendes en actions	31 960 175	334 842 687	12 784 070	520 957 550	1 302 393 875
Situation au 31 décembre 2009				520 957 550	1 302 393 875
Réduction du capital					
Plan d'épargne du Groupe	15 091 573	187 374 980	6 036 629	526 994 179	1 317 485 448
Levées d'options de souscription	8 955 645	54 594 480	3 582 258	530 576 437	1 326 441 093
Paiement des dividendes en actions	2 610 025	36 999 714	1 044 010	531 620 447	1 329 051 118
Acquisition de Cegelec par voie d'apports	52 500 000	792 067 549	21 000 000	552 620 447	1 381 551 118
Situation au 31 décembre 2010				552 620 447	1 381 551 118

En février 2006, VINCI a émis un emprunt subordonné de durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros. Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Celui-ci n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la Société procède à des rachats d'actions. Après cette date, le coupon devient variable et trimestriel au taux Euribor 3 mois + 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement de coupon. Cet emprunt subordonné de durée de vie indéterminée a été comptabilisé en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

18.2 Actions autodétenues

Les mouvements sur actions autodétenues, hors contrat de liquidité, s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
Nombre d'actions en début de période	21 083 639	22 919 652
Achats d'actions	3 302 055	746 000
Cessions d'actions dans le cadre de levées d'options d'achat	(655 272)	(528 033)
Attribution aux salariés des actions de performance 2007	(2 000)	(2 053 980)
Attribution aux salariés des actions de performance 2008	(1 582 325)	-
Échange de titres dans le cadre de l'opération Cegelec (Voir note C « Acquisitions d'entreprises »)	(10 500 000)	-
Échange de titres dans le cadre de l'exercice de calls Entrepose Contracting	(285 691)	-
Nombre d'actions en fin de période	11 360 406	21 083 639

Au 31 décembre 2010, le nombre total d'actions autodétenues est de 11 360 406 actions, pour un montant de 552,2 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés. 4 743 467 actions ont été affectées au financement d'opérations de croissance externe et 6 616 939 actions à la couverture des plans d'options et d'actions de performance.

18.3 Réserves distribuables

Les réserves distribuables de VINCI SA ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Réserves libres d'impôt sur les sociétés	15 874,8	13 835,3
Réserves distribuables	15 874,8	13 835,3

La réserve légale de VINCI SA s'élève à 135,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.

18.4 Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 ^(*)		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente						
Réserve à l'ouverture	30,9	0,0	30,9	16,5	0,0	16,5
Variations de juste valeur de la période	9,0		9,0	24,2		24,2
Pertes de valeur constatées en résultat			0,0			0,0
Variations de juste valeur constatées en résultat lors de la cession	(3,4)		(3,4)	(9,8)		(9,8)
Variation de périmètre et divers	0,3		0,3			0,00
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	36,8	0,0	36,8	30,9	0,0
Couverture de flux de trésorerie						
Réserve à l'ouverture	(299,2)	(11,0)	(310,1)	(223,7)	(10,3)	(234,1)
Variations de juste valeur rattachées aux sociétés mises en équivalence	(76,6)	(5,8)	(82,4)	(21,1)	0,6	(20,5)
Autres variations de juste valeur de la période	(57,8)	(0,2)	(57,9)	(56,0)	(1,3)	(57,3)
Éléments de juste valeur constatés en résultat	6,3		6,3	1,3		1,3
Variation de périmètre et divers	(0,1)	0,1	(0,0)	0,2	0,1	0,3
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture^(**)	II	(427,4)	(16,9)	(444,3)	(11,0)	(310,1)
dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence		(190,3)	(14,9)	(205,2)	(113,8)	(123,0)
Réserve brute totale avant effet d'impôt	I + II	(390,6)	(16,9)	(407,4)	(268,3)	(11,0)
Effet d'impôt associé		119,9	5,6	125,5	83,4	3,7
Réserve nette d'impôt		(270,7)	(11,2)	(281,9)	(184,8)	(7,2)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture de flux de trésorerie s'élève à - 444,3 millions d'euros et se décompose en :

- couverture de flux de trésorerie relative au risque de taux pour - 430,8 millions d'euros, dont - 225,9 millions d'euros rattachés aux sociétés contrôlées (voir note F.24.1.3 « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ») ;
- couverture de flux de trésorerie relative au risque de change pour - 13,5 millions d'euros.

Les « autres variations de juste valeur de la période » concernent principalement les opérations de couverture de taux des émissions obligataires effectuées par les filiales concessionnaires, dont les principaux contributeurs sont ASF pour – 24,6 millions d’euros et Arcour pour – 13,4 millions d’euros. Ces opérations sont décrites en note F.24.1.3 « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ».

18.5 Dividendes

Les dividendes versés par VINCI SA au titre des exercices 2010 et 2009 s’analysent de la façon suivante :

	2010	2009
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	0,52	0,52
Solde du dividende	1,15	1,10
Dividende net global	1,67	1,62
Montant du dividende (en millions d’euros)		
Acompte sur dividende	281,7	261,1
Solde du dividende	625,0 ^(*)	588,8
Montant versé en actions VINCI	-	39,3
Montant versé en numéraire	625,0	549,5
Dividende net global	906,7	849,9

^(*) Estimation sur la base du nombre d’actions donnant droit au dividende à la date du Conseil d’administration du 1^{er} mars 2011, soit 543 442 317 actions.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende de l’exercice 2009 le 17 juin 2010.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l’exercice 2010 sera soumis à l’approbation de l’assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 mai 2011 (voir note J.32 « Affectation du résultat 2010 »).

18.6 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2010, les intérêts minoritaires de Cofiroute (16,67 % du capital) s’élèvent à 345,4 millions d’euros (contre 324,1 millions d’euros au 31 décembre 2009), ceux de CFE (53,16 % du capital) à 223,5 millions d’euros (contre 204 millions d’euros au 31 décembre 2009) et ceux d’Entrepose Contracting (20 % du capital) à 23,1 millions d’euros (contre 15,4 millions d’euros au 31 décembre 2009).

19. Paiements en actions

19.1 Options d’achat et de souscription d’actions

Le nombre et les prix d’exercice moyens pondérés des options de souscription et des options d’achat existantes au 31 décembre 2010 ont évolué comme suit :

	31/12/2010		31/12/2009	
	Options	Prix moyen (en euros)	Options	Prix moyen (en euros)
Options en circulation en début de période	23 346 792	28,55	23 202 365	25,04
Options attribuées pendant la période	4 234 595		3 865 000	
Options levées	(4 237 530)		(3 470 349)	
Options annulées	(333 178)		(250 224)	
Options en circulation en fin de période	23 010 679	32,36	23 346 792	28,55
<i>dont options exerçables</i>	<i>14 987 212</i>		<i>19 497 622</i>	

Informations sur les options exercées en 2010 et restant à lever au 31 décembre 2010

Plans de souscription et d'achat d'options	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options levées en 2010	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2010
VINCI 2000 n° 1	12,25	27 224	0
VINCI 2000 n° 2	13,96	633 181	0
VINCI 2001	13,96	24 333	0
VINCI 2002 n° 1	15,59	488 820	1 137 175
VINCI 2002 n° 2	12,96	416 806	974 279
VINCI 2003	15,04	420 393	821 782
VINCI 2004	20,18	842 954	2 452 795
VINCI 2005	24,20	724 747	1 884 258
VINCI 2006 n° 1	35,58	0	1 071 950
VINCI 2006 n° 2	40,32	3 800	3 319 355
VINCI 2009	38,37	0	3 828 503
VINCI 2010	36,70	0	4 194 964
Total plans de souscription	31,02^(*)	3 582 258	19 685 061
VINCI 2000	11,77	627 139	0
VINCI 2001	13,96	24 333	0
VINCI 2002	15,59	0	6 263
VINCI 2006 n° 2	40,32	3 800	3 319 355
Total plans d'achat	40,27^(*)	655 272	3 325 618
Total	32,36	4 237 530	23 010 679

(*) Calculé sur la base du nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2010.

Informations sur les caractéristiques des plans d'options sur actions attribués sur la période 2007-2010

Plan	09/07/2010	15/09/2009
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (en euros)	35,44	37,43
Prix d'exercice (en euros)	36,70	38,37
Durée de vie de l'option à compter de la date d'attribution (années)	7	7
Nombre d'options attribuées	4 234 595	3 865 000
Options annulées	(39 631)	(15 830)
Nombre d'options après annulation	4 194 964	3 849 170
Nombre de bénéficiaires à l'origine	1 735	1 582

Le Conseil d'administration du 9 juillet 2010 a procédé à l'attribution à 1 735 collaborateurs de 4 234 595 options de souscription avec effet au 9 juillet 2010.

Le Conseil d'administration du 31 août 2009 a procédé à l'attribution à 1 582 collaborateurs de 3 865 000 options de souscription avec effet au 15 septembre 2009.

Les options ne sont acquises définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. En outre, l'acquisition définitive des options est subordonnée à l'évolution d'un indice de performance, déterminé en fonction de l'évolution du cours de l'action VINCI par rapport à un échantillon de treize valeurs comparables.

La proportion définitivement acquise des stock-options initialement attribuées varie proportionnellement de 0 % à 100 % selon que la performance de VINCI par rapport à l'échantillon se situe dans une fourchette de -5 % à + 5 %.

Informations sur la juste valeur des plans d'options sur actions attribués sur la période 2007-2010

Les « justes valeurs » des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options à partir du modèle d'évaluation binomial de type Monte-Carlo.

La durée de vie des options retenue dans le modèle est ajustée par rapport à leur durée de vie contractuelle par la prise en compte d'hypothèses comportementales (turnover du personnel, exercices anticipés), basées sur des observations passées.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options concernées sont les suivantes :

Plan	09/07/2010	15/09/2009
Volatilité de l'action VINCI ^(*)	34,22 %	32,91 %
Rendement attendu de l'action	7,24 %	8,01 %
Taux de rendement sans risque ^(**)	1,59 %	2,38 %
Taux de distribution du dividende espéré ^(***)	4,99 %	4,21 %
Juste valeur de l'option (en euros)	4,43	5,65

(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère basée sur le modèle du « mean reversion » appliqué à une série de cinq ans de volatilités implicites quotidiennes de l'action VINCI.

(**) Taux à cinq ans des obligations d'État français.

(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les trois années suivant la date d'attribution, ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Au titre des plans d'options dont l'acquisition des droits est toujours en cours, une charge de 10,5 millions d'euros a été comptabilisée en 2010 (plans de juillet 2010 et septembre 2009), contre 7,4 millions d'euros en 2009 (plans de septembre 2009, janvier et mai 2006).

19.2 Actions de performance

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	Exercice 2010	Exercice 2009
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	3 132 907	4 180 555
Actions attribuées	1 726 138	1 545 999
Actions acquises par les bénéficiaires	(1 582 325)	(2 053 980)
Actions annulées	(41 337)	(539 667)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	3 235 383	3 132 907

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

Plan	Plan octroyé le 09/07/2010	Plan octroyé le 15/09/2009	Plan octroyé le 02/01/2008
Nombre de bénéficiaires	1 813	1 582	1 570
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	09/07/2012	15/09/2011	02/01/2010
Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	09/07/2014	15/09/2013	02/01/2012
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	1 726 138	1 545 999	2 165 700
Actions annulées	(17 102)	(19 652)	(583 375)
Actions acquises par les bénéficiaires	-	-	(1 582 325)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin d'exercice	1 709 036	1 526 347	-

Le Conseil d'administration de VINCI du 9 juillet 2010 a procédé à l'attribution à 1 813 collaborateurs de 1 726 138 actions de performance avec effet au 9 juillet 2010.

Ce plan prévoit que les actions ne sont attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans. En outre, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la progression d'un indice de performance déterminé en fonction de la réalisation d'un niveau minimal de progression du ROCE sur les années 2010 et 2011. Cet indice doit faire apparaître, au cours de la période de référence, une moyenne annuelle des ROCE 2010 et 2011 égale ou supérieure à 6 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise par les bénéficiaires. Dans le cas où l'indice est compris entre 5 % et 6 %, le nombre d'actions de performance définitivement attribué est réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si l'indice est égal ou inférieur à 5 %.

Les plans d'actions de performance 2007 et 2008 ont donné lieu aux attributions définitives de respectivement 2 053 980 actions le 2 janvier 2009 et de 1 582 325 actions le 2 janvier 2010. Il est rappelé que l'indice de performance de ces plans était déterminé en fonction de l'évolution du cours de l'action VINCI par rapport à un échantillon de douze valeurs comparables, ainsi que de critères financiers liés aux résultats consolidés de VINCI, selon le détail ci-dessous :

Poids dans l'indice de performance	2007 et 2008
Variation cours de l'action VINCI par rapport à un panel de douze valeurs comparables	50,0 %
Progression du résultat net par action	12,5 %
Progression de la CAFICE ^(*)	12,5 %
Progression du résultat opérationnel sur activité ^(*)	12,5 %
Progression du ROCE ^(*)	12,5 %

(*) Données retraitées des intérêts minoritaires.

L'indice de performance doit faire apparaître, au cours de la période de référence, une progression annuelle moyenne égale ou supérieure à 10 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soient définitivement acquises par les bénéficiaires. Dans le cas où l'évolution de l'indice de performance est inférieure à 10 % par an en moyenne, le nombre d'actions de performance définitivement attribué est réduit proportionnellement.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation binomial de type Monte-Carlo.

Conformément à la norme IFRS 2, le modèle répercute dans la juste valeur l'impact marginal de la condition de performance relative au critère boursier. L'incidence de la performance due à la volatilité des critères de performance financiers étant, quant à elle, déterminée sur la base d'une espérance mathématique estimée par VINCI à la date d'attribution.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers liés aux résultats consolidés, intervenue depuis la date d'attribution des actions.

Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	Plan 2010	Plan 2009	Plan 2008
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	35,44	37,43	55,70
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	28,30	31,17	28,20
Juste valeur du cours à la date d'attribution (en %)	79,85 %	83,29 %	50,53 %
Maturité à l'origine (en années) – période d'acquisition	2 ou 3 ans	2 ou 3 ans	2 ou 3 ans
Volatilité de l'action VINCI	34,22 %	32,91 %	26,51 %
Taux d'intérêt sans risque	0,97 %	1,75 %	4,07 %

Au titre des plans d'actions de performance dont l'acquisition des droits est en cours, une charge de 35,2 millions d'euros a été comptabilisée en 2010 (plans 2010 et 2009), contre 37,7 millions d'euros en 2009 (plans 2009 et 2008).

19.3 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe, conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise, plafonné à 3 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans à compter de la fin de période de souscription.

Tranche	2010		
	1 ^{er} trimestre 2011	3 ^e trimestre 2010	2 ^e trimestre 2010
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	7,44 %	7,59 %	7,95 %
Dividende par action			
Montant dividende à payer (acompte) (en euros)	0,52		
Montant dividende à payer (solde) (en euros)			1,10
Prix de souscription (en euros)	33,78	33,03	34,72
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration (en euros)	38,77	35,44	40,17
Volatilité historique du titre VINCI	37,24 %	37,02 %	36,07 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 147 198	541 382	619 464
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 748 413	725 451	780 524

Tranche	2009		
	1 ^{er} trimestre 2010	3 ^e trimestre 2009	2 ^e trimestre 2009
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	8,20 %	8,31 %	8,29 %
Dividende par action			
Montant dividende à payer (acompte) (en euros)	0,52		
Montant dividende à payer (solde) (en euros)			1,10
Prix de souscription (en euros)	35,05	29,06	24,99
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration (en euros)	38,90	30,85	27,33
Volatilité historique du titre VINCI	35,67 %	35,34 %	34,16 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 018 968	532 422	661 329
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 584 279	713 445	821 661

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire fonction des observations historiques relatives aux plans 2002-2010, en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par l'investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche « value at risk ».

Pour l'ensemble du Groupe, la charge globale comptabilisée au 31 décembre 2010 au titre des plans d'épargne salariale s'élève à 24,9 millions d'euros, contre 18,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.

20. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Note	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Provisions pour engagements de retraite	20.1	712,5	588,7
Autres provisions non courantes	20.2	601,6	442,9
Total des provisions non courantes à plus d'un an		1 314,1	1 031,6

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

20.1 Provisions pour engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élèvent au 31 décembre 2010 à 775,1 millions d'euros (dont 712,5 millions d'euros à plus d'un an), contre 625,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 (dont 588,7 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaire. La part à moins d'un an de ces provisions, respectivement 62,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 37,2 millions d'euros au 31 décembre 2009, est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite de VINCI portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- Les engagements portés par VINCI ou ses filiales, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé :
 - pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités de départ à la retraite, de régimes de retraites complémentaires à prestations définies dont bénéficient certains salariés et mandataires sociaux du Groupe, ou d'autres régimes à prestations définies fermés dont les bénéficiaires sont des retraités tel le régime Auxad (antérieurement Compagnie Générale d'Électricité), et d'un engagement concernant le vice-président administrateur référent de VINCI.

Certains régimes donnent lieu à un préfinancement au travers de contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances. Ils concernent, principalement, les engagements repris dans deux contrats souscrits auprès de Cardif/BNP Paribas dont bénéficient certains dirigeants du Groupe.

- pour les filiales allemandes, il existe plusieurs régimes internes au Groupe, dont un régime dit de « promesses directes ». D'autres régimes à prestations définies (régime du Fürsorge pour les anciens salariés de G+H Montage et le régime des filiales d'Eurovia GmbH) ont été respectivement fermés en 2001 et en 1999. Il s'y ajoute des engagements au titre des primes de jubilé et des « préretraites » (ATZ).

- pour les filiales autrichiennes et néerlandaises, les engagements portent pour l'essentiel sur des régimes d'indemnités de fin de carrière et/ou des primes de jubilé.

- Les engagements portés au travers de fonds de pensions externes. Ils concernent, pour l'essentiel, les filiales britanniques de VINCI (VINCI plc, Nuvia UK, Freyssinet UK, Ringway, VINCI Energies UK, VINCI Park UK), le groupe CFE en Belgique et Etavis en Suisse.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan concernent principalement des filiales de la zone euro (France, Allemagne et Belgique), le Royaume-Uni et la Suisse. Ils sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	Zone euro		Royaume-Uni		Suisse	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation	5,00 %	5,10 %	5,50 %	5,55 %	2,80 %	3,20 %
Taux d'inflation	2,1 %	1,9 %	3,4 %	3,3 %	1,9 %	1,6 %
Taux de revalorisation des salaires	0 % - 4,0 %	0 % - 3,5 %	2,6 % - 4,2 %	3 % - 4,2 %	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des rentes	1,9 % - 2,0 %	2 % - 2,5 %	3,1 % - 5 %	3 % - 3,7 %	0,8 %	0,8 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés par plan	1-15 ans	1-13 ans	7-15 ans	7-14 ans	10 ans	10 ans

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA ou supérieur) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux unique équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les conditions en vigueur dans chacun des pays concernés. Pour la France, elles ont été adaptées pour tenir compte de la nouvelle législation à la suite de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites qui augmente progressivement de deux années l'âge d'ouverture des droits et l'âge d'annulation de la décote.

La méthode préférentielle utilisée pour la détermination du rendement attendu des actifs de couverture est la *Building Block Method*, qui décompose le rendement attendu selon les principales classes d'actifs (monétaire, obligations et actions). L'allocation cible des fonds est alors appliquée pour conduire à un taux moyen pondéré de rendement des actifs. Dans le cas particulier des fonds investis dans un actif général d'assureur, le rendement attendu a été déterminé en tenant également compte des spécificités de chaque contrat, notamment sur les rendements nets historiques et prévisionnels.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2010. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2010 qui est retenue.

La répartition est la suivante :

	31/12/2010				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	19 %	28 %	14 %	3 %	20 %
Immobilier	2 %	21 %	6 %	0 %	6 %
Obligations	47 %	43 %	76 %	95 %	53 %
Monétaire	27 %	2 %	4 %	0 %	17 %
Autres	6 %	5 %	0 %	2 %	5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux moyen de rendement retenu de la période	6,0 %	4,3 %	4,0 %	4,3 %	5,2 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	429,2	164,3	103,0	39,3	735,9
Actifs de couverture (en %)	58 %	22 %	14 %	5 %	100 %

	31/12/2009 ^(*)				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	18 %	29 %	15 %	2 %	19 %
Immobilier	2 %	17 %	5 %	0 %	5 %
Obligations	46 %	45 %	74 %	97 %	52 %
Monétaire	29 %	3 %	6 %	0 %	20 %
Autres	5 %	5 %	1 %	0 %	5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux moyen de rendement retenu de la période	6,0 %	4,5 %	4,4 %	4,1 %	5,4 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	388,8	107,6	59,7	34,5	590,5
Actifs de couverture (en %)	66 %	18 %	10 %	6 %	100 %

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Pour le Royaume-Uni, les rendements théoriques attendus sur les actifs de couverture sont les suivants :

	Actions	Immobilier	Obligations	Monétaire	Autres	Total
Rendement des actifs financiers						
Au 31/12/2010	6,8 %	3,1 %	5,0 %	3,1 %	5,1 %	6,0 %
Au 31/12/2009	6,8 %	3,3 %	5,1 %	3,3 %	5,1 %	6,0 %

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées dans l'exercice s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 ^(*)		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeur actuelle des engagements de retraite	(617,1)	(1 091,0)	(1 708,1)	(520,3)	(869,7)	(1 390,0)
Juste valeur des actifs financiers	103,9	632,0	735,9	59,8	530,7	590,5
Surplus (ou déficit)	(513,2)	(458,9)	(972,2)	(460,5)	(339,0)	(799,5)
Provisions reconnues au bilan	(401,7)	(373,4)	(775,1)	(343,4)	(282,4)	(625,8)
Actifs reconnus au bilan	22,9	20,8	43,7		15,3	15,3
Éléments non reconnus au bilan						
Écarts actuariels	89,8	107,3	197,0	64,8	71,9	136,8
Coût des services passés	44,7	0,0	44,7	52,3	0,0	52,3
Actifs non reconnus au bilan		(0,9)	(0,9)		(0,1)	(0,1)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Évolution sur l'exercice

(en millions d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009 (*)
Valeur actuelle des engagements de retraite		
À l'ouverture de l'exercice	1 390,0	1 185,6
dont engagements couverts par des actifs de couverture	729,3	615,6
Droits supplémentaires acquis	44,6	34,3
Actualisation de l'année	78,7	66,5
Prestations servies sur l'exercice	(81,1)	(66,9)
Écarts actuariels	60,4	105,2
Coût des services passés	(1,5)	26,5
Acquisitions d'entreprises	293,8	126,0
Liquidation des droits et réductions de régimes	(18,2)	(11,2)
Effet de l'évolution des taux de change	43,2	27,0
Variations de périmètre et autres	(101,9)	(103,2)
À la clôture de l'exercice	1 708,1	1 390,0
dont engagements couverts par des actifs de couverture	959,0	729,3
Actifs de couverture		
À l'ouverture de l'exercice	590,5	507,5
Rendement attendu des fonds	33,3	30,5
Écarts actuariels	6,2	22,3
Cotisations versées aux fonds	68,9	30,8
Prestations servies sur l'exercice	(31,7)	(23,4)
Acquisition d'entreprises	64,7	102,5
Liquidation des droits et réductions de régimes	(4,0)	(9,4)
Effet de l'évolution des taux de change	35,9	24,3
Variations de périmètre et autres	(27,9)	(94,6)
À la clôture de l'exercice	735,9	590,5
Montants non reconnus au bilan		
À l'ouverture de l'exercice	189,1	79,1
Nouveaux éléments	54,2	82,9
Effet des changements d'hypothèses	74,9	94,9
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des engagements de retraite	(14,5)	10,4
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des actifs de couverture	(6,2)	(22,3)
Amortissement de la période	(7,4)	(1,9)
Change et autres variations	6,5	28,6
Réductions de régimes	(0,7)	0,5
À la clôture de l'exercice	241,7	189,1
dont écarts actuariels	197,0	136,8
dont coût des services passés	44,7	52,3
Écarts actuariels/engagements (en %)	11,5 %	9,8 %

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

La variation des écarts actuariels provient principalement du changement d'hypothèses suite à l'adoption en France de la réforme des retraites, ainsi que de la baisse des taux d'actualisation au 31 décembre 2010.

Historique de l'engagement, de la juste valeur des actifs financiers et des effets des gains et pertes d'expérience

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)	31/12/2008 ^(*)	31/12/2007 ^(*)	31/12/2006 ^(*)
Valeur des actifs et passifs des régimes					
Valeur actuelle des engagements de retraite	(1 708,1)	(1 390,0)	(1 185,6)	(1 262,3)	(1 088,7)
Juste valeur des actifs financiers	735,9	590,5	507,5	641,0	449,3
Surplus (ou déficit)	(972,2)	(799,5)	(678,1)	(621,3)	(639,3)
Ajustements liés à l'expérience					
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des engagements de retraite	(14,5)	10,4	(9,6)	6,6	9,1
Pourcentage des engagements de retraite	0,8 %	- 0,7 %	0,8 %	- 0,5 %	- 0,8 %
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des actifs de couverture	(6,2)	(22,3)	95,0	8,0	(2,4)
Pourcentage des actifs de couverture	- 0,8 %	- 3,8 %	18,7 %	1,3 %	- 0,5 %

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

VINCI estime à environ 100 millions d'euros les versements prévus en 2011 au titre des engagements de retraite, dont environ 70 millions d'euros sont relatifs aux prestations versées aux salariés retraités et environ 30 millions d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes de gestion des fonds.

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2010	2009 ^(*)
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	(44,6)	(34,3)
Actualisation des droits acquis	(78,7)	(66,5)
Rendement attendu des fonds	33,3	30,5
Amortissement des écarts actuariels	(5,5)	(0,2)
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis	(1,9)	(1,7)
Coût des services passés - droits acquis	4,7	(5,4)
Autres	9,1	(4,0)
Total	(83,7)	(81,7)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

La sensibilité au taux d'actualisation et au taux de rendement des actifs de la charge 2011 est la suivante :

(en millions d'euros)	0,50 %	- 0,50 %
Taux d'actualisation ^(*)	(3,7)	6,7
Taux de rendement des actifs ^(*)	(3,4)	3,4

(*) Avant effet du plafonnement de l'actif.

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, et plus particulièrement en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite prises en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (hors régimes de base) s'élève à 372,6 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 342,5 millions d'euros au 31 décembre 2009. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

20.2 Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2010 et 2009, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
01/01/2009^(*)	417,7	214,6	(155,1)	(169,5)	41,2	(27,2)	(0,5)	332,4
Autres avantages au personnel	134,0	21,5	(14,0)	(13,6)	1,5	9,0	0,0	138,4
Risques financiers	48,2	4,7	(2,2)	(0,4)	63,2		(0,0)	113,6
Autres risques	359,0	201,4	(91,4)	(35,8)	(4,6)		(0,4)	428,2
Actualisation provisions non courantes	(6,5)	(0,5)	0,7					(6,2)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(202,4)				0,6	(29,3)	(0,0)	(231,1)
31/12/2009^(*)	332,4	227,1	(106,8)	(49,7)	60,6	(20,3)	(0,3)	442,9
Autres avantages au personnel	138,4	18,7	(20,5)	(0,1)	10,5	(1,0)	0,2	146,2
Risques financiers	113,6	64,2	(4,6)	(1,6)	80,4		0,0	252,0
Autres risques	428,2	178,3	(148,8)	(19,9)	24,5		1,2	463,6
Actualisation provisions non courantes	(6,2)	(0,6)	0,9	0,0	(0,4)		(0,0)	(6,3)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(231,1)				2,6	(25,0)	(0,4)	(253,9)
31/12/2010	442,9	260,5	(172,9)	(21,6)	117,6	(26,0)	1,0	601,6

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Autres avantages au personnel.

Médailles du travail, primes de jubilé et couvertures de frais médicaux

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation	2,9 % - 5 %	3,25 % - 5,1 %
Taux d'inflation	2,1 %	1,9 %
Taux de revalorisation des salaires	1,8 % - 3,4 %	1,9 % - 4,1 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,0 % - 6,0 %	0,0 % - 6,0 %

Au 31 décembre 2010, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux s'élevaient à 43,3 millions d'euros. Elles ont été calculées sur la base d'un taux de croissance des dépenses de santé compris entre 0 % et 6 %. La variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation de 2,1 millions d'euros de l'engagement.

Provisions pour risques financiers et autres risques

Les provisions pour risques financiers et autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note I « Litiges et arbitrages ». Elles s'élevaient à 461,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 (part à plus d'un an), contre 310,7 millions au 31 décembre 2009.

Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de vingt heures minimum par an cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élevait à 8,3 millions au 31 décembre 2010.

21. Provisions courantes

Au cours des exercices 2010 et 2009, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
01/01/2009^(*)	2 412,3	1 137,8	(752,5)	(153,9)	21,9	17,8	(25,3)	2 658,1
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	501,2	141,2	(70,5)	(27,1)			(0,5)	544,3
Service après-vente	328,1	113,5	(77,5)	(27,2)	34,4		3,4	374,7
Pertes à terminaison et risques chantiers	726,8	497,2	(433,8)	(26,6)	7,7		3,9	775,1
Litiges	421,8	129,1	(102,2)	(34,2)	(47,5)		0,6	367,6
Restructuration	42,0	25,5	(21,8)	(5,4)	(0,8)		0,0	39,5
Autres risques courants	460,1	217,0	(147,3)	(29,6)	9,5		1,4	511,2
Actualisation provisions courantes	(24,3)	3,5	0,4		(0,1)		(0,0)	(20,6)
Reclassement part à moins d'un an non courant	202,4				(0,6)	29,3	0,0	231,1
31/12/2009^(*)	2 658,1	1 126,9	(852,8)	(150,1)	2,6	29,3	8,9	2 823,0
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	544,3	109,2	(88,6)	(0,9)	(0,0)		1,1	565,1
Service après-vente	374,7	148,2	(87,5)	(30,2)	7,2		4,6	417,1
Pertes à terminaison et risques chantiers	775,1	498,4	(440,6)	(58,4)	6,4		10,0	790,9
Litiges	367,6	162,0	(96,1)	(41,0)	54,6		1,8	448,8
Restructuration	39,5	33,0	(30,6)	(5,6)	28,5		0,1	64,9
Autres risques courants	511,2	273,9	(193,0)	(45,6)	172,5		4,0	723,0
Actualisation provisions courantes	(20,6)	(4,2)	6,3	0,2	(10,3)		(0,2)	(28,7)
Reclassement part à moins d'un an non courant	231,1				(2,6)	25,0	0,4	253,9
31/12/2010	2 823,0	1 220,5	(930,0)	(181,7)	256,4^(**)	25,0	21,8	3 235,0

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Dont 223,5 millions d'euros de provisions courantes pour Cegelec.

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation, et concernent majoritairement des provisions afférentes aux contrats de construction et les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses effectuées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes, etc.), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions concernent pour l'essentiel le groupe ASF pour 342,8 millions d'euros (contre 338,4 millions d'euros en 2009) et Cofiroute pour 192,9 millions d'euros (contre 175,8 millions d'euros en 2009).

22. Actifs et passifs courants d'exploitation

22.1 Variation des actifs et passifs courants d'exploitation

	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)	Variation
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	843,8	667,3	176,5
Clients et autres créances d'exploitation	11 978,9	9 969,5	2 009,3
Autres actifs courants	330,7	355,2	(24,5)
Stocks et créances d'exploitation	13 153,4^(**)	10 992,0	2 161,4^(**)
Dettes fournisseurs	(6 692,2)	(5 876,0)	(816,2)
Autres passifs courants	(9 571,7)	(8 071,9)	(1 499,8)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(16 263,9^(**)	(13 948,0)	(2 315,9^(**)
Total	(3 110,5)	(2 956,0)	(154,5)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Dont 979 millions d'euros d'actifs courants et 1 235 millions d'euros de passifs courants pour Cegelec.

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010	Échéance				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	843,8	399,5	92,1	186,6	160,2	5,4
Clients et autres créances d'exploitation ^(*)	11 921,0	8 605,8	1 227,9	1 637,8	435,5	14,1
Autres actifs courants	330,7	184,3	87,6	35,2	15,2	8,3
Stocks et créances d'exploitation	13 095,6	9 189,6	1 407,7	1 859,6	610,9	27,8
Dettes fournisseurs	(6 692,2)	(5 060,4)	(613,2)	(784,9)	(227,5)	(6,3)
Autres passifs courants ^(*)	(9 075,0)	(6 084,8)	(970,0)	(1 498,7)	(442,2)	(79,2)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(15 767,2)	(11 145,1)	(1 583,3)	(2 283,6)	(669,7)	(85,5)

(*) Hors créances et dettes sur immobilisations et part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite et autres avantages du personnel.

(en millions d'euros)	31/12/2009 ^(*)	Échéance				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	667,3	258,0	66,5	151,9	189,0	1,9
Clients et autres créances d'exploitation ^(**)	9 959,7	6 675,3	739,4	1 942,5	593,2	9,4
Autres actifs courants	355,2	221,9	33,7	79,0	12,9	7,7
Stocks et créances d'exploitation	10 982,2	7 155,1	839,6	2 173,3	795,1	19,0
Dettes fournisseurs	(5 876,0)	(4 359,2)	(405,6)	(685,5)	(411,2)	(14,7)
Autres passifs courants ^(**)	(7 719,4)	(4 855,5)	(457,1)	(1 776,9)	(536,6)	(93,2)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(13 595,4)	(9 214,7)	(862,7)	(2 462,4)	(947,8)	(107,9)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Hors créances et dettes sur immobilisations et part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite et autres avantages du personnel.

22.2 Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Créances clients facturées	6 171,5	5 797,6
Provisions – créances clients	(417,3)	(408,4)
Créances clients nettes	5 754,3	5 389,2

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Au 31 décembre 2010, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 201 millions d'euros (contre 178,3 millions d'euros au 31 décembre 2009). Elles sont provisionnées à hauteur de 65,8 millions d'euros (contre 56 millions d'euros au 31 décembre 2009). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 285,1 millions d'euros (contre 260,4 millions d'euros au 31 décembre 2009) et sont provisionnées à hauteur de 181,3 millions d'euros (contre 153,1 millions d'euros au 31 décembre 2009).

23. Informations relatives à l'endettement financier net

Au 31 décembre 2010, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 13,1 milliards d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2009.

Il s'analyse comme suit :

Catégories comptables (en millions d'euros)	Note	31/12/2010					31/12/2009 ^(*)					
		Non courant	Réf.	Courant ^(**)	Réf.	Total	Non courant	Réf.	Courant ^(**)	Réf.	Total	
Emprunts obligataires	23.1	(6 020,5)	(1)	(197,7)	(3)	(6 218,2)	(5 318,7)	(1)	(179,9)	(3)	(5 498,7)	
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	23.1	(11 387,4)	(2)	(995,5)	(3)	(12 382,9)	(12 100,4)	(2)	(1 180,1)	(3)	(13 280,5)	
Emprunts liés aux retraitements des locations-financements	23.1	(100,4)	(2)	(56,1)	(3)	(156,5)	(104,1)	(2)	(47,9)	(3)	(152,0)	
Dettes financières long terme		(17 508,3)		(1 249,3)		(18 757,6)	(17 523,2)		(1 407,9)		(18 931,1)	
Billet de trésorerie	23.2.4				(3)					(3)		
Passifs évalués au coût amorti												
Autres dettes financières courantes				(55,6)	(3)	(55,6)			(196,1)	(3)	(196,1)	
Découverts bancaires	23.2.2			(676,8)	(3)	(676,8)			(592,0)	(3)	(592,0)	
Comptes courants financiers passifs				(158,1)	(3)	(158,1)			(38,9)	(3)	(38,9)	
I – Dettes financières brutes		(17 508,3)		(2 139,8)		(19 648,2)	(17 523,2)		(2 235,0)		(19 758,2)	
<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>		(176,7)				(176,7)	(129,0)				(129,0)	
<i>dont incidence de la mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI^(***)</i>		(52,0)		(12,6)		(64,6)	(80,1)		(11,2)		(91,3)	
Prêts et créances												
Prêts et créances financières collatéralisées				(6)	1,8	(8)	1,8	0,4	(6)	1,8	(8)	2,2
Comptes courants financiers actifs					195,1	(4)	195,1		72,2	(4)	72,2	
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)												
Actifs financiers de gestion de trésorerie	23.2.2				538,2	(4)	538,2		1 065,0	(4)	1 065,0	
Équivalents de trésorerie	23.2.2				3 686,4	(5)	3 686,4		4 028,5	(5)	4 028,5	
Disponibilités	23.2.2				2 061,5	(5)	2 061,5		1 385,2	(5)	1 385,2	
II – Actifs financiers					6 483,0		6 483,0	0,4	6 552,7		6 553,1	
Dérivés												
Instruments dérivés passifs	24	(188,4)	(2)	(135,4)	(3)	(323,8)	(133,2)	(2)	(129,2)	(3)	(262,4)	
Instruments dérivés actifs	24	186,1	(7)	243,2	(9)	429,3	130,6	(7)	207,2	(9)	337,8	
III – Instruments dérivés		(2,3)		107,8		105,5	(2,6)		78,0		75,4	
Endettement financier net (I + II + III)		(17 510,6)		4 451,0		(13 059,7)	(17 525,4)		4 395,7		(13 129,7)	
<i>La répartition par pôle de l'endettement financier net est la suivante :</i>												
<i>Concessions</i>		(14 715,4)		(445,3)		(15 160,7)	(14 531,7)		(667,2)		(15 199,0)	
<i>Contracting</i>		(1 701,7)		4 657,0		2 955,3	(764,9)		4 382,7		3 617,7	
<i>Holdings (y compris holdings concessions) et immobilier</i>		(1 093,5)		239,2		(854,3)	(2 228,7)		680,2		(1 548,5)	

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(***) Suite à la prise de contrôle d'ASF au 9 mars 2006 par VINCI.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Emprunts obligataires (non courant)	(1)	(6 020,5)	(5 318,7)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(11 676,2)	(12 337,7)
Dettes financières courantes	(3)	(2 275,3)	(2 364,3)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	733,2	1 137,3
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(5)	5 747,9	5 413,7
Prêts et créances collatéralisés non courants	(6)		0,4
Instruments dérivés actifs non courants	(7)	186,1	130,6
Prêts et créances collatéralisés courants	(8)	1,8	1,8
Instruments dérivés actifs courants	(9)	243,2	207,2
Endettement financier net		(13 059,7)	(13 129,7)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leurs maturités et leurs qualifications comptables, en autres actifs/passifs financiers non courants pour la part à plus d'un an, et autres actifs/passifs financiers courants pour la part à moins d'un an. Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en autres actifs/passifs financiers courants quelles que soient leurs maturités.

23.1 Détail des dettes financières à long terme

Par pôle de métier, les dettes financières à long terme au 31 décembre 2010 se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010				31/12/2009 ^(*)			
	Concessions	Contracting	Holdings ^(**) et immobilier	Total	Concessions	Contracting	Holdings ^(**) et immobilier	Total
Emprunts obligataires	(6 217,5)	(0,7)		(6 218,2)	(5 497,8)	(0,8)		(5 498,7)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(9 259,1)	(260,4)	(2 863,4)	(12 382,9)	(10 162,5)	(226,7)	(2 891,4)	(13 280,5)
Emprunts liés aux retraitements des locations-financement	(2,8)	(153,7)		(156,5)	(4,3)	(146,7)	(1,0)	(152,0)
Dettes financières à long terme	(15 479,4)	(414,8)	(2 863,4)	(18 757,6)	(15 664,6)	(374,2)	(2 892,4)	(18 931,1)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Y compris holdings du pôle Concessions.

Les dettes financières long terme, dont les supports sont diversifiés, s'élevaient au 31 décembre 2010 à 18,8 milliards d'euros en diminution de 173 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009 (18,9 milliards d'euros).

Cette variation traduit les amortissements de la dette existante et les nouveaux financements dont les plus importants sont les suivants :

Émissions obligataires dans le cadre du programme EMTN d'ASF :

En 2010, ASF a réalisé dans le cadre de son programme EMTN une émission obligataire en deux tranches pour un montant nominal total de 650 millions d'euros :

- une émission de 500 millions d'euros le 12 avril 2010 assortie d'un coupon de 4,125 % pour une durée de dix ans ;
- une tranche assimilable de 150 millions d'euros le 20 septembre 2010 aux mêmes conditions de coupon et de maturité et assortie d'un taux re-offer de 3,455 %.

Remboursement d'emprunts souscrits auprès de la CNA par ASF et Escota

ASF et Escota ont remboursé en 2010 différents emprunts souscrits auprès de la CNA à un taux moyen d'environ 5,17 % pour un montant de 818 millions d'euros.

Le détail des principales dettes financières des concessions et des holdings et de l'immobilier est présenté dans les tableaux ci-dessous :

Concessions

(en millions d'euros)	31/12/2010						31/12/2009 ^(*)		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	Dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan	
Emprunts obligataires				5 856,7	6 217,5	193,6	5 206,2	5 497,8	
Cofiroute				2 227,1	2 311,5	62,7	2 226,6	2 313,3	
dont :									
Emprunt octobre 2001 et assimilation août 2005	EUR	5,9 %	octobre 2016	500,0	533,1	6,8	500,0	531,8	
Emprunt avril 2003	EUR	5,3 %	avril 2018	600,0	643,2	21,2	600,0	645,6	
Emprunt 2006 et assimilation juillet 2007	EUR	5,0 %	mai 2021	1 100,0	1 104,6	33,5	1 100,0	1 106,3	
ASF et Escota				3 629,6	3 906,0	130,9	2 979,6	3 184,6	
dont :									
ASF émission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575,0	1 736,7	43,9	1 575,0	1 711,9	
ASF émission obligataire 2009 et assimilation avril 2009	EUR	7,4 %	mars 2019	969,6	1 037,7	56,2	969,6	1 020,0	
ASF émission obligataire 2010 et assimilation août 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650,0	668,3	19,4			
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières				9 047,8	9 259,1	157,7	9 894,9	10 162,5	
Cofiroute				1 104,5	1 109,4	9,1	1 105,7	1 107,4	
ASF et Escota				6 227,6	6 477,5	147,4	7 044,2	7 356,4	
Emprunts CNA				3 881,5	4 336,2	116,6	4 598,3	4 805,2	
dont :									
ASF et Escota CNA 1998	EUR	4,5 %	avril 2010				502,4	517,2	
ASF et Escota CNA 1997 à 2001	EUR	5,9 %	juin 2011	498,5	517,2	16,8	498,5	521,4	
ASF et Escota CNA 1997 à 2000	EUR	5,8 %	octobre 2012	405,9	410,7	4,7	405,9	410,8	
ASF et Escota CNA 1998 à 2001	EUR	5,9 %	mars 2013	397,7	423,4	18,0	397,7	426,6	
ASF CNA 1999 à 2002	EUR	4,4 %	mai 2014	450,0	452,6	12,2	450,0	450,1	
ASF CNA 2000 à 2001	EUR	6,0 %	octobre 2015	382,5	410,2	4,2	382,5	414,5	
ASF CNA 2001	EUR	inflat.	juillet 2016	396,3	403,8	6,8	390,3	397,0	
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	532,0	555,4	25,7	532,0	555,1	
ASF CNA 2004 à 2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750,0	806,8	25,8	750,0	810,5	

Concessions (suite)

(en millions d'euros)	31/12/2010					31/12/2009 ^(*)		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	Dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts CNA/BEI				1 088,9	832,7	26,8	1 184,2	1 214,7
dont ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2015 à 2017	412,6	431,4	18,8	412,6	431,4
Emprunts BEI				500,0	488,3	3,7	500,0	486,9
Autres emprunts				1,4	2,3		5,9	5,9
Lignes de crédit				755,8	753,3	0,2	755,8	752,4
dont ASF Term Loan	EUR	E1M	décembre 2013	755,8	755,1	0,1	755,8	754,9
Incidence de la mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI	EUR				64,6			91,3
Arcour				600,0	570,7	0,0	600,0	569,3
dont Arcour 2008	EUR	E1M	jusqu'en mars 2018	400,0	396,1	0,0	400,0	395,3
VINCI Park				653,9	649,9	0,0	698,9	694,6
dont emprunt juin 2006	EUR	E1M/E3M	jusqu'en juin 2026	416,7	414,7	0,0	434,7	432,4
Autres concessions				461,9	451,6	1,1	446,1	434,8
dont Gefyra BEI 2001	EUR	BEI	jusqu'en juin 2029	329,0	319,1	0,3	340,5	329,7
Emprunts liés aux retraitements des locations-financement				2,8	2,8	0,0	4,3	4,3
Dettes financières à long terme				14 907,4	15 479,4	351,3	15 105,4	15 664,6

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Holdings (y compris holdings concessions) et immobilier

(en millions d'euros)	31/12/2010					31/12/2009 ^(*)		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	Dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières				2 865,0	2 863,4	1,1	2 895,0	2 891,4
VINCI SA				1 750,0	1 749,8	1,0	1 750,0	1 748,4
Prêt d'acquisition ASF novembre 2005	EUR	E1M	novembre 2012	1 750,0	1 749,8	1,0	1 750,0	1 748,4
ASF holding				1 115,0	1 113,6	0,1	1 145,0	1 142,9
Prêt syndiqué décembre 2006	EUR	E1M	jusqu'à décembre 2013	1 115,0	1 113,6	0,1	1 145,0	1 142,9
Emprunts liés aux retraitements des locations-financement							1,0	1,0
Dettes financières à long terme				2 865,0	2 863,4	1,1	2 896,0	2 892,4

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

23.2 Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose d'un montant de 12,6 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 5,6 milliards d'euros de trésorerie nette gérée (voir note F.23.2.2 « Trésorerie nette gérée ») et 7 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées (voir note F.23.2.3 « Lignes de crédit revolving »).

23.2.1 Échéancier des dettes

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2010, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2010								
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	< 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	
Emprunts obligataires									
Capital	(6 218,2)	(5 857,3)		(4,0)		(3,9)	(11,8)	(5 837,6)	
Flux d'intérêt		(3 265,9)	(81,1)	(115,1)	(129,6)	(325,4)	(974,9)	(1 639,8)	
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières									
Capital	(12 382,9)	(12 119,6)	(40,8)	(568,4)	(212,0)	(2 374,3)	(4 102,2)	(4 821,9)	
Flux d'intérêt		(2 011,2)	(110,1)	(106,0)	(147,4)	(337,6)	(706,0)	(604,0)	
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements									
Capital	(156,5)	(155,9)	(14,3)	(14,2)	(27,2)	(37,0)	(41,1)	(22,1)	
Flux d'intérêt		(16,0)	(1,7)	(1,5)	(2,5)	(3,5)	(4,6)	(2,3)	
Sous total : dettes financières à long terme	(18 757,6)	(23 426,0)	(248,0)	(809,1)	(518,8)	(3 081,7)	(5 840,7)	(12 927,7)	
Billet de trésorerie									
Autres dettes financières courantes	(55,6)	(55,6)	(17,8)		(37,9)				
Découverts bancaires	(676,8)	(676,8)	(676,8)						
Comptes courants financiers passifs	(158,1)	(158,1)	(158,1)						
I - Dettes financières	(19 648,2)	(24 316,6)	(1 100,8)	(809,1)	(556,7)	(3 081,7)	(5 840,7)	(12 927,7)	
II - Actifs financiers	6 483,0	<i>dont actifs financiers de gestion de trésorerie courants à moins de trois mois pour 6 087,7 millions d'euros</i>							
Instruments dérivés passifs	(323,8)	(517,5)	(18,9)	(15,5)	(23,6)	(66,0)	(168,8)	(224,8)	
Instruments dérivés actifs	429,3	1 114,9	14,0	60,4	42,9	107,3	321,4	569,0	
III - Instruments financiers dérivés	105,5	597,4	(4,8)	44,9	19,3	41,3	152,6	344,2	
Endettement financier net (I + II + III)	(13 059,7)								
Dettes fournisseurs	(6 692,2)	(6 692,2)	(5 060,3)	(613,2)	(784,9)	(91,0)	(136,5)	(6,3)	

Au 31 décembre 2010, la maturité moyenne de la dette financière long terme du Groupe est de 6,6 ans (contre 7,1 ans au 31 décembre 2009). Elle est de 7,5 ans pour les filiales concessionnaires, de 2,2 ans pour les holdings (y compris immobilier et holdings du pôle concessions) et de 3,4 ans pour le contracting.

23.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, incluant notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2010			
	Concessions	Contracting (*)	Holdings (***) et immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	390,8	805,2	2 490,4	3 686,4
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	235,2	206,1	1 010,8	1 452,1
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	155,6	599,1	1 479,6	2 234,3
Disponibilités	107,6	1 778,1	175,8	2 061,5
Découverts bancaires	(9,0)	(577,6)	(90,3)	(676,8)
Trésorerie nette	489,4	2 005,8	2 575,9	5 071,1
Actifs financiers de gestion de trésorerie	54,2	118,2	365,8	538,2
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) (***)	12,1	28,0	9,7	49,8
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	15,4	77,6	0,1	93,1
Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	26,7	12,6	356,0	395,3
Billets de trésorerie émis				
Trésorerie nette gérée	543,6	2 124,0	2 941,7	5 609,3

(*) Excédents n'entrant pas dans le système de centralisation des excédents de trésorerie. Ces éléments ne comprennent pas les placements réalisés par les sociétés du contracting chez VINCI Holding dans le cadre du cash pooling, lesquels sont intégrés dans la trésorerie nette des holdings.

(**) Y compris holdings du pôle Concessions.

(***) Part d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

31/12/2009^(*)

(en millions d'euros)	Concessions	Contracting ^(**)	Holdings ^(***) et immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	574,3	753,8	2 700,4	4 028,5
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	360,6	243,4	1 505,3	2 109,2
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	213,7	510,5	1 195,1	1 919,3
Disponibilités	85,4	1 217,9	81,8	1 385,2
Découverts bancaires	(8,3)	(512,2)	(71,5)	(592,0)
Trésorerie nette	651,4	1 459,5	2 710,7	4 821,7
Actifs financiers de gestion de trésorerie	48,7	137,3	879,0	1 065,0
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(****)	27,2	66,6	16,4	110,2
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	2,5	58,0	0,4	61,0
Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	19,0	12,7	862,1	893,8
Billets de trésorerie émis				
Trésorerie nette gérée	700,2	1 596,8	3 589,7	5 886,7

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Excédents n'entrant pas dans le système de centralisation des excédents de trésorerie. Ces éléments ne comprennent pas les placements réalisés par les sociétés du contracting chez VINCI Holding dans le cadre du cash pooling, lesquels sont intégrés dans la trésorerie nette des holdings.

(***) Y compris holdings du pôle Concessions.

(****) Part d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois) et des actifs obligataires. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Ces actifs financiers (« équivalents de trésorerie » et « actifs financiers de gestion de trésorerie ») sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

Le placement des excédents de trésorerie nets des sociétés « têtes de pôle » et des principales filiales françaises détenues à 100 % par le Groupe VINCI (hors ASF), remontés au holding VINCI au travers d'un système de cash pooling, représente au 31 décembre 2010 un encours de 2,7 milliards d'euros. De leur côté, les placements des excédents de trésorerie des filiales allemandes détenues à 100 % représentant un encours de 0,2 milliard d'euros sont remontés sur VINCI Finance International, filiale de VINCI. Cette centralisation permet à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières, de mesurer l'évolution de la trésorerie des principales entités du Groupe et d'accroître la maîtrise des risques liés aux contreparties et aux supports de placements utilisés.

Les placements des excédents de trésorerie des autres filiales du Groupe sont gérés dans le respect des lignes directrices émises par VINCI et des instructions données par VINCI aux filiales, qui définissent notamment les supports de placements et les contreparties autorisés par le Groupe. Ils représentent 1,4 milliard d'euros, dont 0,4 milliard d'euros pour les concessions (dont 0,3 milliard d'euros chez Cofiroute), et 0,9 milliard d'euros pour le contracting.

Au niveau du holding VINCI, d'ASF et de VINCI Finance International, les performances et les risques associés à ces placements sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

23.2.3 Lignes de crédit revolver

VINCI SA dispose au 31 décembre 2010 d'une ligne de crédit bancaire confirmée (Club Deal) de 2 milliards d'euros à échéance mars 2012 et de lignes de crédit bancaires bilatérales confirmées dont les échéances vont d'octobre 2011 à septembre 2012 pour un montant total de 0,8 milliard d'euros.

De son côté, ASF dispose de deux lignes de crédit bancaire syndiquées, dont l'une à échéance juillet 2012 pour 1 milliard d'euros et l'autre à échéance décembre 2013 pour un montant de 2 milliards d'euros, toutes deux assorties de covenants financiers (voir note F.23.2.5 « Covenants financiers »).

Cofiroute disposait au 31 décembre 2010, à son niveau, d'une ligne bancaire confirmée d'un montant de 1 milliard d'euros à échéance octobre 2011. Le 25 février 2011 Cofiroute a signé avec cinq banques une convention de crédit d'un montant de 500 millions d'euros de maturité cinq ans en remplacement de la ligne de 1 milliard d'euros mentionnée ci-dessus.

Au 31 décembre 2010, aucune des lignes de crédit décrites ci-dessus n'était utilisée.

Les montants autorisés et utilisés et les maturités des lignes de crédit revolving de VINCI et ses filiales sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisations au 31/12/2010	Autorisations au 31/12/2010	Échéances		
			< à 1an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Crédit syndiqué	0	2 000	0	2 000	
Lignes bilatérales	0	785	100	685	
VINCI		2 785	100	2 685	
ASF : crédits syndiqués	0	3 000	0	3 000	
Cofiroute : crédit syndiqué	0	1 020	1 020	0	
Contracting : lignes syndiquées et bilatérales	70	160	0	160	
Total	70	6 965	1 120	5 845	

Les tirages effectués en 2010 sur ces lignes de crédit confirmées ont respecté les conditions initiales des contrats.

23.2.4 Billets de trésorerie

Le Groupe dispose au 31 décembre 2010 d'un programme de billets de trésorerie de 1,5 milliard d'euros pour VINCI SA et d'un programme de billets de trésorerie de 0,4 milliard d'euros pour Cofiroute. Ces deux programmes sont notés A2 par Standard & Poor's. Aucun de ces programmes n'était utilisé au 31 décembre 2010.

23.2.5 Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers dont les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Montants autorisés	Montants utilisés	Ratios ^(*)	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2010
VINCI	Crédit d'acquisition	1 750,0	1 750,0	EFN (hors concessions)/(Cafice [hors concessions] + dividende reçu [hors dividende exceptionnel] des sociétés concessionnaires)	< 3,25	(1,1)
ASF Holding	Prêt syndiqué à terme	1 115,0	1 115,0	EFN consolidé/Cafice consolidée ^(**)	< 9	5,4
				Dividendes/Intérêts nets + nominal à rembourser	> 1,15	12,7
	Emprunts CNA (Caisse nationale des autoroutes)	4 970,4	4 970,4	EFN consolidé/Ebitda consolidé	< ou = 7	4,9
				Ebitda consolidé/Frais financiers consolidé	> 2,2	4,5
ASF	Prêt syndiqué à terme	755,8	755,8	EFN consolidé (***)/Cafice consolidée	< ou = 7	4,8
	Ligne de crédit syndiquée 2013	2 000,0		Cafice consolidée/Frais financiers consolidés	> 2,2	4,6
	Ligne de crédit syndiquée 2012	1 000,0		EFN consolidé (***)/Cafice consolidée	< ou = 7	4,9
				Cafice consolidée/Frais financiers consolidés	> 2,2	4,6
VINCI Park	Prêt amortissable	416,7	416,7	EFN/Cafice	< 7	4,3
				Cafice/Frais financiers nets	> 2,2	6,5
	Prêt (tranche 1 et 2) amortissable	177,6	177,6	EFN/Cafice	< 7	4,3
				Cafice/Frais financiers nets	> 3	6,5

(*) EFN : endettement financier net ;

Cafice : capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement ;

Ebitda : excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

(**) (EFN consolidé ASF + EFN consolidé ASF Holding)/Cafice consolidée ASF.

(***) Dérivés qualifiés de CFH exclus.

Par ailleurs, certains contrats de financement, conclus par des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2010.

23.2.6 Notations de crédit

Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Long terme	Notation	
			Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
ASF	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
Cofiroute	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2

24. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Compte tenu de l'importance de son endettement financier net et du résultat financier associé, VINCI a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt.

La gestion de ces risques financiers se fait conformément à la politique de gestion définie par la direction financière du Groupe. En application de ces règles, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient à l'entité opérationnelle concernée. En revanche, le traitement des produits dérivés est généralement effectué par la direction financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (ASF, Cofiroute, VINCI Park, VINCI SA), des comités de trésorerie analysent régulièrement les principales expositions et décident des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

31/12/2010						
(en millions d'euros)	Note	Actif non courant	Actif courant ^(*)	Passif non courant	Passif courant ^(*)	Net
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	23.1.2	184,9	67,5	(12,6)		239,8
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	23.1.3	0,8	0,0	(154,1)	(5,0)	(158,3)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	23.1.4		173,9		(128,9)	45,0
Dérivés de taux		185,7	241,4	(166,7)	(133,9)	126,5
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	23.3.1		0,3	(0,1)	(0,4)	(0,2)
Dérivés de change : couverture d'investissement net	23.3.1	0,4	0,4	(11,8)		(11,0)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	23.3.1		0,9		(1,1)	(0,2)
Dérivés de change		0,4	1,6	(11,9)	(1,5)	(11,4)
Autres dérivés			0,2	(9,8)		(9,6)
Total des instruments dérivés		186,1	243,2	(188,4)	(135,4)	105,5

(*) La partie courante inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 69,2 millions d'euros au 31 décembre 2010.

31/12/2009 ^(*)						
(en millions d'euros)	Note	Actif non courant	Actif courant ^(**)	Passif non courant	Passif courant ^(**)	Net
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	23.1.2	128,4	44,8	(3,3)		169,9
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	23.1.3	2,3	0,4	(127,3)	(15,7)	(140,4)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	23.1.4		159,3		(106,1)	53,2
Dérivés de taux		130,6	204,4	(130,6)	(121,9)	82,6
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	23.3.1		0,1	(0,0)	(1,4)	(1,3)
Dérivés de change : couverture d'investissement net	23.3.1		0,1	(2,6)	(1,0)	(3,5)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	23.3.1		2,6		(4,9)	(2,4)
Dérivés de change			2,8	(2,6)	(7,3)	(7,2)
Autres dérivés						
Total des instruments dérivés		130,6	207,2	(133,2)	(129,2)	75,4

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) La partie courante inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 44,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

24.1 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces entités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette selon le contexte des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de maintenir dans le temps une répartition taux fixe-taux variable évolutive en fonction du niveau d'endettement mesuré par le ratio dette nette rapporté à la Cafice.

S'agissant des activités de contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie net, les excédents de trésorerie des filiales contracting, dont la gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash pooling, étant supérieurs à la dette des holdings. Pour ces activités, l'objectif est de limiter le risque de taux consolidé en veillant au bon adossement des risques de taux des actifs et des passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêt (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS.

Le tableau ci-dessous présente la répartition, à la date d'arrêté, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation, et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	11 098,2	74 %	5,39 %	598,6	4 %	4,76 %	3 246,4	22 %	1,43 %	14 943,2	4,50 %
Contracting	246,0	60 %	4,32 %				167,4	40 %	1,94 %	413,4	3,35 %
Holdings ^(*)	0,0	0 %	5,46 %				2 862,6	100 %	1,17 %	2 862,6	1,17 %
Total au 31/12/2010	11 344,2	62 %	5,37 %	598,6	3 %	4,76 %	6 276,4	34 %	1,33 %	18 219,2	3,96 %
Rappel au 31/12/2009^(**)	11 549,5	63 %	5,44 %	590,2	3 %	4,57 %	6 210,5	34 %	1,04 %	18 350,2	3,92 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé/inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	9 774,0	65 %	5,09 %	1 854,8	12%	2,56 %	3 314,4	22 %	2,40 %	14 943,2	4,18 %
Contracting	222,6	54 %	4,41 %				190,8	46 %	1,84 %	413,4	3,23 %
Holdings ^(*)	149,9	5 %	4,52 %				2 712,6	95 %	1,18 %	2 862,5	1,35 %
Total au 31/12/2010	10 146,6	56 %	5,07 %	1 854,8	10 %	2,61 %	6 217,8	34 %	1,85 %	18 219,2	3,71 %
Rappel au 31/12/2009^(**)	11 945,1	65 %	5,07 %	2 780,1	15 %	1,95 %	3 624,9	20 %	1,76 %	18 350,2	3,94 %

(*) Y compris holdings du pôle Concessions.

(**) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

24.1.1 Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2010 reste constant sur une année. Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2010			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 50 bps	Impact du calcul de sensibilité - 50 bps	Impact du calcul de sensibilité + 50 bps	Impact du calcul de sensibilité - 50 bps
Dettes à taux variable après couverture comptable	(37,2)	37,2	-	-
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	15,0	(15,7)	-	-
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie	-	-	35,4	(36,5)
Total	(22,2)	21,5	35,4	(36,5)

24.1.2 Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2010							
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	2,5	2,6	7,7	3 012,0	3 024,8	252,4	(12,6)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	2,5	2,6	7,7	3 012,0	3 024,8	252,4	(12,6)	239,8

(en millions d'euros)	31/12/2009 ^(*)							
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	300,0			1 877,3	2 177,3	173,1	(3,3)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	300,0			1 877,3	2 177,3	173,1	(3,3)	169,9

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF et Cofiroute.

24.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il procède à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couvertures de flux de trésorerie ».

Couverture des flux de trésorerie « certains »

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Couverture des flux de trésorerie « hautement probables »

Le Groupe a mis en place des swaps à départ décalé chez ASF avec des échéances allant jusqu'en 2017. Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2010, le portefeuille de ces swaps est de 293,7 millions d'euros.

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2010					Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans					
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	212,2	318,3	161,0	993,9	1 685,3	3,6	(135,0)	(131,4)	
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	7,8	8,2	254,4	95,2	365,6	(2,8)	(5,5)	(8,3)	
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain	219,9	326,5	415,5	1 089,1	2 050,9	0,8	(140,5)	(139,7)	
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe				293,7	293,7		(18,6)	(18,6)	
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable				293,7	293,7		(18,6)	(18,6)	
Total	219,9	326,5	415,5	1 382,8	2 344,6	0,8	(159,1)	(158,3)	

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2010 se réalisent :

(en millions d'euros)	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swap à départ décalé taux variable/taux fixe	(18,6)	(18,6)			
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable	(18,6)	(18,6)			

Au 31 décembre 2009, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2009 ^(*)					Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans					
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	791,0	920,0	319,5	1 006,4	3 036,9	0,4	(120,5)	(120,1)	
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	403,4		230,0	146,6	780,0	2,1	(11,6)	(9,5)	
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain	1 194,4	920,0	549,5	1 152,9	3 816,9	2,5	(132,0)	(129,6)	
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe				943,7	943,7	0,2	(11,0)	(10,9)	
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable				943,7	943,7	0,2	(11,0)	(10,9)	
Total	1 194,4	920,0	549,5	2 096,6	4 760,6	2,6	(143,1)	(140,4)	

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2009 se réalisent :

(en millions d'euros)	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swap à départ décalé taux variable/taux fixe	(10,9)	(1,9)	(8,9)		
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(10,9)	(1,9)	(8,9)		

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2010 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impacteront le résultat :

(en millions d'euros)	Situation au 31/12/2010				
	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(107,3)	(19,6)	(15,4)	(40,0)	(32,3)
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	(118,7)	(19,4)	(22,3)	(53,2)	(23,8)
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(225,9)	(39,0)	(37,7)	(93,1)	(56,1)

24.1.4 Description des opérations non qualifiées de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2010							
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	Swap de taux intérêt	143,8	42,7	3,8	1 610,5	1 800,8	172,6	(129,0)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	118,6	655,5	380,0		1 154,1	1,3	0,1	1,4
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	262,4	698,2	383,8	1 610,5	2 954,9	173,9	(128,9)	45,0

(en millions d'euros)	31/12/2009 ^(*)							
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	Swap de taux intérêt	472,3	292,5	304,8	49,2	1 118,8	151,4	(105,5)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	325,0	120,0	1 939,0		2 384,0	8,1	(0,7)	7,4
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	797,3	412,5	2 243,8	49,2	3 502,8	159,5	(106,2)	53,3

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Ces opérations sont principalement des swaps ou des options à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

24.2 Risque de change

24.2.1 Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2010							
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	Swap de devises (Cross Currency Swap)	1,6	2,5			4,1		(0,1)
Change à terme	25,9	1,3	0,1		27,3	0,3	(0,4)	(0,1)
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	27,5	3,8	0,1		31,3	0,3	(0,5)	(0,2)
Swap de devises (Cross Currency Swap)			21,4		21,4	0,4	(11,8)	(11,4)
Change à terme	46,3				46,3	0,4		0,4
Dérivés de change : couverture d'investissement net	46,3		21,4		67,7	0,8	(11,8)	(11,0)
Swap de devises (Cross Currency Swap)	97,8	45,5	60,3	17,2	220,8	0,6	(1,0)	(0,5)
Change à terme	10,7				10,7	0,3	(0,1)	0,2
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture	108,5	45,5	60,3	17,2	231,5	0,9	(1,1)	(0,2)
Total des instruments dérivés de change	182,2	49,2	81,8	17,2	330,5	2,0	(13,4)	(11,4)

24.2.1 Détail des produits dérivés de change (suite)

(en millions d'euros)	31/12/2009 ^(*)					Juste valeur actif	Juste valeur passif	Total
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel			
Swap de devises (Cross Currency Swap)	1,2				1,2	0,0	(0,0)	(0,0)
Change à terme	59,3	1,7	0,3		61,3	0,1	(1,4)	(1,3)
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	60,5	1,7	0,3		62,5	0,1	(1,4)	(1,3)
Swap de devises (Cross Currency Swap)	24,2		37,3		61,6	0,1	(2,6)	(2,5)
Change à terme	47,6				47,6	0,0	(1,0)	(1,0)
Dérivés de change : couverture d'investissement net	71,9		37,3		109,2	0,1	(3,6)	(3,5)
Swap de devises (Cross Currency Swap)	35,0		20,2	1,1	56,3	2,4	(1,4)	1,0
Change à terme	46,0				46,0	0,0	(3,2)	(3,1)
Options de change	50,2	5,0			55,2	0,2	(0,4)	(0,2)
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture	131,2	5,0	20,2	1,1	157,5	2,6	(5,0)	(2,4)
Total des instruments dérivés de change	263,5	6,7	57,9	1,1	329,2	2,8	(10,0)	(7,2)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

24.2.2 Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2010		31/12/2009 ^(*)	
Euro	18 638,6	99,4 %	18 810,1	99,4 %
Livre sterling	20,7	0,1 %	21,7	0,1 %
Dollar américain	33,1	0,2 %	39,0	0,2 %
Autres devises	65,2	0,3 %	60,3	0,3 %
Total des dettes à long terme	18 757,6	100,0 %	18 931,1	100,0 %

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen d'emprunts en monnaie locale.

24.2.3 Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

Les activités de VINCI sont réalisées à hauteur de 76 % dans la zone euro. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est limitée. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes, et pour une large part en devise forte, lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

En outre, VINCI peut se trouver exposé au risque de change, de manière ponctuelle, sur les financements accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères et sur les flux destinés à être versés à la maison mère. Ces risques sont généralement couverts par des swaps de change (cross currency swaps) et par des achats ou des ventes à terme.

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » (notamment sur ses créances et dettes au bilan) liées aux opérations courantes des filiales.

En revanche, VINCI ne couvre pas de manière systématique le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

24.2.4 Analyse de l'exposition au risque de change

Le tableau suivant présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2010 :

(en millions d'euros)	31/12/2010	
Devises	AUD	USD
Cours de clôture	1,314	1,336
Exposition	68,7	85,2
Couverture	(7,8)	(50,9)
Position nette	60,9	34,3

Il subsiste une exposition résiduelle sur des actifs qui n'a pas été qualifiée de couverture. Une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % impacterait les comptes de 10,1 millions d'euros avant impôt.

24.3 Risque sur matières premières

Le Groupe réalisant la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée, le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est généralement limité.

Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et gérés notamment par la négociation d'accords de prix fermes avec les fournisseurs et/ou d'avances matières et/ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

Pour son activité de petits contrats en France dont la durée moyenne est inférieure à trois mois et qui ne bénéficient pas de clauses de révision de prix, Eurovia a mis en place une politique de gestion du risque bitume via la mise en place d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (swaps inférieurs à trois mois en moyenne).

24.4 Risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités, des engagements reçus, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, des autorisations de crédit non utilisées, de créances financières et de produits dérivés.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Environ 40 % du chiffre d'affaires consolidé est réalisé avec une clientèle publique ou parapublique. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de VINCI. À l'étranger et dans les pays en voie de développement, le risque de non-paiement est couvert généralement par une politique d'assurances appropriée (Coface, crédit documentaire, etc.). L'analyse des créances clients est présentée dans la note F.22.2 « Analyse des créances clients ».

Instruments financiers

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximal par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

25. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2010	Catégories comptables ^(*)						Juste valeur				
	Instrument financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêt et créance	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				202,3			202,3	202,3			202,3
Titres de participation non cotés				114,6			114,6			114,6	114,6
Prêts et créances financières					366,5		366,5		366,5		366,5
I – Actifs financiers non courants^(**)				316,9	366,5		683,4	202,3	366,5	114,6	683,4
II – Instruments dérivés actifs	174,8	254,6					429,4		429,4		429,4
III – Créances clients					11 921,0		11 921,0		11 921,0		11 921,0
Prêts et créances financières collatéralisées						1,8	1,8		1,8		1,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie			538,2				538,2	49,8	488,4		538,2
Comptes courants financiers actifs			195,1				195,1		195,0		195,0
Équivalent de trésorerie			3 686,4				3 686,4	1 452,1	2 234,3		3 686,4
Disponibilités			2 061,5				2 061,5	2 061,5			2 061,5
IV – Actifs financiers courants			6 481,2		1,8		6 483,0	3 563,4	2 919,5		6 482,9
Total actif	174,8	254,6	6 481,2	316,9	12 289,3		19 516,8	3 765,7	15 636,4	114,6	19 516,7
Emprunts obligataires						(6 218,2)	(6 218,2)	(6 198,3)	(293,8)		(6 492,1)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(12 382,9)	(12 382,9)	(3 792,8) ^(***)	(9 074,1)		(12 866,9)
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements						(156,5)	(156,5)		(156,5)		(156,5)
V – Dettes financières à long terme						(18 757,6)	(18 757,6)	(9 991,1)	(9 524,4)		(19 515,5)
VI – Instruments dérivés passifs	(130,0)	(193,8)					(323,8)		(323,8)		(323,8)
VII – Dettes fournisseurs						(6 692,2)	(6 692,2)		(6 692,2)		(6 692,2)
Autres dettes financières courantes						(55,6)	(55,6)		(55,6)		(55,6)
Comptes courants financiers passifs						(158,1)	(158,1)		(158,1)		(158,1)
Découverts bancaires						(676,8)	(676,8)		(676,8)		(676,8)
VI – Passifs financiers courants						(890,5)	(890,5)		(890,5)		(890,5)
Total passif	(130,0)	(193,8)				(26 340,3)	(26 664,1)	(9 991,1)	(17 430,9)		(27 422,0)
Total	44,8	60,8	6 481,2	316,9	12 289,3	(26 340,3)	(7 147,3)	(6 225,4)	(1 794,5)	114,6	(7 905,3)

(*) Le Groupe ne détient pas d'actif déteu jusqu'à l'échéance.

(**) Voir note F.16 « Autres actifs financiers non courants ».

(***) Cours coté des emprunts émis par la CNA.

31/12/2009 ^(*)	Catégories comptables ^(**)						Juste valeur				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêt et créance	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				203,2			203,2	203,2			203,2
Titres de participation non cotés				89,0			89,0			89,0	89,0
Prêts et créances financières					227,6		227,6		227,6		227,6
I – Actifs financiers non courants^(***)				292,3	227,6		519,8	203,2	227,6	89,0	519,8
II – Instruments dérivés actifs	161,9	176,0					337,9		337,9		337,9
III – Créances clients					9 959,7		9 959,7		9 959,7		9 959,7
Prêts et créances financières collatéralisées					2,2		2,2		2,2		2,2
Actifs financiers de gestion de trésorerie			1 065,0				1 065,0	110,2	954,8		1 065,0
Comptes courants financiers actifs			72,2				72,2		72,2		72,2
Équivalent de trésorerie			4 028,5				4 028,5	2 109,2	1 919,3		4 028,5
Disponibilités			1 385,2				1 385,2	1 385,2			1 385,2
IV – Actifs financiers courants			6 550,9		2,2		6 553,1	3 604,7	2 948,5		6 553,1
Total actif	161,9	176,0	6 550,9	292,3	10 189,5		17 370,5	3 807,9	13 473,6	89,0	17 370,5
Emprunts obligataires						(5 498,7)	(5 498,7)	(5 383,1)	(85,6)		(5 468,7)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(13 280,5)	(13 280,5)	(4 519,4) ^(****)	(9 434,8)		(13 954,2)
Emprunts liés aux retraitements des locations de financements						(152,0)	(152,0)		(152,7)		(152,7)
V – Dettes financières à long terme						(18 931,1)	(18 931,1)	(9 902,5)	(9 673,1)		(19 575,6)
VI – Instruments dérivés passifs	(111,1)	(151,4)					(262,4)		(262,4)		(262,4)
VII – Dettes fournisseurs						(5 876,1)	(5 876,1)		(5 876,1)		(5 876,1)
Autres dettes financières courantes						(196,1)	(196,1)		(196,1)		(196,1)
Comptes courants financiers passifs						(38,9)	(38,9)		(38,9)		(38,9)
Découverts bancaires						(592,0)	(592,0)		(592,0)		(592,0)
VIII – Passifs financiers courants						(827,1)	(827,1)		(827,1)		(827,1)
Total passif	(111,1)	(151,4)				(26 340,3)	(25 896,7)	(9 902,5)	(16 638,7)		(26 541,2)
Total	50,8	24,6	6 550,9	292,3	10 189,5	(26 340,3)	(8 526,3)	(6 094,6)	(3 165,1)	89,0	(9 170,7)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(***) Voir note F.16 « Autres actifs financiers non courants ».

(****) Cours coté des emprunts émis par la CNA.

En 2010, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

G. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP

26. Contrats de concession des filiales contrôlées – Modèle de l'actif incorporel

26.1 Principales caractéristiques des contrats de concession

Les principales caractéristiques des contrats de concession relevant du modèle incorporel exploités par les filiales contrôlées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Infrastructures routières (y compris ponts et tunnels)						
Groupe ASF						
ASF (2 714 km d'autoroutes à péage en France dont 22 km en projet et 53 km en chantier)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2033	Actif incorporel
Escota (459 km d'autoroutes à péage en France)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2027	Actif incorporel
Cofiroute						
Réseau interurbain d'autoroutes à péage en France (1 100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2031	Actif incorporel
Duplex A86 (tunnel à péage de 11 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Subvention de 120 millions d'euros en compensation des surcoûts de construction consécutifs à l'application des nouvelles normes de sécurité dans les tunnels	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2086	Actif incorporel

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Infrastructures routières (y compris ponts et tunnels)						
Autres concessions						
Arcour (A19) (101 km d'autoroutes à péage en France)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Subvention d'investissement	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2070	Actif incorporel
Gefyra Pont à péage dans le golfe de Corinthe entre Rion et Antirion (en Grèce)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs suivant l'indice des prix sujette à validation du concédant.	Usagers	Subvention pour la construction payée par le concédant	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat estimée en 2039	Actif incorporel
Parkings						
VINCI Park 366 806 places dans 183 villes dans le cadre de 348 contrats de concession en France et en Europe	Tarifs plafonds indexés en règle générale fixés dans le cadre des contrats.	Usagers	Le cas échéant, subventions d'équipement ou d'exploitation et/ou garanties de recettes, payées par le concédant	Néant	25 ans (durée résiduelle moyenne pondérée des contrats de concession)	Actif incorporel et/ou créances financières
Aéroports						
SCA au Cambodge Aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers via les compagnies aériennes	Néant	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat estimée en 2040	Actif incorporel
Stades						
Consortium Stade de France	Néant	Organisateur de manifestations et/ou client final + Recettes diverses	Subvention d'investissement + indemnités compensatrices d'absence de club résident	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2025 ^(*)	Actif incorporel

(*) Voir note J.35 « Contrat de concession du Stade de France » en événements postérieurs à la clôture.

26.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement et de financement

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Groupe ASF	3 199,3^(**)	3 270,2
dont Lyon-Balagny	963,1	1 217,6
Cofiroute	686,7^(**)	609,6
dont réseau interurbain	252,0	263,0
dont Duplex A86	68,6	126,4
Arcour	39,8	52,9
Autres	91,4	73,8
Total	4 017,3	4 006,5

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Dont au titre du Paquet vert autoroutier : 444,4 millions d'euros pour le groupe ASF et 167,1 millions d'euros pour Cofiroute.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Les investissements d'ASF, Escota, Cofiroute et Arcour sont financés par tirage sur leurs lignes de crédit disponibles, par souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou par émissions sur le marché obligataire.

Le 25 janvier 2010, le groupe ASF et Cofiroute ont signé avec l'État le Paquet vert autoroutier dans lequel les sociétés autoroutières s'engagent à réaliser un programme de requalification environnementale de leurs réseaux en contrepartie de l'allongement d'un an de leurs contrats de concession.

Sûretés réelles rattachées au financement des concessions

Certaines sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Arcour	2008	2045	600,0
VINCI Park	2006	2026	421,5 ^(*)
Gefyra (pont de Rion-Antirion)	2001	2029	329,0
Autres sociétés concessionnaires			151,0

(*) Nantissement des titres de filiales pour garantir un prêt de 500 millions d'euros mis en place en juin 2006.

Ces financements sont sans recours contre la société VINCI SA.

27. Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées – Modèle de la créance financière et modèle mixte

27.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte

Les principales caractéristiques des contrats de concession ou de partenariat public-privé relevant du modèle de la créance financière et/ou mixte exploités par les filiales contrôlées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Parkings						
Parking des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice (en France)	Loyer payé par le concédant + loyer payé par les loueurs fixé dans le contrat de concession	Concédant et loueurs de voitures	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2040	Créance financière
Stades						
Stade du Mans (en France)	Grille tarifaire approuvée par le concédant.	Billetterie + recettes club résident + recettes diverses	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	Fin du contrat en 2043	Mixte : Actif incorporel et Créance financière
Autres						
Lucitea Éclairage public de Rouen (en France)	Loyer versé suivant les clauses du contrat	Ville de Rouen	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	Fin du contrat en 2027	Créance financière

27.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et modèle mixte

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement et de financement

Dans le cadre des contrats de concession et PPP qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe se sont engagées à réaliser des investissements qui s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Parking des loueurs de Nice	15,0	25,0
Stade du Mans	0,0	40,6
Autres	9,2	44,2
Total	24,2	109,8

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Ces engagements comprennent principalement des obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement pour 15 millions d'euros prises par les sociétés concessionnaires et des engagements de financement pris par l'actionnaire, généralement VINCI Concessions, pour 9,2 millions d'euros.

En contrepartie de ces investissements les filiales reçoivent du concédant une garantie de paiement.

Sûretés réelles rattachées au financement des PPP

Certaines sociétés ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Parking des loueurs de Nice	2008	2036	19,6

28. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

28.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP

Les principales caractéristiques des contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les entités contrôlées conjointement consolidées par mise en équivalence sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Infrastructures routières (y compris ponts et tunnels)						
A-Modell « A4 Horselberg » (45 km, en Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2007 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant	Subvention d'investissement	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2037	Actif incorporel
A-Modell « A5 Malsh/Offenburg » (60 km à rénover dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies en Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2009 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant	Néant	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2039	Actif incorporel
Granvia (Voie Express R1) (en Slovaquie)	Redevance annuelle versée par le concédant	Concédant	Néant	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2041	Créance financière
Ferroviaire						
Liefkenshoek Tunnel Liaison ferroviaire souterraine de 16,2 km dans le port d'Anvers (en Belgique)	Loyer payé par le concédant	Concédant	Subvention d'équipement	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	Fin du contrat en 2050	Créance financière

28.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les engagements donnés au titre des contrats de concession ou de partenariat public-privé des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la note F.15.3 « Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence ».

H. Autres notes

29. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
 - les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.
- Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

29.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2009 et 2010 selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations	9 871,7	7 852,1
Charges sociales patronales	4 849,0	3 645,3
Avantages postérieurs à l'emploi	1 581,6	2 276,4
Indemnités de fin de contrat de travail	0,0	980,2
Paievements en actions ^(*)	3 587,6	2 390,2
Jetons de présence	890,4	913,0

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 « paiements en actions » et selon les modalités décrites en note F.19 « Paiements en actions ».

La part variable relative à l'année 2010 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et, le cas échéant, retraites complémentaires à prestations définies) au 31 décembre 2010 au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élève à 32 280 milliers d'euros (contre 28 380 milliers d'euros au 31 décembre 2009).

29.2 Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note F.15.2 « Informations financières sur les sociétés mises en équivalence ».

Qatari Diar Real Estate Investment Company (QD) est actionnaire de VINCI à hauteur de 5,7 %. VINCI Construction Grands Projets et QD détiennent conjointement la société Qatari Diar VINCI Construction (QDVC). Cette société dont l'objet consiste à développer des activités de construction au Qatar et à l'international a réalisé une activité de 293 millions d'euros en 2010.

Par ailleurs, des sociétés du Groupe sont amenées à exécuter des travaux pour des maîtres d'ouvrages dans lesquels QD est susceptible de détenir une participation.

Enfin, le Groupe entretient des relations commerciales courantes avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de VINCI.

30. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus s'analysent de la façon suivante :

30.1 Obligations contractuelles

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Locations simples	971,4	1 103,1
Obligations d'achat et d'investissement ^(**)	178,5	121,0

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir note G « Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP »).

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 971,4 millions d'euros au 31 décembre 2010 (contre 1 103,1 millions d'euros au 31 décembre 2009), dont 629 millions d'euros de contrats immobiliers (contre 796,6 millions d'euros au 31 décembre 2009), 281,6 millions d'euros de contrats mobiliers (contre 260,2 millions d'euros au 31 décembre 2009) et 60,8 millions d'euros de droits de forage (exploitation de carrières).

Les obligations d'achat et d'investissement mentionnées ci-dessus concernent principalement VINCI Immobilier et Eurovia.

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple	971,4	298,0	465,1	208,3
Obligations d'achats et d'investissements ^(*)	178,5	135,7	42,9	

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession et PPP.

30.2 Autres engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 ^(*)
Sûretés réelles	85,7	101,3
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées ^(**)	81,7	62,9
Autres engagements donnés (reçus) ^(***)	185,9	171,3

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

(**) Quote-part du Groupe, d'engagements totalisant 163,7 millions d'euros au 31 décembre 2010.

(***) Hors contrats de concession (voir note G « Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP »).

Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

En dehors des engagements relatifs aux contrats de concession, des sûretés réelles peuvent être octroyées. Elles concernent principalement Sotelanche suite à l'achat de matériel en leasing.

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée au travers de sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. Afin de limiter les risques lui incombant, le Groupe procède généralement, lors de la constitution des SEP, à une étude sur la solvabilité de ses partenaires, laquelle peut entraîner, le cas échéant, la mise en place de contre-garanties croisées entre partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, il est procédé à la constitution d'une provision dans les comptes consolidés.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés.

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

Par ailleurs, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note F.15.3 « Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence » ;
- en note F.17.2 « Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction » ;
- en note F.20.1 « Provisions pour engagements de retraite » ;
- en note G.26.2 « Engagements donnés au titre des contrats de concession Modèle de l'actif incorporel » ;
- en note G.27.2 « Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et modèle mixte ».

31. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en millions d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2010	%	2009	%	2010	%	2009	%
Audit								
Commissariat aux comptes	7,5	75 %	6,6	82 %	7,9	84 %	7,9	94 %
VINCI SA	0,3	3 %	0,3	4 %	0,3	4 %	0,4	5 %
Filiales intégrées globalement	7,2	72 %	6,3	78 %	7,6	80 %	7,5	88 %
Prestations et diligences directement liées	2,3	23 %	1,3	16 %	1,4	15 %	0,2	3 %
VINCI SA	0,9	9 %	0,1	1 %	0,7	7 %	0,1	1 %
Filiales intégrées globalement	1,5	15 %	1,2	14 %	0,7	8 %	0,2	2 %
Sous-total audit	9,8	99 %	7,9	98 %	9,3	98 %	8,2	96 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0,1	1 %	0,1	1 %	0,2	2 %	0,3	3 %
Autres	0,0	0 %	0,1	1 %	0,0	0 %	0,0	0 %
Sous-total autres prestations	0,1	1 %	0,1	2 %	0,2	2 %	0,3	4 %
Total	9,9	100 %	8,0	100 %	9,5	100 %	8,5	100 %

I. Litiges et arbitrages

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges relevant du cours normal de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence.

Les principaux litiges en cours à la date du présent document sont les suivants :

- Le 23 mai 2004, une partie des coques (superstructures) de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris qui, dans le cadre de ce projet, combinait les qualités de maître d'ouvrage, d'architecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs sociétés aujourd'hui filiales de VINCI. Ce sinistre a fait l'objet d'une procédure d'expertise judiciaire dont l'objet était de déterminer les causes de l'effondrement et d'apprécier les préjudices subis. Les experts ont remis au tribunal un rapport d'expertise le 30 juin 2009 dans lequel ils estiment que la responsabilité du sinistre incombe à Aéroports de Paris à hauteur de 51 à 55 %, au groupement d'entreprises ayant réalisé les coques (sociétés du groupe VINCI) à hauteur de 36 à 40 % et au bureau de contrôle Veritas à hauteur de 8 à 10 %. Les travaux de reconstruction de l'ouvrage ont d'ores et déjà été pris en charge par la compagnie d'assurance qui garantissait cet ouvrage pour le compte du maître d'ouvrage. Les experts ont évalué à une somme de l'ordre de 144 millions d'euros les pertes d'exploitation consécutives à ce sinistre. Par ailleurs, une instruction pénale a été ouverte à la suite de l'effondrement. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.
- CBC, filiale de VINCI, a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par Intertour et escomptés sans recours par CBC auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, la VTB Bank France a assigné CBC en vue d'obtenir sa condamnation à régler une somme de 24 millions d'euros à titre de dommages et intérêts sur le fondement d'une responsabilité alléguée dans la nullité des garanties émises par les établissements financiers étrangers au profit de cette banque française. Cette demande a été rejetée par le tribunal de commerce de Paris par jugement du 13 mars 2009. La banque VTB Bank France a interjeté appel de cette décision. Le Groupe ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce contentieux sur sa situation financière.
- La région Île-de-France a saisi le 12 février 2010 le tribunal de grande instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de 15 entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI, et de onze personnes physiques, dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI, à lui payer une somme de 358 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997. Le conseil régional d'Île-de-France avait, le 23 mai 2008, saisi le tribunal de grande instance de Paris d'une demande en référé ayant pour objet l'allocation d'une provision de 76 millions d'euros, mais sa demande avait été rejetée par le tribunal par décision du 15 janvier 2009. La démarche de la région Île-de-France fait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris du 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente et à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la concurrence et l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 3 juillet 2008 condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la région Île-de-France. L'arrêt de la cour d'appel de Paris du 3 juillet 2008 a fait l'objet d'un pourvoi en cassation qui a été rejeté par un arrêt en date du 13 octobre 2009. Au 31 décembre 2010, le Groupe a traité ce risque comme un passif éventuel qu'il n'est pas en mesure de chiffrer.

- Un litige oppose le King County de la ville de Seattle (États-Unis) à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % dans le cadre du projet de construction d'un tunnel dénommé Brightwater Central. Suite à des difficultés géologiques rencontrées sur le chantier, lesquelles ont occasionné des retards et des surcoûts, le groupement a sollicité l'application du contrat, alors que le King County a considéré que le groupement constructeur était défaillant, ce que le groupement conteste. Les parties ont mis en œuvre une procédure de médiation tandis que le groupement a suivi la procédure contractuelle de résolution des litiges. Le King County a cependant décidé de saisir le tribunal de Seattle. Le groupement constructeur réclame une indemnité initiale d'environ 75 millions de dollars, tandis que le King County réclame au groupement un montant similaire.
- Le département de Seine-Maritime a saisi en mars 2010 le tribunal administratif de Rouen d'une demande ayant pour objet la condamnation d'Eurovia Haute-Normandie à verser une somme de 70,7 millions d'euros correspondant au montant de marchés conclus en 1988, 1993 et 1998 dont il demande au tribunal de constater la nullité en raison de pratiques anticoncurrentielles ayant précédé leur passation. Cette démarche fait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Rouen du 14 décembre 2009 confirmant un jugement du tribunal correctionnel de Rouen du 11 septembre 2008 qui avait condamné les entreprises à indemniser le préjudice matériel du département à hauteur de 4,9 millions d'euros. Ces décisions étaient elles-mêmes consécutives à une décision du Conseil de la concurrence du 15 décembre 2005 condamnant six entreprises dont Eurovia Haute-Normandie à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1998 dans le cadre de marchés de fourniture et de mise en œuvre d'enrobés bitumineux et confirmée par un appel de la cour d'appel de Paris du 30 janvier 2007.
- La commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers a notifié à VINCI, le 23 février 2009, une décision de sanction d'un montant de 800 000 euros pour non-respect d'une obligation d'abstention dans le cadre de son programme de rachat d'actions, portant sur la période du 20 janvier au 3 février 2005. VINCI a interjeté appel de cette décision. La cour d'appel de Paris a, par arrêt du 23 février 2010, confirmé la décision de l'Autorité des marchés financiers. La société VINCI a formé un pourvoi en cassation contre cette décision.
- M. Antoine Zacharias, ancien président de VINCI, avait été cité à comparaître les 25 et 26 mars 2010 devant le tribunal correctionnel de Nanterre pour y répondre d'un délit d'abus de biens sociaux, suite à la plainte déposée par un actionnaire individuel de VINCI. Le tribunal correctionnel de Nanterre a relaxé M. Zacharias de ces poursuites par un jugement en date du 26 mars 2010. Le ministère public a interjeté appel de cette décision.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

J. Événements postérieurs à la clôture

32. Affectation du résultat 2010

Le Conseil d'administration a arrêté, le 1^{er} mars 2011, les états financiers consolidés au 31 décembre 2010. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 1,67 euro par action au titre de cet exercice, qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en décembre 2010 (0,52 euro par action), porte le solde du dividende à distribuer à 1,15 euro par action.

33. Actualités des sociétés autoroutières

Mise en service de la seconde partie du Duplex A86

Le 9 janvier 2011 a été mise en service la seconde partie du Duplex A86. Long de 5,5 km entre Vélizy (Yvelines) et Vaucresson (Hauts-de-Seine), ce tronçon complète les 4,5 km de tunnel entre Rueil-Malmaison et Vaucresson, mis en service en juillet 2009, et permet ainsi le bouclage du superpériphérique parisien.

Augmentation tarifaire

La loi de finances pour 2011 a acté l'augmentation de la taxe d'aménagement du territoire de 6,7 %, passant de 6,86 centimes pour 1 000 km à 7,32 centimes pour 1 000 km. Conformément aux dispositions contractuelles et légales, cette majoration donne lieu à compensation qui se traduit pour ASF, Cofiroute et Escota par une augmentation tarifaire complémentaire de respectivement 0,35 %, 0,30 % et 0,30 % au 1^{er} février 2011 et 0,17 %, 0,14 % et 0,14 % au 1^{er} février 2012.

34. Développements de projets en cours

Ligne à grande vitesse Sud Europe-Atlantique

Le 15 juillet 2010, le groupement Lisea, composé de VINCI, de la Caisse des dépôts et d'AXA Private Equity, a été désigné par RFF attributaire du contrat de concession de la ligne à grande vitesse Sud Europe-Atlantique. La concession, d'une durée de cinquante ans, vise à assurer le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de la ligne à grande vitesse de 303 km reliant Tours à Bordeaux. Le montant total du projet est estimé à plus de 7 milliards d'euros.

La documentation contractuelle et financière est en cours de finalisation entre Lisea, RFF, les prêteurs et l'État.

35. Contrat de concession du Stade de France

Dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel a décidé, le 11 février 2011, que la loi du 11 décembre 1996 qui avait pour objet de valider la concession du Stade de France n'est pas conforme à la Constitution. Il appartient à l'État français et à la société Consortium Stade de France (dont le groupe détient 66,6 %) d'examiner les conséquences de cette situation.

K. Listes des principales sociétés consolidées et mises en équivalence au 31 décembre 2010

Sociétés contrôlées

	au 31 décembre 2010		au 31 décembre 2009 ^(*)	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. Concessions				
VINCI Autoroutes				
Autoroutes du Sud de la France (ASF)	IG	100,00	IG	100,00
Escota	IG	99,29	IG	99,29
Openly (Opérateur du périphérique nord de Lyon)	IG	100,00	IG	100,00
Cofiroute	IG	83,33	IG	83,33
Cofiroute Corporation (États-Unis)	IG	83,33	IG	83,33
Cofiroute UK (Royaume-Uni)	IG	83,33	IG	83,33
Arcour (A19)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions				
Routes et autoroutes				
Gefyra (pont de Rion-Antirion – Grèce)	IG	57,45	IG	57,45
Stades				
Consortium Stade de France	IG	66,67	IG	66,67
Le Mans Stadium	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Airports				
Société concessionnaire de l'aéroport de Pochentong - SCA (Cambodge)	IG	70,00	IG	70,00
SEAGI – aéroport de Grenoble	IG	99,00	IG	99,00
SEACA – aéroport Chambéry	IG	99,00	IG	99,00
SEACFA – aéroport de Clermont-Ferrand	IG	99,00	IG	99,00
SEAQC – aéroport de Quimper-Cornouaille	IG	99,00	IG	99,00
Parkazur (Parking des loueurs de l'aéroport de Nice)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park				
VINCI Park France	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park CGST	IG	100,00	IG	100,00
Sepadef (Société d'exploitation des parcs de la Défense)	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale.

(*) Données retraitées conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

	au 31 décembre 2010		au 31 décembre 2009 ^(*)	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. Concessions (suite)				
VINCI Park (suite)				
VINCI Park Belgium	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Canada	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park España	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Luxembourg	IG	100,00	IG	99,92
VINCI Park Deutschland GmbH	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Dienstleistungen GmbH	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Russie	IG	100,00	IG	100,00
Meteor Parking Ltd	IG	100,00		
Autres et holdings				
Lucitea (éclairage public de Rouen)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions SA	IG	100,00	IG	100,00
2. Pôle Energies				
VINCI Energies France				
Santerne	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise Demouselle	IG	100,00	IG	100,00
Mangin Egly Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Imhoff	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Toulouse	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Azur	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Centre-Est Telecommunication	IG	100,00	IG	100,00
L'Entreprise Électrique	IG	100,00	IG	100,00
GT Le Mans	IG	100,00	IG	100,00
Barillec	IG	99,99	IG	99,99
Masselin Énergie	IG	99,95	IG	99,95
Saga Entreprise	IG	100,00	IG	100,00
IDF Thermic	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Santerne IDF	IG	100,00	IG	100,00
GTIE Télécoms	IG	100,00	IG	100,00
Interact Systèmes Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
GTIE Infi	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Infi	IG	100,00	IG	100,00
Jetec Ingenierie	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00	IG	100,00
Protec Feu	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise d'Électricité et d'Équipement	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Contrôle Commande	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Elexa	IG	100,00	IG	100,00
VE GSMR	IG	100,00		
Cegelec France				
Cegelec Centre-Est	IG	100,00		
Cegelec La Réunion	IG	100,00		
Cegelec Nord & Est	IG	100,00		
Cegelec Nouvelle-Calédonie	IG	100,00		
Cegelec Ouest	IG	100,00		
Cegelec Paris	IG	100,00		
Cegelec Polynésie	IG	100,00		
Cegelec Sud-Est	IG	100,00		

IG : intégration globale.

(*) Données retraitées conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

	au 31 décembre 2010		au 31 décembre 2009 ^(*)	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
2. Pôle Energies (suite)				
Cegelec France (suite)				
Cegelec Sud-Ouest	IG	100,00		
Cegelec GSS (Global Systems & Services)				
Cegelec SAS	IG	100,00		
Cegelec Guyane	IG	100,00		
Cegelec Space SA	IG	100,00		
Cegelec Algérie SPA DZ	IG	100,00		
Cegelec Qatar	IG	100,00		
Cegelec AS (Czech Republic)	IG	100,00		
VINCI Energies et Cegelec International				
VINCI Energies				
VINCI Energies España et ses filiales (Spark Iberica - Tecuni)	IG	100,00	IG	100,00
Sotécnica (Portugal)	IG	80,00	IG	80,00
VINCI Energies UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Emil Lundgren (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies Netherland et ses filiales (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies Deutschland et ses filiales (Controlmatic, G+H Isolierung, Calanbau, NK Networks)	IG	100,00	IG	100,00
Atem (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Tiab (Roumanie)	IG	88,61	IG	80,94
Elektrotrans (République tchèque)	IG	79,60	IG	79,60
ProCS (Slovaquie)	IG	77,50	IG	77,50
VINCI Energies Switzerland et ses filiales (Suisse)	IG	100,00	IG	95,00
Cegelec				
Cegelec Deutschland GmbH et ses filiales	IG	100,00		
Cegelec Osterreich Service GmbH	IG	100,00		
Comsip Al A' Ali w.l.l. (Bahrein)	IG	49,00		
Cegelec SA (Belgique)	IG	100,00		
Cegelec Ltda. (Brésil)	IG	100,00		
Ensysta China	IG	100,00		
PT Cegelec PMA (Indonésie)	IG	100,00		
Cegelec (Maroc)	IG	98,76		
Cegelec BV Netherlands	IG	100,00		
Cegelec Sp.Zo.o (Pologne)	IG	100,00		
VINCI Facilities				
Energilec	IG	100,00	IG	100,00
Opteor IDF Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Energie sécurité	IG	100,00	IG	100,00
SKE Support Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Baunternehmung Ehrenfels GmbH	IG	100,00	IG	100,00
G+H Kuhlager und Industriebau	IG	100,00	IG	100,00
SKE Technical Services GmbH	IG	100,00	IG	100,00
G+H Innenausbau	IG	100,00	IG	100,00
SKE Facility Management GmbH	IG	100,00	IG	100,00
STINGL GmbH	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM	IG	100,00		
Faceo Deutschland	IG	100,00		
Faceo Belgium	IG	100,00		
Faceo FM UK	IG	100,00		
3. Eurovia				
Eurovia France				
Eurovia	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Management	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale.

(*) Données retraitées conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

	au 31 décembre 2010		au 31 décembre 2009 ^(*)	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
3. Eurovia (suite)				
Eurovia France (suite)				
Eurovia Stone	IG	100,00	IG	100,00
Signature Group (France)	IG	100,00	IG	100,00
EJL Nord	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Pas-de-Calais	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Valentin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Matériaux Routiers Franciliens	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Centre-Loire	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Luché	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Chailloué	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Poitou-Charentes-Limousin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Aquitaine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Midi-Pyrénées	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Kléber Moreau	IG	89,97	IG	89,97
Eurovia Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Durance Granulats	IG	55,00	IG	55,00
Eurovia Dala	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alsace-Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bourgogne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Champagne Ardenne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia International				
Eurovia Teerbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia VBU (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Beton GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Industrie GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Infrastructure Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia CS (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia SK (Slovaquie)	IG	98,15	IG	98,15
Hubbard Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Blythe Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Construction DJL (Canada)	IG	100,00	IG	95,80
Blacktop (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Bitumix (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Eurovia Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Belgium (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Caraib Moter (Martinique)	IG	74,50	IG	74,50
Carrières Unies de Porphyre SA (CUP) (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Viarom Construct SRL (Roumanie)	IG	96,36	IG	96,36
Granvia Construction s.r.o (Slovaquie)	IG	100,00	IG	100,00
Probisa Vias y Obras (Espagne)	IG	100,00		
Eurovia autres activités				
Eurovia Béton	IG	100,00	IG	100,00
Signature	IG	65,00	IG	65,00
Signature Industrie	IG	65,00	IG	65,00
Européenne de Travaux Ferroviaires	IG	100,00	IG	100,00
ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale.

(*) Données retraitées conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

	au 31 décembre 2010		au 31 décembre 2009 ^(*)	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
3. Eurovia (suite)				
Carrières acquises en 2010 au groupe Anglo American PLC issues de l'ex-groupe Tarmac Granulats				
TRMC France	IG	100,00		
Elbekies (Allemagne)	IG	100,00		
Eurovia Kamenolomy (République tchèque)	IG	100,00		
WKSM (Pologne)	IG	100,00		
4. VINCI Construction				
VINCI Construction France	IG	100,00	IG	100,00
Sicra Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Bateg	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00	IG	100,00
Société d'ingénierie et de réalisation de construction	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Petit	IG	100,00	IG	100,00
Lainé Delau	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest TP	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Atlantique BTP	IG	100,00	IG	100,00
Bourdarios	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Caroni	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Est BTP	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Régions	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise Pitance	IG	100,00	IG	100,00
Les Travaux du Midi	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Côte d'Azur	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Chantiers Modernes BTP	IG	100,00	IG	100,00
Sobea Environnement	IG	100,00	IG	100,00
Botte Fondations	IG	100,00	IG	100,00
EMCC	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Networks	IG	100,00	IG	100,00
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)				
BPC, Amart, Nizet Entreprises, Van Wellen, CLE, Engema, BPI, Vanderhoydonck CFE Polska, CFE Hungary, Cli Sa	IG	46,84	IG	46,84
Sogesmaint CBRE	IG	30,92	IG	30,92
CFE Nederland	IG	46,84	IG	46,84
Sogea-Satom				
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,00	IG	100,00
Filiales Dom-Tom				
SBTPC (Réunion)	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Mayotte	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00	IG	100,00
GTM Guadeloupe	IG	100,00	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00	IG	100,00
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale.

(*) Données retraitées conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

	au 31 décembre 2010		au 31 décembre 2009 ^(*)	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
4. VINCI Construction (suite)				
Soletanche Freyssinet	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet France	IG	100,00	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy - RECO (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Korea	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Australia	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet International et Cie	IG	100,00	IG	100,00
Menard	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Terre Armee Internationale	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy France	IG	100,00	IG	100,00
CSM Bessac SAS (France)	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy Pieux SAS (France)	IG	100,00	IG	100,00
Nicholson Construction Company Inc (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong)	IG	100,00	IG	100,00
Cimesa (Mexique)	IG	80,00	IG	80,00
Soletanche Bachy Chile	IG	95,00	IG	95,00
Bachy Soletanche Singapour Pte Ltd	IG	100,00	IG	100,00
VINCI plc (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction UK	IG	100,00	IG	100,00
Crispin and Borst Ltd	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Investment Ltd	IG	100,00	IG	100,00
Weaver	IG	100,00	IG	100,00
Haymills	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction Grands Projets	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose Contracting	IG	79,96	IG	75,99
Spiecapag	IG	79,96	IG	75,99
Geocean	IG	79,96	IG	75,99
Entrepose Services (ex Captrade)	IG	79,96	IG	53,20
Filiales Europe centrale				
Warbud (Pologne)	IG	99,74	IG	99,74
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Prumstav FCC (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction Terrassement	IG	100,00	IG	100,00
Dodin Campenon Bernard	IG	100,00	IG	100,00
5. Immobilier				
VINCI Immobilier	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale.

(*) Données retraitées conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Sociétés mises en équivalence

	au 31 décembre 2010		au 31 décembre 2009 ^(*)	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. Concessions				
VINCI Autoroutes				
Transjamaican Highway Ltd	ME	34,00	ME	34,00
VINCI Concessions				
Routes et autoroutes				
Aegan Motorway (autoroute Maliakos-Kleidi, Grèce)	ME	13,75	ME	13,75
Olympia Odos (autoroute Elefsina-Corinthe-Patras-Tsakona, Grèce)	ME	29,90	ME	36,00
Coentunnel (tunnel aux Pays-Bas)	ME	27,60	ME	27,60

ME : mise en équivalence.

(*) Données retraitées conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

	au 31 décembre 2010		au 31 décembre 2009 ^(*)	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. Concessions (suite)				
Routes et autoroutes (suite)				
Granvia (Slovaquie)	ME	50,00	ME	50,00
Via Solutions Thüringen (Allemagne)	ME	50,00	ME	50,00
Via Solutions Südwest (Allemagne)	ME	50,00	ME	50,00
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage)	ME	33,29	ME	33,29
Tunnel du Prado Sud	ME	58,51	ME	58,51
Strait Crossing Development Inc (pont de la Confédération – Canada)	ME	18,80	ME	18,80
MRDC Operations Corporation (Canada)	ME	25,00	ME	25,00
Severn River Crossing (ponts sur la Severn – Royaume-Uni)	ME	35,00	ME	35,00
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport – Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Lusoponte (ponts sur le Tage – Portugal)	ME	37,27	ME	37,27
NWCC – North West Concession Company (autoroute Moscou – Saint-Petersbourg)	ME	38,75	ME	38,75
Ferroviaire				
Locorail (concessions ferroviaires Liefkenshoek - Belgique)	ME	36,71	ME	36,71
Synerail	ME	30,00		
Rhôneexpress	ME	35,20	ME	32,40
VINCI Airports				
SEARD – aéroport de Rennes et Dinard	ME	49,00		
VINCI Park				
LAZ Parking (États-Unis)	ME	50,00	ME	50,00
2. Pôle Energies				
VINCI Energies France				
Générale d'Infographie	ME	49,99	ME	49,99
Cegelec GSS (Global Systems & Services)				
Miradoux	ME	51,00		
VINCI Energies et Cegelec International				
VINCI Energies				
PMS	ME	25,00	ME	25,00
3. Eurovia				
Eurovia France				
Carrières Roy	ME	50,00	ME	50,00
GBA (Granulats de Bourgogne Auvergne)	ME	30,00	ME	30,00
GDFC (Granulats de Franche-Comté)	ME	40,00	ME	40,00
Eurovia International				
South West Highways (Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Ringway Jacobs Ltd (Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Bremanger Quarry (Norvège)	ME	23,00	ME	23,00
Signature Vertical Holding	ME	35,00	ME	35,00
4. VINCI Construction				
VINCI Construction France				
Sport Partenariat	ME	40,00	ME	40,00
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)				
Dredging Environmental and Marine Engineering (DEME)	ME	23,42	ME	23,42
Soletanche Freyssinet				
Freyssinet SA (Espagne)	ME	50,00	ME	50,00
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	ME	50,00	ME	50,00
VINCI Construction Grands Projets				
QDVC (Qatar)	ME	49,00	ME	49,00

ME : mise en équivalence.

(*) Données retraitées conformément au changement de méthode décrit en note A.1.2 « Changement de méthode : mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose un changement de méthode comptable relatif à la consolidation des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à l'option offerte par la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises ».

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- Comme indiqué dans la note A-3.1, le groupe VINCI a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2010 ne peuvent être anticipées avec précision. Ces estimations portent notamment sur :
 - les contrats de construction : le groupe VINCI comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans la note A-3.4. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par la société pour ces estimations et revu les calculs effectués ;
 - les tests de dépréciation des actifs non financiers : le groupe VINCI procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes A-3.18 et F-13 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.
- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note A-1.2 de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice relatif à la consolidation des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence. Conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », l'information comparative relative à l'exercice 2009, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective ce changement de méthode. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice 2009.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice 2009 et l'information donnée à ce titre dans la note B de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2011
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Patrick-Hubert Petit

Philippe Bourhis

Jean-Paul Picard

Mansour Belhiba

Comptes sociaux

Sommaire comptes sociaux

Compte de résultat	272
Bilan	273
Tableau des flux de trésorerie	274

Annexe aux comptes sociaux

A. Faits marquants de l'exercice	275
1. Opérations sur le portefeuille titres	275
2. Paiement en actions du dividende	275
3. Actions propres	275
B. Règles et méthodes comptables	275
1. Immobilisations incorporelles	275
2. Immobilisations corporelles	276
3. Titres de participation	276
4. Créances clients et comptes rattachés	276
5. Créances et dettes en devises	276
6. Valeurs mobilières de placement	276
7. Instruments financiers	276
8. Actions autodétenues	276
9. Engagements de retraite	277
10. Autres provisions	277
11. Impôt sur les sociétés	277
C. Notes relatives au bilan	277
1. Immobilisations incorporelles et corporelles	277
2. Immobilisations financières	278
3. Actions propres	278
4. Charges à répartir	280
5. Capitaux propres	280
6. Autres fonds propres	280
7. Provisions	281
8. (Excédent)/Endettement financier net	281
9. Valeur de marché des produits dérivés	282
10. État des créances et des dettes	282
11. Charges à payer incluses dans les postes du bilan	283
12. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	283
D. Notes relatives au compte de résultat	284
13. Résultat financier	284
14. Résultat exceptionnel	284
15. Impôts sur les bénéfices	284
16. Entreprises liées	285
17. Engagements donnés hors bilan	285
18. Rémunérations et effectifs	286
E. Événements postérieurs à la clôture	286
1. Affectation du résultat 2010	286
F. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2010	287
Résultats financiers des cinq derniers exercices	288

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2010	2009
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires		9,0	8,5
Reprises sur provisions et transferts de charges		2,4	2,6
Autres produits d'exploitation		85,9	75,7
		97,3	86,8
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes		(60,7)	(43,3)
Impôts et taxes		(2,8)	(4,6)
Salaires et charges sociales		(25,9)	(23,8)
Dotations aux amortissements		(5,6)	(6,1)
Dotations aux provisions		(13,1)	(3,1)
Autres charges d'exploitation		(0,8)	(1,1)
		(108,9)	(81,8)
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun			(0,4)
Résultat d'exploitation		(11,6)	4,6
Produits financiers			
Produits de participations		1 801,0	1 509,8
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		25,9	27,6
Autres intérêts et produits assimilés		90,3	167,0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		10,2	18,2
Différences positives de change		9,4	10,5
Reprises sur provisions et transferts de charges		299,9	358,8
		2 236,6	2 091,9
Charges financières			
Charges liées à des participations			(0,5)
Intérêts et charges assimilés		(82,9)	(170,4)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		(237,4)	(141,8)
Différences négatives de change		(9,8)	(9,1)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(104,3)	(104,1)
		(434,5)	(426,0)
Résultat financier	13	1 802,1	1 665,9
Résultat courant		1 790,5	1 670,4
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		137,4	8 119,3
Reprises sur provisions et transferts de charges		22,1	1 200,1
		159,5	9 319,4
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		(3,0)	(1,6)
Sur opérations en capital		(189,2)	(9 370,5)
Dotations aux amortissements et provisions		(10,2)	(22,0)
		(202,3)	(9 394,0)
Résultat exceptionnel	14	(42,9)	(74,6)
Impôt sur les bénéfices	15	101,1	45,1
Résultat net		1 848,8	1 640,9

Bilan

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2010	2009
Immobilisations incorporelles	1	1,3	2,1
Immobilisations corporelles	1	27,8	28,4
Immobilisations financières	2/8/10/12/16	18 783,6	16 009,5
Actions propres	3	190,4	567,1
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4	5,9	7,6
Total de l'actif immobilisé		19 008,9	16 614,6
Clients et comptes rattachés	10/12/16	52,9	15,6
Autres créances	10/12/16	155,4	116,1
Actions propres	3	253,2	283,1
Autres valeurs mobilières de placement	8/12	2 040,6	2 624,0
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	8/16	684,8	667,0
Disponibilités	8/12	598,8	470,8
Charges constatées d'avance	9	0,5	0,6
Total de l'actif circulant		3 786,3	4 177,4
Écarts de conversion actif		0,5	1,0
Total de l'actif		22 795,6	20 793,0

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2010	2009
Capital		1 381,6	1 302,4
Primes d'émission, de fusion, d'apport		6 923,9	5 852,9
Réserve légale		135,5	121,5
Autres réserves		45,8	45,8
Report à nouveau		7 337,9	6 555,7
Résultat de l'exercice		1 848,8	1 640,9
Acomptes sur dividendes		(281,7)	(260,0)
Provisions réglementées			
Capitaux propres	5	17 391,8	15 259,2
Autres fonds propres	6	500,0	500,0
Provisions pour risques	7	144,2	174,7
Dettes financières	8/9/10/11/16	4 637,6	4 660,8
Autres dettes	9/10/11/16	120,3	198,2
Produits constatés d'avance	9	0,7	
Total des dettes		4 758,6	4 859,0
Écarts de conversion passif		1,1	0,1
Total du passif		22 795,6	20 793,0

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Opérations d'exploitation		
Excédent brut d'exploitation	5,1	11,6
Opérations financières et exceptionnelles	1 854,9	1 589,8
Impôts	106,9	70,9
Capacité d'autofinancement	1 966,9	1 672,4
Variation nette du besoin en fonds de roulement	(152,1)	245,5
Total (I)	1 814,7	1 917,8
Opérations d'investissement		
Investissements d'exploitation	(0,7)	(5,0)
Cessions d'immobilisations	1,1	0,2
Investissements d'exploitation nets	0,4	(4,8)
Investissements financiers	(2 910,9)	(8 395,8)
Cessions de titres	83,0	8 119,0
Investissements financiers nets	(2 827,9)	(276,8)
Variations des autres immobilisations financières et des actions propres	304,9	(34,3)
Total (II)	(2 522,7)	(315,9)
Opérations de financement		
Augmentations de capital	1 155,8	648,8
Augmentation des autres fonds propres		
Dividendes distribués	(589,9)	(524,7)
Acomptes sur dividendes	(281,7)	(260,0)
Total (III)	284,2	(135,9)
Total des flux de l'exercice (I + II + III)	(423,9)	1 466,1
Excédent/(Endettement) financier net au 1^{er} janvier	113,9	(1 352,2)
Excédent/(Endettement) financier net au 31 décembre	(310,0)	113,9

A. Faits marquants de l'exercice

1. Opérations sur le portefeuille titres

Le 14 avril 2010, VINCI a acquis 100 % du capital du groupe Cegelec dans le cadre du partenariat stratégique signé le 19 janvier 2010 avec Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar).

L'opération a consisté en l'apport de 100 % des actifs et passifs du groupe Cegelec en échange de 31,5 millions d'actions VINCI se décomposant entre :

- l'émission de 21 millions d'actions nouvelles ;
- la remise de 10,5 millions d'actions autodétenues ;
- ainsi que le paiement par VINCI d'une soulte d'un montant de 16,4 millions d'euros correspondant au montant de l'acompte sur dividende versé en décembre 2009 (0,52 euro par action) sur les actions remises à Qatari Diar.

Les apports de Qatari Diar ont été valorisés, après examen par les commissaires aux apports, sur la base d'un cours de l'action VINCI de 41 euros, soit un montant global de 1 291,5 millions d'euros.

Par ailleurs, VINCI SA a acquis une partie complémentaire de 4,73 % du capital d'Entrepose Contracting, détenue auparavant par ses dirigeants.

Au cours de l'exercice, VINCI a procédé, dans le cadre d'une réorganisation de son portefeuille, à l'acquisition auprès de sa filiale Socofreg des titres qu'elle détenait dans VINCI Construction pour un montant de 600 millions d'euros, portant sa participation dans VINCI Construction à 100 %. VINCI a également cédé ses filiales Socofreg et Gecos, respectivement à ses filiales VINCI Construction France et Eurovia.

Par ailleurs, VINCI a augmenté le capital de sa filiale VINCI Finance International pour un montant de 1 milliard d'euros.

2. Paiement en actions du dividende

Comme l'année passée, il a été proposé aux actionnaires de VINCI la possibilité d'investir le solde du dividende de l'exercice 2009 (1,10 euro par action) en actions VINCI.

Cette opération, souscrite à hauteur de 7 % du montant du dividende (contre 70 % en 2009), s'est traduite par la création de 1 044 010 actions et par une augmentation des capitaux propres de 39,6 millions d'euros (contre 367,1 millions d'euros en 2009).

3. Actions propres

L'autodétention, qui représentait au 31 décembre 2009 une valeur nette au bilan de 850,2 millions d'euros, a été ramenée au 31 décembre 2010 à 443,6 millions d'euros. Cette diminution de 406,6 millions d'euros provient :

- de la remise à Qatari Diar de 10,5 millions d'actions pour 413,1 millions d'euros ;
- de l'attribution au premier semestre 2010 de 1 582 325 actions de performance au titre du plan 2008 décidé par le Conseil d'administration du 11 décembre 2007 pour 83,6 millions d'euros ;
- des autres mouvements de la période (rachats d'actions, levées d'options, etc.), représentant une augmentation nette de 90,1 millions d'euros.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, VINCI a racheté, au cours du second semestre 2010, 2 698 055 titres pour une valeur de 106,5 millions d'euros.

B. Règles et méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2010 ont été préparés conformément aux règles applicables en France.

Toutefois, par dérogation au plan comptable général et pour apporter une meilleure lisibilité, VINCI a choisi de présenter les variations de provisions se rapportant au résultat d'une opération sur la même ligne du compte de résultat selon le caractère de l'opération : exploitation, financier, exceptionnel ou charge d'impôt.

1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels inscrits dans la rubrique « concessions, brevets, licences » sont amortis, sauf cas particuliers, sur deux ou trois ans de manière linéaire.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais liés à l'acquisition et à la mise en place de l'immobilisation.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations concernées :

Constructions	10 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

La société applique les dispositions de l'avis n° 2004-06 du Conseil national de la comptabilité relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

3. Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Conformément au règlement CRC 2004-06 relatif à la définition et la comptabilisation des actifs, VINCI intègre dans la valeur de ses titres les frais liés à leur acquisition. Si le coût est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation (à caractère exceptionnel) est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction des perspectives de résultats et de développement des sociétés concernées.

Les plus ou moins-values dégagées en cas de cession de titres de participation sont enregistrées en résultat exceptionnel.

4. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non-recouvrement de ces créances.

5. Créances et dettes en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont valorisées au cours de clôture de l'exercice ou à celui de la couverture qui leur est affectée. Les différences résultant de cette conversion sont portées au bilan dans les comptes « écarts de conversion ». Les pertes latentes sont couvertes par des provisions pour risques (sauf dispositions particulières prévues par le plan comptable).

6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont éventuellement dépréciées lorsque celui-ci est supérieur à leurs dernières valeurs liquidatives en fin d'exercice.

7. Instruments financiers

Les emprunts (obligataires, bancaires, intragroupe) sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale. Les frais d'émission attachés sont enregistrés en « charges à répartir », les primes de remboursement sont enregistrées à l'actif et les primes d'émission en « produits constatés d'avance ». Ces trois éléments sont amortis sur la durée de l'emprunt.

Les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale. En cas de risque de non-recouvrement, une provision pour dépréciation est constatée.

Les instruments financiers à terme et les produits dérivés font l'objet d'une évaluation à la clôture. Une provision pour risques est dotée en compte de résultat en cas de perte latente uniquement si les instruments ne sont pas qualifiés de couverture.

8. Actions autodétenues

Les actions autodétenues affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions de performance sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement ».

Conformément au règlement CRC 2008-15, une provision pour risque à caractère financier est constituée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires lorsqu'une charge devient probable.

Les actions autodétenues non affectées à la couverture de plans sont enregistrées en « autres immobilisations financières » à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation d'actif à caractère financier est constituée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût unitaire de ces titres. Les titres destinés à être annulés ne sont, en revanche, pas dépréciés.

Dans le cas où des plans font l'objet d'une couverture par le biais d'options d'achat d'actions (calls), les primes payées sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement » lorsque ces options couvrent des plans d'options d'achat d'actions ou des plans d'attribution d'actions de performance et en « autres immobilisations financières » lorsque ces options couvrent des plans d'options de souscription d'actions. Dans les deux cas, une provision est constituée lorsqu'une charge devient probable.

L'ensemble des charges et produits associés aux actions autodétenues (provisions, plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'actions autodétenues) est comptabilisé en « résultat financier ».

9. Engagements de retraite

Les engagements de la société portant sur des retraites complémentaires dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux font l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan pour la partie de ces engagements concernant les bénéficiaires retraités, et d'un engagement donné hors bilan pour la partie concernant les bénéficiaires en activité.

Les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière et régimes de retraites complémentaires) sont évalués, pour chaque régime existant, selon la méthode actuarielle prospective (méthode des unités de crédits projetées) sur la base d'évaluations effectuées lors de chaque clôture annuelle.

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements correspondants sont amortis sur la durée moyenne d'activité résiduelle des salariés bénéficiaires du régime.

10. Autres provisions

Les autres provisions ont un caractère estimatif quant à leur montant ou à leur échéance d'utilisation mais sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date de clôture.

11. Impôt sur les sociétés

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre VINCI et ses filiales membres du groupe fiscal, les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal liées aux déficits de certaines filiales sont prises en compte par la société mère comme produit de l'exercice.

Les dotations et reprises de provisions pour impôts sur les bénéfices sont enregistrées dans cette rubrique.

C. Notes relatives au bilan

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes

(en millions d'euros)	2009	Acquisitions	Cessions	2010
Immobilisations incorporelles	6,4	0,1	0,1	6,4
(Concessions, brevets, licences)				
Total immobilisations incorporelles	6,4	0,1	0,1	6,4
Immobilisations corporelles				
Terrains	10,2		0,5	9,7
Constructions	31,0	0,1	0,3	30,9
Matériel industriel				
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	22,4	0,6	0,4	22,5
Total immobilisations corporelles	63,6	0,7	1,2	63,2

Les immobilisations corporelles concernent le patrimoine immobilier de VINCI, utilisé pour l'essentiel pour les besoins de son exploitation ou ceux de ses filiales. Certains immeubles font l'objet de baux locatifs avec des tiers.

Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	2009	Dotations	Reprises	2010
Immobilisations incorporelles	4,2	0,9	0,1	5,0
(Concessions, brevets, licences)				
Total immobilisations incorporelles	4,2	0,9	0,1	5,0
Immobilisations corporelles				
Terrains	0,1		0,1	
Constructions	20,5	2,4	2,4	20,5
Matériel industriel				
Autres immobilisations corporelles	14,6	1,2	1,0	14,8
Total immobilisations corporelles	35,2	3,6	3,5	35,3

2. Immobilisations financières

Valeurs brutes

(en millions d'euros)	2009	Acquisitions	Cessions	Apports	2010
Titres de participation	15 043,7	2 910,9	118,3		17 836,4
Créances rattachées à des participations	1 013,0	111,4	121,1		1 003,2
Autres titres immobilisés	21,8		17,2		4,6
Autres immobilisations financières	9,8				9,8
Total	16 088,3	3 022,3	256,6		18 854,1

Les principaux mouvements de titres de participation effectués dans l'exercice sont décrits dans la note A.1 des « Faits marquants de l'exercice – Opérations sur le portefeuille titres ».

Provisions

(en millions d'euros)	2009	Dotations	Reprises	2010
Titres de participation	55,9	6,6	4,7	57,8
Créances rattachées à des participations	5,5			5,5
Autres titres immobilisés	14,8		10,4	4,4
Autres immobilisations financières	2,8			2,8
Total	79,0	6,7	15,2	70,5

3. Actions propres

Opérations réalisées dans le cadre des programmes de rachat d'actions 2009/2010 et 2010/2011 :

Valeurs brutes

	Situation au 31/12/2009		Augmentations : rachats		Diminutions : cessions et transferts		Réallocations : virements de compte à compte		Situation au 31/12/2010	
	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€
Opérations au comptant sur actions VINCI										
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	50,80	732,3	39,48	106,5	50,80	(547,9)	50,06	(79,3)	44,61	211,6
Actions rachetées en vue de leur annulation										
Sous-total autodétention directe		732,3		106,5		(547,9)		(79,3)		211,6
Compte de liquidité		-								-
Sous-total immobilisations financières		732,3		106,5		(547,9)		(79,3)		211,6
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance	52,02	346,8	59,82	36,1	54,33	(121,7)	50,06	79,3	51,48	340,6
Sous-total actif circulant		346,8		36,1		(121,7)		79,3		340,6
Total		1 079,1		142,7		(669,6)				552,2
Opérations de produits dérivés sur actions VINCI										
Primes d'options d'achat d'actions VINCI en vue de l'annulation ultérieure des actions obtenues par l'exercice éventuel de ces options										
Primes d'options d'achat d'actions VINCI couvrant des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance		29,0				(29,0)				
Total		29,0				(29,0)				

Au cours de l'exercice 2010, VINCI a acquis 2 698 055 actions sur le marché pour un total de 106,5 millions d'euros, soit un prix moyen de 39,48 euros par action. Les frais de négociation de ces rachats se sont élevés à 31 958 euros. Durant cette même période, 604 000 actions ont été achetées par l'exercice d'options d'achat pour un montant de 36,1 millions d'euros, à un prix moyen de 59,82 euros par action.

En 2010, 13 025 288 actions autodétenues ont été utilisées comme suit :

- 10 500 000 actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange ont été échangées dans le cadre de l'acquisition de Cegelec (voir « Faits marquants » page 275) ;
- 285 691 actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange ont été échangées dans le cadre de l'acquisition des 5,03 % de la société Entrepose Contracting détenus auparavant par ses dirigeants ;
- 1 582 325 actions ont été attribuées définitivement le 2 janvier 2010 aux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions de performance décidé par le Conseil d'administration du 11 décembre 2007. Ces attributions d'actions ont généré une charge de 83,6 millions d'euros couverte par une reprise de même montant des provisions dotées à ce titre en 2008 et 2009 ;
- 657 272 actions ont été transférées aux bénéficiaires d'options d'achat exercées pour un montant global de 7,9 millions d'euros, soit un prix moyen d'exercice de 12,01 euros.

Durant la même période, VINCI a procédé à une réallocation de 1 584 877 actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange pour un montant de 79,3 millions d'euros. Ces actions ont été affectées à la couverture de plans d'attribution d'actions de performance.

Provisions

(en millions d'euros)	2009	Dotations	Reprises	2010
Actions propres (classées en actif immobilisé)	165,2		143,9	21,2
Actions propres (classées en actif circulant)	92,7	33,8	39,2	87,4
Total	257,9	33,8	183,1	108,6
(Hors primes sur options d'achat d'actions)	228,9	33,8	154,1	108,6

En 2010, les provisions pour dépréciation des actions propres constituées antérieurement ont fait l'objet d'une reprise nette de 149,3 millions d'euros. Cette évolution fait suite, d'une part, à la sortie de 13 025 288 titres du portefeuille, dont 10,5 millions dans le cadre de l'acquisition de Cegelec (voir « Faits marquants »), et, d'autre part, aux effets conjugués de la remontée du cours de bourse moyen en décembre 2010 par rapport à décembre 2009 (respectivement 40,13 euros contre 39,34 euros) et de la baisse de la valeur unitaire moyenne des actions consécutive aux rachats effectués durant cet exercice.

Nombre d'actions

	Situation au 31/12/2009	Augmentations : rachats	Diminutions : cessions et transferts	Réallocations : virements de compte à compte	Situation au 31/12/2010
Opérations au comptant sur actions VINCI					
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	14 415 980	2 698 055	(10 785 691)	(1 584 877)	4 743 467
Actions rachetées en vue de leur annulation					
Sous-total autodétention directe	14 415 980	2 698 055	(10 785 691)	(1 584 877)	4 743 467
Compte de liquidité	-				-
Sous-total immobilisations financières	14 415 980	2 698 055	(10 785 691)	(1 584 877)	4 743 467
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance	6 667 659	604 000	(2 239 597)	1 584 877	6 616 939
Sous-total actif circulant	6 667 659	604 000	(2 239 597)	1 584 877	6 616 939
Total	21 083 639	3 302 055	(13 025 288)		11 360 406
Opérations de produits dérivés sur actions VINCI					
Primes d'options d'achat d'actions VINCI en vue de l'annulation ultérieure des actions obtenues par l'exercice éventuel de ces options					
Primes d'options d'achat d'actions VINCI couvrant des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance	604 000		(604 000)		
Total	604 000		(604 000)		

Au 31 décembre 2010, VINCI détenait directement 11 360 406 de ses propres actions (soit 2,06 % du capital) pour un montant global de 552,3 millions d'euros. 6 616 939 actions (340,6 millions d'euros) étaient affectées à la couverture des plans d'options d'achat et des plans d'actions de performance, le solde, soit 4 743 467 actions (211,6 millions d'euros), correspondant à des actions destinées à être soit apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit cédées.

4. Charges à répartir

(en millions d'euros)	2009	Nouvelles charges à répartir	Amortissement	2010
	7,6		1,7	5,9

Les charges à répartir au 31 décembre 2010 comprennent pour l'essentiel le solde des frais d'un financement relatif à l'acquisition d'ASF (0,9 million d'euros) et des frais et primes de remboursement (4,7 millions d'euros) d'un emprunt subordonné de durée de vie indéterminée de 500 millions d'euros émis en 2006 (voir 6. « Autres fonds propres »).

5. Capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves et provision réglementées	Résultat	Total
Capitaux propres au 31/12/2009	1 302,4	5 852,9	6 463,1	1 640,9	15 259,2
Affectation du résultat de l'exercice 2009 et dividendes distribués			1 051,0	(1 640,9)	(589,9)
Acompte sur dividendes 2010			(281,7)		(281,7)
Augmentations de capital	79,2	1 076,6			1 155,8
Autres affectations		(5,6)	5,1		(0,4)
Résultat de l'exercice 2010				1 848,8	1 848,8
Provisions réglementées					
Capitaux propres au 31/12/2010	1 381,6	6 923,9	7 237,5	1 848,8	17 391,8

Le capital social de VINCI au 31 décembre 2010 s'élève à 1 381,6 millions d'euros. Il est composé de 552 620 447 actions de 2,5 euros nominal.

Les actions confèrent les mêmes droits à chacun des porteurs d'actions.

Les augmentations de capital réalisées dans l'exercice (1 155,8 millions d'euros) résultent de l'apport de Cegelec pour 850,1 millions d'euros (voir « Faits marquants »), des souscriptions au plan d'épargne Groupe pour 202,5 millions d'euros, du paiement partiel du dividende en actions (voir « Faits marquants ») pour 39,6 millions d'euros (hors frais imputés sur les primes d'émission) et des levées d'options de souscription pour un total de 63,6 millions d'euros.

Les dividendes distribués en 2010 se sont élevés à 871,6 millions d'euros, correspondant au solde du dividende versé au titre de l'exercice 2009 pour 589,9 millions d'euros (1,10 euro par action) et à l'acompte sur le dividende 2010 pour 281,7 millions d'euros (0,52 euro par action).

Il est rappelé que VINCI dispose de réserves (primes d'émission, de fusion ou d'apport, réserves autres que la réserve légale) d'un montant supérieur à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'elle possède directement ou indirectement au 31 décembre 2010.

Les créations d'actions de la période se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes et autres réserves	Total
Souscriptions des salariés du Groupe au plan d'épargne Groupe	6 036 629	15,1	187,4	202,5
Exercices d'options de souscription d'actions	3 582 258	9,0	54,6	63,6
Apports	21 000 000	52,5	797,6	850,1
Paiement du dividende en actions	1 044 010	2,6	37,0	39,6
Total	31 662 897	79,2	1 076,6	1 155,8

6. Autres fonds propres

VINCI a émis, le 13 février 2006, un emprunt subordonné à durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros.

Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe optionnel de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Ce coupon n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la société procède à des rachats d'actions au cours de l'exercice de référence. Après novembre 2015, le coupon devient variable et payable trimestriellement au taux d'Euribor 3 mois plus 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement du coupon.

7. Provisions

(en millions d'euros)	2009	Dotations	Reprises		2010
			Utilisations	Sans objet	
Engagements de retraites et assimilés	23,4	13,1	2,0		34,5
Risques sur filiales	7,3	3,6		1,4	9,5
Autres provisions	144,0	110,3	117,0	37,2	100,2
Total	174,7	127,0	118,9	38,5	144,2

Les provisions pour engagements de retraites et assimilés concernent exclusivement les bénéficiaires retraités.

Le montant des engagements de retraites est calculé sur la base des hypothèses actuarielles ci-dessous :

	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation	5,0 %	5,1 %
Taux d'inflation	2,1 %	1,9 %
Taux de revalorisation des salaires	3,1 %	2,9 %
Taux de revalorisation des rentes	1,9 % - 2,0 %	2,0 % - 2,5 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	1 - 15 ans	1 - 13 ans

Les autres provisions couvrent notamment l'obligation pour VINCI de livrer des actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance décidés par les Conseils d'administration du 31 août 2009, à effet du 15 septembre 2009, et du 9 juillet 2010, à effet du 9 juillet 2010. Des provisions ont été dotées à ce titre à la fin de 2010 pour respectivement 38,1 millions d'euros et 15,1 millions d'euros, en tenant compte de la probabilité au 31 décembre 2010 d'attribution définitive de ces actions.

Les provisions pour autres risques couvrent également des contentieux et litiges de caractère exceptionnel, ainsi que des garanties de passif relatives à des cessions de participations intervenues au cours des exercices précédents.

8. (Excédent)/Endettement financier net

(en millions d'euros)	2010	2009
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 750,0	1 750,0
Intérêts courus sur emprunts obligataires	4,3	4,3
Dettes financières à long terme	1 754,3	1 754,3
Emprunts auprès des établissements de crédit et découverts bancaires	34,8	8,1
Autres emprunts et dettes financières divers	60,0	40,0
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	2 788,5	2 858,5
Dettes financières à court terme	2 883,3	2 906,6
Total dettes financières	4 637,6	4 660,9
Créances rattachées à des participations et prêts	(998,3)	(1 008,0)
OPCVM contrat de liquidité	(5,1)	(5,1)
Valeurs mobilières de placement	(2 040,6)	(2 624,0)
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	(684,8)	(667,0)
Disponibilités	(598,8)	(470,8)
Trésorerie court terme	(3 329,2)	(3 766,9)
(Excédent)/Endettement financier net	310,1	(113,9)

Au cours de l'exercice 2010, la position financière nette de VINCI est passée d'un excédent financier net de 113,9 millions d'euros à un endettement financier net de 310,1 millions d'euros, soit une variation de (424,0) millions d'euros.

Les « emprunts auprès d'établissements de crédit » comprennent à hauteur de 1 750 millions d'euros l'encours résiduel du prêt syndiqué d'un montant initial de 3 milliards d'euros consenti en 2006 par un pool bancaire dans le cadre du financement de l'acquisition d'ASF.

Les comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées figurant à l'actif et au passif du bilan représentent le solde des mouvements de trésorerie effectués entre les filiales et le holding dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de certificats de dépôt et d'OPCVM monétaires de maturité généralement inférieure à 3 mois, et dont la valeur au bilan est proche de leur valeur liquidative.

9. Valeur de marché des produits dérivés

VINCI a recours à des produits dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché sur sa dette financière. Par ailleurs, VINCI a également recours à ces instruments pour assurer les besoins de couverture de ses filiales.

Au 31 décembre 2010, les valeurs de marché de ces produits dérivés se décomposaient de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur de marché	Notionnel
Instruments de taux		
- Swaps de taux	0,8	1 203,0
- Options de taux (cap, collar, floor)	(1,4)	748,6
Instruments de change		
- Achats à terme	(0,4)	59,9
- Ventes à terme		
- Options de change		
Autres instruments de couverture		

10. État des créances et des dettes

Créances au 31 décembre 2010

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut	Dont	
		À moins d'un an	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1 003,2	116,4	886,8
Prêts et autres immobilisations financières	9,7	0,6	9,2
	1 013,0	117,0	896,0
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	53,8	53,8	
Autres débiteurs	234,0	234,0	
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	684,8	684,8	
Charges constatées d'avance	0,5	0,5	
	973,1	973,1	
Total	1 986,0	1 090,1	896,0

Provisions sur créances

Les provisions sur les postes d'actif circulant ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	Dotations	Reprises	2010
Clients	0,8	0,0		0,9
Autres débiteurs	79,0			79,0
Total	79,9	0,0		79,9

Dettes au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Montant brut	dont		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires	4,3	4,3		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 784,9	34,0	1 750,9	
Emprunts et dettes financières divers	60,0	0,1	59,9	
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	2 788,5	2 788,5		
	4 637,6	2 826,9	1 810,8	
Autres dettes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27,7	27,7		
Dettes fiscales et sociales	39,7	39,7		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,3	0,3		
Autres dettes	52,6	52,6		
Produits constatés d'avance	0,7	0,7		
	121,0	121,0		
Total	4 758,6	2 947,8	1 810,8	

Conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, le tableau ci-dessous décompose, par date d'échéance, la dette de VINCI à l'égard de ses fournisseurs :

Échéancier dette fournisseurs au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	2010
inférieur à 30 jours	14,5
entre 30 et 60 jours	0,2
Total	14,7

11. Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en millions d'euros)	2010	2009
Dettes financières		
Intérêts courus sur emprunts obligataires	4,3	4,3
Intérêts courus sur emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1,2	0,2
Autre dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13,3	9,3
Impôt sur les sociétés	0,7	0,3
Autres dettes fiscales et sociales	5,9	4,7
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5,6	0,9

12. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en millions d'euros)	2010	2009
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	1,6	1,1
Autres immobilisations financières		-
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	49,4	9,1
Autres	2,5	8,7
Valeurs mobilières de placement	14,0	3,0
Disponibilités	0,4	1,6

D. Notes relatives au compte de résultat

13. Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Produits perçus des participations	1 801,0	1 509,3
Frais financiers nets	(16,4)	(46,2)
Résultat de change	(0,5)	1,4
Provisions financières et divers	18,0	201,3
Résultat financier	1 802,1	1 665,9

Le résultat financier passe de 1 665,9 millions d'euros en 2009 à 1 802,1 millions d'euros en 2010.

Les produits perçus des participations correspondent aux dividendes reçus des filiales.

Les frais financiers nets ont diminué en 2010, passant d'une charge de 46,2 millions d'euros en 2009 à une charge de 16,4 millions d'euros en 2010 sous l'effet de la diminution de l'endettement financier net moyen et de la baisse des taux d'intérêt.

Le poste « provisions financières et divers » comprend principalement, en 2010 comme en 2009, les résultats associés aux opérations réalisées sur les actions autodétenues.

14. Résultat exceptionnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Résultat sur opérations en capital		
- Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,7	0,1
- Cessions/apports de titres	(52,5)	(1 251,4)
Résultat sur opérations de gestion	(3,0)	(1,6)
Provisions exceptionnelles	11,9	1 178,2
Résultat exceptionnel	(42,9)	(74,7)

15. Impôts sur les bénéfices

La ligne « impôts sur les bénéfices » enregistre les produits et charges liés à l'intégration fiscale dont VINCI est la société intégrante.

Il ressort un produit net d'impôt de 101,1 millions d'euros en 2010 contre 45,1 millions d'euros en 2009.

Au titre de l'exercice 2010, les produits d'impôts perçus des filiales membres du groupe fiscal s'élevèrent à 633,7 millions d'euros en 2010 (551,6 millions d'euros en 2009). De son côté, la charge d'impôt due par VINCI s'établit à 528,0 millions d'euros en 2010 (496,4 millions d'euros en 2009).

16. Entreprises liées

16.1 Bilan

Les positions au bilan au 31 décembre 2010 relatives aux entreprises liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

Actif	
Actif immobilisé	
Titres de participations	17 833,9
Créances rattachées à des participations	997,9
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachés	51,0
Autres débiteurs	174,9
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	684,7
Passif	
Emprunts et dettes financières divers	60,0
Autres dettes liées à des participations	
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	2 788,5
Dettes d'exploitation	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13,5
Autres dettes	46,4

16.2 Compte de résultat

Les transactions enregistrées en 2010 avec les entreprises liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

Produits	
Produits financiers	
Comptes courants de trésorerie	10,1
Prêts aux filiales	28,3
Dividendes (y compris résultats de sociétés en nom collectif)	1 801,0
Autres	39,7
Charges	
Charges financières	
Comptes courants de trésorerie	27,0

17. Engagements donnés hors bilan

(en millions d'euros)

	2010	2009
Avals, cautions et garanties	1 179,3	812,1
Engagements de retraites	15,7	22,3
Garanties solidaires d'associés dans les sociétés de personnes	11,0	58,0
Engagements d'investissements		
Total	1 205,9	892,4

La ligne « avals, cautions et garanties » concerne, pour l'essentiel, les garanties données par VINCI, pour le compte de certaines de ses filiales, en faveur d'établissements financiers ou directement auprès de clients de ces filiales.

Les engagements en matière de retraite regroupent les indemnités de fin de carrière des personnels de VINCI et les engagements de retraites complémentaires dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux en activité.

18. Rémunérations et effectifs

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées y compris charges sociales relatives aux membres des organes de direction du Groupe, pour la part supportée par VINCI en 2010, s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Rémunérations	6 817,8	735,2
Jetons de présence	13,3	806,7

Les engagements de retraite concernant les membres des organes de direction, correspondant aux droits qui leur sont acquis au 31 décembre 2010, s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Engagements de retraite	12 094,6	6 871,0

Les membres des organes de direction bénéficient également de plans d'options de souscription et d'achat, ainsi que de plans d'attribution d'actions de performance.

Effectifs moyens de la société

Les effectifs moyens de la société sont passés de 158 personnes en 2009 (dont 128 ingénieurs et cadres) à 155 personnes en 2010 (dont 123 ingénieurs et cadres). À ces chiffres, il convient d'ajouter un effectif moyen de 16 salariés mis à la disposition de VINCI en 2010, contre 10 en 2009 (dont 13 ingénieurs et cadres en 2010, contre 7 ingénieurs et cadres en 2009).

Droit individuel à la formation (DIF)

En application de l'avis 2004 F relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation, VINCI n'a provisionné aucun montant à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2 310 heures de formation ont été acquises en 2010 au titre du DIF par les salariés de VINCI. Le total des droits acquis au 31 décembre 2010 est de 10 501 heures (10 229 heures au 31 décembre 2009). En 2010, 8 228 heures de formation n'ont pas été utilisées par les bénéficiaires.

E. Événements postérieurs à la clôture

1. Affectation du résultat 2010

Le Conseil d'administration a arrêté, le 1^{er} mars 2011, les états financiers au 31 décembre 2010. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 1,67 euro par action au titre de cet exercice, qui compte tenu de l'acompte déjà versé en décembre 2010 (0,52 euro par action) porte le solde du dividende à distribuer à 1,15 euro par action, soit un montant de l'ordre de 625,0 millions d'euros sur la base du nombre d'actions donnant droit à dividende au 21 février 2011.

F. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2010

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves/ reports à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par VINCI	Montant des cautions et avals donnés par VINCI	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte de dernier exercice	Dividendes encaissés par VINCI
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés par entité										
1 - Filiales (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a - Valeurs françaises										
ASF Holding	7 737 840	937 968	91,08 %	7 916 940	7 916 940	480 152			593 044	528 588
Cegelec Entreprise	1 292 449	103 112	100,00 %	1 292 634	1 292 634	123 000		34 637	4 693	
Eurovia	366 400	177 424	100,00 %	1 034 160	1 034 160				253 904	136 255
Ornem	12 000	(1 670)	100,00 %	24 462	8 465				(1 860)	
S N E L	2 622	2 159	99,98 %	2 742	2 742				344	
VINCI Assurances	38		99,44 %	38	38			8 806	1 666	1 657
VINCI Concessions	3 275 481	1 247 918	100,00 %	4 520 932	4 520 932	455 152			169 973	143 302
VINCI Construction	148 806	109 711	100,00 %	963 265	963 265			4 857	366 238	276 594
VINCI Energies	99 511	241 646	99,18 %	305 270	305 270			250 757	96 873	65 632
VINCI Immobilier	39 600	32 364	100,00 %	111 398	111 398	25 414		712	54 493	25 000
b - Valeurs étrangères										
VINCI Finance International	1 538 700	9 108	100,00 %	1 538 700	1 538 700				38 166	
Ste Conces Pochentong	16 465	52 632	70,00 %	12 901	12 901	3 836	1 310	54 394	16 415	3 906
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a - Valeurs françaises										
b - Valeurs étrangères										
B - Renseignements non détaillés par entités										
1 - Filiales non reprises au paragraphe A (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a - Filiales françaises (non détaillé)				62 172	40 108					
b - Filiales étrangères (non détaillé)				2 022						
2 - Participations non reprises au paragraphe A (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a - Dans des sociétés françaises (non détaillé)				1 587	43					
b - Dans des sociétés étrangères (non détaillé)				1 788						

N.B. : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture. Art. C. Com. R.123-197-2° : regroupement des informations pour les titres représentant moins de 1 % du capital de la société VINCI.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2006	2007	2008	2009	2010
I – Capital en fin d'exercice					
a – Capital social (en milliers d'euros)	1 176 557,3	1 214 942,0	1 240 406,2	1 302 393,9	1 381 551,1
b – Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽¹⁾	235 311 465	485 976 788	496 162 480	520 957 550	552 620 447
c – Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations ⁽²⁾	0	0	0	0	0
II – Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
a – Chiffre d'affaires hors taxes	26 913,5	24 832,8	23 876,3	8 540,0	8 999,7
b – Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 207 424,3	4 309 269,6	1 126 831,3	170 099,4	1 556 936,2
c – Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	(186 513,9)	(229 401,4)	(241 471,4)	(45 061,7)	(101 137,6)
d – Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 434 998,3	4 513 174,9	(98 782,4)	1 640 865,1	1 848 790,3
e – Résultat distribué au titre de l'exercice	618 279,6	714 001,4	770 293,1	849 927,3	908 426,5 ⁽³⁾⁽⁴⁾
III – Résultat par action (en euros)⁽⁵⁾					
a – Résultat après impôts et participation des salariés avant amortissements et provisions	5,9	9,3	2,8	0,4	3,0
b – Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6,1	9,3	(0,2)	3,1	3,3
c – Dividende net attribué à chaque action	2,65	1,52	1,62	1,62	1,67 ⁽⁴⁾
IV – Personnel					
a – Effectif moyen de l'exercice	201	219	178	158	155
b – Masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	33 333,1	19 089,3	24 966,3	13 712,1	16 175,5
c – Sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	10 331,1	7 881,6	8 277,1	7 965,9	7 143,3

(1) Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée ; par ailleurs, il est rappelé que le nominal de l'action a été divisé par deux en mai 2007, entraînant un doublement du nombre d'actions sur cet exercice.

(2) Produits d'impôt reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale diminués de la charge d'impôt de VINCI.

(3) Calculé sur la base du nombre d'actions ayant donné droit à l'acompte sur dividende, et/ou donnant droit au dividende au 21 février 2011.

(4) Proposition faite à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 2 mai 2011.

(5) Calculé sur la base des actions existantes au 31 décembre.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note B.3 de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2011
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Patrick-Hubert Petit

Philippe Bourhis

Jean-Paul Picard

Mansour Belhiba

Responsables du document de référence

1. Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant page 98 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pages 270 et 289 dudit document. Le rapport sur les comptes consolidés contient une observation sur le changement de méthode effectué. En 2009 (pages 257 et 277 du document de référence 2009 déposé à l'AMF le 26 mars 2010), les rapports des contrôleurs légaux ne contenaient pas d'observation. En 2008 (pages 256 et 277 du document de référence 2008 déposé à l'AMF le 27 mars 2009), les rapports des contrôleurs légaux contenaient des observations sur les changements de méthode effectués. »

Xavier Huillard,
président-directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Noms des commissaires aux comptes

Commissaires titulaires

KPMG SA

Membre de KPMG International
Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle
92939 Paris-la Défense
(Patrick-Hubert Petit et Philippe Bourhis)
Début du premier mandat : 10 mai 2007.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
(Jean-Paul Picard et Mansour Belhiba)
Début du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

Commissaires suppléants

Philippe Mathis

Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle
92939 Paris-la Défense
Début du premier mandat : 10 mai 2007.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

BEAS SARL

7-9, villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine
Date du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

Les commissaires aux comptes de la Société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

3. Responsables de l'information financière

Christian Labeyrie, directeur général adjoint, directeur financier du Groupe et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 35 23).

Pierre Duprat, directeur de la communication et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 44 06).

Franck Mougin, directeur des ressources humaines et du développement durable et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 37 58).

Patrick Richard, directeur juridique et secrétaire du Conseil d'administration et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 38 83).

4. Informations incluses par référence

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2008, établis en application des normes IFRS, le rapport des contrôleurs légaux y afférent ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant pages 166-256 et 279-280 du document de référence 2008 déposé à l'AMF le 27 mars 2009 sous le numéro D.09-0162 ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2009, établis en application des normes IFRS, le rapport des contrôleurs légaux y afférent ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant pages 170-257 et 279-280 du document de référence 2009 déposé à l'AMF le 26 mars 2010 sous le numéro D.10-0177.

5. Documents accessibles au public

Tous les documents définis par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 221-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.vinci.com).

Les statuts de VINCI peuvent être consultés au siège social de VINCI, 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex (+ 33 1 47 16 38 83).

Table de concordance du document de référence

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 Document de référence

1. Personnes responsables		290
2. Contrôleurs légaux des comptes		290
3. Informations financières sélectionnées		
3.1 Informations financières historiques		rabat, 181
3.2 Informations financières intermédiaires		NA
4. Facteurs de risques		108-114, 240-252
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la société		rabat
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur		149
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur		149
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur		149
5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire		149
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	46-52, 56-64, 70-74, 78-82, 86-92, 94-95, 99-100, 203-207	
5.2 Investissements		
5.2.1 Principaux investissements réalisés	99-100, 104-105, 184, 203-207, 209-210, 212-213, 219-222, 224-228	
5.2.2 Principaux investissements en cours		256-258, 259-260
5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur		53, 256-258, 259-260
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités		Rabat, 16-17, 40-95
6.2 Principaux marchés	Rabat, 40-45, 54-55, 64, 66-69, 76-77, 84-85, 94, 100-102, 207-210, 212-213	
6.3 Événements exceptionnels		107
6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication		NA
6.5 Positionnement concurrentiel		Rabat, 44-45, 55, 64, 66, 68, 76, 94
7. Organigramme		
7.1 Description du Groupe		151
7.2 Liste des filiales importantes	42, 151-152, 154, 209-210, 212-213, 258-259, 263-269, 287	
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus		77, 222, 224, 242, 259-260
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles		18, 112-113, 137-149, 158-159
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière		Rabat, 99-106, 181-218, 288
9.2 Résultat d'exploitation		
9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation		99-103, 214
9.2.2 Explication des changements du chiffre d'affaires ou des produits		99-102, 190-191, 207-213
9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur		12, 16-17, 108-114
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Informations sur les capitaux	105-106, 149-157, 181-185, 228-254, 273, 280-283	
10.2 Source et montant des flux de trésorerie		104-105, 184, 274
10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	100, 105, 181-184, 241-254, 273-274, 281-282	
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	111, 122-126, 151-157, 228-234, 241-254, 273, 278-283	
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	100, 104-105, 156-157, 241-257	

11. Recherche et développement, brevets et licences	25, 145
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	107-108
12.2 Engagements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	12, 16-17, 53, 65, 75, 83, 93, 95, 107-108, 262-263, 286
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction Générale	
14.1 Organes d'administration et de direction	13-15, 115-118, 160-170
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	161-163
15. Rémunération et avantages	
15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature	118-126, 130-132, 167-169, 286
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	122, 167-169, 234-237, 259, 285-286
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	13, 115-118, 161-162
16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration	119, 160-170, 178
16.3 Informations sur le comité d'Audit et le comité des Rémunérations	13, 115-118, 161-167
16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	160-177
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés	Rabat, 19-23, 66, 69, 126-136, 286
17.2 Participations et stock-options	118-126, 130-132, 167-169, 190, 214, 230-234, 259, 275, 286
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	19-21, 122-126, 130-132, 153, 190, 214, 230-234, 259, 275, 286
18. Principaux actionnaires	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	26,152-153
18.2 Existence de droits de vote différents	153
18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	26,152-153
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19. Opérations avec des apparentés	107, 151-152, 187-189, 258-259, 262-269, 285, 287
20. Opérations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	181, 290
20.2 Informations financières pro forma	NA
20.3 États financiers	181-185, 272-274
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	270, 289-290
20.5 Date des dernières informations financières	NA
20.6 Informations financières intermédiaires	NA
20.7 Politique de distribution des dividendes	26-27, 106, 184-185, 228-230, 262, 274-275, 280, 288
20.8 Procédures judiciaires d'arbitrage	261-262
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	107-108, 262-263
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	122-126, 149-157, 185, 192, 228-234, 280, 288
21.2 Acte constitutif et statuts	132, 149-150, 156-157, 160-161, 163, 169, 191-192, 290
22. Contrats importants	Rabat, 42-52, 56-64, 70-74, 78-82, 86-92, 100-102, 107-108, 227-228, 255-258, 262-263
23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	290
24. Documents accessibles au public	290
25. Informations sur les participations	151, 263-269, 287

Patrick André/une réalisation du conseil régional d'Auvergne pour le parc Vulcania – Images studio K – Enrico Bartolucci – Luc Benevello – Xavier Boymond – Jérôme Cabanel – Cabinet d'architecture Wilmotte & Associés SA – Yves Chanoit – Thierry Chomel – Frédéric Christophorides – Augusto Da Silva/Graphix Images – Guillaume Daveau – Laurent Desmoulin – Cyrille Dupont – Thierry Duvivier/Trilog'ic – Michel Garnier – Jean-Yves Govin Sorel – Axel Heise – Image Media Farm – Jacques Ferrier architectures/image artefactorylab – Kamel Khalfi – Maîtrise d'œuvre du tramway de l'agglomération brestoise TEO/design support LAC Sovann Kim / design tramway Avant Première Lyon – Michel Martini – Photec – David Pinoli – François Poche/Atelier culturel – Christophe Schmitt – Alexis Toureau – Francis Vigouroux – Laurent Wargon/Objectif Images – Jean-Bernard Yaguiyan – Photothèques VINCI et filiales, DR.

Conception et réalisation : LIGARISL'GENCE. Impression : Bergame Print. Ce document utilise du papier certifié PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest - Certification* ou Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), garantissant la gestion durable des forêts. Il a été imprimé par un imprimeur Imprim'Vert qui n'utilise pas de produits toxiques et sécurise le stockage des produits et déchets dangereux et organise leurs collectes.



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 mars 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

LES VRAIES
RÉUSSITES
SONT CELLES
QUE L'ON
PARTAGE

VINCI
1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 51 91 02
<http://www.vinci.com>

